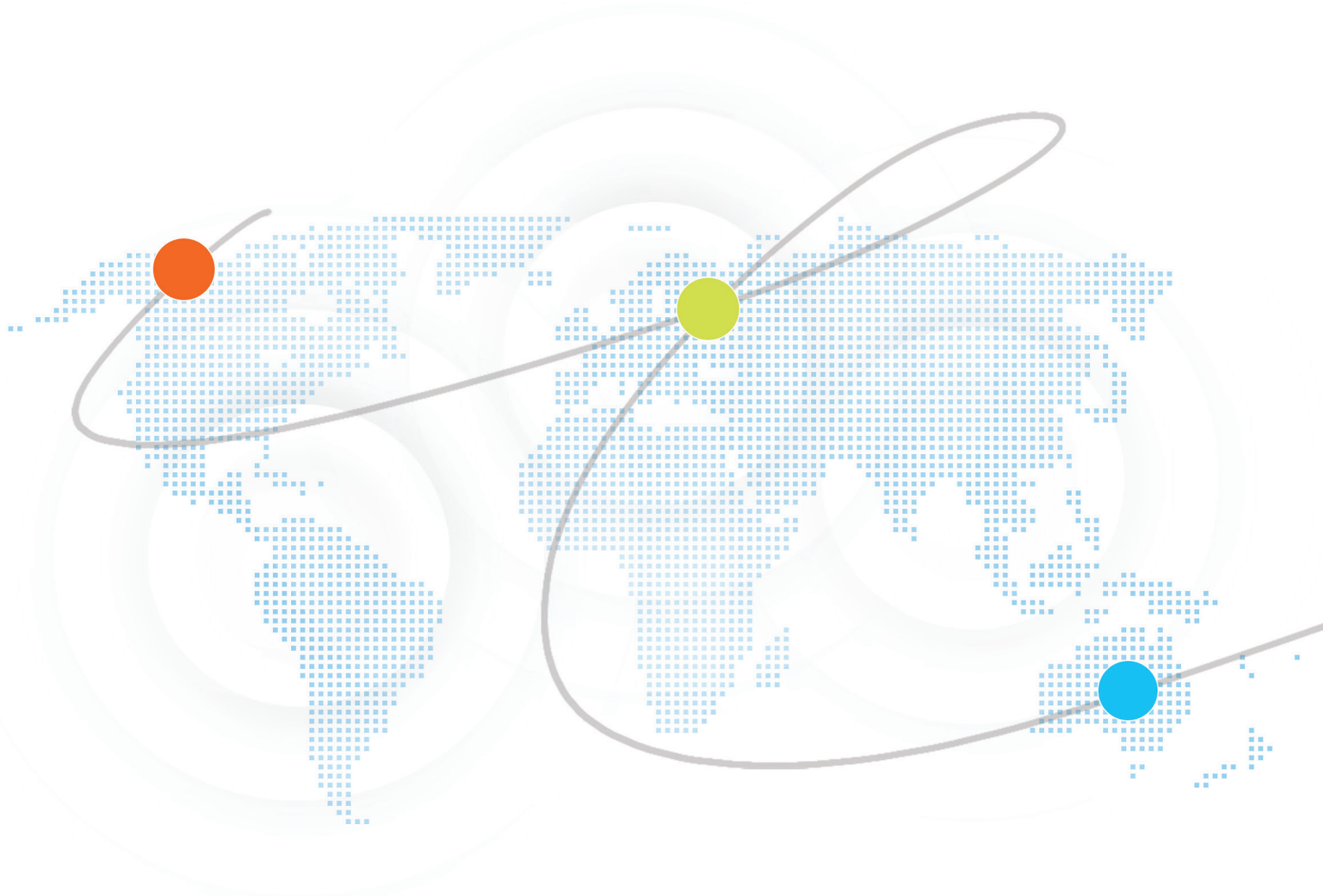


quadient



DOCUMENT
D'ENREGISTREMENT
UNIVERSEL

2022

Sommaire

Message du Président	2
Trois questions au Directeur Général	3
Profil & activités	4
Stratégie « <i>Back to Growth</i> »	6
Modèle d'affaires	8
Quadient, une entreprise responsable	10
Un conseil d'administration très majoritairement indépendant	12
Une équipe de direction internationale	13
Performances financières	14
Relations investisseurs	15

1

PRÉSENTATION DE QUADIENT 17

1.1 Activités	18
1.2 Stratégie	21
1.3 Organisation	24

2

RAPPORT DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 27

2.1 Conseil d'administration	29
2.2 Comités du Conseil d'administration	45
2.3 Rapport de rémunération	49
2.4 Conventions réglementées	68
2.5 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité de l'Assemblée Générale au Conseil d'administration et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2022 (Article L225-37-4, 3° du Code de commerce)	69
2.6 Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	70
2.7 Modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales	71
2.8 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	73

3

RAPPORT DE GESTION DU GROUPE 75

3.1 Commentaires sur les résultats et la situation financière de Quadient en 2022	76
3.2 Actionnariat	88
3.3 Informations sur les tendances et perspectives	90

4

FACTEURS DE RISQUES ET DISPOSITIFS DE CONTRÔLE INTERNE 91

4.1 Facteurs de risques	92
4.2 Assurances	104
4.3 Dispositifs de contrôle interne et d'audit interne	104

5

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 107

5.1 Informations sociales, sociétales et environnementales	108
5.2 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière	158

6

ÉTATS FINANCIERS 163

6.1 Comptes consolidés	164
6.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	228
6.3 Analyse des résultats de Quadient S.A.	233
6.4 Comptes sociaux de Quadient S.A.	236
6.5 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	259

7

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL 263

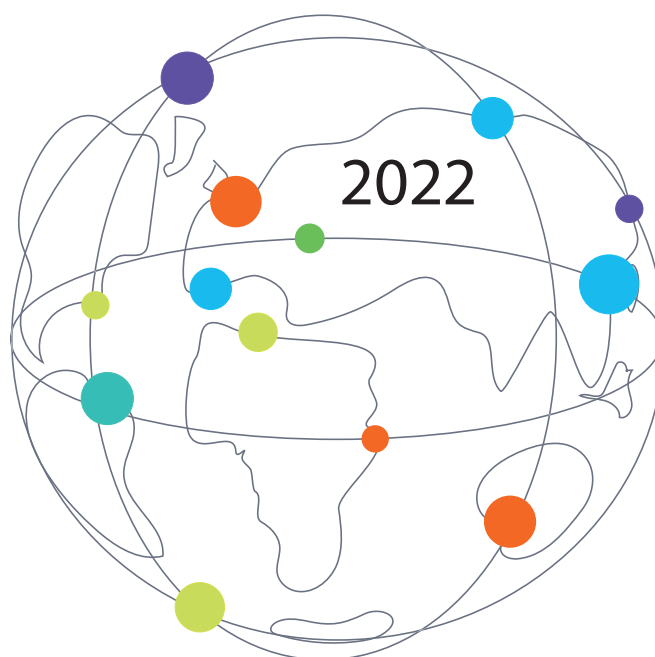
7.1 Capital de Quadient S.A.	264
7.2 Quadient en bourse	267

8

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 269

8.1 Renseignements de caractère général	270
8.2 Événements récents	271
8.3 Responsables du document d'enregistrement universel et du contrôle des comptes	272
8.4 Attestation du responsable du document d'enregistrement universel	273
8.5 Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux	274
8.6 Politique d'information	274
8.7 Tables de concordance	275
8.8 Annexes	284

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL



Ce document d'enregistrement universel a été déposé le 27 avril 2023 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n° 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement. Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n° 2017/1129.

Le document d'enregistrement universel est une reproduction de la version officielle du document d'enregistrement universel qui a été établie en XHTML et est disponible sur le site internet de la Société (<https://invest.quadient.com>).

En application de l'article 19 du règlement (UE) 2017/1129, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document d'enregistrement universel :

- les comptes consolidés, les comptes annuels et les rapports d'audit correspondant figurant aux pages 153 à 255 du document d'enregistrement universel de l'exercice clos le 31 janvier 2022 enregistré auprès de l'AMF en date du 3 mai 2022 sous le numéro D.22-0411 et accessible sur le site internet de la Société (<https://labrador.cld.bz/QUADIEN-Document-d-enregistrement-universel-2021>) ;
- les comptes consolidés, les comptes annuels et les rapports d'audit correspondant figurant aux pages 137 à 247 du document d'enregistrement universel de l'exercice clos le 31 janvier 2021 enregistré auprès de l'AMF en date du 17 mai 2021 sous le numéro D. 21-0458 et accessible sur le site internet de la Société (https://resources.quadient.com/m/6eb78416c74ab70b/original/Quadient_QDT_URD-2020_VF_PDF.pdf) ;
- les rapports de gestion du 31 janvier 2022 et du 31 janvier 2021 figurant respectivement aux pages 71 à 84 et 71 à 83 des documents de référence D.22-0411 et D. 21-0458.

MESSAGE DU PRÉSIDENT



DIDIER LAMOUCHE

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

« EN 2022, QUADIENT A DÉMONTRÉ SA RÉSILIENCE DANS UN CONTEXTE DE CRISES MULTIPLES ».

Aux actionnaires,

D'un point de vue macroéconomique, 2022 a été une nouvelle année de turbulences inattendues et imprévues dans le monde. Alors que les entreprises s'adaptaient encore aux conséquences de la crise Covid, 2022 a présenté sa propre série de défis avec la guerre en Ukraine, la crise énergétique, le retour d'une forte inflation et l'augmentation des taux d'intérêt. Dans ce contexte, les entreprises ont dû apprendre à naviguer dans un monde d'incertitudes croissantes. Face à ces défis, le Conseil d'administration se félicite de la résilience du modèle d'entreprise, articulé autour d'une activité Mail renforcée et de deux moteurs de croissance pénétrant des marchés attractifs. La résilience de la performance de Quadient s'explique également par la croissance de ses revenus récurrents et par l'accent mis sur la fourniture d'un service de qualité à sa vaste base de clients tout en restant un employeur de choix. Cela a permis au Groupe de renforcer sa position financière en se désendettant, ce qui est positif dans un contexte de taux d'intérêt élevés, tandis que l'allocation du capital est minutieusement définie par le Conseil d'administration afin d'équilibrer la nécessité d'investir dans l'entreprise et d'offrir des rendements attractifs et en croissance aux actionnaires.

La stratégie de Quadient a placé les objectifs ESG au cœur de sa transformation, et le Conseil d'administration accorde une attention particulière à l'exécution par le Groupe de ses objectifs extra-financiers pour la période 2021-2023. De solides progrès ont déjà été réalisés vers ces objectifs, comme la part des produits remanufacturés qui, à 73 %, est bien supérieure à l'objectif initial de 50 %. Ces engagements ESG se reflètent également dans le fait que, depuis mars 2021, Quadient est signataire du

Pacte mondial des Nations Unies, s'engageant à soutenir spécifiquement 8 des 17 objectifs de développement durable des Nations Unies. En devenant signataire de ce programme, Quadient a affirmé son engagement à respecter, soutenir et promouvoir les 10 principes du Pacte mondial sur les Droits de l'Homme, le travail, l'environnement et la lutte contre la corruption dans sa sphère d'influence.

En 2022, le Conseil d'administration a continué à respecter les meilleures pratiques de gouvernance et à consacrer du temps pour maintenir un dialogue actif et aussi direct que possible avec ses actionnaires. Notre initiative de *roadshow* sur la gouvernance, qui en est à sa quatrième année, a été bien accueillie et est désormais intégrée dans nos pratiques récurrentes. La composition du Conseil d'administration a été renforcée par l'arrivée de deux nouveaux membres qui apportent des expertises supplémentaires dans des domaines stratégiques. Lors de la prochaine Assemblée Générale, le 16 juin 2023, le Conseil proposera le renouvellement du mandat d'Éric Courteille, un entrepreneur qui a fait ses preuves, conformément à notre politique consistant à équilibrer avec soin les nouvelles compétences avec le renouvellement des membres expérimentés.

Bien que le Conseil d'administration reste vigilant face aux développements macroéconomiques encore incertains cette année, nous pensons que Quadient n'a jamais été dans une meilleure position pour exécuter les initiatives stratégiques du plan « Back to Growth », et nous sommes particulièrement reconnaissants de la confiance que nous témoignent nos actionnaires.

DIDIER LAMOUCHE

TROIS QUESTIONS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL



GEOFFREY GODET

DIRECTEUR GÉNÉRAL

« EN 2023, QUADIENT EST SUR LA BONNE VOIE POUR RÉALISER SON PLAN STRATÉGIQUE « BACK TO GROWTH » ».

Pouvez-vous souligner les progrès réalisés dans le cadre du plan stratégique « Back to Growth » ?

Nous sommes en bonne voie pour atteindre nos objectifs à trois ans présentés lors du Capital Markets Day 2021. Après la transformation réussie du Groupe au cours de la première phase du plan stratégique « Back to Growth », Quadient s'est engagé en 2021 dans la deuxième phase du plan, qui vise à créer une valeur durable. D'un point de vue financier, malgré un environnement macroéconomique difficile, Quadient a enregistré de solides performances en 2022. L'année a également marqué l'achèvement de la refonte du portefeuille du Groupe, avec la cession des deux dernières activités non essentielles. Cette étape importante permet à Quadient de se concentrer pleinement sur ses trois Solutions intégrées, avec une nouvelle structure de reporting simplifiée et alignée sur chacune d'entre elles. Quadient est désormais bien positionné en tant que plateforme SaaS innovante combinant une offre complète d'équipements matériels et de logiciels B to B pour alimenter des milliards de connexions commerciales critiques chaque jour. Quadient a également réussi à faire évoluer ses solutions pour les grandes entreprises, en les adaptant pour répondre aussi aux besoins des petites et moyennes entreprises, et accompagne aujourd'hui près d'un demi million de clients dans le monde sur de multiples secteurs d'activité.

Que faut-il retenir des résultats de Quadient pour 2022 ?

Le chiffre d'affaires du Groupe a atteint 1,1 milliard d'euros, soit une croissance solide de 5,6 %, avec une contribution des trois Solutions à cette performance. Nous avons continué à faire évoluer notre modèle économique vers un modèle récurrent d'abonnements, qui représente désormais 69 % du chiffre d'affaires total. Notre activité logicielle a enregistré une croissance organique très solide de 22 % de son chiffre d'affaires annuel récurrent, ce qui témoigne de la transition réussie de l'activité logicielle, de la vente de licences sur site vers la commercialisation

de solutions en mode SaaS/cloud, ce qui nous donne une bonne visibilité pour 2023 et les années à venir. Les Solutions liées au courrier ont enregistré une deuxième année consécutive de croissance organique grâce à la bonne pénétration de marché de notre gamme renouvelée et modernisée. Enfin, notre activité de consignes colis intelligentes s'est bien maintenue grâce à la continuité des déploiements sous contrats existants, malgré quelques retards dans des projets sur le secteur immobilier résidentiel et commercial aux États-Unis. Pour ce qui est de la rentabilité, l'EBIT courant a atteint 150 millions d'euros, avec une nette amélioration au cours du second semestre. Nous sommes particulièrement satisfaits de l'accélération de la croissance du chiffre d'affaires et de l'augmentation de la rentabilité tout au long de l'année, ce qui nous permet d'établir une trajectoire durable pour 2023 et au-delà.

Quelles sont vos perspectives de performance pour Quadient en 2023 ?

La tendance de croissance organique observée au niveau du chiffre d'affaires devrait s'accélérer pour atteindre environ 3 % en 2023, soutenue par la forte augmentation des revenus annuels récurrents de notre activité logicielle, l'intensification des déploiements de consignes colis et la résilience de nos placements d'équipements courrier. Conformément à notre ambition d'assurer une croissance rentable, nous restons pleinement engagés à continuer d'améliorer notre organisation, à favoriser les synergies entre nos trois Solutions et à maintenir un contrôle rigoureux de nos coûts, tout en investissant dans les ventes, le marketing et la R&D pour soutenir la croissance future. Pour 2023, cet engagement devrait se traduire par une augmentation organique d'environ 10 % de l'EBIT courant du Groupe. Avec ces prévisions pour 2023, nous sommes heureux de confirmer l'engagement financier pris au début du plan stratégique 2021-2023 en termes de CAGR organique sur la période, tant au niveau du chiffre d'affaires que de l'EBIT courant.

PROFIL & ACTIVITÉS

Quadient aide les entreprises à créer de façon simple et efficace des interactions pertinentes et personnalisées avec leurs clients et autres interlocuteurs.

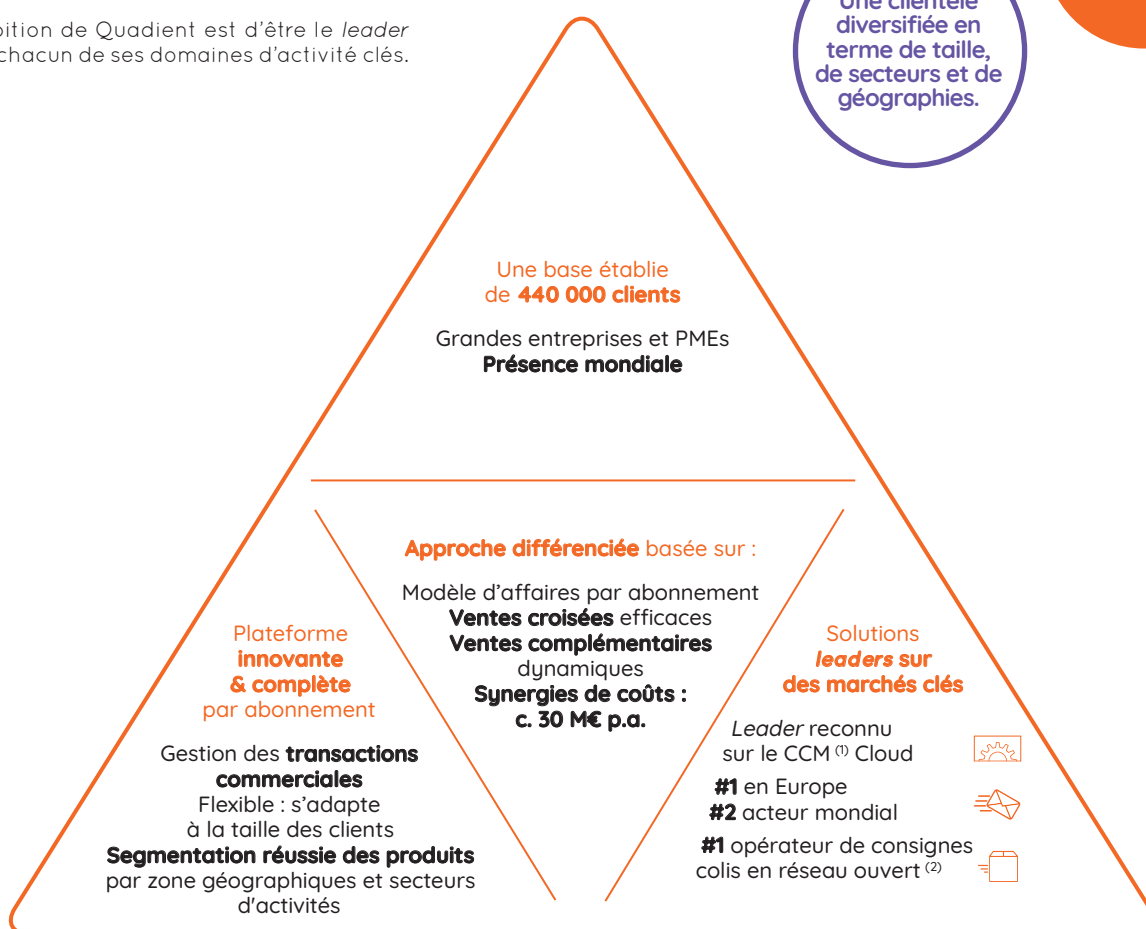
Derrière chaque interaction, qu'il s'agisse d'envoyer un contrat par courrier ou de confirmer une réservation par SMS, de recevoir un colis, de payer une facture ou d'échanger sur une application mobile ou web, se trouve toujours quelque chose d'essentiel dans la vie du client.

L'ambition de Quadient est d'être le *leader* dans chacun de ses domaines d'activité clés.

Simplifier la connexion entre les personnes et ce qui leur est essentiel

440 000 clients

Une clientèle diversifiée en terme de taille, de secteurs et de géographies.



c. 80

Pays dans lesquels les produits de Quadient sont distribués

4 900

Collaborateurs

1,08 Md€

Chiffre d'affaires

+5,6 %

Variation annuelle du chiffre d'affaires ⁽³⁾

(1) Évaluation des fournisseurs SaaS par IDC MarketScape, 2022, World, SaaS Vendor; Forrester Q2 2022.

(3) Croissance publiée par rapport à 2021.

(2) Dans les principales zones géographiques où Quadient est présent.

INTELLIGENT COMMUNICATION AUTOMATION

Un ensemble de plateformes *cloud* intégrées pour automatiser les communications et les processus clés pour l'entreprise, gagner du temps, réduire les coûts, améliorer l'expérience client et favoriser l'engagement des acteurs internes et externes.

- Une véritable plateforme de communication globale entièrement basée sur le *cloud*, pour gérer quotidiennement plus d'un milliard de communications clients et d'interactions professionnelles critiques.
- Des solutions qui accompagnent les entreprises dans tous les aspects de la gestion des communications client et de l'automatisation financière.

Chiffre d'affaires
227 M€
+12,8 % ⁽³⁾



Chiffre d'affaires
757 M€
+6,7 % ⁽³⁾



MAIL-RELATED SOLUTIONS

Large gamme de logiciels et matériels destinés à la préparation et l'expédition de courriers (systèmes d'affranchissement et de mise sous pli adaptés à de petits comme de gros volumes) :

- Le traitement du courrier reste un marché important malgré le déclin structurel des volumes de plis ;
- Un marché avec de fortes barrières à l'entrée ;
- L'Amérique du Nord, où Quadient détient environ 20 % de parts de marché, représente plus de 50 % du marché mondial.

PARCEL LOCKER SOLUTIONS

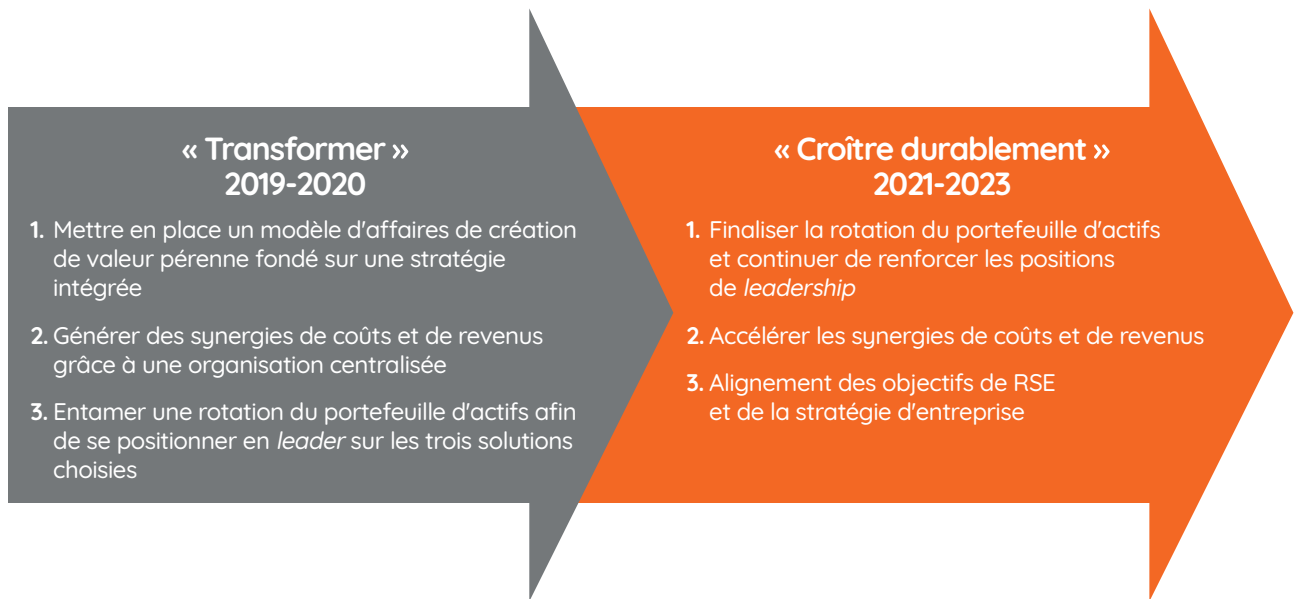
Cette solution consiste en une plateforme *cloud* connectée à un réseau de consignes automatiques qui permet d'automatiser le suivi des dépôts et retraits, d'optimiser la gestion du dernier kilomètre pour la livraison de colis et simplifier leur réception que ce soit dans des lieux de passage, chez les commerçants ou dans les résidences.

- Seule solution automatisée éprouvée à ce jour, offrant aux clients un service pratique, sécurisé et sans contact de récupération de leurs colis ;
- Un marché en forte croissance, multi-local et adapté à la forte croissance du nombre de colis résultant du palier franchi par le e-commerce pendant la crise de la Covid-19.
- Réseau de plus de 18 000 consignes colis installées au 31 janvier 2023.

Chiffre d'affaires
91 M€
+5,6 % ⁽³⁾



STRATÉGIE « BACK TO GROWTH »



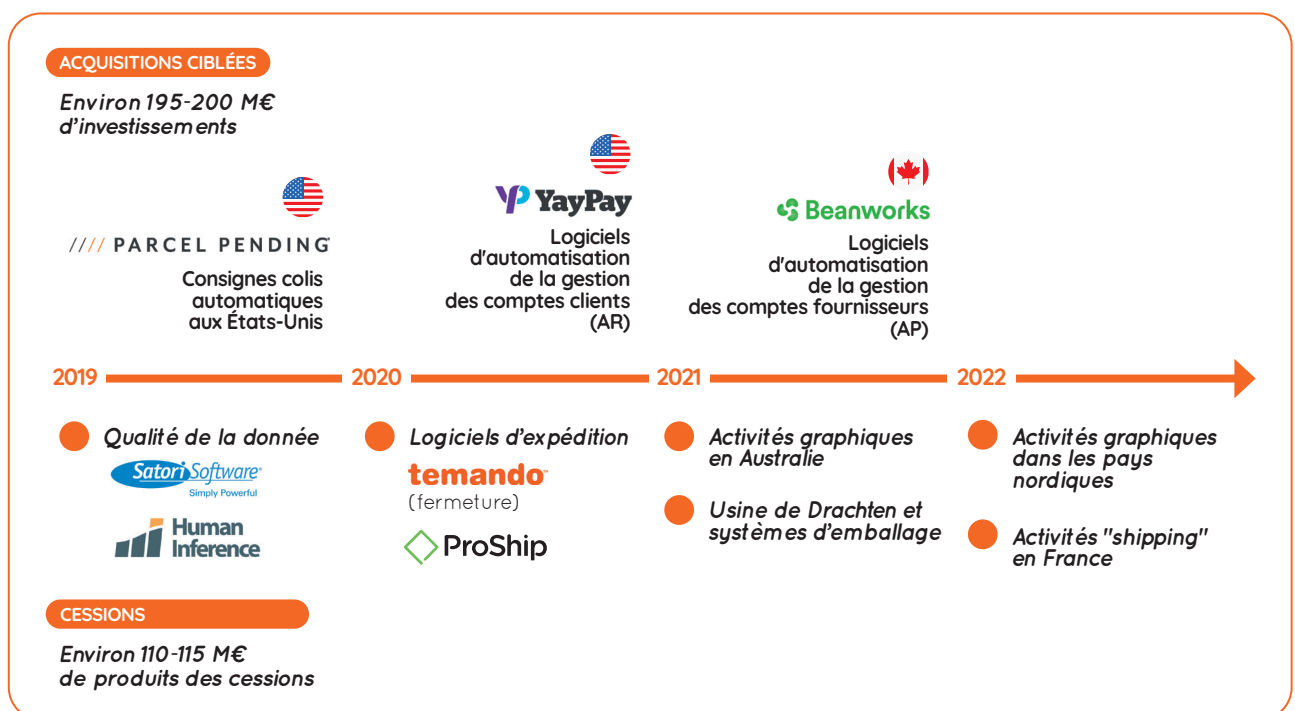
Mise en œuvre début 2019, la stratégie « Back to Growth » visait à transformer Quadient en une entreprise unifiée, tout en recentrant son portefeuille d'activités sur des solutions logicielles et d'équipements connectés générant des synergies, avec un fort potentiel de croissance et des positions de *leader* sur leurs marchés.

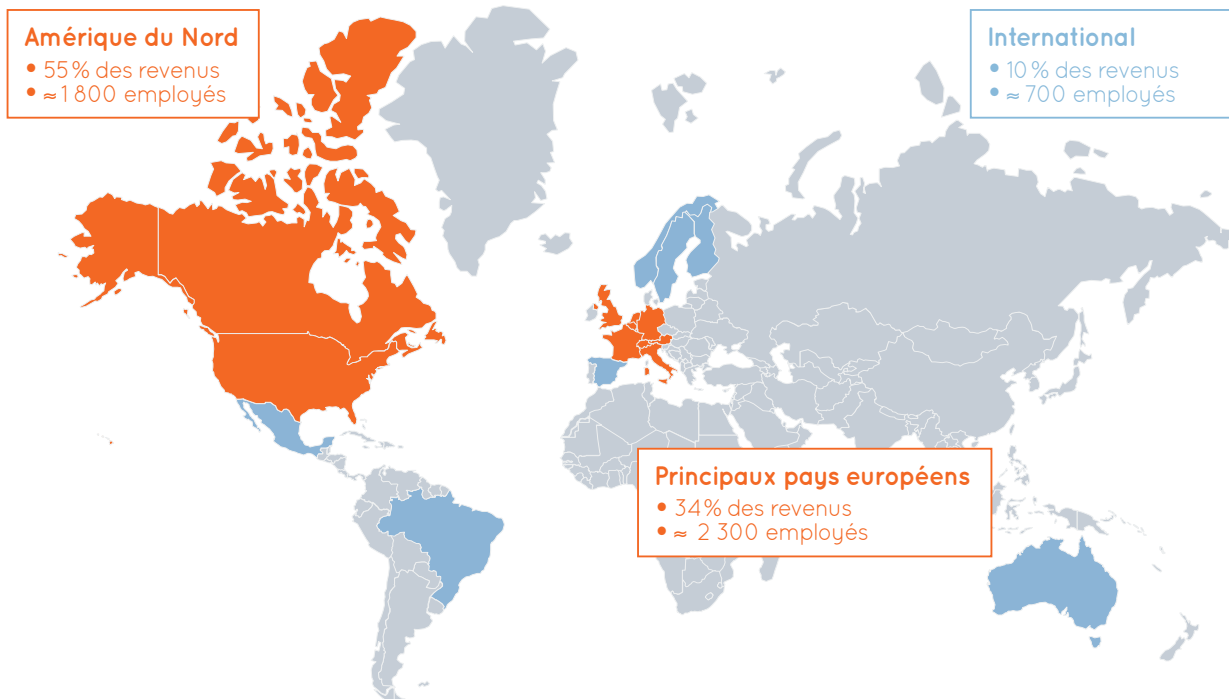
En mars 2021, Quadient a annoncé la phase 2 de « Back to Growth ».

Quadient visait à établir des positions de marché de premier plan dans des activités à forte croissance en synergie avec ses activités historiques liées au courrier. Les

plateformes *cloud* d'automatisation des communications intelligentes et des consignes colis ont été choisies pour être les moteurs de croissance du Groupe, tout en continuant à bénéficier de la forte position de Quadient dans les activités liées au courrier, très rentables et génératrices de trésorerie.

En mettant clairement l'accent sur le développement organique, l'innovation et la technologie, Quadient continue de développer ses bases installées de solutions logicielles et d'équipements connectés, d'accélérer la transition vers un modèle d'abonnement et de générer des synergies entre ses solutions.





Quadient a également profondément fait évoluer son organisation afin de simplifier son modèle opérationnel, gagner en efficacité et réunir l'ensemble de l'entreprise sous une marque unifiée et une culture commune forte. L'équipe de direction a été renouvelée et de nouveaux talents ont été recrutés pour mener à bien la transformation, une organisation hiérarchique plus simple a été mise en place avec une forte orientation régionale et des centres d'excellence ont été créés pour rationaliser les outils et processus internes et ainsi employer au mieux l'expertise des équipes.

En 2022, Quadient a progressé largement dans la mise en œuvre de sa stratégie avec notamment la fin de son programme de rotation de portefeuille qui s'est terminé en juin 2022 avec la cession des dernières activités annexes. Suite à ces dernières cessions, le Groupe a simplifié son reporting en intégrant les activités restantes dans leurs solutions respectives. Les résultats 2022 sont publiés dans ce nouveau format, organisé sur la base des trois solutions comme segments de reporting et la publication du revenu opérationnel courant par solution en complément.

Continuer de s'appuyer sur nos forces et à exécuter notre stratégie avec une ambition claire pour générer durablement de la valeur



MODÈLE D'AFFAIRES

TENDANCES SECTORIELLES

La digitalisation,

un catalyseur majeur de l'évolution des communications client et de l'automatisation des processus financiers

ATOUTS

Une entreprise intégrée

- Une structure d'organisation intégrée et une marque représentative de toutes les activités. Signature : « *Parce que les liens sont essentiels* »
- Concentration des **trois** solutions dans des zones géographiques clés : **Amérique du Nord / Principaux pays européens / International**
- Réseau de distribution direct ou indirect couvrant près de **80** pays

Une structure financière solide

- Forte position de liquidité : **572 M€** de trésorerie et **400 M€** de lignes de crédit non tirées au 31 janvier 2023
- Dette adossée aux flux de trésorerie futurs attendus des activités de location et du portefeuille de *leasing* (dette nette de **722 M€**)
- Levier financier hors *leasing* : **1,8x** EBITDA ⁽¹⁾

(1) Dette nette hors leasing / EBITDA hors leasing.

UN MODÈLE ÉCONOMIQUE DE BASES INSTALLÉES, COMMUN AUX TROIS SOLUTIONS

	MAIL-RELATED SOLUTIONS	PARCEL LOCKER SOLUTIONS
Revenus liés aux abonnements	<ul style="list-style-type: none"> • Abonnement par usage (fourniture d'encre & pièces détachées en fonction du taux d'utilisation des machines et du volume de courrier traité) • Abonnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Abonnement fixe/par usage (en fonction du taux d'utilisation dans certains cas)
Revenus non liés aux abonnements	<ul style="list-style-type: none"> • Ventes de machines (acquisition de nouveaux clients ou upsell à partir de la base installée) 	<ul style="list-style-type: none"> • Services d'installation (Parcel Locker Solutions)
Clients	<ul style="list-style-type: none"> • Petites et moyennes entreprises • Grands comptes 	<ul style="list-style-type: none"> • Résidentiel • Universités & Entreprises • Grande distribution • Transporteurs

CRÉATION DE VALEUR

CLIENTS

- Économie circulaire : **73%** des équipements mis sur le marché sont issus de processus de remanufacturing
- **95%** de taux de satisfaction client



COLLABORATEURS

- **458 M€** versés en salaires et charges de personnel
- **94,2%** de contrats en CDI pour soutenir l'emploi localement
- **34,3%** de femmes dans l'entreprise
- **29,2%** de femmes parmi les managers



Fournisseurs

- **88,6 M€** d'achats liés à la production
- + de **1 200** rapports de sélection/due diligence de tiers réalisés



En dépit de son déclin structurel,
le marché du courrier reste important et résilient

La gestion du dernier kilomètre pour la livraison des colis, une priorité dans un **contexte de volumétrie élevée**

Une culture de R&D et d'innovation

- **5,3%** du chiffre d'affaires consacré à la R&D
- Plus de **600** ingénieurs
- **7** centres de R&D
- Une équipe dédiée à l'innovation dans le domaine digital

Des équipes expertes

- **4 900** collaborateurs
- Profils diversifiés : savoir-faire, origines, compétences, cultures, horizons
- **78%** des salariés ont suivi au moins une formation en 2022

Des actifs industriels performants

- **2** centres de production
- **4** centres logistiques
- **100%** des sites industriels certifiés ISO 14001, OHSAS 18001/45001

INTELLIGENT COMMUNICATION AUTOMATION

- **Abonnement (SaaS)** (base installée)
- **Abonnement par usage** (taux d'usage client)
- **Maintenance** (base installée / tarification de la maintenance)
- **Ventes de licences** (acquisition de nouveaux clients ou Upsell à partir de la base installée)
- **Services professionnels** (facturation au temps passé)
- Grands comptes
- Segment des petites et moyennes entreprises les plus importantes en taille
- Canal de vente directe de Mail-Related Solutions partenaire #1 d'ICA

RÉSULTATS 2022

- CHIFFRE D'AFFAIRES : **1,08 Md€**
- REVENUS LIÉS AUX ABONNEMENTS : **69%**
- UNE SOCIÉTÉ INTERNATIONALE :
 - AMÉRIQUE DU NORD : **55%**
 - PRINCIPAUX PAYS EUROPÉENS : **34%**
 - INTERNATIONAL : **10%**
- EBIT COURANT : **150 M€**⁽²⁾

⁽²⁾ Hors charges liées aux acquisitions.

COMMUNAUTÉS LOCALES ET ORGANISATIONS CARITATIVES

- **50+** organisations caritatives soutenues
- Plus de **239 000 €** de dons récoltés



ÉTATS ET TERRITOIRES

- **22,5 M€** de taxes et impôts
- **10%** de réduction des émissions de CO₂ par rapport à la baseline 2018 (scopes 1, 2 et 3)
- **81%** de déchets industriels recyclés



ACTIONNAIRES

- Un dividende de **0,55 euros** par action a été versé au titre de l'exercice 2021, en hausse de **10%** par rapport à l'exercice précédent

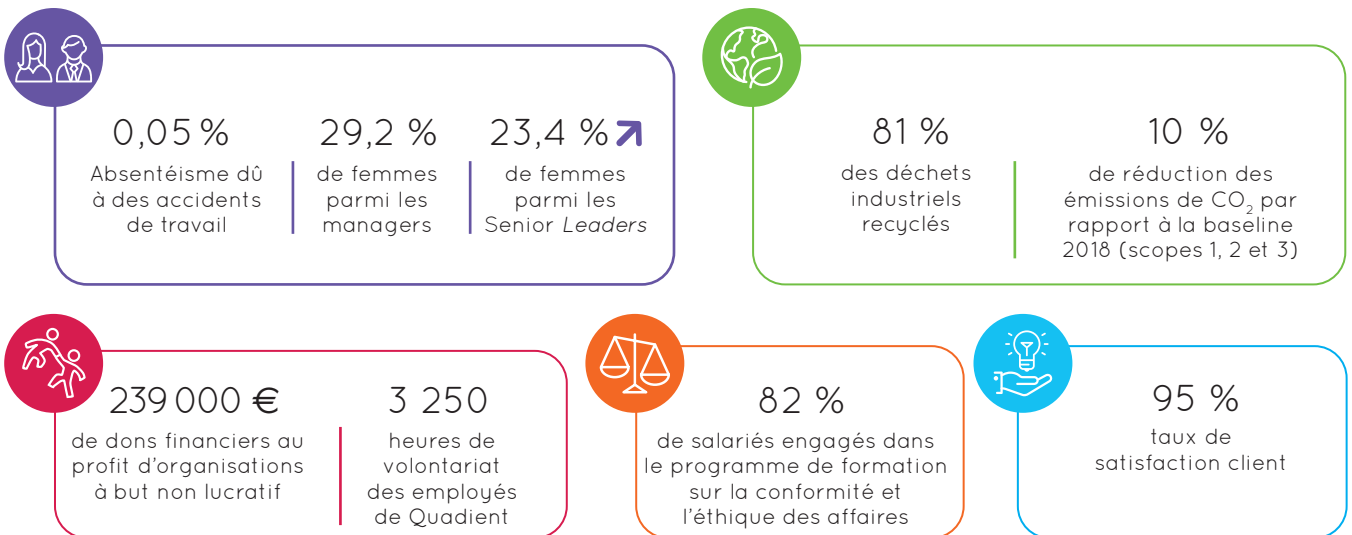


QUADIENT, UNE ENTREPRISE RESPONSABLE

Quadient propose des solutions innovantes et durables à ses clients dans le respect de la plus grande intégrité et en cherchant à limiter son impact sur l'environnement. Quadient a défini une démarche RSE, en ligne avec ses activités et sa stratégie, autour de 5 piliers.

En devenant signataire du Pacte mondial des Nations Unies en 2021, Quadient a affirmé son engagement à respecter, soutenir et promouvoir les 10 principes du Pacte mondial en matière de Droits de l'Homme, de travail, d'environnement et de lutte contre la corruption dans sa sphère d'influence.

Résultats



• Pour en savoir plus : tous les résultats 2022 sont présentés dans le chapitre 5.

Une stratégie reconnue par les agences de notation extra-financières

	vigeo eiris	Gaia by S&P	ecovadis	CDP	ISS ESG	MSCI	Corporate Knights
2021	53%	81%	Platinum	B	Statut « Prime »	AA	62 ^e
2022	NA	83%	Platinum	B	Statut « Prime »	AA	75 ^e
Évolution	=	↑	=	=	=	=	↓

Nos 5 piliers RSE, ambitions et objectifs



Donner aux collaborateurs les moyens de concrétiser la stratégie de l'entreprise

Offrir des conditions de travail optimales aux employés afin qu'ils donnent le meilleur d'eux-mêmes.

Promouvoir une culture de diversité et d'inclusion, représentative de la philosophie de Quadient en matière d'égalité des chances.

Offrir à tous les collaborateurs la possibilité et les moyens d'être acteurs de leur développement personnel et de leur carrière, et leur permettre de contribuer au succès de l'entreprise.

> 80 % des salariés éligibles au télétravail deux jours ou plus par semaine.

> 30 % de femmes parmi les managers.

> 30 % de femmes parmi les Senior Leaders.



Promouvoir une culture d'excellence et d'intégrité

Promouvoir une culture d'intégrité et de conduite éthique par le biais du programme de conformité de Quadient.

Protéger les données qui sont confiées à l'entreprise contre les menaces internes et externes.

S'engager avec des partenaires et des fournisseurs qui adhèrent à des standards semblables à ceux de l'entreprise.

> 95 % des salariés adhèrent au Code d'éthique.

> 95 % des salariés sont engagés dans un programme de formation à la conformité et à l'éthique des affaires.

> 95 % des partenaires commerciaux stratégiques ont adhéré au Code de conduite fournisseurs.



Réduire l'empreinte environnementale de Quadient

Ambitions

Prendre des mesures pour lutter contre le changement climatique et soutenir la transition vers une économie bas carbone.

Encourager les principes de l'économie circulaire dans les activités de l'entreprise afin de réduire l'empreinte environnementale de Quadient.

Objectifs

Réduire les émissions de CO₂ de 50,4 %, pour le scope 1 & 2 entre 2018 et 2030.

Réduire les émissions de CO₂ de 40 %/m€ de chiffre d'affaires pour des catégories ciblées, pour le scope 3 entre 2018 et 2030.

Faire en sorte que les équipements liés au courrier issus du remanufacturing représentent plus de 50 % des produits MRS placés sur le marché.



Créer la meilleure expérience client grâce à des solutions innovantes, fiables et durables

S'appuyer sur la technologie pour innover et améliorer en permanence le portefeuille de solutions.

Concevoir des solutions de pointe pour répondre aux besoins des clients tout en contribuant au développement durable.

Proposer des solutions haut de gamme, fiables et sûres aux clients.

Atteindre un taux de satisfaction client supérieur à 95 %.

Porter les investissements dans la R&D au-delà de 4,5 % du chiffre d'affaires consolidé.



S'engager auprès des communautés locales et les soutenir

Incarner les valeurs de l'entreprise en soutenant les communautés locales dans les domaines de l'éducation et du travail décent, de l'inclusion et de la diversité, et de la réduction des déchets et de la pollution.

Plus de 5 000 heures par an : temps passé par les salariés de Quadient en soutien aux communautés.

> 100 000 euros de dons financiers au profit d'organisations à but non lucratif.

25 % des salariés impliqués dans des projets de bénévolat et mécénat (taux de contribution).



● Pour en savoir plus : section 5.1.3



● Pour en savoir plus : section 5.1.4



● Pour en savoir plus : section 5.1.5



● Pour en savoir plus : section 5.1.6



● Pour en savoir plus : section 5.1.7

UN CONSEIL D'ADMINISTRATION TRÈS MAJORITAIREMENT INDÉPENDANT



DIDIER LAMOUCHE
Président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de 12 membres qui apportent leur expertise internationale notamment dans les domaines du digital, du e-commerce, des nouvelles technologies et de la gouvernance d'entreprise.

Le Conseil valide les grandes orientations et décisions stratégiques de Quadient et en contrôle la bonne exécution, en particulier le lancement des nouveaux projets, les investissements, les cessions et les acquisitions.



GEOFFREY GODET
Directeur Général

6 réunions — 98,6 % Présence moyenne — 80 % Indépendance des administrateurs* — 40 % de femmes*



MARTHA BEJAR
Depuis juin 2019



HÉLÈNE BOULET-SUPAU
Depuis juin 2017



ÉRIC COURTEILLE
Depuis juillet 2012



PAULA FELSTEAD
Depuis septembre 2021



NATHALIE LABIA
Administratrice salariée
Depuis août 2020



CHRISTOPHE LIAUDON
Administrateur salarié
Depuis août 2019



SÉBASTIEN MAROTTE
Depuis juillet 2021



VINCENT MERCIER
Depuis juillet 2009



RICHARD TROKSA
Depuis juillet 2016

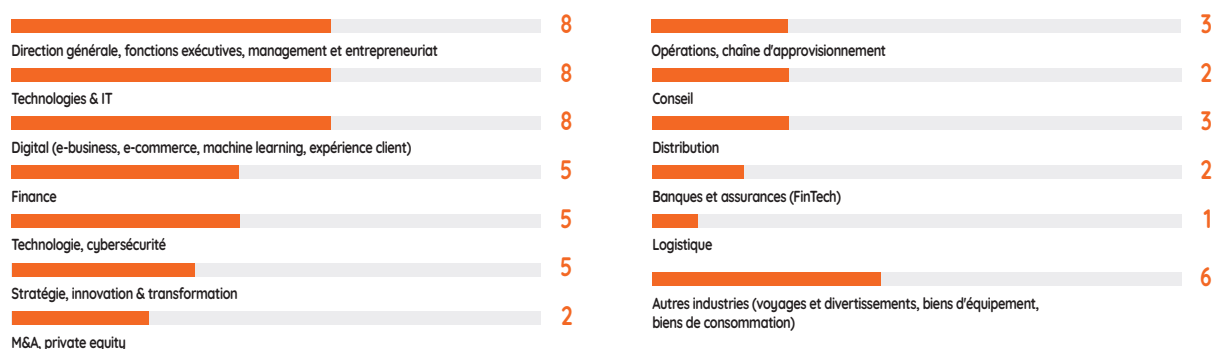


NATHALIE WRIGHT
Depuis juin 2017



● Comité d'audit ● Comité stratégie et responsabilité sociale d'entreprise ● Comité des nominations et des rémunérations ☆ Président de comité

CARTOGRAPHIE DES EXPERTISES DU CONSEIL



(*) Conformément à la loi française et au Code AFEP-MEDEF, les administrateurs salariés ne sont pas pris en compte pour déterminer le pourcentage d'administrateurs indépendants ou la proportion de femmes au Conseil d'administration.

UNE ÉQUIPE DE DIRECTION INTERNATIONALE



GEOFFREY GODET
Directeur Général

L'Équipe de Direction regroupe les responsables des fonctions support, ainsi que les responsables opérationnels de chacune des solutions et des opérations par zone géographique.

Au cours de l'exercice 2022, Quadient a continué la rationalisation de son Équipe de Direction dans le cadre de la mise en place d'une organisation plus intégrée. Le Groupe s'appuie désormais sur des profils plus internationaux et plus spécialisés.

FONCTIONS SUPPORT



BRANDON BATT
Transformation et
Ressources Humaines



LAURENT DU PASSAGE
Finance



STEVE RAKOCZY
Digital



TAMIR SIGAL
Marketing

SOLUTIONS



CHRIS HARTIGAN
Intelligent
Communication
Automation



ALAIN FAIRISE
Mail-Related
Solutions



BENOÎT BERSON
Parcel Locker
Solutions

OPÉRATIONS



STÉPHANIE AUCHABIE
France et
Benelux



DUNCAN GROOM
Allemagne, Autriche, Suisse & Italie
et Royaume-Uni & Irlande



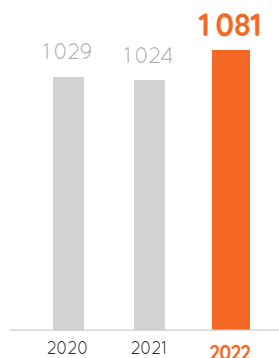
IAN CLARKE
International

PERFORMANCES FINANCIÈRES

COMPTE DE RÉSULTAT

CHIFFRE D'AFFAIRES

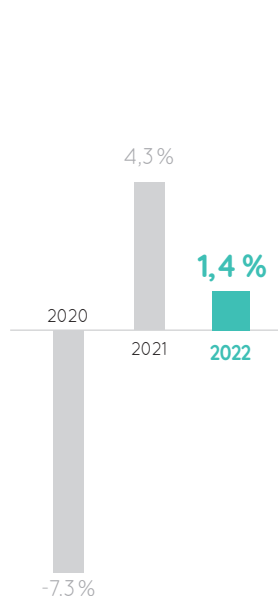
(en millions d'euros)



En 2022, les revenus récurrents ont représenté 69 % du chiffre d'affaires du Groupe.

VARIATION ORGANIQUE (1)

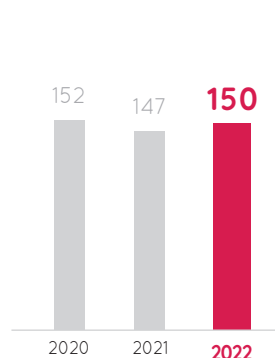
(taux de variation annuel)



En 2022, Quadient a consolidé sa croissance organique grâce à une contribution positive de chacune de ses trois solutions.

EBIT COURANT (2)

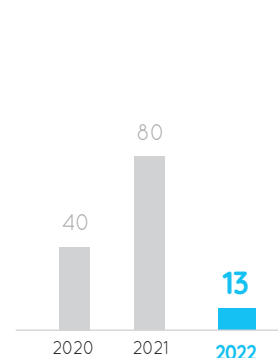
(en millions d'euros)



L'EBIT courant a connu un fort rebond au S2, la marge d'EBIT courant atteignant 15,2 % sur la période.

RÉSULTAT NET

(en millions d'euros)



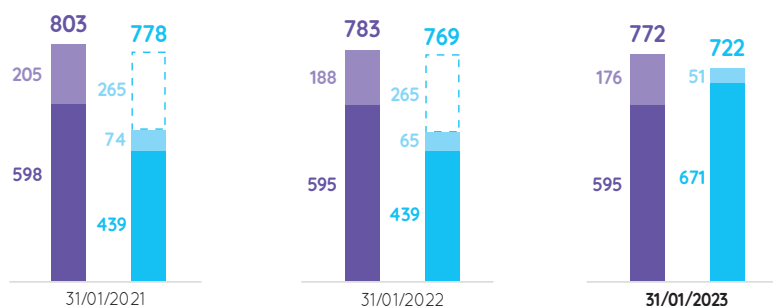
Le résultat net part du Groupe s'établit à 13 millions d'euros en 2022 compte tenu d'impacts non monétaires exceptionnels s'élevant à 70 millions d'euros. Le résultat net par action s'élève à 0,29 euro en 2022.

(1) Variation hors effets de change et de périmètre.

(2) Hors charges liées aux acquisitions.

STRUCTURE FINANCIÈRE

(en millions d'euros)



La dette nette a continué à décroître passant de 769 millions d'euros au 31 janvier 2022 en incluant l'ODIRNANE à 722 millions au 31 janvier 2023. L'ODIRNANE a été remboursée intégralement en juin 2022.

Le ratio financier du Groupe hors portefeuille de *leasing* (ratio dette nette hors *leasing*/EBITDA hors *leasing*) s'établit à 1,8x, en baisse par rapport au 31 janvier 2021 où il s'établissait à 2,0x. Le Groupe s'est fixé un objectif de ratio financier hors *leasing* à 1,75x à la fin de son plan stratégique 2021-2023.

- Flux de trésorerie futurs liés à l'activité locative client
- Portefeuille de *leasing* client

- ODIRNANE
- Impact IFRS 16
- Dette financière nette hors impact IFRS 16



RELATIONS INVESTISSEURS ⁷

Agenda financier 2023

Chiffre d'affaires T1 2023 : **31 mai 2023***

Assemblée Générale : **16 juin 2023**

Résultats semestriels et chiffre d'affaires
T2 2022 : **20 septembre 2023***

Chiffre d'affaires T3 2022 :
29 novembre 2023*

(*) Publication après la clôture d'Euronext Paris.

Informations cotation quadient

Cotation : **Euronext Paris**

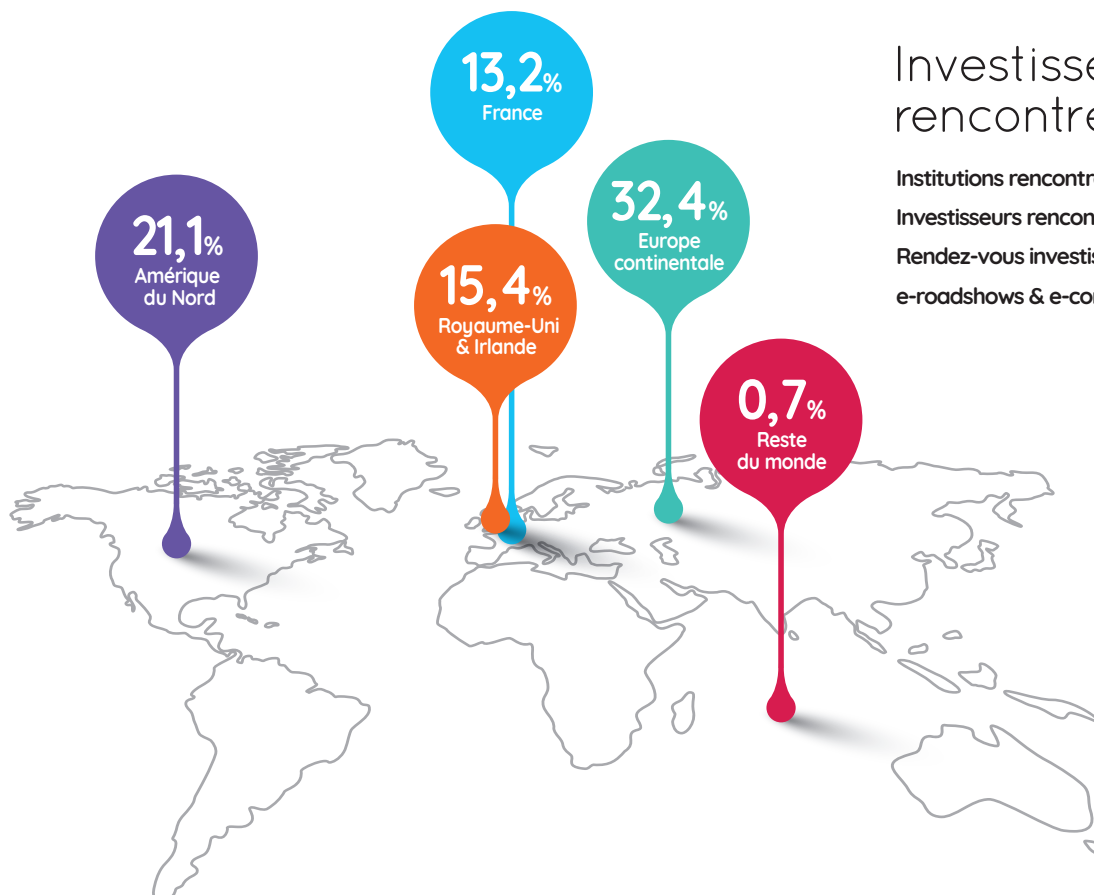
Marché : **Compartment B**

Code ISIN : **FR0000120560**

Mnémonique : **QDT**

Indice : **CAC® Mid & Small et EnterNext® Tech 40**

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU CAPITAL ⁽¹⁾



Investisseurs rencontrés en 2022

Institutions rencontrées : **125**

Investisseurs rencontrés : **167**

Rendez-vous investisseurs : **145**

e-roadshows & e-conferences : **14**

(1) Sur la base de l'actionariat institutionnel.



PRÉSENTATION DE QUADIENT

1.1 ACTIVITÉS	18	1.3 ORGANISATION	24
1.1.1 Intelligent Communication Automation	18	1.3.1 Siège social	24
1.1.2 Mail-Related Solutions	19	1.3.2 Centres de recherche et développement	24
1.1.3 Parcel Locker Solutions	20	1.3.3 Centres de production et logistique	24
1.1.4 Autres solutions cédées en 2022	20	1.3.4 Distribution	24
1.2 STRATÉGIE	21	1.3.5 Investissements	25
1.2.1 Stratégie « Back to Growth »	21		
1.2.2 Des opérations rationalisées	21		
1.2.3 Allocation du capital	22		
1.2.4 Politique de retour aux actionnaires	22		
1.2.5 Indications à moyen terme	22		

1.1 Activités

Quadient contribue à simplifier les liens entre les personnes et ce qui leur est essentiel. La Société aide des centaines de milliers de clients dans le monde dans leur quête pour construire des interactions pertinentes et personnalisées et offrir l'excellence en matière d'expérience client.

Depuis 4 ans, Quadient a concentré son développement sur deux marchés porteurs : la digitalisation des usages, impactant les processus en entreprise et les communications clients, et la croissance de l'e-commerce entraînant une augmentation des volumes de livraison ayant pour conséquence des surcoûts et la hausse des émissions de CO₂. La succession de crises de ces dernières années, de la pandémie liée à la Covid-19, à la guerre en Ukraine ou encore le retour à une inflation élevée en 2022 n'a fait qu'accroître la pression sur les entreprises, les obligeant à privilégier l'innovation, la maîtrise de leurs finances et la rationalisation de leurs processus, autant de domaines où le numérique apporte toute sa valeur.

Grâce à des investissements ciblés dans sa croissance externe et organique, et un travail en profondeur qui a définitivement simplifié et rationalisé ses activités, Quadient est aujourd'hui un acteur majeur de la transformation numérique des entreprises et de la

simplification des processus de communication avec les clients, avec un modèle d'affaires à la fois solide, pérenne et rentable.

Quadient accompagne plus de 440 000 petites, moyennes et grandes entreprises dans 27 pays, s'appuyant sur une plateforme complète d'équipements et de logiciels qui facilite des milliards de transactions chaque jour, tant dans les processus de facturation, de communication client, de traitement du courrier multicanal que dans la gestion des colis pour faciliter le dernier kilomètre de livraison ou les retours.

La Société prône une croissance responsable et durable en éco-concevant ses solutions, en récupérant et en recyclant les équipements, et en contrôlant et en réduisant l'empreinte carbone liée à ses activités et solutions, faisant d'elle un partenaire de choix pour les entreprises soucieuses de leur croissance autant que de leur impact environnemental.

Quadient agit au service de ses clients et la communauté, en se concentrant sur trois domaines clés :

- Intelligent Communication Automation (ICA),
- Mail-Related Solutions (MRS), et
- Parcel Locker Solutions (PLS).

1.1.1 INTELLIGENT COMMUNICATION AUTOMATION

Au cœur de chaque relation client, les communications et les interactions se doivent d'être personnalisées et assurées à grande échelle. Les entreprises modernes recherchent des solutions intelligentes qui simplifient le travail à distance et permettent aux collaborateurs de se connecter partout, à tout moment et conformément aux préférences de leurs clients. L'automatisation des communications client et des processus métier essentiels permet également de gagner du temps et de l'argent, d'autant plus que l'utilisation de technologies intelligentes et intégrées contribue à améliorer l'expérience client et le niveau d'engagement de tous les acteurs internes et externes.

Pour les entreprises de toutes tailles qui doivent dématérialiser et automatiser leurs communications les plus critiques, Quadient fournit des solutions logicielles *cloud* intégrées de premier plan pour les aider à se transformer rapidement, réduire leurs coûts et créer des liens authentiques avec leurs clients. Quadient propose une véritable plateforme de communication globale entièrement basée sur le *cloud*, appelée Intelligent Communication Automation.

Plus de 12 000 entreprises dans le monde s'appuient sur les solutions *SaaS* d'automatisation intelligente des communications de Quadient pour gérer quotidiennement plus d'un milliard de communications clients et d'interactions professionnelles critiques.

Les solutions *cloud* ICA de Quadient aident les entreprises à simplifier le travail à distance pour créer puis assurer des échanges pertinents avec les clients, automatiser les processus métier essentiels permettant de baisser les coûts et temps de traitement, ainsi que pour se démarquer de la concurrence grâce à une meilleure expérience client globale.

Les solutions *cloud* ICA de Quadient accompagnent les entreprises dans la gestion des communications client (CCM) et la gestion de l'expérience client (CXM), y compris l'analyse et l'orchestration du parcours client, ainsi que l'automatisation des comptes clients (AR) et des comptes fournisseurs (AP).

Pour les entreprises qui doivent se démarquer de la concurrence en offrant des expériences client exceptionnelles, Quadient fournit des solutions logicielles omnicanales et une expertise qui donnent vie à des interactions à la fois pertinentes et en toute conformité.

L'ensemble de ces solutions permettent aux entreprises de concevoir, coordonner et harmoniser toutes leurs communications client de manière transverse entre différents départements (ventes, marketing, comptabilité, etc.), tout en s'adaptant aux besoins spécifiques de chacun. La suite *SaaS* « Quadient Inspire » facilite la création et la gestion de documents de communication transactionnelle et marketing, quel que soit le support et le canal utilisé (courrier physique, e-mail, fax, SMS, sites Internet, réseaux sociaux, etc.) et gère la diffusion omnicanale de ces communications.

Pour les entreprises qui souhaitent rationaliser les processus de production de documents et de flux de travail, les solutions ICA de Quadient permettent d'automatiser les communications liées aux processus de facturation et d'accélérer les flux de trésorerie. La digitalisation des processus métier est au cœur des programmes d'optimisation des coûts et de continuité de l'activité de nombreuses organisations, en particulier dans le domaine des flux de facturation (comptes clients/comptes fournisseurs). Ces sujets sont d'ailleurs portés par une réglementation qui incite de plus en plus au passage à la dématérialisation et mise en conformité des processus, comme la facturation électronique. C'est aussi la clé d'une meilleure expérience pour toutes les parties prenantes : clients, partenaires, fournisseurs et employés.

Les solutions ICA de Quadient sont commercialisées et installées principalement en mode *SaaS* (*Software as a Service*) sur le *cloud*, avec une offre historique en mode licence/serveur. Quadient s'appuie également sur un réseau de partenaires pour des solutions spécifiques comme celles de courrier hybride.

Marché

Sur la base de données de cabinets de recherche et d'analyses internes, le marché ICA est estimé autour de 6 milliards d'euros de chiffre d'affaires avec une croissance supérieure à 10 % par an portée par la transformation digitale des entreprises et l'attention soutenue pour améliorer l'expérience client.

1.1.2 MAIL-RELATED SOLUTIONS

Les solutions liées au courrier (Mail-Related Solutions) regroupent les activités historiques de Quadient. Quadient fournit des logiciels, des équipements et des services qui couvrent l'ensemble du processus de gestion du courrier entrant et sortant. Quadient fournit l'expertise et la formation relatives à l'organisation de la salle courrier en fonction des besoins métier et opérationnels de chaque client.

Au cours des dernières années, Quadient a continué d'investir dans les solutions liées au courrier afin de rester à la pointe de la technologie avec de nouvelles machines mises à niveau offrant des fonctions enrichies et des services connectés.

Quadient propose une gamme de machines de mise sous pli très compétitive, couvrant les segments dits de bureau, de salle courrier et de centre courrier. Ces systèmes, complétés par une solution intelligente d'interfaçage avec les bases de données, permettent de publier, préparer la mise sous pli, combiner et acheminer les documents tels que bulletins de paie, factures et *mailings* marketing. Quadient assure aussi la maintenance continue de ces équipements afin d'assurer la continuité des activités pour ses clients. Ces équipements étant connectés à Internet, la maintenance peut être effectuée à distance. Quadient est considérée comme l'un des principaux fabricants mondiaux de plieuses/inséreuseuses pour bureaux et salles de courrier.

Quadient propose également des solutions d'affranchissement qui regroupent les machines à affranchir, les solutions logicielles de gestion de l'affranchissement, les accessoires tels que les balances postales, les cartouches d'encre et autres fournitures nécessaires à leur fonctionnement. Quadient assure la maintenance de ses équipements (éventuellement à distance), ainsi que la mise à jour des tarifs postaux.

En outre, Quadient propose des solutions de financement sur mesure pour l'ensemble des matériels et services vendus, ainsi que des solutions de location longue durée dans les pays où la réglementation l'impose, comme la France, pour la totalité de la machine à affranchir, ainsi que les États-Unis et le Canada pour la

partie sécurisée de la machine à affranchir. Quadient offre également un service de financement de l'affranchissement.

Plus récemment, Quadient a développé de nouvelles offres telles que le service d'envoi de courrier en ligne SWITCH, permettant aux plus petites entreprises d'avoir accès à un outil de gestion de leur courrier simple et dématérialisé.

Clients

Les clients utilisateurs des solutions ICA de Quadient incluent la tranche supérieure des petites et moyennes entreprises, des grands comptes, principalement sur des secteurs tels que les services financiers, l'assurance et la santé, ainsi que les prestataires de services d'impression. 70 % des clients des solutions *cloud* ICA sont issus des efforts de *cross-selling* avec la base clients des solutions courrier de Quadient.

partie sécurisée de la machine à affranchir. Quadient offre également un service de financement de l'affranchissement.

Plus récemment, Quadient a développé de nouvelles offres telles que le service d'envoi de courrier en ligne SWITCH, permettant aux plus petites entreprises d'avoir accès à un outil de gestion de leur courrier simple et dématérialisé.

Marché

La taille du marché du traitement du courrier est estimée à environ 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel⁽¹⁾. L'évolution future de ce marché est attendue en déclin limité. Quadient est numéro 2 mondial avec un chiffre d'affaires total de 757,5 millions d'euros en 2022 pour la totalité de son activité Mail-Related Solutions. Ses deux concurrents principaux sont Pitney Bowes et Francotyp Postalia.

Clients

Les clients de Mail-Related Solutions sont essentiellement des petites et moyennes entreprises, tous secteurs d'activité confondus. Cette base de clients présente un fort potentiel de ventes croisées pour les solutions Intelligent Communication Automation. De plus, du fait de gamme étendue de produits, Quadient équipe également des grands comptes, notamment les fournisseurs de services d'impression pour le compte de tiers (*Print Service Providers*). Ces grands comptes sont également utilisateurs des solutions *SaaS* Intelligent Communication Automation.

Rôle des autorités postales

Les autorités postales réglementent la production, la distribution et la maintenance des machines à affranchir.

(1) Estimations Quadient hors courrier de production.

1.1.3 PARCEL LOCKER SOLUTIONS

Pour les entreprises et les personnes qui doivent gérer un volume croissant de livraisons et de retours, Quadient fournit et opère un réseau de consignes colis automatiques pour le retrait et dépôt de colis de toutes tailles de façon intelligente et sécurisée, apportant aux utilisateurs simplicité et tranquillité d'esprit.

Le réseau de consignes colis automatiques de Quadient est une solution intelligente de stockage de colis sécurisé, et de récupération facile par le consommateur, qui contribue à réduire les livraisons infructueuses, le risque de perte ou de vol, ainsi que le nombre de trajets effectués par les livreurs. Ce réseau de consignes automatiques contribue ainsi au respect des délais de livraison et à la réduction des émissions de CO₂.

Avec une plateforme logicielle de premier plan associée au réseau physique, Quadient propose une approche innovante tout en étant agnostique pour tous les verticaux avec des consignes au design unique, des tailles personnalisées pour répondre à tous les besoins (consignes surdimensionnées pour les marchandises volumineuses, consignes pour la consolidation des retours, capacité de déploiement rapide d'une grande quantité de consignes).

Quadient a construit des positions de leader au Japon et aux États-Unis⁽¹⁾ et capitalise maintenant sur sa forte expertise et ses actifs existants pour accélérer son développement en Europe.

En 2022, Quadient a pénétré le Royaume-Uni avec une nouvelle offre disruptive de réseau ouvert. Quatre transporteurs représentant plus de 50 % des volumes de colis au Royaume-Uni se sont déjà engagés à utiliser le réseau ouvert de Quadient (dont Evri, DPD et DHL).

Depuis l'acquisition de Parcel Pending en 2019, le *leader* sur le marché résidentiel aux États-Unis, Quadient a connu une traction continue sur ce marché, ainsi qu'une demande client croissante dans le secteur de la grande distribution.

1.1.4 AUTRES SOLUTIONS CÉDÉES EN 2022

Depuis 2019, dans le cadre de son plan « Back to Growth », Quadient est engagée dans l'exécution de sa stratégie de « faire croître, améliorer ou se désengager »

Marché

Porté par des ventes en lignes qui ont franchi un palier pendant la crise de la Covid-19, le marché des consignes colis automatiques gagne en popularité et en visibilité qui présente un fort potentiel de développement grâce à son aspect multilocal. Quadient estime qu'environ 4 millions de casiers ont été installés sur ses marchés clés, à savoir les États-Unis, le Japon, la France et le Royaume-Uni.

Au Japon, Quadient est le *leader* sur le marché des transporteurs et tire les fruits de sa position de premier entrant. Aux États-Unis⁽¹⁾, suite à l'acquisition de Parcel Pending en 2019, Quadient a une position de *leader* sur le segment résidentiel.

À fin 2022, la base installée mondiale de Quadient s'élève à environ 18 000 consignes colis contre 15 800 consignes colis à fin 2021. Chaque consigne colis installée comprend plusieurs casiers.

Clients

Les clients de Parcel Locker Solutions sont principalement les complexes résidentiels et syndicats de copropriété, les universités, les enseignes de distribution, les organisations postales et les transporteurs.

(1) Hors Amazon

1.2 Stratégie

1.2.1 STRATÉGIE « BACK TO GROWTH »

Le 23 janvier 2019, Geoffrey Godet, Directeur Général de Quadient, a dévoilé la première phase de sa stratégie « *Back to Growth* », cette stratégie visait à développer et faire croître Quadient pour atteindre un profil d'entreprise plus équilibré, afin d'assurer une croissance organique durable et profitable.

Depuis le lancement de « *Back to Growth* », Quadient a profondément transformé son modèle opérationnel, simplifié son organisation et remodelé son portefeuille d'activités, ayant réalisé des acquisitions dans ses secteurs cibles. Dans le même temps, Quadient a développé avec succès ses activités logicielles et de consignes colis, contenu le déclin de son activité liée au courrier, accru la proportion du chiffre d'affaires lié aux

revenus liés aux abonnements et réalisé d'importantes synergies au sein de l'organisation et de ses solutions.

La deuxième partie de cette stratégie a été annoncée en mars 2021 couvrant la période 2021-2023. Avec l'intégration de ses acquisitions, l'accent a été mis sur le développement organique, l'innovation et la technologie, Quadient entend continuer à tirer parti de sa position de *leader* sur ses marchés et de sa solide base installée de logiciels et d'équipements connectés pour continuer à faire croître ses revenus liés aux abonnements, très contributifs, et pour déployer davantage les opportunités de ventes croisées et les synergies créatrices de valeur à travers ses solutions.

1.2.2 DES OPÉRATIONS RATIONALISÉES

La cession des activités Graphiques dans les pays Nordiques et celle de l'activité Shipping en France ont marqué l'achèvement de la refonte du portefeuille des Opérations Annexes. Les activités résiduelles du segment Opérations Annexes étant constituées, pour l'essentiel, de solutions liées au courrier ainsi que de consignes colis automatiques dans des zones géographiques secondaires, celles-ci ont été intégrées

dans les segments Mail-Related Solutions et Parcel Locker Solutions à compter de la publication des résultats annuels de l'exercice 2022.

La disparition du segment Opérations Annexes a conduit le Groupe à ne plus organiser son information sectorielle par zone géographique et à basculer vers une information sectorielle par solution.

Chacune des trois solutions sont supervisées par un directeur des solutions dédié. Les directeurs des solutions sont directement rattachés au Directeur Général.

Les opérations sont, quant à elles, principalement structurées selon trois groupes géographiques :

- Amérique du Nord, à savoir les États-Unis et le Canada ;
- Principaux pays européens, répartis en deux régions : France et Benelux, ainsi que Royaume-Uni, Irlande, Allemagne, Autriche, Suisse et Italie ;
- International, qui inclut les activités des trois solutions en dehors d'Amérique du Nord et des principaux pays européens.

Les fonctions support centralisées jouent également un rôle clé, notamment pour superviser la transformation globale et digitale de l'entreprise, de ses systèmes et de ses opérations de *back-office*, pour forger une vision marketing commune, centraliser la gestion des talents et de l'expérience des employés, ainsi que le développement et la gestion du portefeuille de produits, renforcer les synergies tant en recherche et développement (R&D) que dans la chaîne d'approvisionnement et maintenir une discipline stricte dans la planification financière, la gestion de trésorerie et les contrôles internes.

En tant qu'entreprise intégrée, Quadient est capable de s'appuyer sur ses actifs à travers toutes ses solutions pour offrir le meilleur service à ses clients. Cela comprend la chaîne d'approvisionnement et la logistique, la R&D pour tous les logiciels et les solutions *cloud*, les ventes et les services au sein des régions et les services de *back-office* tels que les ressources humaines, la finance, le marketing, la transformation et l'informatique et le digital.

1.2.3 ALLOCATION DU CAPITAL

En concentrant sa trajectoire de croissance sur ses opportunités organiques, Quadient continue d'investir pour développer ses opérations tant que le profil rendement/risque de ses investissements demeure attractif. La Société prévoit de maintenir ses investissements liés à la R&D et la maintenance dans une fourchette contrôlée d'environ 70 à 80 millions d'euros par an sur la période 2021-2023. Dans le même temps, les investissements liés à la location d'équipements devraient atteindre 40 millions d'euros ou plus par an sur la même période, en fonction des opportunités pour accélérer le déploiement de la base installée des consignes colis en location.

Tout en continuant à générer des flux de trésorerie récurrents, Quadient vise à maintenir un bilan sain et optimisé en ramenant sa dette nette hors *leasing*/EBITDA hors *leasing* en dessous de 1,75x en 2023, en excluant la norme IFRS 16.

L'approche stratégique de Quadient permet d'évaluer régulièrement son capital investi afin de maximiser la valeur à long terme pour ses actionnaires. Cela implique que Quadient s'assure régulièrement d'être le meilleur propriétaire pour ses solutions et activités en termes de création de valeur, et ce, sans exclure des cessions ou scissions potentielles, à condition que le capital puisse être redéployé plus efficacement. Quadient pourrait envisager de potentielles acquisitions ciblées, de manière opportuniste, sur la période 2021-2023, en appliquant des critères rigoureux, notamment en atteignant un retour sur capitaux employés (ROCE) couvrant son coût du capital la troisième année suivant la clôture de la transaction.

1.2.4 POLITIQUE DE RETOUR AUX ACTIONNAIRES

Quadient a fixé son taux de distribution annuel à un minimum de 20 % du résultat net part du Groupe avec un dividende annuel minimum fixé à un plancher absolu de 0,50 euro par action. Le dividende sera payé en numéraire et en un seul versement.

Dans le cadre de sa politique de retour aux actionnaires, Quadient envisagera également d'utiliser l'excédent de trésorerie annuelle disponible pour des rachats d'actions.

1.2.5 INDICATIONS À MOYEN TERME

Indicateurs par solution

Conformément à l'orientation de la stratégie « *Back to Growth* », Quadient continue à se concentrer sur les marchés portés par l'accélération de la digitalisation, la dynamique du e-commerce, ainsi que par des volumes de courrier, déclinants, mais néanmoins toujours significatifs et résilients. Afin de piloter ses trois solutions de manière encore plus efficace, Quadient a défini des indicateurs de performance pour chaque solution, afin de permettre à la Société de piloter sa trajectoire de croissance et sa rentabilité.

Concernant l'activité Intelligent Communication Automation, afin de relever le défi de la mise en place d'un modèle commercial *SaaS/cloud* encore plus récurrent, Quadient se concentrera sur :

- le nombre des clients en *SaaS*/abonnements sur le nombre total de clients,
- le revenu annualisé qui sera généré par ses flux de revenus liés aux abonnements, et
- la part des revenus liés aux abonnements sur le chiffre d'affaires total de la solution.

Concernant l'activité Mail-Related Solutions, Quadient se concentrera sur :

- la part des équipements connectés de nouvelle génération dans sa base installée totale pour mesurer le potentiel lié à la mise à niveau de sa base installée, conformément à l'engagement de Quadient d'investir dans son offre liée au courrier afin de gagner des parts de marché et de maximiser la valeur de cette activité dans le temps,
- l'écart entre l'évolution du chiffre d'affaires des consommables et celle du chiffre d'affaires total de la

solution pour mesurer la résilience de son modèle, quel que soit l'usage de sa base installée, et

- la part des revenus liés aux abonnements sur le chiffre d'affaires total de la solution afin de s'assurer que Mail-Related Solutions continue de fournir un niveau important de flux de trésorerie récurrents.

Enfin, concernant l'activité Parcel Locker Solutions, Quadient se concentrera sur :

- la taille de la base installée de consignes colis,
- le taux d'utilisation des consignes colis, et
- la croissance annuelle des revenus liés aux abonnements.

Ambitions par solution

Dans le cadre de la nouvelle trajectoire définie pour la Phase Deux de « *Back to Growth* », Quadient a fixé des objectifs spécifiques pour chaque solution afin d'atteindre un profil ambitieux d'ici à la fin de la période de trois ans courant de 2021 à 2023, en veillant à ce que chaque solution contribue effectivement à la création de valeur durable au niveau de la Société :

- Intelligent Communication Automation :
 - des revenus liés aux abonnements en croissance annuelle moyenne de 20-25 % sur la durée du plan à trois ans,
 - une marge du résultat opérationnel (EBIT) courant hors charges liées aux acquisitions de la solution autour de 13 % sur une base annuelle à la fin du plan à trois ans,

• Mail-Related Solutions :

- un taux de déclin organique moyen annuel meilleur que -5 % sur la durée du plan à trois ans,
- une marge de l'EBIT courant hors charges liées aux acquisitions de la solution, comprise entre 22 et 24 % sur une base annuelle à la fin du plan à trois ans,

• Parcel Locker Solutions :

- plus de 25 000 consignes colis installées d'ici à la fin du plan à trois ans,
- une estimation de la marge d'EBIT courant de la base installée autour de 19-24 % sur une base annuelle à la fin du plan à trois ans.

De plus, le 27 janvier 2022, Quadient a organisé un webinaire de présentation de ses solutions logicielles basées sur le *cloud* d'Automatisation Intelligente des Communications (ICA), animé par Geoffrey Godet, Directeur Général, et Chris Hartigan, Directeur des solutions ICA.

À la fin du webinaire, Geoffrey Godet a détaillé les ambitions de Quadient d'ici à la fin du plan à trois ans 2021-2023 s'agissant de chacun des indicateurs de performance d'ICA suivis dans le cadre de la seconde phase de « Back to Growth », à savoir :

- une part des clients en mode abonnement et SaaS atteignant plus de 90 % de la base de clients d'ICA,
- des revenus récurrents annuels (ARR) ⁽¹⁾ d'environ 250 millions d'euros ⁽²⁾, et
- une part des revenus liés aux abonnements ⁽³⁾ dans le chiffre d'affaires d'ICA d'environ 75 %.

Perspectives financières

La guidance annuelle 2023 ⁽⁴⁾ permet de confirmer les objectifs financiers de la période 2021-2023 :

Perspective de chiffre d'affaires

- L'objectif d'un taux de croissance organique annuel moyen du chiffre d'affaires de 3% minimum sur la période 2021-2023 est confirmé,
- La croissance organique du chiffre d'affaires 2023 est attendue à environ 3%.

Perspectives d'EBIT courant ⁽⁵⁾

- L'objectif d'un taux de croissance organique ⁽⁶⁾ annuel moyen du résultat opérationnel courant hors charges liées aux acquisitions à un niveau au moins égal à

mid-single digit sur la période 2021-2023 est également confirmé,

- La croissance organique ⁽⁷⁾ du résultat opérationnel courant hors charges liées aux acquisitions 2023 est attendue à environ 10%.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2023 pour l'activité Intelligent Communication Automation devrait bénéficier de la tendance positive enregistrée par la base annuelle de revenus récurrents. Celle-ci a crû de 22% en données organiques en 2022 et cette croissance devrait se traduire par un niveau de croissance similaire pour les revenus liés aux abonnements en 2023. En outre, les solides dynamiques tant en matière de *cross-selling* que d'*up-selling* devraient continuer à stimuler la croissance des futures commandes. Enfin, compte tenu du poids déclinant des ventes de licences, la croissance de l'activité Intelligent Communication devrait progressivement se rapprocher de celle des revenus liés aux abonnements.

L'activité Mail-Related Solutions a enregistré deux exercices consécutifs en croissance organique, une croissance tirée par un niveau solide de placements d'équipements et les bénéfices de hausses de prix. Après une telle performance, les perspectives pour 2023 sont prudemment optimistes et reposent sur la poursuite des bénéfices attendus des hausses de prix ainsi que sur celle de la pénétration progressive des nouvelles générations d'équipements.

L'activité Parcel Locker Solutions devrait connaître une forte croissance organique en 2023, soutenue par la contribution d'une base installée plus importante ainsi qu'un certain rattrapage dans les installations de nouvelles consignes aux États-Unis après les retards enregistrés en 2022, à la fois dans le secteur résidentiel et celui de la distribution.

Pour ce qui concerne les perspectives d'EBIT courant ⁽⁵⁾, l'amélioration de la profitabilité attendue repose sur :

- la profitabilité croissante de la base installée, qu'il s'agisse de l'activité logicielle en mode SaaS ou des consignes colis intelligentes,
- la poursuite attendue de l'amélioration de l'EBIT courant ⁽⁵⁾ d'Intelligent Communication Automation, la transition vers les ventes SaaS étant pratiquement achevée, une forte hausse de l'EBIT courant ⁽⁵⁾ de Parcel Locker Solutions, soutenue par l'accélération des placements de produits, tandis que la marge d'EBIT courant ⁽⁵⁾ de l'activité Mail-Related Solutions devrait rester à un niveau élevé grâce à un contrôle attentif sur les coûts,
- la baisse des coûts de transport.

Cependant, l'inflation sur les salaires devrait se poursuivre.

⁽¹⁾ Les revenus récurrents annuels (Annual Recurring Revenue ou ARR) sont une estimation du futur chiffre d'affaires récurrent sur une base annuelle.

⁽²⁾ À taux de change 2020 constants.

⁽³⁾ Les revenus liés aux souscriptions d'ICA incluent le chiffre d'affaires comptabilisé relatif aux souscriptions, aux licences SaaS, aux volumes et à la maintenance.

⁽⁴⁾ La prévision ou l'estimation du bénéfice a été établie et élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques et conforme aux méthodes comptables du Groupe.

⁽⁵⁾ Hors charges liées aux acquisitions.

⁽⁶⁾ Sur la base du résultat opérationnel courant hors charges liées aux acquisitions 2020 hors reprise du complément de prix de Parcel Pending, (i.e. 145 millions d'euros) avec un effet de périmètre constituant une base pro forma de 140 millions d'euros.

⁽⁷⁾ La variation organique est calculée à taux de change constants, périmètre constant et en excluant l'impact IFRIC.

1.3 Organisation

1.3.1 SIÈGE SOCIAL

Le siège social de Quadient S.A. est situé à Bagneux dans la région parisienne en France. L'ensemble des actifs stratégiques de l'entreprise, comme les activités de recherche et développement, la propriété intellectuelle, les activités industrielles ou de distribution décrites ci-dessous, est logé dans des filiales détenues majoritairement par Quadient S.A., la maison mère du Groupe.

1.3.2 CENTRES DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Quadient dispose de plusieurs centres de recherche et développement, dont les principaux sont situés à Bagneux et Cavaillon (France), Loughton (Royaume-Uni), Hradec Králové (République Tchèque), Kiev (Ukraine), Vancouver (Canada) et Milford (États-Unis).

Plus de 600 ingénieurs et techniciens travaillent dans le domaine de la recherche et développement chez Quadient.

1.3.3 CENTRES DE PRODUCTION ET LOGISTIQUE

Quadient possède deux centres de production et d'assemblage :

- Le Lude (France) pour les systèmes d'affranchissement haut de gamme, ainsi que la personnalisation des produits liés au courrier et des consignes colis automatiques pour le marché européen, et
- Loughton (Royaume-Uni) pour les systèmes de gestion de documents haut de gamme.

Ces deux sites sont également les centres logistiques utilisés par la Société pour l'Europe.

Une équipe basée à Hong Kong gère le réseau de sous-traitants de Quadient en Asie. Ces sous-traitants réalisent l'assemblage des systèmes d'affranchissement d'entrée et de milieu de gamme et des systèmes de gestion de documents d'entrée de gamme de l'activité Mail-Related Solutions. L'équipe contribue également à la fourniture de solutions dans le domaine des consignes colis automatiques.

Le centre de Byhalia (États-Unis) gère la logistique et de la personnalisation des produits liés au courrier et des consignes colis automatiques pour le marché nord-américain. Les équipes au Japon gèrent la logistique pour les consignes colis locales.

1.3.4 DISTRIBUTION

Le réseau commercial international de Quadient est un élément clé de son activité.

Quadient possède des filiales et succursales détenues à 100 % dans 27 pays : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Hong Kong, Hongrie, Inde, Irlande, Italie, Japon, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République Tchèque, Royaume-Uni, Singapour, Suède et Suisse.

En plus des pays couverts par ces filiales, Quadient dispose également d'un réseau de distributeurs locaux dans environ 50 pays. De manière générale, ce sont des distributeurs indépendants, essentiellement dédiés aux produits Quadient, avec lesquels la Société a signé des contrats de distribution pluriannuels.

1.3.5 INVESTISSEMENTS

Hors acquisitions, le Groupe a investi 87,9 millions d'euros en 2022 contre 87,9 millions d'euros en 2021.

Le détail de ces investissements est présenté dans le tableau ci-dessous :

<i>(En millions d'euros)</i>	31 janvier 2023	31 janvier 2022
Acquisition de logiciels	2,2	0,6
Capitalisation des frais de développement	35,6	37,4
Acquisition de matériels et équipements	2,4	1,2
Matériel de location	29,9	28,5
Autres investissements	8,3	10,1
Droits d'utilisation des actifs loués (IFRS 16)	9,5	10,1
TOTAL	87,9	87,9

La répartition des investissements par solution est la suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	31 janvier 2023	31 janvier 2022
Intelligent Communication Automation	28,0	26,0
Mail-Related Solutions	41,4	46,7
Parcel Locker Solutions	18,5	15,2
Autres	0,0	0,0
TOTAL	87,9	87,9



PRÉSENTATION DE QUADIENT



RAPPORT DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1	CONSEIL D'ADMINISTRATION	29		
2.1.1	Structure de gouvernance	29		
2.1.2	Missions du Conseil d'administration	29		
2.1.3	Président du Conseil d'administration	32		
2.1.4	Directeur Général	33		
2.1.5	Membres du Conseil d'administration	33		
2.1.6	Administrateurs salariés	37		
2.1.7	Administrateurs indépendants	38		
2.1.8	Fonctionnement du Conseil d'administration	41		
2.1.9	Code de gouvernement d'entreprise	42		
2.1.10	Règlement intérieur du Conseil et des Comités	43		
2.1.11	Évaluation du Conseil	44		
2.1.12	Charte de l'administrateur	44		
2.1.13	Déontologie boursière	44		
2.2	COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	45		
2.2.1	Comité des nominations et des rémunérations	45		
2.2.2	Comité d'audit	46		
2.2.3	Comité stratégie et responsabilité sociale d'entreprise	48		
2.3	RAPPORT DE RÉMUNÉRATION	49		
2.3.1	Rémunérations versées aux administrateurs et mandataires sociaux en 2022	49		
2.3.2	Politique de rémunération 2023 des administrateurs et mandataires sociaux	57		
2.3.3	Rémunération des dirigeants : plans d'options de souscription d'actions et attributions d'actions de performance	64		
2.4	CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	68		
2.5	TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET FAISANT APPARAÎTRE L'UTILISATION FAITE DE CES DÉLÉGATIONS AU COURS DE L'EXERCICE 2022 (ARTICLE L225-37-4, 3° DU CODE DE COMMERCE)	69		
2.6	ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE	70		
2.7	MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES	71		
2.8	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	73		

Lettre de la Présidente du Comité des nominations et des rémunérations

Chers actionnaires,

Au nom du Conseil d'administration, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport de gouvernance d'entreprise de la Société pour l'exercice clos le 31 janvier 2023.

2022 a été une année difficile et, comme beaucoup d'entreprises dans le monde, nous avons été confrontés à une hausse de nos coûts et à une concurrence accrue. Cela est dû à un marché du travail tendu, entraînant des difficultés à retenir nos meilleurs talents et à en attirer de nouveaux, ainsi qu'à une inflation élevée, une augmentation des coûts et des retards dans les chaînes d'approvisionnement. Cependant, 2022 reste une année dont nous pouvons être fiers à bien des égards, avec un chiffre d'affaires de 1,08 milliard d'euros – une augmentation organique du chiffre d'affaires de 1,4 % par rapport à 2021 et un bénéfice d'exploitation de 150 millions d'euros – une baisse organique de -4,8 %. De plus, nous avons poursuivi nos efforts de transformation pour faire de Quadient une plateforme d'abonnement unique et novatrice qui alimente des milliards de communications d'affaires essentielles pour plus de 440 000 clients. Notre modèle d'affaires a continué d'évoluer conformément à notre stratégie *Back to Growth* – aujourd'hui, près de 70 % de nos revenus sont liés aux abonnements. Finalement, parmi nos trois solutions, nos clients continuent d'exprimer des niveaux de satisfaction élevés.

Ayant achevé ma première année dans le rôle de président du Comité des nominations et des rémunérations, je suis fière des réalisations de Quadient et impatiente de connaître ce que l'avenir nous réserve.

En 2022, le Comité des nominations et des rémunérations s'est concentré sur plusieurs domaines :

- L'adéquation de la rémunération du Directeur Général et des programmes d'intéressement à long terme des dirigeants.
- L'examen de l'efficacité du Conseil d'administration et les plans de successions.
- La revue des tendances en matière de gouvernance et le développement des pratiques ESG.

Le fonctionnement du Conseil d'administration de Quadient a été jugé adéquat et ses pratiques sont dans l'ensemble conformes aux meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise. Suite aux recommandations externes, le Comité des nominations et des rémunérations a engagé des discussions sur les plans de successions, afin d'établir une stratégie à court et à long terme.

Le Comité des nominations et des rémunérations, en collaboration avec le Conseil d'administration, tout en n'apportant pas de changement fondamental à la politique de rémunération du Directeur Général, Geoffrey Godet, pour 2023, a toutefois décidé de relever le paiement du bonus lorsque le seuil minimum des critères financiers est atteint. Ce changement a été décidé afin d'éviter les effets de seuil et rétribuer significativement la performance lorsque les niveaux minimums sont atteints. En effet, la fourchette de déclenchement du paiement du bonus pour les indicateurs de performance financière est étroite et le seuil du critère du revenu a été relevé cette année. Le paiement minimum a été aligné sur les pratiques du marché observées dans les sociétés du SBF 120.

L'examen des objectifs ESG est un processus permanent. Dans la continuité des changements effectués l'année dernière, nous avons maintenu l'importance du développement durable dans le plan d'intéressement à long terme. Actuellement, 20 % du plan est lié à l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre. En 2021, l'objectif était une réduction de 28 % d'ici à 2030 pour les champs d'application 1 et 2 par rapport à la base de référence de 2018. Nous avons actualisé cet objectif pour le porter à une réduction de 50,4 % d'ici à 2030 par rapport à la base de référence de 2018. Nous avons relevé nos ambitions et considérons cette nouvelle cible comme exigeante, car nous prévoyons une augmentation de nos émissions liées au Scope 1, suite à la reprise de nos activités et de nos déplacements nécessaires à la réalisation du plan à trois ans.

Le reste de la politique de rémunération restera inchangée par rapport à 2022.

Il n'y a pas eu de changement dans la composition du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2022. Les mandats d'administrateur de Didier Lamouche, Nathalie Wright, Paula Felstead ainsi que le mien ont été renouvelés par l'Assemblée Générale du 16 juin 2022, pour une durée de trois ans. En ce qui concerne la composition des comités, Sébastien Marotte a été nommé au Comité des nominations et des rémunérations en janvier 2023. Cela porte le pourcentage d'administrateurs indépendants à 75 %, contre 67 % précédemment. Les deux représentants des salariés ont été nommés respectivement au Comité d'audit et au Comité de la stratégie et de la responsabilité sociale d'entreprise en janvier 2023.

Sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration a décidé de proposer à la prochaine Assemblée Générale le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Eric Courteille pour une période de trois ans.

Alors que je vous présente les résultats de l'exercice 2022, je me sens privilégiée d'assumer ce rôle de Présidente du Comité des nominations et des rémunérations et je me réjouis de travailler avec le Conseil d'administration dans l'exercice de nos responsabilités à l'égard de la Société, de ses employés et de ses actionnaires. Nous continuerons à appliquer les normes de gouvernance les plus élevées au sein de Quadient.

Je vous prie d'agréer, chers actionnaires, l'expression de mes salutations distinguées,

Martha Bejar

Présidente du Comité des nominations et des rémunérations

2.1 Conseil d'administration

2.1.1 STRUCTURE DE GOUVERNANCE

Quadiant S.A., société holding de Quadiant, est une société anonyme à Conseil d'administration.

Quadiant S.A. a fait le choix de la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général depuis le Conseil d'administration du 12 janvier 2018 portant nomination de Geoffrey Godet en qualité de Directeur Général, avec effet à compter du 1^{er} février 2018. Cette décision a été réitérée pour la dernière fois par le Conseil d'administration lors de la réunion du 16 juin 2022 relative au renouvellement du mandat de Didier Lamouche en tant que Président du Conseil d'administration. Cette décision traduit la volonté de la Société de se conformer aux meilleures pratiques en matière de gouvernement d'entreprise.

Le Conseil d'administration est dirigé par un Président non exécutif et indépendant et est composé d'administrateurs indépendants, à l'exception de Geoffrey Godet, qui occupe la fonction de Directeur

Général, et de Vincent Mercier, qui a perdu son statut d'indépendant à la date du douzième anniversaire de l'élection de ce dernier en tant qu'administrateur. Le Conseil d'administration compte trois comités permanents, composés d'administrateurs indépendants à l'exception de Vincent Mercier qui demeure membre du Comité des nominations et des rémunérations et du Comité stratégie et responsabilité sociale d'entreprise.

Depuis février 2020, la gestion des conflits d'intérêts est assurée par le Président du Conseil en liaison avec le Comité des nominations et des rémunérations (le rôle et les fonctions des comités sont détaillés au paragraphe 2.2 du présent chapitre). En dehors des limitations imposées par la loi et les règlements, des limitations ont été apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général au sein du règlement intérieur du Conseil telles que décrites au paragraphe 2.1.2.

2.1.2 MISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration, organe social, lieu de discussions stratégiques et de décisions, optimise la création de valeur en intégrant les intérêts à court, moyen et long termes des actionnaires et autres parties prenantes.

Indépendamment des prescriptions légales applicables, Quadiant S.A. est particulièrement attentif à ce que le Conseil puisse assumer les rôles suivants :

- approuver l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales et financières de la Société et veiller à leur mise en œuvre ;
- être informé de l'évolution matérielle des marchés, de l'environnement concurrentiel et des principaux enjeux, y compris dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale ;
- s'assurer de l'existence d'un système en place au sein de la Société offrant une assurance raisonnable que les opérations soient effectuées en conformité avec les lois et règles en vigueur ;
- mettre en place et animer des comités spécialisés en vue d'enrichir le processus décisionnel et adapter le règlement intérieur de chaque comité en fonction de la situation de la Société, de son environnement et du droit applicable, sur avis de chaque comité ;
- approuver après avis du Comité stratégie et responsabilité sociale d'entreprise :
 - les choix et plans stratégiques, visant à promouvoir la création de valeur à long terme par la Société et à considérer les enjeux sociaux et environnementaux de ses activités,
 - les restructurations et les investissements significatifs hors budget ou hors stratégie annoncée, et

- de façon générale, toute acquisition ou cession d'une entité, d'une entreprise ou d'une activité, par quelque moyen que ce soit (y compris par acquisition ou cession de titres ou d'actifs, de fusion, de scission ou d'apport en capital), pour une valeur d'entreprise ou un prix supérieur à 15 millions d'euros ;
- adopter le budget annuel, revoir et arrêter les états financiers à intervalles réguliers ;
- revoir la politique de communication financière de la Société ;
- désigner le Directeur Général de la Société et les membres des comités du Conseil ;
- définir la politique de rémunération de la Direction Générale sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations ;
- examiner annuellement, avant la publication du rapport annuel, au cas par cas, la situation de chacun des administrateurs, puis porter à la connaissance des actionnaires les résultats de son examen de sorte que puissent être identifiés les administrateurs indépendants ;
- approuver le Rapport sur le Gouvernement d'entreprise sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Les modalités de fonctionnement du Conseil, les droits, les engagements et les processus de recrutement de ses membres sont définies dans le règlement intérieur du Conseil d'administration, dont la dernière mise à jour a été réalisée en mars 2023 et qui est accessible sur le site Web de l'entreprise. Ce règlement détaille les missions et opérations pour lesquelles l'approbation du Conseil d'administration est nécessaire.

Composition du Conseil d'administration au 31 janvier 2023:

	Âge	Nationalité	Sexe	Compétences clés	Indépendance	Ancienneté au Conseil	Première nomination/ dernier renouvellement des administrateurs	Échéance du mandat	Taux individuel d'assiduité au Conseil	Membre de comités du Conseil	Taux individuel d'assiduité aux comités
Geoffrey Godet Directeur Général	46	F & US	M	Fonctions exécutives, finance, e-business, technologie	non	5 ans	Juin 2018 Renouvelé en juillet 2021	2024 (AG) statuant sur les comptes (2023)	100 %	-	-
Didier Lamouche Président du Conseil d'administration	63	F	M	Fonctions exécutives, chaîne d'approvisionnement, mandats de directeur général (DG), mandats d'administrateur dans des entreprises publiques et privées	oui	4 ans	Juin 2019 Renouvelé en juin 2022	2025 (AG) statuant sur les comptes (2024)	100 %	-	-
Martha Bejar	60	US	F	Information, communication, technologie/ex-DG, transformation d'entreprise et digitale, fusion/acquisition, cybersécurité/risques, expérience client, innovation	oui	4 ans	Cooptée en janvier 2019 et ratifiée en juin 2019 Renouvelé en juin 2022	2025 (AG) statuant sur les comptes (2024)	100 %	Comité stratégie et responsabilité sociale d'entreprise Comité des nominations et des rémunérations	100 % 100 %
Hélène Boulet-Supau	56	F	F	Finance, e-commerce, services, entrepreneur, ex-DG	oui	6 ans	Juin 2017 Renouvelé en juillet 2021	2024 (AG) statuant sur les comptes (2023)	100 %	Comité des nominations et des rémunérations	100 %
Éric Courteille	55	F	M	Finance, e-commerce, entrepreneur, DG actuel	oui	11 ans	Juillet 2012 Renouvelé en juillet 2020	2023 (AG) statuant sur les comptes (2022)	100 %	Comité d'audit	100 %
Vincent Mercier (a)	73	F	M	Stratégie d'entreprises, finance, fusion/acquisitions, fonds d'investissement, logistique	non (b)	14 ans	Juillet 2009 Renouvelé en juillet 2021	2024 (AG) statuant sur les comptes (2023)	100 %	Comité stratégie et responsabilité sociale d'entreprise Comité des nominations et des rémunérations	100 % 100 %
Richard Troksa	60	US	M	Conseil, nouvelles technologies, entrepreneur, ex-DG, management opérationnel	oui	7 ans	Juillet 2016 Renouvelé en juillet 2021	2024 (AG) statuant sur les comptes (2023)	100 %	Comité stratégie et responsabilité sociale d'entreprise	100 %
Nathalie Wright	58	F	F	Management, nouvelles technologies	oui	6 ans	Juillet 2017 Renouvelé en juin 2022	2025 (AG) statuant sur les comptes (2024)	90 %	Comité stratégie et responsabilité sociale d'entreprise	100 %

	Âge	Nationalité	Sexe	Compétences clés	Indépendance	Ancienneté au Conseil	Première nomination/ renouvellement des administrateurs	Échéance du mandat	Taux individuel d'assiduité au Conseil	Membre de comités du Conseil	Taux individuel d'assiduité aux comités
Sébastien Marotte	58	F	M	Stratégie, développement des affaires, digital	oui	1 an et 7 mois	Juillet 2021	2024 (AG statuant sur les comptes 2023)	100 %	Comité des nominations et des rémunérations	n/a
Paula Felstead	57	GB	F	Stratégie, développement des affaires, digital, innovation	oui	1 an et 4 mois	Septembre 2021 (cooptée) Renouvelé en juin 2022	2025 (AG statuant sur les comptes 2024)	100 %	Comité d'audit	100 %

- (a) Vincent Mercier a été l'administrateur référent du Conseil. Le mandat de l'administrateur référent a pris fin le 31 janvier 2020 comme prévu lors de la nomination du nouveau Président du Conseil d'administration, indépendant, en juin 2019.
- (b) À compter du 7 juillet 2021, au 12^e anniversaire de la nomination de Vincent Mercier en qualité d'administrateur.

	Âge	Nationalité	Sexe	Compétences clés	Indépendance	Ancienneté au Conseil	Renouvellement/ entrée des administrateurs	Échéance du mandat	Taux individuel d'assiduité au Conseil	Membre de comités du Conseil	Taux individuel d'assiduité aux comités
Christophe Liaudon											
Administrateur représentant les salariés	52	F	M	Trésorerie finance	non	3 ans 5 mois	27 août 2019 Renouvelé en août 2021	2023	100 %	Comité d'audit	n/a
Nathalie Labia											
Administrateur représentant les salariés	47	F/BR	F	Communication marketing	oui	2 ans 3 mois	28 août 2020 Renouvelée en août 2021	2023	100 %	Comité stratégie et responsabilité sociale d'entreprise	n/a

En application de la loi dite Pacte, en date du 22 mai 2019 (n° 2019-486) et de l'Article L225-27-1 du Code de commerce, un second administrateur représentant les salariés a été nommé en 2020. Conformément à la loi applicable, les administrateurs représentant les salariés ont une voix délibérative, disposent des mêmes droits, sont soumis aux mêmes obligations, notamment en matière de confidentialité et ont les mêmes responsabilités que les autres membres du Conseil.

Changements intervenus au sein du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2022 :

Aucun changement n'est intervenu au sein du Conseil en 2022. Les mandats d'administrateur de Didier Lamouche, de Nathalie Wright, de Martha Bejar et de Paula Felstead ont été renouvelés par l'Assemblée Générale du 16 juin 2022, pour une durée de trois ans.

Sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration a décidé de proposer à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Éric Courteille pour une durée de trois ans.

2.1.3 PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**Didier LAMOUCHE****Principaux domaines d'expertise et d'expérience :**

Didier Lamouche est Président du Conseil d'administration de Quadiant S.A. depuis le 28 juin 2019.

Âgé de 63 ans, de nationalité française, Didier Lamouche est diplômé de l'École Centrale de Lyon (France) et titulaire d'un

Doctorat en Technologie des Semi-conducteurs. Didier Lamouche a occupé jusqu'à fin 2018 le poste de Président-Directeur Général de la société Idemia, issue de la fusion de Safran Identity & Security et d'Oberthur Technologies, leader mondial des technologies de cybersécurité et d'identité digitales, qu'il dirigeait depuis 2013. Il a précédemment occupé le poste de directeur opérations de ST-Microelectronics, de 2010 à 2013, ainsi que celui de Président-Directeur Général de ST-Ericsson, de 2011 à 2013. Didier Lamouche était auparavant Président-Directeur Général du groupe Bull de 2005 à 2010, qu'il a redressé et repositionné sur des segments de croissance.

Didier Lamouche a commencé sa carrière en 1984 en tant qu'ingénieur R&D chez Philips Research Lab avant de rejoindre IBM Microelectronics de 1985 à 1994 occupant de multiples fonctions industrielles dans l'environnement des semi-conducteurs, en France et aux États-Unis, chez Motorola Semiconductor en 1995-1996, puis comme fondateur et Directeur Général de la co-entreprise IBM-Siemens, Altis Semiconductor, de 1998 à 2003, et enfin Vice-Président monde des opérations semi-conducteurs d'IBM basé à New York. Didier Lamouche a acquis une grande expérience de la gouvernance des entreprises, en environnement public et privé, ayant occupé des fonctions d'administrateur au sein de huit entreprises publiques et

quatre entreprises financées par des capitaux privés depuis près de 20 ans.

Didier Lamouche a été nommé administrateur de Quadiant S.A. par l'Assemblée Générale du 28 juin 2019 pour une durée de trois ans. Il a été désigné Président du Conseil à la même date. Ces deux mandats ont été renouvelés respectivement par l'Assemblée Générale et le Conseil d'administration du 16 juin 2022 pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2025.

Autres mandats en cours dans le Groupe : néant.

Autres mandats en cours hors Groupe : Didier Lamouche est administrateur non exécutif au sein du Conseil d'administration d'Adecco (société suisse cotée et leader mondial du secteur du recrutement) ; mandataire social non dirigeant d'ASM International (société néerlandaise cotée et leader dans le domaine des équipements pour semi-conducteurs) ; administrateur non dirigeant d'ACI Worldwide (société cotée sur le Nasdaq et fournisseur leader de technologies logicielles pour le secteur des paiements) ; fondateur de DLT Consulting (société française non cotée), président du conseil d'administration d'Utimaco (société allemande non cotée), administrateur de Imagination Technologies Group Ltd. (société britannique non cotée) et Directeur associé de Granla (société belge non cotée).

Autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années : Président-Directeur Général de Idemia (société française non cotée).

Membre de comités du Conseil : non.

Didier Lamouche détient 8 000 actions Quadiant.

2.1.4 DIRECTEUR GÉNÉRAL

Geoffrey GODET



Principaux domaines d'expertise et d'expérience :

Nommé Directeur Général de Quadient S.A. à compter du 1^{er} février 2018, Geoffrey Godet, 46 ans, de double nationalité française et américaine, est diplômé d'HEC. Avant de rejoindre Quadient, il a passé l'ensemble de sa carrière au sein du groupe Flatirons

Jouve, leader des solutions digitales répondant aux besoins des acteurs de la banque, de l'assurance, de la santé, de l'industrie, de l'aéronautique, de l'édition, des médias et de l'éducation. Geoffrey Godet était, depuis 2004, Directeur Général de la société Flatirons solutions en Californie, et dernièrement Président-Directeur Général de la société Jouve, à Paris. Auparavant, il a occupé successivement les fonctions de directeur marketing et communication, responsable de la division numérisation du patrimoine culturel et directeur général de la société

Jouve Aviation solutions. Geoffrey Godet a été nommé administrateur par l'Assemblée Générale du 29 juin 2018 pour une durée de trois ans. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 1^{er} juillet 2021 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos au 31 janvier 2024.

Autres mandats en cours dans le Groupe : administrateur de Quadient Holdings USA, Inc. et Président-Directeur Général de Quadient, Inc.

Autres mandats en cours hors Groupe : néant.

Autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années : Président-Directeur Général de Jouve, Directeur Général de Flatirons solutions, Inc., administrateur de DOCAPOSTE BPO IS SA, et administrateur de Quadient CXM AG.

Membre de comités du Conseil : non.

Geoffrey Godet détient 50 178 actions Quadient.

2.1.5 MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'administration sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Conseil d'administration après recommandation du Comité des nominations et des rémunérations. Ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le Conseil d'administration doit être composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus, sous réserve des dérogations prévues par la loi. La durée des fonctions des administrateurs est de trois années.

Le Conseil d'administration est composé de douze membres dont deux administrateurs représentant les salariés.

Sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration a décidé de proposer le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Eric Courteille à la prochaine Assemblée Générale pour une durée de trois ans.

Le renouvellement régulier des membres (rajeunissement du Conseil, passant d'un âge moyen de 60,9 ans en 2016 à 57,1 ans en 2022), le respect de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des hommes et des femmes, et l'ouverture du Conseil à la diversité sont les lignes directrices de la gouvernance du Conseil. En outre, 42 % des membres du Conseil sont de nationalité étrangère (en incluant les administrateurs salariés). Le Comité des nominations et des rémunérations est en charge d'établir les modalités des plans de succession.

Le nombre d'administrateurs de plus de 70 ans ne peut excéder le tiers des administrateurs en fonction. La limite d'âge du Président est fixée à 75 ans.

Vincent MERCIER



Principaux domaines d'expertise et d'expérience :

Âgé de 73 ans, de nationalité française, Vincent Mercier est ingénieur civil des Mines et titulaire d'un DESS de sciences économiques et également diplômé d'un MBA de l'université de Cornell (États-Unis). Il a été pendant dix ans l'un des responsables de l'Institut de

Développement Industriel, tout en enseignant la stratégie à HEC. Il s'est forgé une expérience approfondie des secteurs des services et de la distribution, ayant été notamment membre du Comité exécutif du Groupe Wagons-Lits, puis du groupe Carrefour. Il était jusqu'en 2014 Président du Conseil de surveillance du Groupe Roland Berger Strategy Consultants, après avoir été jusqu'en 2010 en charge de la France et de la Chine.

Vincent Mercier a été nommé administrateur de Quadient lors de l'Assemblée Générale du 7 juillet 2009. Son mandat

a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 1^{er} juillet 2021 pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos au 31 janvier 2024.

Autres mandats en cours dans le Groupe : néant.

Autres mandats en cours hors Groupe : membre du Conseil de surveillance de Sucden (société française non cotée), de Altavia Europe (société française non cotée) et de l'ADIE (société française non cotée), Azulis Capital (société française non cotée).

Autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années : FM Logistic (société française non cotée).

Membre de comités du Conseil : Comité stratégie et responsabilité sociale d'entreprise et Comité des nominations et des rémunérations.

Vincent Mercier détient 13 096 actions Quadient.

Martha BEJAR



Principaux domaines d'expertise et d'expérience : Âgée de 60 ans, de nationalité américaine, Martha Bejar est une experte en matière de logiciels et de technologies, avec une excellente connaissance du marché aux États-Unis. Elle a occupé la fonction de directrice générale dans plusieurs entreprises de technologies/services de

logiciels.

Martha Bejar a reçu de nombreuses distinctions professionnelles, notamment le prix « Top Corporate Director » en 2018 et 2020 par le *Latino Leader Magazine*, le référencement dans le « 2019 NACD Directorship 100 » et l'« Inspiring Women 2017 » de l'État de Washington. Elle a été classée parmi les cinquante femmes d'origine hispanique les plus influentes aux États-Unis par *Hispanic Inc. Business Magazine*.

Martha Bejar a été cooptée administratrice lors de la réunion du Conseil d'administration le 11 janvier 2019 en remplacement de Catherine Pourre, qui a démissionné de son mandat d'administrateur le 24 septembre 2018.

Son mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 16 juin 2022, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes clos du 31 janvier 2025.

Autres mandats en cours dans le Groupe : néant.

Autres mandats en cours hors Groupe : Senior Partner chez DaGrosa Capital (société non cotée), administratrice indépendante de Lumen Technologies (société cotée), de Sportsman's Warehouse (société cotée), de Commvault Systems (société cotée) et d'Affiniti (société non cotée).

Autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années : Fondatrice/ directrice générale de Red Bison Advisory Group (société privée non cotée), directrice générale d'Unium, Inc. (société américaine non cotée).

Membre de comités du Conseil : Comité stratégie et responsabilité sociale d'entreprise et Comité des nominations et des rémunérations.

Martha Bejar détient 695 actions Quadient.

Hélène BOULET-SUPAU



Principaux domaines d'expertise et d'expérience :

Hélène Boulet-Supau, de nationalité française, est âgée de 56 ans. Diplômée de l'ESSEC, elle a commencé sa carrière chez Arthur Andersen, avant de rejoindre le groupe Pierre & Vacances où elle a occupé différents postes financiers de 1991 à 2000, avant d'être

nommée directrice financière du Groupe. Hélène Boulet-Supau a ensuite été consultante financière, avant de prendre la direction de la société Larroque, en binôme avec la fondatrice. De 2007 à 2019, Hélène Boulet-Supau a été directrice générale et actionnaire de Sarenza. En 2020, elle lance une activité de services aux entreprises, FabWorkplace. En 2021, Hélène Boulet-Supau lance educawa.com, un site internet éducatif pour parents et grands-parents.

La nomination d'Hélène Boulet-Supau au Conseil d'administration a été approuvée par l'Assemblée Générale réunie le 30 juin 2017. Le mandat d'Hélène Boulet-Supau a été dans un premier temps renouvelé par l'Assemblée Générale du 29 juin 2018 pour une durée

de trois ans, puis une nouvelle fois renouvelé le 1^{er} juillet 2021 pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clos au 31 janvier 2024.

Autres mandats en cours dans le Groupe : néant.

Autres mandats en cours hors Groupe : membre du Conseil de surveillance de Colisée Care (société française non cotée), administratrice de Socotec (société française non cotée), administratrice de l'organisation à but non lucratif Entrepreneurs du Monde (association française), gérante de FabWorkplace SARL (société française non cotée) et présidente d'Educawa SAS (société française non cotée).

Autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années : directrice générale et administratrice de Sarenza S.A. (société française non cotée).

Membre de comités du Conseil : Comité d'audit et Comité des nominations et des rémunérations.

Hélène Boulet-Supau détient, directement et indirectement, 3 850 actions Quadient.

Éric COURTEILLE



Principaux domaines d'expertise et d'expérience :

Éric Courteille, 55 ans, est de nationalité française. Il est Président de New R SAS. Éric Courteille est diplômé de l'ESCP-EAP Paris et a commencé sa carrière chez Arthur Andersen France en qualité d'auditeur, de 1995 à 2000. Il a ensuite co-fondé le groupe Sporever. De 2002

à 2006, il a occupé plusieurs postes au sein de la direction financière du groupe PPR. Fin 2006, il a rejoint Redcats USA (qui fait partie du groupe Kering) en tant que directeur financier et secrétaire général. Eric Courteille a occupé le poste de Directeur Général de La Redoute SAS de 2014 à mars 2022.

Le 4 juillet 2012, l'Assemblée Générale a approuvé la nomination d'Éric Courteille en tant qu'administrateur. Son mandat a été renouvelé lors des Assemblées Générales du

30 juin 2017 et du 6 juillet 2020 pour une nouvelle durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2023.

Autres mandats en cours dans le Groupe : néant.

Autres mandats en cours hors Groupe : Directeur Général de BCR SAS (société française non cotée) ; Président de NEW R SAS (société française non cotée) et membre du Conseil d'administration de Boulanger (société française non cotée).

Autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années : membre indépendant du conseil d'administration de Hygie31 depuis juillet 2020 (société française non cotée) et Directeur Général de La Redoute SAS (société française non cotée).

Membre de comités du Conseil : Comité d'audit.

Éric Courteille détient 267 actions Quadient.

Richard TROKSA



Principaux domaines d'expertise et d'expérience :

Âgé de 60 ans, de nationalité américaine, Richard Troksa est le gérant de Gold Aspen Consulting, LLC, une société dédiée aux conseils en stratégie, en développement et en efficacité opérationnelle, dans le domaine des nouvelles technologies et solutions.

Diplômé d'une licence en génie électrique de l'université de Purdue et d'un master en sciences de l'ingénieur de l'université du Colorado, Richard Troksa a débuté sa carrière chez IBM en 1984 et a occupé différents postes techniques et commerciaux, avant d'être nommé Responsable de branche d'activité en 2000. Il a ensuite rejoint Exstream Software en 2004, avant d'en être le Directeur Général en 2007. En 2008, il devient Vice-Président de la branche IPG Enterprise Software chez Hewlett-Packard, poste qu'il occupe jusqu'en 2010. Richard Troksa dispose d'une solide expérience financière et managériale, axée sur le développement et le déploiement de solutions techniques innovantes.

Richard Troksa a été nommé administrateur lors de l'Assemblée Générale en date du 1^{er} juillet 2016 pour une durée de trois ans et son mandat a été renouvelé par anticipation par l'Assemblée Générale du 29 juin 2018 pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos au 31 janvier 2024.

Autres mandats en cours dans le Groupe : néant.

Autres mandats en cours hors Groupe : membre du Conseil d'administration de Gorilla Logic, LLC (société américaine non cotée), membre du Conseil d'administration de Gryphon Networks (société américaine non cotée).

Autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années : membre du Conseil d'administration de 7Summits, LLC. (société américaine non cotée).

Membre de comités du Conseil : Comité stratégie et responsabilité sociale d'entreprise.

Richard Troksa détient 1 500 actions Quadient.

Nathalie WRIGHT



Principaux domaines d'expertise et d'expérience :

Âgée de 58 ans, de nationalité française, Nathalie Wright est diplômée en économie de l'Université Paris Assas, de l'IAE et de l'INSEAD. Elle a débuté sa carrière chez Digital Equipment France, avant de rejoindre NewBridge Networks France. Responsable des ventes et

Country leader chez MCI, puis Easynet et enfin Vice-Présidente Europe du Sud en charge de la Stratégie Commerciale pour la France, l'Italie, l'Espagne et le Moyen-Orient pour le compte d'AT&T. Elle rejoint Microsoft en 2009 où elle exerce les fonctions de directrice de la division Secteur Public puis directrice générale de la division Grandes Entreprises & Partenaires pendant cinq ans. En 2017, Nathalie Wright est nommée Vice-Présidente Software France chez IBM. Elle est aujourd'hui Chief Digital Officer et membre du Comité exécutif du groupe Rexel, dont elle supervise également l'activité de la région Nordique. Nathalie Wright a reçu le

titre de Chevalier de la légion d'honneur en 2011 pour son action en faveur de la diversité dans l'entreprise. Nathalie Wright a été cooptée en remplacement de Jean-Paul Villot, qui a démissionné de son mandat d'administrateur le 28 juillet 2017.

Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 16 juin 2022 pour une durée de trois ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2025.

Autres mandats en cours dans le Groupe : néant.

Autres mandats en cours hors Groupe : membre du Conseil de surveillance du groupe Keolis S.A.S. (société française non cotée).

Autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années : néant

Membre de comités du Conseil : Comité stratégie et responsabilité sociale d'entreprise.

Nathalie Wright détient 1 015 actions Quadient.

Sébastien MAROTTE**Principaux domaines d'expertise et d'expérience :**

Sébastien Marotte, de nationalité française, est âgé de 58 ans. Il est titulaire d'un Master en Finance et commerce de l'ESLSCA business School Paris. Au cours de sa carrière, longue de plus de 30 ans, Sébastien Marotte a occupé des postes de direction dans certaines des sociétés de logiciels les plus prisées au monde, notamment Google, Hyperion et Oracle. Il a dirigé les canaux EMEA de Google Cloud en tant que Vice-Président, après avoir été Vice-Président de Google Cloud EMEA pendant près d'une décennie. En tant que leader de Google Cloud, Sébastien Marotte était responsable de la croissance et du développement dans la zone EMEA, y compris le lancement de G Suite

(aujourd'hui Google Workspace).

Sébastien Marotte a été nommé administrateur lors de l'Assemblée Générale du 1^{er} juillet 2021 pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos au 31 janvier 2024.

Autres mandats en cours dans le Groupe : néant.

Autres mandats en cours hors Groupe : Président Box EMEA et membre du conseil d'administration de Temporall.

Autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années : néant.

Membre de comités du Conseil : Comité des nominations et des rémunérations.

Sébastien Marotte détient 1 901 actions Quadient.

Paula FELSTEAD**Principaux domaines d'expertise et d'expérience :**

Paula Felstead, de nationalité britannique, est âgée de 56 ans. Elle est titulaire d'un diplôme en informatique de l'Université de West London. Elle a commencé sa carrière chez BHP en Australie-Occidentale avant de travailler dans de nombreux secteurs, notamment les télécommunications, les services financiers, les services de données et les paiements en Europe et au Royaume-Uni. Elle a occupé les postes de Chief Digital & Innovation Officer, Chief Technology Officer et Chief Technology & Operations Officer chez Visa Europe, et Ingenico Group. Paula Felstead a été cooptée par le Conseil d'administration du 24 septembre 2021. Son mandat a été ratifié par l'Assemblée Générale annuelle du 16 juin 2022 et renouvelé pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos au

31 janvier 2025.

Paula Felstead est bénévole en tant que mentor pour le Youth Group (organisme caritatif visant à aider les jeunes à entrer sur le marché du travail ou à se former) et a été conférencière pendant deux ans au programme MBA de la Warwick business School sur le leadership digital.

Autres mandats en cours dans le Groupe : néant.

Autres mandats en cours hors Groupe : Directrice de la technologie et des opérations de HotelBeds Group.

Autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années : néant.

Membre de comités du Conseil : Comité d'audit.

Paula Felstead détient 2 001 actions Quadient.

2.1.6 ADMINISTRATEURS SALARIÉS

Christophe LIAUDON



Principaux domaines d'expertise et d'expérience :

Christophe Liaudon, de nationalité française, est âgé de 52 ans.

Après une dizaine d'années passées dans le secteur privé comme dans le secteur public, il a rejoint Quadient en 2002 pour créer et organiser la

trésorerie. Depuis, Christophe Liaudon accompagne Quadient dans sa croissance, dans la gestion de la trésorerie et l'optimisation de la structure de la dette. Quadient a été un pionnier sur le marché français du placement privé (PP) après plusieurs transactions USPP et l'un des premiers à émettre un *Schuldschein* en USD.

Le 27 août 2019, Christophe Liaudon a été nommé administrateur salarié de Quadient par le Comité social et économique (CSE), pour une durée de deux ans. Son mandat a été renouvelé lors du CSE du 27 août 2021 pour une durée de deux ans.

Autres mandats en cours dans le Groupe : néant.

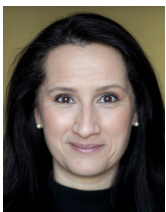
Autres mandats en cours hors Groupe : néant.

Autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années : néant.

Membre de comités du Conseil : Comité d'audit.

Christophe Liaudon détient 1 699 actions Quadient.

Nathalie LABIA



Principaux domaines d'expertise et d'expérience :

Nathalie Labia est âgée de 47 ans et possède la double nationalité française et brésilienne. Elle est actuellement Responsable Marque et Communication Externe chez Quadient. Elle a débuté sa carrière chez IBM France, où elle a occupé successivement des postes au

sein des fonctions vente, marketing de canal, marketing de produit et gestion du marketing. En 2005, elle a rejoint le siège européen de Ricoh à Londres, au Royaume-Uni, où elle était chargée du lancement de solutions d'impression haut de gamme dans les filiales de Ricoh. Sa carrière chez Quadient a débuté en 2009. Après avoir été responsable de la gestion des produits et des relations avec la presse au sein de l'ancienne équipe Shipping, elle a intégré le département communication *corporate* du Groupe. Depuis qu'elle a rejoint l'entreprise, Nathalie Labia a largement contribué aux projets stratégiques de Quadient, tels que le

lancement des solutions de consigne colis automatiques en 2013 et le lancement de la marque mondiale Quadient en 2019. Nathalie Labia est titulaire d'un Master en *management* de l'école de commerce Audencia.

Le 28 août 2020, Nathalie Labia a été nommée administratrice salariée de Quadient par le Comité social et économique (CSE), pour une durée d'un an. Son mandat a été renouvelé lors du CSE du 27 août 2021 pour une durée de deux ans.

Autres mandats en cours dans le Groupe : néant.

Autres mandats en cours hors Groupe : néant.

Autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années : néant.

Membre de comités du Conseil : Comité stratégie et responsabilité sociale d'entreprise.

Nathalie Labia détient 220 actions Quadient.

2.1.7 ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

Conformément aux recommandations du Code Afep-Medef, le règlement intérieur du Conseil d'administration et des comités prévoit que :

- le Conseil d'administration et le Comité d'audit soient composés d'au moins deux-tiers d'administrateurs indépendants,
- le Comité stratégie et responsabilité sociale d'entreprise et le Comité des nominations et des rémunérations soient composés d'une majorité d'administrateurs indépendants.

La définition d'un administrateur indépendant selon le Code Afep-Medef est la suivante : « un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de la liberté de jugement ». En application des recommandations du

Code Afep-Medef, le Comité des nominations et des rémunérations émet chaque année un avis sur l'indépendance des membres du Conseil d'administration au regard des critères d'indépendance retenus. Le dernier avis a été rendu lors du Conseil d'administration du 2 décembre 2022. Parmi les administrateurs siégeant au Conseil d'administration au 31 janvier 2023, (80 %⁽¹⁾) sont indépendants. Ainsi, au sein du Conseil d'administration de Quadient S.A., tous les administrateurs sont indépendants à l'exception du Directeur Général et de Vincent Mercier, qui a perdu son statut d'indépendant le 7 juillet 2021, date du douzième anniversaire de l'élection de ce dernier en tant qu'administrateur.

Le tableau ci-après présente la situation de chaque administrateur (à l'exception du Directeur Général et des administrateurs salariés) au regard des critères d'indépendance énoncés dans le Code Afep-Medef.

Critère	Martha Bejar	Hélène Boulet-Supau	Éric Courteille	Paula Felstead	Didier Lamouche	Sébastien Marotte	Vincent Mercier	Richard Troksa	Nathalie Wright
Salarié mandataire social au cours des 5 années précédentes : Ne pas être salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société, ni salarié, mandataire social exécutif ou administrateur de sa société mère ou d'une société que celle-ci consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq ans précédents	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Mandats croisés : Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Relations d'affaires significatives : Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Lien familial : Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Commissaire aux comptes : Ne pas avoir été Commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des cinq ans précédents	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Durée de mandat supérieure à 12 ans : Ne pas être administrateur de la Société depuis plus de douze ans. La perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date des 12 ans	✓	✓	✓	✓	✓	✓	X	✓	✓
Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif : Ne pas percevoir de rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance du Groupe	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Statut de l'actionnaire important : Ne pas participer au contrôle de la Société, ni détenir plus de 10 %, en capital ou en droit de vote, de la Société	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Dans ce tableau, "✓" représente un critère d'indépendance satisfait et "X" représente un critère d'indépendance non satisfait.

(1) Ce taux ne prend pas en compte les administrateurs salariés.

Aucun des administrateurs considérés comme indépendants n'entretient de lien d'affaires direct ou indirect avec la Société.

Il n'existe aucun lien familial entre les administrateurs. A la connaissance de la Société, aucun des administrateurs composant le Conseil d'administration au 31 janvier 2023 n'a fait l'objet de condamnation pour fraude, mise sous séquestre ou faillite, incrimination et/ou sanction publique officielle, empêchement d'agir ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires prononcées au cours des cinq dernières années. Aucun administrateur n'a été impliqué dans une liquidation alors qu'il était membre d'un Conseil d'administration, d'un organe de direction ou d'un Conseil de surveillance au cours des cinq dernières années.

Il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels pour les mandataires sociaux et les dirigeants entre leurs devoirs à l'égard de Quadient et d'autres intérêts ou devoirs auxquels ils pourraient être tenus.

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'un des mandataires sociaux a été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la Direction Générale.

COMPOSITION INTERNATIONALE, PARITÉ ET DIVERSITÉ AU SEIN DU CONSEIL

Indicateur	2022	2021
Nombre d'administrateurs de nationalité non française	5 ^(a)	5 ^(a)
% de nationalité non française	42 % ^(a)	42 % ^(a)
Nombre de femmes	4	4
% de femmes	40 % ^(b)	40 % ^(b)

(a) Geoffrey Godet possède la double nationalité française et américaine. Nathalie Labia, administratrice salariée qui possède la double nationalité française et brésilienne est prise en compte dans le calcul de ce ratio en 2022.

(b) Conformément à la loi française et au Code Afp-Medef, les administrateurs salariés ne sont pas comptabilisés dans le calcul de parité.

Le Conseil d'administration veille à maintenir un équilibre dans sa composition et celle de ses comités, notamment par la diversité, la complémentarité des expériences, compétences et expertises professionnelles. Les critères prévalant dans le processus de sélection des talents recherchés pour renouveler ou compléter ceux déjà présents au sein du Conseil sont les suivants :

- indépendance, compétences, expériences internationales, motivation, disponibilité ;
- adéquation avec la stratégie de la Société ;
- adéquation avec la composition actuelle et l'évolution souhaitable du Conseil d'administration ;
- maintien du juste nombre d'administrateurs indépendants ;
- représentation équilibrée entre les hommes et les femmes, les nationalités et les expertises.

Comme reflété aux paragraphes 2.1.2 à 2.1.6 ci-dessus, une grande majorité des administrateurs du Conseil ont un profil largement international par leurs expériences professionnelles. 42 % des administrateurs ont une nationalité non française.

Avec quatre femmes administratrices sur les dix membres non salariés composant le Conseil d'administration (hors administrateurs salariés, ceux-ci n'étant pas comptabilisés dans le calcul de parité), le taux de féminisation au sein du Conseil est de 40 % au 31 janvier 2023.

Chaque administrateur, par son parcours professionnel, sa formation, son expérience, son âge, sa nationalité apporte sa complémentarité au Conseil.

Matrice de la compétence et expérience des membres du Conseil d'administration

	Gouvernance d'entreprise et leadership	Stratégie	Finance/ audit	Expérience Internationale	Expérience de Directeur Général	Transfor- mation	RSE/ climat	Numérique/ marketing et communication	Fabri- cation et logistique	Logiciels (dont logiciels B2B) et technologies de l'information
Didier Lamouche	X	X		X	X	X			X	X
Geoffrey Godet	X		X	X	X	X		X	X	X
Martha Bejar ^{(2) (3)}	X	X	X	X	X	X	X			X
Hélène Boulet-Supau ^{(1) (3)}	X	X	X		X	X		X		
Éric Courteille ⁽¹⁾	X		X	X	X	X		X	X	
Vincent Mercier ^{(2) (3)}	X	X	X	X		X	X		X	
Richard Troksa ⁽²⁾	X	X	X	X	X		X			X
Nathalie Wright ⁽²⁾	X	X					X	X		X
Sébastien Marotte ⁽³⁾	X	X	X	X		X		X		X
Paula Felstead ⁽¹⁾	X	X		X		X		X		X
Christophe Liaudon ^{(1) (4)}	X		X	X						
Nathalie Labia ^{(2) (4)}	X			X			X	X		X
Pourcentage d'administrateurs concernés pour chaque compétence/ expérience	100 %	67 %	67 %	83 %	50 %	67 %	42 %	58 %	33 %	67 %

(1) Membre du Comité d'audit

(2) Membre du Comité stratégie et responsabilité social d'entreprise

(3) Membre du Comité des nominations et des rémunérations

(4) Administrateur représentant les salariés

Formation et intégration des nouveaux administrateurs

Lors de son entrée en fonction et afin de faciliter son intégration, chaque nouvel administrateur se voit remettre toute la documentation nécessaire à l'exercice de sa mission. Cette documentation comprend : les statuts de la Société, le règlement intérieur du Conseil et des Comités, le Code de déontologie boursière (à signer) assortie du calendrier annuel des périodes d'autorisation d'opérations sur les titres Quadient, le calendrier annuel des réunions du Conseil, des comités et de la date de l'Assemblée Générale, ainsi que la dernière édition du document d'enregistrement universel.

En outre, chaque nouvel administrateur rencontre à son arrivée les principaux cadres dirigeants de Quadient afin d'approfondir sa connaissance de la Société, de ses métiers et de ses marchés.

Chaque année, les administrateurs participent au moins à une séance spécifique du Conseil dédiée à la stratégie.

Durant cette « session stratégique », les membres de la direction présentent aux administrateurs un certain nombre de pistes de réflexion sur l'exécution par la Société de sa stratégie et sa planification future, l'évolution de ses marchés, de ses solutions, de ses clients et de son organisation interne, ainsi que les opportunités d'investissements organiques et non organiques destinées à accélérer la transformation de la Société.

Enfin, chaque nouvel administrateur est inscrit par la Société à l'IFA (Institut français des administrateurs). Les administrateurs salariés suivent une formation dédiée auprès de l'IFA.

Tous les administrateurs sont destinataires des communiqués de presse de la Société.

2.1.8 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Selon l'article 14.2 des statuts de la Société, les administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil par tous moyens, même verbalement, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation. Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Selon le Règlement intérieur du Conseil d'administration, le Conseil se réunit au moins quatre fois par an et autant

de fois qu'il l'estime nécessaire, sur convocation du Président, généralement adressée au moins cinq jours avant la réunion, par tous moyens.

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2023, les douze membres qui composent le Conseil d'administration se sont réunis à six reprises, (en présentiel ainsi que par visioconférence), avec un taux d'assiduité global de 98,6 %. La durée moyenne des réunions a été de 3 heures et 7 minutes.

Participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2022

	Taux de présence	Nombre de réunions
Geoffrey Godet	100 %	6/6
Didier Lamouche	100 %	6/6
Martha Bejar	100 %	6/6
Hélène Boulet-Supau	100 %	6/6
Éric Courteille	100 %	6/6
Vincent Mercier	100 %	6/6
Richard Troksa	100 %	6/6
Nathalie Wright	83,3 %	5/6
Christophe Liaudon	100 %	6/6
Nathalie Labia	100 %	6/6
Paula Felstead	100 %	6/6
Sébastien Marotte	100 %	6/6

Les principaux sujets examinés par le Conseil d'administration en 2022 ont été les suivants :

Stratégie	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de la stratégie et de l'organisation de la Société, dans le cadre d'un plan à trois ans - Résultats des travaux du comité stratégie et responsabilité sociale d'entreprise - Communication financière et relations investisseurs - Examen des acquisitions, cessions et autres projets stratégiques en cours
Gouvernement d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse du <i>business plan</i> de la Société - Revue et suivi de l'indépendance des membres du Conseil d'administration au regard de la définition du règlement intérieur - Avenant au Code de déontologie boursière
Activité commerciale et clients	<ul style="list-style-type: none"> - Examen régulier des solutions, des marchés de l'entreprise et des besoins des clients - Évaluation des risques et opportunités techniques liés aux activités liées à la recherche et développement, à l'innovation et à la chaîne d'approvisionnement de la Société - Politique de rémunération du Président et du Directeur Général - Suivi des priorités de la Société en matière d'organisation et de ressources humaines - Suivi des activités de la Société au regard des risques et opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance
Mesures de contrôle interne	<ul style="list-style-type: none"> - Restitution des travaux du Comité d'audit concernant les missions d'audits et l'évaluation du dispositif de contrôle interne au sein du Groupe - Adoption du rapport sur les travaux du Conseil d'administration relatif aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques
Finance	<ul style="list-style-type: none"> - Faits marquants, présentation et analyse des résultats de l'exercice 2021 - Budget et perspectives de l'exercice 2022 - Prévisions et résultats trimestriels - Arrêté des comptes consolidés annuels et semestriels de Quadient S.A. - Arrêté des comptes sociaux annuels et semestriels de Quadient S.A. - Situation de la trésorerie et de la dette, dividendes, lancement et suivi des programmes de rachat d'actions - Opérations de refinancement

Rémunérations	<ul style="list-style-type: none"> - Restitution des travaux du Comité des nominations et des rémunérations - Performances des plans d'attribution gratuite d'actions - Nouvelle répartition de l'enveloppe de rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2023 - Plan d'attribution gratuite d'actions de performance - Mise en œuvre du programme de rachats d'actions et délégations au Directeur Général
Nominations	<ul style="list-style-type: none"> - Nomination de Martha Bejar en qualité de Président du Comité des nominations et des rémunérations - Nomination de Christophe Liaudon au Comité d'audit - Nomination de Nathalie Labia au Comité stratégie et responsabilité sociale - Nomination de Sebastien Marotte au Comité des nominations et des rémunérations

Les documents concernant l'ordre du jour des réunions sont adressés par la direction dans les meilleurs délais, dès leur finalisation, soit plusieurs jours avant la réunion. Les éléments sont accessibles à l'ensemble des membres du Conseil d'administration au moyen d'une plateforme Internet permettant de disposer des documents avant les séances et également des informations telles que les statuts, le règlement intérieur du Conseil d'administration notamment. Cette plateforme permet aussi l'accès exclusif, pour les administrateurs, aux documents liés aux comités dont ils sont membres.

Le règlement intérieur précise que l'obligation d'information qui incombe au Président du Conseil d'administration s'accompagne également de l'engagement de chaque administrateur de s'informer avec diligence et de réclamer en temps utile au Président les informations nécessaires à sa compréhension des points de l'ordre du jour, de se rendre disponible et de consacrer le temps et l'attention nécessaires à ses fonctions.

2.1.9 CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Quadiënt poursuit depuis de nombreuses années une démarche active de gouvernement d'entreprise. Le Conseil d'administration se réfère au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées élaboré par l'Afep-Medef (le "Code Afep-Medef") pour l'élaboration du présent rapport.

Mise en œuvre du principe « appliquer ou expliquer » du Code Afep-Medef

Dans le cadre de la règle « appliquer ou expliquer » prévue à l'article L.22-10-10, 4° du Code de commerce et visée à l'article 28.1 du Code Afep-Medef, Quadiënt estime que ses pratiques se conforment aux recommandations du Code, à l'exception des recommandations suivantes :

Recommandations du Code Afep-Medef non appliquées

Selon l'article 18.1, le Comité des rémunérations « ne doit comporter aucun dirigeant mandataire social exécutif et être composé majoritairement d'administrateurs indépendants. Il est recommandé que le président du comité soit indépendant et qu'un administrateur salarié en soit membre ».

Selon l'article 21, « hors dispositions légales contraires, l'administrateur doit être actionnaire à titre personnel et, en application des dispositions des statuts ou du règlement intérieur, posséder un nombre minimum d'actions, significatif au regard des rémunérations qui lui ont été allouées. A défaut de détenir ces actions lors de son entrée en fonction, il utilise ses rémunérations à leur acquisition. L'administrateur communique cette information à la société qui la fait figurer dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise.».

Position et explication de Quadiënt

Le Conseil d'administration a décidé de ne pas procéder à la nomination d'un administrateur salarié au Comité des rémunérations du fait de sa fusion avec le Comité des nominations intervenue en 2018. En pratique, les administrateurs salariés participent effectivement à toutes les réunions du Conseil d'administration au cours desquelles les questions de rémunération sont examinées et discutées, mais le Comité des nominations et des rémunérations traitant de questions plus larges que la seule politique de rémunération, il a été décidé que les administrateurs salariés ne participeraient pas à ce comité. Cette explication a été communiquée au Haut Comité de gouvernement d'entreprise.

Selon l'article 5 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, lors de sa nomination, chaque administrateur s'engage à acquérir un minimum d'actions de la Société représentant en valeur environ le montant de jetons de présence perçu au cours d'une année.

Le Conseil d'administration suit les recommandations énoncées dans son Règlement intérieur concernant l'actionnariat des administrateurs. Pour les administrateurs qui n'ont pas encore acquis un nombre d'actions suffisant, des discussions actives sont menées avec ces administrateurs pour qu'ils augmentent encore progressivement leur détention d'actions de la Société.

2.1.10 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL ET DES COMITÉS

Le règlement intérieur du Conseil d'administration et des Comités existe depuis le 30 mars 2004. Il a été mis à jour en mars 2023.

Le règlement a été amendé lors du Conseil d'administration du 27 juin 2019 afin de prendre en compte l'arrivée d'un président du Conseil d'administration indépendant et l'échéance du mandat de l'administrateur référent. Comme exposé à la section 2.1.2 du présent chapitre, le Conseil d'administration du 13 décembre 2019 a également introduit dans le règlement intérieur une limitation des pouvoirs du Directeur Général. Les modifications approuvées par la réunion du Conseil d'administration du 23 septembre 2021 permettent, dans certaines circonstances exceptionnelles, de maintenir la nomination d'un président du Comité des nominations et des rémunérations pendant une période temporaire ne remplissant pas la qualité d'administrateur indépendant. Les modifications approuvées par le Conseil d'administration du 24 mars 2023 ont autorisé un cinquième membre au Comité stratégie et responsabilité sociale d'entreprise.

Le règlement intérieur a pour objectif de fixer la mission, les modalités de fonctionnement du Conseil d'administration, ainsi que les droits, les engagements et les pratiques de recrutement de ses membres, dans les limites de leurs compétences réelles, afin d'assurer la pérennité de l'entreprise, son développement harmonieux et d'optimiser dans la durée la création de valeur au profit des actionnaires, des salariés et des divers partenaires de la Société. Il est approuvé et modifié par seule décision du Conseil d'administration.

Sont annexés au règlement intérieur :

- le règlement du Comité des nominations et des rémunérations ;
- le règlement du Comité stratégie et responsabilité sociale d'entreprise ;
- le règlement du Comité d'audit ;
- la définition de l'administrateur indépendant, telle que fournie par le Comité des nominations et des rémunérations ;
- la charte de l'administrateur, qui est également prévue dans le règlement intérieur du Conseil d'administration ;
- le code de déontologie boursière, mis à jour en juin 2022 ;
- le règlement du comité de régulation des abus de marché (le « Comité MAR »), créé le 3 février 2021, pour superviser le traitement des informations privilégiées au sein de la Société et aider le Conseil d'administration et l'équipe de direction dans la mise en œuvre du Code de déontologie boursière.

Outre les missions définies par la loi et les statuts, le Conseil d'administration approuve les choix stratégiques, les budgets, les acquisitions et cessions significatives et les plans de restructuration ayant un impact sur la Société dans son ensemble. Il veille également à la qualité et à la fiabilité des informations financières et extra-financières et des communications aux actionnaires.

Le Conseil d'administration est notamment sollicité sur :

- l'approbation de ce rapport sur le Gouvernement d'entreprise, l'organisation et la préparation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne ;
- la définition du rôle d'un administrateur indépendant ;
- la définition de la politique de rémunération des cadres dirigeants de la Société ;
- les modifications nécessaires aux règlements des différents comités.

Les comités spécialisés, dans ce cadre, font des propositions au Conseil d'administration, chacun dans leur domaine.

Le règlement intérieur définit les droits et les engagements des administrateurs insistant en particulier sur l'assiduité, la confidentialité des informations véhiculées, le droit d'information de l'administrateur et les restrictions en matière d'intervention sur le titre Quadiant.

Des règles relatives à la gestion des conflits d'intérêts sont présentées au sein du règlement intérieur du Conseil et des comités : « article 5 - Indépendance et conflit d'intérêts : l'administrateur s'efforce d'éviter tout conflit pouvant exister entre ses intérêts moraux et matériels et ceux de la Société. Il informe le Conseil d'administration de tout conflit d'intérêts dans lequel il pourrait être impliqué. Dans les cas où il ne peut éviter de se trouver en conflit d'intérêts, il s'abstient de participer aux débats ainsi qu'à toute décision sur les matières concernées. »

De plus, chaque administrateur transmet une déclaration annuelle à Quadiant confirmant l'absence de conflit d'intérêts, de condamnation pour fraude et de gestion d'une société placée en redressement judiciaire ou en faillite.

Le règlement intérieur fixe à quatre le nombre minimum de réunions à tenir par exercice et à une année de rémunération d'administrateur, la valeur minimum des actions Quadiant à détenir par chacun des administrateurs.

Il précise enfin les règles de retranscription des procès-verbaux des réunions.

L'intégralité du règlement intérieur est disponible sur le site Internet de la Société à l'adresse : <https://invest.quadiant.com/informations-reglementees>.

2.1.11 ÉVALUATION DU CONSEIL

Conformément au règlement intérieur, le Conseil d'administration est évalué au minimum une fois par an à l'initiative du Président du Comité des nominations et rémunérations. Cette auto-évaluation comprend notamment les thèmes suivants : la composition du Conseil, les compétences de ses membres, le mode de rémunération, les nouveaux mandats et leur échelonnement de renouvellement. La dernière évaluation du Conseil d'administration a eu lieu en décembre 2022.

2.1.12 CHARTE DE L'ADMINISTRATEUR

Poursuivant les actions engagées depuis ces dernières années en matière de bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise, la charte de l'administrateur a été approuvée le 28 mars 2011.

Elle permet aux administrateurs d'exercer pleinement leurs compétences et d'assurer l'entière efficacité de la contribution de chacun d'entre eux, dans le respect des règles d'indépendance, d'éthique et d'intégrité qui sont attendues de leur part. La charte de l'administrateur définit ainsi un certain nombre de principes au travers de neuf articles :

- article 1 - Administration et intérêt social ;
- article 2 - Respect des lois et des statuts ;
- article 3 - Exercice des fonctions : principes directeurs ;
- article 4 - Indépendance et devoir d'expression ;
- article 5 - Indépendance et conflit d'intérêts ;
- article 6 - Intégrité, loyauté et devoir de discrétion ;
- article 7 - Professionnalisme et implication ;
- article 8 - Professionnalisme et efficacité ;
- article 9 - Application de la charte.

Quadient a également formalisé un Code d'éthique qui est destiné à aider les collaborateurs et parties prenantes en apportant un cadre sur lequel s'appuyer dans les décisions et la conduite des activités. Il inclut ses propres références en termes d'exigences, de pratiques et offre des outils et ressources utiles à tous les collaborateurs du Groupe.

De plus, des dispositifs d'alerte interne ont été mis en place dans divers pays afin d'identifier, de sanctionner et de prévenir le risque de réitération de conduites ou de situations contraires à la démarche éthique de Quadient. Un Comité d'éthique a été créé au sein du Groupe en 2019, lequel travaille notamment au contrôle des dispositifs d'alerte au moyen d'outils appropriés. Le Comité d'éthique est présidé par le directeur de la transformation, qui a accès au Comité d'audit de la Société.

2.1.13 DÉONTOLOGIE BOURSIÈRE

En matière de déontologie boursière, le règlement intérieur définit les droits et les engagements des administrateurs, en insistant en particulier sur la confidentialité des informations recueillies et les restrictions en matière d'intervention sur le titre Quadient.

Le Code de déontologie boursière a été mis à jour et approuvé par le Conseil d'administration du 16 juin 2022. La principale modification opérée sur ce code est la création du comité MAR de Quadient, qui supervise le traitement des informations privilégiées au sein de la Société et assiste le Conseil d'administration et l'équipe de direction dans la mise en œuvre du Code de déontologie boursière.

L'objectif du Code est d'attirer l'attention des collaborateurs initiés et des initiés occasionnels sur les lois et règlements applicables en la matière, ainsi que sur les sanctions administratives et/ou pénales associées au non-respect de ces lois et règlements. Il vise également à mettre en place des mesures préventives permettant à chacun d'investir dans les titres de Quadient dans le plein respect des règles relatives à l'intégrité du marché.

Ce Code de déontologie boursière définit les règles d'interventions des mandataires sociaux, des collaborateurs informés et des initiés occasionnels et met l'accent sur, notamment :

- le résumé des lois et règlements en vigueur en matière de déontologie boursière ainsi que les sanctions administratives et/ou pénales attachées ;
- la définition des notions clés (information privilégiée, collaborateurs initiés, etc.) ;
- la clarification et la fourniture d'exemples au regard de la notion d'information privilégiée ;
- le résumé des obligations de confidentialité à la charge des mandataires sociaux, collaborateurs initiés occasionnels ;
- les précisions sur les règles d'abstention de transaction boursière en fournissant en annexe un calendrier (i) des périodes au cours desquelles les transactions sur titres sont autorisées (*i.e.* calendrier des périodes rouges et vertes) et (ii) des périodes d'embargo liées à la communication financière de Quadient ;
- les précisions, par souci de transparence et de prudence, sur les obligations déclaratives auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en fournissant en annexe un modèle type de déclaration ;
- le rappel des dispositions particulières relatives aux *stock-options* et aux actions gratuites.
- Chaque mandataire social, collaborateur initié signe une lettre d'engagement attestant avoir pris connaissance du Code de déontologie boursière et s'engage à en respecter les termes.

2.2 Comités du Conseil d'administration

Le taux de présence des administrateurs à chaque comité est détaillé ci-dessous :

	Comité d'audit Président : É. Courteille	Comité stratégie et responsabilité sociale d'entreprise Président : R. Troksa	Comité des nominations et des rémunérations Présidente : M. Bejar
Martha Bejar		100 %	100 %
Hélène Boulet-Supau	100 %		100 %
Éric Courteille	100 %		
Vincent Mercier		100 %	100 %
Richard Troksa		100 %	
Nathalie Wright		100 %	
Paula Felstead	100 %		
Sébastien Marotte			n/a
Christophe Liaudon	n/a		
Natahlie Labia		n/a	

n/a : non applicable, car nommés en janvier 2023 avec une première participation après la fin de l'exercice 2022.

Les changements dans la composition des Comités du Conseil au cours de l'exercice 2022 sont détaillés ci-après :

- Comité des nominations et des rémunérations :
 - Vincent Mercier a été président jusqu'en mars 2022. Martha Bejar est présidente depuis mars 2022,
 - Sébastien Marotte est membre du Comité des nominations et des rémunérations depuis le 25 janvier 2023.
- Comité d'audit :
 - Christophe Liaudon est membre du Comité d'audit depuis le 25 janvier 2023.
- Comité stratégie et responsabilité sociale :
 - Nathalie Labia est membre du Comité stratégie et responsabilité sociale depuis le 25 janvier 2023.

2.2.1 COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Indicateurs	2022	2021
Nombre de réunions	6	6
Pourcentage moyen de participation	100 %	100 %
Nombre de membres	4	3
% d'administrateurs indépendants	75 %	67 %

Ce comité est composé de quatre administrateurs, dont trois indépendants et ne comporte aucun dirigeant mandataire social exécutif et, s'est réuni 6 fois en 2022 avec un pourcentage de participation de 100 %. La durée moyenne des réunions a été de 2 heures et 07 minutes.

Ce comité est composé de Vincent Mercier (président jusqu'en mars 2022), d'Hélène Boulet-Supau, de Martha Bejar, qui a rejoint le comité en septembre 2021 et en est la présidente depuis mars 2022, et de Sébastien Marotte depuis janvier 2023.

Le Comité des nominations et des rémunérations est en charge :

- de proposer la définition d'administrateur indépendant et, pour autant que de besoin, d'émettre

un avis sur l'indépendance d'un administrateur et de suggérer au Conseil des évolutions éventuelles de sa composition ;

- de présélectionner les candidats au Conseil d'administration selon certains critères pertinents pour les besoins de la Société ;
- veiller à l'adéquation de la composition actuelle, à l'évolution souhaitable du Conseil d'administration et de la Stratégie du Groupe ;
- maintenir le juste nombre d'administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration ;
- d'élaborer un plan de succession pour le Président et le Directeur Général ;

- d'examiner toutes questions relatives aux droits et obligations des membres du Conseil d'administration ;
- de faire des propositions au Conseil d'administration en matière de politique de rémunération pour le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général, y compris les retraites, les indemnités de fin de carrière ou de séparation, les avantages divers et d'attribution d'options d'achat ou de souscriptions d'actions et/ou d'attribution d'actions gratuites ;
- de recommander le montant de la rémunération des administrateurs et leur mode de répartition en fonction de la contribution de chacun des membres du Conseil d'administration et dans les comités spécialisés incluant des comités *ad hoc* de manière occasionnelle ;
- d'examiner la politique de rémunération du Groupe ; et
- de revoir les chiffres relatifs à la rémunération qui seront publiés dans le présent rapport et dans l'annexe des comptes sociaux.

Le comité est également informé par la Direction Générale des niveaux de rémunération des cadres dirigeants de la Société.

Le Comité des nominations et des rémunérations a pour interlocuteurs principaux la Direction Générale et la direction des ressources humaines. Il peut faire réaliser toute étude spécifique qu'il juge nécessaire et solliciter des experts extérieurs. En tout état de cause, il peut se référer aux enquêtes salariales et au *benchmarking* réalisé par la direction des ressources humaines.

Les réunions du comité statuant en matière de rémunérations sont précédées de réunions préparatoires entre le président du Comité, le directeur par intérim des ressources humaines et le cas échéant, le Directeur Général.

Les principaux sujets examinés par le Comité des nominations et des rémunérations en 2022 ont été les suivants :

Composition et fonctionnement du Conseil d'administration et des différents comités

- Revue de la composition du Conseil d'administration, et de l'indépendance et des compétences de ses membres
- Suivi des axes d'amélioration préconisés par l'évaluation externe
- Validation de la composition des comités
- Procédure de renouvellement des administrateurs
- Plan de succession du Président et du Directeur Général

Administrateurs exécutifs

- Rémunération du Président
- Rémunération du Directeur Général, notamment les objectifs de la part variable, l'évaluation de l'atteinte des objectifs 2021
- Revue des plans de rémunération long terme (attribution gratuite d'actions)
- Politique de rémunération des administrateurs
- Objectifs de bonus Groupe pour l'année 2022
- Retraite supplémentaire du Directeur Général
- Définition des objectifs et modification de la durée de l'indemnité de cessation de fonction du Directeur Général
- Rémunération exceptionnelle du Directeur Général
- Politique salariale des cadres dirigeants - Tableaux de pilotage

Divers

- Informations sur l'évolution du style de travail de Quadient, le programme *Work From Anywhere*
- Information concernant l'organisation « Consignes colis » et ses enjeux de ressources humaines
- Information concernant l'organisation « Customer Experience Management » et ses enjeux de ressources humaines
- Information sur la digitalisation de la culture d'entreprise et de l'expérience-employé

2.2.2 COMITÉ D'AUDIT

Indicateurs	2022	2021
Nombre de réunions	3	3
Pourcentage moyen de participation	100 %	100 %
Nombre de membres	4	3
% d'administrateurs indépendants (Hors administrateurs représentant les salariés, en application des recommandations du Code Afep-Medef)	100 %	100 %

Le Conseil d'administration est assisté d'un Comité d'audit, composé de quatre administrateurs dont trois indépendants qui se sont réunis trois fois en 2022, avec un pourcentage de participation de 100 %. La durée moyenne des réunions a été de 2 heures et 43 minutes.

Le Comité d'audit est composé d'Éric Courteille (président), d'Hélène Boulet-Supau, de Paula Felstead depuis janvier 2022 et de Christophe Liaudon (administrateur représentant les salariés) depuis janvier 2023.

Le Comité d'audit assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières, et, en particulier :

- du processus d'élaboration de l'information financière, notamment au travers de l'examen du périmètre des sociétés consolidées ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, à leur déploiement et à la mise en œuvre d'actions correctrices le cas échéant ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes ;
- de la compétence et de l'indépendance des experts extérieurs auxquels le Groupe a recours.

Dans ce cadre, le comité a notamment pour missions :

- d'examiner le périmètre de consolidation et les projets d'états financiers consolidés et sociaux et de rapports y afférents qui seront soumis à l'approbation du Conseil d'administration ;
- de s'assurer du choix du référentiel de consolidation des comptes, de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés ou sociaux, ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe ;

- de s'assurer auprès de la Direction Générale que l'ensemble des communications légales et financières auprès des autorités boursières sont régulièrement accomplies ;
- d'évaluer le degré de satisfaction des Commissaires aux comptes dans la qualité des informations reçues des services de la Société dans l'exercice de leur mission et recueillir les commentaires du *management* quant au degré de sensibilité des Commissaires aux comptes aux affaires du Groupe et à son environnement ;
- d'examiner les points clés de l'audit des Commissaires aux comptes, toute information portée à sa connaissance quant aux opérations et transactions de la Société soulevant un problème d'éthique, et quant aux transactions qui selon leur nature et la personne concernée feraient apparaître un conflit d'intérêts ;
- de s'assurer que les principaux risques sont identifiés, gérés et portés à sa connaissance. Il examine à cet effet les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, le programme d'audit interne, suit son évolution et les résultats des plans d'actions, attire l'attention du Conseil sur les améliorations qui ont été faites ou qui restent à réaliser ;
- de donner un avis sur la nomination ou le renouvellement des Commissaires aux comptes ; et
- de s'assurer de l'indépendance et de l'objectivité des Commissaires aux comptes.

Les principaux sujets examinés par le Comité d'audit en 2022 ont été les suivants :

Situation financière

- Approche des travaux pour la clôture annuelle
- Revue des états financiers annuels
- Revue des états financiers semestriels
- Revue du rapport de gestion
- Revue des missions et honoraires des Commissaires aux comptes
- Revue de l'allocation des prix d'acquisition
- Revue des impôts différés
- Examen des engagements hors bilan
- Revue des points clés de l'audit des Commissaires aux comptes
- Revue des impacts des acquisitions et des cessions
- Revue des aspects fiscaux et évolutions des litiges en cours
- Revue des services, hors travaux d'audit, rendus par le réseau E&Y
- Revue des tests de dépréciation des écarts d'acquisition
- Modification envisagée de l'information sectorielle IFRS 8 et impact estimé

Audit interne et gestion des risques

- Revue du dispositif de contrôle interne
- Revue du risque de cybersécurité et analyse
- Suivi des programmes réalisés par l'audit interne
- Cartographie des risques
- Examen du risque de corruption et du cadre de lutte contre la corruption

Le Comité d'audit a pour interlocuteurs principaux la direction générale, la direction financière, le directeur de l'audit interne et les Commissaires aux comptes de la Société. Les Commissaires aux comptes assistent à chaque réunion du Comité d'audit.

Ce dernier peut commander des études spécifiques s'il l'estime nécessaire et solliciter des experts extérieurs.

2.2.3 COMITÉ STRATÉGIE ET RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE

Indicateurs	2022	2021
Nombre de réunions	4	5
Pourcentage moyen de participation	100 %	100 %
Nombre de membres	5	4
Pourcentage d'administrateurs indépendants (Hors administrateurs représentant les salariés, en application des recommandations du Code Afep-Medef)	75 %	75 %

Depuis le 24 septembre 2018, le Conseil d'administration est assisté d'un Comité stratégie et responsabilité sociale d'entreprise.

Ce comité est composé de Richard Troksa (président), de Vincent Mercier, de Martha Bejar, de Nathalie Wright et de Nathalie Labia depuis le 25 janvier 2023. Le comité est composé de trois administrateurs indépendants et s'est réuni quatre fois avec un pourcentage de participation de 100 %. La durée moyenne des réunions a été de 3 heures et 08 minutes.

Le comité a notamment pour mission d'examiner et de faire des recommandations sur :

- l'orientation stratégique de l'activité de Quadient et ses principaux investissements ;
- les projets de développement qui revêtent une importance stratégique pour la Société, notamment en termes de croissance organique et d'opportunités non organiques ; et

- les orientations, les moyens et les réalisations liés à la politique de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance de la Société.

Outre la stratégie, le Comité stratégie et responsabilité sociale d'entreprise est chargé des sujets suivants : examen de la déclaration de performance extra-financière, des risques extra-financiers, du plan de vigilance prévu à l'article L.225-102 du Code de commerce pour les sociétés concernées, et de la taxonomie.

Le Comité stratégie et responsabilité sociale d'entreprise a pour interlocuteurs principaux les membres de la Direction Générale. Il peut aussi entendre des membres des directions opérationnelles ou fonctionnelles de la Société.

Le comité exerce sa mission en toute indépendance et peut, le cas échéant, se faire assister de consultants extérieurs. Le comité invite, de temps à autre, d'autres administrateurs à participer à certains de ses débats. Le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général sont invités à toutes les réunions du Comité stratégie et responsabilité sociale d'entreprise pour participer aux débats du comité.

Les principaux sujets examinés par le Comité stratégie et responsabilité sociale d'entreprise en 2022 ont été les suivants :

Stratégie

- Suivi de la stratégie « *Back to Growth* »
- Revue des choix et planification des investissements clés
- Revue régulière de la performance opérationnelle de chaque solution, à la suite des indicateurs clés de performance communiqués aux investisseurs.
- Principes de gouvernance et d'opportunités des opérations de fusions et acquisitions dans le cadre de la stratégie « *Back to Growth* »
- Revue des principaux projets d'acquisitions et d'investissements, incluant une évaluation stratégique et financière dans le cadre du processus d'allocation du capital

Responsabilité sociale d'entreprise

- Revue de la RSE 2021-2023 autour des 5 piliers (salariés, éthique/conformité, solutions, environnement & philanthropie), ainsi que la feuille de route et les initiatives clés associées
- Revue des obligations de divulgation d'informations, des réalisations et de la communication de 2022 en matière de responsabilité sociale d'entreprise et des notations ESG (par ex. Vigeo, Gaïa Research, ISS ESG, EcoVadis, CDP)

2.3 Rapport de rémunération

2.3.1 RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX ADMINISTRATEURS ET MANDATAIRES SOCIAUX EN 2022

La rémunération totale et les avantages en nature versés par Quadient S.A. et les sociétés qu'elle contrôle aux administrateurs, à Didier Lamouche, Président et à Geoffrey Godet, Directeur Général, au cours de l'exercice 2022, clos le 31 janvier 2023, ont été attribués sur la base des résolutions votées par l'Assemblée Générale du 16 juin 2022. Ces résolutions ont approuvé les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant ces rémunérations.

La politique de rémunération du dirigeant mandataire social est, chez Quadient S.A., déterminée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations.

Le Conseil d'administration et le Comité des nominations et des rémunérations se réfèrent aux recommandations du Code Afep-Medef pour la détermination des rémunérations et avantages consentis à ses dirigeants mandataires sociaux. Conformément à ces recommandations, ils veillent à ce que la politique de rémunération respecte les principes d'exhaustivité, d'équilibre, de comparabilité, de cohérence, de transparence et de mesure et prennent également en compte les pratiques de marché et plus généralement les intérêts de Quadient.

2.3.1.1 Rémunérations versées aux administrateurs en 2022

■ TABLEAU N° 3 DU CODE AFEP-MEDEF : TABLEAU SUR LES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES ADMINISTRATEURS NON EXÉCUTIFS

(En euros)	31 janvier 2023	31 janvier 2022
Rémunération de l'activité en tant qu'administrateur		
Martha Bejar	58 500	58 500
Hélène Boulet-Supau	51 500	51 500
Éric Courteille	52 500	53 500
Virginie Fauvel	0	10 333
William Hoover Jr.	0	16 460
Christophe Liaudon, administrateur salarié	31 500	31 500
Nathalie Labia, administrateur salarié	31 500	31 500
Vincent Mercier	56 500	73 500
Richard Troksa	52 500	63 500
Nathalie Wright	38 833	41 500
Sébastien Marotte	31 500	10 500
Paula Felstead	41 500	8 584
TOTAL RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS NON DIRIGEANTS	446 333	450 877
Autres rémunérations	-	-
Rémunération du Président en qualité d'administrateur	30 000	30 000
Rémunération d'administrateur du Directeur Général	30 000	30 000
TOTAL RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS NON EXÉCUTIFS, DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	506 333	510 877
Montant maximal autorisé par l'Assemblée Générale	555 000	560 000

Le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général reçoivent au titre de leur mandat d'administrateur respectif un montant fixe de 30 000 euros par an pour un taux de présence à 100 %. Dans le cadre de leur mandat, le

Président du Conseil d'administration et le Directeur Général assistent régulièrement aux comités usuels et *ad hoc*, chacun d'entre eux a refusé une rémunération supplémentaire pour leur présence aux comités *ad hoc*.

2.3.1.2 Rémunérations versées en 2022 au Président du Conseil d'administration et au Directeur Général**APERÇU**

La rémunération totale et les avantages en nature versés et dus par Quadient S.A. et les sociétés qu'elle contrôle au cours de l'exercice 2022, clos le 31 janvier 2023, à Didier Lamouche, se décomposent ainsi :

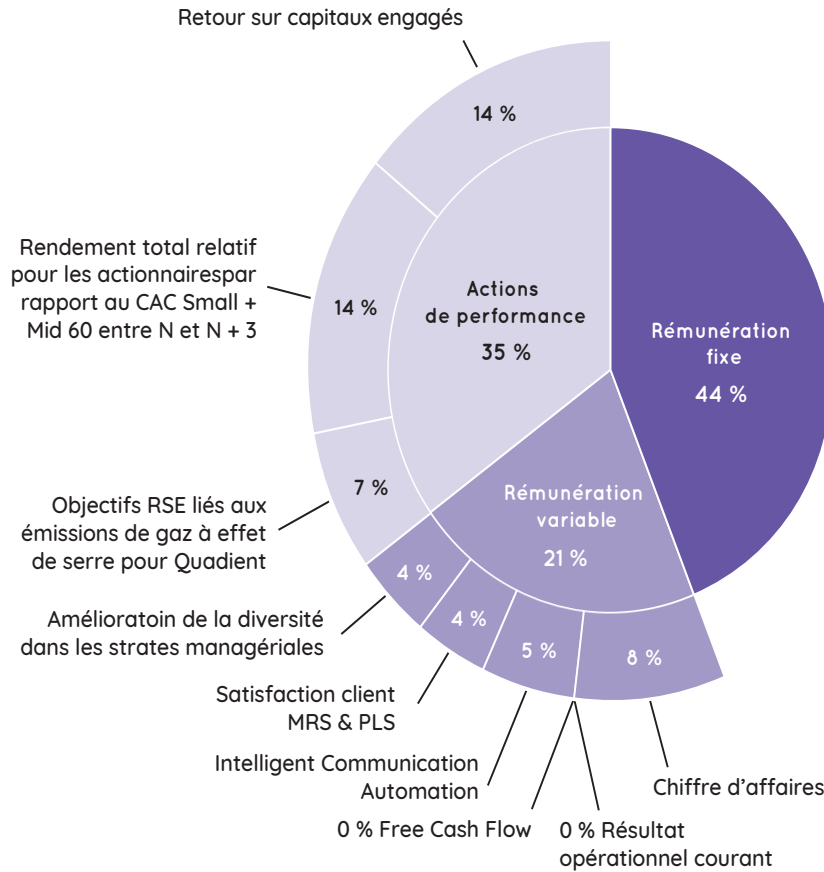
Synthèse des éléments de la rémunération de Didier Lamouche au titre de son mandat de Président <i>(En milliers d'euros)</i>	Versés ou attribués au 31 janvier 2023
Rémunération fixe	120,0
Rémunération variable annuelle	-
Rémunération variable pluriannuelle	-
Rémunération de l'activité en tant qu'administrateur	30,0
Avantages en nature (voiture de fonction, garantie sociale des dirigeants d'entreprise)	-
Rémunération exceptionnelle	-
Rémunération liée à la prise ou à la cessation des fonctions	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-

La rémunération totale et les avantages en nature versés et dus par Quadient S.A. et les sociétés qu'elle contrôle au cours de l'exercice 2022, clos le 31 janvier 2023, à Geoffrey Godet, se décomposent ainsi :

Synthèse des éléments de la rémunération de Geoffrey Godet au titre de son mandat de Directeur Général <i>(En milliers d'euros)</i>	Versé ou attribué au 31 janvier 2023
Rémunération annuelle fixe ^(a)	versé : 649,3 attribué : 650,0
Rémunération variable annuelle	versé : 708,8 attribué : 318,8
Rémunération variable pluriannuelle	-
Jetons de présence	30,0
Avantages en nature (voiture de fonction, garantie sociale des dirigeants d'entreprise, retraite supplémentaire en numéraire)	versé : 195,6 attribué : 110,6
Indemnités liées à la prise ou à la cessation des fonctions	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	531,0

(a) La rémunération fixe se compose de deux parties : 487 500 euros versés en France et 193 375 dollars américains versés aux États-Unis. Le taux de change EUR/USD utilisé dans ce tableau est le taux de change budget 1,19 pour l'exercice 2022.

■ RÉMUNÉRATION TOTALE RÉELLE POUR L'EXERCICE 2022 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ^(A)



(a) Hors régime de retraite supplémentaire et avantages en nature qui s'élevaient à 110 612 euros pour l'exercice 2022

Il est précisé, en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce que le versement des éléments variables de Geoffrey Godet, au titre de l'exercice 2022 sera conditionné à leur approbation par l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 janvier 2023.

RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE 2022 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

La rémunération variable annuelle du Directeur Général pour l'exercice 2022 est fonction des résultats du Groupe, ainsi que de sa performance individuelle. Le poids des objectifs quantitatifs financiers représente 70 % du bonus cible, ils sont complétés par des objectifs qualitatifs spécifiques de performance individuelle pour 30 %.

Comme illustré ci-dessous, le taux d'atteinte du bonus du Directeur Général au titre de l'exercice 2022 s'élève à 49,1% soit 239122 euros versés en France et

94 852 dollars aux Etats-Unis d'Amérique, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale du 16 juin 2023.

Les objectifs ont été redéfinis par rapport à ceux fixés en début d'année pour tenir compte de la cession inorganique et non budgétisée des activités *Shipping* et *Graphics*, de la modification des normes comptables IFRIC et de l'arrêt des activités avec les entreprises russes.

(En milliers euros)	Poids	Critère	Seuil (0,0 %)	Cible (100 %)	Maximum (150 %)
	30 %	Chiffre d'affaires	991,0	1 032,2	1 053,9
	30 %	Résultat opérationnel courant ^(a)	137,8	146,6	152,5
	10 %	Free Cash Flow ^(b)	78,1	86,8	104,2

(a) Hors charges liées aux acquisitions et efforts d'innovation et à périmètre constant.

(b) Flux de trésorerie après investissements.

Les résultats, pour l'exercice 2022, des critères quantitatifs du bonus du Directeur Général, au taux de change 2021, sont les suivants :

(En milliers euros)	Poids	Critère	Performance ^(a)	Réalisation en termes de bonus
	30 %	Chiffre d'affaires	1 017,3	63,5 %
	30 %	Résultat opérationnel courant ^(a)	133,7	0 %
	10 %	Free Cash Flow ^(b)	70,3	0 %
TOTAL				19,1 %

(a) Hors charges liées aux acquisitions et efforts d'innovation et à périmètre constant.

(b) Flux de trésorerie après investissements.

Par ailleurs, le Comité des nominations et des rémunérations a estimé que le taux de réalisation des objectifs de performance individuelle (qualitative) était de 100 % contre un maximum de 150 %.

Pour l'exercice 2022, la performance relative aux objectifs qualitatifs assignés à Geoffrey Godet a été la suivante :

- 10 % liés à Intelligent Communication Automation (ICA) : créer et développer une organisation ICA mature qui englobe la transformation de l'organisation R&D en une équipe mondiale intégrée avec des synergies opérationnelles et un ensemble standard d'indicateurs de performances mis en place, une vision de l'ensemble du portefeuille de solutions et une intégration réussie des acquisitions.
- Au cours de l'année 2022, ICA a procédé à une réorganisation majeure, regroupant l'équipe de R&D, ainsi que l'équipe de gestion des produits au sein de la solution. Les équipes de YayPay et de Beanworks ont également été intégrées à cette transformation afin de créer une plateforme globale ICA unique regroupant l'ensemble des offres logicielles de Quadient. Des synergies sont apparues grâce à la rationalisation de la R&D, avec une architecture de plateforme globale, une feuille de route unique et partagée, de la documentation, etc. ICA a fait de grands progrès suite à cette réorganisation, avec une feuille de route consolidée pour le lancement des

produits, dont les étapes clés ont été respectées dans les délais. En conséquence, le Comité des nominations et des rémunérations a convenu que la performance avait été atteinte à 102,0 %.

- 10 % liés aux solutions Mail-Related Solutions et Parcel Locker Solutions : maintien de la satisfaction client MRS à 97 %. Le seuil est fixé à 95 % et le maximum serait déclenché à 98 %. Maintien de la satisfaction client PLS à 77 %. Le seuil est fixé à 75 % et le maximum serait déclenché à 80 %.

La satisfaction client MRS a atteint 97 % et la satisfaction client PLS a atteint 78 %. La performance a été évaluée à 100,6 %.

- 10 % liés à une amélioration de la présence de la diversité pour les strates managériales : la proportion de femmes dans la population des cadres supérieurs et du comité exécutif devrait être portée à 24 %. Le seuil est fixé à 23 % et le maximum serait déclenché à 26 %. Le calcul ne sera déclenché que s'il y a un minimum de 28 % de femmes parmi les administrateurs et les cadres intermédiaires à la fin de l'exercice 2022.

Le ratio de femme dans la population de directeurs et de managers à la fin de l'exercice financier 2022 est de 28,3 %. Le ratio de femme dans la population de *Senior Leaders* et du comité exécutif à la fin de l'exercice financier 2022 est de 23,4 %. La performance a ainsi été évalué à 97,3 %.

RÉGIME DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE 2022 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Outre le régime de retraite supplémentaire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts), le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations et conformément aux résolutions adoptées par l'Assemblée Générale du 16 juin 2022, a approuvé le principe d'octroyer au Directeur Général un versement annuel supplémentaire en numéraire égal à un certain pourcentage de sa rémunération annuelle totale de l'année considérée (fixe et variable) afin de lui permettre de constituer directement sa retraite complémentaire, année après années. Ces versements sont soumis à des objectifs de performance identiques à ceux afférents à sa rémunération variable annuelle et représenteront un maximum de 15 % de la rémunération annuelle totale dans l'hypothèse d'une réalisation des objectifs à hauteur de 100 %, étant précisé que ces versements

seront dégressifs proportionnellement à l'atteinte des objectifs de performance. Le pourcentage de réalisation afférent à la rémunération annuelle variable du Directeur Général s'applique donc à ces versements, mais serait plafonné à 100 % des objectifs atteints.

Sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration, qui a déterminé la rémunération variable du Directeur Général en fonction des performances 2022, a approuvé le paiement de 71 737 euros à verser en France et 28 456 dollars américains à verser aux États-Unis, au titre de ce régime de retraite supplémentaire dans le cadre de l'exercice 2022. En application de l'article L.225-37-2, il est précisé que ce versement sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2023.

TABLEAU N° 1 CODE AFEP-MEDEF : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

(En milliers euros)	31 janvier 2023	31 janvier 2022
Didier Lamouche - Président		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	150,0	150,0
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	150,0	150,0

(En milliers euros)	31 janvier 2023	31 janvier 2022
Geoffrey Godet - Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	1 109,4	1 523,6
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	531,0	492,2
TOTAL^(A)	1 640,4	2 015,8

(A) La rémunération fixe se compose de deux parties : 487 500 euros versés en France et 193 375 dollars américains versés aux États-Unis. Le taux de change EUR/USD utilisé dans ce tableau est le taux de change budget 1,19 pour l'exercice 2022 et 1,24 pour l'exercice 2021.

TABLEAU N° 2 CODE AFEP-MEDEF : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

(En milliers euros)	31 janvier 2023		31 janvier 2022	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Didier Lamouche - Président				
Rémunération annuelle fixe	120,0	120,0	120,0	120,0
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération de l'activité en tant qu'administrateur	30,0	30,0	30,0	30,0
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	150,0	150,0	150,0	150,0
Geoffrey Godet - Directeur Général				
Rémunération annuelle fixe ^(a)	650,0	649,3	596,3	590,9
Rémunération variable annuelle ^(b)	318,8	708,8	701,8	-
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération de l'activité en tant qu'administrateur	30,0	30,0	30,0	30,0
Avantages en nature	110,6	195,6	195,5	16,6
Rémunération exceptionnelle ^(c)	-	-	-	240,1
TOTAL	1 109,4	1 583,7	1 523,6	877,6

Le taux de change utilisé dans ce tableau est le taux de change du budget, soit 1,19 pour l'exercice 2022 et 1,24 pour l'exercice 2021.

(a) La rémunération fixe se compose de deux parties : 487 500 euros versés en France et 193 375 dollars américains versés aux États-Unis.

(b) La rémunération variable se compose de deux parties : 239 122 euros versés en France et 94 852 dollars américains versés aux États-Unis.

(c) La rémunération exceptionnelle se compose de deux parties : 204 000 euros versés en France et 44 800 dollars américains versés aux États-Unis.

TABLEAU N° 4 DU CODE AFEP-MEDEF : OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

(En euros)	Nombre et date du plan	Type d'options	Valorisation des options ^(a)	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Didier Lamouche - Président	-	-	-	-	-	-
Geoffrey Godet - Directeur Général	-	-	-	-	-	-

(a) Valorisation selon les normes IFRS.

TABLEAU N° 5 DU CODE AFEP-MEDEF : OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

(En euros)	Nombre et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Didier Lamouche - Président	-	-	-
Geoffrey Godet - Directeur Général	-	-	-

TABLEAU N° 6 DU CODE AFEP-MEDEF : ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

(En milliers euros)	Numéro et date du plan	Nombre d'actions attribuées au cours de l'exercice	Valorisation des actions ^(a)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Didier Lamouche - Président	-	-	-	-	-	-
	Plan d'actions de performance 01/09/2022					ROCE ^(c) RTSR ^(d) ESG ^(e)
Geoffrey Godet - Directeur Général		46 000 ^(b)	464,1	02/09/2025	02/09/2025	
	Plan d'actions fantômes 23/09/2022					ROCE ^(c) RTSR ^(d) ESG ^(e)
Geoffrey Godet - Directeur Général		8 267	66,8	24/09/2025	24/09/2025	

(a) Valorisation selon les normes IFRS.

(b) Soit 0,13 % du capital social.

(c) Retour sur capitaux employés.

(d) Rendement total relatif de l'actionnaire par rapport au CAC Small + Mid 60 entre 2022 et 2024 : cours de l'action à la date d'acquisition, moins le cours d'ouverture de l'action Quadient à la date d'attribution, plus tout dividende versé pendant la période concernée, divisé par le cours d'ouverture de l'action Quadient à la date d'attribution et comparé au ratio moyen du rendement total de l'actionnaire (calculé de la même manière) des sociétés de l'indice CAC Small + Mid 60 ; La performance est mesurée à la fin des 3 années sur la base du TSR moyen du mois de février 2022 et (ii) du mois de janvier 2025 afin de déterminer le percentile de Quadient au sein de l'indice CAC Small + Mid 60 durant cette période d'un an.

(e) Objectif(s) lié(s) aux émissions de gaz à effet de serre pour Quadient

Conformément à la politique 2023, le Conseil d'administration a utilisé la disposition permettant l'attribution d'actions fantômes au Directeur Général, car le cours de l'action de la Société n'était pas suffisamment élevé pour garantir une attribution de 135 % de son salaire de base, tout en restant dans la limite de 10 % du nombre total d'actions gratuites

attribuées annuellement. Pour déterminer le nombre d'actions fantômes à attribuer, la société a utilisé le cours de clôture moyen de l'action du mois précédant le Conseil d'administration ayant approuvé le plan, qui s'est tenu le 23 septembre 2022. L'acquisition des actions fantômes est soumise aux mêmes conditions que les actions de performance.

■ **TABLEAU N° 7 DU CODE AFEP-MEDEF : ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES AU COURS DE L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL**

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées initialement	Nombre d'actions ayant rempli les conditions d'acquisition
Didier Lamouche - Président	-	-	-
Geoffrey Godet - Directeur Général	23/09/2019	40 000	9 680

2.3.1.3 Comparaison des niveaux de rémunération entre les mandataires sociaux et les salariés en 2022

MEMBRES DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION

L'Équipe de Direction regroupe les responsables des fonctions support, ainsi que les responsables opérationnels de chacune des solutions et les responsables des opérations par zone géographique.

Au cours de l'exercice 2022, Quadient a continué la rationalisation de son Équipe de Direction dans le cadre de la mise en place d'une organisation plus intégrée. Le Groupe s'appuie désormais sur des profils plus internationaux et plus spécialisés.

Au 1^{er} février 2022, l'équipe de direction, y compris le Directeur Général, était composée de :

Geoffrey Godet	Directeur Général
Fonctions supports	
Stéphanie Auchabie ^(a)	Directrice ressources humaines
Brandon Batt	Directeur de la transformation
Laurent du Passage	Directeur financier
Steve Rakoczy	Directeur digital
Tamir Sigal	Directeur marketing
Solutions	
Alain Fairise	Mail-Related Solutions
Chris Hartigan	Intelligent Communication Automation
Daniel Malouf	Parcel Locker Solutions ^(b)
Zbynek Hodic ^(c)	Technologie Software
Thierry Le Jaoudour ^(d)	Technologie Hardware
Opérations	
Benoit Berson ^(b)	France et Benelux ^(a)
Duncan Groom	Allemagne, Autriche, Suisse & Italie et Royaume-Uni & Irlande
Ian Clarke	International

(a) Stéphanie Auchabie a été nommée COO France-Benelux en juin 2022. En conséquence, Brandon Batt occupe ce poste en intérim.

(b) Benoit Berson a été nommé à la tête de l'activité Parcel Lockers en juin 2022. Il a succédé à Daniel Malouf qui a quitté le Groupe.

(c) En juillet 2022, Zbynek Hodic a été nommé directeur technologie d'ICA, sous la responsabilité de Chris Hartigan. Il ne fait plus partie de l'équipe de direction.

(d) En juillet 2022, Thierry Le Jaoudour a été nommé directeur technologie et chaîne d'approvisionnement de PLS, sous la responsabilité de Benoit Berson. Il ne fait plus partie de l'équipe de direction.

L'équipe de direction a essentiellement pour mission de participer à la mise en œuvre des choix stratégiques de la Société et d'en coordonner la mise en œuvre à l'échelle mondiale.

Afin d'atteindre les objectifs que la Société s'est fixés, Quadient a investi et continue d'investir dans la diversité et l'amélioration de la parité, en s'attaquant à l'enjeu de la présence des femmes au sein du Conseil d'administration, des cadres dirigeants et du Comité exécutif et en créant un environnement accueillant pour ses collaboratrices, mais aussi pour des personnes issues de la diversité.

La rémunération annuelle variable du Directeur Général et des membres de l'équipe de direction de Quadient est, entre autres, conditionnée par des objectifs qualitatifs de diversité et d'inclusion.

Concrètement, Quadient a lancé sa politique d'inclusion et de diversité le 23 octobre 2020. Plus d'informations sont disponibles à l'adresse suivante : (<https://careers.quadient.com/fr/fr/diversity-and-inclusion>).

Les engagements de Quadient en la matière sont les suivants :

1. Créer un environnement ouvert permettant à tous les employés de s'épanouir pleinement au travail et d'avoir un sentiment d'appartenance. Quadient refuse toute forme de discrimination basée sur l'âge, l'identité ou le changement de sexe, l'état civil, la grossesse, la paternité ou la maternité, le statut parental ou familial, la race ou l'origine ethnique, la nationalité ou l'origine, la couleur de peau, la religion, le handicap, le sexe ou l'orientation sexuelle, le statut d'ancien combattant, l'appartenance politique, la langue, les informations génétiques (y compris les antécédents médicaux familiaux) ou toute autre aspect de la diversité. La Société accepte et encourage les différences de ses employés et ces derniers seront tous traités équitablement et avec respect ;
2. Développer des talents et des équipes diversifiées en attirant, recrutant et embauchant à partir de viviers de talents diversifiés pour enrichir l'entreprise ;
3. Intégrer les volets inclusion et diversité dans toutes les pratiques de la Société relatives à la gestion des talents afin de disposer de collaborateurs qualifiés pour développer son vivier de leaders potentiels ;
4. Créer des communautés autonomes pour soutenir une culture inclusive et susciter un sentiment d'appartenance et de lien entre les employés et soutenir les initiatives en matière de diversité au sein de sa communauté externe par le biais du programme de philanthropie de Quadient ;
5. Promouvoir la sensibilisation et la compréhension parmi les collaborateurs afin de les aider à intégrer les notions d'inclusion et de diversité ; et
6. Fixer des objectifs mesurables en matière de diversité et d'inclusion, qui seront contrôlés et révisés en fonction de l'efficacité de cette politique et des procédures associées.

Les initiatives mises en place en 2022 sont les suivantes :

- Gestion de la diversité des genres dans le *leadership* : la Société continue d'investir dans un programme de *leadership* pour les femmes. Ce programme, appelé "Empower", est soutenu par Geoffrey Godet et l'équipe de direction de Quadient. Il est conçu pour fournir des informations pratiques et des compétences axées sur les défis et les opportunités existants pour les femmes en termes de *leadership*. Le programme offre aux participantes la possibilité de réfléchir et de s'organiser afin de construire un puissant réseau d'expérience et de connaissance, afin de leur permettre à leur tour d'habiliter d'autres femmes à faire partie de leur réussite professionnelle ;
- Créer un environnement inclusif : Quadient a lancé des groupes de réseaux d'employés, appelés "Empowered Communities". Dirigés par les employés, qui favorisent les opportunités pour les membres et les alliés de travailler en réseau, d'apprendre ensemble et de partager leurs expériences dans un espace psychologique sûr, avec 4 axes principaux : femmes, LGBTQ+, handicaps, ethnicité et le contexte culturel ;
- Quadient a également décidé de participer activement à des événements consacrés aux droits des femmes, qui contribuent à sensibiliser les employés à ce sujet. Des formations pour les managers et les employés sont disponibles et encouragées pour les aider à lutter contre les préjugés inconscients ;
- Accélération de l'acquisition de talents d'origines diverses : Quadient a lancé des campagnes de recrutement spécifiques dans le but de diversifier les profils recrutés par la Société.
- Les dirigeants du comité exécutif ont des objectifs de diversité inclus dans leurs objectifs annuels.

RATIO D'ÉQUITÉ

Cette présentation a été réalisée conformément aux termes de l'article L.22-10-9 du Code de commerce.

Les ratios ci-dessous ont été calculés sur la base des rémunérations fixes, variables, de l'intéressement, de la participation et des avantages en nature versés au cours des années considérées, à savoir les exercices 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022, ainsi que des actions gratuites attribuées au cours des mêmes périodes et valorisées à leur juste valeur.

Le calcul des moyennes et médianes prend en compte 1168 collaborateurs au titre de l'exercice 2022, hors dirigeants mandataires sociaux. Ce périmètre comprend les salariés des entités françaises, rémunérés de façon continue et présents sur la totalité de l'année considérée.

RATIO D'ÉQUITÉ 2022

	31 janvier 2023	31 janvier 2022	31 janvier 2021	31 janvier 2020	31 janvier 2019
Président du Conseil d'administration					
Ratio rémunération du Président/rémunération moyenne des salariés	2,4	2,4	2,4	2,4	2,8
Ratio rémunération du Président/rémunération médiane des salariés	3,0	3,1	3,1	3,0	2,8
Directeur Général					
Ratio rémunération du Directeur Général/rémunération moyenne des salariés	34,4	22,1	30,5	29,7	16,7
Ratio rémunération du Directeur Général/rémunération médiane des salariés	42,6	28,1	38,2	37,4	21,0
Salariés de Quadiant					
Évolution de la rémunération moyenne	(0,8) %	+0,7 %	(2,8) %	+6,3 %	n/a
Évolution de la rémunération médiane	+1,8 %	(0,8) %	(2,8) %	+4,8 %	n/a
Performance financière de Quadiant					
Évolution du chiffre d'affaires	+5,6 %	(0,5) %	(9,9) %	+4,7 %	(1,8) %
Évolution du résultat opérationnel courant	+3,5 %	+2,3 %	(17,1) %	(7,1) %	(1,5) %

La baisse des ratios relatifs à la rémunération du Directeur Général entre 2020 et 2021 s'explique par la renonciation de Geoffrey Godet à sa rémunération variable et à son régime supplémentaire pour l'exercice 2020. Par conséquent, comme le tableau présente les rémunérations versées pendant l'année, aucune rémunération variable n'entre en compte dans le calcul.

La baisse de la rémunération moyenne des salariés n'est pas significative, elle est due à la méthode de calcul qui ne prend en compte que les salariés qui ont été employés pendant tout l'exercice financier.

L'évolution de la rémunération médiane des employés, en revanche, a augmenté de 2 %.

2.3.2 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION 2023 DES ADMINISTRATEURS ET MANDATAIRES SOCIAUX

La politique de rémunération de l'ensemble des mandataires sociaux est, chez Quadiant, déterminée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations.

Les travaux du Comité des nominations et des rémunérations relatifs à la politique globale de rémunération des dirigeants sont organisés autour de réunions préparatoires entre la Présidente du comité, le directeur des ressources humaines et le cas échéant, le Directeur Général.

Les membres du Conseil d'administration et du Comité des nominations et des rémunérations sont tenus, dans le cadre de l'élaboration de la politique de rémunération des mandataires sociaux, de respecter des règles relatives à la gestion des conflits d'intérêts figurant à l'article 3.b du règlement intérieur du Conseil et des comités et les principes énoncés à l'article 5 de la charte de l'administrateur. Le Président et le Directeur Général peuvent participer aux travaux du comité statuant en matière de rémunérations. Toutefois, lorsque les questions portent sur leur propre rémunération, ou sur tout autre sujet les concernant, ces derniers n'y prennent pas part.

Le Conseil d'administration et le Comité des nominations et des rémunérations évaluent chaque année – et révisent le cas échéant – la politique de rémunération globale de Quadiant dans le cadre des travaux de ces deux organes. Le Conseil d'administration et le Comité des nominations et des rémunérations se réfèrent,

notamment dans le cadre de la détermination de la politique de rémunération, aux recommandations du Code Afep-Medef. Conformément à ces recommandations et à la réglementation applicable, ils veillent à ce que la politique de rémunération :

- respecte les principes d'exhaustivité, d'équilibre, de comparabilité, de cohérence, de transparence et de mesure ;
- respecte l'intérêt social, contribue à la stratégie commerciale et à la pérennité de la Société, notamment en retenant des critères permettant d'apprécier la mise en œuvre de la nouvelle stratégie « *Back to Growth* » et le développement de la Société à long terme ;
- prenne en compte le vote des actionnaires ainsi que, le cas échéant, les avis exprimés lors de l'Assemblée Générale ;
- tienne compte des conditions de rémunération et d'emploi des salariés, l'examen de la politique salariale du Groupe faisant partie des attributions du Comité des nominations et des rémunérations ; et
- tienne compte des pratiques de marché.

Les politiques de rémunération et leur structure décrites ci-dessous s'appliqueront également aux mandataires sociaux dont le mandat serait renouvelé, ou (le cas échéant au *pro rata*) à tout nouveau mandataire social qui serait nommé, durant la période d'application de cette politique.

2.3.2.1 Politique de rémunération 2023 des administrateurs

Le montant maximal de la rémunération des administrateurs soumis à la prochaine l'Assemblée Générale du 16 juin 2023 est de 580 000 euros. Cette augmentation par rapport à l'enveloppe de 2022 fait suite à la nomination de M. Liaudon et de Mme Labia, respectivement au Comité d'audit et au Comité de la stratégie et de la responsabilité sociale des entreprises. Le comité *ad hoc* mis en place par le Conseil d'administration en 2020 se poursuit avec un nombre maximum de réunions inchangé par an arrêté à dix et une enveloppe globale de 50 000 euros. La politique de rémunération des administrateurs n'a subi aucune modification par rapport à l'exercice précédent.

Les modalités de calcul des rémunérations des administrateurs non dirigeants sont les suivantes :

- rémunération de base : 15 500 euros par an ;
- rémunérations d'assiduité I : maximum 13 000 euros/an, pour les réunions (périodique) programmées à l'avance ; montant réductible en fonction de l'assiduité personnelle à chaque séance (rémunération d'assiduité I par séance = 13 000 euros divisés par le nombre de réunions périodique multiplié par le taux de présence à ces conseils programmés) ;
- rémunérations d'assiduité II : maximum 3 000 euros/an, quel que soit le nombre de réunions exceptionnelles convoquées en cours d'année ; montant réductible en fonction de l'assiduité personnelle à chacune de ces séances (rémunérations d'assiduité II par séance = 3 000 euros divisés par le nombre de réunions exceptionnelles multiplié par le taux de présence à ces conseils non programmés) ;
- dans le cas où aucune réunion extraordinaire ne serait convoquée, les 3 000 euros seraient attribués à chaque administrateur au prorata de sa présence effective aux réunions (ordinaires) programmées ;
- le total des rémunérations d'assiduité (part variable) est donc au maximum de 16 000 euros par an et le montant total annuel des rémunérations de base et d'assiduité est au maximum de 31 500 euros.

Les rémunérations des membres de comités sont calculées selon la méthode suivante :

- membres de comités : 10 000 euros par an ;
- président d'un comité : 20 000 euros par an.
- membres du comité *ad hoc* : 1 000 euros par réunion avec un maximum de 10 000 euros par an.

Le Conseil d'administration pourra également proposer, en supplément du montant maximal autorisé par l'Assemblée Générale pour la rémunération des administrateurs, d'allouer, après recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, à un ou plusieurs administrateurs une rémunération exceptionnelle pour une mission spécifique confiée conformément à l'article L.22-10-15 du Code de commerce, en prenant en compte, notamment, l'importance de la mission, sa durée et l'implication requise. L'attribution d'une telle rémunération sera soumise à la procédure des conventions réglementées.

2.3.2.2 Politique de rémunération 2023 du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général

En application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce le présent rapport expose ci-après les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au Président du Conseil d'administration et au Directeur Général en raison de leur mandat social, lesquels feront l'objet d'une résolution soumise au vote de l'Assemblée Générale du 16 juin 2023.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION 2023 DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce le présent rapport expose ci-après les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au Président du Conseil d'administration en raison de son mandat social, lesquels feront l'objet d'une résolution soumise au vote de l'Assemblée Générale du 16 juin 2023.

Si l'Assemblée Générale du 16 juin 2023 n'approuve pas cette résolution, la rémunération sera déterminée conformément aux pratiques existantes au sein de la Société.

La politique de rémunération du Président est déterminée conformément à la politique générale de rémunération de Quadient, en tenant compte de ses fonctions, son expérience, son ancienneté, ses performances, ainsi que des pratiques de marché.

La rémunération du Président est composée d'une rémunération relative à son mandat d'administrateur, d'une rémunération fixe annuelle au titre de son mandat social, ainsi que d'avantages en nature.

1° Rémunération d'administrateur (anciennement jetons de présence)

Le Conseil d'administration peut décider de verser une rémunération au titre de l'activité d'administrateur au Président du Conseil d'administration. Le principe est l'allocation d'une somme forfaitaire.

Le Président devrait percevoir 30 000 euros maximum en 2023 sur une base annuelle au titre de son mandat d'administrateur de Quadient. Il s'agit du même montant que l'année dernière.

Cet élément de rémunération représente 20 % de la rémunération cible totale prévue par la politique de rémunération du Président.

2° La rémunération fixe annuelle

La rémunération fixe annuelle est déterminée par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations en application des principes du Code Afep-Medef. Ainsi, la rémunération fixe du Président a été déterminée par rapport au périmètre de la fonction et aux pratiques observées dans les groupes français et internationaux dont les activités, le chiffre d'affaires, la capitalisation boursière, le nombre d'employés et les enjeux se rapprochent de ceux de Quadient.

Le Comité des nominations et des rémunérations utilise des études produites par le cabinet de conseil externe Mercer pour obtenir des référentiels en matière de rémunération pour l'ensemble des membres du Conseil d'administration. En ce qui concerne la rémunération du Président, le comité se réfère à un panel constitué d'environ trente sociétés et opère, avec l'aide dudit cabinet, une vérification sur le positionnement de la rémunération du Président, laquelle apparaît en ligne avec les pratiques de ce panel, que ce soit dans sa structure ou dans son montant.

Concernant l'exercice 2023, la rémunération fixe annuelle du Président serait de 120 000 euros, inchangée par rapport à l'année dernière.

Cet élément de rémunération représente 80 % de la rémunération cible totale prévue par la politique de rémunération du Président.

3° Les actions de performance

Le Président n'est pas éligible aux plans de rémunération à long-terme de la Société.

4° Les avantages de toute nature

Le Président pourrait bénéficier du remboursement des frais professionnels raisonnables engagés dans le cadre de l'exécution de ses fonctions, sur présentation de tout justificatif approprié selon la politique de la Société.

Le Président ne perçoit aucune autre rémunération au titre de son mandat social. Ainsi, il ne perçoit aucune rémunération variable pluriannuelle, aucune rémunération exceptionnelle ni aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions. Il n'a droit à aucune indemnité de départ ou de non-concurrence.

Ces éléments de rémunération feront l'objet d'une résolution soumise par le Conseil d'administration à l'Assemblée Générale des Actionnaires. Elle sera ainsi rédigée : « Connaissance prise du rapport sur le Gouvernement d'Entreprise prévu à l'article L.225-37 et conformément à l'article L.22-10-8 II du Code de commerce, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve la politique de rémunération comprenant les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables, en raison du mandat social de Président, établie en application de l'article L.22-10-8 I du Code de commerce. Cette information est décrite à la rubrique 2.3.2.2 « Le Président - Rémunération 2023 » du document d'enregistrement universel 2022.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION 2023 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les éléments de rémunération du Directeur Général sont déterminés conformément à la politique générale de rémunération de Quadient en tenant compte de ses fonctions au sein de Quadient, son expérience, son ancienneté, ses performances ainsi que sur les pratiques de marché et des codes ou politiques réglementaires. Les éventuelles augmentations et modifications de rémunérations tiendraient compte des performances de Quadient et des pratiques de marché.

En application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, le présent rapport expose ci-après les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au Directeur Général, Geoffrey Godet, en raison de son mandat social, qui seront soumis au vote de l'Assemblée Générale du 16 juin 2023.

Si l'Assemblée Générale du 16 juin 2023 n'approuve pas cette résolution, la rémunération sera déterminée conformément aux pratiques existant au sein de la Société.

Pour 2023, le Comité de nomination et de rémunération a proposé au Conseil d'administration de maintenir le salaire de base du Directeur Général au même niveau que celui approuvé lors de la dernière Assemblée Générale. La répartition de la rémunération totale en euros et en dollars US demeure à 75 % en euros et 25 % en dollars US.

La répartition de la rémunération fixe annuelle brute entre les différentes fonctions de Directeur Général de la Société et ses fonctions dans les filiales américaines, pourra être revue par le Conseil d'administration en cours d'année, d'un commun accord, avec le Directeur Général, afin de refléter le temps et les ressources consacrés à chacune de ces fonctions.

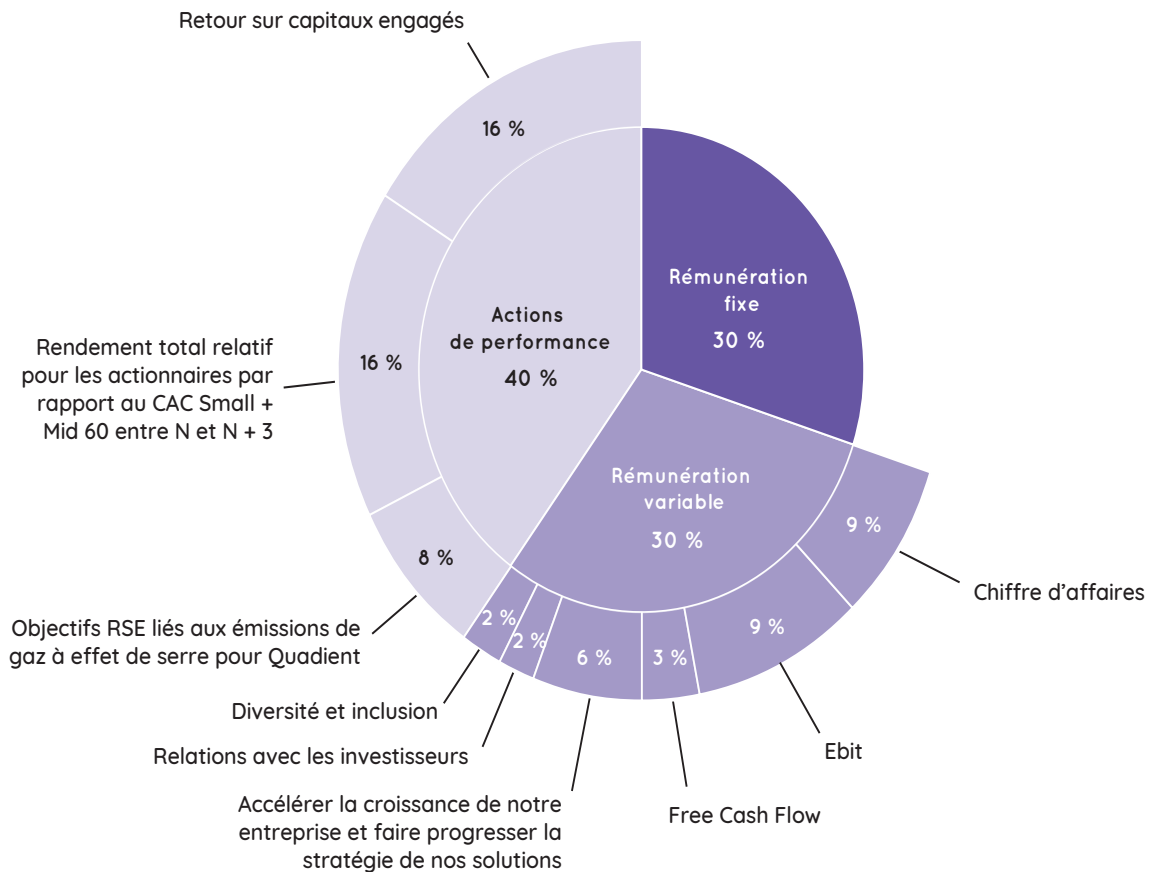
Il convient toutefois de noter qu'un contrat de travail à durée déterminée a été mis en place en 2021 pour soutenir son rôle et le temps passé aux États-Unis en tant que président et Directeur Général de certaines filiales américaines. Ce contrat exécutif est à titre temporaire et ne fournit aucune protection de l'emploi à Geoffrey Godet.

L'année dernière, le Conseil d'administration a décidé d'intégrer des critères ESG dans le plan d'intéressement à long terme. Compte tenu des progrès réalisés et de l'engagement du Conseil d'administration et de la Direction de Quadient envers sa feuille de route ESG, la Direction a relevé l'objectif de réduction des émissions de Quadient de 28,0 % à 50,4 % d'ici à 2030, par rapport à l'objectif de référence de 2018.

Compte tenu de la compétitivité du marché, des pratiques au sein du panel de comparaison de Quadient et de la marge restreinte (3 %) entre l'objectif de seuil et l'objectif de revenu en faveur de l'établissement d'objectifs ambitieux, le Conseil d'administration a approuvé l'augmentation du paiement du bonus de 0 % à 50 % de la cible lorsque le seuil est atteint. Ce mécanisme est déployé dans l'ensemble de l'entreprise afin d'aligner les comportements de tous les contributeurs et favoriser l'obtention des meilleurs résultats possibles, même en deçà de l'objectif cible. En outre, le paiement à 50 %, lorsque le seuil est atteint, est comparable aux pratiques observées pour les sociétés du SBF 120.

La détermination de la rémunération du Directeur Général relève de la responsabilité du Conseil d'administration et se fonde sur les propositions du Comité des nominations et des rémunérations.

■ RÉMUNÉRATION TOTALE CIBLE POUR L'EXERCICE 2023 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL (A)



(A) Hors régime de retraite supplémentaire qui est entièrement variable et pourrait représenter un maximum de 15 % du salaire de base + rémunération variable cible.

La rémunération du Directeur Général se compose des éléments suivant :

1° Rémunération d'administrateur

Le Directeur Général pourrait percevoir 30 000 euros maximum en 2023 sur une base annuelle au titre de son mandat d'administrateur de Quadient. Il s'agit du même montant que l'année dernière.

Cet élément de rémunération représente 1,4 % de la rémunération cible totale prévue par la politique de rémunération du Directeur Général.

2° La rémunération fixe annuelle

La rémunération fixe annuelle est fixée par le conseil d'administration sur proposition du comité des nominations et des rémunérations conformément aux principes du code Afep-Medef. La rémunération fixe du Directeur Général reste en 2023 identique à celle de l'année précédente : 650 000 euros.

Avec une rémunération fractionnée de 75 % en euros et 25 % en dollars pour 2023, la rémunération fixe annuelle du Directeur Général serait la suivante :

- une rémunération fixe annuelle brute au titre de ses fonctions de Directeur Général de la Société de 487 500 euros, versée en France ;

- une rémunération fixe annuelle brute de 193 375 dollars américains pour ses fonctions et le temps passé à la fois comme administrateur de Quadient Holdings, Inc. et comme administrateur, Président et Directeur Général de la filiale Quadient, Inc. versée aux États-Unis.

3° La rémunération variable annuelle

La rémunération variable annuelle du Directeur Général dépend des résultats du groupe ainsi que de sa performance individuelle. Au titre de l'exercice 2023, la part variable de la rémunération du Directeur Général représenterait 100 % de la part fixe à objectifs quantitatifs et qualitatifs atteints. Elle pourrait monter jusqu'à 150 % maximum en cas d'objectifs dépassés. Cette part variable de la rémunération serait répartie selon les proportions de la rémunération fixe entre la Société et la société Quadient Holding Inc.

La rémunération variable dépend des résultats du Groupe ainsi que de sa performance individuelle et était auparavant assise sur des critères financiers à hauteur de 70 % du bonus cible, complétés par des objectifs spécifiques qualitatifs de performance individuelle à hauteur de 30 %.

Les critères financiers utilisés pour la rémunération variable du Groupe pour 2023 sont les suivants :

- chiffre d'affaires : ce critère a été sélectionné pour démontrer la reprise de la croissance dans le cadre du plan « *Back to Growth* » ;
- EBIT - ou, résultat opérationnel courant -, à périmètre constant : la mesure du résultat opérationnel a été choisie pour s'assurer que la croissance soit profitable ;

- *Free Cash Flow* : ce critère constitue le principal indicateur de la création de valeur dans le temps.

Les cibles numériques liées aux objectifs de chiffre d'affaires et de résultat opérationnel courant ne sont pas communiquées en raison de la nature sensible de ces renseignements confidentiels, mais elles seront publiées a posteriori pour présenter le calcul du taux d'atteinte du bonus. Les critères financiers sont alignés sur le budget, qui est cohérent avec les prévisions de croissance de l'exercice 2023.

Critère	Poids	Seuil (50 %)	Cible (100 %)	Maximum (150 %)
Chiffre d'affaires ^(a)	30 %	97 % du montant cible	En ligne avec les prévisions pour l'exercice 2023 de croissance organique du chiffre d'affaires	102 % du montant cible
EBIT ^(a)	30 %	94 % du montant cible	En ligne avec les prévisions pour l'exercice 2023 d'une croissance organique de l'EBIT courant ^(b)	104 % du montant cible
<i>Free Cash Flow</i> ^(b)	10 %	63,1	70,1	84,1

(a) Non communiqués en raison de la nature sensible de ces renseignements confidentiels - sera publié a posteriori.

(b) Hors charges liées aux acquisitions.

(c) Flux de trésorerie après investissements.

La part qualitative est assise sur la réalisation d'objectifs individuels formalisés. Pour 2023, les objectifs qualitatifs de Geoffrey Godet sont les suivants :

- 20 % - Accélérer la croissance de l'entreprise et faire progresser la stratégie de chacune des solutions conformément aux directives du marché.
 - 10 % - Poursuivre la transformation d'ICA et atteindre l'accélération progressive du revenu récurrent comme anticipé
 - 5 % - Atteindre l'ambition de 2023 pour le *cross-sell* de produits ICA via les canaux de vente MRS
 - 5 % - Exécuter et réaliser le déploiement des projets clefs PLS
- 5 % Relations avec les investisseurs - Préparer la stratégie 2024-2026 en engageant le dialogue avec les investisseurs.
- 5 % Diversité et inclusion : Maintenir la culture inclusive et EPIC de Quadient

Il est toutefois précisé que, nonobstant l'atteinte desdits objectifs, aucune rémunération variable n'interviendra en cas de démission, révocation pour faute lourde ou grave au sens du droit du travail intervenant avant sa date de paiement.

4° L'intéressement à long-terme

La partie à long-terme de la rémunération du Directeur Général se compose d'un plan d'attribution d'actions gratuites de performance ouvert à une variété de cadres et de talents clés au sein du Groupe, sur décision du Conseil d'administration statuant sur recommandations du Comité des nominations et des rémunérations.

L'attribution accordée au Directeur Général est plafonnée à 10 % de l'enveloppe totale d'actions gratuites à attribuer annuellement, ce qui représente un maximum de 0,13 % du capital social de Quadient.

En 2022, il a été décidé de fixer la part de rémunération que représente l'intéressement à long-terme à 135 % du salaire de base du Directeur Général. La valeur nominale du cours de l'action sera déterminée sur la base de la valeur moyenne mensuelle du cours de l'action avant la date d'attribution.

Le nombre d'actions de performance attribuées ne peut varier de plus de 30 % (à la hausse ou à la baisse) d'une année sur l'autre afin de prévenir les effets d'aubaine qui pourraient résulter de la volatilité du cours de l'action. Les actions de performance seront soumises à une période d'acquisition de trois ans.

Dans l'hypothèse où le calcul du nombre d'actions à octroyer au Directeur Général dépasserait le pourcentage maximal attribuable - en restant dans la limite de variation de 30 % mentionnée ci-dessus ou dans la limite de 10 % du nombre total d'actions gratuites attribuées annuellement - l'excédent serait alors livré sous forme de parts d'actions fantômes. Elles suivront l'évolution du cours de l'action et seront soumises aux mêmes conditions de performance que le plan 2023 d'actions gratuites. Elles seront donc réglées en numéraire à la fin de la période d'acquisition, avec une obligation pour le Directeur Général d'investir 50 % de ces unités d'actions fantômes en actions de la société.

L'acquisition des actions gratuites est subordonnée à l'existence d'un mandat social ou d'un contrat de travail au sein du groupe Quadient. Par conséquent, aucune livraison ne peut avoir lieu après la cessation de tout mandat social ou contrat de travail, sauf en cas de décès, d'invalidité ou de retraite. En outre, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, et conformément à la réglementation relative aux plans d'actions gratuites, peut décider d'accorder au Directeur Général une acquisition post-mandat sur une base au *pro rata* en fonction du temps passé et de la performance.

L'acquisition définitive des attributions gratuites d'actions est soumise à des conditions de présence et de performance qui sont constatées par le Conseil d'administration au terme d'une période d'acquisition de trois ans à compter de la date d'attribution.

Enfin, suite à l'intégration des critères ESG dans le plan d'intéressement à long terme, il a été décidé de relever les objectifs de réductions des émissions de 50,4 % en 2030 par rapport à la base de référence 2018, afin de maintenir des exigences élevées en matière de réductions des émissions de gaz à effets de serre, dans un contexte de reprise des activités et des déplacements nécessaires à la réalisation du plan à trois ans.

Critère	Poids	Seuil (0 %)	Maximum (100 %)
ESG – Objectif(s) lié(s) aux émissions de gaz à effet de serre pour Quadient	20 %	Baisse de 48,2 %	Baisse de 51,8 %
Rendement total relatif pour l'actionnaire par rapport au CAC Small + Mid 60 entre N et N+3 ^(a)	40 %	33 ^e percentile	70 ^e percentile
ROCE	40 %	7,3 %	9,0 %
Nombre maximum d'actions gratuites pouvant être attribuées au Directeur Général	Total	0	135 % du salaire de base (en valeur nominale)

(a) Par rapport au niveau de référence de 2019.

(b) Le cours de l'action correspond au taux moyen des cours du mois précédant la date d'attribution. Le prix de sortie correspond au taux moyen des cours du mois précédant la date d'acquisition des droits. Le prix inclut les dividendes et les rachats d'actions.

(c) NOPAT/Capitaux employés, NOPAT étant le résultat opérationnel courant (y compris les frais liés aux opérations de fusions et acquisitions), déduction faite de l'impôt.

(d) Hors effet de périmètre.

Il est précisé que 50 % du montant des actions gratuites définitivement acquises par le Directeur Général ne pourra être cédé avant la fin de ses mandats sociaux. Il en sera ainsi jusqu'à ce qu'il détienne une quantité de 50 000 actions gratuites définitivement acquises, qu'il sera alors tenu de conserver jusqu'à la cessation desdits mandats sociaux.

Geoffrey Godet s'est engagé à ne pas recourir à des opérations de couverture de son risque concernant les actions de performance attribuées, conformément aux recommandations du Code Afep-Medef.

5° Régime de retraite supplémentaire

Le Directeur Général bénéficie d'un régime de retraite supplémentaire au même titre que les salariés de Quadient S.A. afin d'opérer un alignement des objectifs. Ce régime est identique à celui de l'année précédente.

Ce régime de retraite supplémentaire du Directeur Général reste cohérent par rapport à 2022 et est composé d'un plan de retraite à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts) à hauteur de 5 % de sa rémunération dans la limite de cinq fois le plafond de la Sécurité Sociale.

Pour bénéficier de ce versement, le Directeur Général doit liquider ses droits à la retraite au titre du régime de retraite de la Sécurité sociale et des régimes complémentaires.

En outre, le Directeur Général peut également bénéficier d'un versement annuel supplémentaire en numéraire égal à un certain pourcentage de sa rémunération annuelle totale de l'année considérée (fixe et variable) afin de lui permettre de constituer directement sa retraite complémentaire, année après années. Ces versements sont soumis à des objectifs de performance identiques à ceux afférents à sa rémunération variable annuelle et représenteront un maximum de 15 % de la rémunération annuelle totale dans l'hypothèse d'une réalisation des objectifs à hauteur de 100 %, étant

précisé que ces versements seront dégressifs proportionnellement à l'atteinte des objectifs de performance. Le pourcentage de réalisation afférent à la rémunération annuelle variable du Directeur Général s'applique donc à ces versements, mais serait plafonné à 100 % des objectifs atteints.

Enfin, en tant que salarié de Quadient, Inc., Geoffrey Godet bénéficie du régime de retraite américain à cotisations définies 401(K) (Neopost USA INC.401 (K) PLAN, tel que modifié et mis à jour à compter du 1^{er} janvier 2010), en vertu duquel les employés qui ont choisi de cotiser au régime peuvent bénéficier d'un abondement d'entreprise, jusqu'à 7 000 dollars US par an.

6° Indemnité de cessation de fonctions

Conformément à la recommandation 25.5 du Code Afep-Medef, en cas de : (i) révocation (sauf pour faute lourde ou grave au sens du droit du travail) ou (ii) départ contraint (par exemple, une démission dans les douze mois suivant (a) un changement de contrôle de la Société, (b) un changement majeur et imposé des fonctions de Directeur Général approuvé par les organes sociaux de la Société, ou (c) un changement significatif de la stratégie de Quadient dûment approuvé par les organes sociaux de la Société et entraînant une réorientation des activités de la Société), le Directeur Général percevrait une indemnité de cessation de fonctions dont le montant brut dépendra du niveau d'accomplissement d'objectifs de performance annuels.

Conformément aux pratiques de marché en vigueur, l'indemnité de cessation de fonctions du Directeur Général s'appliquerait du 1^{er} février 2023 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos au 31 janvier 2024.

Les conditions de cette indemnité, pour chacun des exercices au cours de cette période, seraient les suivantes: en cas de cessation de fonction telle que définie ci-dessus, le montant brut de cette indemnité s'élèverait à 18 mois de rémunération sur la base de sa

rémunération fixe et variable annuelle à objectifs atteints (calculée pour des objectifs atteints à 100%), si la moyenne des rémunérations variables perçues au cours des trois derniers exercices est supérieure ou égale à 50 % de sa rémunération variable annuelle cible adossée à des objectifs atteints (en supposant que les objectifs soient atteints à 100%), et ce tel que constaté par le Conseil d'administration au regard des critères déterminés. Les exercices au cours desquels la politique de rémunération du Directeur Générale ne prévoit aucune rémunération variable seraient neutralisés pour les besoins de ce calcul.

Cette indemnité est conditionnée, pendant sa durée, à son approbation par l'Assemblée Générale conformément aux règles légales applicables. Cet engagement se poursuivrait selon ces modalités sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale.

7° Les avantages de toute nature

Le Directeur Général bénéficie des régimes de prévoyance et de mutuelle en vigueur, de la garantie sociale des dirigeants d'entreprise, d'une voiture de fonction, d'une assistance pour l'établissement annuel de ses déclarations fiscales françaises et américaines, et du remboursement des frais professionnels raisonnables engagés dans le cadre de ses fonctions, sur présentation de tout justificatif approprié selon la politique de la Société.

Le Directeur Général ne perçoit aucune autre rémunération au titre de son mandat social. Ainsi, il ne perçoit aucune rémunération variable pluriannuelle ou exceptionnelle, ni aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions. Le Directeur Général n'a conclu aucune clause de non-concurrence, mais doit respecter un préavis de six mois en cas de démission.

Ces éléments de rémunération feront l'objet d'une résolution soumise par le Conseil d'administration à l'Assemblée Générale des actionnaires. Elle sera ainsi rédigée : « Connaissance prise du rapport sur le Gouvernement d'Entreprise prévu à l'article L.225-37, et conformément à l'article L.22-10-8 II du Code de commerce, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve la politique de rémunération comprenant les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels (dont les actions de performance) composant la rémunération totale, les engagements mentionnés au quatrième alinéa de l'article L.22-10-9 du Code de commerce, et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables, en raison du mandat social de Directeur Général, établie en application de l'article L.22-10-8 I du Code de commerce. Cette information est décrite à la rubrique 2.3.2.2 « Le Directeur Général - Rémunération 2023 » du présent document d'enregistrement universel.

TABLEAU N° 11 CODE AFEP-MEDEF

Dirigeants mandataires sociaux (au 31 janvier 2023)	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de cessation ou du changement de fonction	Rémunération en vue d'une clause de non-concurrence
Didier Lamouche	Non	Non	Non	Non
Début de mandat : le 28 juin 2019				
Fin de mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 janvier 2025				
Geoffrey Godet	Oui ^(a)	Oui ^(b)	Oui ^(b)	Non
Début de mandat : le 29 juin 2018				
Fin de mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 janvier 2024				

(a) Accord exécutif pour supporter son rôle et le temps qu'il passe aux États-Unis au titre de ses rôles de directeur des filiales américaines. Le présent accord exécutif n'offre aucune protection en matière d'emploi à Geoffrey Godet.

(b) Cf. 2.3.2 du présent document d'enregistrement universel - les engagements mentionnés au quatrième alinéa de l'article L.22-10-9.

2.3.3 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS : PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ET ATTRIBUTIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE

2.3.3.1 Plan d'actions de performance 2019 – Détail de l'acquisition survenue en 2022

Sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil a considéré, le 6 mai 2021, dans le contexte exceptionnel induit par la crise Covid-19, que les éléments relatifs à l'exercice 2020 n'étaient pas représentatifs de la performance globale de Quadient sur la période de référence des plans d'actions de performance en cours et auraient ainsi un impact disproportionné en entraînant une perte démotivante d'actions de performance pour l'ensemble

des bénéficiaires qui ont contribué au redressement et au rebond de la performance de Quadient. Les actionnaires ont approuvé l'ajustement des plans d'actions de performance au regard de la politique de rémunération du Directeur Général lors de l'Assemblée Générale du 16 juin 2022.

Par conséquent, les indicateurs ont été recalculés comme décrit ci-dessous et l'acquisition globale du plan représente **24,2 %** du total.

Critères ^(a)	Poids	Objectifs		Valeur	Niveau de réalisation	Niveau d'acquisition	
		Seuil					
		Année	0 %				Maximum
Retour total à l'actionnariat relatif (du 1 ^{er} février 2019 au 31 janvier 2022 inclus). Pour le mois de janvier 2022 uniquement, la performance du retour total à l'actionnariat est mesurée comme la moyenne de retour total à l'actionnariat du mois.	60 %		0 %	2,0 %	(17,6) %	(881,5) %	0,0 %
		2019	0 %	2,0 %	1,6 %	81,5 %	81,5 %
Taux de croissance organique du chiffre d'affaires ^(b)	40 %	2020	Non pris en compte	Non pris en compte	-	-	-
		2021	1,2 %	3,2 %	4,3 %	155 %	100 %
TOTAL							24,2 %

(a) La mesure de la performance est linéaire entre le seuil et le maximum

(b) Évaluation sur la moyenne des performances 2019 et 2021 (à taux de change et périmètres constants)

2.3.3.2 Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON-MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

Depuis 2012, il n'existe plus de plan de souscription ou d'achat d'actions. Pour les plans précédents encore en cours, aucune option n'a été levée par les dix premiers salariés non-mandataires sociaux.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	-	-
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	-	-

ACTIONS DE PERFORMANCES

Date de l'Assemblée	Nombre d'actions attribuables	Durée de l'autorisation
1 ^{er} juillet 2021	400 000	14 mois
16 juin 2022	460 000	14 mois

Les attributions réalisées sont décrites dans le tableau n° 9 des recommandations Afep-Medef du présent chapitre.

PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE

Un plan d'épargne entreprise (PEE) de Groupe a été mis en place par Quadient S.A. en septembre 1998. Peuvent adhérer au PEE groupe Quadient, les salariés de Quadient S.A. ou des sociétés françaises qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, à condition de bénéficier d'une ancienneté d'au moins six mois.

Un plan d'épargne retraite collectif (PERCO) a été mis en place chez Quadient S.A., ainsi que dans les sociétés françaises de Quadient, ouvert aux salariés à condition de bénéficier d'une ancienneté d'au moins trois mois. Un fonds commun d'actionnariat salarié (FCPE) a été créé et approuvé par la Commission des marchés financiers,

devenue l'AMF, le 19 janvier 1999. Ce fonds est destiné à gérer les sommes perçues dans le cadre du plan d'épargne entreprise du groupe Quadient. Le FCPE Quadient investit les sommes ainsi recueillies principalement en actions Quadient et les avoirs sont bloqués pendant une période de cinq ans, sauf cas légaux de disponibilité anticipée.

L'Assemblée Générale des actionnaires de Quadient S.A. réunie le 16 juin 2022 a délégué au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet d'émettre, en une ou plusieurs fois, pendant une période de 26 mois, des actions réservées aux salariés adhérents notamment au PEE de Quadient, dans la limite d'un montant nominal maximum de 1 200 000 euros.

■ TABLEAU N° 8 DU CODE AFEP-MEDEF : ATTRIBUTIONS ANTÉRIEURES D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT

Options de souscriptions ou options d'achats

Date de l'Assemblée

Date du Conseil (point de départ d'exercice des options)

Date d'expiration

Conditions de performance

Nombre initial d'options pouvant être souscrites ou achetées

dont attribuées sous conditions de performance

Nombre d'options ajusté ^(a) pouvant être souscrites ou achetées

dont le nombre pouvant être souscrit ou acheté par le Président Didier Lamouche

dont le nombre pouvant être souscrit ou acheté par le Directeur Général Geoffrey Godet

Prix initial de souscription ou d'achat (en euros)

Prix ajustés ^(a) de souscription ou d'achat (en euros)

NOMBRE TOTAL D'OPTIONS SOUSCRITES

Nombre ajusté ^(a) cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques

NOMBRE TOTAL D'OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS OU D'ACHAT D'ACTIONS RESTANTES AU 31 JANVIER 2023

(a) Ajusté suite aux paiements de dividendes prélevés partiellement sur les réserves du capital.

■ TABLEAU N° 9 DU CODE AFEP-MEDEF : ATTRIBUTIONS ANTÉRIEURES D' ACTIONS DE PERFORMANCE

Attribution gratuite
d'actions

Date de l'Assemblée	30/06/2017	28/06/2019	28/06/2019	06/06/2020	06/06/2020	06/06/2020	01/07/2021	01/07/2021
Date du Conseil	26/04/2019	23/09/2019	06/01/2020	25/09/2020	25/09/2020	25/09/2020	24/09/2021	24/09/2021
Date d'Attribution	26/04/2019	23/09/2019	06/01/2020	15/01/2021	08/02/2021	15/02/2021	24/09/2021	01/12/2021
Conditions de performance	Oui, pour l'intégralité du plan	Oui, pour l'intégralité du plan	Oui, pour l'intégralité du plan	Oui, pour l'intégralité du plan	Oui, pour l'intégralité du plan	Oui, pour l'intégralité du plan	Oui, pour l'intégralité du plan	Oui, pour l'intégralité du plan
Nombre total d'actions attribué dont le nombre attribué :	12 000	391 030	5 000	383 500	2 500	4 000	Oui pour 193 690 actions, dont l'intégralité des 40 000 actions attribuées au Directeur Général	Oui, pour 1 450 actions
au Président Didier Lamouche	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>en pourcentage du capital social</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
au Directeur Général Geoffrey Godet	-	40 000	-	40 000	-	-	40 000	-
<i>en pourcentage du capital social</i>	-	0,12 %	-	0,12 %	-	-	0,12 %	-
Date d'acquisition des actions	27/04/2022	24/09/2022	07/01/2023	16/01/2024	09/02/2024	16/02/2024	25/09/2024	02/12/2024
Date de fin de période de conservation	27/04/2022	24/09/2022	07/01/2023	16/01/2024	09/02/2024	16/02/2024	25/09/2024	02/12/2024
Nombre d'actions définitivement attribuées au 31 janvier 2023	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques au 31 janvier 2023	11 867	317 519	5 000	65 150	-	-	47 200	-
NOMBRE D'ACTIONS RESTANT À ACQUÉRIR AU 31 JANVIER 2023	133	73 511	0	318 350	2 500	4 000	338 300	3 800

Attribution gratuite d'actions

Date de l'Assemblée	16/06/2022	16/06/2022	16/06/2022	16/06/2022	16/06/2022
Date du Conseil	16/06/2022	16/06/2022	16/06/2022	16/06/2022	16/06/2022
Date d'Attribution	01/03/2022	01/05/2022	01/09/2022	23/09/2022	01/12/2022
Conditions de performance	Non	Non	Oui pour 212 340 actions, dont l'intégralité des 46 000 actions attribuées au Directeur Général	Oui, pour l'intégralité du plan	Oui, pour 2 010 actions
Nombre total d'actions attribuées dont le nombre attribuées :	1 000	4 600	433 750	8 267	5 900
au Président Didier Lamouche	-	-	-	-	-
<i>en pourcentage du capital social</i>	-	-	-	-	-
au Directeur Général Geoffrey Godet	-	-	46 000	-	-
<i>en pourcentage du capital social</i>	-	-	0,13 %	-	-
Date d'acquisition des actions	03/03/2025	03/05/2025	01/09/2025	30/09/2025	01/12/2025
Date de fin de période de conservation	03/03/2025	03/05/2025	01/09/2025	30/09/2025	01/12/2025
Nombre d'actions définitivement attribuées au 31 janvier 2023	-	-	-	-	-
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques au 31 janvier 2023	-	2 000	20 250	-	-
NOMBRE D' ACTIONS RESTANT À ACQUÉRIR AU 31 JANVIER 2023	1 000	2 600	413 500	8 267	5 900

2.3.3.3 Politique d'attribution 2023 des plans actions gratuites

Quadiant S.A. a mis en place une politique d'intéressement à long-terme pour associer les talents clés et les cadres dirigeants à la performance future du Groupe. Il s'agit d'attribuer, chaque année, des actions gratuites avec ou sans conditions de performance à un grand nombre de salariés. À titre de référence, en 2022, des actions gratuites ont été attribuées à 169 salariés de Quadiant. Le Conseil d'administration approuve les plans d'actions gratuites sur la base des travaux et recommandations du Comité des nominations et des rémunérations. Ce comité examine les propositions d'attribution, conformément au schéma général fixé par l'Assemblée Générale, et examine la liste des bénéficiaires afin de s'assurer qu'elle s'inscrit dans la politique définie par la direction (c'est-à-dire, la représentation hommes-femmes, la représentation des postes liés aux activités commerciales, la garantie qu'une proportion significative de salariés non cadres bénéficie d'attributions, la concentration sur les talents clés et les employés les plus performants tout en maintenant une rotation des bénéficiaires chaque année).

L'objectif de l'attribution des actions de performance est d'associer l'équipe de direction globale et les talents clés de Quadiant au développement de la valeur du groupe en leur permettant de partager la propriété de l'entreprise et de développer des intérêts communs avec les actionnaires de l'entreprise. Les conditions de performance visent à inciter les bénéficiaires à se concentrer sur des objectifs communs et porteurs de

sens pour l'entreprise. Le plan prévoit également l'identification des dirigeants dont l'impact sur la génération du chiffre d'affaires, l'efficacité et la productivité, le leadership et les valeurs professionnelles a contribué au succès de Quadiant. Enfin, il contribue à fidéliser les cadres particulièrement précieux pour l'entreprise. L'attribution d'actions gratuites renforce leur engagement et leur motivation à assurer la croissance de Quadiant. Des actions gratuites sans condition de performance ont été mises en place en 2022.

Pour 2023, le Conseil d'administration a proposé de porter l'enveloppe totale d'actions à 460 000 et d'augmenter le nombre d'actions gratuites sans condition de performance à 230 000. Les actions supplémentaires seront utilisées pour répondre à la concurrence accrue sur le marché des talents. Quadiant sera ainsi en mesure de proposer des mesures incitatives pour attirer et conserver les nouveaux arrivants et accorder à ses talents clés des attributions plus importantes afin de les retenir. Comme l'an passé, la partie de l'enveloppe d'actions sans condition de performance sera utilisée pour sécuriser les postes clés.

L'acquisition d'actions gratuites dans le cadre de plans d'intéressement à long-terme ne devient définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de trois ans. Une partie des plans d'actions gratuites est soumise à la réalisation de conditions de performance. Ces conditions de performance sont alignées sur les conditions de performance retenues par le Conseil d'administration pour le plan d'intéressement à long-terme 2023 du Directeur Général. À l'issue de la période d'acquisition, et sous réserve que les conditions décrites soient remplies, les actions Quadiant sont définitivement acquises par les bénéficiaires.

2.4 Conventions réglementées

Conformément à l'article L.22-10-12 du Code de commerce, le conseil d'administration a mis en place une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales mentionnées à l'article L. 225-39 remplissent bien ces conditions. Le Conseil d'administration procède, quand elles existent, à l'évaluation régulière des conventions portant sur des opérations courantes et conclues dans des conditions normales afin de s'assurer qu'elles continuent de bien remplir ces conditions.

Le Conseil d'administration est informé de tout projet de convention susceptible de constituer une convention réglementée ou une convention dite libre et de son évaluation par les directions compétentes, notamment la direction juridique et la direction financière du Groupe, aux fins de qualification. Lorsqu'un membre du Conseil d'administration est directement ou indirectement intéressé à la convention, il ne participe pas à son évaluation.

Périodiquement, et au minimum une fois par an, un point à l'ordre du jour du Conseil d'administration est consacré à la mise en œuvre de cette procédure.

2.5 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité de l'Assemblée Générale au Conseil d'administration et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2022 (Article L225-37-4, 3° du Code de commerce)

2

Autorisations	Date de l'Assemblée Générale des actionnaires	Durée	Utilisation au cours de l'exercice 2022
Programme de rachat d'actions - à procéder ou faire procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social, avec faculté de subdélégation. Le prix maximum d'achat ne pourra dépasser 50 euros par action.	16 juin 2022	18 mois	utilisée
D'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	16 juin 2022	26 mois	non utilisée
D'émettre des actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre publique (hors offre référencée au paragraphe 1 de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier)	16 juin 2022	26 mois	non utilisée
D'émettre des actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription, via une offre référencée au paragraphe 1 de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	16 juin 2022	26 mois	non utilisée
D'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre publique (hors offre référencée au paragraphe 1 de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier)	16 juin 2022	26 mois	non utilisée
D'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, via une offre référencée au paragraphe 1 de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	16 juin 2022	26 mois	non utilisée
D'augmenter le montant des actions émises en cas de demandes excédentaires portant sur l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société	16 juin 2022	26 mois	non utilisée
D'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	16 juin 2022	26 mois	non utilisée
D'augmenter le capital social par émission de nouvelles actions ordinaires et valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10 % du capital social	16 juin 2022	26 mois	non utilisée
D'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société	16 juin 2022	26 mois	non utilisée
De procéder à des augmentations de capital et à des cessions d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe, en application des articles L.3332-1 et suivants du Code du travail	16 juin 2022	26 mois	non utilisée
De procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés et mandataires sociaux des filiales ou succursales étrangères qui ne peuvent souscrire, directement ou indirectement, aux actions de la Société en vertu de la résolution précédente, et à tous établissements financiers ou sociétés créés spécifiquement et exclusivement pour mettre en œuvre un système d'épargne salariale au profit des salariés (ou anciens salariés) des filiales ou succursales étrangères qui ne peuvent souscrire, directement ou indirectement, aux actions de la Société en vertu de la résolution précédente	16 juin 2022	18 mois	non utilisée
De procéder à l'attribution d'actions de performance existantes ou à émettre emportant suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	16 juin 2022	14 mois	non utilisée
D'annuler les actions acquises dans le cadre du rachat de ses propres actions par la Société	16 juin 2022	18 mois	Réduction de capital par annulation de 94000 actions (Conseil d'administration du 2 décembre 2022)

Seule les délégations relatives au programme de rachat d'actions et à l'annulation d'actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions ont été utilisées au cours de l'exercice 2022.

Les textes complets de ces autorisations sont disponibles sur simple demande au siège de Quadient. L'Assemblée Générale de Quadient appelée à statuer le 16 juin 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2023 doit renouveler ces autorisations dans des conditions similaires.

2.6 Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

Conformément aux dispositions de l'article L.22-10-11 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont les suivants :

- la structure du capital de la Société est décrite à la section 7 du document d'enregistrement universel ;
- les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L. 233-12 sont décrites à la section 3 du document d'enregistrement universel ;

- les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration, ainsi qu'à la modification des statuts de la Société sont de la compétence de l'Assemblée Générale ;
- les pouvoirs du Conseil d'administration délégués par l'Assemblée Générale, en particulier l'émission ou le rachat d'actions, sont décrits à la section 2.5 du document d'enregistrement universel.

Il n'existe à la connaissance de la Société aucun accord entre actionnaires qui pourrait entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote de la Société.

2.7 Modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales

En application des dispositions prévues par la loi, il est indiqué que les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont précisées dans les statuts, disponibles sur le site Internet de la Société. L'avis de réunion incluant le projet d'ordre du jour et les projets de résolutions seront publiés au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) et sur le site Internet de la Société.

Les actionnaires peuvent prendre part à cette Assemblée quel que soit le nombre d'actions dont ils sont propriétaires, nonobstant toutes clauses statutaires contrares.

Il est justifié du droit de participer aux Assemblées Générales des sociétés par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 et de l'article R22-10-28 I. du Code de commerce, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, à savoir avant le 14 juin 2023 à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique dans les conditions prévues à l'article R. 225-61 du Code de commerce, et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration, ou encore, à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris. À défaut d'assister personnellement à cette Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

1. adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire. Il est précisé que pour toute procuration donnée sans indication de mandataire, il sera émis au nom de l'actionnaire un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution ;

2. donner une procuration à leur conjoint ou partenaire avec lequel a été conclu un pacte civil de solidarité, à un autre actionnaire ou à toute personne physique ou morale de son choix dans les conditions prévues à l'article L. 22-10-40 du Code de commerce. Ainsi, l'actionnaire devra adresser à Uptevia une procuration écrite et signée indiquant son nom, prénom et adresse ainsi que ceux de son mandataire accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité de l'actionnaire et du mandataire. La révocation du mandat s'effectue dans les mêmes conditions de forme que celles utilisées pour sa constitution ;

3. voter par correspondance, soit en utilisant le formulaire de vote par correspondance ou la plateforme internet Votaccess.

Conformément aux dispositions de l'article R. 22-10-24 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

- pour les actionnaires au nominatif : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante : ct-mandataires-assemblees@uptevia.com en précisant leurs noms, prénom, adresse et leur identifiant Uptevia pour les actionnaires au nominatif pur (information disponible en haut et à gauche de leur relevé de compte titres) ou leur identifiant auprès de leur intermédiaire financier pour les actionnaires au nominatif administré, ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ;
- pour les actionnaires au porteur : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante : ct-mandataires-assemblees@uptevia.com en précisant leur nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué, puis en demandant impérativement à leur intermédiaire financier qui assure la gestion de leur compte-titres d'envoyer une confirmation écrite (par courrier) à Uptevia – Service Assemblée Générale – 12, Place des Etats-Unis, CS 40083, 92549 Montrouge cedex.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées et réceptionnées au plus tard trois jours avant la date de tenue de l'Assemblée Générale pourront être prises en compte. Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le second jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le 14 juin 2023, à zéro heure, heure de Paris, la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. À cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le second jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est

notifiée par l'intermédiaire habilité ou pris en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

Les formulaires de procuration et de vote par correspondance sont adressés automatiquement aux actionnaires inscrits en compte nominatif pur ou administré par courrier postal.

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à cette Assemblée Générale, seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège social de la société Quadient S.A. et sur le site Internet de la Société <https://invest.quadient.com/assemblees-generales> ou transmis sur simple demande adressée à Uptevia.

Pour les propriétaires d'actions au porteur, les formulaires de procuration et de vote par correspondance leur seront adressés sur demande réceptionnée par lettre recommandée avec avis de réception par Uptevia - Service Assemblée Générale - 12, Place des États-Unis, CS 40083, 92549 Montrouge cedex au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée.

Pour être comptabilisé, le formulaire de vote par correspondance, complété et signé, devra être retourné à Uptevia - Service Assemblée Générale - 12, Place des États-Unis, CS 40083, 92549 Montrouge cedex au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée, sauf disposition contraire des statuts.

Les actionnaires peuvent poser des questions écrites à la Société à compter de la présente publication. Ces

questions doivent être adressées au siège social de la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte. Le Conseil d'administration est dès lors tenu de répondre au cours de l'Assemblée Générale à ces questions, une réponse commune pouvant être apportée aux questions qui présentent le même contenu. Les réponses aux questions figureront sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : <https://invest.quadient.com/assemblees-generales>

Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions légales en vigueur, doivent être adressées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, et être réceptionnées au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale ces demandes doivent être motivées et accompagnées d'une attestation d'inscription en compte indiquant la détention d'un nombre d'actions représentant au moins 5 % du capital.

Les points et le texte des projets de résolution dont l'inscription aura été demandée par les actionnaires dans les conditions ainsi définies seront publiés sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : <https://invest.quadient.com/assemblees-generales>

Il est en outre rappelé que l'examen par l'Assemblée Générale des points à l'ordre du jour et des résolutions qui seront présentées est subordonné à la transmission par les intéressés, au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable de leurs titres dans les mêmes conditions que celles indiquées ci-dessus.

2.8 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2023.

À l'Assemblée Générale de la société Quadient S.A.,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la Société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission.

1. CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2023 à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

2. CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2023.

Paris et Paris-La Défense, le 27 avril 2023

Les Commissaires aux comptes

Document original français signé par

MAZARS

Francisco SANCHEZ

ERNST & YOUNG et Autres

May KASSIS-MORIN





RAPPORT DE GESTION DU GROUPE

3.1 COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS ET LA SITUATION FINANCIÈRE DE QUADIENT EN 2022

76

3.1.1	Faits marquants	76
3.1.2	Compte de résultat	81
3.1.3	Évolution du chiffre d'affaires et de l'EBIT courant par activité	81
3.1.4	Évolution du chiffre d'affaires par géographie	84
3.1.5	Effort de recherche et développement	85
3.1.6	Résultat opérationnel courant	85

3.1.7	Résultat opérationnel	85
3.1.8	Résultat financier	85
3.1.9	Résultat net	86
3.1.10	Situation financière	86
3.1.11	Dividendes	87
3.1.12	Programme de rachats d'actions	87

3.2 ACTIONNARIAT 88

3.3 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES ET PERSPECTIVES 90

3.1 Commentaires sur les résultats et la situation financière de Quadient en 2022

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2022 s'élève à 1 081,2 millions d'euros, en hausse de 5,6 % par rapport à l'exercice 2021. La croissance organique atteint 1,4 % ⁽¹⁾ sur la période. Les revenus liés aux abonnements (69 % du chiffre d'affaires total du Groupe) enregistrent une croissance organique de 3,1 % en 2022 comparé à 2021.

Le résultat opérationnel courant ⁽²⁾ s'établit à 150,0 millions d'euros en 2022 contre 146,7 millions d'euros en 2021.

La marge opérationnelle courante s'élève à 13,9 % du chiffre d'affaires en 2022 contre 14,3 % en 2021.

Le résultat net part du Groupe s'établit à 13,3 millions d'euros en 2022 contre 87,8 millions d'euros en 2021.

La marge nette ⁽³⁾ ressort à 1,2 % du chiffre d'affaires en 2022 contre 8,6 % en 2021.

Les flux de trésorerie après investissements s'élèvent à 70,3 millions d'euros en 2022 contre 104,1 millions d'euros en 2021.

3.1.1 FAITS MARQUANTS

Quadient lance sa solution d'automatisation des comptes fournisseurs Beanworks en France et au Royaume-Uni

Le 16 février 2022, Quadient a annoncé le lancement de Beanworks by Quadient en France et au Royaume-Uni. Grâce à cette plateforme d'automatisation des comptes fournisseurs (AP), les services comptables peuvent traiter les factures fournisseurs et les commandes de manière plus simple, plus sûre et plus rapide.

Le transporteur canadien Purolator s'équipe de consignes intelligentes Parcel Pending de Quadient pour améliorer l'expérience client et répondre aux volumes accrus de colis

Le 22 février 2022, Quadient a annoncé que Purolator, l'un des principaux fournisseurs de solutions intégrées de fret, de colis et de logistique au Canada, a installé plus de 20 consignes intelligentes Parcel Pending de Quadient dans ses terminaux les plus fréquentés. Ces systèmes intelligents et automatisés procurent aux clients de Purolator un service pratique et sécurisé de récupération de leurs colis, à toute heure du jour et de la nuit.

Quadient poursuit le développement de ses solutions cloud d'automatisation avec le lancement d'Impress Distribute en Allemagne

Le 12 avril 2022, Quadient a annoncé le lancement d'Impress Distribute en Allemagne, étendant ainsi sur un nouveau marché européen les capacités de Quadient® Impress, sa plateforme cloud d'automatisation des flux documentaires pour les petites et moyennes entreprises (PME). Avec Impress Distribute, Quadient ajoute de nouveaux canaux de communication à son offre en Allemagne, en particulier via l'externalisation du courrier en partenariat avec SPS, un fournisseur mondial de services intégrés de processus métier.

Quadient et Decathlon réaffirment leur partenariat sur les consignes colis automatiques

Le 3 mai 2022, Quadient a annoncé que Decathlon, leader de la vente d'articles sportifs dans le monde, équipera en 2022 des dizaines de magasins supplémentaires de consignes colis automatiques Quadient. Depuis l'adoption des premières consignes Quadient en 2015, 62 magasins Decathlon s'en sont équipés en France. Le processus, éprouvé et certifié par les équipes, a motivé la volonté de l'enseigne de poursuivre ce partenariat.

⁽¹⁾ Le chiffre d'affaires de l'exercice 2022 est comparé au chiffre d'affaires de l'exercice 2021, à taux de change constants (impact de change favorable de 63,9 millions d'euros) auquel est ajouté pro rata temporis le chiffre d'affaires de Beanworks et dont est déduit prorata temporis le chiffre d'affaires de l'activité de systèmes d'emballage automatique, des activités Graphiques dans les pays nordiques et de l'activité Shipping en France pour un montant consolidé de -21,2 millions d'euros sur la période.

⁽²⁾ Hors charges liées aux acquisitions.

⁽³⁾ Marge nette = résultat net part du Groupe / chiffre d'affaires.

Quadient lance en France sa solution YayPay pour l'automatisation de la gestion du poste client

Le 10 mai 2022, Quadient a annoncé le lancement de YayPay by Quadient en France. Cette solution intelligente de gestion du poste client (AR), basée sur le cloud, automatise l'ensemble du processus de gestion du poste client, du crédit à la trésorerie. Basée sur l'intelligence artificielle et le machine *learning*, YayPay donne aux entreprises une meilleure prédictibilité sur les comportements des payeurs et leur impact sur leur flux de trésorerie à travers un système d'analyse en temps réel et l'utilisation de tableaux de bord dynamiques et l'automatisation des processus, ce qui contribue à réduire les créances impayées et les délais de recouvrement. Suite à son acquisition en 2020, YayPay fait partie de la plateforme cloud d'Automatisation Intelligente des Communications (ICA) de Quadient, qui comprend la gestion des communications client, l'automatisation des processus financiers, la cartographie du parcours client et l'automatisation de la gestion documentaire. En 2021, l'ensemble de l'activité logicielle de Quadient a représenté un chiffre d'affaires de plus de 200 millions d'euros.

Le rapport IDC MarketScape place Quadient comme Leader dans la gestion cloud des communications clients

Le 2 juin 2022, Quadient a annoncé que le groupe mondial de conseil et de recherche IDC a classé Quadient en tête du segment des logiciels de Gestion des Communications Clients (CCM) dans son dernier rapport. Le rapport publié en juin 2022 propose une analyse détaillée des solutions CCM disponibles sur le marché, telles que Quadient Inspire et Quadient Impress. D'après le rapport, les entreprises désireuses d'offrir des expériences clients omnicanales sous la perspective d'un parcours client, devraient se tourner vers Quadient. IDC cite la stratégie d'expérience client, la performance et l'évolutivité, et enfin l'expérience d'implémentation comme les points forts des solutions Quadient.

Quadient franchit le cap des 12 000 clients dans le monde pour ses solutions cloud

Le 14 juin 2022, Quadient a confirmé que son activité logicielle cloud a dépassé la barre des 12 000 clients dans le monde, avec une augmentation nette d'environ 450 clients sur la première période de 2022. La croissance de l'activité Solutions d'Automatisation Intelligente des Communications (ICA) de Quadient a été stimulée par les clients déjà équipés de matériel de traitement du courrier de Quadient, qui se sont tournés vers les solutions logicielles cloud de l'entreprise pour leur transformation digitale. Le déploiement en France et au Royaume-Uni de Beanworks, solution d'automatisation des comptes fournisseurs récemment acquise par Quadient, a également contribué à cette croissance.

Quadient annonce la cession de ses activités Graphiques dans les pays Nordiques à Ricoh

Le 16 juin 2022, Quadient a annoncé avoir finalisé la vente de ses activités Graphiques situées dans les pays Nordiques au leader des solutions d'impression, Ricoh. Dans le cadre de sa stratégie Back to Growth, Quadient reste pleinement engagée dans le développement de ses solutions stratégiques Software et de Consignes

Colis Automatiques, portées respectivement par l'accélération de la digitalisation des processus métier et la croissance du commerce électronique. Quadient procède ainsi au remodelage de son portefeuille en cédant les activités moins stratégiques regroupées au sein de ses Opérations Annexes. Les activités Graphiques de Quadient dans les pays Nordiques consistent principalement dans la distribution de solutions d'impression et de finition d'impression pour les entreprises en Suède, Norvège, Danemark et Finlande.

Quadient réintègre l'indice Euronext SBF 120

Le 20 juin 2022, Quadient a annoncé que l'entreprise a fait son retour dans les indices Euronext SBF 120 et CAC Mid 60, en accord avec la décision prise par le Comité Scientifique des Indices d'Euronext. L'intégration dans ces indices a eu lieu le vendredi 17 juin 2022 après la clôture des marchés et a été effective à partir du lundi 20 juin 2022.

Quadient annonce le déploiement d'un vaste réseau de consignes colis au Royaume-Uni, ouvert aux enseignes de distribution et aux transporteurs

Le 24 juin 2022, Quadient a annoncé le lancement du déploiement à grande échelle de consignes colis automatiques ouvertes à tous les transporteurs au Royaume-Uni. Plus de 500 consignes colis dès cette année, et 5 000 dans les années à venir, seront mises à la disposition de tous les transporteurs et enseignes de distribution britanniques pour proposer des points de collecte et de dépôt de colis pratiques, et offrir une expérience d'achat exceptionnelle à leurs clients, avec un choix flexible d'heures et de lieux de collecte.

Quadient annonce la fin de son programme de cessions avec la vente de l'activité Shipping

Le 30 juin 2022, Quadient a annoncé la vente de son activité Shipping. Cette activité, intégrée dans le segment Opérations Annexes, comprend une solution complète de gestion de la logistique et du transport, ainsi que la production, la gestion et la distribution de systèmes de traçabilité RFID. La vente porte sur les actifs, les procédés industriels et les activités de Shipping, et se fait par le biais d'un management buyout (MBO). Le chiffre d'affaires des activités cédées s'est élevé à environ 5 millions d'euros en 2021. À l'issue de cette opération, quarante salariés de Quadient seront transférés dans la nouvelle entité.

Quadient reconnue parmi les leaders de la Cartographie du Parcours Client par un cabinet d'études indépendant

Le 6 juillet 2021, Quadient a annoncé avoir été nommée leader dans le rapport The Forrester Wave™ : Journey Mapping Platforms, Q2 2022. Les rapports Forrester Wave offrent un panorama des principaux fournisseurs sur un marché spécifique, ainsi qu'une analyse de leurs offres et stratégies actuelles. Forrester, un cabinet international de recherche et de conseil, a évalué 12 fournisseurs de plateformes de cartographie du parcours client, et Quadient figure parmi seulement trois Leaders. Les fournisseurs ont été évalués selon 25 critères regroupés en trois catégories : offre actuelle, stratégie et présence sur le marché.

Accélération de l'adoption du réseau de consignes colis intelligentes Quadient au Royaume-Uni

Le 22 juillet 2022, Quadient a annoncé la signature des premiers contrats avec des transporteurs internationaux pour l'utilisation de son nouveau réseau de consignes colis intelligentes au Royaume-Uni. Depuis le lancement fin juin du déploiement d'un vaste réseau de consignes intelligentes Parcel Pending de Quadient, accessibles à tous les transporteurs et distributeurs du Royaume-Uni, l'expert mondial de la livraison de colis DPD UK a confirmé qu'il était le premier partenaire majeur à se lancer dans l'utilisation du réseau de Quadient, pour proposer à ses clients plus de choix et de praticité grâce à la livraison en consignes à colis. L'intégration technique avec DPD UK étant terminée, les clients de DPD ont d'ores et déjà commencé à utiliser les consignes Parcel Pending de Quadient au Royaume-Uni depuis le début du mois de juillet.

Dans le prolongement de ce premier partenariat, un deuxième grand transporteur international s'est également engagé à utiliser le réseau Parcel Pending de Quadient. La conclusion de ce partenariat avec un nouveau transporteur souligne l'importance stratégique et les avantages d'un réseau ouvert de consignes intelligentes pour faciliter la livraison du dernier kilomètre sur le troisième marché e-commerce mondial. Quadient prévoit d'annoncer d'autres partenariats avec des transporteurs, ainsi que des enseignes, dans les mois à venir.

Quadient parmi les Leaders du classement Aspire CCM-CXM pour la cinquième année consécutive

Le 26 juillet 2022, Quadient a annoncé sa nomination parmi les Leaders du classement Aspire Leaderboard™ 2022 des fournisseurs de technologies de gestion des communications client (CCM) et de gestion de l'expérience client (CXM). C'est la cinquième année consécutive que Quadient se distingue dans cette étude. Aspire, une société de conseil internationale spécialisée dans les industries CCM et CXM, propose cinq grilles interactives dans son palmarès 2022, classant les fournisseurs par catégorie pour faciliter la recherche de la solution la mieux adaptée aux besoins actuels et futurs d'une entreprise. Quadient figure parmi les Leaders dans les grilles Logiciel CCM « AnyPrem » (toutes plateformes) et Solution SaaS CCM hébergée par le fournisseur, ainsi que dans la grille Plateforme pour l'expérience des communications (CXP).

Quadient dans le Top 10 du classement Truffle 100 des entreprises françaises de logiciels pour la cinquième année consécutive

Le 4 août 2022, Quadient a annoncé sa 10e place dans le Truffle100, un classement des entreprises françaises de logiciels. Ce classement marque la cinquième année consécutive où Quadient se place dans le top 10 du Truffle 100, établi par Truffle Capital et teknowlogy group|CXP-PAC et basé sur les revenus logiciels soumis par chaque entreprise participante.

Quadient parmi les finalistes du 13e Prix annuel des entreprises responsables de Reuters Events

Le 7 septembre 2022, Quadient a annoncé faire partie des finalistes des 13e Prix annuels Reuters Events des entreprises responsables, les Responsible Business Awards, dans la catégorie Diversité, Équité et Inclusion.

Les prix Responsible Business Awards récompensent et célèbrent les entreprises leaders dans le domaine du développement durable ayant un impact positif sur la société, les affaires et l'environnement. Ce programme est une référence pour les entreprises du monde entier qui cherchent à démontrer leur excellence vis-à-vis de leurs pairs au niveau international.

Quadient présente la DS-700 iQ nouvelle génération, solution de mise sous pli flexible et évolutive

Le 15 septembre 2022, Quadient a annoncé le lancement mondial de la DS-700 iQ, sa nouvelle solution de mise sous pli modulaire, flexible et évolutive. La nouvelle DS-700 iQ s'enrichit de plus de 30 fonctionnalités, conçues pour répondre aux constantes évolutions des environnements à haut volume de courrier d'aujourd'hui.

DHL Parcel UK annonce un partenariat avec Quadient pour proposer la livraison dans des consignes intelligentes

Le 21 septembre 2022, Quadient a annoncé que DHL Parcel UK rejoint son réseau de consignes colis en pleine expansion au Royaume-Uni. DHL Parcel UK a partagé l'annonce ci-dessous :

DHL Parcel UK annonce aujourd'hui un nouveau partenariat avec Quadient pour offrir des consignes intelligentes de retrait de colis dans tout le Royaume-Uni. Les consignes sans contact et sécurisées donneront aux destinataires plus de choix et de flexibilité pour retirer leurs colis au moment et à l'endroit qui leur conviennent. Le déploiement de 500 consignes colis est en cours à travers le Royaume-Uni d'ici à la fin de l'année 2022, avec le projet d'atteindre 5 000 unités opérationnelles dans les années à venir. La plupart des installations se trouveront en extérieur et seront accessibles 24h/24.

Quadient lance une solution SaaS d'envoi et de paiement de factures électroniques pour les petites et moyennes entreprises

Le 5 octobre 2022, Quadient annonce le lancement de Quadient Impress Invoice, un logiciel en mode SaaS (Software-as-a-Service) qui automatise la préparation et la délivrance des factures en toute sécurité et conformité. Impress Invoice comporte des fonctions intégrées de présentation et de diffusion électroniques des factures et en facilite le paiement, permettant ainsi aux entreprises d'être payées plus rapidement tout en offrant à leurs clients un service plus pratique, générateur de satisfaction. Impress Invoice est disponible aux États-Unis et au Royaume-Uni et sera lancé en France, en Allemagne et dans d'autres pays européens d'ici à la fin de l'année.

Quadient reçoit le prix Tech Cares 2022 de TrustRadius pour son programme de responsabilité sociétale d'entreprise

Le 10 octobre 2022, Quadient a annoncé que la plateforme de recherche et d'évaluation TrustRadius lui a décerné un prix à l'occasion des 2022 Tech Cares Awards. Ce prix, décerné pour la troisième fois, récompense les entreprises qui se sont surpassées dans leur politique de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) à l'égard de leurs employés et des communautés qui les entourent.

Quadient lance une nouvelle solution de mise sous pli compacte, accompagnée d'un logiciel cloud de suivi et de garantie d'intégrité

Le 17 octobre 2022, Quadient a annoncé le lancement mondial de sa nouvelle solution de mise sous pli DS-77 iQ, modulaire et compacte, et du logiciel de gestion du courrier docsecure de Quadient, la seule solution en boucle fermée entièrement basée sur le cloud qui assure le suivi de l'intégrité des documents à chaque étape, y compris la preuve que chaque document a été correctement traité.

YayPay by Quadient reconnue Leader Technologique dans l'étude SPARK Matrix 2022 des solutions de gestion des comptes clients

Le 26 octobre 2022, Quadient a annoncé que sa solution cloud YayPay by Quadient a été listée parmi les Leaders Technologiques 2022 par Quadrant Knowledge Solutions, dans son étude SPARK Matrix du marché mondial des applications de gestion des comptes clients.

L'étude SPARK Matrix™: Accounts Receivable Applications 2022 de Quadrant Knowledge Solutions livre une analyse détaillée de la dynamique du marché mondial, les principales tendances et un panorama des offreurs de solutions du marché. Elle intègre une analyse comparative et un classement des principaux fournisseurs via sa matrice SPARK Matrix. Les informations stratégiques qu'elle contient permettent aux utilisateurs d'évaluer les performances des différents fournisseurs, leurs avantages relatifs et leur position sur le marché.

Quadient lance les consignes colis Parcel Pending en Irlande pour soutenir la modernisation du secteur de l'immobilier résidentiel

Le 8 novembre 2022, Quadient a annoncé le lancement de Parcel Pending by Quadient en Irlande. Avec le déploiement à travers le pays de ses consignes intelligentes, sécurisées et en libre-service, ainsi que la mise à disposition d'un centre d'assistance doublé d'une équipe technique dédiée, Quadient compte aider l'économie irlandaise à tirer parti du boom immobilier en simplifiant la livraison des colis et en améliorant l'expérience des habitants.

Alors que la Banking & Payments Federation Ireland (BPFII) prévoit la construction de 50 000 nouveaux logements entre 2022 et 2023, Quadient pourra aider les promoteurs et gestionnaires immobiliers à transformer la réception de colis : en mettant à disposition un emplacement sécurisé pour les livraisons de colis des résidents, avec un accès 24 h/24 et 7 jours/7 ; en libérant du temps que les gestionnaires d'immeuble pourront consacrer à d'autres tâches à plus forte valeur ajoutée ; et en réduisant l'empreinte physique et environnementale de la livraison des colis.

Esker et Quadient développent une plateforme de facturation électronique, partenaire de l'État

Le 21 novembre 2022, Esker et Quadient ont annoncé leur positionnement en tant que future Plateforme de Dématérialisation Partenaire (PDP) de l'administration.

Le Top 250 des éditeurs de logiciels français place Quadient en cinquième position dans la catégorie « éditeurs horizontaux »

Le 25 novembre 2022, Quadient a annoncé son classement à la 5^e place du Top 250 édition 2022 dans la catégorie des éditeurs horizontaux, et à la quinzième place du classement général.

Relais Colis installe entre 200 et 300 consignes Quadient au sein de l'enseigne Carrefour

Le 1^{er} décembre 2022, Quadient a annoncé que Relais Colis, acteur majeur du point relais en France, installe entre 200 et 300 consignes Quadient au sein de l'enseigne Carrefour. Relais Colis a partagé l'annonce sur leur site web.

Quadient parmi les fournisseurs de solutions cloud agréés sur la place de marché numérique du gouvernement britannique

Le 6 décembre 2022, Quadient a annoncé avoir été retenue dans le cadre du nouveau programme G Cloud 13 du gouvernement britannique, géré par le Crown Commercial Service (CCS). G Cloud fournit aux organisations, tant au sein du gouvernement que dans le secteur public au sens large, une place de marché en ligne pour l'acquisition de solutions logicielles basées sur le cloud.

Quadient annonce qu'un quatrième transporteur rejoint son réseau ouvert de consignes colis au Royaume-Uni

Le 13 décembre 2022, Quadient a annoncé qu'un quatrième transporteur international a rejoint son réseau ouvert de consignes colis automatiques au Royaume-Uni.

Un nouveau transporteur international a récemment confirmé son engagement à intégrer le réseau ouvert de consignes colis, en cours de déploiement par Quadient au Royaume-Uni, confirmant ainsi l'accélération de son adoption. Quadient confirme ainsi avoir désormais quatre grands transporteurs internationaux proposant la livraison et les retours en consignes Parcel Pending by Quadient, depuis l'annonce en juin du lancement d'un réseau ouvert de consignes colis au Royaume-Uni.

Nouvelle intégration de la solution cloud d'automatisation des comptes fournisseurs Quadient avec Microsoft Dynamics Business Central

Le 20 décembre 2022, Quadient a annoncé un nouveau partenariat entre sa solution cloud d'automatisation des comptes fournisseurs (AP) et Business Central (ex-MS Dynamics NAV), qui profitera aux utilisateurs en Amérique du Nord, au Royaume-Uni et en Irlande.

Quadient annonce un contrat de plus de 12 millions de dollars de services logiciels par souscription avec l'un des cinq plus grands groupes d'assurance santé au monde

Le 4 janvier 2023, Quadient a annoncé avoir signé son contrat le plus important pour ses solutions d'Automatisation Intelligente des Communications, dans le cadre d'une extension de contrat de deux ans avec l'une des 5 premières entreprises mondiales d'assurance santé, basée aux États-Unis.

Début 2022, ce client historique des solutions courrier avait choisi les solutions de gestion des communications clients (CCM) de Quadient pour créer, gérer et distribuer des communications personnalisées et conformes via ses différents points de contact et canaux. La récente extension du contrat comprend un ensemble complet de services professionnels pour mener à bien la migration de dizaines de systèmes existants à travers l'organisation vers Quadient® Inspire, le groupe ayant décidé de faire de la plateforme de Quadient son hub CCM unique et centralisé. L'extension du projet représente un revenu supplémentaire de 6 millions de dollars par an en moyenne, avec une contribution partielle dès le quatrième trimestre de cette année fiscale, prenant fin le 31 janvier 2023.

MTS Logistics choisit Quadient pour automatiser et sécuriser 3,5 millions de communications par an

Le 18 janvier 2023, Quadient a annoncé que MTS Logistics a choisi Quadient pour soutenir la croissance de ses services de livraison et d'expédition dans le secteur de la santé. MTS Logistics a récemment modernisé ses installations et utilise aujourd'hui une suite complète de solutions Quadient pour le traitement de courriers sensibles, notamment deux machines à affranchir haute performance IS-6000, deux mises-sous-pli connectées DS-200i, le logiciel d'intégrité du courrier AIMS (*Automated Insertion Management System*) et la solution logicielle d'automatisation des communications clients multicanales de Quadient.

Quadient classée dans l'index Global 100 des entreprises les plus durables au monde pour la deuxième année consécutive

Le 20 janvier 2023, Quadient a annoncé son maintien dans le classement Global 100 de Corporate Knights, listant les 100 entreprises les plus durables au monde. Pour la deuxième année consécutive, Quadient se démarque par sa stratégie de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE), et obtient la 75ème place de la 19ème édition du classement annuel publié par l'organisme international de recherche sur le commerce durable.

3.1.2 COMPTE DE RÉSULTAT

(En millions d'euros)	31 janvier 2023		31 janvier 2022	
Chiffre d'affaires	1 081,2	100,0 %	1 024,3	100,0 %
Coût des ventes	(290,9)	(26,9) %	(279,9)	(27,3) %
Marge brute	790,2	73,1 %	744,4	72,7 %
Frais de recherche et développement	(57,5)	(5,3) %	(51,8)	(5,1) %
Frais commerciaux et de marketing	(276,6)	(25,6) %	(255,9)	(25,0) %
Frais administratifs et généraux	(186,3)	(17,2) %	(175,6)	(17,1) %
Frais de service et d'assistance	(114,3)	(10,6) %	(109,2)	(10,7) %
Intéressement, paiement en actions	(5,6)	(0,5) %	(0,5)	(0,0) %
Résultat opérationnel courant hors charges liées aux acquisitions	150,0	13,9 %	146,8	14,3 %
Charges liées aux acquisitions	(10,3)	(1,0) %	(11,8)	(1,1) %
Résultat opérationnel courant	139,7	12,9 %	135,0	13,2 %
Charge pour optimisation des structures et autres charges opérationnelles	(73,2)	(6,8) %	(19,3)	(1,9) %
Résultat opérationnel	66,5	6,2 %	115,7	11,3 %
Résultat financier	(35,6)	(3,3) %	(7,8)	(0,8) %
Résultat avant impôt	30,9	2,9 %	107,9	10,5 %
Impôts sur les bénéfices	(16,0)	(1,5) %	(19,7)	(1,9) %
Quote-part de résultat des SME	0,9	0,1 %	1,1	0,1 %
RÉSULTAT NET	15,8	1,5 %	89,3	8,7 %
Attribuable :				
• aux propriétaires de la société mère	13,3	1,2 %	87,8	8,6 %
• aux participations ne donnant pas le contrôle	2,5	0,2 %	1,5	0,1 %

3

3.1.3 ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DE L'EBIT COURANT PAR ACTIVITÉ

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe a atteint 1 081,2 millions d'euros à la fin de l'exercice 2022, représentant une croissance organique de 1,4% par rapport à 2021. En données publiées, le chiffre d'affaires a crû de 5,6%, intégrant un effet de change positif de +6,2% (soit 63,9 millions d'euros) et un effet de périmètre négatif de (2,1)% (soit (21,2) millions d'euros). Les changements de périmètre sont relatifs à l'acquisition de Beanworks en mars 2021, à la cession de l'activité de systèmes d'emballage automatique en juillet 2021, ainsi qu'aux cessions plus récentes des activités Graphiques dans les pays Nordiques et de l'activité Shipping en France, intervenues en juin 2022.

Évolution des segments de reporting liés à l'information sectorielle et changements comptables

La cession des activités Graphiques dans les pays Nordiques et celle de l'activité Shipping en France ont marqué l'achèvement de la refonte du portefeuille des Opérations Annexes. Les activités résiduelles du segment Opérations Annexes sont constituées, pour l'essentiel, de solutions liées au courrier ainsi que de consignes colis intelligentes dans des zones géographiques secondaires. À compter de la publication

des résultats annuels de l'exercice 2022, ces activités sont désormais intégrées dans les segments Mail-Related Solutions et Parcel Locker Solutions.

La disparition du segment Opérations Annexes a conduit le Groupe à ne plus organiser son information sectorielle par zone géographique et à basculer vers une information sectorielle par Solution. Par conséquent, Quadient publie désormais, en plus du chiffre d'affaires de chacune des Solutions, le résultat opérationnel courant hors charges liées aux acquisitions correspondant. Ce reporting sectoriel est appliqué à compter de l'exercice 2022, une présentation pro-forma de l'exercice 2021 étant fournie à titre de comparaison.

En outre, au-delà de cette simplification de l'information sectorielle, le résultat opérationnel courant hors charges liées aux acquisitions de l'exercice 2022, a été affecté, tant au niveau du Groupe qu'à celui de chacune des Solutions, par l'application de la nouvelle règle comptable IFRIC concernant les investissements dans les activités logicielles *cloud*. Au niveau du Groupe, l'application de cette nouvelle règle a un impact négatif de 4,7 millions d'euros sur le résultat opérationnel courant hors charges liées aux acquisitions de l'exercice 2022.

Chiffre d'affaires

(En millions d'euros)	2022	2021 Pro forma ^(a)	Variation hors change	Variation organique ^(b)
Intelligent Communication Automation	227,1	201,3	+12,8 %	+6,3 %
Mail-Related Solutions	757,5	709,6 ^(a)	+6,7 %	+0,1 %
Parcel Locker Solutions	91,3	86,5 ^(a)	+5,6 %	+0,4 %
Autres solutions cédées	5,3	26,8 ^(a)	(80,4) %	+12,5 %
TOTAL GROUPE	1 081,2	1 024,3	+5,6 %	+1,4 %

(a) Mail-Related Solutions et Parcel Locker Solutions incluent désormais les activités précédemment comptabilisées dans les Opérations Annexes

(b) Le chiffre d'affaires 2022 est comparé au chiffre d'affaires 2021, à taux de change constants (impact de change favorable de 63,9 millions d'euros) auquel est ajouté pro rata temporis le chiffre d'affaires de Beanworks et dont est déduit prorata temporis le chiffre d'affaires de l'activité de systèmes d'emballage automatique, des activités Graphiques dans les pays nordiques et de l'activité Shipping en France pour un montant consolidé de -21,2 millions d'euros sur la période.

EBIT courant et marge d'EBIT^(a)

(En millions d'euros)	2022 (après application nouvelle règle IFRIC)		2022 (hors application nouvelle règle IFRIC)		2021 pro forma ^(b) (hors application règle IFRIC)	
	EBIT courant ^(c)	Marge d'EBIT ^(c)	EBIT courant ^(c)	Marge d'EBIT ^(c)	EBIT courant	Marge d'EBIT
Intelligent Communication Automation	(10,2)	(4,5) %	(9,2)	(4,1) %	(3,3)	(1,6) %
Mail-Related Solutions	185,9	24,5 %	189,2	25,0 %	171,3	24,1 %
Parcel Locker Solutions	(25,4)	(27,8) %	(25,0)	(27,4) %	(19,0)	(22,0) %
Autres solutions cédées	(0,3)	(5,3) %	(0,3)	(5,3) %	(2,3)	(8,6) %
TOTAL GROUPE	150,0	13,9 %	154,7	14,3 %	146,7	14,3 %

(a) Hors charges liées aux acquisitions

(b) Mail-Related Solutions et Parcel Locker Solutions incluent désormais les activités précédemment comptabilisées dans les Opérations Annexes

(c) En 2022, l'EBIT courant (ou résultat opérationnel courant) hors charges liées aux acquisitions ainsi que la marge d'EBIT courant ont été affectés par l'application de la règle comptable IFRIC concernant les investissements dans les activités logicielles cloud qui représente un impact négatif de 4,7 millions d'euros

Intelligent Communication Automation

Le chiffre d'affaires de l'activité Intelligent Communication Automation a atteint 227,1 millions d'euros. Il a enregistré une croissance organique de 6,3 % et une hausse de 12,8 % en données publiées. Les revenus liés aux abonnements ont continué de croître à deux chiffres, enregistrant une croissance organique de 18,5 % sur l'ensemble de l'année, le quatrième trimestre ayant connu une accélération avec une croissance organique atteignant 22,1 % par rapport au quatrième trimestre 2021. Une année record en termes de ventes croisées de modules logiciels auprès de clients de l'activité Mail-Related Solutions ainsi que la signature de plusieurs gros contrats sous forme d'abonnement (contrats d'une valeur supérieure à 1 million d'euros par an chacun) ont contribué à cette performance. De plus, les revenus générés par les solutions d'automatisation de la gestion des comptes clients et fournisseurs ont enregistré une croissance de plus de 50 % au cours de l'exercice 2022. Au total, la demande pour les solutions cloud de Quadiant est restée soutenue tout au long de l'exercice 2022, chacun

des quatre trimestres de l'année ayant enregistré une croissance organique à deux chiffres de ses revenus liés aux abonnements. Ces derniers représentent désormais 74,8 % du chiffre d'affaires de l'activité Intelligent Communication Automation en 2022 contre seulement 67,0 % au cours de l'exercice 2021.

La proportion de clients abonnés en mode SaaS a continué de progresser, atteignant 80 % à la fin de l'exercice 2022 contre 76 % à la fin de l'exercice 2021, ce qui illustre les progrès réalisés dans le changement de modèle économique, basculant de la vente de licences de logiciels installés sur site vers une offre d'abonnement en mode SaaS/cloud. La base de revenus récurrents annuels a continué de progresser, atteignant le niveau record de 187 millions d'euros à la fin de l'exercice 2022 contre 145 millions d'euros à la fin de l'exercice 2021, ce qui représente une croissance organique ⁽¹⁾ de 22 %. La base de revenus récurrents annuels constitue un indicateur avancé de la croissance organique future des revenus liés aux abonnements qui devrait connaître une nouvelle accélération en 2023.

(1) Comparée à fin janvier 2022, la base de revenus récurrents annuels (ARR) à fin janvier 2023 a bénéficié d'un effet de change favorable de 10 millions d'euros.

Compte tenu de la forte augmentation des revenus liés aux abonnements, le poids des ventes de licences a continué de décliner, ne représentant plus que 7,9 % du chiffre d'affaires de l'activité Intelligent Communication Automation. Les ventes de licences ont en effet enregistré une baisse organique de 37,6 % au cours de l'exercice 2022, la transformation du modèle économique se rapprochant de son terme. L'impact négatif de cette phase de transition sur la croissance du chiffre d'affaires devrait par conséquent être dorénavant plus limité. Les revenus issus des services professionnels ont enregistré une légère baisse organique de 5,4 % directement liée à l'évolution du mix produit.

Le résultat opérationnel courant hors charges liées aux acquisitions de l'activité Intelligent Communication Automation a atteint (10,2) millions d'euros, correspondant à un taux de marge opérationnelle⁽¹⁾ rapporté au chiffre d'affaires de (4,5) %. La rentabilité de l'activité Intelligent Communication Automation a été principalement affectée au premier semestre par le niveau d'inflation élevé pesant sur les frais de personnel, un retour à des dépenses de marketing normalisées dans la période post-Covid et les coûts additionnels liés au lancement de nouveaux modules dans quelques pays européens ciblés. La seconde moitié de l'exercice a connu une nette amélioration du résultat opérationnel courant, le taux de marge opérationnelle⁽¹⁾ rapporté au chiffre d'affaires passant de (9,7) % au premier semestre à +0,2 % au second semestre grâce à une hausse des revenus et du taux de marge brute ainsi qu'à un contrôle serré des dépenses, la meilleure absorption de l'impact de l'inflation des salaires et une réduction des dépenses de déplacements professionnels. De plus, le changement de modèle économique en cours a continué de peser sur la rentabilité, tandis que, par rapport à l'an dernier, le premier semestre 2022 a également souffert d'une base de comparaison élevée due à la signature d'un important contrat de vente de licence au deuxième trimestre 2021.

Le résultat opérationnel courant⁽¹⁾ de l'activité Intelligent Communication Automation est attendu en amélioration en 2023. Il devrait profiter de l'augmentation de la rentabilité de la base installée, de la contribution progressive des hausses de prix et de la croissance des revenus. De plus, l'impact négatif du changement de modèle économique devrait continuer à s'estomper grâce au poids réduit des ventes de licences dans le chiffre d'affaires.

Mail-Related Solutions

Le chiffre d'affaires de l'activité Mail-Related Solutions s'est élevé à 757,5 millions d'euros en 2022, en croissance de 6,8 % en données publiées et en croissance organique très légèrement positive +0,1%. Mail-Related Solutions intègre désormais les activités liées au courrier des zones géographiques secondaires, activités précédemment incluses dans le segment Opérations Annexes et représentant un chiffre d'affaires de 51 millions d'euros. Il s'agit de la deuxième année consécutive de croissance organique, une performance remarquable pour l'activité, d'autant plus qu'elle se compare à un exercice 2021 qui avait été lui-même en croissance organique de 1,8 % et que la Groupe a subi au second semestre 2022 des difficultés d'approvisionnement liées aux perturbations des chaînes logistiques. En termes de contributions par zone géographique, cette remarquable performance a été principalement tirée par la croissance organique enregistrée en Amérique du Nord tant en revenus liés aux abonnements qu'en ventes d'équipements. Dans le même temps, les Principaux pays européens réalisaient des performances contrastées.

⁽¹⁾ Hors charges liées aux acquisitions.

La bonne performance des ventes d'équipements s'est poursuivie au second semestre avec une croissance organique de 4,3 %, sur l'ensemble de l'année alimenté notamment par une croissance organique particulièrement soutenue de 9,1% au quatrième trimestre. La stratégie de Quadient consistant à investir dans le renouvellement de son offre porte ses fruits comme en témoigne l'augmentation de la pénétration de la nouvelle génération de produits. Le taux de pénétration de cette nouvelle génération a de nouveau progressé pour atteindre 19,9 % de la base installée fin 2022 contre 11,7 % fin 2021. Le placement de nouveaux équipements remanufacturés est également en phase d'accélération, la proportion de produits remanufacturés atteignant 73 % à la fin de l'exercice, bien au-delà de l'objectif de 50 % que le Groupe s'était fixé pour 2023.

Parallèlement, les revenus liés aux abonnements, qui représentent 68,6 % du chiffre d'affaires de l'activité Mail-Related Solutions, ont enregistré un repli organique limité de 1,7 % au cours de l'exercice 2022. Cette robuste performance s'explique par la résilience de la base installée et par le fait que les contrats pluriannuels bénéficient pour une large part de formules d'indexation.

Le résultat opérationnel courant⁽¹⁾ de l'activité Mail-Related Solutions a atteint 185,9 millions d'euros en 2022, ce qui prend en compte un impact négatif d'environ 3,3 millions d'euros lié à l'application de la nouvelle règle comptable IFRIC concernant les investissements dans les activités logicielles cloud. Le taux de marge opérationnelle⁽¹⁾ rapporté au chiffre d'affaires a atteint 24,5 %. La rentabilité élevée de l'activité Mail-Related Solutions est d'autant plus remarquable que l'exercice 2022 a été marqué par un contexte de forte inflation et de coûts de transports restés à un niveau encore élevé. L'augmentation des synergies de coûts venant des ventes croisées records entre l'activité logicielle et les clients Mail-Related Solutions, l'attention particulière portée au contrôle des dépenses, l'augmentation continue du taux de placement d'équipements remanufacturés et les bénéfices tirés des formules d'indexation ont tous contribué à cette bonne performance.

Le résultat opérationnel courant⁽¹⁾ devrait rester solide au cours de l'exercice 2023, soutenu par un contrôle attentif des coûts, les perspectives positives sur le marché nord-américain et la poursuite attendue du placement de nouvelles générations d'équipements.

Parcel Locker Solutions

Le chiffre d'affaires de l'activité Parcel Locker Solutions a atteint 91,3 millions d'euros en 2022, en hausse de 5,6 % en données publiées et en croissance organique de 0,4 %. Parcel Locker Solutions intègre désormais les activités liées aux consignes colis intelligentes des zones géographiques secondaires, activités précédemment incluses dans le segment Opérations Annexes et représentant un chiffre d'affaires de 4 millions d'euros.

Les ventes d'équipement et de licences ont enregistré une baisse organique de 12,6 %. La croissance a été affectée, d'une part, par une base de comparaison élevée correspondant à la dernière phase de déploiement d'un important contrat avec un distributeur nord-américain au premier trimestre 2021 et, d'autre part, par des retards dans le déploiement de consignes dans les secteurs de la distribution et du résidentiel aux États-Unis.

Les revenus liés aux abonnements ont enregistré une croissance organique de 10,0 % grâce à la poursuite du déploiement de contrats existants, à un taux d'utilisation élevé des consignes, qui atteignait 64 % fin 2022, et à l'indexation des tarifs s'appliquant à la base installée. Les revenus liés aux abonnements représentent 59,2 % du chiffre d'affaires de l'activité Parcel Locker Solutions.

Le déploiement d'un nouveau réseau ouvert de consignes colis intelligentes au Royaume-Uni, lancé en juin 2022, monte en puissance. DPD, DHL et Evri ont tous trois officiellement annoncé qu'ils utiliseraient ce réseau de consignes pour la livraison de leurs colis, tandis qu'un quatrième transporteur a également récemment rejoint le réseau. L'objectif visé pour le déploiement de ce réseau est d'atteindre 5 000 consignes installées au cours des prochaines années.

À la fin de l'exercice 2022, la base installée atteignait plus de 18 000 consignes intelligentes dans le monde.

Le résultat opérationnel courant hors charges liées aux acquisitions de l'activité Parcel Locker Solutions a atteint (25,4) millions d'euros en 2022, correspondant à un taux

de marge opérationnelle hors charges liées aux acquisitions rapporté au chiffre d'affaires de (27,8) %. La marge opérationnelle de la base installée s'élève à 12,5 % contre 11,3 % en 2021. En 2022, la profitabilité a été affectée par plusieurs facteurs non récurrents :

- l'augmentation des coûts en lien avec le développement et le lancement de nouveaux produits,
- les coûts commerciaux et de premiers déploiements associés au démarrage du nouveau réseau ouvert au Royaume-Uni,
- des retards dans le déploiement de consignes dans les secteurs de la distribution et du résidentiel aux États-Unis.

La profitabilité est attendue en hausse en 2023. Cette hausse devrait être soutenue par la baisse des coûts de transport, une réduction des dépenses associées aux lancements de produits comme au démarrage du réseau ouvert britannique, ainsi que par l'augmentation de la profitabilité de la base installée et les bénéfices progressifs tirés de la hausse des tarifs.

3.1.4 EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR GÉOGRAPHIE

En millions d'euros	2022	2021	Variation	Variation organique ^(a)
Amérique du Nord	599,2	519,4	+15,4 %	+3,0 %
Principaux pays européens ^(b)	372,5	376,4	(1,0) %	(1,4) %
International ^(c)	109,5	128,4	(14,7) %	+3,6 %
TOTAL GROUPE	1 081,2	1 024,3	+5,6 %	+1,4 %

(a) Le chiffre d'affaires de l'exercice 2022 est comparé au chiffre d'affaires de l'exercice 2021, à taux de change constants (impact de change favorable de 63,9 millions d'euros) auquel est ajouté pro rata temporis le chiffre d'affaires de Beanworks et dont est déduit prorata temporis le chiffre d'affaires de l'activité de systèmes d'emballage automatique, des activités Graphiques dans les pays nordiques et de l'activité Shipping en France pour un montant consolidé de (21,2) millions d'euros sur la période.

(b) Allemagne, Autriche, Benelux, France, Irlande, Italie, Royaume-Uni et Suisse.

(c) Le segment International regroupe les activités Intelligent Communication Automation, Mail-Related Solutions et de Parcel Locker Solutions en-dehors de l'Amérique du Nord et des Principaux pays européens ainsi que les autres solutions cédées en 2022, précédemment enregistrées en Opérations Annexes.

Le chiffre d'affaires de l'**Amérique du Nord** (55,4 % du chiffre d'affaires du Groupe) s'est élevé à 599,2 millions d'euros, en croissance organique de 3,0 % et de 15,4 % en données publiées. Le niveau soutenu des ventes d'équipements en Mail-Related Solutions ainsi qu'une forte contribution de l'activité Intelligent Communication Automation ont été les principaux moteurs de la croissance enregistrée dans la région. La pénétration des solutions logicielles cloud continue d'être soutenue par le succès des ventes croisées, les deux tiers des nouveaux clients de l'activité Intelligent Communication Automation étant issus de la base de clients de l'activité Mail-Related Solutions. Les solutions d'automatisation de la gestion des comptes clients et fournisseurs ont également connu une forte croissance, contribuant à la bonne performance d'ensemble de la région. L'activité Parcel Locker Solutions, en revanche, a pâti de retards dans le déploiement de projets dans les secteurs de la distribution et du résidentiel, mais aussi d'une base de comparaison élevée correspondant à la dernière phase de déploiement d'un important contrat avec un distributeur nord-américain au premier trimestre 2021.

Les **Principaux pays européens** (34,5 % du chiffre d'affaires du Groupe) ont réalisé un chiffre d'affaires de 372,5 millions d'euros, ce qui représente un faible repli organique de 1,4 %. La performance a été contrastée selon les pays et selon les activités. L'activité Mail-Related Solutions a enregistré un bon niveau de ventes d'équipements dans la plupart des pays européens hormis la France. Au sein de l'activité Intelligent Communication Automation, la pénétration des solutions récemment lancées d'automatisation de la gestion des comptes clients et fournisseurs a commencé à contribuer à la croissance, mais la baisse des ventes de licences résultant du changement de modèle économique a continué de peser. L'activité Parcel Locker Solutions a été le principal contributeur à la croissance (+c.50 % de croissance organique), bénéficiant de la poursuite du déploiement de contrats récemment signés, notamment en France.

Le segment **International** (10,1 % du chiffre d'affaires du Groupe) a atteint 109,5 millions d'euros, enregistrant une croissance organique de 3,6 % principalement grâce à la bonne dynamique développée par les activités Intelligent Communication Automation et Parcel Locker Solutions.

3.1.5 EFFORT DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement enregistrés dans le compte de résultat s'élèvent à 57,5 millions d'euros en 2022 contre 51,8 millions d'euros en 2021, soit respectivement 5,3 % et 5,1 % du chiffre d'affaires 2022 et 2021. Ces frais ne reflètent pas la totalité de l'effort fourni, car une partie des dépenses de recherche et développement est immobilisée : 35,6 millions d'euros en 2022 contre 37,4 millions d'euros en 2021. Les principaux efforts de recherche et développement portent sur le développement de futures offres dans le domaine de la communication digitale et des consignes colis automatiques. Par ailleurs, le Groupe continue à consacrer une partie de ses dépenses de recherche et développement aux futures générations de machines à affranchir et de mises sous pli.

3.1.6 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT ⁽¹⁾

Le **taux de marge brute** a progressé, passant de 72,6 % en 2021 à 73,1 % en 2022 ce qui constitue une solide performance dans un contexte de forte inflation affectant l'ensemble des coûts tandis que les frais de transport sont restés à des niveaux encore élevés. Le contrôle serré des coûts, l'évolution positive de l'activité et les hausses de prix passées ont contribué à l'amélioration du taux de marge brute.

Le **résultat opérationnel courant (EBIT courant) hors charges liées aux acquisitions** a atteint 150,0 millions d'euros en 2022 contre 146,7 millions d'euros en 2021, ce qui représente une hausse de 2,2 % en données publiées et une baisse organique⁽²⁾ de 4,8 %. L'EBIT courant⁽¹⁾ inclut un impact négatif de 4,7 millions d'euros dû à l'application de la nouvelle règle comptable IFRIC concernant les investissements dans les activités logicielles *cloud*. La **marge opérationnelle courante hors charges liées aux acquisitions** s'établit ainsi à 13,9 % du chiffre d'affaires en 2022 contre 14,3 % en 2021. À noter que hors impact de l'application de la nouvelle règle IFRIC, le taux de marge opérationnelle⁽¹⁾ aurait été stable à 14,3 %. La profitabilité opérationnelle du Groupe a été affectée par des charges de personnel plus élevées, par l'augmentation des frais de R&D et par des dépenses commerciales et marketing plus importantes. Les investissements réalisés pour développer le réseau de consignes automatiques à plus grande échelle, avec en particulier le lancement d'un réseau ouvert au Royaume-Uni, a aussi pesé sur le niveau de profitabilité, de même que les récents décalages de projets de consignes dans la distribution et le secteur résidentiel aux États-Unis. Cependant, les hausses de prix passées tout au long de l'année, le bénéfice de l'indexation d'une partie des revenus de la base installée ainsi que l'attention constante portée au contrôle des coûts ont permis de compenser les éléments négatifs. Comme anticipé, la marge d'EBIT courant⁽¹⁾ s'est améliorée de façon très significative entre le premier et le second semestre 2022, passant de 12,5 % à 16,1 % hors impact

IFRIC. Cette solide performance reflète une augmentation de la marge de chacune des trois Solutions, notamment un fort redressement de l'activité Intelligent Communication Automation et une nouvelle hausse de la profitabilité déjà élevée de l'activité Mail-Related Solutions.

Sans opération significative en matière de fusions et acquisitions au cours de l'exercice 2022, **les charges liées aux acquisitions** ont légèrement baissé, passant de 11,8 millions d'euros en 2021 à 10,3 millions d'euros en 2022.

Le **résultat opérationnel courant** s'est ainsi établi à 139,7 millions d'euros en 2022, incluant l'impact négatif de la nouvelle norme IFRIC, contre 135,0 millions d'euros en 2021.

3.1.7 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Les **charges pour optimisation des structures et autres charges opérationnelles** s'élèvent à 73,2 millions d'euros en 2022, contre 19,3 millions d'euros en 2021. Cette ligne inclut notamment :

- Une perte de valeur constatée sur des écarts d'acquisition pour un montant de 48,5 millions d'euros, ceci reflétant la hausse du coût moyen pondéré du capital dans les régions Royaume-Uni/Irlande et DACHIT, ainsi qu'une augmentation du taux d'impôt au Royaume-Uni
- Des amortissements exceptionnels liés à l'optimisation du parc de bureaux pour un montant total de 15,7 millions d'euros

Après prise en compte de ces éléments non-courants, le **résultat opérationnel** a atteint 66,5 millions d'euros en 2022 contre 115,7 millions d'euros en 2021.

3.1.8 RÉSULTAT FINANCIER

Le **coût net de l'endettement financier** a très légèrement augmenté en 2022, à 26,9 millions d'euros contre 24,5 millions d'euros en 2021. Cette augmentation est principalement liée au refinancement des obligations ODIRNANE, qui étaient comptabilisées en fonds propres, par l'émission d'emprunts *Schuldschein* en novembre 2021.

Les **gains et pertes de change et autres éléments financiers** ont représenté une charge de 8,6 millions d'euros en 2022 contre un produit de 16,7 millions d'euros en 2021. Ceci s'explique notamment par la dépréciation de la juste valeur des investissements de Quadient dans les fonds d'investissement X'Ange 2 et Partech Entrepreneurs pour un montant de (4,7) millions d'euros tandis qu'en 2021, le Groupe avait au contraire bénéficié d'une appréciation de 20,0 millions d'euros de la juste valeur de ces investissements.

Au total, le résultat financier net a représenté une charge de 35,6 millions d'euros en 2022 contre une charge de 7,8 millions d'euros comptabilisée en 2021.

(1) Résultat opérationnel courant hors charges liées aux acquisitions/chiffre d'affaires.

(2) La variation organique est calculée à taux de change constants, périmètre constant et en excluant l'impact IFRIC.

3.1.9 RÉSULTAT NET

La **charge d'impôt** a diminué, passant de 19,7 millions d'euros en 2021 à 16,0 millions d'euros en 2022. Cette baisse est principalement due à la constatation d'un produit d'impôt lié à l'activation des déficits reportables, partiellement compensée par une augmentation de la charge d'impôt aux États-Unis.

Le **taux d'imposition** ressort ainsi à 54,8 % en 2022 contre 18,1 % au premier semestre 2021, essentiellement en raison de la perte de valeur constatée sur des écarts d'acquisition en 2022. Retraité de cet élément, le taux d'imposition aurait été de 21,4 %, signifiant le retour à taux d'imposition plus normal.

Le **résultat net part du Groupe** s'élève à 13,3 millions d'euros en 2022 contre 87,8 millions d'euros en 2021.

Le **résultat net par action** ressort à 0,29 euro ⁽¹⁾ en 2022 contre 2,32 euros en 2021.

Un **dividende de 0,60 euro par action** est proposé au titre de l'exercice 2022, en hausse de 9 % par rapport au dividende de l'exercice 2021. Sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires prévue le 16 juin 2023, ce dividende sera payé en un seul versement en numéraire le 7 août 2023.

3.1.10 SITUATION FINANCIÈRE

L'**EBITDA** ⁽²⁾ a atteint 239,7 millions d'euros en 2022 contre 244,6 millions d'euros en 2021. La marge d'EBITDA a diminué, passant de 23,9 % en 2021 à 22,2 % en 2022. Retraité de l'impact négatif de l'IFRIC, la marge d'EBITDA de l'exercice 2022 aurait atteint 22,7 %. Cette baisse s'explique principalement par l'augmentation des dépenses commerciales et marketing dédiées aux activités moteurs de la croissance du Groupe, par des lancements de produits dans de nouvelles zones géographiques ainsi que par l'impact de l'inflation des salaires.

La **variation du besoin en fonds de roulement** a généré une sortie nette de trésorerie de (38,4) millions d'euros en 2022 contre un flux net négatif de (7,6) millions d'euros en 2021. Cette augmentation est essentiellement due à des niveaux de stocks plus élevés à la fin de l'exercice du fait de perturbations de la chaîne logistique touchant l'acheminement des équipements liés au traitement du courrier ainsi que des retards dans le déploiement de consignes dans les secteurs de la distribution et du résidentiel aux États-Unis. La collecte plus lente des créances clients par rapport au taux de collecte exceptionnel de 2021 (effet rattrapage après l'année 2020 marquée par la crise de la Covid-19) a également eu un impact sur le besoin en fonds de roulement.

Les **créances de leasing** n'ont diminué que de 8,5 millions d'euros en 2022, ce qui se compare à une baisse de 38,6 millions d'euros en 2021. Cette très solide performance reflète le bon niveau de placements des équipements de courrier, qui permet un ralentissement de l'érosion du portefeuille de *leasing*.

Le **portefeuille de leasing et autres services de financement** est resté stable en 2022 à 594,8 millions d'euros, en partie grâce à un effet de change positif. En organique, l'évolution du portefeuille ressort en légère baisse (1,4) % à la fin de l'exercice 2022 ce qui représente un net ralentissement par rapport au recul de (6,4) % enregistré au cours de l'année précédente. À la clôture de l'exercice 2022, le taux de défaut du portefeuille de *leasing* se situait autour de 1,6 %, contre 1,7 % à la fin de l'exercice 2021.

Les **intérêts financiers et impôts payés** ont fortement diminué pour atteindre 34,9 millions d'euros en 2022 contre 65,4 millions d'euros en 2021. Cette évolution s'explique principalement par le remboursement des mesures exceptionnelles de report en arrière de déficits fiscaux dont le Groupe avait bénéficié aux États-Unis en 2020.

Les **investissements en immobilisations corporelles et incorporelles** ont été stables à 87,9 millions d'euros. Les investissements de développement sont également restés quasiment stables à 35,6 millions d'euros en 2022 contre 37,4 millions d'euros en 2021. Ils ont été essentiellement consacrés aux investissements en R&D pour le développement des solutions logicielles et l'innovation en matière de consignes colis intelligentes. Les investissements correspondant aux équipements placés en location ont légèrement crû, passant de 28,5 millions d'euros en 2021 à 29,9 millions d'euros en 2022, grâce à un bon niveau de placement de matériels de courrier, la poursuite du déploiement des contrats de consignes colis intelligentes en France et au Japon, ainsi que le début des installations de consignes au Royaume-Uni dans le cadre de la création d'un réseau ouvert. La légère progression des investissements de maintenance à 12,9 millions d'euros, est principalement liée à des dépenses capitalisées liées à des projets concernant les solutions logicielles ainsi que des dépenses relatives aux équipements informatiques. À noter qu'alors qu'ils étaient jusqu'ici capitalisés, les investissements dans les activités logicielles *cloud*, qui représentent un montant supérieur à 8 millions d'euros, sont passés en charges ou charges constatées d'avance en application de la nouvelle règle comptable IFRIC.

Au total, les **flux de trésorerie après investissements** ont baissé à 70,2 millions d'euros en 2022 contre 104,3 millions d'euros en 2021.

La **dette nette** s'élève à 721,6 millions d'euros au 31 janvier 2023 contre 503,9 millions d'euros au 31 janvier 2022. Ceci reflète néanmoins une forte baisse par rapport aux 769 millions d'euros correspondant à l'addition du montant de la dette nette au 31 janvier 2022 et des obligations ODIRNANE comptabilisées en fonds propres pour 265 millions d'euros. La structure financière du Groupe s'est donc significativement améliorée au cours de l'exercice 2022 malgré l'augmentation de la dette nette consécutive au remboursement complet des obligations ODIRNANE réalisé grâce à l'émission en novembre 2021 d'emprunts *Schuldschein* pour un montant de 270 millions d'euros. Le Groupe n'a pas d'échéance de dette significative avant 2025, date qui correspond à la maturité d'une dette obligataire de 325 millions d'euros portant un coupon annuel de 2,25 %.

⁽¹⁾ Le nombre moyen d'actions est de 33 927 065, et le nombre d'actions dilué est de 33 927 065.

⁽²⁾ EBITDA = résultat opérationnel courant + dotations aux amortissements corporels et incorporels.

Le **levier financier** (ratio dette nette/EBITDA) s'est légèrement amélioré, à 3,0x⁽¹⁾ au 31 janvier 2023 contre 3,1x⁽¹⁾ au 31 janvier 2022 (calcul ajusté pour prendre en compte l'ODIRNANE). Hors *leasing* et ajusté du montant de l'ODIRNANE pour le calcul au 31 janvier 2022, le ratio de levier financier s'est également amélioré à 1,8x⁽¹⁾ au 31 janvier 2023 contre 2,0x⁽¹⁾ à la fin de l'exercice 2021 (31 janvier 2022). Le Groupe reste focalisé sur l'atteinte de son objectif de levier financier de 1,75x⁽¹⁾ hors *leasing* au 31 janvier 2024.

Au 31 janvier 2023, le Groupe disposait d'une **solide position de liquidité** d'un montant de 572,2 millions d'euros répartis entre 172,2 millions d'euros de trésorerie disponible et 400,0 millions d'euros d'une ligne de crédit non tirée arrivant à échéance en 2024.

Les **fonds propres** s'établissent à 1081,5 millions d'euros au 31 janvier 2023 contre 1 358,9 millions d'euros au 31 janvier 2022. Le ratio d'endettement⁽²⁾ est passé de 37,1 % au 31 janvier 2022 à 66,7 % au 31 janvier 2023 du fait de l'impact mécanique du remboursement des ODIRNANE (effet concomitant de la baisse des fonds propres et hausse de la dette).

3.1.11 DIVIDENDES

Dans le cadre de sa stratégie « *Back to Growth* », Quadient a décidé, s'agissant de sa politique de retour aux actionnaires, de fixer le taux de distribution annuel à un minimum de 20 % du résultat net part du Groupe, avec un dividende annuel minimum fixé à un plancher absolu de 0,50 euro par action.

La proposition de dividendes au titre de l'exercice fiscal 2022 sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 16 juin 2023.



	Date ^(a) de l'acompte sur dividendes	Montant de l'acompte sur dividendes	Date ^(a) du solde des dividendes	Montant du solde des dividendes	Montant des dividendes au titre de l'exercice
2022	-	-	07/08/2023	-	0,60 EUR
2021	-	-	08/08/2022	-	0,55 EUR
2020	-	-	09/08/2021	-	0,50 EUR
2019	-	-	09/09/2020	-	0,35 EUR
2018	-	-	06/08/2019	-	0,53 EUR

^(a) Date de versement

3.1.12 PROGRAMME DE RACHATS D' ACTIONS

Un programme de rachats d'actions, portant au maximum sur 10 % du capital émis et à un prix maximal de 50 euros par action, pourrait être proposé à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra le 16 juin 2023.

⁽¹⁾ Données prenant en compte la norme IFRS 16.

⁽²⁾ Dette nette / fonds propres

3.2 Actionnariat

Quadient S.A. n'est pas contrôlé directement ou indirectement. Il n'existe pas d'accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle.

À la connaissance de la Société, au 31 janvier 2023, la répartition des actionnaires de Quadient S.A. était la suivante :

	Nombre d'actions ^(a)	%	Droits de vote exerçables en assemblée générale ^(b)	%
Management et salariés	277 983	0,806 %	277 983	0,808 %
Administrateurs non-exécutifs	33 760	0,098 %	33 760	0,098 %
Actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité	51 321	0,149 %	-	-
Actions propres détenues pour servir les plans d'actions gratuites	22 160	0,064 %	-	-
Teleios Capital Partners GmbH ^(c)	4 825 300	13,999 %	4 825 300	14,029 %
Janus Henderson Investors (U.K.) ^(c)	1 838 800	5,335 %	1 838 800	5,346 %
Dimensional Fund Advisors, L.P. (U.S.) ^(c)	1 402 300	4,068 %	1 402 300	4,077 %
M&G Investment Management, LTD ^(c)	1 234 400	3,581 %	1 234 400	3,589 %
The Vanguard Group, Inc. ^(c)	1 186 300	3,442 %	1 186 300	3,449 %
Wellington Management Company, LLP ^(c)	1 078 800	3,130 %	1 078 800	3,136 %
Autres actionnaires	22 517 788	65,328 %	22 517 788	65,467 %
TOTAL	34 468 912	100,000 %	34 395 431	100,000 %

(a) Le nombre d'actions composant le capital social est égal au nombre de droits de vote théoriques

(b) Ne comprenant pas les droits de vote attachés aux actions autodétenues

(c) Source : IHS Markit au 31 janvier 2023

À la connaissance du Groupe, au 31 janvier 2023, il n'existait aucun autre actionnaire, hormis ceux listés dans le tableau ci-dessus, détenant directement ou indirectement, seul ou de concert plus de 3 % du capital ou des droits de vote.

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

À la connaissance de la Société, la répartition du capital et des droits de vote de la Société (en pourcentage), au cours des trois derniers exercices, était la suivante :

	31 janvier 2022		31 janvier 2021		14 février 2020	
	Participation ^(a)	Droits de vote exerçables en assemblée générale ^(b)	Participation ^(a)	Droits de vote exerçables en assemblée générale ^(b)	Participation ^(a)	Droits de vote exerçables en assemblée générale ^(b)
Management et salariés	0,65 %	0,65 %	1,27 %	1,28 %	1,55 %	1,56 %
Administrateurs non-exécutifs	0,06 %	0,06 %	0,04 %	0,04 %	0,02 %	0,02 %
Actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité	0,48 %	-	0,45 %	-	0,38 %	-
Actions propres détenues pour servir les plans d'actions gratuites	0,28 %	-	0,06 %	-	0,02 %	-
Teleios Capital Partners GmbH ^(c)	13,96 %	14,07 %	15,33 %	15,41 %	10,92 %	10,96 %
Janus Henderson Investors (U.K.) ^(c)	5,57 %	5,62 %	3,39 %	3,41 %	n/a ^(d)	n/a ^(d)
Dimensional Fund Advisors, L.P. (U.S.) ^(c)	4,41 %	4,45 %	3,92 %	3,94 %	4,33 %	4,35 %
Marathon Asset Management, LTD ^(c)	3,41 %	3,43 %	3,52 %	3,52 %	4,38 %	4,40 %
Wellington Management Company, LLP ^(c)	3,13 %	3,16 %	n/a ^(d)	n/a ^(d)	4,02 %	4,04 %
The Vanguard Group, Inc. ^(c)	3,07 %	3,10 %	n/a ^(d)	n/a ^(d)	n/a ^(d)	n/a ^(d)
M&G Investment Management, LTD ^(c)	3,05 %	3,07 %	n/a ^(d)	n/a ^(d)	n/a ^(d)	n/a ^(d)
Norges Bank Investment Management (Norway) ^(c)	n/a ^(d)	n/a ^(d)	3,81 %	3,83 %	4,53 %	4,54 %
LLB Asset Management AG ^(c)	n/a ^(d)	n/a ^(d)	3,74 %	3,76 %	n/a ^(d)	n/a ^(d)
Braun von Wyss & Müller AG ^(c)	n/a ^(d)	n/a ^(d)	n/a ^(d)	n/a ^(d)	3,70 %	3,72 %
Autres actionnaires	61,93 %	62,40 %	64,47 %	64,79 %	66,16 %	66,42 %
TOTAL	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
TOTAL EN NOMBRE	34 562 912	34 302 849	34 562 912	34 389 545	34 562 912	34 424 476

(a) Le nombre d'actions composant le capital social est égal au nombre de droits de vote théoriques

(b) Ne comprenant pas les droits de vote attachés aux actions autodétenues

(c) Source : IHS Markit

(d) Pourcentage de détention égal à 0 % ou inférieur à 3 %

Les pourcentages représentés dans le tableau ci-dessus sont arrondis à la décimale la plus proche, par conséquent la somme des valeurs arrondies peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté

Au cours de l'exercice fiscal 2022, Quadiant S.A. a été notifiée des franchissements de seuils légaux et statutaires suivants :

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS STATUTAIRES

Date	Nom du fonds d'investissement	Franchissement de seuil
03/02/2022	Wellington Management Group LLP	À la baisse du seuil des 3 % avec 2,96 % des droits de vote
08/02/2022	Wellington Management Group LLP	À la hausse du seuil des 3 % avec 3,00 % des droits de vote
23/02/2022	M&G plc	À la hausse du seuil des 3 % avec 3,05 % des droits de vote
10/11/2022	NorgesBank	À la baisse du seuil des 3 % avec 2,98 % des droits de vote
30/11/2022	Wellington Management Group LLP	À la baisse du seuil des 3 % avec 2,98 % des droits de vote

Franchissements de seuils légaux : néant.

Depuis le 1^{er} février 2023, Quadiant S.A. a été notifiée des franchissements de seuils légaux et statutaires suivants :

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS STATUTAIRES

Date	Nom du fonds d'investissement	Franchissement de seuil
21/03/2023	Bpifrance Participations ^(a)	À la hausse du seuil des 3 % avec 3,03 % des droits de vote

(a) *Bpifrance Participations est contrôlée par Bpifrance SA, elle-même contrôlée conjointement à 49,2 % par la caisse des Dépôts et Consignations et à 49,2 % par l'EPIC Bpifrance.*

Franchissements de seuils légaux : néant.

3.3 Informations sur les tendances et perspectives

Se référer à la section « Indications à moyen terme » du chapitre 1 « Présentation de Quadiant » du présent document d'enregistrement universel.



FACTEURS DE RISQUES ET DISPOSITIFS DE CONTRÔLE INTERNE

4.1 FACTEURS DE RISQUES	92	4.3 DISPOSITIFS DE CONTRÔLE INTERNE ET D'AUDIT INTERNE	104
4.1.1 Cadre de maîtrise des risques	92	4.3.1 Cadre de contrôle interne	104
4.1.2 Description des facteurs de risque	94	4.3.2 Organisation du contrôle interne et de l'audit interne	104
4.2 ASSURANCES	104		

4.1 Facteurs de risques

Quadiant identifie les facteurs de risque auxquels elle est exposée à travers une approche formalisée de gestion des risques d'entreprise (ERM) basée sur le cadre de référence du système de contrôle interne et de gestion des risques, élaboré sous la supervision de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les facteurs de risques présentés ci-dessous sont les risques auxquels Quadiant est exposée à la date du présent Document d'Enregistrement Universel et considère qu'ils pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, ses perspectives ou sa réputation, s'ils se produisaient. La liste de ces risques n'est toutefois pas exhaustive et d'autres risques, inconnus à la date du présent document, pourraient survenir et avoir un effet négatif sur l'activité de la Société.

4.1.1 CADRE DE MAÎTRISE DES RISQUES

Méthodologie d'analyse des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques d'entreprise (ERM), Quadiant révisé chaque année sa cartographie globale des risques en adressant ceux qui sont les plus matériels pour l'entreprise d'un point de vue stratégique, opérationnel, financier, développement durable, juridique, éthique et de conformité. À cet égard, un cadre de gestion des risques, sous la responsabilité du directeur de la conformité, a été mis en place pour assurer :

- l'identification et l'évaluation des différents risques encourus par la Société dans le cadre de ses activités
- l'appréciation du niveau de maturité de la gestion de chaque risque sur la base de l'existence et de la mise en œuvre de politiques et moyens de contrôle (structures organisationnelles, processus, procédures)
- la définition et le suivi des principaux plans d'actions correctives engagés pour atténuer ces risques.

Le processus de gestion des risques d'entreprise ERM se décompose en trois étapes :

1. Analyse du contexte et collecte de données

La première étape du processus ERM commence par l'analyse du contexte interne et externe de l'entreprise afin d'examiner les changements en termes d'activité, de stratégie, de finance et d'autres facteurs susceptibles de présenter un risque émergent pour Quadiant ou d'avoir un impact significatif sur les risques déjà existants. Vient ensuite la collecte de données et d'informations pertinentes, telles que les indicateurs de performance clés, les résultats d'enquêtes, les incidents, les résultats des évaluations des risques locaux, les résultats d'audits, provenant des responsables opérationnels et des experts, pour rendre compte de l'évolution (positive ou non) des risques et leur niveau de contrôle.

2. Mise à jour de l'analyse et de l'évaluation des risques

Cette deuxième étape débute par la mise à jour des cartes de risques établies pour chacun des risques existants identifiés à l'étape précédente. Elle consiste à passer en revue avec les propriétaires des risques les causes

L'année 2022 a été marquée par un retour à une inflation plus élevée causée en partie par l'effet du conflit entre l'Ukraine et la Russie, mais aussi, après deux ans de pandémie de Covid-19, par une demande croissante d'énergie et de matières premières. Plusieurs épisodes de sécheresse ont eu un impact sur le rendement de certaines cultures, plusieurs crises de santé animale comme la grippe aviaire, ou encore des difficultés économiques comme les pénuries de main-d'œuvre ont entraîné une augmentation des coûts avec un impact sur les prix de certains produits et services. Cette situation a déjà contribué à l'augmentation des coûts de l'énergie et des matières premières et a provoqué des retards, voire des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement. Cette situation génère potentiellement des risques exogènes augmentant l'incertitude et la criticité de certains risques qui pourraient affecter les performances opérationnelles et financières de la Société.

potentielles, les facteurs aggravants ou limitants, les conséquences des risques et à analyser les données collectées à l'étape précédente pour mettre à jour l'évaluation des risques. Cette évaluation est basée sur la probabilité d'occurrence qui se caractérise par une fréquence sur une échelle à 4 niveaux et sur l'impact qui caractérise l'effet sur la stratégie, les finances, la réputation ou la capacité de l'entreprise à se conformer aux lois et règlements, également sur une échelle à 4 niveaux. Ces deux critères permettent de positionner les risques sur une matrice des risques et donc de déterminer leur niveau de criticité parmi les 4 niveaux suivants : faible, moyen, élevé et très élevé.

3. Examen des mesures de contrôle existantes et définition des plans d'action d'atténuation

La troisième étape du processus consiste en l'examen et la mise à jour des mesures de contrôle existantes également répertoriées sur les fiches de risques. Les données collectées lors de la première étape permettent aussi de vérifier l'adéquation et l'efficacité de ces contrôles. À cet égard, un troisième critère est utilisé pour évaluer leur niveau de maturité. En le croisant avec le niveau de criticité de chaque risque, celui-ci permet de positionner le risque sur une matrice de priorisation des plans d'actions d'atténuation à mettre en œuvre.

Gouvernance et organisation de la gestion des risques

Le programme de gestion des risques d'entreprise de la Société est piloté par la Direction Générale à travers son comité des risques et de la conformité, présidé par le Directeur Général de la Société. Ce comité est composé du directeur financier, du directeur des ressources humaines, du directeur de la transformation, du directeur du contrôle interne et de l'audit interne et du directeur de la responsabilité sociale d'entreprise et de la conformité. Ils se réunissent chaque trimestre (plus souvent si les circonstances l'exigent) pour s'assurer du bon déroulement du processus ERM décrit ci-dessus, définir les grandes orientations de la Société en matière de gestion des risques et décider des actions à prendre pour les risques jugés inacceptables et enfin suivre l'avancement de ces actions et programmes de conformité.

Cette démarche est pilotée par le directeur de la RSE & conformité avec le directeur du contrôle interne et de l'audit interne en s'appuyant sur :

- les moyens des équipes solutions, opérations et fonctions support en charge de la mise en œuvre des mesures de contrôle de 1er niveau (ex : contrôles effectués par les collaborateurs et leurs managers dans le cadre de leurs activités) assurant le respect des politiques globales applicables et des normes internes fixées afin de maîtriser les risques de la Société
- les ressources du centre de conformité ou des équipes d'excellence et de conformité locales, composées d'experts dans les domaines de la sécurité de l'information, de la confidentialité des données, du juridique, de l'éthique, de la qualité, de l'environnement, de la santé et de la sécurité et du social, en charge de la mise en œuvre du 2^{ème} niveau des mesures de contrôle (par exemple, contrôles spécifiques aux programmes de conformité réglementaire tels que la lutte contre la corruption, la lutte contre le blanchiment d'argent, la protection des données)
- les ressources de l'équipe de contrôle interne et d'audit interne chargées d'effectuer le 3^{ème} niveau des mesures de contrôle à travers des revues et des audits internes réguliers du dispositif de contrôle interne pour l'évaluer en termes d'efficacité, de cohérence et d'exhaustivité, de prendre des actions correctives en cas d'écart et de surveiller leur mise en œuvre.
- Les auditeurs externes, notamment les commissaires aux comptes font également partie de la 3^{ème} ligne de contrôle.

En 2021, le Compliance Center of Excellence a développé un processus commun et une méthodologie fondée sur un outil digital Gouvernance Risques et Contrôle (GRC) permettant :

- la consolidation des risques majeurs de tous les sites, régions et métiers
- la divulgation des politiques, procédures et normes de Quadient à tous les employés
- la gestion des audits de conformité et des actions correctives

Le Centre d'Excellence Conformité travaille avec tous les départements de Quadient et plus particulièrement avec l'équipe Contrôle Interne et Audit Interne afin de :

- faire le lien entre les risques identifiés et les politiques, processus, normes, programmes de conformité de Quadient et proposer des modifications le cas échéant
- contribuer à la définition du programme annuel d'audit interne
- utiliser les résultats des audits internes réalisés pour enrichir les évaluations des risques menées au sein de l'entreprise.

En vérifiant les processus clés de la Société, l'Audit Interne donne l'assurance que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques ont été mises en place et sont efficaces.

La cartographie globale des risques a été mise à jour entre décembre 2022 et mars 2023, validée par le Comité des Risques de la Direction Générale et présentée au Comité d'Audit du Conseil d'Administration fin mars 2023.

Principaux programmes des dispositifs de maîtrise des risques

Depuis 2021, des analyses de risques plus granulaires ont été réalisées au niveau de certaines fonctions ou de certains sites pour des risques spécifiques et elles alimentent l'évaluation globale des risques. Les principaux risques couverts sont décrits ci-après.

CARTOGRAPHIE DES RISQUES RSE

Les risques environnementaux et sociétaux sont revus chaque année par l'équipe RSE. Les plus significatifs font partie de la cartographie globale des risques et sont présentés de manière plus détaillée au chapitre 5 « déclaration de performance extra-financière » du présent document. En 2023, Quadient entend mettre à jour son analyse de matérialité conformément au règlement CSRD et aux principes de la double matérialité afin d'identifier les risques et opportunités les plus matériels pour l'entreprise en fonction de leurs impacts sur l'environnement et la Société et des impacts financiers pour l'entreprise et ses parties prenantes.

CARTOGRAPHIE DES RISQUES DE CORRUPTION ET DE POTS-DE-VIN

En mars 2022, le centre d'excellence Conformité a mis à jour l'évaluation des risques de corruption et de pots-de-vin de l'entreprise avec le soutien de responsables opérationnels issus de différentes fonctions, pays et métiers. Une vingtaine de scénarios de risques différents ont été identifiés avec des impacts et des probabilités d'occurrence différents selon les régions/pays et les fonctions concernées. Les résultats ont été présentés au Comité des Risques de la Direction Générale en avril 2022, audités par l'audit interne en juillet 2022 et présentés au Comité d'Audit du Conseil d'Administration en janvier 2023.

CARTOGRAPHIE DES RISQUES DE CONCURRENCE

L'évaluation détaillée des risques concurrentiels a également été mise à jour par le centre d'excellence Conformité en mars 2022 impliquant principalement les équipes de développement commercial et finance des différents pays où la Société opère. Environ 8 scénarios de risques différents ont été identifiés dans les activités de la Société. Quant à l'évaluation des risques liés à la corruption et aux pots-de-vin, les résultats de cette évaluation ont été présentés au comité des risques de la Direction Générale en juillet 2022.

CARTOGRAPHIE DES RISQUES LIÉS À LA CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

L'évaluation détaillée des risques en matière de confidentialité des données a été mise à jour pour la dernière fois en février 2023 par l'organisation de protection des données de Quadient. Il prend en compte tous les risques pouvant entraîner une perte ou une violation de données, ainsi que le respect des lois sur la confidentialité dans le monde entier. Le résultat de cette évaluation des risques alimente la cartographie globale des risques de l'entreprise et a été présenté au *Data Council*, le comité directeur supervisant l'efficacité du programme de conformité de la Société à la confidentialité et à la sécurité des informations.

CARTOGRAPHIE DES RISQUES SÉCURITÉ DE L'INFORMATION ET CYBER

L'évaluation détaillée des risques liés à la sécurité de l'information et au cyber-risque a également été mise à jour en 2022 sous la supervision du directeur digital gérant l'organisation de la sécurité de l'information pour les infrastructures et les actifs informatiques de la Société. Chaque métier complète cette évaluation des risques par une autre couvrant l'infrastructure informatique et les

applications utilisées par ses propres équipes, mais également celles utilisées pour les services vendus aux clients de la Société. De même, en ce qui concerne les risques liés à la confidentialité, le *Data Council* surveille l'efficacité du programme de conformité en matière de sécurité de l'information, qui est également porté à l'attention du comité d'audit et du conseil d'administration.

CARTOGRAPHIE DES RISQUES TIERS

Depuis 2021, le centre d'excellence Conformité a mis en place une plateforme de gestion des risques liés aux partenaires tiers. Cette plate-forme permet à l'équipe de conformité d'effectuer des contrôles d'intégrité et d'évaluer le risque avec des tiers en fonction de plusieurs critères tels que les dépenses, l'indice de perception de la corruption, la catégorie de tiers, etc. En fonction du niveau de risque, la Société a établi divers questionnaires, qui sont utilisés pour son processus d'intégration et de diligence raisonnable.

4.1.2 DESCRIPTION DES FACTEURS DE RISQUE

Synthèse des facteurs de risque

Chaque année, la Société met à jour sa cartographie globale des risques qui synthétise les principaux risques en termes d'impact et de probabilité. Les risques sont classés selon les catégories suivantes :

- les risques liés à la stratégie, à l'organisation et à la gouvernance de l'entreprise ;
- les risques liés à l'activité de l'entreprise ; et
- les risques liés à la finance, aux évolutions réglementaires, à l'éthique et au juridique.

Ces catégories ne sont pas classées par ordre d'importance. Toutefois, au sein de chaque catégorie, les facteurs de risques sont présentés par ordre décroissant d'importance déterminé par la Société à la date du

présent document d'enregistrement universel sur la base d'une appréciation de leur probabilité et de leur impact potentiel. L'appréciation portée par la Société sur ce classement en termes d'importance peut toutefois être modifiée à tout moment, notamment en fonction de nouveaux événements extérieurs ou internes à la Société. Par ailleurs, même un risque actuellement considéré comme de moindre importance pourrait avoir un impact significatif sur la Société s'il devait se matérialiser à l'avenir. Le graphique ci-dessous représente les risques majeurs identifiés lors de la dernière mise à jour de l'analyse des risques. Cette cartographie globale des risques a été revue par le Comité d'audit de la Société ainsi que par le Conseil d'administration.

Probabilité d'occurrence

Très probable				
Probable		<ul style="list-style-type: none"> ■ Défaillance critique ou indisponibilité de nos solutions pour les clients 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Incapacité de l'organisation à faciliter la transformation de l'entreprise ■ Incapacité à anticiper les besoins des clients ■ Résilience face à un événement majeur perturbant l'activité ■ Incapacité à attirer et fidéliser les profils clés ■ Perte / Vol / Corruption de données et informations 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Déclin plus rapide de l'activité MRS ■ Perte de compétitivité ■ Echec dans le déploiement d'outils IT majeurs ■ Incident critique de sécurité de l'information
Rare		<ul style="list-style-type: none"> ■ Incapacité à déployer la stratégie bas carbone 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Défaillance d'un tiers ■ Fiscalité ■ Violation du code de conduite et des règles éthiques ■ Nouvelles réglementations postales défavorables 	
Très rare				
	Faible	Medium	Fort	Très fort

- Risques relatifs à la stratégie, l'organisation et la gouvernance de l'entreprise
- Risques relatifs aux opérations de l'entreprise
- Risques relatifs à la finance, les réglementations, l'éthique et le juridique

Risques liés à la stratégie, à l'organisation et à la gouvernance de l'entreprise

BAISSE PLUS RAPIDE QUE PRÉVU DE MAIL-RELATED SOLUTIONS

Description du risque

Les volumes de courrier sont en baisse dans tous les pays où la Société opère et l'activité Mail-Related Solutions (MRS) est caractérisée par un déclin déjà identifié. Quadient s'attend à un déclin organique moyen meilleur que (5) % sur la période 2021-2023. Cependant, le rythme de cette baisse pourrait s'accroître, rendant plus difficile pour la Société le financement de ses nouveaux relais de croissance, Intelligent Communication Automation (ICA) et Parcel Locker Solutions (PLS).

Impacts potentiels

Ce risque pourrait affecter la Société sur les points suivants :

- stratégique ;
 - la baisse accélérée du chiffre d'affaires pourrait avoir un impact négatif sur la génération d'EBIT de MRS compromettant la capacité à investir dans de nouveaux relais de croissance (ICA, PLS) ;
- financier ;
 - la baisse de la marge générée par le Groupe.

Mesures de maîtrise des risques

Dans le cadre de la stratégie « Back to Growth », la Société cherche à anticiper au maximum la vitesse de décroissance de l'activité MRS pour prévoir le financement de son redéploiement vers de nouveaux relais de croissance que sont les activités digitales (ICA) et les consignes colis (PLS). Ainsi, la Société cherche à stabiliser sa position mondiale et atténuer le déclin du marché du courrier en s'efforçant d'acquiescer une plus grande partie de celui-ci. Quadient détient une part de marché de 25 % en unités et de 33 % en chiffre d'affaires à l'échelle mondiale.

En termes d'offre de produits MRS, Quadient continue d'investir en R&D dans le renouvellement de sa gamme de produits et d'innover en introduisant de nouveaux matériels intelligents associés à des services digitaux via une plate-forme SaaS. Par exemple, Quadient a lancé de nouvelles solutions telles que *Simply mail SMART* et *Doc Secure* ainsi que AIMS permettant de gérer la confidentialité des données et la traçabilité des envois de courrier. Avec ces nouvelles offres, Quadient vise également à maximiser les ventes croisées avec les lignes métiers ICA et PLS.

PERTE DE COMPÉTITIVITÉ

Description du risque

Quadient est un acteur mondial des solutions liées au courrier (MRS), de l'automatisation de la communication intelligente (ICA) et des consignes colis automatiques (PLS) et la Société doit répondre aux demandes des clients de plus en plus complexes dans une grande variété de secteurs. Sur MRS, Quadient est en concurrence avec deux autres acteurs internationaux : Pitney Bowes, coté à la Bourse de New York avec l'Amérique du Nord comme marché principal et Francotyp Postalia coté à la Bourse de Francfort avec l'Allemagne comme marché principal. Sur Intelligent Communication Automation (ICA) et Parcel Locker Solutions (PLS), l'environnement concurrentiel de la Société s'élargit et comprend plusieurs autres acteurs tels que des startups tech ou *fintech* renforcées par la présence de fonds à forte intensité de trésorerie ou des

leaders mondiaux à fortes capacités d'investissement capables de développer l'activité sans compter. Par conséquent, Quadient évolue dans un environnement extrêmement concurrentiel, dans lequel la capacité à innover et à adapter les solutions aux besoins de ses clients est une priorité majeure pour la Société. L'expansion et la complexité croissante de cet environnement concurrentiel pourraient obliger la Société à réduire ses prix, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les revenus et les résultats.

Impacts potentiels

Ce risque pourrait affecter la Société sur les points suivants :

- financier ;
 - incapacité à générer un chiffre d'affaires suffisant pour compenser la baisse de l'activité historique (MRS) ;
- stratégique ;
 - perte de parts de marché et d'activités ;
 - incapacité à réaliser avec succès la transition décrite dans la stratégie « Back to Growth » ;
 - perdre la spécialisation dans chacune des trois solutions.

Mesures de maîtrise des risques

Quadient est organisé autour de secteurs d'activité dédiés à chacune de ses activités, MRS, PLS et ICA, qui bénéficient tous d'employés et de partenaires en contact direct avec les clients au sein des opérations de l'entreprise pour comprendre et répondre rapidement aux clients, en utilisant des méthodologies et des processus agiles pour la conception et le développement de produits pour leur apporter la meilleure solution en fonction de leurs besoins.

De plus, les lignes métiers sont soutenues par l'équipe Market Intelligence chargée d'analyser la concurrence et de fournir des données aux directeurs des solutions et à l'équipe de direction de chaque ligne métier. Ces analyses concurrentielles sont revues chaque trimestre lors des revues opérationnelles de chacune des lignes de solutions pour évaluer les risques de perte de compétitivité, décider des actions à entreprendre et suivre leur évolution. Ce sujet important est également débattu avec le Comité stratégie et RSE et avec le Conseil d'administration.

Depuis 2019, Quadient a recentré son portefeuille d'activités et de solutions pour devenir un leader sur chacun des marchés en croissance qu'il dessert. Grâce aux acquisitions successives de Parcel Pending, YayPay et Beanworks, la Société a renforcé son offre notamment dans les métiers PLS et ICA.

La Société continue également d'investir et d'innover dans ses 3 métiers pour renouveler son portefeuille de produits et de solutions. Par exemple, la ligne d'activité MRS a lancé des solutions innovantes regroupant des applications numériques avec du matériel intelligent telles que *Simply mail Smart*, *Doc Secure* et la solution AIM pour assurer le plus haut niveau d'intégrité du courrier grâce à un logiciel de traitement basé sur des fichiers et permettre le contrôle de toutes les étapes du processus de traitement de courrier. Pour l'activité PLS, la Société a mené une réflexion approfondie sur sa stratégie de différenciation et Quadient se positionne désormais comme un acteur capable de proposer aux transporteurs, commerçants et particuliers, des consignes où chacun peut déposer ses colis. Pour

l'activité ICA, la Société a décidé de combiner ses solutions logicielles de gestion de l'expérience client et d'automatisation des processus métier en une véritable plate-forme de communication d'entreprise mondiale de bout en bout basée sur le *cloud*.

Enfin, les solutions de Quadient sont régulièrement reconnues par des cabinets de conseil ou des cabinets d'études spécialisés dans nos métiers. Par exemple, Quadient a été positionné comme leader dans l'Aspire Leaderboard™ 2022 des fournisseurs de gestion des communications client (CCM) et de gestion de l'expérience client (CXM). C'est la cinquième année consécutive que Quadient obtient cette distinction. Aspire, une société de conseil internationale de premier plan spécialisée dans les industries CCM et CXM, propose cinq grilles interactives dans son classement 2022, classant les fournisseurs dans des catégories pour aider à identifier la meilleure solution pour répondre aux besoins actuels et futurs d'une organisation. Quadient est reconnu comme leader sur les grilles AnyPrem CCM Software et *Vendor Hosted SaaS CCM*, ainsi que leader sur la grille pour Communications Experience Platform (CXP). La solution basée sur le *cloud* YayPay de Quadient a été classée parmi les leaders technologiques 2022 par Quadrant Knowledge Solutions dans l'analyse SPARK Matrix™ du marché mondial des applications de comptes clients.

EXÉCUTION DE LA TRANSFORMATION DE L'ENTREPRISE

Description du risque

La 1^{re} phase de la stratégie « Back to Growth », lancée début 2019, a impliqué de nombreux changements autour des piliers suivants :

- réinvestir dans l'offre de solutions liées au courrier (Mail-Related solutions) fortement génératrice de trésorerie ;
- se concentrer sur les solutions majeures dans les grandes zones géographiques ;
- saisir des opportunités d'acquisitions ciblées ;
- rationaliser l'organisation de la Société ;
- faire croître, améliorer ou sortir des Opérations Annexes de la Société d'ici à 2022 au plus tard ;
- adapter la politique de retour aux actionnaires de la Société.

La 2^e phase de « Back to Growth » intègre de nouveaux changements dans le modèle opérationnel de Quadient.

Les objectifs fixés en matière de transformation et de réorganisation du Groupe pourraient ne pas être atteints et remettre en cause le bon fonctionnement de l'activité ou empêcher la Société de bénéficier des effets attendus.

Impacts potentiels

Ce risque pourrait affecter la Société sur les points suivants :

- opérationnel ;
 - perte d'efficacité entre les équipes, les métiers et les régions ;

- stratégique ;
 - incapacité à réaliser avec succès la transition décrite dans la stratégie « Back to Growth » ;
 - atteinte à la réputation auprès des principales parties prenantes ;
- RH ;
 - montée des tensions entre équipes/collaborateurs ;
 - hausse des départs de personnel ;
 - absence de responsabilité.

Mesures de maîtrise des risques

Mis en œuvre début 2019, le plan stratégique « Back to Growth » impliquait à la fois un fort recentrage du portefeuille de solutions de Quadient et une transformation majeure de son modèle opérationnel. Quadient visait à établir des positions de marché de premier plan dans des activités à forte croissance qui sont en synergie avec ses activités historiques liées au courrier. La gestion de la communication et de l'expérience client, l'automatisation des processus métier et de la gestion de documents, ainsi que les solutions de consignes colis automatiques ont été choisies pour être les moteurs de croissance du Groupe, tout en continuant à bénéficier de la forte position de Quadient dans les activités liées au courrier, très rentables et génératrices de trésorerie, dans lesquels la Société continue d'investir dans l'objectif de gagner des parts de marché chaque année. L'augmentation progressive de la part de ces relais de croissance dans le chiffre d'affaires total de Quadient a été définie comme une mesure critique de la transformation de Quadient. En 2022, Intelligent Communication Automation représente 227 millions d'euros de chiffre d'affaires, dont 75 % de revenus liés aux abonnements, ces derniers ayant augmenté de 18,5 % sur l'exercice. Concernant Parcel Locker Solutions, le chiffre d'affaires est de 91 millions d'euros, dont 59 % de revenus liés aux abonnements. Au total, les activités ICA et PLS représentent 29 % du chiffre d'affaires total contre 28 % en 2021.

Le Conseil d'administration et le Comité exécutif de la Société examinent régulièrement les performances commerciales et l'exécution de l'équipe de direction par rapport aux objectifs fixés dans la stratégie de retour à la croissance. La Société a plusieurs initiatives à grande échelle pour soutenir sa transformation, qui sont soutenues par des ressources dédiées et partagées. Pour hiérarchiser les actions et s'assurer que les objectifs d'exécution sont atteints. Lorsque des risques ou des lacunes sont identifiés, des plans d'atténuation et d'autres mesures proactives sont régulièrement mis en place.

INCAPACITÉ À RÉPONDRE AUX BESOINS DES CLIENTS

Description du risque

La Société pourrait ne pas être en mesure de faire évoluer ses solutions existantes ou nouvellement acquises pour répondre efficacement aux évolutions des besoins des clients et/ou identifier les bonnes solutions à acquérir/développer. La satisfaction des clients et l'image de marque de Quadient pourraient être fortement affectées.

Impacts potentiels

Ce risque pourrait affecter la Société sur les points suivants :

- financier ;
 - pertes financières dues au lancement d'une nouvelle solution inadaptée sur un marché local ;
- stratégique ;
 - manquer une opportunité stratégique et perdre des parts de marché dans un marché qui évolue rapidement ;
 - détérioration de la satisfaction client ;
- réputation ;
 - détérioration de la marque et de l'image professionnelle du Groupe, pouvant nuire à la capacité d'attirer de nouveaux partenaires commerciaux ou de fidéliser les partenaires existants (considérés comme non innovants).

Mesures de maîtrise des risques

La Société a travaillé sur sa commercialisation et ses marchés verticaux pour s'adresser à toutes les gammes de clients. Elle a développé une stratégie omnicanale rationalisée pour répondre à de nombreux besoins simultanément plutôt que de résoudre un problème particulier à la fois. Par ailleurs, la Société concentre ses efforts sur le renforcement de sa capacité à gérer le lancement commercial de manière plus rapide, plus efficace et plus coordonnée afin qu'une solution théorique pensée au niveau de l'entreprise puisse être adaptée à un marché régional de manière rapide et efficace. À ce titre, la Société a nommé un responsable produit/marketing pour chaque ensemble de solutions, qui travaille localement avec les commerciaux pour anticiper les besoins des clients et remonter le retour d'expérience dans l'organisation mondiale.

Concernant l'offre ICA, les équipes de R&D logicielles sont préparées à gérer et à réagir aux nouvelles fonctionnalités technologiques proposées par le marché et à répondre à l'obsolescence technologique. Quadiant fournit désormais une plateforme unique AR/AP entièrement connectée où toutes les communications clients/fournisseurs/employés peuvent être automatisées.

La Société a mis en place un suivi précis de la satisfaction client qui s'appuie fortement sur la fidélisation de la clientèle (enquêtes de satisfaction client au niveau de l'entreprise renforcées par des enquêtes sur place).

MANQUE DE RÉSILIENCE A UN ÉVÉNEMENT MAJEUR PERTURBANT L'ACTIVITÉ

Description du risque

Les activités de Quadiant dépendent fortement de ses employés, du fonctionnement opérationnel de ses sites de fabrication et de ses hubs logistiques ainsi que de la fiabilité et de la disponibilité de ses infrastructures informatiques, de ses systèmes centraux et des centres de données hébergeant l'ensemble des serveurs, des applications logicielles et des données.

Compte tenu de la pandémie de Covid-19 survenue il y a deux ans, de l'évolution du climat international,

notamment des tensions croissantes entre ou dans certains pays, de la persistance des menaces terroristes ou du nombre croissant de catastrophes naturelles survenues ces dernières années, la Société peut être exposée dans certains pays à des risques économiques, financiers et opérationnels, ainsi qu'à des risques affectant la sécurité de ses collaborateurs. Des événements majeurs tels que des pandémies, des cyberattaques, une catastrophe naturelle, une perturbation de la chaîne d'approvisionnement ou un incident industriel pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la continuité des activités de la Société, sur potentiellement un grand nombre de clients de la Société et, in fine, sur sa réputation.

Impacts potentiels

Ce risque pourrait affecter la Société sur les points suivants :

- opérationnel ;
 - perturbation importante de l'activité ;
- financier ;
 - pertes de revenus (pour les applications critiques pour les ventes, ou si une rançon a été payée en précipitation, etc.)
- réputationnel
 - dégradation de la réputation auprès des clients à l'échelle mondiale

Mesures de maîtrise des risques

Quadiant a défini un ensemble de programmes et de mesures pour faire face à ces risques de continuité.

La fabrication et l'assemblage des équipements matériels sont sous-traités à plusieurs fournisseurs OEM et ODM et aux sites d'assemblage de la Société sur plusieurs sites qui permettent de basculer la production d'un site à un autre en cas d'indisponibilité de l'un d'entre eux. Quadiant a également sélectionné des sources d'approvisionnement alternatives pour ses principaux fournisseurs de rang 2. Les outillages de fabrication tels que les moules ou les gabarits d'assemblage sont la propriété de Quadiant et peuvent être transférés à un autre fournisseur si nécessaire.

En ce qui concerne l'infrastructure informatique, les systèmes centraux et les centres de données, la Société a la capacité/les compétences nécessaires pour redémarrer/restaurer tous ses systèmes critiques (résilience de l'entreprise et capacités de reprise après sinistre), mais le délai dépendra de l'ampleur et de l'ampleur de l'attaque. L'équipe informatique teste régulièrement la plupart des plans de reprise en cas de catastrophe (*Disaster Recovery Plans* ou DRP). En outre, la plupart des systèmes critiques pour l'entreprise ont été migrés vers des services basés sur le *cloud* fournis par AWS ou Microsoft ou sont hébergés dans des centres de données certifiés de niveau 3.

Depuis la pandémie de Covid-19, la Société a réalisé des investissements dans de nouveaux outils numériques au cours des dernières années, permettant aux employés de la Société de travailler à distance depuis leur domicile ou un autre site Quadiant de manière sécurisée pour assurer la continuité des activités. En 2022, 84% des salariés de l'entreprise ont les moyens de télétravailler en toute sécurité.

Risques liés à l'activité de l'entreprise**INCIDENT CRITIQUE DE SÉCURITÉ DE L'INFORMATION (CYBER-ATTAQUE, MALWARE, RANSOMWARE) AFFECTANT DURABLEMENT LES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ****Description du risque**

Dans le cadre de ses activités, la Société gère plusieurs systèmes informatiques, infrastructures, applications et bases de données pour son propre usage, mais aussi pour fournir des services à ses clients. La Société pourrait être confrontée à des actions malveillantes, individuelles ou organisées, d'origine interne ou externe, sur les actifs de la Société qui pourraient compromettre la sécurité de ses données ou provoquer des interruptions dans les opérations de ses activités et exposer la Société à une augmentation des coûts, des litiges et autres passifs.

Impacts potentiels

Ce risque pourrait affecter la Société sur les points suivants :

- opérationnel ;
 - perturbation significative de l'activité, ne pas être en mesure de respecter la feuille de route ;
- financier ;
 - coûts de la mise en place et du fonctionnement des systèmes ;
 - amende et pénalités en cas de non-conformité aux réglementations et normes externes (protection des données, RGPD, etc.) : obligation d'informer les autorités nationales de l'incident et des fuites potentielles ;
- réputation ;
 - dégradation de la réputation auprès des clients à l'échelle mondiale.

Mesures de maîtrise des risques

La Société a défini un cadre général de sécurité de l'information dans lequel des politiques de sécurité et des normes numériques internes ont été mises en œuvre ainsi que des mesures d'atténuation pour faire face aux risques de sécurité et de cyberattaques.

Le directeur digital supervise ce cadre de sécurité de l'information et les programmes de conformité associés. Il préside, chaque trimestre, le Comité en charge de la sécurité de l'information de l'entreprise qui est l'autorité suprême de gouvernance technique de la sécurité de l'information au sein de Quadient, rapportant au Comité exécutif de Quadient. Son rôle est notamment d'établir les objectifs et les priorités pour l'ensemble de l'entreprise en matière de sécurité de l'information, d'effectuer des évaluations globales des risques de sécurité de l'information, de maintenir les politiques de sécurité de l'information et de sensibiliser l'ensemble du personnel aux politiques de sécurité de l'information et des pratiques de travail sûres. Les membres de ce Comité sont le Vice-Président stratégie digitale & performance, le Vice-Président opérations digitales monde, le Vice-Président RSE & conformité, le directeur des standards digitaux, risques et conformité, le directeur de la sécurité de l'information, le responsable adjoint de la protection des données et les directeurs des équipes de sécurité de chaque solution.

Quadient a déployé des technologies de sécurité pour assurer la protection et la détection contre les principales menaces (par exemple MFA, sécurité des

e-mails avec Mimecast, solution de sauvegarde globale, analyse des vulnérabilités, MDM, renforcement de la sécurité des réseaux, autres...)

Le Groupe a la capacité/les compétences pour redémarrer/restaurer tous ses systèmes critiques (résilience de l'entreprise et capacités de reprise après sinistre), mais le délai dépendra de l'ampleur et de l'ampleur de l'attaque. L'équipe informatique teste régulièrement la plupart des plans de reprise après sinistre (PRA).

La sécurité de l'information dépend également de la sensibilisation et de la capacité du personnel de l'entreprise à appréhender les enjeux de sécurité. À cet égard, la Société a mis en place un programme de formation obligatoire pour tous les employés et pousse régulièrement des communications à tous les employés sur les bonnes choses à faire ou des alertes sur le *phishing* par exemple. Un test de *phishing* a été effectué à l'échelle de l'entreprise en 2021

Dans le cadre de son programme de conformité en matière de sécurité de l'information, Quadient a obtenu la certification ISO 27001 pour ses opérations au Royaume-Uni et dans les activités de développement de logiciels ICA.

DÉFAILLANCES SIGNIFICATIVES DANS LE DÉPLOIEMENT DES OUTILS INFORMATIQUES CRITIQUES**Description du risque**

L'ancienne organisation décentralisée de Quadient et sa croissance par acquisitions ont conduit la Société à gérer une large gamme de systèmes d'information. Dans le cadre de la stratégie « *Back to Growth* », la Société fait actuellement évoluer son eco-système d'applications digitales en consolidant et déployant des applications globales pour lesquels la Société pourrait connaître des défaillances lors de leur déploiement (retard, coûts supplémentaires, fonctions non déployées, etc.).

Impacts potentiels

Ce risque pourrait affecter la Société sur les points suivants :

- opérationnel ;
 - perturbation significative de l'activité (non-respect des calendriers de mise en œuvre prévus) ;
- financier ;
 - non-respect des coûts prévus ;

Mesures de maîtrise des risques

Le directeur digital a la responsabilité d'aligner les processus opérationnels et les systèmes informatiques au sein de l'entreprise. Toutes les équipes informatiques lui rapportent. Cette nouvelle équipe a pour objectif de se concentrer sur les processus opérationnels, de collaborer avec l'équipe de direction pour faire appliquer de nouvelles mesures de sécurité et opérationnelles destinées à sécuriser l'entreprise d'un point de vue technique.

Concernant les outils CRM, la Société a déjà consolidé ses outils CRM au cours des 3 dernières années. Il existe deux applications CRM globales (une pour MRS et une autre pour CXM) avec 2 autres dédiées aux USA et à la France.

La Société a finalisé la mise en place de son SIRH global. Cette plateforme unique à l'ensemble des entités du Groupe permet aux collaborateurs de l'Entreprise d'accéder aux processus de gestion RH, de gestion des talents et de la performance, de gestion sécurisée des

données en accord avec la RGPD et générer le reporting RH associé.

Concernant les outils ERP, alors que la Société doit actuellement gérer plusieurs ERP historiques et hétérogènes, un projet ERP global est en cours de déploiement. Ce projet vise à réduire de 20 à 1 ou 2 maximum le nombre d'ERP pour l'ensemble des activités de la Société. Il devrait être opérationnel à NORAM d'ici fin 2023 et sera progressivement étendu aux autres pays dans lesquels la Société opère.

INCAPACITÉ À ATTIRER ET FIDÉLISER DES TALENTS CLÉS

Description du risque

La performance à long terme de Quadient, comme de toute entreprise, est portée notamment par la qualité de ses collaborateurs, leurs compétences et leur engagement. En 2022, le marché du travail mondial s'est resserré entraînant une croissance des salaires dans certains pays et certaines entreprises et augmentant en même temps la concurrence pour attirer et retenir de nouveaux talents. La stratégie de Quadient se concentre sur le développement de ses trois métiers et de ses opérations dans ses quatre régions nécessitant des talents qualifiés notamment sur les nouvelles technologies et les compétences numériques. Dans ce contexte, la Société pourrait rencontrer des difficultés à attirer et retenir les talents nécessaires pour conduire sa transformation et son développement afin de soutenir sa croissance.

Impacts potentiels

Ce risque pourrait affecter la Société sur les points suivants :

- opérationnel ;
 - perturbation significative de l'activité, ne pas être en mesure de respecter la feuille de route ;
 - dysfonctionnement, pénurie de profils clés, départs sans remplacement ;
 - retard en R&D en raison du manque de nouveaux talents innovants ;
 - perte d'opportunités commerciales dans certaines zones géographiques ;
- financier ;
 - le rythme des marchés du travail peut dépasser la planification d'entreprise pour autrement réduire les coûts ou augmenter les prix, ce qui a un impact négatif sur les marges au fil du temps
- RH ;
 - une rotation du personnel plus importante qu'il y a quelques années : recruter plus de candidats externes que promouvoir des collaborateurs internes connaissant bien la culture et les habitudes de l'entreprise affecte l'identité/la culture d'entreprise du Groupe ;
 - l'absence d'un vivier suffisant de talents diversifiés peut entraîner un vivier de talents moins inclusif pour conduire la transformation ;
- stratégie ;
 - le manque de talents nécessaires se traduira par des performances inférieures aux prévisions, ralentissant finalement la transformation de l'entreprise

Mesures de maîtrise des risques

Quadient a défini et déployé des politiques et des programmes globaux liés au recrutement, au développement, aux conditions de travail et au bien-être et à la rémunération pour attirer et retenir les talents.

En matière de recrutement de talents, la Société a mis en place la plateforme *Career Hub* pour publier toutes les opportunités d'emploi proposées par Quadient. Cette plateforme fournit des informations utiles sur l'entreprise telles que ses valeurs fondamentales, ses activités, sa culture, son processus de recrutement ou ses différents programmes liés à l'inclusion et à la diversité, à l'apprentissage et au développement ou son programme de philanthropie, Quadient Cares. Dans ce domaine, la Société a également mis en place un programme de parrainage, qui permet à nos collaborateurs de référer des personnes qu'ils connaissent et qui souhaitent rejoindre les équipes de Quadient. Tous les nouveaux embauchés bénéficient d'un programme d'intégration leur permettant de mieux connaître l'entreprise, ses valeurs, sa stratégie et son organisation.

En plus du *Career hub*, Quadient a également mis en place une politique de mobilité interne et des programmes de développement personnel et de gestion des carrières. Grâce à *Learning Hub*, une plateforme d'apprentissage, les employés ont accès à un large catalogue de cours et, avec les programmes de formation en entreprise, offrent des opportunités de développement pour les aider à renforcer leurs compétences et continuer à apprendre et à faire évoluer leur carrière. Quadient dispose d'un processus d'identification des talents et de plan de succession. Après une période au cours de laquelle les collaborateurs ont réussi à démontrer leurs talents, la Société propose aux collaborateurs des parcours de carrière transversaux pour les aider à continuer à réaliser leur plein potentiel.

Quadient se soucie de la santé, de la sécurité et du bien-être de ses employés. À cet égard, la Société a développé, avant même la pandémie de Covid-19, sa politique *Work From Anywhere*, permettant aux salariés occupant un poste compatible avec le télétravail, de gagner en flexibilité et en équilibre vie professionnelle/vie privée. Au-delà de sa politique de santé et de sécurité, un programme d'aide aux employés a été déployé dans toute l'organisation pour soutenir les employés avec tout problème professionnel ou personnel, y compris des conseils professionnels à court terme et les mettre en contact avec des ressources locales pour les aider à gérer leurs besoins émotionnels, pratiques ou physiques. Enfin, la Société a mis en place une politique d'inclusion et de diversité pour créer un lieu inclusif où chacun sent qu'il peut être respecté, s'épanouir et réussir, indépendamment de son origine ethnique, de son sexe, de son orientation sexuelle ou de toute autre dimension pouvant être utilisée à des fins de discrimination.

En matière de reconnaissance des salariés, la politique de rémunération globale de l'entreprise fait l'objet d'une revue annuelle avec l'appui de cabinets spécialisés et de références externes afin d'assurer la compétitivité avec le marché du travail local. Chaque année, la Société organise une campagne d'augmentation au mérite et de versement de primes basée sur les performances annuelles individuelles et de la Société. En outre, il existe d'autres régimes d'avantages et de rémunération pour les employés, tels que des régimes d'assurance ou des régimes de participation aux bénéfices et d'intéressement à long terme.

Enfin, Quadient lance chaque année une enquête d'engagement et d'inclusion auprès de tous les employés afin de mesurer leur niveau d'engagement et d'obtenir leurs commentaires sur les domaines où l'entreprise devrait s'améliorer. Des plans d'actions au niveau du Groupe, mais aussi au niveau de chaque département sont conçus et exécutés dans ce cadre.

DÉFAILLANCE CRITIQUE OU INDISPONIBILITÉ DES SOLUTIONS

Description du risque

Dans le cadre de ses activités, la Société gère plusieurs systèmes informatiques, infrastructures, applications et bases de données pour son propre usage, mais aussi pour fournir des services à ses clients. Une défaillance de ces systèmes pourrait entraîner des indisponibilités importantes ou des pertes de données et donc des perturbations majeures et/ou des dysfonctionnements majeurs pour ses clients.

Impacts potentiels

Ce risque pourrait affecter la Société sur les points suivants :

- opérationnel ;
 - perturbation importante pour les clients ;
- financier ;
 - coûts de la mise en place et du fonctionnement des systèmes
 - pénalités, amende en cas de non-respect des contrats clients ;
- réputation ;
 - dégradation de la réputation auprès des clients à l'échelle mondiale.

Mesures de maîtrise des risques

La Société a mis en place un plan de continuité de l'exploitation pour l'ensemble des services critiques délivrés à ses clients. Cela commence par la sauvegarde des données clients et métiers jusqu'à la mise en place d'un environnement secondaire redondant avec l'environnement primaire. La quasi-totalité des services délivrés aux clients provient d'applications hébergées sur un environnement *cloud* ou dans des centres de données exploités par des fournisseurs certifiés et surveillés par des équipes dédiées, garantissant un haut niveau de sécurité. Par ailleurs, la Société a réalisé une analyse des risques, mis en place des mesures de prévention et une procédure de traitement des incidents, en lien avec ses normes numériques et son système de *management* de la sécurité de l'information. Les activités ICA sont certifiées ISO 27001, 27017 et 27018.

DÉFAILLANCE D'UN TIERS CRITIQUE

Description du risque

Quadient évolue dans un environnement dans lequel elle interagit avec plusieurs partenaires commerciaux et partenaires de *joint-venture* pour commercialiser ses solutions. La Société fait également appel à un grand nombre de fournisseurs et prestataires de services basés dans différents pays. Elle a une certaine dépendance vis-à-vis de certains fournisseurs OEM et ODM pour la fabrication de ses équipements matériels et de certains fournisseurs de services cloud utilisés pour fournir les solutions de la Société à ses clients. Quadient pourrait être impacté en cas de défaillance de l'un de ses partenaires ou fournisseurs (interruption de la chaîne d'approvisionnement, faillite par

exemple) et cela pourrait compromettre sa capacité à maintenir ses opérations, entraînant une perte de revenus.

Impacts potentiels

Ce risque pourrait affecter la Société sur les points suivants :

- opérationnel ;
 - perturbation de la production / chaîne d'approvisionnement ;
 - retard dans le délai de livraison ;
 - charge de travail supplémentaire pour délocaliser la production ou trouver une solution/conception alternative, retardant d'autres projets de R&D et reportant le lancement de nouveaux produits ;
- financier ;
 - coûts supplémentaires liés à la refonte et/ou au processus de sélection d'un nouveau fournisseur ;
 - la Société est obligée d'accroître les niveaux de stock pour éviter les pertes de contrats.

Mesures de maîtrise des risques

Les équipes d'achat de Quadient procèdent à une évaluation des risques des fournisseurs avec lesquels elles s'engagent et procèdent à des réévaluations régulières. Dès le processus de sélection des fournisseurs, ils vérifient la capacité, la solvabilité, l'intégrité et la capacité des fournisseurs à se conformer à la politique d'achats responsables de Quadient et à son code de conduite des affaires. Des accords contractuels sont également établis pour protéger la Société contre de tels risques. Globalement, Quadient cherche également à réduire ses dépendances vis-à-vis de certains fournisseurs et prestataires de services. Par exemple, pour PLS, la décision a été prise de réintégrer la conception et le développement des casiers à colis dans l'entreprise afin que Quadient puisse travailler avec n'importe quel partenaire dans le monde et avoir un meilleur contrôle sur la conception.

Sur ses principaux fournisseurs de production, la Société a mis en place des solutions alternatives en cas de défaillance de son fournisseur OEM ou ODM en organisant le transfert de la production entre eux si nécessaire. Quadient a également sélectionné des sources d'approvisionnement alternatives pour ses principaux fournisseurs de rang 2. Les outillages de fabrication tels que les moules ou les gabarits d'assemblage sont la propriété de Quadient et peuvent être transférés à un autre fournisseur si nécessaire. De plus, des contacts réguliers ont été établis avec les principaux fournisseurs pour anticiper leurs décisions d'arrêt de production, de fermeture d'entreprise, de changement de composants, de faillite, etc.

Sur les fournisseurs de services stratégiques tels que les applications critiques *SaaS*, les services cloud ou les centres de données, cela fait partie des exigences de l'entreprise pour s'assurer que les fournisseurs de services ont mis en place des mesures de sécurité et un plan de continuité des activités pour éviter toute interruption de service.

Pour les partenaires commerciaux tels que les revendeurs commerciaux, les mêmes procédures d'évaluation des risques et de diligence raisonnable s'appliquent.

INCAPACITE D'EXÉCUTER LA STRATÉGIE BAS CARBONE DE L'ENTREPRISE

Description du risque

La demande et les attentes des parties prenantes de la Société concernant son empreinte carbone ainsi que celle de ses solutions augmentent d'année en année. Depuis l'introduction de l'article 173 de la loi française sur la transition énergétique, les investisseurs institutionnels doivent publier de manière transparente leur intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leurs opérations d'investissement. Ils ont donc augmenté leur niveau d'exigence ainsi que les clients qui doivent aussi démontrer l'effort, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre liées à leurs activités. La nouvelle directive européenne sur la taxonomie verte est entrée en vigueur en janvier 2022 et la nouvelle directive CSRD entrée en janvier 2023 accélérera la nécessité d'obtenir des données sur la stratégie des entreprises en matière de changement climatique. Quadient a défini sa stratégie bas carbone, mais pourrait avoir des difficultés à la mettre en œuvre (consommation d'énergie, éco-conception, économie circulaire, *remanufacturing*, etc.)

Impacts potentiels

Ce risque pourrait affecter la Société sur les points suivants :

- financier ;
 - baisse du cours de bourse ;
 - perte de clients, chiffre d'affaires ;
- réputation ;
 - mauvaise image sur le marché (acteurs/partenaires des entreprises, société civile, agences de notation, régulateurs, etc.).
- juridique :
 - non-conformité aux réglementations environnementales à venir de l'UE.

Mesures de maîtrise des risques

En tant qu'entreprise responsable, Quadient s'est engagée depuis plusieurs années dans la réduction proactive de son empreinte carbone. L'ambition à long terme de la Société est de contribuer à la neutralité carbone d'ici à 2050. À cette fin, Quadient a défini en 2020 des objectifs de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre afin de limiter le réchauffement climatique de la planète à une trajectoire bien inférieure à 2°C, en conformément à l'Accord de Paris de 2015 (COP21).

Ces objectifs ont été révisés en 2022 pour aligner les objectifs de réduction des émissions des scopes 1 et 2 sur la trajectoire 1,5°C. Ainsi, les objectifs de la Société sont :

- Réduction de 50% des émissions directes et indirectes (scope 1 & 2) entre 2018 et 2030
- Réduction de 40 % par million d'euros de revenus des autres émissions indirectes (scope 3) entre 2018 et 2030

Pour atteindre ses objectifs de réduction, Quadient met en œuvre sa stratégie bas carbone et son plan de transition jusqu'en 2030 en envisageant les programmes suivants :

- Développer l'usage des énergies renouvelables et des mesures d'économie d'énergie dans nos locaux :

relocaliser autant que possible les bureaux dans des bâtiments certifiés à haute performance environnementale (BREEAM ou LEED), rationaliser l'empreinte foncière, maintenir les certifications ISO 14001 des sites industriels, accroître l'utilisation des énergies renouvelables et décarbonées pour les bâtiments, sélection d'équipements certifiés par des écolabels sur l'efficacité énergétique (Energy Star ou EPEAT pour les équipements informatiques), éclairage LED ou basse consommation

- Favoriser la mobilité durable : conversion du parc de voitures de société à l'électrique ou à l'hybride, éviter les déplacements, voyager en train plutôt qu'en avion chaque fois que possible, incitation au covoiturage et aux transports en commun
- Concevoir des solutions et des offres durables pour les clients: éco-conception et fabrication responsable favorisant une économie circulaire des Mail Related Solutions, contribuer à réduire les émissions sur le dernier kilomètre de livraison de colis grâce à des consignes colis automatiques éco-conçus, Considérer la sobriété numérique dans la conception de nos solutions d'automatisation de la communication intelligente
- Investir dans des projets de compensation carbone : projets certifiés permettant la séquestration du carbone ou le développement d'énergies renouvelables

Risques liés à la finance, aux évolutions réglementaires, à l'éthique et au juridique

PERTE/VOL/CORRUPTION DE DONNÉES ET/OU D'INFORMATIONS

Description du risque

Dans le cadre de ses activités, en tant que responsable de traitement, la Société collecte, traite et transfère diverses données relatives aux collaborateurs, dont des données à caractère personnel. Quadient agit également en qualité de sous-traitant lors de la collecte et du traitement des données personnelles de ses clients utilisant les solutions proposées par la Société. Au-delà de la réglementation RGPD dans l'Union européenne, les lois et réglementations relatives à la protection des données personnelles se multiplient dans d'autres pays où la Société opère, tels que les États-Unis (CCPA), le Canada et le Brésil. Le non-respect des obligations légales ou contractuelles ainsi que les pertes, vols, altérations, destructions ou divulgations de données confidentielles ou personnelles pourraient entraîner des conséquences néfastes pour la Société et entraîner des amendes importantes, des frais de justice et porter atteinte à la réputation de Quadient.

Impacts potentiels

Ce risque pourrait affecter la Société sur les points suivants :

- financier ;
 - amende en cas de non-respect des normes externes (protection des données, RGPD, etc.) ;
- juridique ;
 - sanctions internationales et économiques, condamnation pénale de dirigeants ;
 - poursuites par les personnes concernées ;
- réputation ;
 - dégradation de la réputation sur le marché.

Mesures de maîtrise des risques

Quadient a mis en place des politiques globales sur la confidentialité des données et la sécurité des informations, disponibles pour tous les employés sur l'intranet de l'entreprise. Ces politiques prévoient les mesures de contrôle prises par la Société pour limiter tout risque de fraude, de perte, de vol ou de corruption des données, y compris les données personnelles. Tous les employés sont tenus de suivre les cours de formation obligatoires liés aux politiques mondiales de confidentialité des données et de sécurité de l'information.

En termes d'organisation et de gouvernance, Quadient a nommé un *Data Privacy Officer* qui fait partie du Comité Exécutif et a accès au Conseil d'Administration. Le Délégué à la Protection des Données est épaulé par son DPO adjoint, en charge de piloter les programmes de conformité à la protection des données pour la Société. Le DPO adjoint coordonne également les *Data Privacy Officers* régionaux affectés dans chaque région. Leur rôle est de s'assurer que les mesures et processus de contrôle définis sont appliqués dans l'ensemble de l'entreprise. Entre autres choses, ils évaluent les risques pour la vie privée, définissent et maintiennent le registre du traitement des données, répondent aux demandes d'accès aux données (DSAR), effectuent des évaluations d'impact sur la vie privée (PIA) et des évaluations d'impact sur la protection des données (DPIA), établissent un accord de traitement de données avec les fournisseurs et les sous-traitants, et gèrent les incidents de confidentialité des données et les violations de données.

Le *Data Privacy Officer* préside le *Data Council* de la Société qui se tient chaque trimestre. Le rôle de ce Comité est de superviser la politique de confidentialité des données, l'évaluation des risques, le programme de conformité, les incidents de sécurité impliquant des problèmes de données et les résultats des audits. Les membres de ce Comité sont le directeur digital, le directeur marketing, le Vice-Président de l'expérience employé, le Vice-Président RSE & conformité, le Vice-Président du contrôle interne et de l'audit interne, le directeur de la sécurité de l'information et le responsable adjoint à la protection des données.

Dans le cadre de son programme de conformité à la confidentialité des données, Quadient a obtenu la certification ISO 27701 pour ses opérations au Royaume-Uni et ses activités de développement de logiciels Yaypay.

FISCALITÉ**Description du risque**

En tant qu'entreprise internationale, Quadient exerce ses activités dans de nombreux pays et est donc soumise à de multiples lois fiscales. Elle doit, par conséquent, veiller à ce que ses activités mondiales soient conformes aux différentes exigences réglementaires tout en atteignant leurs objectifs commerciaux, financiers et fiscaux.

La conformité fiscale fait référence à la mesure dans laquelle la Société interprète et se conforme ou non aux règles fiscales applicables d'un pays donné en déclarant ses revenus, en déposant une déclaration et en payant l'impôt dû en temps opportun. Ce risque peut résulter :

- de l'évolution défavorable des réglementations locales ou internationales ;
- des enjeux dans l'application des réglementations ou normes en vigueur ;

- des erreurs lors de la réalisation des déclarations fiscales ;
- des contrôles réguliers par les autorités fiscales qui pourraient conduire à des désaccords sur l'interprétation des faits.

Toute infraction à la législation fiscale pourrait donner lieu à des redressements fiscaux ou au paiement de pénalités de retard, d'intérêts, d'amendes et de pénalités. Cela pourrait avoir un impact négatif sur le taux effectif d'imposition du Groupe, ses flux de trésorerie ou ses résultats d'exploitation.

Impacts potentiels

Ce risque pourrait affecter la Société sur les points suivants :

- stratégique ;
 - réduction des activités dans un pays donné ;
- financier ;
 - coûts financiers liés aux majorations fiscales et amendes réglementaires ;
- réputation ;
 - impact défavorable de la réputation auprès du grand public en cas d'évasion fiscale ;
- juridique ;
 - la Société s'expose à des pénalités et des majorations en cas de non-respect de la réglementation fiscale.

Mesures de maîtrise des risques

La Société a recruté un directeur de la fiscalité en décembre 2020, ce qui a permis à Quadient d'être proactif sur ce sujet et d'améliorer considérablement la maîtrise de ce risque. La Société a mis en place une politique de lutte contre la facilitation de l'évasion fiscale qui vise à assurer le respect des lois et règlements applicables dans les pays où Quadient exerce ses activités, en complément des principes du Code d'éthique relatifs à l'intégrité des affaires. Chaque filiale fait une revue annuelle sur le plan fiscal avec l'aide d'un cabinet extérieur. Dans le cadre de leurs activités courantes en France et à l'étranger, les entités de Quadient font régulièrement l'objet de contrôles fiscaux. Les redressements fiscaux ou les positions fiscales incertaines ne faisant pas encore l'objet d'un redressement font l'objet de provisions appropriées dont le montant est revu régulièrement. Les équipes juridiques, fiscales et de conformité veillent au respect des cadres juridiques applicables dans les pays où la Société exerce ses activités.

VIOLATION DU CODE DE CONDUITE ET DES RÈGLES ÉTHIQUES (GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, CORRUPTION, FRAUDE, DROITS DE L'HOMME, ETC.)**Description du risque**

Avec environ 5 000 employés opérant dans 27 pays, Quadient peut être exposé à des comportements inappropriés de certains de ses employés ou de tiers en matière de règles éthiques, de respect des droits de l'homme ou de fraude et de corruption. Le non-respect des règles d'éthique des affaires et des lois et réglementations telles que la lutte contre la corruption ou la lutte contre le blanchiment d'argent exposerait la Société à des poursuites judiciaires de la part de son personnel, de ses partenaires ou des autorités, impactant sa crédibilité globale en tant qu'entreprise responsable et partenaire de confiance pour l'ensemble de ses parties prenantes.

Impacts potentiels

Ce risque pourrait affecter la Société sur les points suivants :

- opérationnel ;
 - cessation des activités dans un pays donné (interdiction d'exercer dans le pays) ;
- juridique ;
 - sanctions civiles, pénales ou administratives de Quadient, de ses dirigeants, salariés ou associés ;
- financier ;
 - paiement de dommages et intérêts, sanctions nationales ou internationales ;
- réputation ;
 - détérioration durable de l'image du Groupe auprès de toutes les parties prenantes.

Mesures de maîtrise des risques

Quadient s'engage à mener ses activités de manière responsable et avec intégrité. À cet égard, la Société a été signataire du Pacte mondial des Nations Unies qui vise à aligner les entreprises sur les principes des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

La Société a défini un Code d'Éthique, qui est communiqué à tous les employés qui doivent suivre une formation et signer un formulaire pour l'endosser.

Des politiques globales ont été conçues pour compléter la position de l'entreprise définie dans le code d'éthique et servent également de référence et de normes internes en termes de règles de l'entreprise. Les politiques mondiales suivantes ont été révisées en 2022 : lutte contre la corruption et les pots-de-vin, concurrence loyale, sanctions et blanchiment d'argent, sécurité de l'information, confidentialité des données, inclusion et diversité, philanthropie, évasion fiscale, dénonciation. En plus du code d'éthique, les employés sont tenus de suivre une formation sur la lutte contre la corruption et les pots-de-vin, la sécurité de l'information, la confidentialité des données, la santé et la sécurité, le harcèlement et l'intimidation, ainsi que l'inclusion et la diversité.

Par ailleurs, la Société a développé un programme global de conformité pour lutter contre la corruption et le trafic d'influence, conformément à la loi française Sapin II, et basé sur les recommandations de l'AFA (« Agence Française Anti-corruption »). Ce programme a été audité en 2022 par l'équipe d'Audit Interne et de Contrôle Interne et les résultats ont été présentés au Comité d'Audit en janvier 2023.

La Société a également défini un code de conduite pour les partenaires commerciaux afin de communiquer à ses partenaires les exigences de l'entreprise en matière d'éthique et de conformité. Ce Code est en cours de déploiement auprès de tous les partenaires de la Société. Ceux qui sont stratégiques doivent adhérer à ce Code.

Les clauses de conformité, y compris le respect des lois applicables, le code de conduite, la lutte contre la corruption, la concurrence loyale, la confidentialité et la confidentialité des données, les contrôles à l'exportation ont été révisées et intégrées dans les modèles d'accords partenaires par le service juridique. Le non-respect de

ces clauses (conformité, éthique, RSE...) constitue un cas de manquement et que le Groupe a la possibilité de mettre fin à la relation avec le tiers.

Un processus de diligence raisonnable a été mis en place pour effectuer une diligence raisonnable basée sur les risques afin de garantir l'intégrité des sociétés tierces avec lesquelles s'engager. Ce processus comprend un examen de réputation basé sur des sanctions/listes de surveillance, des listes de personnes politiquement exposées, des vérifications de l'exposition aux médias mondiaux défavorables et des questionnaires liés à la sécurité de l'information, à la confidentialité des données et à la responsabilité sociale des entreprises. Le processus intègre également un niveau accru de diligence raisonnable à effectuer lorsqu'un tiers potentiel réside dans une juridiction à haut risque désignée, ou lorsque d'autres signaux d'alarme sont identifiés.

Un système d'alerte existe et est disponible 24h/24. Tout employé de Quadient ou toute personne ou tierce partie est encouragé à s'exprimer, dans le respect de la loi et des règles applicables dans le pays où il réside ou exerce ses activités, s'il soupçonne une violation de notre Code d'éthique ou des règles et politiques de Quadient.

ACCÉLÉRATION DE LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION POSTALE DÉFAVORABLE (ET/OU IMPRÉVUE) À L'ACTIVITÉ DE QUADIENT

Description du risque

L'activité MRS est soumise à la réglementation postale des pays où la Société exerce ses activités. La Société pourrait être confrontée à des difficultés accrues pour maintenir ses activités dans un pays stratégique suite à la mise en place de nouvelles réglementations par les gouvernements ou les différentes autorités postales, la soustrayant ainsi à sa position dominante. La Société pourrait également perdre ses certifications, ce qui mettrait en péril son activité MRS.

Impacts potentiels

Ce risque pourrait affecter la Société sur les points suivants :

- financier ;
 - attrition du compte de résultat du Groupe : diluer la valeur de l'offre MRS ;
- opérationnel ;
 - coûts d'adaptation : renouvellement accéléré de la base installée ;
- stratégique ;
 - la baisse accélérée de la génération d'EBIT par MRS compromettrait la capacité à investir dans de nouvelles activités ;
 - perte de parts de marché, perte d'accès à certains marchés, perte du droit d'opérer ou du droit de commercialiser un produit.

Mesures de maîtrise des risques

Quadient a établi des relations durables avec les régulateurs postaux et la Société a nommé un relais local dans chaque région pour assister le Vice-Président des relations postales mondiales. Le dialogue avec les autorités postales donne la plupart du temps à la Société une visibilité suffisante en amont du plan pour qu'elle ait la capacité d'anticiper et répondre à ces évolutions.

4.2 Assurances

L'ensemble des sociétés du Groupe est intégré à un programme mondial d'assurances qui couvre les risques, dommages et pertes d'exploitation, responsabilité civile et transports. L'ensemble des filiales du Groupe adhère aux garanties mises en place et négociées au niveau du Groupe, sous réserve des contraintes réglementaires locales ou d'exclusions géographiques spécifiques.

Les risques de Quadient se caractérisent par une forte dispersion géographique, ce qui dilue fortement les conséquences d'un sinistre. Les couvertures négociées par le Groupe sont élevées et visent avant tout à assurer les sinistres les plus importants qui pourraient avoir un impact significatif sur sa situation financière.

L'assurance qui couvre les risques dommages et pertes d'exploitation a été renouvelée le 1^{er} avril 2023 pour un an, dans les mêmes conditions.

La couverture du risque transport a été renégociée au 1^{er} avril 2023 dans les mêmes conditions pour une durée de 12 mois se terminant le 31 mars 2024.

Le contrat responsabilité civile a été renégocié et renouvelé pour un an avec une échéance au 31 mars 2024.

Compte tenu du développement de Quadient dans les métiers du logiciel, il a été décidé en 2014 de couvrir le risque d'éventuelles actions de tiers contre Quadient pour non-respect de droit d'auteur et du droit de propriété intellectuelle. Ce contrat a été renouvelé pour un an le 1^{er} avril 2023.

Enfin, le Groupe a décidé en juin 2019 de s'assurer contre les risques *Cyber*.

Le coût global des couvertures s'est élevé à 0,9 million d'euros sur l'exercice 2022.

Les assurances du Groupe sont réactualisées régulièrement pour suivre l'évolution du périmètre du Groupe et maîtriser, dans le cadre du marché mondial de l'assurance, les risques industriels.

Les garanties du Groupe sont placées auprès d'assureurs de premier plan et de notoriété mondiale.

4.3 Dispositifs de contrôle interne et d'audit interne

4.3.1 CADRE DE CONTRÔLE INTERNE

Dans le cadre de sa démarche de structuration du contrôle interne, Quadient s'appuie sur le Cadre de référence publié par l'AMF. Selon la définition de l'AMF, le contrôle interne est un dispositif de la Société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la fiabilité des informations financières;
- la conformité aux lois et règlements;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs.

D'une façon générale, le dispositif de contrôle interne contribue à la maîtrise des activités de la Société, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

4.3.2 ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE ET DE L'AUDIT INTERNE

La direction de l'audit et du contrôle interne au sein de Quadient a été créée au début de l'année 2009 avec une triple mission pour le compte du Groupe :

- identifier et analyser les risques;
- réaliser des missions d'audit interne;
- coordonner les actions de contrôle interne.

La direction de l'audit et du contrôle interne du Groupe comprend deux auditeurs et coordonne les travaux d'un réseau d'auditeurs non permanents constitué des directeurs financiers ou des contrôleurs financiers des différentes sociétés du Groupe, qui ont reçu une formation à cet effet. Ils sont choisis en fonction des compétences requises pour chaque audit. Cette organisation permet de faire appel à une multitude de compétences.

La direction du contrôle et de l'audit interne est rattachée à la direction financière du groupe et peut traiter l'ensemble des sujets sans restriction. Elle rend également compte au Comité d'audit régulièrement et au moins deux fois par an dans le cadre des réunions du Comité d'audit.

Les procédures sont disponibles sur une section de l'intranet du Groupe dédiée au contrôle interne qui permet une meilleure diffusion des procédures, qui facilite la communication en fournissant des informations relatives au contrôle interne, à l'audit, au département juridique et à la trésorerie.

Chaque nouvelle procédure ou actualisation d'une procédure existante est communiquée électroniquement au responsable de chaque filiale. Chaque filiale organise la communication interne des procédures et s'assure qu'elles sont mises en œuvre et appliquées par les salariés.

L'implication très régulière de la Direction Générale dans l'activité opérationnelle des filiales permet d'aborder rapidement les éventuels dysfonctionnements identifiés et de réagir avec efficacité par la mise en place des plans d'action adéquats.

De plus, le département d'audit interne réalise des audits croisés pour renforcer ces contrôles.

Référentiel éthique

L'intégration de nouveaux métiers et le tournant stratégique que le Groupe a pris ces dernières années, a mené celui-ci à redéfinir ses valeurs afin de refléter au mieux son identité organisationnelle :

PRINCIPES D'ÉTHIQUE DU GROUPE

Quadient considère également qu'il est essentiel de mener ses activités de manière éthique et responsable pour assurer sa croissance et sa réussite dans la durée. Le Code d'éthique de l'entreprise énonce les principes d'éthique et de conduite des affaires qui aident chacun de ses salariés à agir avec intégrité et éthique, ainsi que les meilleures pratiques et politiques à même de renforcer la réputation de l'entreprise.

En résumé, ce Code d'éthique témoigne de l'importance d'agir selon ce que nous estimons être juste. Il couvre les sujets suivants : Droits de l'Homme, collaborateurs, éthique des affaires, relations commerciales, actifs Quadient et tiers, citoyenneté et engagement responsable.

Il compte également des recommandations utiles pour ancrer le Code éthique dans la culture d'entreprise de Quadient et tient compte des nouvelles valeurs « EPIC » (*Empowerment, Passion, Inspiration et Community*).

Quadient demande à tous ses collaborateurs, quel que soit leur rôle, fonction ou entité, de respecter ce Code d'éthique. À ce titre, chaque collaborateur est tenu de suivre la formation dédiée et d'adhérer au Code d'éthique.

Le Code d'éthique est disponible sur l'Intranet (*WeShare*) et sur le site Web de l'entreprise dans les langues suivantes : français, anglais, néerlandais, allemand, italien, espagnol, japonais et tchèque.

COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE CONFORMITÉ

En matière de gouvernance, un Comité d'éthique et de conformité, présidé par le Vice-Président RSE & conformité et composé du directeur des ressources humaines, du directeur juridique et du Vice-Président de l'audit interne se réunit en tant que de besoin pour gérer les éventuels sujets de conformité et les signalements reçus, les enquêtes et les plans de remédiation. Ce

Comité conseille le Comité exécutif pour définir les orientations et les priorités de conformité de Quadient. Le Vice-Président RSE & conformité rend compte de l'avancement du programme de conformité via des rapports et des mises à jour trimestriels au directeur de la transformation, au directeur financier et au Directeur Général de la Société.

DISPOSITIF MIS EN PLACE DANS LE CADRE DE LA LOI SAPIN 2

Quadient est pleinement engagé dans la lutte contre la corruption et a pris des engagements clairs dans le cadre de son engagement dans le cadre de son adhésion au Pacte mondial des Nations Unies. Le Groupe applique des principes stricts qui sont inscrits dans son Code éthique et sa politique globale de lutte contre la corruption et le trafic d'influence. Le programme de la Société s'articule autour des thématiques suivantes :

- le Code d'éthique ;
- la cartographie annuelle des risques de corruption ; ;
- la sensibilisation et la formation des personnes exposées et de l'ensemble des collaborateurs
- les dispositifs de contrôle ;
- les procédures comptables ;
- la diligence raisonnable et les procédures d'évaluation des tiers ;
- le régime disciplinaire ;
- le dispositif et le système d'alerte professionnelle.

Dans ce contexte, la Société a continué d'améliorer et de renforcer ses processus et ses outils. Ainsi, en 2021, la Société a révisé et complété sa politique de lutte contre la corruption et les pots-de-vin, mis à jour l'analyse des scénarios de risque sur la corruption et les pots-de-vin, mis en place une procédure de connaissance des tiers avec une attention particulière pour les distributeurs commerciaux, mais aussi la mise en place d'une diligence raisonnable pour les fournisseurs et les associations bénéficiant de dons ou d'actions de sponsoring. Le dispositif d'alerte de la Société a également été étendu à l'ensemble des tiers. Des actions de formation ont été menées à destination des collaborateurs les plus exposés à ces risques et des équipes juridiques et de conformité. La conformité et le contrôle interne et l'audit interne travaillent en étroite collaboration pour mettre en œuvre les contrôles requis tels que la déclaration annuelle de conflit d'intérêts.

Par ailleurs, la Société a développé un programme global de conformité pour lutter contre la corruption et le trafic d'influence, conformément à la loi française Sapin II, et basé sur les recommandations de l'AFA (« Agence Française Anti-corruption »). Ce programme a été audité en 2022 par l'équipe d'Audit Interne et de Contrôle Interne et les résultats ont été présentés au Comité d'Audit en janvier 2023.

Les systèmes d'information

La principale priorité de la fonction Digital reste l'harmonisation des processus et systèmes mondiaux, soutenue par des investissements dans les systèmes ERP, CRM et HCM. En outre, elle investit dans des plateformes de centre de contact et de commerce électronique afin d'améliorer les interactions avec les clients.

Parallèlement à ces investissements, la fonction Digital continue de promouvoir la standardisation de nos systèmes d'information en adoptant des normes mondiales et en s'appuyant sur des processus d'audit et de conformité, ce qui permet d'obtenir des systèmes de meilleure qualité, avec une réduction des risques et des coûts opérationnels. La gestion globale des risques garantit l'évaluation et l'atténuation permanentes des principaux risques opérationnels.

La sécurité de l'information reste un axe majeur pour Quadient. Dans le cadre du déploiement des nouvelles solutions SaaS, ce besoin de sécurité est encore accru. Dans cette optique, Quadient a mis en place une organisation de la sécurité de l'information qui permet de se focaliser sur les solutions, les activités du groupe et l'utilisation des données personnelles. Cette approche spécialisée permet de s'assurer que des capacités dédiées sont mobilisées là où la sécurité compte le plus : la sécurité des clients et des collaborateurs et la protection des données personnelles qui nous sont confiées. Pour la deuxième année consécutive, la sécurité de l'information est l'un des trois principaux domaines d'investissement de la fonction Digital. L'objectif est d'améliorer les capacités de protection, de détection, de réponse et de récupération, de démontrer des pratiques efficaces qui ont permis le renouvellement de l'assurance *CyberSecurity*.

Au cœur des systèmes d'information, la gestion des données est primordiale. À ce titre, Quadient s'assure que la gestion des données des collaborateurs et des clients est conforme à la réglementation RGPD et autres réglementations similaires.

L'information comptable et financière

PRÉPARATION ET CONTRÔLE DE LA FIABILITÉ DES INFORMATIONS

Chaque filiale du Groupe est dotée d'une équipe placée sous la responsabilité d'un directeur financier, membre du Comité de direction de la filiale. Incluant une structure de contrôle de gestion, chaque équipe est responsable de l'élaboration des données comptables et de gestion dans le cadre du *reporting* mensuel.

Les collaborateurs de la direction financière Groupe sont chargés d'identifier les changements dans les conditions d'exploitation, de façon à pouvoir prendre en compte leurs effets éventuels sur les pratiques comptables du Groupe. De plus, lors des revues opérationnelles régulières et de ses autres déplacements dans les filiales, la direction générale est informée des évolutions significatives locales. Le contrôle de gestion Groupe assure un rôle de coordination en ce domaine.

LA CONSOLIDATION

L'actuel système informatisé de *reporting* et de consolidation, déployé dans toutes les filiales consolidées du Groupe, permet un suivi homogène de l'ensemble des données budgétaires et des données de gestion, un gain dans les délais de production (grâce à une gestion automatique des calendriers des tâches, avec un système de rappel) et une amélioration de la précision des informations de consolidation. Ainsi, grâce aux éléments d'analyse transmis par les départements de contrôle de gestion des filiales via l'outil et revus par le *management* local, le directeur financier Groupe dispose en permanence des informations permettant d'expliquer d'éventuels écarts au niveau du *reporting* consolidé.

Pour assurer la fiabilité et l'intégrité des informations de *reporting* et de consolidation, le nombre de licences d'accès au système d'information est limité à un nombre restreint par filiale. De plus, ce système permet un suivi des indicateurs de gestion; il permet également de produire des statistiques commerciales et marketing pour les filiales.

LA TRÉSORERIE ET LE FINANCEMENT

L'équipe financière de Quadient S.A. gère la trésorerie du Groupe de façon centralisée. Dans un souci de réduction de l'exposition aux risques, des procédures sont en place, notamment sur la gestion du change et des taux d'intérêt, la centralisation automatique de la trésorerie (*cash pooling*) et l'optimisation des financements.

PRÉVISIONS

Quadient fournit à ses actionnaires des informations sur ses prévisions. Ces prévisions sont formulées sur la base du plan sur trois ans du Groupe. Elles tiennent compte des conditions du marché au début de l'exercice, à savoir l'environnement concurrentiel et les conditions économiques dans les pays où le Groupe opère. Si ces conditions de marché et de concurrence venaient à changer de façon significative, le Groupe ne pourrait pas garantir la réalisation de ses prévisions.



DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

5.1	INFORMATIONS SOCIALES, SOCIÉTALES ET ENVIRONNEMENTALES	108	5.2	RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE	158
5.1.1	Préambule	108			
5.1.2	Stratégie et politique RSE	108			
5.1.3	Donner aux collaborateurs les moyens de concrétiser la stratégie de l'entreprise	116			
5.1.4	Promouvoir une culture d'excellence et d'intégrité	127			
5.1.5	Réduire l'empreinte environnementale de Quadient	133			
5.1.6	Créer la meilleure expérience client grâce à des solutions innovantes, fiables et durables	142			
5.1.7	S'engager auprès des communautés locales et les soutenir	148			
5.1.8	Autres informations extra-financières	154			
5.1.9	Notes méthodologiques et périmètre du reporting RSE	156			

5.1 Informations sociales, sociétales et environnementales

5.1.1 PRÉAMBULE

Depuis plus de dix ans, Quadient s'emploie activement à développer une culture qui lui permet de mener ses activités avec la plus grande intégrité, de proposer des solutions innovantes et durables et, tout en limitant l'impact de l'entreprise sur l'environnement, de prendre des mesures pour lutter contre le changement climatique et soutenir la transition mondiale vers une économie à faible émission de carbone. Quadient croit que ces efforts constants permettront de bâtir un avenir meilleur pour les clients et les salariés de l'entreprise et pour les communautés locales qu'elle dessert. Quadient considère également qu'il est essentiel de mener ses activités de manière éthique et responsable pour assurer sa croissance et sa réussite dans la durée. Alors que le monde est confronté à une évolution rapide des dynamiques environnementales, sociales et économiques et à des crises mondiales comme la pandémie de Covid-19, Quadient est prêt à relever ces défis en tant que leader dans son domaine d'activité. Suite à la stratégie de l'entreprise annoncée en

janvier 2019, Quadient a également ajusté sa stratégie et son organisation RSE (Responsabilité sociétale d'entreprise) pour répondre aux besoins qui se présenteront à l'avenir. Celle-ci s'appuie sur une analyse de matérialité et est résumée dans le présent document. En termes d'organisation et de gouvernance, l'équipe RSE & conformité fait partie du département transformation qui est chargé de mener les initiatives stratégiques et la transformation de l'entreprise. Le Comité stratégie et responsabilité sociétale d'entreprise du Conseil d'administration a été créé en septembre 2018. Il étudie désormais de manière régulière les progrès de l'entreprise en matière de RSE. Il apporte en outre conseils et soutien dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue.

Le présent chapitre explique les risques, enjeux et opportunités sur le plan extra-financier, qui ont été intégrés dans la stratégie RSE de Quadient, ainsi que les principaux résultats obtenus en 2022 ⁽¹⁾.

5.1.2 STRATÉGIE ET POLITIQUE RSE

Pour répondre aux enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux auxquels l'entreprise est confrontée, Quadient a déployé une stratégie RSE, en ligne avec ses activités. Elle s'articule autour de cinq piliers :

- donner aux collaborateurs les moyens de concrétiser la stratégie de l'entreprise ;
- promouvoir une culture d'excellence et d'intégrité ;
- réduire l'empreinte environnementale de Quadient ;
- créer la meilleure expérience client qui soit en proposant des solutions innovantes, fiables et durables ; et
- s'engager auprès des communautés locales et les soutenir.

L'entreprise pense que l'anticipation des questions environnementales et sociales, ainsi que la gestion des risques et des opportunités, sont des moteurs importants de la performance opérationnelle.

La stratégie RSE intègre les enjeux spécifiques à l'activité de Quadient, identifiés dans l'analyse de matérialité suite à une consultation avec les parties prenantes internes et externes. Cette approche permet de contribuer à bâtir un avenir durable, tout en assurant la performance et la stabilité de l'entreprise.

Une ambition RSE définie avec les parties prenantes

L'ambition RSE de Quadient repose sur un dialogue constructif avec ses parties prenantes. En échangeant de façon permanente avec chacune d'entre elles,

l'entreprise améliore régulièrement sa stratégie RSE. Cette dynamique s'appuie sur une connaissance approfondie des parties prenantes de l'entreprise et de leurs préoccupations et attentes spécifiques. Afin d'identifier les parties prenantes les plus importantes, l'entreprise a mis en place une démarche fondée sur l'analyse de leur niveau d'influence en fonction de leurs besoins et attentes et de leur intérêt pour les activités de Quadient. À travers ses programmes RSE, Quadient souhaite répondre aux attentes de ses parties prenantes afin de créer de la valeur, pour elles comme pour l'entreprise.

Le dialogue de Quadient avec ses principales parties prenantes s'inscrit dans un processus bien établi déployé tout au long de l'année. En 2022, Quadient a poursuivi les échanges avec l'ensemble de ses principales parties, prenantes internes et externes. En ce qui concerne les investisseurs et actionnaires, Quadient a expliqué sa stratégie, ainsi que ses ambitions, programmes et objectifs lors du *Capital Markets Day* qui s'est tenu en mars 2022 et lors de plusieurs *roadshows* et de l'annonce des résultats trimestriels de l'entreprise.

Pour ce qui est des organismes publics, Quadient a noué des relations solides et pérennes avec les organisations postales des pays où l'entreprise est implantée. L'entreprise s'implique également activement dans les organisations professionnelles de l'Union française de l'industrie des technologies de l'information (AFNUM), du Syntec et de la FEVAD, entre autres, et participe aux réunions de travail de l'Autorité nationale en France, ce qui permet à Quadient de suivre ces évolutions et d'anticiper celles à venir.

Quadient a renforcé son dialogue avec ses clients par le biais de réunions commerciales, de Journées de l'innovation (voir la section 5.1.6 du présent document

⁽¹⁾ Conformément à la réglementation du 19 juillet 2017 et au décret du 9 août 2017. Le modèle de création de valeur se trouve dans le cahier introductif de ce document.

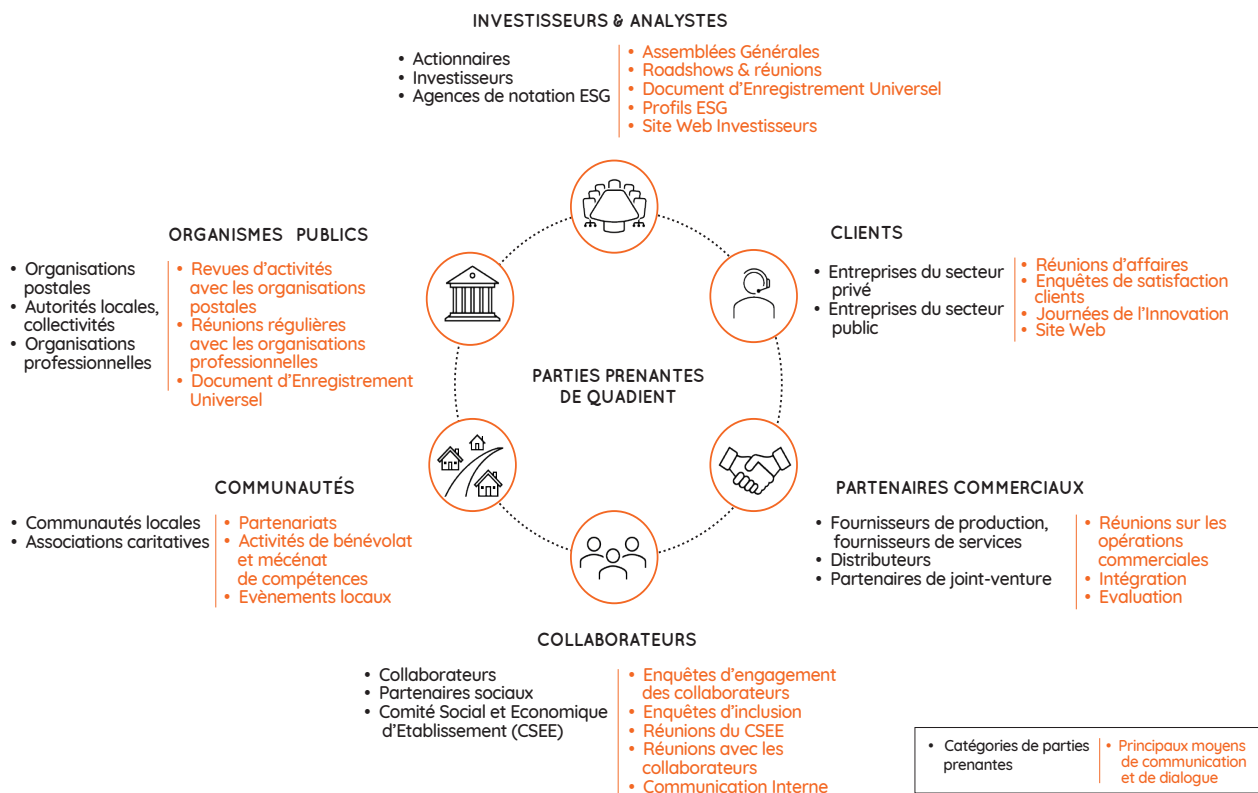
« S'appuyer sur la technologie pour innover et améliorer en permanence le portefeuille de solutions de Quadiant », ainsi que par l'intermédiaire d'informations diffusées sur son site Web, de réponses aux demandes d'information et d'enquêtes de satisfaction client.

Concernant ses partenaires commerciaux, Quadiant a renforcé sa démarche de dialogue en mettant en place des partenariats à long terme et en instaurant un nouveau processus d'intégration assorti d'un nouveau Code de conduite dédié aux partenaires commerciaux et d'une procédure de due diligence spécifique (voir la section 5.1.4 du présent document « Une nouvelle stratégie d'achats responsables »).

En interne, Quadiant a continué à mettre l'accent sur ses programmes RSE et à sensibiliser ses collaborateurs à

travers différents canaux, tels que la plateforme interne « The Hub », les enquêtes sur l'engagement et le bien-être, les enquêtes sur l'inclusion et l'engagement, les campagnes d'e-mailing et les forums dédiés, par exemple, aux communautés engagées (voir la section 5.1.3 du présent document « Donner aux collaborateurs les moyens de concrétiser la stratégie de l'entreprise »). Par ailleurs, l'entreprise a mis en place Quadiant Cares, son nouveau programme philanthropique qui vise à mettre en place plusieurs événements solidaires facilitant le dialogue entre les collaborateurs et les bénévoles de diverses associations caritatives et fondations (voir la section 5.1.7 du présent document « S'engager auprès des communautés locales et les soutenir »), au-delà des partenariats qu'elle a développés dans le cadre de son programme.

La cartographie des parties prenantes illustrée ci-après représente l'écosystème au sein duquel Quadiant évolue, ainsi que les principaux moyens/pratiques utilisés par l'entreprise pour dialoguer et communiquer avec chacune d'entre elles.



Matrice de matérialité

En 2019, Quadiant a revu son analyse de matérialité en tenant compte de la transformation induite par sa nouvelle stratégie, de l'évolution des activités de l'entreprise et des changements organisationnels. Cette évaluation, qui vise à identifier les nouveaux enjeux matériels à un horizon de trois à cinq ans, permet aussi de mieux comprendre les attentes de ses parties prenantes et d'informer ces dernières sur l'importance du développement durable. Afin de concentrer ses efforts sur les enjeux les plus importants, l'entreprise a mené cette analyse en quatre étapes, décrites ci-dessous.

IDENTIFICATION DES ENJEUX RSE

Pour répondre aux défis de l'entreprise en matière de développement durable et de responsabilité sociétale d'entreprise, Quadiant a réalisé une étude comparative des meilleures pratiques sectorielles, des normes internationales telles que la norme ISO26000, des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, de la *Global Reporting Initiative* (GRI) et des points soulevés par les agences de notation Environnement, Social et Gouvernance (ESG) qui évaluent les performances extra-financières de Quadiant. Au total, 52 sujets ont été examinés et classés en cinq domaines (équipes, solutions, éthique et conformité, environnement et philanthropie).

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES INTERNES ET EXTERNES

Cette consultation a été l'occasion d'établir le dialogue avec les parties prenantes de Quadient afin de mieux comprendre leur perception des performances, des risques et opportunités, ainsi que d'exprimer leurs attentes concernant la stratégie en matière de responsabilité sociétale et environnementale de l'entreprise. Il leur a également été demandé d'évaluer chacun des enjeux extra-financiers selon trois critères : le niveau d'importance pour les parties prenantes, le niveau d'importance pour l'entreprise et le niveau de maturité de l'entreprise sur ces sujets.

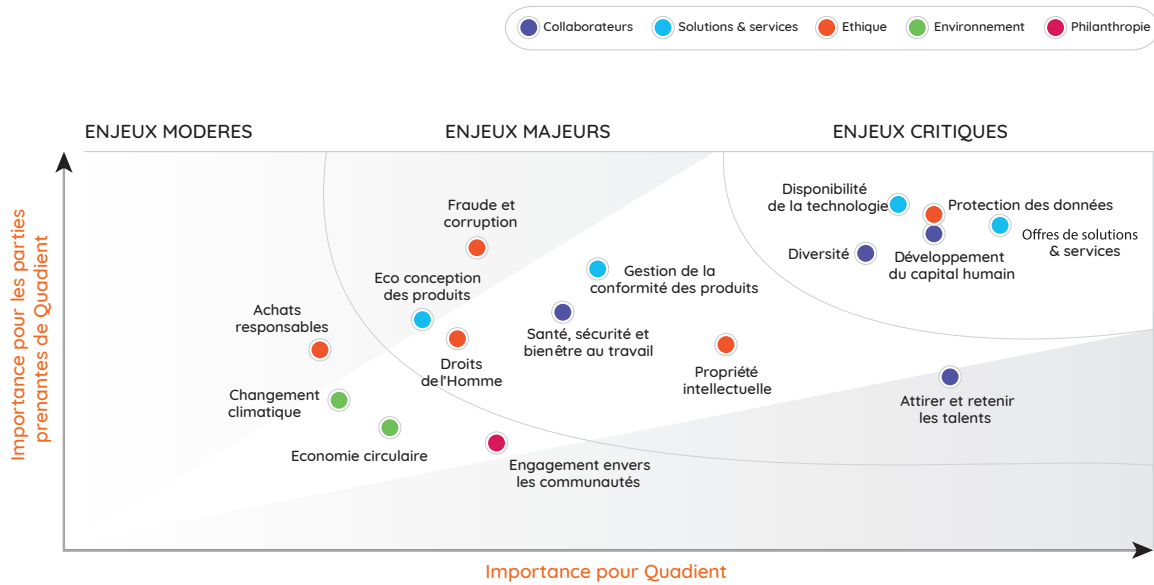
CONSOLIDATION ET MATRICE DE MATÉRIALITÉ

La matrice de matérialité a été conçue à partir des résultats de la consultation interne et externe en utilisant une pondération égale entre les différentes catégories de parties prenantes. Les enjeux retenus ont été reportés sur une matrice de matérialité. Les évaluations des

parties prenantes ont été reportées sur l'axe des ordonnées et l'importance de ces enjeux au regard de l'entreprise a été reportée sur l'axe des abscisses. Cette étude a permis de hiérarchiser les enjeux en trois catégories : enjeux critiques, majeurs et modérés.

RÉSULTATS DE L'ANALYSE DE MATÉRIALITÉ

Quadient a identifié 18 enjeux de développement durable et RSE dans son analyse de matérialité. Sur l'ensemble de ces enjeux, six sont considérés comme critiques, huit comme majeurs et quatre comme modérés. Les enjeux critiques correspondent principalement à la transformation de l'entreprise : nouvelle stratégie, nouvelles activités digitales et changements organisationnels. Les enjeux majeurs sont de nature historique pour Quadient ; ils ont été évalués par le passé et l'entreprise mène toujours des actions sur ces derniers. Les défis modérés sont toujours pertinents, mais n'affectent que très peu la performance de l'entreprise, et ils sont bien maîtrisés grâce aux programmes existants.



Risques extra-financiers

La cartographie des risques extra-financiers a été établie conformément à la cartographie globale des risques de l'entreprise présentée au chapitre 4 «Facteurs de risque et contrôle interne» du présent document d'enregistrement universel. Chaque risque a été évalué selon la même méthodologie et les mêmes critères. Tous les dirigeants ont été priés de dresser la liste de tous les

risques qui les concernent et de les noter selon leur probabilité (d'«improbable» à «probable/très probable») et selon leur impact pour l'entreprise (de «faible» à «très élevé»). Les résultats consolidés ont été présentés et validés par le Comité des risques de Quadient.

■ PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX RISQUES NON FINANCIERS






Principaux risques/ opportunités	Description du risque	Valeur du risque
Collaborateurs		
Développement du capital humain, attraction et rétention des talents	Anticiper les problèmes liés à la transmission, au transfert et à l'acquisition de compétences-clés ou rares. Assurer l'expertise des employés et leur utilisation efficace pour fournir la plus haute qualité de service. Prévenir les risques de recrutement et de rétention de personnes clés et de personnel qualifié.	•••
Diversité et environnement de travail inclusif	Promouvoir l'égalité des chances en termes de recrutement, de rémunération et d'avantages sociaux, de promotion, d'accès au programme de leadership, de formation et de gestion de carrière. Prévenir le risque de discrimination en général (âge, race, sexe, origine ethnique ou sociale, nationalité, langue, religion, santé, handicap, état civil, orientation sexuelle, opinion politique ou philosophique, statut d'ancien combattant ou autre, appartenance à un syndicat ou autres caractéristiques protégées par les lois et règlements applicables).	••
Santé, sécurité et bien-être au travail	Promouvoir l'équilibre vie privée/vie professionnelle (travail flexible, congé parental, télétravail, etc.). Prévenir les risques de détérioration des conditions de travail et du climat social au sein de l'entreprise pouvant entraîner une augmentation des accidents et des préjudices physiques et mentaux (en particulier durant la pandémie de Covid-19 et la guerre en Ukraine).	••
Éthique et Conformité		
Non-respect des règles éthiques	Communiquer en toute transparence sur les politiques de Quadient en matière de fraude, de corruption et de pratiques anticoncurrentielles. Agir dans le respect des exigences et des lois du pays hôte sur l'application des politiques anti-corruption et anti-fraude, y compris les programmes de dénonciation par des tiers.	••
Protection et intégrité des données	Protéger l'intégrité des données contre les cyber-attaques, les négligences ou accès illégaux entraînant la corruption, le vol, la perte, la fuite de données de l'entreprise ou de données personnelles ou encore une interruption de l'activité.	••
Achats responsables et Droits de l'Homme	Prévenir le risque de violation des Droits de l'Homme et d'abus dans la chaîne d'approvisionnement et dans les opérations de l'entreprise en appliquant une diligence raisonnable vis-à-vis des sous-traitants ou fournisseurs directs et indirects. Prévenir le risque de défaut de réduction de l'empreinte environnementale des produits en lien avec les fournisseurs.	•••
Environnement		
Économie circulaire	Intégrer les principes d'économie circulaire (éco-conception, recyclage des déchets, réutilisation, remanufacturing) dans la définition des solutions et services de Quadient et dans leurs modèles économiques.	••
Changement climatique	Réduire l'empreinte carbone de Quadient et saisir les occasions de réduire les coûts opérationnels alors que la réglementation sur le changement climatique est de plus en plus restrictive et que les taxes sur les émissions de carbone deviennent une réalité.	•
Solutions		
Écoconception, produits et solutions innovants	Offrir la meilleure expérience client par le biais de solutions et de services innovants, compétitifs et durables lancés au bon moment sur le marché.	••
Droits de propriété intellectuelle	Respecter et faire respecter les droits de propriété intellectuelle de Quadient à l'origine de litiges en matière de brevets, d'amendes réglementaires et de règlements associés à des pratiques anticoncurrentielles.	•••
Philanthropie		
Engagement envers les communautés	Encourager les salariés à soutenir les communautés locales et à incarner les valeurs de Quadient.	•













Légende : ••• Risque élevé, •• Risque moyen, • Risque faible

Stratégie RSE de Quadient

La stratégie de Quadient en matière de RSE s'articule autour de cinq piliers, qui font le lien entre la vision stratégique de l'entreprise et ses principaux risques et défis extra-financiers. En 2020, l'entreprise a présenté sa feuille de route RSE 2021-2023 et défini des objectifs clairs pour fin 2023. En outre, Quadient s'est fixé des objectifs ambitieux afin de réduire l'empreinte carbone de ses activités et de ses solutions à horizon 2030.

Ce plan d'action repose sur 12 ambitions et 14 objectifs, en phase avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Pour chacun d'entre eux, des initiatives, des programmes et des objectifs annuels contrôlés ont été élaborés. Le tableau ci-dessous illustre les piliers et les ambitions RSE de Quadient, les principaux objectifs et les résultats obtenus en 2022.

Enjeux RSE/Risques extra-financiers	Ambitions	Objectifs 2023	Résultats 2022	ODD
 Donner aux collaborateurs les moyens de concrétiser la stratégie de l'entreprise Voir section 5.1.3				
Attraction et rétention de talents Santé, sécurité & bien être	Offrir des conditions de travail optimales aux employés afin qu'ils donnent le meilleur d'eux-mêmes.	> 80 % des salariés éligibles au télétravail deux jours ou plus par semaine	84,26 %	 
Inclusion et diversité	Promouvoir une culture de diversité et d'inclusion, représentative de la philosophie de Quadient en matière d'égalité des chances.	> 30 % de femmes parmi les managers	29,2 %	
Développement du capital humain	Offrir à tous les collaborateurs la possibilité et les moyens d'être acteurs de leur développement personnel et de leur carrière, et leur permettre de contribuer au succès de l'entreprise.	> 30 % de femmes parmi les Senior leaders	23,4 %	
 Promouvoir une culture d'excellence et d'intégrité Voir section 5.1.4				
Non-respect du Code d'éthique	Promouvoir une culture d'intégrité et de conduite éthique par le biais du programme de conformité de Quadient.	> 95 % des salariés adhèrent au Code d'éthique > 95 % des salariés sont engagés dans un programme de formation à la conformité et à l'éthique des affaires ^(b)	65 % 82 %	
Protection des données	Protéger les données qui sont confiées à l'entreprise contre les menaces internes et externes.			
Droits de l'Homme Corruption	S'engager avec des partenaires et des fournisseurs qui adhèrent à des standards semblables à ceux de l'entreprise.	> 95 % des partenaires commerciaux stratégiques ont adhéré au Code de conduite fournisseurs ^(d)	46 %	

Enjeux RSE/Risques extra-financiers	Ambitions	Objectifs 2023	Résultats 2022	ODD
 Réduire l'empreinte environnementale de Quadient Voir section 5.15				 
Économie Circulaire Changement climatique	Prendre des mesures pour lutter contre le changement climatique et soutenir la transition vers une économie bas carbone. Encourager les principes de l'économie circulaire dans les activités de l'entreprise afin de réduire l'empreinte environnementale de Quadient.	Réduire les émissions de CO ₂ de : (i) 50,4 %, pour le scope 1 & 2 entre 2018 et 2030 (ii) 40 %/ M€ de chiffre d'affaires pour des catégories ciblées, pour le scope 3 entre 2018 et 2030 Faire en sorte que les équipements liés au courrier issus du remanufacturing représentent plus de 50 % des produits MRS placés sur le marché	47,2 % pour les scopes 1 et 2 0,4 %/M€ de chiffre d'affaires pour le scope 3 72,9 %	
 Créer la meilleure expérience client grâce à des solutions innovantes, fiables et durables Voir section 5.16				 
Satisfaction client	S'appuyer sur la technologie pour innover et améliorer en permanence le portefeuille solutions.	Atteindre un taux de satisfaction client supérieur à 95 %	95 %	
Innovation, disponibilité des technologies				
Propriété intellectuelle	Concevoir des solutions de pointe pour répondre aux besoins des clients tout en contribuant au développement durable	Porter les investissements dans la R&D au-delà de 4,5 % du chiffre d'affaires consolidé	5,3 %	
Écoconception, produits et solutions durables				
Gestion de produits	Proposer des solutions haut de gamme, fiables et sûres aux clients.			
 S'engager auprès des communautés locales et les soutenir Voir section 5.17				    
Engagement envers les communautés	Incarner les valeurs de l'entreprise en soutenant les communautés locales dans les domaines de l'éducation et du travail décent, de l'inclusion et de la diversité, et de la réduction des déchets et de la pollution.	Plus de 5 000 heures : temps passé par les salariés ^(a) de Quadient en soutien aux communautés > 100 000 euros de dons financiers au profit d'organisations à but non lucratif ^(b) 25 % des salariés engagés et impliqués dans des projets de bénévolat et mécénat (taux de contribution)	3 250 heures^(a) 239 000 €^(c) 14 %^(d)	

(a) Pourcentage de salariés éligibles au télétravail sur Workday.

(b) Ces indicateurs couvrent l'ensemble du périmètre de l'entreprise et non seulement le périmètre du reporting RSE.

(c) Le programme de formation en 2022 est lié au Code d'éthique, à la confidentialité des données, à la sécurité de l'information, à la corruption et aux pots-de-vin, et à la concurrence.

(d) Le Code de conduite initialement destiné aux fournisseurs de production a été étendu à l'ensemble des partenaires commerciaux stratégiques (fournisseurs de produits, fournisseurs de services, partenaires commerciaux, concessionnaires).

(e) Ce score est lié au déploiement du nouveau Code de conduite des partenaires commerciaux aux distributeurs en France et dans le monde. Le déploiement se poursuivra auprès des autres tierces parties en 2023.

(f) Une nouvelle plateforme a été mise en place en avril 2021 pour mieux suivre les efforts de l'entreprise, mais ne reflète pas entièrement le nombre d'employés déjà impliqués dans des projets de volontariat et de parrainage. En 2022, c'est le nombre d'heures de bénévolat cumulées depuis la mise en place du programme Quadient Cares en avril 2021. Le montant total comprend les dons effectués en 2022 pour le nouveau fonds Quadient Cares Relief Fund (une somme de 24 128 € levée par les salariés et 50 000 € d'abondement de l'entreprise pour étoffer le fonds Quadient Cares Relief Fund. Objectif : soutenir financièrement les salariés ukrainiens frappés par la guerre ainsi que les collègues américains sinistrés après le passage de l'ouragan Ian en Floride). Le taux de contribution a été calculé à partir des données liées aux salariés engagés sur la plateforme et les contributions en temps consacré enregistrées sur Workday, avec un total de 680 contributions à fin janvier 2023. Source : questionnaires qualitatifs RSE, Workday et nouvelle plateforme mise en place en avril 2021 pour suivre les efforts de l'entreprise.

Normes et standards internationaux

QUADIENT S'ENGAGE EN FAVEUR DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) EN TANT QUE SIGNATAIRE DU GLOBAL COMPACT

En adhérant au Pacte mondial des Nations Unies en 2021, Quadient affirme son engagement à respecter, soutenir et promouvoir les 10 principes du Pacte mondial en matière de Droits de l'Homme, de travail, d'environnement et de lutte contre la corruption dans sa sphère d'influence. Quadient entend aussi mettre en œuvre des actions visant à faire progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, et notamment contribuer à la réalisation des huit Objectifs de Développement Durable (ODD) suivants :

- L'Objectif n°4 : « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ». En effet, Quadient s'implique dans le domaine de l'éducation, principalement par le biais de ses initiatives philanthropiques avec le programme Quadient Cares (dons en nature de matériel aux écoles, dons financiers et engagement bénévole sur place auprès des élèves), et aussi par le biais de partenariats avec associations, ainsi que des écoles et universités en France, au Royaume-Uni et en République tchèque, par exemple. De plus, l'entreprise met régulièrement en place des programmes d'apprentissage efficaces aux fins d'améliorer les compétences et les capacités des employés. Elle a récemment investi dans des solutions d'apprentissage en ligne telles que le Centre d'apprentissage (*Learning Hub*, Udemy), l'apprentissage en ligne de l'anglais, *Empower Women* et le programme Ignite pour les « Senior leaders ».

Principales parties prenantes : les collaborateurs et les communautés ;

- L'Objectif n°5 : « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ». Quadient est engagé en faveur de l'égalité femmes-hommes et, à son échelle et dans la mesure du possible, l'entreprise souhaite, d'une part, recruter plus de femmes et d'autre part, leur permettre d'accéder à des postes de responsables grâce à la promotion interne. À cet effet, un programme de leadership destiné aux femmes a été mis en place. Parrainé par le Directeur Général et l'équipe de direction de Quadient, il fournit des idées et des compétences pratiques axées à la fois sur les défis et les opportunités pour les femmes occupant des postes de direction. Les dirigeantes construiront ainsi un puissant réseau d'apprentissage et, à leur tour, aideront d'autres femmes et contribueront à leur réussite. À travers le programme Quadient Cares, plusieurs partenariats comme ceux avec l'association Dress for Success Greater London ou Czechitas contribuent également à l'autonomisation des filles et des femmes.

Principales parties prenantes : les collaborateurs et les communautés ;

- L'Objectif n°8 : « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein-emploi productif et un travail décent pour tous ». Conformément à son Code d'éthique et à son Code de conduite fournisseurs, Quadient est très vigilant quant

aux conditions de travail de l'ensemble de ses fournisseurs et partenaires et s'engage à respecter les principes fondamentaux énoncés dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies et des conventions de l'Organisation Internationale du Travail. De plus, l'entreprise contribue au développement de l'emploi dans les différentes régions du monde dans lesquelles elle est implantée. Plusieurs partenariats avec des associations basées au Royaume-Uni et en France permettent également à Quadient de soutenir l'emploi décent des jeunes et des femmes au niveau local.

Principales parties prenantes : les partenaires, les collaborateurs et les communautés ;

- L'Objectif n°9 : « Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ». En tant qu'acteur engagé et innovant dans les domaines de la communication digitale (solutions de Gestion de la communication et de l'expérience client, dématérialisation) et de la chaîne de valeur autour des colis (solutions d'emballage automatisées, consignes colis automatiques), Quadient s'implique naturellement sur le sujet à son échelle.

Principales parties prenantes : les partenaires, les clients et les communautés ;

- L'Objectif n°10 : « Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ». Quadient entend promouvoir une culture de diversité et d'inclusion, représentative de la philosophie de l'entreprise en matière d'égalité des chances. L'entreprise permet à tous les collaborateurs d'être acteurs de leur développement personnel et de leur carrière partout dans le monde. Quadient s'efforce également d'offrir les mêmes conditions de travail et les mêmes avantages (mutuelle, congés payés, salaire décent) à tous ses salariés travaillant dans une trentaine de pays. Quadient embauche des salariés locaux, dans la mesure du possible. Par exemple, la délocalisation du centre logistique de Memphis à Byhalia a créé 75 emplois locaux. Enfin, Quadient soutient ses communautés locales principalement dans les domaines de l'éducation et du travail décent, de l'inclusion et de la diversité, et de la réduction des déchets et de la pollution, au travers de son programme philanthropique.

Principales parties prenantes : les collaborateurs, les partenaires et les communautés ;

- L'Objectif n°11 : « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ». Quadient tire parti de la technologie pour innover en permanence et améliorer son portefeuille de solutions haut de gamme, fiables et sûres à l'attention de ses clients. L'entreprise conçoit des solutions de pointe pérennes pour répondre aux besoins des clients tout en contribuant au développement durable. Par exemple, dans les villes confrontées à une augmentation des volumes de livraisons en ligne suite à l'expansion du e-commerce, les embouteillages occasionnés par les camions de livraison ne cessent de croître, ce qui entraîne une hausse directe des émissions de CO₂. Les solutions des consignes colis contribuent à réduire les livraisons manquées et permettent de limiter les émissions de CO₂ liées à la re-livraison des colis.

Principales parties prenantes: les communautés, les partenaires et les clients;

- l'Objectif n°12: «Établir des modes de consommation et de production durables». Quadient est un acteur de l'économie circulaire au travers de sa démarche de *remanufacturing*. De plus, Quadient déploie des processus de collecte de ses produits et consommables en fin de vie.

Principales parties prenantes: les clients;

- l'Objectif n°13: «Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions». Quadient participe à des initiatives visant à réduire sa consommation énergétique, à optimiser le transport de marchandises amont et aval, ou encore à réduire l'empreinte carbone de ses produits. Ces initiatives sont présentées dans la partie ci-après dédiée à l'environnement.

Principales parties prenantes: les communautés, les partenaires et les clients.

CADRE DE RÉFÉRENCE DE LA GLOBAL REPORTING INITIATIVE (GRI)

Quadient s'engage à communiquer de manière transparente sur ses performances en matière de développement durable.

L'entreprise utilise les normes de la *Global Reporting Initiative* (GRI) comme base de publication. Les normes GRI aident les entreprises et autres organisations à comprendre et à communiquer leur impact sur les questions ESG en leur fournissant un langage commun mondial. Elles sont régulièrement revues afin de s'assurer qu'elles reflètent les meilleures pratiques internationales en matière de reporting de développement durable et aident Quadient à répondre aux attentes de ses parties prenantes.

Ce rapport a été préparé en référence aux normes GRI 2021 (GRI 1, GRI 2, GRI 3). Ces normes s'appliquent aux rapports ou autres documents publiés à compter du 1er janvier 2023.

Une table de concordance des informations du présent document avec les normes GRI est disponible à la section 8.7.4 / Table de concordance de la global reporting initiative, pages 280 - 283.

NORMES ISO 9001, 14001, 27001, 27701 ET 45001

Quadient a déployé un système de gestion intégrée (IMS) et s'engage, depuis de nombreuses années, à respecter les normes mondiales en vigueur.

Les certifications ISO incitent Quadient à améliorer continuellement ses processus et ses services, à fournir des produits et services adaptés aux besoins et dans les délais impartis, à offrir une assistance qui garantit la meilleure utilisation des produits et solutions, à se conformer aux exigences réglementaires et aux normes internationales et industrielles applicables et à comprendre et à satisfaire les exigences de ses clients, fournisseurs, employés et actionnaires.

En matière de système de gestion de la qualité, tous les sites de R&D, de production et de logistique de l'entreprise sont certifiés ISO 9001. Cela permet à Quadient d'assurer en permanence le suivi et la gestion de la qualité sur l'ensemble de ses opérations. Cela signifie que, de la conception au service après-vente, des procédures opérationnelles sont déployées et des contrôles rigoureux sont appliqués afin de garantir un niveau de performance élevé au niveau des produits.

Pour le système de gestion environnementale, Quadient a intégré la norme ISO 4001 en 2005. En 2022, 45 % des entités de l'entreprise sont certifiées ISO 14001. Sur ses sites industriels, tous certifiés ISO 14001, Quadient s'engage à produire et assembler ses produits selon les normes les plus élevées de l'industrie, dans le respect des pratiques environnementales responsables.

En matière de santé et de sécurité au travail, l'entreprise est certifiée OHSAS 18001 depuis 2006 et ISO 45001 depuis 2018, principalement au niveau de ses sites industriels. Ces certifications, émises par un organisme tiers indépendant, attestent de l'engagement de Quadient envers la santé et la sécurité de ses salariés. En 2022, 11 entités, dont l'ensemble des sites industriels, ont été certifiées OHSAS 18001/ISO 45001.

Pour la norme de gestion de la sécurité de l'information, Quadient s'engage à suivre les meilleures pratiques en matière de sécurité internationale et, depuis 2017, est fier de détenir la certification ISO 27001 sur plusieurs sites. Quadient UK et YayPay sont également certifiés ISO 27701.

Au cours de l'année 2017, Quadient a étendu son système de gestion de la sécurité de l'information aux services cloud. Pour ce faire, l'entreprise a mis en place les normes ISO 27017 et ISO 27018 (spécifiques aux opérations basées sur le cloud) sur ses sites de R&D en République tchèque.

OCDE/OIT

Quadient respecte les normes de l'Organisation internationale du Travail (OIT) en tant que signataire du Pacte mondial depuis mars 2021 et ses grands principes sont mentionnés dans son Code d'éthique. L'entreprise respecte également les normes du travail, élabore des politiques et conçoit des programmes visant à promouvoir un travail décent pour toutes les femmes et tous les hommes au niveau de l'entreprise, mais aussi au niveau local.

Quadient s'efforce d'améliorer continuellement ses politiques en suivant les principes et les lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui établit des normes internationales fondées sur des données probantes et trouve des solutions à un large éventail de défis sociaux, économiques et environnementaux.

Évaluation de la performance de l'entreprise en matière de RSE par des tiers indépendants

Dans le cadre de sa stratégie environnementale, Quadient répond au questionnaire sur le changement climatique du *Carbon Disclosure Project* (CDP) depuis 2009. En 2022, Quadient a obtenu le score « B » correspondant au « niveau Management » et positionnant ainsi l'entreprise au-dessus de la moyenne des sociétés de son secteur d'activité (score moyen « B- »). Le CDP est une organisation internationale indépendante qui offre un système global de mesure et de publication d'informations environnementales. Il évalue notamment la gestion et les performances des entreprises en matière de changement climatique et les classe de « D » (le plus bas) à « A » (le plus haut).

En 2022, ISS ESG, l'une des principales agences de notation des investissements durables dans le monde, a accordé la note « C+ » à Quadient, la classant ainsi dans la catégorie des entreprises « Prime ». Ce statut est accordé aux entreprises dont les performances ESG sont supérieures au seuil de référence sectoriel.

La notation MSCI ESG est destinée à mesurer la résilience d'une entreprise face aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à long terme et significatifs du secteur. Les notations MSCI ESG vont de leader (AAA, AA) à moyen (A, BBB, BB) et retardataire (B, CCC). Quadient a reçu un score « AA » en 2022 pour la 7e année consécutive.

Les notations de risque ESG de Sustainalytics sont destinées à aider les investisseurs à identifier et comprendre les risques ESG financièrement significatifs au niveau des titres et des portefeuilles. Les notations de risque sont réparties en cinq niveaux de risque : négligeable, faible, modéré, élevé et grave et s'appuient sur plus de 350 indicateurs (selon le sous-secteur) et 1300 points de données. Quadient a reçu une note de risque faible de 15,4 en 2022.

Vigeo Eiris est une agence internationale de notation extra-financière qui évalue le niveau d'intégration, au sein des organisations, des facteurs sociaux, environnementaux et de gouvernance notamment au niveau de leur stratégie, leurs opérations et leurs fonctions de management. En 2021, Quadient a obtenu le score de 53/100, positionnant l'entreprise au 3e rang sur 56 au sein du secteur des composants et équipements mécaniques. Quadient est inclus dans les registres d'investissement Ethibel EXCELLENCE & Ethibel PIONEER.

Gaïa Research est l'agence de notation durable d'EthiFinance et se spécialise dans l'analyse et la notation ESG des entreprises françaises et européennes. Depuis 2009, elle met en place des classements par catégorie de chiffre d'affaires afin d'identifier les

meilleures entreprises parmi un panel de 230 PME cotées sur Euronext Paris. En position globale, Quadient obtient 83 %, soit une progression de deux points par rapport à l'année dernière.

En janvier 2023, Quadient se classe parmi les 100 entreprises les plus durables au monde pour la deuxième année consécutive. Quadient a pris la 75e position du classement Global100 de 2023, avec un score global de 52,32 %. Le classement Global100 repose sur une évaluation rigoureuse de 100 sociétés cotées en bourse générant plus de 1 milliard de dollars US de chiffre d'affaires brut. Dans le cadre de son évaluation, Corporate Knights détermine la place de chaque entreprise sur la base d'un examen approfondi de 25 indicateurs clés de performance, de plus en plus exigeants d'année en année, couvrant les critères de durabilité, de gestion des ressources, de gestion des collaborateurs et la performance financière, en particulier la part durable du chiffre d'affaires.

En avril 2023, Quadient a obtenu la certification «Platinum» décernée par EcoVadis, soit la plus haute distinction, pour son engagement et ses performances en matière de responsabilité sociétale d'entreprise, pour la deuxième année consécutive. La plateforme d'évaluation EcoVadis certifie l'engagement des entreprises en faveur du développement durable. Elle est spécialisée dans l'évaluation des fournisseurs pour les chaînes d'approvisionnement mondiales. Quadient a obtenu un score global de 79/100, et s'est classée parmi les 1% de fournisseurs les plus performants de son secteur d'activité.

5.1.3 DONNER AUX COLLABORATEURS LES MOYENS DE CONCRÉTISER LA STRATÉGIE DE L'ENTREPRISE

Quadient est convaincue que les collaborateurs sont la clé de son succès. Tous les jours, leurs talents, leurs idées, leur engagement et leurs actions déterminent l'avenir de l'entreprise. C'est d'autant plus important dans le cadre de la transformation de l'entreprise et aux fins de s'adapter aux nouvelles tendances commerciales. Afin de soutenir ses opérations à travers le monde et pour se préparer à innover et à saisir les opportunités générées par sa stratégie, Quadient revoit chaque année les conditions nécessaires pour un engagement réciproque, durable et loyal avec ses collaborateurs. Quadient s'attache également à les accompagner dans l'évolution de ses activités en leur donnant les moyens et la possibilité de se développer et de contribuer à la réalisation de la stratégie de l'entreprise de manière

durable. Quadient est soucieux du bien-être de ses salariés et s'engage à améliorer leurs conditions de travail, veiller à la santé et la sécurité au travail pour tous, renforcer leurs compétences professionnelles et promouvoir une culture de diversité et d'inclusion pour l'ensemble du personnel. La pandémie de Covid-19 a accéléré le passage à un mode de travail hybride au sein de l'entreprise, l'occasion d'offrir un meilleur accompagnement et de proposer de nouveaux outils aux collaborateurs afin qu'ils puissent trouver un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée dans un contexte aussi particulier. En 2022, dans la continuité du programme *Work from Anywhere*, le *flex office* (travail flexible) a également été mis en place dans certains pays, notamment en France.

■ AMBITIONS ET OBJECTIFS 2021-2023

Ambitions	Indicateurs clés de performance (KPIs)	Résultats 2022	Objectifs à atteindre d'ici 2023
Offrir des conditions de travail optimales aux employés afin qu'ils donnent le meilleur d'eux-mêmes	% de salariés éligibles au télétravail 2 jours ou plus par semaine	84,3 % ^(a)	> 80 %
Promouvoir une culture de diversité et d'inclusion, représentative de la philosophie de Quadient en matière d'égalité des chances	% de femmes parmi les managers	29,2 % ^(b)	> 30 %
	% de femmes parmi les Senior Leaders	23,4 % ^(b)	> 30 %
Offrir à tous les collaborateurs la possibilité et les moyens d'être acteurs de leur développement personnel et de leur carrière, et leur permettre de contribuer au succès de l'entreprise	% de collaborateurs ayant suivi au moins une formation au cours de l'année Nombre d'heures de formation par ETP	78,42 % 12,5 h	> 90 % S/O
	% de collaborateurs ayant bénéficié d'un entretien régulier de revue de la performance et de développement de carrière durant l'année	79,24 %	> 90 %

(a) Salariés éligibles au télétravail et considérés comme « mobiles ».

(b) Ces indicateurs couvrent l'ensemble du périmètre de l'entreprise et non seulement le périmètre du reporting RSE.

Offrir des conditions de travail optimales aux employés afin qu'ils donnent le meilleur d'eux-mêmes

En tant qu'employeur responsable, Quadient souhaite privilégier le bien-être de ses collaborateurs, s'assurer de leur épanouissement professionnel et personnel et favoriser un mode de travail collaboratif. Ces engagements sont formalisés dans le Code d'éthique et dans la politique RH applicable au niveau mondial et mis en place dans toutes les entités. L'entreprise se concentre sur des sujets tels que l'équilibre vie professionnelle/vie privée en permettant de plus en plus souvent aux employés de travailler à distance avec une moyenne d'au moins deux jours par semaine et en proposant des méthodes de travail plus hybrides dans toutes les entités, le droit à la déconnexion, des horaires de travail plus flexibles, la prévention des risques psychosociaux notamment par la formation et le suivi régulier de l'engagement des collaborateurs au travers d'une enquête d'engagement et d'inclusion. Quadient offre à ses collaborateurs un lieu de travail sûr et sans risque, et ne tolère aucune forme de harcèlement, d'intimidation, de menace ou de violence. Ces engagements visent à protéger la qualité de vie des employés en misant sur la santé et la sécurité, ainsi que sur le bien-être de chaque individu. Cette philosophie est un devoir fondamental, porté par toutes les entités de l'entreprise et s'avérait essentiel durant la crise sanitaire et après.

ENQUÊTE SUR L'ENGAGEMENT ET L'INCLUSION ET DIALOGUE SOCIAL

Quadient attache une grande importance à l'avis de ses collaborateurs. Pour évaluer le niveau d'engagement des salariés et identifier les axes d'amélioration, l'entreprise a lancé sa deuxième enquête complète en novembre 2022, en partenariat avec Culture Amp. Le niveau de participation a été de 83 %, soit une augmentation de 31 points de pourcentage par rapport à l'année précédente. Le score d'engagement est de 67 % (76 % en 2021) et le score d'inclusion est de 72 % (pas de changement par rapport à 2021 pour les pays hors Amérique du Nord et en baisse de 3 points de pourcentage pour l'Amérique du Nord).

En matière de dialogue social, en 2022, 8 accords collectifs ont été signés avec les instances représentatives du personnel. 92 accords collectifs sont actuellement effectifs. Ils portent, par exemple, sur les modes de travail, le télétravail, l'équilibre vie professionnelle/vie privée, la qualité de vie au travail et, pour 10 d'entre eux, sur la santé et la sécurité. Au niveau mondial, 41,71 % des salariés sont couverts par un accord collectif formel en 2022 (dans cinq entités en France, ainsi que Quadient Technologies UK Limited, Quadient Netherlands BV, Quadient Sverige AB, Quadient Finland Oy, Quadient Germany et Quadient Technologies Czech s.r.o.).

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La santé et la sécurité au travail sont des sujets de préoccupation portés par l'ensemble de l'entreprise et pris en charge par chaque entité. Chaque entité de l'entreprise est responsable de l'élaboration d'une politique locale de santé et de sécurité en fonction de ses activités et de la coordination de son propre système de gestion de la santé et de la sécurité. L'entreprise est certifiée OHSAS18001 depuis 2006 et ISO 45001 depuis 2018. Le dispositif a été mis en œuvre sur la base d'une gestion des risques reconnue, notamment pour ses sites industriels. Ces certifications, émises par un organisme tiers indépendant, attestent de l'engagement de Quadient envers la santé et la sécurité de ses salariés. Renouvelée chaque année, la norme OHSAS18001 et la norme ISO 45001 reflètent également l'amélioration continue de l'entreprise dans les domaines de la santé et de la sécurité au travail. En 2022, 55,3 % des effectifs de l'entreprise sont couverts par des programmes de certification OHSAS 18001 ou ISO 45001. Les pays couverts par ces certifications sont les suivants : France, Royaume-Uni, Irlande, Belgique, Pays-Bas, États-Unis et Hong Kong.

Au-delà du respect de la réglementation, chaque site a mis en place des plans de prévention afin d'améliorer la sécurité. Un rapport annuel, sous la forme d'un document unique d'évaluation des risques professionnels destiné aux entités françaises, recense les risques par population à des fins de contrôle et de prévention. Un certain nombre d'entités de l'entreprise, bien que non certifiées, ont mis en place des mesures préventives, telles que l'instauration de procédures en cas d'incendie ou autres catastrophes, la sensibilisation des collaborateurs à ces procédures et l'organisation de sessions d'information et la formation d'équipes dédiées en charge de la sécurité. Le programme Smart Work aborde la question du stress au travail. Il propose des conseils à tous les employés au niveau mondial, mais ce sujet est aussi traité localement par des entités telles que Quadiant Inc., Quadiant Netherlands BV et Quadiant France. Des formations sur les risques psychosociaux et sur la santé et sécurité au travail (SST) sont proposées au personnel tous les ans. Quadiant France a renforcé ses formations sur ces sujets avec 2 journées d'animations QSE (Qualité, Sécurité et Environnement) en 2022 comprenant notamment des séances de partage de bonnes pratiques en matière de prévention du risque d'isolement ou de sensibilisation à l'ergonomie en télétravail.

La durée hebdomadaire du travail (ETP) est de 38,33 heures et la durée annuelle du travail représentait 8 222 288 heures, soit un total de 1 080 792,71 jours. Le taux de fréquence des accidents chez les salariés de Quadiant représentait 1,58 pour 1 000 000 heures travaillées et 0,32 pour 200 000 heures travaillées. Le taux de fréquence des accidents chez les salariés de Quadiant représentait 0,24 pour 1 000 000 heures travaillées et 0,05 pour 200 000 heures travaillées. En 2022, le taux de gravité est de 0,07 pour les salariés de Quadiant.

Le taux d'absentéisme global totalisait 3,02 % (2,93 % concernent l'absentéisme pour maladie, 0,03 % concerne l'absentéisme pour maladie professionnelle, 0,05 % concerne l'absentéisme pour accident de travail, 0,01 % concerne l'absentéisme pour accident de trajet).

S'agissant des accidents de travail, le nombre total est de 26 en 2022 avec 0 accident pour les intérimaires externes (sous-traitants/intérimaires) et les stagiaires et 26 pour les salariés de Quadiant (CDI, CDD, apprentissage).

On recense 15 accidents de travail avec arrêt, dont 13 pour les salariés de Quadiant et 2 pour les intérimaires externes, 4 accidents de trajet (seulement pour les salariés de Quadiant), 0 accident mortel, 35 presque accidents, dont 33 pour les salariés de Quadiant et 2 pour les externes (sous-traitants ou intérimaires).

Au total, 541 jours d'arrêt de travail résultent d'accidents de travail impliquant des salariés de Quadiant (11,5 pour les sous-traitants, intérimaires et stagiaires), 138 jours d'arrêt de travail résultent d'accidents de trajet impliquant des salariés de Quadiant, 31 402,16 jours d'arrêt de travail sont liés à la maladie pour les salariés de Quadiant et 0 pour les salariés externes (sous-traitants/intérimaires) et les stagiaires et 365 jours d'arrêt de travail sont liés à la maladie professionnelle uniquement pour les salariés de Quadiant.

ORGANISATION ET STRUCTURES MISES EN ŒUVRE AFIN D'ACCOMPAGNER LES SALARIÉS DEPUIS LA PANDÉMIE DE COVID-19 ET APRÈS

Durant la pandémie de Covid-19 en 2020 et 2021, Quadiant a mis en place des mesures pour assurer le bien-être de ses employés et maintenir les liens sociaux malgré le télétravail. L'entreprise a notamment fourni des masques et du gel hydroalcoolique à tous ses collaborateurs et les a régulièrement sensibilisés aux mesures de sécurité. Quadiant a également fourni des conseils au quotidien aux télétravailleurs afin de les aider à améliorer leur bien-être (pauses actives et étirements par exemple), à rester en forme et en bonne santé, et à préserver leur bien-être psychique pendant la crise sanitaire. Pour les employés travaillant sur des sites industriels et ceux dont le poste n'était pas éligible au télétravail, l'entreprise a organisé des sessions de travail à temps partiel ou proposé des horaires flexibles dans la mesure du possible. Des pauses café virtuelles ont également été organisées au sein des différentes équipes pour maintenir les liens entre collaborateurs. Plusieurs réunions formelles ont permis de rassembler virtuellement les différentes équipes à travers le monde.

D'autres initiatives ont également été lancées pour faciliter la vie des employés en cette période difficile, avant d'être pérennisées au sein de l'entreprise. En gage de solidarité, l'entreprise a veillé à ce que la couverture médicale, l'assurance-vie et les cotisations de retraite soient maintenues pour tous les employés, y compris dans les pays où ce n'est pas une obligation légale. Le programme « *Gift of time* » (Don de congés) permet aux cadres de Quadiant (Comité exécutif et équipe de direction) de faire don de leurs jours de vacances (jours de congé) non utilisés à d'autres employés de Quadiant dans le monde entier. Cette initiative est destinée à aider ceux qui ont besoin de temps pour s'occuper de membres de leur famille touchés par la maladie ou qui ont du mal à concilier télétravail et charges familiales. Le programme vise à fournir une solution pratique en offrant du temps libre supplémentaire, sans suppression de salaire. Il a été déployé auprès des collègues directement touchés par la Covid-19 et maintenu par la suite.

De plus, Quadiant a mis en place un service de téléconsultation médicale à la disposition de ses salariés en France : MédecinDirect. Ce service peut être utilisé en cas de symptômes liés à la Covid-19 ou pour tout autre problème de santé. MédecinDirect est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 depuis la France et l'étranger et est entièrement pris en charge par l'assureur : les collaborateurs n'ont rien à payer.

Par ailleurs, en mars 2022, la Société a lancé Quadiant Cares Relief Fund avant tout pour soutenir financièrement les collaborateurs ukrainiens pendant la guerre, mais aussi pour venir en aide aux employés victimes de catastrophes naturelles (pour en savoir plus, vous pouvez consulter le chapitre 5.1.7 « S'engager auprès des communautés locales et les soutenir »).

Initiatives	Résultats 2022
Enquête sur l'engagement et l'inclusion	<ul style="list-style-type: none"> Le score global d'engagement est de 67 % et le score global concernant l'inclusion est de 72 %.
Flexibilité au travail	<ul style="list-style-type: none"> 93% des sites proposent le télétravail à leurs employés (à l'exception des sites industriels : Le Lude, Loughton et Byhalia). Plus de 84,3 % des salariés sont éligibles au télétravail. Déploiement du droit à la déconnexion dans au moins 5 entités depuis 2017. Flex-office mis en place en France (Bagneux et Rueil-Malmaison) en septembre 2022.
Prévention en matière de santé et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> OHSAS 18001/ISO 45001: 55,3 % des effectifs de l'entreprise sont couverts par ces programmes de certification. Formations sur les risques psychosociaux et sur la santé et sécurité au travail (SST) proposées aux salariés tous les ans. En 2022, de nouvelles sessions ont porté sur le télétravail. Le taux d'absentéisme pour accident du travail avec arrêt est de 0,05 % pour les salariés de Quadient et de 0,001 % pour les sous-traitants/intérimaires.

RÉMUNÉRATION, AVANTAGES SOCIAUX ET « REWARDS »

Certains avantages sont accordés aux salariés à temps plein ou à temps partiel de l'organisation (pas toujours octroyés aux intérimaires) : assurance-vie, soins de santé, couverture incapacité et invalidité, congé parental, prévoyance retraite, détention d'actions. Une nouvelle politique « Global Total Rewards » est en vigueur depuis 2022 pour développer, mettre en œuvre et assurer une approche cohérente, qui réponde aux normes et soit appliquée à tous les employés, tout en respectant les lois, réglementations et coutumes locales en matière de rémunération et d'avantages sociaux. Cette politique comprend des orientations harmonisées et est transposée dans les différents contextes locaux pour répondre aux normes et réglementations du marché concerné. « Total Rewards » est un concept qui décrit l'ensemble des outils disponibles permettant d'attirer, de motiver et de fidéliser les employés d'une façon transparente et équitable.

Certaines initiatives supplémentaires ont été déployées localement afin d'améliorer l'équilibre vie professionnelle-vie privée. Par exemple, Quadient DOPIX en Allemagne a offert des congés parentaux supplémentaires et des horaires flexibles à ses employés. Quadient Technologies UK Ltd a accordé des congés parentaux, de maternité et de paternité supplémentaires. De plus, Quadient Canada a récemment adopté une politique d'horaires flexibles, qui permet aux salariés d'opter pour des horaires de travail souples afin de favoriser un bon équilibre entre le travail et les responsabilités familiales.

Par le biais d'une plateforme interne, Quadient Inc. aux États-Unis propose à ses employés des défis en lien avec le bien-être, la remise en forme et la gestion du stress. Dans le cadre de ces défis, les salariés bénéficient de ressources, d'informations et de conseils pour les aider à modifier leur mode de vie, afin d'améliorer leur santé et leur bien-être. Par exemple, des sessions virtuelles ont été organisées pour les employés sur des sujets liés à la santé, à la sécurité et au bien-être, notamment le yoga virtuel, la gestion du stress, la santé mentale, les conseils de santé, les sessions individuelles sur la nutrition, le développement de la résilience, le bien-être émotionnel et l'appréhension des comportements addictifs. Les employés qui participent à ces défis cumulent des points qu'ils peuvent échanger contre des articles dans le cadre du programme « Rewards » (Récompenses) à l'échelle de l'entreprise. Ils peuvent gagner des avantages supplémentaires en participant quotidiennement aux défis.

FOCUS SUR LE PROGRAMME DE TÉLÉTRAVAIL ET « WORK FROM ANYWHERE »

L'entreprise offre depuis plusieurs années la possibilité de travailler à distance, en télétravail et d'adopter des horaires de travail flexibles, tant que cela reste compatible avec la nature et l'objet des fonctions des collaborateurs, et dans le respect des législations locales. Cette approche s'inscrit dans un processus d'amélioration de la qualité de vie au travail. Pour ce faire, Quadient met à la disposition des salariés les outils digitaux nécessaires pour travailler à distance. La plupart des employés sont équipés d'ordinateurs portables et de téléphones mobiles. La migration vers Office365 et une connexion via le réseau privé virtuel (VPN) de l'entreprise permettent d'accéder à toutes les applications et outils collaboratifs dont les employés ont besoin pour travailler à distance. Le déploiement du télétravail joue également un rôle important dans le plan de continuité des activités mis en place par l'entreprise dans le cadre de la pandémie de Covid-19. Certains accords concernant le télétravail ont été négociés dans certains pays, avec une moyenne de 2 à 3 jours de télétravail par semaine, et un nouvel accord collectif a été signé en France en novembre 2021 permettant trois jours par semaine de travail à distance, soit 60 % du temps pendant le mois (sauf pour les postes non éligibles ou nécessitant une présence sur site plus importante). En septembre 2022, le flex-office a également été mis en place en France avec, par exemple, une réduction des surfaces des bureaux de Bagneux et de Rueil-Malmaison et une nouvelle application permettant aux collaborateurs de réserver leur poste avant de se rendre au bureau.

Le programme baptisé « *Work from Anywhere* » et la politique dédiée ont été lancés en 2021 à partir des retours collectés dans les différents pays, pour offrir aux collaborateurs des conditions de travail plus flexibles et agiles. La stratégie commerciale de Quadient inclut la réduction des coûts dans chaque région et ce programme permet également de réduire les coûts de bureau tels que les factures des bâtiments liées à la consommation d'énergie et d'eau. L'idée principale est aussi de faciliter le développement du télétravail et d'offrir des conditions de travail flexibles même au bureau avec l'organisation d'espaces de travail ou d'horaires souples par exemple. L'enjeu est également d'attirer et de retenir les meilleurs talents en leur offrant un mode de travail hybride et en prenant en compte des nouvelles tendances sur le marché du travail.

La politique «*Work from Anywhere*» est une initiative qui vise à améliorer la sécurité et le bien-être des salariés face à l'exposition à la Covid-19, et offre des conditions de travail plus flexibles et un mode de travail hybride aux employés intéressés. Les principaux objectifs du programme «*Work from Anywhere*» consistent également à améliorer l'efficacité, l'agilité et la productivité des salariés, à garantir un réseau de bureaux adapté aux besoins et enfin à soutenir les collaborateurs de Quadient de manière à les aider à travailler ensemble dans les meilleures conditions possibles quel que soit l'endroit d'où ils interviennent. Quadient a annoncé les prochaines étapes du programme «*Work from Anywhere*» en juillet 2021 et a décidé d'opter pour un lieu de travail à prédominance «*en distanciel*», ce qui signifie que plus de 80 % des salariés passent une grande majorité de leur temps en télétravail.

FOCUS SUR LE PROGRAMME « SMART WORK »

Smart Work est un programme de développement des compétences lancé en octobre 2020, qui soutient les collaborateurs travaillant de manière flexible, à distance ou en mode hybride. Il associe la transformation digitale à de nouvelles méthodes de travail et offre aux employés davantage de choix dans la manière dont ils effectuent leur travail. Le principal objectif de ce programme est de conduire le changement au sein de la communauté interne de Quadient. En 2021, l'entreprise a fourni aux employés une boîte à outils contenant des kits d'autoformation, des exercices et des ressources supplémentaires qui présentent les principes et les idées du concept de flexibilité au travail et aident à améliorer le bien-être général des employés suite au passage du travail de bureau au télétravail. Cette boîte à outils guide également les employés à travers une série d'activités et les aide à approfondir leurs connaissances dans les trois domaines suivants : la prise en charge personnelle, l'empathie et la façon dont les équipes travaillent. Tous ces outils contribuent à l'engagement des uns et des autres au sein d'une équipe et permettent aux employés de mieux travailler ensemble. Le second volet de ce programme a été déployé en novembre 2021 auprès de l'ensemble des managers et s'est poursuivi durant tout 2022. Cette nouvelle partie du programme «*Smart Work*» est destinée à fournir aux managers les outils et compétences nécessaires pour diriger des équipes distantes et hybrides à travers une série de trois ateliers virtuels hautement interactifs couvrant les thèmes suivants : Comment communiquer des stratégies qui motivent et inspirent ; Comment diriger des équipes hybrides cohésives et collaboratives ; Comment créer une culture d'autonomie et de responsabilisation.

Les ateliers sont conçus de manière à faire bouger les lignes au niveau des comportements managériaux requis. À la suite de chacun des trois ateliers, l'entreprise fournit aux managers une série de guides d'actions hebdomadaires afin de prolonger l'apprentissage en travaillant sur des stratégies pratiques individuellement et avec leur équipe.

Promouvoir une culture de diversité et d'inclusion, représentative de la philosophie de Quadient en matière d'égalité des chances

La croissance de Quadient est intrinsèquement liée à la diversité et à la complémentarité des compétences de ses employés. L'entreprise est fière du multiculturalisme de ses équipes, et s'appuie sur ces dernières pour promouvoir l'innovation, la créativité et la synergie. Quadient suit rigoureusement un processus d'embauche juste et

PROGRAMME DE BIEN-ÊTRE ET DE SOUTIEN AUX EMPLOYÉS

En 2019, l'entreprise a mis en place un programme de soutien aux employés pour les aider à gérer les défis du quotidien et les préparer à être plus efficaces et plus performants au travail et dans leur vie en général. Ce programme fournit aux employés et à leurs familles des informations pratiques et des conseils sur un large éventail de sujets, des conseils financiers aux addictions. Elle aide à gérer leurs besoins émotionnels, pratiques ou physiques. Des informations peuvent être communiquées par téléphone ou lors d'un rendez-vous organisé à la convenance de l'employé. Le soutien est assuré par Workplace Options, entreprise indépendante spécialisée dans la mise en place d'offres de bien-être et de programmes d'aide aux employés. En France, le programme est géré par sa filiale française Réhalto, aux États-Unis par Ginger et au Canada par Cigna.

Gratuit, il est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par an. Les collaborateurs ont accès à 6 consultations par sujet, par an. Les séances sont confidentielles. Quadient reçoit uniquement des statistiques d'utilisation, mais aucune information personnelle d'identification. Il s'agit d'une source de soutien indépendante et impartiale.

Depuis plusieurs années, le programme de bien-être de Quadient aux États-Unis se voit attribuer le prix Platine Healthy Workplace du Fairfield Business Council dans le Connecticut. Ce programme propose de nombreuses ressources et activités pour aider les employés à vivre plus sainement, notamment des séminaires ou des webinaires sur le bien-être, la santé et la forme physique, ainsi que des défis mentaux et physiques. En 2021, Quadient Inc. a également reçu, une nouvelle fois, le prix «*Gold*» de l'American Heart Association dans la catégorie «*Heart Healthy Workplace*».

Certaines actions ont été menées pour favoriser la pratique d'activités physiques et sportives. À Bagneux, par exemple, une conciergerie offre des services aux salariés et leur donne accès à une salle de sport avec la possibilité de s'inscrire à des cours collectifs.

En France, les collaborateurs ont pu suivre des formations QSE virtuelles, notamment, des cours de gymnastique du dos, de sophrologie ou encore de cuisine. Les salariés basés en France bénéficient également de loisirs, de sports ou de séjours aux conditions avantageuses, proposées par le CSE.

équitable. En respectant toutes les cultures et en favorisant un environnement de travail inclusif, l'entreprise encourage chaque employé à s'épanouir tout en contribuant au succès de l'entreprise. Quadient offre des opportunités d'emploi égales à tous les employés et à tous les candidats.

Inclusion et diversité

Nos engagements



Engagement organisationnel
envers la création d'un
environnement plus inclusif



Objectifs de diversité
pour les Senior Leaders



Politique inclusion
& diversité et formation



Signataire de l'initiative
"CEO action for Diversity"



Partenariat avec Valuable 500 pour faire
avancer le programme d'inclusion

Nos communautés engagées

Love is love

Promouvoir un lieu de travail inclusif pour les employés LGBT+ en maximisant l'engagement, la visibilité, le bien-être, l'avancement, le développement et les contributions de la communauté LGBT+ et de ses alliés chez Quadient.

Fearless Women

Responsabiliser, soutenir et encourager les femmes à se laisser guider par leur inspiration. Leur offrir un espace sécurisé où elles peuvent apprendre, partager leurs expériences de vie, être créatives et se passionner pour les causes qui nous unissent.

Mosaic

S'engager à explorer les façons dont nous pouvons accentuer nos efforts pour éliminer les préjugés et apporter du changement au sein de notre organisation, et ainsi prendre part à la lutte contre le racisme à travers le monde.

DiverseABILITY

Encourager une attitude d'inclusion, soutenir nos collègues en situation d'handicap et promouvoir une plus grande égalité au sein de Quadient par l'éducation, la sensibilisation et le partage d'expériences vécues.

Act4Earth

Promouvoir activement les changements dans les habitudes quotidiennes, informer et éduquer sur les ressources naturelles et la protection de l'environnement.

Résultats clés

72 %

score d'inclusion
de l'entreprise
(73 % en 2021)

3,3 %

Taux d'emploi des
personnes en situation
de handicap
(2,2 % en 2021)

29,2 %

de femmes parmi
les managers
(33,76 % en 2021)

22 %

collaborateurs
de plus de 55 ans
(21,38 % en 2021)

L'entreprise ne tolère aucune discrimination fondée sur l'âge, la race, le sexe, l'origine ethnique ou sociale, la nationalité, la langue, la religion, la santé, le handicap, l'état civil, l'orientation sexuelle, les opinions politiques ou philosophiques, le statut de vétérans ou autre, l'appartenance à un syndicat ou d'autres caractéristiques protégées par les lois et règlements en vigueur. Tous les employés, quel que soit leur poste ou leur niveau, doivent être traités équitablement en matière de promotion, de formation, d'embauche, de rémunération et de licenciement.

Quadiant a fixé des normes éthiques élevées pour tous ceux qui agissent en son nom, ainsi l'entreprise interdit tout acte de violence, de harcèlement et d'intimidation, qu'il soit commis par un employé ou un non-salarié.

En 2022, trois incidents de discrimination, de harcèlement ou de traitement injuste ont été recensés. Tous ont été pris au sérieux et ont fait l'objet d'enquêtes strictes. Un plan de remédiation a été mis en place pour chacun d'entre eux, avec des sanctions disciplinaires et l'obligation de suivre une formation spécifique sur le harcèlement. Tous les incidents ont été résolus pendant l'année.

Initiatives	Résultats 2022
Enquête sur l'inclusion	• Le score d'inclusion de l'entreprise est de 72 %.
Diversité des genres	<ul style="list-style-type: none"> • À 34,3 %, le nombre de femmes chez Quadiant progresse de 0,5 point de pourcentage par rapport à 2021. • À la fin de l'année 2022, les femmes managers représentent 29,2 %^(a) de l'effectif total des managers. • Les femmes représentent 23,4 %^(a) des Senior Leaders.
Féminisation des instances dirigeantes	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil d'administration : 40 % de femmes à fin 2022^(b). • Comité exécutif : 9 %.
Adhésion aux chartes sur l'inclusion et la diversité	• Depuis 2020, Quadiant a signé des chartes en France, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Autriche, en Italie et en Suisse. En 2021 et 2022, l'entreprise a signé avec The Valuable 500, CEO action for Diversity & Inclusion, Stonewall.
Emploi de personnes en situation de handicap	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'emploi des personnes en situation de handicap au niveau de l'entreprise : 3,3 %. • Taux d'emploi des personnes en situation de handicap en France : 4,2 %.
Représentation des salariés par catégorie d'âge	<ul style="list-style-type: none"> • Les employés âgés de moins de 25 ans représentent 2,3 % de l'effectif en 2022. • Les salariés âgés de 25-35 ans représentent 21,8 %. • Les salariés âgés de 36-45 ans représentent 25,7 %. • Les salariés âgés de 46-55 ans représentent 28,2 %. • Les collaborateurs de plus de 55 ans représentent 22 % de l'effectif total.

(a) Ces indicateurs couvrent l'ensemble des effectifs de l'entreprise et pas seulement le périmètre du reporting RSE.

(b) Conformément à la loi française et au Code Afep-Medef, l'administrateur salarié n'est pas comptabilisé dans le calcul de parité.

PROGRAMME « EMPOWER WOMEN »

Quadiant estime qu'un meilleur équilibre femmes-hommes au niveau de la direction constitue un véritable levier pour les performances commerciales de l'entreprise. Le programme « Empower Women » est un programme d'apprentissage virtuel de 12 mois comprenant une série de 10 ateliers, le mentorat d'un Senior Leader de Quadiant, une évaluation des points forts en ligne, un coaching et un retour d'information. Il est destiné à aider les femmes à accéder plus facilement à des rôles de leadership. Ce programme est conçu pour fournir des connaissances pratiques et des compétences axées sur les défis et les opportunités pour les femmes en matière de leadership. Les dirigeantes construiront ainsi un puissant réseau d'apprentissage et, à leur tour, aideront d'autres femmes et feront partie de leur réussite. En 2022, 810 heures ont été allouées à ce programme. 70 collaboratrices ont participé au programme et, en plus des ateliers et des séances de coaching de groupe, 119 heures supplémentaires de mentorat ont été dispensées par le Comité exécutif et les Senior Leaders. Le programme « Empower Women » est parrainé par Geoffrey Godet, le Directeur Général et l'équipe de direction de Quadiant.

PROGRAMME DE DIVERSITÉ ET D'INCLUSION

Construire et promouvoir une culture de la diversité et de l'inclusion demeure une priorité. Cette ambition reflète la philosophie d'égalité des chances de Quadiant et reste au cœur de la politique RH et de la démarche RSE de Quadiant. La formation à la politique d'inclusion de Quadiant a été remaniée en 2021 en vue d'être hébergée sur le nouveau Centre d'apprentissage (Learning Hub). Cette formation est désormais intégrée au parcours du nouveau collaborateur, avec l'obligation de la suivre dans les 90 jours suivant son arrivée. Les cinq communautés engagées (groupes de réseaux d'employés) de Quadiant continuent d'être bien représentés par des employés qui s'identifient aux critères d'inclusion ou défendent vivement cette cause. En 2022, les communautés ont organisé et apprécié de participer à une variété d'événements, tels que des réunions avec l'intervention d'invités, des clubs de lecture et des activités philanthropiques. Les cinq communautés engagées de Quadiant sont : Fearless Women, Love is Love, The Mosaic, DiverseABILITY et Act4Earth.

Les communautés engagées ont été conçues pour faciliter les opportunités de développement par le biais de la formation et du partage des connaissances, à sensibiliser et à célébrer l'unicité par le biais d'événements et à but non lucratif impliquées dans les activités philanthropiques de l'entreprise. Parmi les initiatives mises en œuvre, citons la célébration mondiale d'un événement clé par an pour chacune des communautés engagées, telles que le Black History Month, la journée internationale des droits des femmes, la marche des fiertés et la journée internationale des personnes handicapées. Les membres de chaque communauté animent une réunion virtuelle impliquant des intervenants externes. Des clubs de médias, pauses café, ateliers et autres sessions de développement de réseaux ont également été organisés. Autant d'animations offrant un espace de rencontre sûr et inclusif entre les employés.

Parallèlement au lancement du programme d'inclusion et de diversité, Quadient a signé des chartes et s'est engagé à respecter les objectifs d'inclusion des organisations de soutien locales en France, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Autriche, en Italie et en Suisse. Par exemple, Quadient a signé la Charte de la Diversité en France, rejoignant ainsi plus de 4200 signataires pour lutter contre la discrimination et promouvoir la diversité au sein de l'entreprise. En France, les membres de l'équipe de direction et les représentants des salariés ont signé la charte d'engagement LGBT+ de l'Autre Cercle, association qui favorise l'inclusion et la visibilité des personnes LGBT+ dans le monde professionnel.

En 2021, Quadient a conclu des engagements en formant des coalitions avec des organisations engagées dans des actions collectives en faveur de la diversité, de l'équité et de l'inclusion. Par exemple, avec The Valuable 500, une initiative mondiale pour l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein des entreprises. Cette initiative vise à rassembler 500 entreprises afin qu'elles soient le point de bascule du changement et contribuent à mettre en avant la valeur sociale et économique de plus d'un milliard de personnes vivant avec un handicap dans le monde. La mission de The Valuable 500 s'aligne sur les initiatives de Quadient visant à promouvoir sa culture d'inclusion, d'équité et de respect.

Quadient continue de s'appuyer sur les coalitions Diversité et Inclusion avec CEO Action et The Valuable 500 et, en décembre 2022, Quadient est devenu membre de Generation Valuable, un programme de développement de carrière et de mentorat à l'initiative de The Valuable 500, pour les salariés aidant un proche handicapé(e) ou vivant avec lui ou elle. Le but est de combler les lacunes en matière de talents en situation de handicap à tous les niveaux et de préparer les leaders de demain.

En novembre 2022, Quadient a lancé un score combiné d'engagement et d'inclusion à l'aide de la plateforme Culture Amp. La diversité et l'inclusion occupent respectivement la 2e et la 3e position au classement des facteurs (les salariés ont été invités à donner leur avis sur 12 facteurs au total). Le score de l'indice de diversité de 73 % est obtenu à partir des réponses à trois questions. Celui de l'indice d'inclusion de 72 % (baisse de 1 point de pourcentage par rapport à 2021) est, quant à lui, déterminé à partir des réponses à quatre autres

questions. Les collaborateurs accordent une grande importance à ces sujets :

- Diversité : être à l'aise pour partager mon parcours personnel et mon expérience au sein de l'entreprise ; Quadient promeut la diversité et constitue des équipes diversifiées.
- Inclusion : sentir que je fais partie intégrante de Quadient, me sentir respecté(e) chez Quadient et pouvoir être moi-même au travail.

ÉGALITÉ SALARIALE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Quadient a publié les indices d'égalité femmes-hommes des entités françaises concernées, conformément à la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 relative à la suppression des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

Ces indices mesurent les écarts de rémunération à l'aide de cinq indicateurs clés que sont : le salaire moyen entre les salariés et les salariées ; l'égalité femmes-hommes dans les augmentations salariales ; l'égalité femmes-hommes dans les promotions ; les augmentations de salaire pendant le congé de maternité et la part de femmes et d'hommes dans le top10 des plus hauts salaires.

Quadient France et Quadient Industrie France & Quadient Technologies France, filiales françaises de plus de 250 salariés, affichent respectivement cette année des indices de 91 et 90 (source : données sociales de 2022). Le détail des résultats par entité est mis à jour annuellement et est consultable sur le site Web du Groupe.

Au Royaume-Uni, Quadient UK Limited a également publié un rapport sur l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, conformément à la réglementation britannique. Ce rapport met en évidence la différence le salaire horaire moyen et médian ainsi qu'entre les primes moyennes et médianes pour les femmes et les hommes dans l'ensemble de l'entreprise.

QUADIENT SOUTIEN LA DIVERSITÉ DANS LE MONDE DE L'INFORMATIQUE

En République Tchèque, Quadient a poursuivi son partenariat avec Czechitas, organisation à but non lucratif qui aide les femmes, les jeunes filles et les enfants à explorer le monde des technologies de l'information. L'organisation leur apprend à coder dans divers langages de programmation, à tester des logiciels et à analyser des données complexes. En tant que partenaire régional de Czechitas, Quadient offrira des compétences de mentorat dans le cadre de cours de requalification destinés aux femmes pendant une période d'un an et accompagnera d'autres ateliers locaux tout au long de l'année.

QUADIENT SOUTIEN LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Quadient continue de soutenir les personnes en situation de handicap et a formé une communauté engagée nommée DiverseABILITY où les employés peuvent discuter ensemble et mener des actions sur ce sujet. Cette communauté engagée est dirigée par les employés et parrainée par le directeur de la transformation. En 2022, ce groupe s'est concentré sur les thèmes de « l'Éducation » et du « Changement ». Sous cette thématique générale, la communauté a organisé, entre autres, des réunions d'employés : « Construire une culture inclusive » et « Comment embaucher et former les personnes handicapées » à l'occasion de l'International Day of Persons with Disabilities (la Journée internationale des personnes en situation de handicap).

Au niveau régional, Quadiant promeut également l'inclusion des personnes en situation de handicap. En Suisse, l'entreprise a, par exemple, confié les tâches d'expédition des consommables ainsi que certaines tâches d'entreposage et de magasinage à la fondation ESPAS. Cette fondation œuvre pour l'intégration sociale et économique des personnes qui, pour des raisons de santé, ne sont plus en mesure de travailler sans aménagement spécifique. Son objectif premier est de réussir l'intégration des femmes et des hommes souffrant d'un handicap physique ou mental. ESPAS offre des prestations de sous-traitance commerciale et industrielle aux entreprises, institutions et autres organisations.

En France, Quadiant a des partenariats avec des Établissements et services d'aide par le travail (ESAT). L'entreprise confie en sous-traitance des activités telles que l'approvisionnement des bureaux en fournitures et le conditionnement manuel ainsi que des tâches administratives et mécaniques.

Quadiant compte 160 employés qui se sont déclarés comme étant en situation de handicap au sein de ses équipes. L'entreprise souhaite faciliter leur embauche et leur intégration en leur offrant des postes de travail adaptés le cas échéant.

Offrir à tous les collaborateurs la possibilité et les moyens d'être acteurs de leur développement personnel et de leur carrière, et leur permettre de contribuer au succès de l'entreprise

Les employés de Quadiant sont essentiels à sa réussite et constituent le principal levier de sa performance. Afin de recruter et retenir les meilleurs talents dans tous les domaines clés de l'entreprise, Quadiant offre à ses collaborateurs un environnement de travail attractif, qui les encourage à prendre des initiatives et à agir ensemble pour réaliser sa mission : générer une croissance durable pour toutes ses parties prenantes, internes et externes.

Le développement des talents et des compétences est au cœur de la politique de ressources humaines de Quadiant. Il existe un enjeu particulier sur le transfert et l'acquisition de compétences clés ou rares, notamment dans le secteur du numérique, très concurrentiel et en constante évolution.

Initiatives	Résultats 2022
Recrutement de nouveaux collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> 732 personnes ont rejoint l'entreprise en contrat à durée indéterminée (288 femmes et 444 hommes) et 30 personnes en contrat à durée déterminée au cours de l'exercice 2022 (16 femmes et 14 hommes).
Pérennisation des effectifs	<ul style="list-style-type: none"> Au 31 janvier 2023, 94,19 % des collaborateurs ont un contrat à durée indéterminée. Les salariés avec un contrat temporaire représentaient 4,93 % de la totalité des effectifs de l'entreprise.
Renforcement de l'engagement des collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> L'enquête d'inclusion a obtenu un résultat global de 72 %. Le taux de rotation du personnel est de 15,48 %^(a). L'ancienneté moyenne des employés est de 10,7 ans (9,8 pour les femmes et 11,2 pour les hommes). Le taux d'absentéisme est de 3,02 % en 2022.
Rémunérations et reconnaissance	<ul style="list-style-type: none"> Les charges et salaires représentent 458 millions d'euros.
Plans de formation	<ul style="list-style-type: none"> 78,42 % des collaborateurs ont suivi au moins une formation en 2022. Cela inclut 34,23 % de femmes et 65,77 % d'hommes. 21,70 % des employés formés sont des cadres et 78,30 % des non-cadres. 3 812 employés formés et 12,49 heures de formation en moyenne par employé. 11,59 heures en moyenne pour les femmes et 12,95 pour les hommes.
Budget de formation	<ul style="list-style-type: none"> 1,50 millions d'euros consacrés à la formation des collaborateurs.
Heures de formation	<ul style="list-style-type: none"> 60 693 heures de formation, y compris formations locales et corporate. 3 518,8 heures dispensées sur la plateforme d'apprentissage Udemy depuis le lancement en juin 2022.
Entretiens annuels d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> 79,24 % de l'ensemble du personnel a eu un entretien annuel d'évaluation (dont 2 541 hommes et 1 258 femmes).
Mobilité interne	<ul style="list-style-type: none"> 437 employés ont bénéficié d'une promotion interne.

(a) Moyenne arithmétique du nombre de salariés partis et du nombre de salariés arrivés, divisée par le nombre initial de salariés en début de période.

ATTRACTION DES TALENTS ET RENFORCEMENT DE L'ENGAGEMENT

L'énergie et la motivation des collaborateurs sont un maillon clé de la chaîne de création de valeur de Quadient. L'entreprise mesure l'engagement de ses salariés et élabore si nécessaire des plans d'action pour renforcer sa marque employeur et fidéliser ses talents.

Recruter les futurs talents

Quadient est régulièrement en contact avec les écoles et les universités locales. À titre d'exemple, Quadient s.r.o coopère régulièrement avec les universités et les Grandes Écoles locales en République Tchèque, dont principalement l'université de Hradec Králové. Certains collaborateurs ont animé des cours, organisé des événements IT et des BarCamps, des ateliers participatifs en lien avec les nouvelles technologies et où le contenu est proposé par les participants. En effet, Quadient cherche à attirer des jeunes notamment sur les métiers de développeurs dans le cadre de ses activités digitales.

Démarche «Cheers to peers»

«Cheers to Peers» est la plateforme de reconnaissance de Quadient, qui permet aux collègues de collaborer de manière plus interactive. Elle permet de remercier un pair ou de féliciter un collègue pour un travail bien fait, de souhaiter la bienvenue à un membre de l'équipe ou de célébrer un événement de la vie quotidienne. Les salariés peuvent remercier leurs collègues de différentes manières en utilisant une carte virtuelle «Cheers to Peers». Une fois la carte virtuelle sélectionnée, un e-mail est envoyé au destinataire pour l'informer qu'il a reçu une carte virtuelle. Les salariés sont invités à se connecter à la plateforme «Cheers to Peers» pour la visualiser. Le manager du destinataire sera également informé que son collaborateur a reçu une carte. La carte virtuelle est également affichée sur le «Mur de la renommée» (*Wall of Fame*) de la plateforme Cheers to Peers. En 2022, les niveaux d'activation continuent d'augmenter : 61,28 % des salariés de l'entreprise ont activé leur compte et on dénombre 6 509 reconnaissances reçues sur les 4 364 reconnaissances envoyées (les cartes de reconnaissance peuvent être envoyées à des personnes à titre individuel ou à une équipe).

Programme de parrainage

En 2021, Quadient a lancé un «Global Referral Program». L'objectif de cette initiative est d'enrôler et de récompenser les salariés qui jouent le rôle de découvreurs de talents en exploitant leurs réseaux personnels afin de trouver des opportunités d'emploi chez Quadient. Les salariés peuvent partager et parrainer des candidats via les annonces «Career Hub», le portail de mobilité interne de l'entreprise, ou en demandant aux candidats externes de les identifier comme source sur le site «Career». En 2022, 170 nouveaux collaborateurs ont été embauchés grâce à des parrainages. Au total, 214 collaborateurs sont à l'origine de 413 parrainages.

Workday

En 2022, Quadient a continué à déployer avec succès Workday, un système mondial de gestion du capital humain lancé en 2020 dans l'ensemble de ses entités. Cet outil technologique convivial constitue un élément important des méthodes de travail et de la transformation digitale de Quadient. Il offre une meilleure expérience aux employés, permet d'obtenir des données fiables et en temps réel afin d'orienter les

décisions, et aide les responsables à diriger leurs équipes plus efficacement. Le module Talents et Performance a été largement déployé, permettant aux utilisateurs de définir des objectifs, de passer leur entretien annuel de performance et de mettre en place des plans de formation dans le système, et aux managers de passer en revue leurs talents et de proposer des évolutions de carrière. Le Centre d'apprentissage (Learning Hub, module de formation de Workday) a également été mis en place, permettant aux collaborateurs et aux apprenants au sens large (partenaires commerciaux) d'accéder à la formation Quadient Products. L'intégration avec Udemy ayant été achevée, les collaborateurs ont désormais accès à une bibliothèque de plus de 17 000 cours externes. La mise en œuvre du module Rémunérations a permis de suivre les revues de rémunération dans le système et de mieux gérer les augmentations au mérite et les primes. En 2023, l'entreprise poursuivra le déploiement d'autres modules sur Workday, par exemple Workforce Planning (piloteage du capital humain).

METTRE EN PLACE DES PROGRAMMES DE FORMATION ADAPTÉS ET DONNER AUX EMPLOYÉS LES MOYENS DE PROGRESSER DANS LEUR CARRIÈRE

Le développement des talents et des compétences est au cœur de la politique de ressources humaines de Quadient. L'entreprise cherche à mettre à disposition des salariés les outils et ressources nécessaires pour qu'ils soient acteurs de leur carrière et du développement de leurs compétences au travers de contenus innovants, aux formats adaptés et flexibles (e-learning) et de formations individualisées. En 2022, plus de 78 % des salariés ont suivi au moins une formation.

Stratégie de développement des collaborateurs

La stratégie de formation de Quadient s'articule autour de cinq piliers :

- Accès à une plateforme d'apprentissage mondiale : offrir des possibilités d'apprentissage autonome pour chacun, y compris des formations internes chez Quadient et une bibliothèque d'apprentissage externe avec des contenus incluant tous les domaines d'activité ;
- Focus sur l'apprentissage numérique : fournir une expérience d'apprentissage personnalisée pilotée par l'apprentissage automatique, faisant apparaître les ressources dans le flux de travail, instantanément accessibles au moment où elles s'avèrent nécessaires, n'importe où et n'importe quand ;
- Parcours de carrière et de compétences métier : s'aligner sur le catalogue de métiers et les référentiels de compétences de Quadient, favorisant l'évolution de carrière, la mobilité interne et la transversalité ;
- Développement du leadership : fournir des programmes de leadership et des parcours de compétences pour tous les niveaux de dirigeants afin de développer une culture de leadership inclusive, de soutenir le travail hybride et d'intégrer un retour d'information régulier sur la performance au sein de l'organisation ;
- Langue et culture : soutenir une culture inclusive avec des possibilités de formation linguistique, accéder à des contenus d'apprentissage dans les langues clés de Quadient, former tous les collaborateurs afin qu'ils comprennent leur rôle, qui consiste à aider Quadient à agir de manière éthique, inclusive et responsable.

Formation axée sur le e-learning

En 2022, Udemy for Business a remplacé LinkedIn Learning en tant que ressource d'apprentissage de Quadient. Elle est entièrement intégrée au Workday Learning Hub, afin que les collaborateurs puissent trouver toutes les ressources internes et externes au même endroit. Les employés bénéficient de plus de 17 000 cours, d'un accès à un contenu de premier plan dans plusieurs langues, d'une communauté mondiale d'apprenants, d'experts et de formateurs et peuvent créer et partager du contenu interactif. Les salariés sont en mesure d'identifier les apprentissages pertinents associés aux compétences dont ils ont besoin pour développer leur carrière. Partie intégrante de Workday, le Learning hub est connecté aux objectifs et aux plans de formation des collaborateurs. Lorsque leurs centres d'intérêt professionnels et leurs compétences sont mis à jour dans le profil Workday, ils reçoivent des suggestions de formations personnalisées.

Ignite Leadership Program

En 2020, Quadient a lancé un programme innovant de développement du leadership, visant à renforcer un état d'esprit critique et diverses compétences afin de devenir un leader efficace. Le programme « Ignite » est conçu pour aider les employés à atteindre le niveau de performance nécessaire afin de conduire et mettre en œuvre la stratégie « Back to Growth » de Quadient. Les employés sont encouragés à rencontrer leur responsable afin de définir des objectifs d'apprentissage, partager des informations utiles et mettre au point un plan d'action. Cette expérience d'apprentissage est un investissement majeur dans l'épanouissement des collaborateurs et leur développement en tant que leader. Pour déployer ce programme innovant, Quadient a mis en place un partenariat avec Harvard Business Publishing. En 2022, 103 collaborateurs ont participé à cette formation.

Promotion de la mobilité interne

La diversité du parcours professionnel apporte une richesse d'expériences humaines et techniques. Elle permet le partage d'idées, favorise le décroisement des services, la cohésion et la créativité en composant des équipes avec des professionnels aux profils variés. Quadient encourage les employés à développer leur carrière et à évoluer au sein de l'entreprise. En 2019, l'entreprise a lancé un portail de mobilité interne appelé Career Hub. Cette plateforme permet aux employés de consulter tous les postes vacants en interne dans tous les départements du monde et de recevoir des recommandations d'emploi personnalisées en fonction de leurs préférences. En 2022, 41 collègues ont changé de département au sein de l'entreprise. C'est une augmentation de 141 % par rapport à 2021.

Cours d'anglais en ligne

Quadient s'engage à créer une culture d'inclusion dans l'ensemble de l'organisation. L'entreprise propose des cours d'anglais en ligne aux employés intéressés afin de faciliter les échanges avec leurs collègues et clients dans le monde entier. Ce programme, qui s'étale sur six mois, soutient les collaborateurs non anglophones, du niveau débutant au niveau avancé. Les leçons sont basées sur des situations réelles, des exercices interactifs, des jeux de rôle et des vidéos, ce qui rend l'apprentissage pertinent et pratique. Les cours sont entièrement en ligne et accessibles à tout moment depuis n'importe quel appareil. Cela permet aux employés d'apprendre facilement et à leur propre rythme. En 2022, 584 collègues ont consacré 6 051 heures de formation à améliorer leurs compétences en anglais.

5.1.4 PROMOUVOIR UNE CULTURE D'EXCELLENCE ET D'INTÉGRITÉ

Le programme d'éthique et de conformité de Quadient fait partie intégrante de ses pratiques et de ses opérations commerciales au quotidien. Afin de garantir cet engagement en faveur de la conformité et de favoriser une forte culture de l'excellence et de l'intégrité, l'entreprise a développé un programme autour de son Code d'éthique, de ses politiques et pratiques en matière de conformité, de mesures et de mécanismes permettant d'exercer une diligence raisonnable sur les entreprises tierces (partenaires commerciaux, fournisseurs de produits et prestataires de services, agents, intermédiaires, partenaires des joint ventures.), d'une ligne éthique permettant de signaler

toute violation ou tout écart de conduite et d'une équipe de conformité mondiale responsable de leur mise en œuvre. Quadient attend de chacun de ses employés qu'il agisse avec honnêteté et intégrité, et qu'il respecte les lois, règles et réglementations régissant tous les aspects de l'entreprise, y compris la recherche, le développement, la fabrication, le marketing, la vente et la distribution de produits et de services et solutions associés. Au-delà des obligations réglementaires, Quadient a défini les normes éthiques que l'entreprise souhaite promouvoir auprès de ses employés et dans le cadre de son dialogue avec ses parties prenantes externes.

■ AMBITIONS ET OBJECTIFS 2021-2023

Ambitions	KPI	Résultats 2022	Objectifs à atteindre d'ici 2023
Promouvoir une culture d'intégrité et de conduite éthique par le biais du Code d'éthique et du programme de conformité de Quadient	% de salariés adhérant au Code d'éthique	65 %	> 95 %
	% de salariés ayant suivi la formation sur le Code d'éthique	65 %	> 95 %
	% de salariés engagés dans le programme de formation sur la conformité et l'éthique des affaires ^(a)	82 % ^(a)	> 95 %
Protéger la confidentialité et l'intégrité des données qui sont confiées à l'entreprise contre les menaces internes et externes	% de salariés ayant suivi la formation sur la confidentialité des données	70 %	> 95 %
	% de salariés ayant suivi le programme de formation sur la sécurité de l'information	50 %	> 95 %
	% de services numériques nouvellement fournis conformes aux normes de sécurité numérique ^(b)	95,56 %	> 95 %
S'engager avec des partenaires et des fournisseurs qui adhèrent à des normes éthiques et similaires à celles de l'entreprise	% de partenaires stratégiques adhérant au Code de conduite partenaires commerciaux ^(c)	46 %	> 85 %

(a) Le programme de formation en 2022 est lié au Code d'éthique, à la confidentialité des données, à la sécurité de l'information, à la corruption et à la concurrence.

(b) Ce KPI présente le niveau de conformité de ces services vis-à-vis des normes numériques internes telles que développées en 2020. Neuf nouveaux services numériques majeurs ont été lancés en 2021 et aucun en 2022.

(c) Le Code de conduite initialement destiné aux fournisseurs de production a été étendu à l'ensemble des partenaires commerciaux stratégiques (fournisseurs de production et de service, partenaires commerciaux, distributeurs). Ce score est lié au déploiement du nouveau Code de conduite des partenaires commerciaux, aux distributeurs en France et dans le monde. Le déploiement se poursuivra auprès des autres tierces parties en 2023.

Promouvoir une culture d'intégrité et de conduite éthique par le biais du programme de conformité de Quadient

En tant que signataire du Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact), Quadient s'efforce chaque jour de mener ses activités selon les normes les plus élevées de professionnalisme et d'intégrité. La Direction Générale de Quadient s'engage à respecter l'ensemble des lois applicables, à appliquer les normes éthiques énoncées dans le Code d'éthique et les politiques de l'entreprise, à favoriser une culture d'excellence et d'intégrité en sensibilisant ses employés, en leur dispensant des formations adaptées, en communiquant de manière pertinente et en faisant respecter le programme d'éthique et de conformité dans l'ensemble de l'organisation.

ORGANISATION ET GOUVERNANCE

L'équipe Conformité est dirigée par le vice-président RSE et Conformité, qui est directement rattaché au directeur de la transformation, agissant également en tant que membre du Comité exécutif de l'entreprise.

L'équipe Conformité est organisée autour :

- d'un centre d'excellence qui établit les politiques et les normes à l'échelle de l'entreprise et supervise les différents risques et mesures de contrôle, ainsi que les activités transversales clés telles que la formation ;
- d'équipes dédiées à chaque activité, région et autres fonctions support.

L'équipe Conformité travaille quotidiennement à l'exécution d'un programme unifié d'éthique et de conformité à l'échelle de Quadient, à travers notamment les activités suivantes : veille réglementaire, identification des risques liés à la conformité et des opportunités, suivi et accompagnement de la mise à jour des politiques de conformité, gestion des systèmes de gestion intégrés (SGI) de Quadient, mise en œuvre des processus et mesures de contrôle pour améliorer l'activité de l'entreprise, examen de tout problème de conformité et mise en place de tout plan d'actions correctif associé, enquête sur tout problème de conformité et soutien de la mise en œuvre de tout plan d'actions correctif associé et, le cas échéant, audit de la conformité des équipes de Quadient.

Un comité de gestion des risques et de la conformité a été créé à des fins de gouvernance. Ce comité réunit le Directeur Général, le directeur administratif et financier, le directeur des ressources humaines, le directeur de la transformation, le directeur juridique, la directrice du contrôle interne et de l'audit interne et le directeur RSE et conformité. À l'occasion de réunions trimestrielles, le directeur RSE et conformité rend compte de l'avancement du programme de conformité, des enquêtes et des plans de remédiation, de l'évaluation des risques et des actions d'atténuation et des résultats des audits sur le programme d'éthique et de conformité. En lien avec la directrice du contrôle interne et de l'audit interne, il conseille également le comité sur les orientations et priorités à fixer en matière de conformité chez Quadient.

S'agissant de la gestion des incidents de conformité ou des alertes (signalements), un Comité d'éthique et de conformité, présidé par le directeur RSE et conformité et

composé du directeur des ressources humaines, du directeur juridique et de la directrice du contrôle interne et de l'audit interne, se réunit en tant que de besoin pour vérifier la recevabilité des signalements, ouvrir des enquêtes, formuler des recommandations et assurer le suivi des actions de remédiation.

Enfin, la cartographie globale des risques et de l'application concrète du programme de conformité est présentée au Comité d'audit du Conseil au moins une fois par an.

LE CODE D'ÉTHIQUE

Quadient considère qu'il est essentiel de mener ses activités de manière éthique et responsable pour assurer sa croissance et sa réussite dans la durée. Le Code d'éthique de l'entreprise énonce les principes d'éthique et de conduite des affaires qui aident chacun de ses salariés à agir avec intégrité et éthique, ainsi que les meilleures pratiques et politiques à même de renforcer la réputation de l'entreprise. En résumé, ce Code d'éthique témoigne de l'importance d'agir selon ce que Quadient estime être juste. Il couvre les sujets suivants : Droits de l'Homme, collaborateurs, éthique des affaires, relations commerciales, actifs Quadient et tiers, citoyenneté et engagement responsable. Il compte également des recommandations utiles pour ancrer le Code d'éthique dans la culture d'entreprise de Quadient et tient compte de ses nouvelles valeurs «EPIC» (*Empowerment*, *Passion*, *Inspiration* et *Communauté*).

Quadient demande à tous ses collaborateurs, quel que soit leur rôle, fonction ou entité, de respecter ce Code d'éthique. À ce titre, chaque collaborateur est tenu de suivre la formation dédiée et d'adhérer au Code d'éthique. En 2022, 65 % des collaborateurs ont reçu une formation sur le Code d'éthique et 65 % ont adhéré au Code.

Le Code d'éthique est disponible sur l'Intranet (*WeConnect*) et accessible au public sur le site Web institutionnel de l'entreprise dans les langues suivantes : français, anglais, néerlandais, allemand, italien, espagnol et tchèque.

POLITIQUES ET PRATIQUES DE CONFORMITÉ DE QUADIENT

En 2021, Quadient a mis en place une plateforme GRC (Gouvernance, Risques et Conformité) pour aider l'organisation à déployer son cadre et ses mesures de contrôle de la conformité. Cette plateforme permet de gérer l'évaluation des risques, la conformité aux normes auxquelles l'entreprise a souscrit (p. ex., les normes ISO, CMMI ou HITRUST), ainsi que d'assurer les processus de protection des données. Son déploiement s'est achevé en 2022, avec la mise en place du module de gestion des audits, et du module de communication des politiques. Des processus correspondants ont été mis en œuvre et des formations spécifiques ont été dispensées à l'équipe conformité sur ces deux nouveaux modules.

Sur la base de l'évaluation des risques de conformité de Quadient, des politiques, procédures et pratiques ont été mises en œuvre afin de contrôler ces risques et ainsi éviter les manquements ou les violations de conformité. Les principaux éléments sont décrits ci-dessous.

DROITS DE L'HOMME

En adhérant au Pacte Mondial des Nations Unies en mars 2021, Quadient a réaffirmé son engagement à soutenir et à promouvoir le respect des Droits de l'Homme dans sa sphère d'influence. Quadient mène ses activités dans le respect des principes fondamentaux énoncés dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies et des conventions de l'Organisation Internationale du Travail. L'entreprise condamne fermement l'esclavage moderne et le trafic d'êtres humains, toutes les formes de travail illégal, forcé ou obligatoire, en particulier le travail des enfants, la discrimination en matière d'embauche et d'emploi, et la restriction de la liberté d'association et du droit de négociation collective. Quadient soutient ces principes dans son Code d'éthique, dans ses pratiques d'embauche et ses liens avec ses partenaires, fournisseurs et clients. L'entreprise veille à ce que ses activités soient conformes à son Code par le biais de procédures et systèmes de contrôle internes, notamment des examens opérationnels réguliers, la gestion des risques, des audits internes et l'évaluation des fournisseurs de l'entreprise. En 2021, Quadient a révisé et complété ses clauses de conformité pour les incorporer dans les accords et les modèles de contrats utilisés dans ses relations commerciales. Parmi ces clauses, l'entreprise a mis en place une clause exigeant le strict respect des lois, règlements, règles et ordonnances applicables, y compris les résolutions des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et d'autres organisations internationales en ce qui concerne les conditions commerciales, le commerce, la concurrence, l'éthique commerciale et les Droits de l'Homme.

PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION

Conformément à son Code d'éthique, Quadient respecte les lois anti-corruption des pays dans lesquels il intervient et applique une tolérance zéro envers les pratiques illégales telles que la remise ou l'acceptation de pots-de-vin, que ce soit par l'intermédiaire d'un de ses employés ou par un tiers agissant pour le compte de l'entreprise. Quadient rejette toute forme de corruption et interdit d'extorquer, d'accepter, de proposer ou de donner, directement ou indirectement, des pots-de-vin, cadeaux ou autres avantages.

De plus, l'entreprise sensibilise et forme régulièrement ses salariés à la prévention contre la fraude et la corruption. En 2021, les fonctions dédiées à l'export, au juridique et à la conformité ont été formées aux scénarios de risques de corruption identifiés chez Quadient. Des formations complémentaires ont été organisées en 2022 pour d'autres fonctions et équipes pouvant être exposées à ces risques, grâce au développement d'une formation de lutte contre la corruption disponible en 7 langues. La politique de lutte contre la corruption et les pots-de-vin de Quadient (disponible sur l'Intranet et consultable par tous sur le site Web institutionnel de l'entreprise) résume son engagement, ses principes et ses mesures visant à prévenir les situations à risques clés de Quadient, telles que les paiements abusifs et de facilitation, les cadeaux et invitations, les conflits d'intérêts, les contributions aux œuvres caritatives et l'engagement avec des tiers. À titre d'exemple, une procédure de gestion des conflits d'intérêts impose à tous les managers de signer un formulaire de déclaration annuelle sur les conflits d'intérêts.

En 2022, aucun incident lié à la corruption et au trafic d'influence n'a été signalé. En outre, il n'y a pas eu d'amendes ni de poursuites judiciaires publiques pour corruption intentées contre la Société ou ses salariés au cours de la période de reporting.

LOI ANTI-TRUST ET CONCURRENCE LOYALE

Quadient ne tolère pas les pratiques anticoncurrentielles, notamment la fixation des prix, le trucage lors d'appels d'offres et de réponses aux appels d'offres, ou le partage de clientèle, de marchés ou de territoires. Par conséquent, Quadient interdit à ses employés de conclure tout accord avec des concurrents visant à restreindre la nature ou la quantité des produits et services offerts, ainsi que tout accord avec des fournisseurs ou autres partenaires visant à fausser la concurrence loyale ou encore l'échange d'informations avec les concurrents concernant la stratégie de l'entreprise en matière de produits ou de prix.

SANCTIONS, LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Quadient exerce ses activités avec une tolérance zéro à l'égard des transactions commerciales, financières ou autres impliquant des pays, des territoires et des tiers sanctionnés. Afin de se prémunir contre tout risque lié aux sanctions économiques ou au blanchiment d'argent (AML), l'entreprise a mis en place des mécanismes appropriés basés sur le risque pour sélectionner les partenaires commerciaux, les tiers et les transactions afin de détecter les risques potentiels liés aux sanctions économiques et à l'AML.

DISPOSITIF D'ALERTE PROFESSIONNELLE

Tout collaborateur de Quadient ou toute personne ou tiers ayant connaissance ou suspectant une violation du Code d'éthique ou des règles et politiques de Quadient est invité à le signaler, dans le respect des lois et règles applicables dans le pays où il réside ou exerce ses activités.

Différents canaux sont disponibles pour faire remonter les alertes. S'agissant des mécanismes de conseil et des préoccupations en matière d'éthique, les collaborateurs sont encouragés à s'adresser en priorité à leur responsable hiérarchique. Toutefois, si un salarié considère que le fait d'informer son supérieur hiérarchique direct pourrait entraîner des difficultés (par exemple, si le supérieur hiérarchique direct a été impliqué dans la faute présumée) ou que le signalement notifié pourrait ne pas être correctement traité, il peut contacter directement la ligne Quadient Ethics. Les salariés ou tout(e) personne ou tiers cherchant à obtenir des conseils peuvent utiliser l'adresse électronique dédiée (ethics_compliance@quadient.com) ou contacter directement le directeur RSE et conformité qui supervise les mécanismes de conseil et de prise en charge de la ligne Quadient Ethics.

Lancée en mai 2020, la ligne Quadient Ethics est un outil de reporting confidentiel et exhaustif, hébergé et exploité par un tiers externe, NAVEX Global, qui aide les salariés à signaler, de manière anonyme, les manquements aux règles d'éthique et de conformité (par exemple, les cas de fraude, d'abus et autres comportements répréhensibles sur le lieu de travail), grâce à un formulaire en ligne (site Web) et une ligne d'assistance téléphonique, disponible 24 heures sur 24, 365 jours par an dans tous les pays où l'entreprise intervient. Ce site Web dédié est disponible dans les mêmes langues que le Code d'éthique (huit langues) : anglais, français, tchèque, espagnol, japonais, allemand, néerlandais et italien. Concernant la *hotline*, il existe un numéro de téléphone dédié par pays permettant à chacun de s'exprimer dans sa langue maternelle. Les catégories de rapports sont les suivantes : lois antitrust, concurrence loyale et conformité, utilisation et accès abusif aux actifs/informations, corruption et trafic d'influence, discrimination ou harcèlement ou traitement injuste, questions financières, fraude, santé, sécurité et environnement, Droits de l'Homme.

Cette ligne Quadiant Ethics, accessible via l'intranet et le site web de Quadiant, est mise à la disposition des collaborateurs de Quadiant et des tiers (clients, fournisseurs, partenaires, etc.). Au-delà du signalement des problèmes d'éthique et de conformité, cette plateforme permet à quiconque de poser en toute confidentialité toute question relative au Code d'éthique et aux autres politiques et normes de l'entreprise.

Une fois le signalement terminé, l'employé (ou le tiers) se voit attribuer un code unique appelé « clé de signalement ». Les rapports et les questions sont confidentiels. Les informations fournies au représentant NAVEX Global par téléphone ou via son site Web sont ensuite transmises à un représentant désigné au sein de Quadiant.

Quadiant s'interdit strictement d'exercer des représailles à l'encontre d'un employé ayant fait part d'une préoccupation éthique à l'entreprise. Les plaintes déposées de bonne foi n'exposent pas les personnes à l'origine du signalement à des sanctions, que les faits sous-jacents se révèlent exacts ou qu'ils donnent lieu à une action corrective.

ENQUÊTE ET REMÉDIATION

Quadiant prend au sérieux sa responsabilité d'enquêter sur les violations potentielles ou les comportements inappropriés. L'entreprise a mis en place une politique d'enquête et une politique de procédures disciplinaires afin de s'assurer que les investigations sont menées de manière cohérente et professionnelle et que les procédures disciplinaires sont examinées en toute objectivité, équité et indépendance.

Toutes les suspicions de manquements à l'éthique sont analysées par le Comité d'éthique et de conformité,

composé du directeur des ressources humaines, du directeur juridique Groupe, du directeur de l'audit interne et du directeur RSE et conformité. Ce Comité décide si une enquête plus approfondie doit être menée et suit l'avancement de l'enquête et le plan de remédiation jusqu'à son terme.

En 2022, cinq cas d'alerte professionnelle ont été signalés. Tous ont fait l'objet d'une enquête et de mesures de remédiation. Tous ont été clos.

Protéger les données confiées à Quadiant contre les menaces internes et externes

Dans un monde de plus en plus connecté, avec des quantités toujours plus importantes de courrier électronique et des volumes de colis qui augmentent en suivant la croissance du commerce en ligne, Quadiant s'est résolument tourné vers le digital. Outre les machines intelligentes dédiées au traitement du courrier traditionnel, l'offre de l'entreprise compte désormais des solutions et des logiciels destinés à la gestion des communications digitales ou visant à faciliter le traitement des colis.

Au quotidien, Quadiant traite des informations sensibles. La protection de ces données a toujours été au centre des préoccupations de l'entreprise, y compris la protection des transactions postales, des données des clients et des données de l'entreprise. Consciente de l'impact que peut avoir une défaillance de la sécurité au sein de ses opérations, l'entreprise s'engage à préserver la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de tous les actifs informationnels physiques et électroniques, afin de garantir le respect des exigences réglementaires, opérationnelles et contractuelles.

Initiatives

Résultats 2022

Création d'un Conseil trimestriel global de la sécurité de l'information

- Analyse des incidents de sécurité, de la performance de sécurité et de l'avancement des projets liés à la sécurité lors des revues mensuelles de sécurité.
- Déploiement de normes numériques soutenues par les processus de conformité et d'audit. Depuis 2021, plus de 95 % des nouveaux services numériques sont conformes aux normes de sécurité numérique de Quadiant.

Processus global de gestion des incidents liés à la sécurité permettant d'améliorer le reporting, aligné sur les exigences DPO

- Extension de la capacité de détection avec ajout de nouvelles sources et centralisation à un service SOC fourni en externe 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
- Renouvellement du contrat d'assurance cybersécurité.

Programme de certification ISO 27001

- 12 entités sont certifiées ISO 27001 (couvrant 23 % des effectifs), la solution *cloud* Inspire est certifiée ISO 27017 et ISO 27018 (*cloud*) et répond au référentiel de sécurité OpenSAMM.
- Quadiant UK et YayPay ont été re-certifiés ISO 27701.

Programme d'audits internes et externes en 2022 sur la sécurité et tests d'intrusion réguliers sur les systèmes et applications de l'entreprise

- 41 audits de sécurité réalisés en 2022 couvrant les activités MRS, PLS et ICA.

Programme de protection des données personnelles conforme à la réglementation relative à la protection des données

- Finalisation de la mise en œuvre les nouvelles exigences du RGPD^(a) pour les transferts internationaux de données en dehors de l'Espace économique européen.
- Amélioration de la documentation.
- Renforcement de la visibilité et de l'accompagnement de l'organisation de la protection des données.

Formation sur les politiques de sécurité de l'information et de confidentialité des données

- Plus de 50 % des collaborateurs ont suivi la formation en ligne sur la sécurité de l'information et la confidentialité des données.

^(a) Règlement Général sur la Protection des Données.

UN MODÈLE OPÉRATIONNEL DE SÉCURITÉ DE L'INFORMATION MONDIAL

L'entreprise a défini des politiques de sécurité regroupant les exigences à respecter pour une utilisation correcte et sécurisée de ses propres données et de celles qui lui sont confiées par ses parties prenantes telles que les collaborateurs, les clients, les fournisseurs et autres partenaires. Ces politiques de sécurité ont été déployées dans l'ensemble des pays où est implantée l'entreprise. Elles sont obligatoires et s'appliquent à l'ensemble des entités juridiques et des collaborateurs de Quadient, mais également à l'ensemble des prestataires et consultants, ou toute autre personne, intervenant sur ses sites ou ayant accès à ses systèmes.

Dans le cadre de son programme de transformation, Quadient a mis en place un modèle opérationnel de sécurité de l'information. Ce modèle opérationnel repose sur une orientation ciblée, visant à garantir que l'entreprise dispose de capacités dédiées là où la sécurité est la plus importante, à savoir la protection des données de ses clients, de ses employés et des données personnelles qui sont confiées à Quadient. L'approche holistique adoptée par l'entreprise lui permet de se concentrer en permanence sur les domaines présentant le plus grand risque, et de se donner les moyens de reprendre rapidement ses activités en cas d'incident lié à la sécurité.

Les politiques de Quadient sont pratiques et visent à susciter les bons comportements chez ses collaborateurs et ses partenaires, en s'appuyant sur des normes opérationnelles mondiales reconnues. Pour étayer ses pratiques, l'entreprise a obtenu certaines certifications ISO.

Le directeur de la sécurité de l'information préside un Conseil de sécurité de l'information qui régit les activités liées à la sécurité des données au sein de l'entreprise. Le Conseil de sécurité de l'information se réunit tous les trimestres. Il est composé de représentants des équipes Sécurité des solutions, Organisation de la protection des données, Conformité de l'entreprise, Organisation digitale et Sécurité de l'information de l'entreprise. Il s'agit de l'autorité suprême de gouvernance technique de la sécurité de l'information au sein de l'entreprise, qui rend compte au Comité exécutif de Quadient. Son rôle consiste notamment, à l'échelle mondiale, à établir des objectifs et des priorités en matière de sécurité de l'information, à procéder à une évaluation des risques en matière de sécurité de l'information, à tenir à jour les politiques de sécurité de l'information et à sensibiliser les personnes à ces politiques et aux pratiques de travail sûres.

En 2022, les modules de formation mondiaux sur la sécurité de l'information et la confidentialité des données ont été intégrés à une nouvelle plateforme de formation pour en faciliter l'accès pour tous les collaborateurs. Les politiques de Quadient dans ces deux domaines y sont expliquées, accompagnées d'une vidéo et d'un court questionnaire de type quiz.

PROGRAMME DE CERTIFICATION ISO 27001

Quadient déploie un programme de certification selon le référentiel ISO 27001 couvrant en priorité les sites dont les activités concernent le développement des solutions logicielles, des infrastructures et de leur support. En 2022, 12 entités sont certifiées ISO 27001. La solution cloud Inspire est également certifiée ISO 27017 et ISO 27018. En 2022, Quadient UK et YayPay ont été re-certifiés ISO 27701.

RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Quadient s'engage à traiter les informations personnelles conformément aux lois et règlements applicables en matière de confidentialité des données. Quadient s'efforce également de renforcer ses bases dans le domaine de la confidentialité des informations personnelles, afin de garantir une sécurité, une manipulation et une destruction appropriées des données et des informations personnelles. Conformément à sa politique générale de confidentialité, Quadient recueille, utilise et conserve les données personnelles lorsque cela s'avère nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de l'entreprise. De plus, l'entreprise protège les informations confidentielles et personnelles qui lui sont confiées par ses clients, fournisseurs et autres partenaires commerciaux avec autant de soin qu'elle protège ses propres informations.

En outre, un Conseil des données a été créé en 2020, dirigé par le directeur de la transformation et le directeur digital, regroupant des parties prenantes de l'ensemble de l'organisation. Il vise à fournir aux équipes des directives en matière de gouvernance et de transparence et des conseils adaptés afin de traiter au mieux ces questions.

En 2022, une équipe polyvalente de protection des données a travaillé à la définition des objectifs en matière de confidentialité des données personnelles. Parmi les réalisations notables, citons : la mise en œuvre et la tenue d'un registre unique de traitement aux fins d'inventorier et de gérer toutes les activités de traitement de Quadient; la mise à jour de politiques essentielles liées à la sécurité des informations et à la confidentialité des données personnelles et l'extension de la mise en œuvre d'un processus global de gestion des incidents liés aux données. Par ailleurs, Quadient a mis à jour son processus d'intégration des fournisseurs, enrichi son référentiel pour documenter la diligence raisonnable, tandis que l'entreprise continue de sécuriser ses relations avec les sous-traitants en demandant la signature d'accords de protection des données, conformément à de nouvelles clauses types de l'UE. En 2022, il n'y a pas eu de plaintes fondées concernant des atteintes à la vie privée des clients et des pertes de données clients.

S'engager avec des partenaires et des fournisseurs qui adhèrent à des standards semblables à ceux de l'entreprise

Quadiant s'engage à exercer ses activités de manière responsable, éthique et durable. En tant que signataire du Pacte mondial des Nations Unies, Quadiant s'engage à promouvoir les 10 principes fondamentaux relatifs aux Droits de l'Homme, aux normes du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Quadiant étend ses engagements en matière de RSE et d'éthique à l'ensemble de ses partenaires commerciaux, qui doivent se conformer aux lois et réglementations applicables, aux conventions de l'Organisation Internationale du Travail ainsi qu'à sa politique d'achats responsables.

L'entreprise s'attache également à choisir ses fournisseurs avec soin, de manière équitable et intègre. Ils sont sélectionnés selon la stratégie d'achats établie ou sur appel d'offres en fonction de leur aptitude à satisfaire les exigences de l'entreprise en matière de qualité, prix, service, fiabilité, technologie, sécurité, environnement et éthique. L'entreprise s'efforce par ailleurs de ne pas créer de situation de dépendance mutuelle en termes de chiffre d'affaires, de technologie et de savoir-faire.

L'essentiel des achats de production est réalisé auprès de fournisseurs basés en Europe (47 % dont 9 % en France) et en Asie (37 % en Malaisie, en Chine et au Vietnam). Le principal fournisseur de production du Groupe est Sparck Technologies, un fournisseur mondial de solutions d'emballage automatisées basé aux Pays-Bas, qui représente 16,8 % du total des achats de production du groupe en 2022.

MISE À JOUR DE LA STRATÉGIE D'ACHATS RESPONSABLES

La direction des achats et partenariats industriels, en collaboration avec la direction RSE et Conformité, a déployé depuis 2016 sa politique d'achats responsables auprès de l'ensemble de son panel de fournisseurs de production. La politique de lutte contre l'esclavage moderne et le trafic d'êtres humains vient compléter les dispositions prises par l'entreprise pour soutenir le respect des Droits de l'Homme. Quadiant a également communiqué sa politique sur les minerais de conflit à ses fournisseurs de matériel électronique et leur a demandé de fournir des preuves qu'ils n'utilisent pas de minerais de conflit dans la fabrication des composants qu'ils fournissent à Quadiant.

En 2021, Quadiant a redéfini sa stratégie d'achats responsables et mis à jour son Code de conduite pour couvrir l'ensemble de ses partenaires commerciaux. Ce Code couvre les engagements et les attentes de Quadiant vis-à-vis de ses partenaires commerciaux en

matière de conformité aux lois applicables, de respect des droits du travail et des Droits de l'Homme, de protection de l'environnement et de lutte contre la corruption.

Quadiant encourage toutes les entreprises tierces qui souhaitent faire affaire avec l'entreprise à se familiariser avec l'ensemble des principes et à respecter les exigences énoncées dans le Code de conduite destiné aux partenaires commerciaux afin d'aligner leurs actions de manière à ce qu'elles soient bénéfiques pour tous.

Quadiant a commencé à déployer son code de conduite actualisé auprès de ses distributeurs français en 2021 et l'a étendu aux distributeurs du monde entier en 2022. En 2023, une nouvelle campagne a été lancée auprès des fournisseurs de production. Le déploiement auprès de tous les partenaires commerciaux se poursuivra dans les années à venir.

En 2022, 46 % des distributeurs mondiaux ont approuvé le code de conduite pour les partenaires commerciaux, dont 65 % des distributeurs français.

L'entreprise a également défini un nouveau processus d'intégration et de diligence raisonnable afin de garantir l'intégrité des sociétés tierces avec lesquelles elle s'engage. La Société a mis en place un outil qui permettra de soutenir cette nouvelle vision.

Ce processus de diligence raisonnable comprend un contrôle de la réputation basé sur des listes de sanctions et de surveillance et des listes de personnes politiquement exposées, un contrôle de la couverture médiatique négative et des questionnaires liés à la sécurité de l'information, à la confidentialité des données et à la responsabilité sociétale d'entreprise. Le processus intègre également un niveau accru de diligence raisonnable à effectuer lorsqu'un tiers potentiel réside dans une juridiction désignée à haut risque ou lorsque d'autres signaux d'alerte sont identifiés. La procédure de diligence raisonnable est mise à jour périodiquement en fonction des risques et en cas de changement significatif de relation avec un tiers. En 2022, plus de 1 200 rapports de sélection et de *due diligence* ont été traités.

Quadiant s'assure du respect de ses exigences par ses fournisseurs au travers des échanges, visites, audits et évaluations de performance réalisés par ses équipes. Au-delà des aspects contractuels et des audits de sélection des fournisseurs, la Direction des achats et partenariats industriels lance depuis 2017 des campagnes d'évaluation des pratiques RSE de ses fournisseurs. Ceux ne satisfaisant pas aux exigences de l'évaluation sont priés de fournir un plan d'actions.

Initiatives	Principales réalisations
Mise à jour de la stratégie d'achats responsables	<ul style="list-style-type: none"> • Définition et mise en œuvre de processus d'intégration et de due diligence actualisés. • Mise à jour et début du déploiement du Code de conduite auprès de l'ensemble des partenaires commerciaux. En 2022, 46 % des distributeurs ont adhéré au Code.
Évaluation de l'intégrité et de la performance RSE des fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> • + de 1 200 rapports de sélection/due diligence traités en 2022. • Aucun audit RSE fournisseur réalisé sur site en 2022.
Implication des fournisseurs et réponses aux agences de notation extra-financière	<ul style="list-style-type: none"> • Référencement selon la conformité aux critères définis par l'entreprise. • Quadiant a obtenu le statut Platinum (79/100) pour la deuxième fois consécutive à la dernière évaluation réalisée par EcoVadis en 2023. Quadiant partage son profil avec ses clients (critère de sélection dans certains cas) et fournisseurs.

5.1.5 RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DE QUADIENT

Quadient est engagé depuis de nombreuses années dans une démarche de protection et de préservation de l'environnement. Compte tenu de ses activités, les principaux défis environnementaux de l'entreprise concernent son empreinte carbone et l'impact de ses produits et solutions tout au long de leur cycle de vie.

Les principaux engagements environnementaux de Quadient, formalisés dans le Code d'éthique, se concentrent sur l'innovation et l'écoconception des

produits, leur *remanufacturing* et la valorisation des déchets générés par les sites industriels et les produits en fin de vie, favorisant ainsi les principes de l'économie circulaire. Quadient a également défini une stratégie bas carbone en ligne avec l'Accord de Paris de 2015, prenant ainsi en compte les attentes de ses parties prenantes.

Cette stratégie bas carbone définit un cadre pour toutes les entités de Quadient qui s'engagent à réduire leur consommation d'énergie et leur empreinte carbone.

■ AMBITIONS ET OBJECTIFS 2021-2023

Ambitions	KPI	Résultats 2022	Objectifs à atteindre à l'horizon 2023 et 2030
Prendre des mesures pour lutter contre le changement climatique et soutenir la transition vers une économie bas carbone	% de réduction des émissions de CO ₂ liées aux scopes 1 et 2 comparé à 2018 (consommation d'énergie et véhicules de l'entreprise)	47,2 %	50,4 % d'ici à 2030 ^(a)
	% d'énergie bas carbone (énergies renouvelables et chauffage urbain)	26,9 %	25 % à l'horizon 2023
	% de réduction des émissions de CO ₂ du scope 3 pour les catégories ciblées comparé à 2018	0,4 % par million d'euros de chiffre d'affaires	40 % par million d'euros de chiffre d'affaires d'ici à 2030 ^(b)
Encourager les principes de l'économie circulaire dans les activités de l'entreprise afin de réduire l'empreinte environnementale de Quadient	% de déchets industriels recyclés	81 %	> 90 %
	% d'unités remanufacturées	72,9 %	> 40 %

(a) Objectif de réduction de 50,4 % entre 2018 (année de référence) et 2030 pour les scopes 1 et 2 (basé sur un scénario de 1 à 3 % de croissance par an).

(b) Objectif de réduction de 40 % par million d'euros de chiffre d'affaires pour le scope 3 pour les catégories ciblées entre 2018 et 2030 : utilisation des produits vendus, achat de biens et de services, voyages d'affaires et trajets domicile-travail.

Prendre des mesures pour lutter contre le changement climatique et soutenir la transition vers une économie bas carbone

Conscient des conséquences du changement climatique, Quadient s'engage à contribuer positivement à la transition vers une économie bas carbone. Dans le cadre de sa stratégie bas carbone, l'entreprise s'est fixée des

objectifs pour 2030 en ligne avec l'Accord de Paris et s'est engagée publiquement à les atteindre. Les risques et défis liés au changement climatique sont suivis au plus haut niveau.

Empreinte carbone

Nos engagements

Énergie et bâtiments

Réduire les émissions liées à la consommation d'énergie en réduisant l'occupation des bâtiments, en passant à des bâtiments à haute efficacité énergétique. Augmenter l'utilisation des énergies bas-carbone.

Transport

Privilégier les modes de transport respectueux de l'environnement, éviter les voyages d'affaires autant que possible et offrir la possibilité de travailler à distance.

Véhicules de fonction

Sélectionner des véhicules dont le taux d'émission de CO₂ par km est plus faible, passer à des véhicules à faible émission de carbone et développer plus de services à distance.

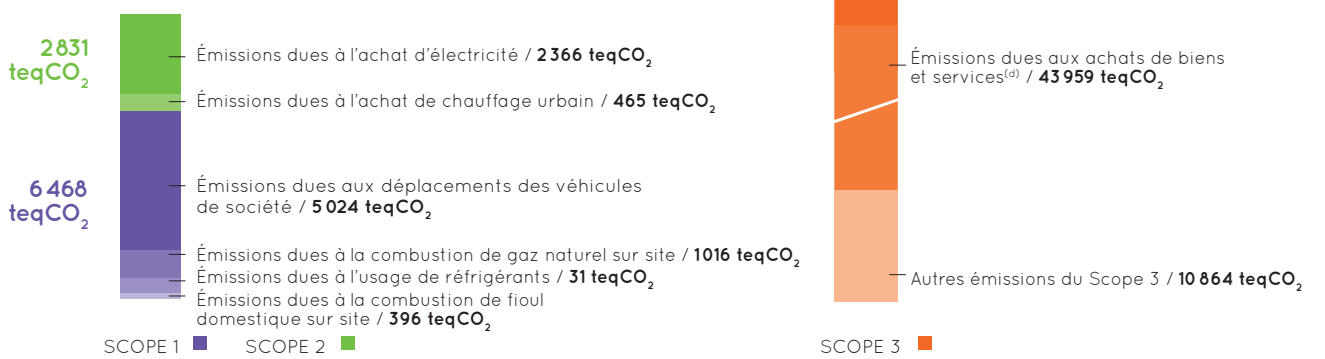
Équipements et solutions digitales

Étendre les efforts en matière d'éco-conception à l'ensemble des équipements et solutions digitales et encourager l'économie circulaire.

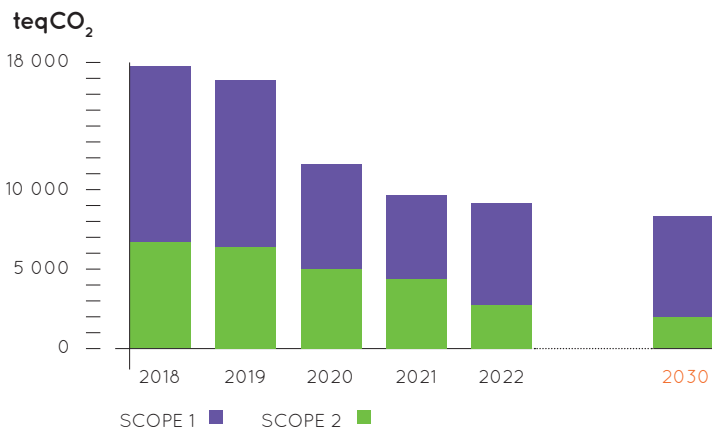
S'engager avec les partenaires

Regrouper et minimiser les expéditions, utiliser des modes de transport respectueux de l'environnement.

Empreinte carbone globale - Scope 1, 2 et 3 : 109 031 teqCO₂



Trajectoire 1,5°C pour les émissions Scope 1 & 2



Nos objectifs 2030

-50,4%
Scope 1 & 2 vs. 2018

- 40% / M€
Scope 3⁽¹⁾ vs. 2018

⁽¹⁾ Sur les catégories cibles : utilisation des produits vendus, achat de biens et de services, voyages d'affaires et trajets domicile-travail

GOUVERNANCE

Dans le cadre du programme RSE, la gouvernance environnementale, qui inclut la gestion des enjeux liés au climat, est pilotée par le directeur RSE et Conformité. Les principales responsabilités du Vice-Président RSE et conformité liées au changement climatique sont les suivantes: mise en œuvre de l'évaluation annuelle des risques et des opportunités et de l'impact des activités sur l'environnement via la mesure des émissions des scopes 1, 2 et 3, gestion des plans d'actions de l'entreprise en matière de changement climatique et de réduction des gaz à effet de serre, suivi et gestion des indicateurs clés de performance (KPI) pertinents. Il rend compte au directeur de la transformation et travaille avec le Comité exécutif afin de piloter la conception et l'exécution de cette stratégie.

Rattachées au directeur RSE et conformité, les équipes Système de management intégré & conformité chapeautent le déploiement des actions environnementales au niveau mondial. Une réunion trimestrielle est organisée afin de coordonner les activités entre les équipes RSE et conformité. Elle permet de partager les informations et les meilleures pratiques et de décider des actions à mener conformément à la stratégie et aux objectifs bas carbone.

Le Comité stratégie et responsabilité sociétale d'entreprise a été créé en septembre 2018 afin d'assister le Conseil d'administration. Il a pour mission d'examiner et de formuler des recommandations sur les orientations, les moyens et les réalisations liés à la politique de responsabilité sociétale et environnementale de l'entreprise (y compris les questions ayant trait au climat). Ce Comité se réunit trimestriellement et examine régulièrement les sujets liés au climat.

En 2022, un objectif lié aux émissions de gaz à effet de serre a été fixé dans le cadre du plan d'intéressement à long-terme en lien avec les objectifs climatiques publics de Quadient. Cet objectif couvre les émissions des scopes 1 et 2 et est présenté dans le chapitre 2 du présent document.

RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Quadient a analysé les effets potentiels du changement climatique sur ses activités. Trois risques pouvant l'impacter à moyen ou à long terme ont été identifiés. Ces risques et les actions d'atténuation associées sont décrits ci-dessous. Aucun des impacts financiers estimés de ces risques n'a été considéré comme significatif. Les mesures d'atténuation permettent également d'adopter d'autres méthodes de travail, d'améliorer l'efficacité opérationnelle et de réaliser des économies.

Risque	Description	Mesures d'atténuation
Physique aigu : phénomènes météorologiques extrêmes tels que les cyclones et les inondations	En raison de leur situation géographique, certains sites de Quadient ainsi que certains partenaires industriels et fournisseurs sont exposés à des événements ou catastrophes naturelles tels que les tremblements de terre ou à des phénomènes climatiques tels que les ouragans, cyclones, typhons ou encore les inondations et les raz de marée qui vont s'intensifier de plus en plus. Le centre logistique aux États-Unis (Byhalia) et les bureaux de Quadient à Hong Kong semblent les plus exposés. Ces événements sont susceptibles d'affecter la disponibilité de certain(e)s pièces et composants nécessaires à la fabrication des produits, d'endommager les installations de production, de ralentir la chaîne d'approvisionnement, d'interrompre momentanément la production et la distribution et potentiellement de menacer la sécurité des employés.	<p>Tous les sites industriels sont certifiés ISO14001 et ont mis en place un plan de préparation et de réponse aux situations d'urgence.</p> <p>Dans le cas où le site de Byhalia ne pourrait pas fonctionner, Quadient activerait son plan de continuité d'activité incluant les actions suivantes : télétravail des salariés et transfert des activités de logistique et de personnalisation vers le site français exécutant les mêmes activités pour le marché européen.</p> <p>La chaîne d'approvisionnement fait également l'objet d'une évaluation. Des plans de prévention des risques naturels/plans de continuité de l'activité et plans de secours sont mis en place. La chaîne d'approvisionnement fait également l'objet d'une évaluation. Des plans de prévention des risques naturels/plans de continuité de l'activité et un plan de secours sont mis en place. Quadient a établi un processus permettant de s'assurer qu'en cas de catastrophe naturelle, les lignes de production puissent être transférées rapidement entre partenaires industriels (duplicata d'équipements, etc.).</p>

Risque	Description	Mesures d'atténuation
Réglementations émergentes	Quadiant est attentif à l'évolution de ces règles, existantes ou futures, dont l'importance croissante pourrait avoir un impact négatif sur ses ventes et activités futures, augmentant ainsi ses coûts opérationnels et réduisant sa rentabilité. En tant que fournisseur d'équipements et de solutions logicielles, l'entreprise doit être vigilante vis-à-vis des réglementations environnementales, des normes et des accords volontaires visant à réduire la consommation d'énergie, les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et l'empreinte carbone des produits.	L'entreprise a mis en place différentes actions visant à anticiper et respecter les réglementations et normes environnementales. Quadiant a défini une démarche de conception responsable et de fabrication durable dans laquelle les exigences d'efficacité énergétique sont mises en œuvre. Tous les produits sont conformes à la directive ErP et la machine à affranchir haut volume de la série iX-9 Series et répondent à la nouvelle norme <i>Energy Star Imaging Equipment V31</i> . L'entreprise a réalisé des analyses de cycle de vie de ses principaux équipements et solutions logicielles et identifié des plans d'action afin de réduire la consommation d'énergie et l'empreinte carbone liée à l'utilisation des produits. Quadiant participe également aux travaux de l'AFNUM et suit attentivement toute évolution de la réglementation DEEE et celle liée au changement climatique, qui pourrait impacter son activité pour organiser ses processus de manière proactive. Par exemple, les cartouches d'encre ont été incluses dans la directive DEEE avec transposition dans le droit national de l'UE. Quadiant, en tant que producteur de cartouches, a mis en place un programme de reprise dans chaque pays de l'UE où il intervient.
Marché : Changement du comportement des clients	L'évolution des réglementations et la volonté partagée des clients, des investisseurs ou encore des actionnaires de réduire les émissions de CO ₂ engendrent un intérêt croissant pour les entreprises, dont les activités et les produits proposés impactent le moins possible l'environnement. La plupart des appels d'offres pour des marchés publics ou privés intègrent des critères sur la performance environnementale, notamment sur l'empreinte carbone des produits et des prestations délivrées.	Quadiant a mis en place une démarche de conception responsable et de fabrication durable, mené des analyses de cycle de vie sur ses principaux équipements et solutions digitales et mis en place des actions de réduction de l'empreinte carbone de ses solutions. L'entreprise mène également une série d'enquêtes de satisfaction client afin d'évaluer ses forces et ses faiblesses et leur importance pour le client afin de déterminer les axes d'amélioration prioritaires. Depuis 2020, de nouvelles questions d'enquête sur des sujets RSE ont été introduites afin de déterminer si Quadiant est perçue comme une entreprise qui cherche à limiter son impact sur l'environnement. Quadiant répond également aux sollicitations de ses clients et aux questionnaires des agences de notation ESG et partage les résultats avec ces derniers lorsqu'ils le demandent.

FIXATION D'OBJECTIFS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CO₂ ALIGNÉS SUR UN SCÉNARIO 1,5 °C

En 2020, Quadiant a fixé ses objectifs (année de référence : 2018) pour réduire ses émissions de GES à un rythme qui répond aux exigences de la trajectoire « bien en dessous de 2 °C ». En utilisant la méthodologie ACA (*Absolute Contraction Approach*). L'entreprise s'est engagée sur deux objectifs à long terme pertinents et ambitieux en suivant la méthodologie SBTi. Suite à l'importante réduction des émissions de CO₂ de l'entreprise entre 2019 et 2021, Quadiant a décidé début 2022 d'augmenter son ambition en passant d'un objectif aligné sur la trajectoire « bien en dessous de 2 °C » à un objectif 1,5 °C.

- En 2020, l'entreprise s'est engagée à réduire ses émissions de CO₂ des scopes 1 et 2 de 28 % d'ici à 2030, à savoir une réduction de 5 020 teq CO₂ en valeur absolue par rapport à 2018, ce qui implique une réduction à périmètre constant de 6 % par an. L'année 2021 a montré une réduction significative des émissions des scopes 1 et 2 par rapport à la base de référence (45,9 %). En 2022, pour garder le bénéfice des améliorations apportées et s'assurer que l'objectif de réduction de CO₂ lié aux scopes 1 et 2 reste

ambitieux, l'entreprise a augmenté son ambition avec la fixation d'un objectif aligné sur une trajectoire de 1,5 °C au lieu de 2 °C. Ainsi, en suivant ce nouveau scénario, l'entreprise s'est engagée à réduire ses émissions liées aux scopes 1 et 2 de 50,4 % d'ici à 2030 par rapport à la base de référence de 2018, au lieu de 28 %.

- Quadiant s'engage aussi à réduire l'intensité de ses émissions de CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires de 40 % d'ici à 2030 par rapport à 2018 pour des catégories ciblées du scope 3 : utilisation des produits vendus, achat de biens et services, déplacements professionnels et trajets domicile-travail. Cela implique une réduction de l'intensité à périmètre constant de 4 % par million d'euros de chiffre d'affaires de ses émissions de CO₂ chaque année.

La fixation de ces objectifs permet à Quadiant de mieux contrôler et prévenir les émissions de CO₂ en se concentrant sur les domaines où l'entreprise peut avoir le plus d'impact : l'efficacité énergétique, l'approvisionnement en énergie renouvelable, l'optimisation de la flotte de véhicules, la mobilité durable, l'écoconception des solutions.

RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DE QUADIENT

Tous les ans, Quadient publie ses émissions de gaz à effet de serre selon la méthodologie du GreenHouse Gas Protocol (GHG Protocol) :

- Les émissions de scope 1 sont des émissions directes ;
- Les émissions du scope 2 sont les émissions indirectes relatives aux achats d'électricité, de vapeur, de chaleur et de froid ; et
- Les émissions de scope 3 sont des émissions indirectes relatives à la chaîne de valeur, tant en amont qu'en aval des activités de l'entreprise.

Les émissions associées à la consommation d'électricité et de chauffage urbain (émissions de scope 2) sont calculées selon des méthodes dites « market-based » (calcul selon le fournisseur auquel l'entreprise achète son électricité) et « location-based » (calcul selon le mix électrique moyen du pays où se situe l'entreprise). Quadient a choisi la méthode « market-based » pour suivre ses performances, en particulier sa politique d'achat d'énergie bas carbone.

En 2020, Quadient a réalisé des analyses de cycle de vie de ses principaux équipements et solutions logicielles. L'entreprise a réalisé un inventaire complet de ses émissions de scope 3. Elle a exclu plusieurs catégories jugées non pertinentes pour le calcul des émissions du scope 3, comme les actifs loués en aval, les investissements et les franchises. Les résultats du scope 3 doivent être évalués par ordre de grandeur, le niveau d'incertitude restant élevé.

En 2018 (année de référence), le total des émissions de l'entreprise (scopes 1, 2 et 3) ont été estimées à environ 121013 teq CO₂ : 11105 teq CO₂ pour les émissions de scope 1 (9,2 %), 6516 teq CO₂ pour les émissions de scope 2 (5,4 %) et 103 391 teq CO₂ pour les émissions de scope 3 (85,4 %). En 2018, les principales émissions de scope 3 de l'entreprise provenaient des catégories suivantes : achats de biens et de services (environ 44 %), utilisation des produits vendus (environ 21 %), déplacements professionnels et trajets domicile-travail (environ 8 % et 9 % respectivement).

En 2022, les émissions totales de Quadient s'élèvent à 109 031 teq CO₂ : 6 468 teq CO₂ pour le scope 1, 2 831 teq CO₂ pour le scope 2 (basées sur le marché) et 99 732 teq CO₂ pour le scope 3.

Les réductions significatives des émissions des scopes 1 et 2 entre 2018 et 2022 (47,2 %) sont principalement dues à une activité réduite de Quadient en 2020-2021, et à la cession du site industriel basé aux Pays-Bas, la réduction de l'empreinte immobilière, mais découlent également d'initiatives et d'améliorations de l'entreprise, notamment le passage aux énergies renouvelables sur différents sites.

Réduire les émissions de CO₂ liées aux scopes 1 et 2

Quadient s'efforce de réduire ses émissions de GES liées aux scopes 1 et 2. Plusieurs initiatives ont été mises en œuvre afin de réduire la consommation totale d'énergie et d'améliorer l'efficacité énergétique, notamment l'adoption d'équipements moins énergivores, le

remplacement des ampoules classiques par des LED, la rénovation des bâtiments et la virtualisation des serveurs. Les systèmes de climatisation sont remplacés par des gaz réfrigérants présentant un moindre potentiel de réchauffement global.

Par ailleurs, l'entreprise a mis en place plusieurs initiatives afin de réduire son empreinte immobilière liée à ses bureaux, optimiser son parc automobile et passer aux énergies renouvelables, telles que décrites ci-après.

• Réduction de l'empreinte immobilière

Ces dernières années, Quadient a accéléré le déploiement du télétravail au sein de l'entreprise et fait le choix d'être un lieu de travail majoritairement « remote », ce qui signifie que 80 % des employés passeront une grande majorité de leur temps en télétravail. Par conséquent, cela a également amené l'entreprise à repenser la raison d'être de ses bureaux physiques, car ils ne sont plus le lieu unique de collaboration et de travail en équipe. Pour optimiser son empreinte immobilière et ses besoins de transformation, une liste de critères a été définie pour déterminer les emplacements à conserver, incluant des critères environnementaux.

En 2022, plusieurs bureaux ont fermé dans le monde (France, Espagne, République Tchèque, pays nordiques, États-Unis), ce qui s'est traduit par une réduction de 9 % de la surface occupée par l'entreprise par rapport à 2021.

• Optimisation du parc automobile

Plusieurs entités ont pris des mesures pour décarboner leur parc automobile et répondre aux futures interdictions des véhicules diesel dans les zones à faibles émissions. Il s'agit notamment de passer des véhicules diesel à des modèles essence et hybrides, de choisir des voitures moins émettrices de CO₂ par km, et de développer des activités d'assistance en ligne et de service à distance. La part des véhicules hybrides et électriques a fortement augmenté entre 2019 et 2022, passant de moins de 2 % en 2019 à plus de 9 % en 2022.

Au Royaume-Uni, Quadient UK Limited met en place un logiciel de planification dynamique des interventions pour les ingénieurs de terrain. Il permet d'optimiser les plannings d'intervention, de réduire les temps de trajet et de limiter la consommation de carburant.

Entre 2021 et 2022, la consommation totale de carburant a augmenté de 5 %, tandis que les émissions de CO₂ liées aux véhicules de fonction ont augmenté de 6 % dans le sillage d'un regain d'activité après la pandémie.

• Passage à l'énergie bas carbone

Pour réduire l'empreinte carbone liée à sa consommation d'énergie, Quadient envisage de changer de contrat d'approvisionnement en énergie chaque fois que cela est possible ou de se procurer des certificats de garantie d'origine. L'objectif de Quadient est d'atteindre 25 % de consommation d'énergie bas carbone d'ici à 2023 et 100 % d'ici à 2030 afin d'atteindre son objectif de réduction des émissions de CO₂ en ligne avec la trajectoire 1,5 °C.

Quadiant Canada s'est engagée pour plusieurs années avec Bullfrog Power, fournisseur leader d'énergie verte au Canada. En signant ce partenariat, Quadiant réduit son empreinte environnementale en soutenant des projets de production d'énergies renouvelables. Le principe est d'alimenter le réseau de distribution d'énergie du Canada avec une quantité d'énergie renouvelable équivalente à celle consommée par l'ensemble des sites Quadiant dans le pays. Cette initiative contribue à la réduction de la production d'énergie par des installations de production utilisant des combustibles fossiles ou nucléaires. Ainsi, chaque kWh d'énergie consommé est compensé par la fourniture d'un kWh d'énergie renouvelable. L'électricité verte est produite à partir de la force éolienne ou hydraulique, elle peut donc être considérée comme une source non polluante et non émettrice de CO₂. Le biogaz provient de la récupération de méthane issu de sites d'enfouissement de déchets. Il est également considéré comme non émetteur de CO₂. Au-delà des émissions de l'entreprise, Quadiant Canada tient également compte des émissions liées à l'utilisation de ses produits par ses clients. Chaque modèle de machine à affranchir et de système d'adressage a été testé afin de déterminer la consommation électrique annuelle. Sur la base de ce calcul, Quadiant Canada s'engage à injecter chaque année la même quantité d'électricité verte dans le réseau électrique, pour la durée du bail ou du contrat de location initial.

Plusieurs autres entités de Quadiant ont fait le choix d'acheter de l'électricité renouvelable en France, en Allemagne, au Royaume-Uni, en Irlande, au Canada, en Suède et en Suisse. En Pologne, deux installations photovoltaïques ont été installées sur le parking de l'immeuble de bureaux. L'installation fait également office de toiture pour les places de parking. Les installations fonctionnent en réseau et devraient couvrir 10 à 20 % de la demande en électricité du bâtiment. En France, l'énergie géothermique est utilisée pour chauffer une partie des bureaux du siège social de l'entreprise.

En 2022, les énergies bas carbone (énergies renouvelables et chauffage urbain) représentent 26,9 % de la consommation totale d'énergie.

Réduire les émissions de CO₂ liées au scope 3

Les émissions du scope 3 concernent principalement les achats de biens et services et l'utilisation des produits vendus, qui représentent plus de 77 % des émissions totales du scope 3 de Quadiant en 2022. Les déplacements professionnels et les trajets domicile-travail des collaborateurs représentent près de 7 % du scope 3 en 2022 et font aussi l'objet d'un suivi et d'objectifs de réduction.

• Rationaliser les déplacements professionnels et les trajets domicile-travail des collaborateurs

Quadiant poursuit ses plans d'actions visant à favoriser le télétravail et les pratiques de mobilité et de visioconférences bas carbone.

Après la levée progressive des restrictions liées à la Covid-19, les émissions dues aux déplacements professionnels ont quadruplé entre 2021 et 2022. Cependant, ces émissions restent près de trois fois inférieures à celles de 2019, c'est-à-dire avant la pandémie. Parallèlement, les émissions dues aux trajets domicile-bureau ont fortement diminué entre 2019 et 2022. Ces améliorations s'expliquent principalement par le déploiement généralisé du télétravail deux jours par semaine, dans le cadre de la nouvelle politique de l'entreprise, et par la mise en place de restrictions de déplacement.

• Réduire l'impact des solutions

L'entreprise a pour objectif d'élargir ses efforts en matière d'écoconception à l'ensemble de ses équipements et solutions digitales et d'élargir et de favoriser l'offre de produits remanufacturés, encourageant une économie circulaire. Quadiant travaille aussi en étroite collaboration avec ses partenaires logistiques et ses fournisseurs pour minimiser et regrouper les expéditions, utiliser des modes de transport respectueux de l'environnement et encourager l'efficacité des opérations. Le mode de transport privilégié est le fret maritime, le fret aérien n'étant réservé qu'à des cas exceptionnels.

La Société a mis en place plusieurs actions pour réduire l'empreinte carbone de ses solutions numériques. Parmi elles, l'optimisation de l'architecture et de l'utilisation des serveurs, la migration des solutions sur site vers des solutions cloud et la suppression des données des clients liées aux comptes inactifs et inutilisés. Quadiant travaille également avec des prestataires de services cloud qui contribuent à la neutralité carbone en alimentant leurs *data centers* en énergie 100 % renouvelable. Les actions relatives à l'écoconception et au *remanufacturing* des équipements sont décrites dans la section ci-après.

• Plan d'efficacité énergétique

Face aux défis énergétiques inédits auxquels l'Europe doit faire face aujourd'hui et à l'accélération du changement climatique, les États membres de l'UE ont annoncé un plan de sobriété énergétique et s'appuient sur l'engagement généralisé des acteurs des secteurs aussi bien public que privé.

Quadiant participe à l'effort national qu'a demandé le gouvernement français au travers d'un plan d'efficacité énergétique. Ces actions s'inscrivent dans la droite ligne d'initiatives déjà mises en œuvre au sein de l'entreprise pour réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO₂.

À l'automne 2022, Quadiant a mis en place les mesures d'économie d'énergie suivantes :

- Adapter la température dans ses locaux
 - Baisse de la température du chauffage à 19 °C et réduction de l'utilisation de la climatisation dans les salles où la température dépasse les 26 °C
 - Suppression des chauffages individuels
 - Baisse de la température le week-end
- Réduire l'éclairage des locaux
 - Extinction des lumières des locaux en dehors des heures de travail et en cas d'inoccupation
 - Extinction des enseignes lumineuses sur les sites/ bureaux
- Réduire la consommation du matériel informatique
 - Arrêt, lorsque les contraintes techniques le permettent, des appareils en veille, des écrans et des photocopieurs en fin de journée et le week-end
 - Réduction de l'usage d'écrans vidéo de communication interne
- Accélérer la politique de mobilité durable
 - Suppression ou report des déplacements
 - Utilisation de vols uniquement si le temps de trajet en train dépasse 4 heures pour un aller simple ou 6 heures pour un aller-retour dans la même journée.

Ces efforts d'économie d'énergie, associés aux mesures déjà mises en œuvre, permettront d'atteindre l'objectif global d'émissions de scope 1 et 2 fixé par le Groupe pour l'horizon 2030.

Initiatives	Principales réalisations
Réduction de la consommation et amélioration de l'efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation de locaux à haute performance énergétique ou certifiés BREEAM : Bagneux, Rueil-Malmaison (France), Stratford (Royaume-Uni), Milford (États-Unis) ; réduction de la surface occupée par l'entreprise de 9 % comparée à 2021.
Réduction de la consommation d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> Remplacement d'équipements obsolètes, investissement dans des équipements plus performants, voire labellisés (chaudières, pompe à chaleur, compresseur à récupération de chaleur), rénovation de bâtiment (isolation par l'extérieur), mise en place de capteurs de présence, d'un éclairage LED. Opération de virtualisation de serveurs informatiques.
Passage à l'énergie bas carbone	<ul style="list-style-type: none"> En 2022, les énergies bas carbone (énergies renouvelables et chauffage urbain) représentent 26,9 % de la consommation totale d'énergie (contre 24,5 % en 2021). Les énergies renouvelables représentent 17,8 %.
Réduction de l'impact des trajets domicile-travail des collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> Optimisation de la flotte automobile, formation à écoconduite afin de réduire la consommation de carburant. Maintenance des équipements installés chez les clients : développement d'outils de diagnostic et de dépannage. Poursuite du développement des opérations de télémaintenance. Déploiement du télétravail au sein de l'entreprise et utilisation des outils de visioconférence.
Sensibilisation des collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> Communication et sensibilisation du personnel aux écogestes. Lancement d'une communauté autonomisée par l'environnement Act4earth.
Réduction des impacts liés au transport de marchandises	<ul style="list-style-type: none"> Écoconception des produits : réduction du poids des produits et optimisation du volume d'emballage au regard du volume du produit. Opération de ré-internalisation de certaines activités de production en Asie vers l'Europe (Le Lude et Loughton) réduisant en même temps les impacts de livraison à l'international. Optimisation de la planification et des approvisionnements : suivi du taux de remplissage des conteneurs, suivi des modes de transport entre fret maritime et fret expédié en aérien. Sélection des fournisseurs de transport ayant une logistique respectueuse de l'environnement (optimisation des tournées de livraison, économie de carburant).

5

SENSIBILISER LES SALARIÉS

Quadient encourage également ses collaborateurs à adopter des pratiques durables afin de réduire l'empreinte carbone et protéger l'environnement. Lancé en 2021, un réseau d'ambassadeurs, Act4Earth, promeut le changement des habitudes du quotidien, en sensibilisant et en formant les collaborateurs sur les ressources naturelles et la protection de l'environnement.

Les collaborateurs de Quadient participent à des activités de sensibilisation à l'environnement partout dans le monde, telles que le World Cleanup Day, en nettoyant les déchets dans les rivières et les rues de leurs quartiers. En septembre 2022, 300 collaborateurs de Quadient ont participé à la deuxième édition du World Clean Up Day dans 9 pays et 17 sites. Du Canada à la Malaisie, les collaborateurs de Quadient ont ramassé 17 000 mégots et plus d'une tonne de déchets.

MESURER LES PROGRÈS

Depuis 2009, Quadient répond au questionnaire du CDP sur le changement climatique, ce qui lui permet de mesurer ses progrès et de se comparer à ses pairs. Le CDP est une organisation qui gère un système mondial de publication d'informations permettant aux entreprises d'évaluer et de comparer leur politique environnementale. Il évalue la performance des entreprises sur leur management et leur performance en matière de changement climatique et classe les sociétés répondantes de « D- » (note la plus basse) à « A » (note la plus haute). En 2022, Quadient a obtenu le score « B » pour la cinquième année consécutive, correspondant au niveau Management. L'entreprise était ainsi positionnée au-dessus de la moyenne des sociétés de son secteur.

Encourager les principes de l'économie circulaire dans les activités de l'entreprise afin de réduire l'empreinte environnementale de Quadiant

L'économie circulaire désigne un ensemble de pratiques permettant de préserver, mieux exploiter et moins gaspiller les ressources naturelles. Elle constitue une démarche globale qui vise à changer de paradigme par rapport à l'économie dite linéaire.

Quadiant est un acteur engagé de l'économie circulaire. L'entreprise a tenu compte des contraintes réglementaires en s'y préparant à l'avance et en les transformant en un avantage concurrentiel. De la conception des produits à leur démantèlement en fin de vie, Quadiant prend en charge tous les aspects environnementaux.

L'entreprise a défini une politique de conception durable et de production responsable qui vise à améliorer l'efficacité énergétique, l'utilisation de substances dangereuses, la longévité, la recyclabilité, la modularité et l'évolutivité des produits afin de minimiser leur impact sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie.

Chez Quadiant, l'économie circulaire se traduit par les actions décrites ci-dessous.

ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ

L'économie de la fonctionnalité est l'offre ou la vente de l'usage d'un bien ou d'un service plutôt que le bien lui-même. Elle vise à développer des solutions intégrées de biens et services dans une perspective de développement durable. Ainsi, l'échange économique ne repose plus sur le transfert de propriété de biens, qui restent la propriété du producteur tout au long de son cycle de vie, mais sur le consentement des usagers à payer une valeur d'usage.

Le modèle économique de Quadiant s'inscrit dans cette logique. Celui-ci repose sur la fourniture de services (location ou *leasing*) de traitement de courrier tel que la mise sous plis et l'affranchissement plutôt que la vente de machines. Ils incluent en général la gestion de la maintenance et la fourniture de cartouches d'impression. Ainsi, les produits permettant de fournir ces services aux clients appartiennent toujours à l'entreprise et sont récupérés en fin de contrat ou en fin de vie. L'opportunité est apparue de remettre sur le marché ces produits, après leur *remanufacturing*.

ÉCOCONCEPTION DES PRODUITS

La politique d'écoconception de Quadiant accorde une attention particulière à l'efficacité énergétique, à l'utilisation de substances dangereuses, à la longévité, la recyclabilité, la modularité et la mise à niveau des produits afin de minimiser leur impact sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie.

Le haut niveau de durabilité et de fiabilité des pièces et composants utilisés permet à l'entreprise d'adhérer aux principes d'une économie circulaire. Cette boucle vertueuse favorise la réparation, la réutilisation et le recyclage éventuel des matériaux plutôt que leur élimination. À cette fin Quadiant a intégré des règles strictes d'écoconception dans ses processus de conception et de développement. Celles-ci ont permis à l'entreprise d'identifier les phases du cycle de vie des produits, les technologies et les composants qui ont le plus d'impact sur l'environnement. Par ailleurs, les efforts réalisés ont permis d'obtenir des résultats très encourageants concernant les gains environnementaux de ses nouvelles générations de produits, démontrant en même temps des gains économiques importants.

Aujourd'hui encore, toutes les gammes de machines à affranchir et de plieuses-inséreuses de bureau bénéficient de cette approche d'écoconception.

UNE FABRICATION RESPONSABLE

Quadiant s'engage à fabriquer et assembler ses produits selon les normes les plus élevées de l'industrie, dans le respect des pratiques et réglementations environnementales responsables. Quadiant n'a été affecté par aucun incident de non-conformité au regard des lois et réglementations environnementales.

Tous les sites industriels sont certifiés ISO14001. Cela signifie que chaque site a déployé un système de gestion environnementale permettant d'identifier ses impacts environnementaux les plus significatifs. Des actions sont menées en conséquence pour éliminer, réduire ou limiter leurs effets sur l'environnement. Les principaux efforts portent sur la gestion de la consommation d'eau et d'électricité, ainsi que sur la réduction et la collecte des déchets.

Les déchets générés par Quadiant sont principalement ceux issus des opérations de production et logistique ainsi que ceux issus des produits qu'il met sur le marché. Il s'agit des déchets d'emballages, des consommables usagés, pièces de rechange et des produits en fin de vie. En tant que producteur responsable d'équipements, Quadiant s'efforce de réduire les déchets à la source, tout au long de ses processus de fabrication, afin d'éviter que ses produits ne finissent dans des décharges en fin de vie. En 2022, 81 % des déchets industriels ont été recyclés, contribuant à cette consommation et production responsables.

REMANUFACTURING DES PRODUITS

Le *remanufacturing* est un autre élément substantiel dans la stratégie environnementale de Quadiant en s'inscrivant dans une logique plus globale d'économie circulaire. Il s'agit d'un processus industriel au cours duquel un produit est récupéré du terrain (produit en fin de contrat, de démonstration, d'échange) puis inspecté, démonté, nettoyé, et mis à jour en termes de fonctionnalités (équipements et solutions logicielles). Les pièces d'usure sont remplacées par des pièces neuves ou elles-mêmes issues du *remanufacturing*. Après remontage, l'ensemble est testé, puis emballé. Ces produits remanufacturés sont donc équivalents aux produits neufs offrant ainsi les mêmes caractéristiques techniques et de fiabilité. Ils sont ensuite remis sur le marché avec la garantie d'un produit neuf.

En 2020, Quadiant a réalisé des analyses de cycle de vie sur une gamme de machines à affranchir et de mise sous pli. Cette étude, menée par des spécialistes indépendants, a révélé qu'une machine remanufacturée présente un gain environnemental pouvant atteindre jusqu'à 50 % de moins en termes d'émissions de gaz à effet de serre (GES) générées tout au long de son cycle de vie qu'une machine neuve.

Au-delà des impacts environnementaux et des économies de matières premières, le *remanufacturing* des produits s'inscrit dans une démarche vertueuse permettant notamment de maintenir de l'emploi dans les usines de production de l'entreprise, mais aussi de mieux maîtriser la qualité des produits du parc des machines installées chez les clients.

Aujourd'hui encore, toutes les gammes de machines à affranchir et de plieuses-inséreuses de bureau bénéficient de cette approche d'écoconception. En 2021, l'approche de l'entreprise a été étendue à d'autres modèles d'équipement et des produits remanufacturés sont désormais proposés aux clients aux États-Unis et au Canada, qui n'étaient jusqu'à présent pas habitués à acheter des produits contenant des pièces et des composants recyclés. Par ailleurs, Quadient a commencé à mettre en œuvre un processus de rénovation de ses consignes colis automatiques en France et au Japon.

En 2022, 72,9 % des produits MRS mis sur le marché sont des produits remanufacturés (contre 40 % en 2020).

PROGRAMMES DE RÉCUPÉRATION

Quadient a mis en place des programmes de récupération gratuite pour ses clients, afin de collecter les équipements : machines à affranchir ou les plieuses/inséreuses de documents, à la fin des contrats de location et ainsi permettre ses opérations de *remanufacturing*.

Ces programmes existent principalement aux États-Unis et en Europe (France, Royaume-Uni, Allemagne, Suisse, Italie et pays nordiques). Au stade de la collecte, en fonction du type de matériel, des critères techniques et du bon fonctionnement des machines en question, soit elles sont éligibles à la réutilisation et donc acheminées vers un centre logistique (aux États-Unis ou en Europe), soit elles sont déclarées DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) et, dans ce cas, envoyées à un partenaire local de recyclage. Quadient ne transfère aucun DEEE d'un pays à l'autre, à l'exception des équipements usagés.

Les équipements usagés réceptionnés par le centre logistique font l'objet d'opérations de dépersonnalisation (suppression de toutes les données clients et logiciels

spécifiques) et de tests fonctionnels. Seuls ceux qui réussissent les tests sont éligibles au réemploi et sont renvoyés dans les usines d'assemblage en Europe (France) ou en Malaisie.

Conformément à l'amendement à la Convention de Bâle relatif à l'exportation de déchets électroniques vers des pays hors OCDE et au Règlement UE n°2021/1840, Quadient n'exporte pas de déchets électroniques vers des pays de l'OCDE ou hors de l'OCDE. Seuls les équipements usagés éligibles au réemploi sont exportés des États-Unis vers la France et la Malaisie, et de la France vers la Malaisie. Quadient travaille avec deux fournisseurs OEM (*Original Equipment Manufacturer* ou fabricant d'équipement d'origine) en Malaisie, tous deux habilités par le gouvernement malaisien à démanteler et réemployer des équipements usagés que leur entreprise leur envoie. En outre, ils font tous deux l'objet d'un audit annuel de la part des autorités malaisiennes concernant leur processus de gestion et de recyclage des déchets. Enfin – et c'est un point à souligner –, les partenaires OEM ont l'obligation de traiter et de réexporter vers les États-Unis et la France la même quantité d'équipements usagés qu'ils ont reçus. Par conséquent, à l'exception des pièces et composants qui sont recyclés localement, tout équipement usagé qui n'est pas réutilisable est renvoyé vers le centre logistique aux États-Unis ou en Europe pour y être recyclé.

Concernant la directive DEEE n°2012/19/UE, Quadient a adhéré aux programmes de conformité locaux pour gérer tous les équipements qui ne sont pas éligibles au *remanufacturing*. Quadient a également mis en place des programmes de récupération des consommables (cartouches d'encre) livrés à ses clients. Ce programme est également gratuit pour ses clients et consiste à fournir une enveloppe prépayée permettant de retourner les cartouches vides vers les centres logistiques en France et aux États-Unis.

5

Initiatives

Écoconception des produits

Système de gestion environnementale

Remanufacturing des produits

Valorisation et recyclage des déchets

Collecte des consommables

Principales réalisations

- Politique d'écoconception déployée au sein des équipes projets et R&D pour les gammes de produits machines à affranchir et mise sous plis.
- 45 % des entités de l'entreprise sont certifiées ISO 14001, dont 100 % des sites industriels.
- Mise en place d'une logistique inverse mondiale pour collecter les produits en fin de contrat de *leasing*/location ou en fin de vie.
- 576,5 tonnes de déchets industriels non dangereux en 2022 (contre 515 en 2021).
- 6,5 tonnes de déchets industriels dangereux en 2022.
- 87,6 % de déchets industriels recyclés dont 81 % de recyclage de matériaux en 2022 (en 2021, le recyclage des matériaux représentait 85 %).
- 544,3 tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) en 2022 (contre 510 en 2021).
- Mise en place d'un procédé de collecte des consommables des machines à affranchir aux États-Unis, Canada, France, Royaume-Uni, Irlande, Benelux et en Allemagne.

5.1.6 CRÉER LA MEILLEURE EXPÉRIENCE CLIENT GRÂCE À DES SOLUTIONS INNOVANTES, FIABLES ET DURABLES

Quadiant fait partie d'un secteur confronté à nombre de défis, tels que le déclin du marché du courrier, la digitalisation et la gestion du dernier kilomètre de livraison avec l'essor du commerce électronique. À la lumière de ces tendances, l'entreprise s'engage à offrir la meilleure expérience client qui soit en proposant des solutions fiables et sûres et en créant de la valeur pour les clients grâce à des solutions durables et innovantes.

La satisfaction client, l'innovation, ainsi que la fiabilité et la disponibilité ou encore la sécurité des solutions et services, constituent les principaux efforts de Quadiant vis-à-vis de ses clients et partenaires. Ces enjeux sont adressés dès la conception des offres, solutions et services et se traduisent par des objectifs ambitieux, qui font l'objet d'un suivi régulier.

■ AMBITIONS ET OBJECTIFS 2021-2023

Ambitions	KPI	Résultats 2022	Objectifs à atteindre d'ici 2023
Proposer des solutions de haute qualité, fiables et sûres	Satisfaction client globale	95 %	> 95 %
S'appuyer sur la technologie pour innover et améliorer en permanence le portefeuille de solutions de Quadiant	% de chiffre d'affaires investi dans la R&D	5,3 %	> 4,5 % du chiffre d'affaires annuel

S'appuyer sur la technologie pour innover et améliorer en permanence le portefeuille de solutions de Quadiant

En 2022, l'entreprise a consacré 5,3 % de son chiffre d'affaires à la recherche et au développement. Parmi les grandes tendances attendues qui auront le plus d'impact dans les années à venir figurent en premier lieu l'intelligence artificielle, la réalité virtuelle et augmentée, ou encore la technologie du *machine learning*.

Les ateliers d'innovation et les conférences régulières avec les utilisateurs permettent de présenter aux clients et partenaires les nouvelles technologies et mises à jour et d'échanger sur leurs attentes et besoins. L'entreprise est propriétaire de ses marques et compte environ 250 familles de brevets publiés. Quadiant a déposé six brevets en 2022.

Initiatives	Principales réalisations
Innovation avec et pour les partenaires	• Organisation de plusieurs ateliers d'innovation avec des partenaires chaque année.
Culture d'innovation diffusée auprès des collaborateurs	• Organisation d'ateliers internes et mise en ligne de documentation sur l'intranet pour sensibiliser les collaborateurs à l'innovation.
Montant des investissements en innovation et R&D	• Quadiant a investi 57,5 millions d'euros en R&D en 2022.
Organisation et politique de gestion de la propriété intellectuelle	• Équipe propriété intellectuelle interne dédiée. • Comité de brevets. • Politique déployée au sein de l'ensemble des sites de R&D.
Dépôt de brevets	• Portefeuille de 250 familles de brevets et six dépôts de brevets en 2022.

SOLUTIONS LOGICIELLES

Automatisation intelligente des communications

Poursuivant l'exécution de sa stratégie « *Back to Growth* », Quadiant connaît une accélération de la transition de son modèle logiciel de vente de licences vers un modèle d'abonnement en mode *SaaS*. En juin 2022, Quadiant a franchi le cap des 12 000 clients dans le monde pour ses solutions logicielles *cloud*, dont 78 % s'appuient sur ses solutions *SaaS*. La croissance de l'activité de Quadiant dans le domaine des logiciels d'automatisation intelligente des communications (ICA - Intelligent Communication Automation) a été tirée par les clients existants des machines à affranchir de Quadiant, qui se sont tournés vers les solutions logicielles *cloud* de l'entreprise pour la transformation digitale.

La plateforme *cloud* ICA de Quadiant regroupe une suite intégrée de solutions pour tous les aspects des interactions avec les clients (communication, cartographie des parcours, expérience client, comptes clients et comptes fournisseurs). Après avoir construit cette plateforme *cloud* intégrée, Quadiant continue d'étendre ses solutions logicielles à de nouveaux marchés et de lancer des modules dans de nouvelles régions.

En février 2022, Quadiant a lancé sa solution d'automatisation des comptes fournisseurs *Beanworks* également en France et au Royaume-Uni du fait d'une demande en hausse. *Beanworks* fait partie du portefeuille de solutions d'automatisation intelligente des communications de Quadiant, qui comprend également la solution de comptes clients *YayPay* de Quadiant. Depuis le rachat de *Beanworks* en mars 2021, Quadiant a considérablement accéléré son développement.

En mai 2022, Quadient a lancé sa solution automatisée consacrée aux comptes clients, YayPay, en France. Basée sur le *cloud*, YayPay de Quadient est une solution de comptes clients intelligente qui automatise l'ensemble du processus, de l'octroi de crédit à l'imputation des paiements.

Quadient a aussi lancé un module de crédit avancé pour aider les entreprises à augmenter leur chiffre d'affaires grâce à une gestion intégrée du risque crédit. Le module de crédit avancé améliore la solution Quadient d'automatisation de la gestion du poste client, YayPay, avec une demande de crédit, une prise de décision et une note instantanées.

Alimenté par l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique, le moteur d'analyse prédictive de YayPay fournit des informations sur le comportement des payeurs et leur impact sur la trésorerie, grâce à l'utilisation de tableaux de bord dynamiques et à l'automatisation des processus, qui contribuent à réduire les créances impayées et les délais moyens de recouvrement des créances pour les entreprises. Acquis en 2020, YayPay fait partie de la plateforme ICA (Intelligent Communication Automation – automatisation intelligente des communications) de Quadient. Cet outil de pointe regroupe la gestion de la communication client, l'automatisation financière, la cartographie du parcours client et l'automatisation des documents.

En 2022, Quadient a également poursuivi son expansion dans le domaine des solutions *cloud* d'automatisation de documents. L'entreprise a mis à disposition Impress Distribute en Allemagne, faisant ainsi profiter à un autre marché européen majeur de Quadient® Impress, sa solution *cloud* d'automatisation de documents destinée aux PME. Aujourd'hui, avec Impress Distribute, Quadient apporte aux PME allemandes des canaux de communication supplémentaires.

En investissant dans sa plateforme Impress et en pénétrant de nouveaux marchés, Quadient poursuit sa mission de fournir des solutions logicielles qui rationalisent les processus métier et créent des interactions significatives, tout en garantissant que les communications importantes répondent aux exigences de sécurité et de conformité – un impératif dans un marché toujours plus réglementé.

En octobre 2022, Quadient a lancé Impress Invoice, un logiciel en tant que service (*SaaS*) qui automatise la préparation et la remise des factures dans le respect des critères de sécurité et de conformité. Impress Invoice intègre la facturation électronique, la remise des factures et en facilite le règlement, afin que les entreprises soient payées plus rapidement tout en offrant aux clients praticité et satisfaction maximales. La plateforme Quadient Impress fait partie de la suite logicielle Intelligent ICA (Intelligent Communication Automation) de Quadient. Avec Impress Invoice, elle vient compléter la gamme de solutions d'automatisation financière couvrant les comptes clients (YayPay) et les comptes fournisseurs (Beanworks). Plus de 12 000 clients dans le monde font confiance aux solutions logicielles de Quadient pour l'essentiel de leurs communications professionnelles.

En 2022, Quadient a également annoncé le plus important contrat pour ses solutions d'automatisation intelligente des communications ICA, avec la signature d'une extension de contrat de deux ans avec l'une des cinq principales compagnies d'assurance maladie mondiales basée aux États-Unis. D'autres partenariats ont été annoncés avec Mailtropolis, Daylight Automation Inc., Esker et Tietoevry.

Le Groupe est devenu un acteur majeur du *cloud*, ce qui lui a valu d'être salué tant par ses clients que par les spécialistes du secteur. Moins de trois ans après le lancement de sa stratégie logicielle *cloud*, Quadient est constamment élu leader dans la plupart des études réalisées par des cabinets d'analystes et de conseil en technologie indépendants :

- Classement Aspire 2022 pour la cinquième année consécutive ;
- The Forrester Wave : Journey Mapping Platforms, T2 2022 ;
- IDC MarketScape 2022 ;
- Top 10 du classement Truffle 100 des éditeurs de logiciels français pour la cinquième année consécutive.

En décembre 2022, Quadient a également été élu éditeur de logiciels *cloud* agréé sur la place de marché digitale du gouvernement britannique.

Focus sur la sécurité des solutions digitales

La sécurité des solutions Quadient est une priorité absolue pour l'entreprise et ses clients. Au-delà des normes organisationnelles ISO 27001, 27017 et 27018, les solutions digitales de Quadient sont également certifiées au regard des normes les plus élevées en matière de sécurité de l'information et de protection des données.

Par exemple, l'entreprise a obtenu la certification SOC 2 de type II pour l'ensemble de ses solutions digitales. Il s'agit de la certification la plus complète au sein du protocole Systems and Organization Controls (SOC). Une entreprise qui obtient la certification SOC 2 de type II a prouvé que son système est conçu pour sécuriser les données sensibles de ses clients.

Ses solutions digitales sont certifiées HITRUST (Health Information Trust Alliance Common Security Framework – HITRUST CSF), ensemble normatif de contrôles qui répondent aux exigences de plusieurs réglementations et normes (p. ex., ISO 27001, HIPAA, PCI, NIST) et visent à créer un ensemble complet de contrôles de base en matière de sécurité et de respect de la vie privée.

La HIPAA Privacy Rule établit des normes nationales pour protéger les dossiers médicaux des individus et autres informations de santé identifiables individuellement (collectivement définies comme des « informations de santé protégées ») et s'applique aux plans de santé, aux centres d'échange de soins de santé et aux prestataires de soins de santé qui effectuent certaines transactions de soins de santé de manière électronique.

La Payment Card Industry Data Security Standard (PCI DSS) est un ensemble largement accepté de politiques et de procédures destinées à optimiser la sécurité des transactions par carte de crédit, de débit et de paiement et à protéger les titulaires de carte contre l'utilisation abusive de leurs informations personnelles.

En outre, l'entreprise suit le Software Assurance Maturity Model (SAMM), un cadre ouvert destiné à aider les organisations à formuler et à mettre en œuvre une stratégie de sécurité logicielle adaptée aux risques spécifiques auxquels elles sont confrontées. Quadient a également décidé d'adhérer au CSA Security, Trust & Assurance Registry (STAR), le programme de certification des fournisseurs de sécurité *cloud* le plus populaire. Il s'agit d'un programme d'assurance des fournisseurs à trois niveaux qui compte une auto-évaluation, un audit par un tiers et un suivi continu.

ÉQUIPEMENTS CONNECTÉS

Solutions liées au courrier

En septembre 2022, Quadiant a lancé la DS-700 iQ dans tous les pays où l'entreprise est implantée. Il s'agit de la dernière-née de ses solutions de plieuse-inséreuse modulaire, flexible et évolutive. Enrichie de plus de 30 améliorations, la DS-700 iQ est conçue pour répondre aux exigences du monde moderne, et notamment à la demande en constante évolution de la gestion de courrier à haut volume.

Peu après, Quadiant a lancé sur le marché la DS-77iQ, une plieuse-inséreuse compacte et modulaire. La DS-77iQ est compatible avec le nouveau logiciel docsecure de Quadiant, la seule solution en boucle fermée entièrement basée sur le *cloud*, qui permet de suivre l'intégrité des documents à chaque étape, y compris la preuve que chaque courrier a été correctement traité.

Le lancement des logiciels DS-77iQ et docsecure est le fruit de l'investissement continu de Quadiant dans ses solutions courrier et d'expédition. La solution docsecure est également compatible avec le logiciel *cloud* d'automatisation de documents sortants Impress Automate de Quadiant.

Consignes colis automatiques

Les solutions de consignes colis automatiques de Quadiant permettent de faciliter les processus de livraison et de retour des colis, que ce soit pour des livraisons à domicile, pour du *click & collect* chez les commerçants ou pour des dépôts ou enlèvements de colis par des transporteurs. Quadiant a mené à bien de nombreux projets portant sur le développement de consignes connectées, l'expérience utilisateur, des applications mobiles, la sécurité et la simplicité. Combinant l'expertise de la société américaine Parcel Pending, acquise en 2019, avec le leadership mondial historique de Quadiant dans le domaine des consignes colis auprès des acteurs du transport, de la distribution, de l'immobilier commercial et des universités, Quadiant a adopté depuis juin 2020 la marque « Parcel Pending by Quadiant » pour l'ensemble de son portefeuille de consignes colis, en Amérique du Nord et en Europe.

En février 2022, Quadiant a annoncé plusieurs nouvelles collaborations à travers le monde. Purolator, un fournisseur canadien de solutions intégrées de fret, de colis et de logistique, s'est équipé auprès de Quadiant. Il a fait installer dans ses terminaux les plus actifs au Canada plus de 20 systèmes de consignes colis automatiques. Il peut ainsi améliorer l'expérience client et répondre à la demande accrue de livraison de colis.

En mars 2022, Quadiant a aidé DHL, une société de logistique active à l'échelle mondiale, à étendre son réseau de livraison en Suède en lui fournissant un grand nombre de consignes colis automatiques.

En mai 2022, Quadiant et Decathlon ont réaffirmé leur partenariat sur les consignes colis automatiques. Decathlon, distributeur mondial d'articles de sport, a équipé des dizaines de magasins supplémentaires de consignes colis automatiques Quadiant au cours de l'année 2022.

En juin 2022, la Société a annoncé qu'elle installerait des consignes colis automatiques, utilisables quel que soit le transporteur, à grande échelle au Royaume-Uni. En 2022, plus de 500 consignes colis automatiques, avec un objectif de 5 000 dans les années à venir, seront mises à la disposition de tous les transporteurs et distributeurs du Royaume-Uni. Ils pourront ainsi offrir à leurs clients une expérience d'achat exceptionnelle, avec un choix

flexible d'horaires et de lieu d'enlèvement. La plupart des installations seront en extérieur, accessibles 24 h/24. DHL Parcel UK et DPD ont déjà rejoint le réseau de consignes colis automatiques de Quadiant en 2022. Deux autres transporteurs internationaux ont intégré le réseau, portant le nombre total de transporteurs à quatre à fin 2022.

En septembre 2022, Quadiant a lancé ses consignes Grand Format, une solution automatisée de traitement des commandes spécialement conçue pour les commerçants qui doivent livrer des marchandises très volumineuses à leurs clients. Ce nouveau modèle élargit la gamme de produits pouvant être retirés d'une consigne, s'adaptant à la plupart des achats en ligne et s'intégrant pleinement aux autres solutions de consignes colis automatiques de Quadiant. Les consignes Grand Format sont particulièrement adaptées aux revendeurs, aux distributeurs ou aux immeubles résidentiels dont les habitants souhaitent gérer des types et tailles de colis plus diversifiés : des matériaux de construction aux équipements de sport, en passant par les meubles et les outils de jardinage. Des consignes Grand Format sont disponibles aux États-Unis, au Canada, au Royaume-Uni et en Irlande.

En décembre 2022, Quadiant a annoncé que Relais Colis, acteur de premier plan sur le marché français de la livraison de colis hors domicile, installe 200 à 300 consignes intelligentes Quadiant dans les magasins Carrefour, permettant ainsi aux consommateurs d'enlever et de déposer à tout moment leurs colis. Ces deux partenaires poursuivent leur collaboration qui avait été renouvelée en 2021 avec l'annonce du déploiement de nouvelles consignes colis automatiques dans les points Relais Colis de moyenne et grande taille en France.

Quadiant poursuit sa stratégie d'élargissement de son réseau de consignes colis automatiques à l'échelle mondiale : en décembre 2022, Quadiant exploitait plus de 17 300 unités sur les principaux marchés de l'e-commerce : Canada, France, Japon, Royaume-Uni et États-Unis.

FOCUS SUR L'ACCESSIBILITÉ DES ÉQUIPEMENTS ET LOGICIELS

Quadiant a pour objectif de créer des produits pouvant être utilisés par le public le plus large possible, quelle que soit leur capacité. Le design des logiciels de Quadiant vise à assurer à la fois un accès libre et via des technologies d'assistance.

Quadiant utilise les référentiels définis par les normes d'accessibilité, comme la conformité ADA, la Section 508 ou la norme EN 301549. Ils consistent en des bonnes pratiques et des principes visant à rendre les technologies de l'information plus accessibles aux personnes en situation de handicap.

Lors du développement de sa solution Inspire, l'entreprise a mis en œuvre des fonctionnalités d'accessibilité de base. Quadiant a pour objectif de rendre ses composants accessibles aux utilisateurs en situation de handicap afin qu'ils puissent les comprendre et les utiliser. Les fonctionnalités d'accessibilité sont présentes sous Inspire Interactive et Inspire Designer.

Les deux composants prennent en charge la navigation dans l'interface utilisateur à l'aide d'un clavier et permettent l'utilisation d'un lecteur d'écran. La solution Inspire permet de créer des résultats accessibles via Inspire Designer. La solution garantit des résultats accessibles aux personnes en situation de handicap qui utilisent des technologies d'assistance pour naviguer et lire des contenus électroniques.

De plus, grâce à ses solutions de consignes colis automatiques intelligentes, Quadiant répond aux exigences de l'ADA (Americans with Disabilities Act) en termes de livraison de colis. Les principales caractéristiques, à cet égard, sont la hauteur de l'écran et le réglage de la disposition du boîtier, la zone de confort et la synthèse vocale intégrée dans la dernière génération de consignes colis automatiques intelligentes destinées aux segments résidentiel et des détaillants. La zone de confort (niveau inférieur) permet, par exemple, de diviser les compartiments des consignes colis en différentes zones et d'affecter les compartiments les plus accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les utilisateurs en fauteuil roulant ou les malvoyants peuvent également utiliser le clavier (y compris le braille) pour la saisie au lieu de l'écran.

Les fonctions de synthèse vocale comprennent les notifications – une option qui peut être sélectionnée par les utilisateurs enregistrés pour convertir les messages textuels en voix pour les appels téléphoniques afin de notifier la livraison d'un colis. En outre, les consignes colis peuvent parler à voix haute lorsqu'une signature est requise.

Concevoir des solutions de pointe pour répondre aux besoins des clients tout en contribuant au développement durable

Quadiant s'efforce constamment de proposer des solutions innovantes dans le respect de l'environnement. L'entreprise conçoit ses produits de manière à minimiser leur impact environnemental tout au long de leur cycle de vie.

CONCEPTION DURABLE

En 2006, Quadiant a introduit une politique d'écoconception afin de réduire l'impact de ses produits tout au long de leur cycle de vie. Cette politique fait désormais partie intégrante de la stratégie de l'entreprise. Quadiant accorde une attention particulière à l'efficacité énergétique, à l'utilisation de substances dangereuses, à la longévité, à la recyclabilité, à la modularité et à l'évolution de ses produits. Le haut degré de durabilité et de fiabilité des pièces et des composants permet à l'entreprise d'embrasser les principes d'une économie circulaire. Cette boucle vertueuse favorise la réparation, la réutilisation et le recyclage éventuel des matériaux plutôt que leur élimination. Aujourd'hui, toutes les nouvelles gammes de machines à affranchir et de plieuses-inséreuses de bureau bénéficient de cette approche d'écoconception.

L'entreprise a également mis en place plusieurs actions pour réduire l'empreinte carbone de ses solutions numériques. Parmi elles, l'optimisation de l'architecture et de l'utilisation des serveurs, la migration des solutions sur site vers des solutions *cloud* et la suppression des données des clients liées aux comptes inactifs et inutilisés, par exemple la migration des applications de R&D vers des solutions *cloud*. Quadiant travaille également avec des prestataires de services *cloud* qui contribuent à la neutralité carbone en alimentant leurs *data centers* en énergie 100 % renouvelable.

RÉPONDRE À LA PROBLÉMATIQUE DE LA LIVRAISON DU DERNIER KILOMÈTRE ET DES RE-LIVRAISONS

Depuis quelques années, l'essor de l'e-commerce entraîne une augmentation rapide des volumes de livraison. Les

ventes en ligne n'ont eu de cesse d'augmenter. Cette hausse met déjà les villes à rude épreuve, confrontées à une augmentation de la pollution et des embouteillages liés aux camions de livraison. Cette tendance à la hausse se poursuivra sans nul doute, amenant de nombreux centres urbains à mettre en place une infrastructure intelligente et évolutive pour limiter l'impact lié au volume croissant de colis. Les solutions de consignes de colis répondent à plusieurs des difficultés infrastructurelles auxquelles les villes modernes sont confrontées en raison de l'augmentation des volumes de livraisons générées par le commerce en ligne, en réduisant le nombre de livraisons manquées et en limitant les émissions de CO₂ liées à la re-livraison des colis.

Les consignes de colis sont installées dans toute la ville, à des endroits très fréquentés, comme les gares, les métros ou les zones commerciales. Elles créent un point de collecte centralisé, accueillant de multiples livraisons effectuées par le transporteur qui sont ensuite récupérées par les destinataires. Ainsi, les chauffeurs-livreurs n'ont plus besoin d'effectuer plusieurs arrêts et cela limite le nombre de tentatives de livraison manquées. Les consignes automatiques permettent aussi aux consommateurs d'enlever leurs colis à leur convenance et réduisent le risque de perte ou de vol.

TAXONOMIE EUROPÉENNE

Le Règlement sur la taxonomie (Règlement UE 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables) représente un élément clé du plan d'actions de la Commission européenne visant à réorienter les flux de capitaux vers une économie plus durable en établissant un système de classification commun à l'Union européenne. L'objectif est d'identifier les activités économiques considérées comme durables, en référence à six objectifs environnementaux : l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources en eau et des ressources marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

À la date de publication du présent document d'enregistrement universel 2022, seuls les critères techniques de sélection relatifs aux deux premiers objectifs environnementaux (atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique) sont entrés en vigueur.

Cette évaluation initiale de l'éligibilité des activités de Quadiant aux deux premiers objectifs climatiques a été réalisée sur la base du règlement délégué (2021/2139 du 4 juin 2021, l'« Acte Délégué relatif au Climat ») et conformément au Règlement sur la taxonomie de l'UE 2020/852 et au Règlement délégué de l'UE 2021/2178 (le « Règlement délégué »), avec les critères de sélection technique permettant de déterminer les conditions dans lesquelles une activité économique peut être considérée comme contribuant de manière significative à l'atténuation ou à l'adaptation au changement climatique.

Du fait de leur nature, les activités de Quadiant ne relèvent pas du Règlement délégué sur le climat et sont par conséquent actuellement non éligibles à la taxonomie au regard de ces deux objectifs environnementaux. L'entreprise n'a donc pas identifié de chiffre d'affaires éligible.

Cependant, l'entreprise estime que certaines de ses activités peuvent contribuer à l'atteinte des objectifs de durabilité de l'Union européenne :

- en proposant des produits de *remanufacturing* offrant les mêmes caractéristiques techniques et la même fiabilité que les produits neufs avec un gain environnemental pouvant aller jusqu'à 50 % en termes de gaz à effet de serre (GES) générés tout au long de leur cycle de vie;
- en aidant ses clients à réduire leurs émissions. Les solutions de consignes colis automatiques répondent aux enjeux de la livraison du dernier kilomètre, en limitant les livraisons manquées et en réduisant les émissions de CO₂ liées à la re-livraison des colis;
- en réduisant sa propre empreinte environnementale.

Quadient a examiné la définition des indicateurs clés de performance liés aux dépenses d'investissement et aux dépenses d'exploitation divulguées dans l'Annexe 1 de l'Acte délégué sur les divulgations qui spécifie les dépenses d'investissement et d'exploitation éligibles.

L'entreprise a considéré comme éligibles les investissements et les dépenses liés à la rénovation des bâtiments, à l'efficacité énergétique des bâtiments et aux voitures de société acquises ou prises en location au cours de l'exercice. Cependant, en 2022, l'entreprise n'a pas réalisé de dépenses d'exploitation et d'investissements significatives liées à la rénovation des bâtiments et aux mesures d'efficacité énergétique, ni aucune autre dépense directe liée à l'entretien des bâtiments et des équipements.

Les indicateurs chiffre d'affaires, dépenses d'exploitation et dépenses d'investissements, au sens de la Taxonomie sont présentés dans le Chapitre 8. Informations complémentaires.

Quadient suit la publication des actes délégués pour les quatre autres objectifs environnementaux et révisera sa méthodologie et son analyse d'éligibilité au fur et à mesure de la mise en œuvre de la Taxonomie, en fonction des activités énumérées et des critères de sélection technique.

Proposer des solutions haut de gamme, fiables et sûres aux clients

FIABILITÉ DES PRODUITS

Quadient veille à la qualité, à la fiabilité et à la disponibilité des produits et solutions fournis aux clients. Tous les sites de R&D, de fabrication et de logistique de l'entreprise sont certifiés ISO 9001. Cela signifie que, de la conception au service après-vente, des procédures opérationnelles sont déployées et des contrôles rigoureux sont appliqués afin de garantir un niveau de performance élevé au niveau des produits.

SÉCURITÉ DES PRODUITS

Quadient adopte une approche de précaution dans la sélection des matériaux utilisés dans les produits et les processus, en s'efforçant de prévenir tout impact négatif potentiel sur l'environnement et de sélectionner des matériaux sûrs pour l'usage auquel ils sont destinés.

Quadient est particulièrement vigilant quant à la sécurité des produits qu'il met sur le marché et au respect des exigences réglementaires européennes et internationales. Ces exigences sont prises en compte lors du développement des produits. Des tests de validation et de qualification sont d'abord effectués en

interne avant d'être confirmés par des laboratoires externes indépendants. Des tests opérés en externe permettent de garantir la sécurité des produits. Ils portent principalement sur la conformité aux exigences UL (« Underwriters Laboratories »); aux exigences réglementaires russes GOST-R et aux exigences CE portant notamment sur la compatibilité électromagnétique (directive 2004/108/CE), la limitation de la tension utilisée dans les équipements électriques (directive 2006/95/CE « Basse tension ») ou encore la restriction de l'utilisation de certaines substances dangereuses (directive 2011/65/CE « RoHS »).

D'autres tests également opérés en externe permettent de vérifier la conformité aux exigences de Compatibilité Électromagnétique (CEM); aux exigences FCC aux États-Unis (Federal Communications Commission) et au label australien c-tick garantissant la faible exposition des personnes aux champs électromagnétiques. Des tests sont également effectués sur les émissions sonores des produits, sur des essais de chutes ainsi que sur la conformité aux exigences « Energy Star ». Energy Star est un label créé par l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) et reconnu par l'Union européenne. Il fixe des critères de consommation d'énergie pour améliorer l'efficacité énergétique des équipements de bureau. Cette efficacité dépend de la consommation électrique en fonctionnement, mais aussi de l'existence d'un mode veille.

Le contexte réglementaire concernant les équipements électriques et électroniques évolue constamment sur le plan européen et international. La participation active de l'entreprise au sein des organisations professionnelles telles que l'Alliance Française des Industries du Numérique (l'AFNUM) et au sein des réunions de travail de l'Autorité Nationale en France, permet à Quadient de suivre ces évolutions et d'anticiper celles à venir. Parmi tous les textes réglementaires auxquels l'entreprise doit se conformer, une attention particulière est portée sur les directives européennes RoHS et DEEE, le décret français portant sur l'utilisation des nanomatériaux qui est applicable ainsi que le règlement REACH.

MESURE DE LA SATISFACTION DES CLIENTS

La satisfaction client est essentielle chez Quadient. C'est pourquoi l'entreprise a mis en place un programme « Voix du client » fiable et exploitable qui couvre toutes les gammes de produits afin de suivre l'expérience client et d'adapter ses solutions et processus à leurs attentes.

Ces enquêtes sont réalisées dans les principaux pays où l'entreprise est présente via un bureau d'études indépendant. L'objectif est d'évaluer l'expérience de ses clients tout au long de leur parcours en évaluant en profondeur chaque point de contact (solution, support, vente, intégration, etc.). Au total, plus de 40 critères sont évalués sur une échelle de satisfaction. L'impact de chaque critère est calculé en fonction de sa contribution à la satisfaction globale, ce qui permet d'identifier les domaines les plus importants sur lesquels les clients expriment des attentes spécifiques.

Le taux de satisfaction global des clients MRS est de 97 % en 2022 et un diagnostic par segment de clientèle (faible, moyen et élevé) est établi afin de concevoir un plan d'actions au regard des attentes très spécifiques de ces profils de client.

Les clients CXM sont également très satisfaits avec un score de 94 % : la segmentation des résultats entre prestataires et entreprises a permis à Quadient d'adapter ses solutions aux attentes de ces deux cibles bien distinctes.

Pour l'automatisation financière, 90 % des clients de la solution *cloud* d'automatisation des comptes clients (YayPay) sont satisfaits et 85 % des clients des solutions consacrées aux comptes fournisseurs (Beanworks).

96 % des clients de Neotouch France, toujours plus nombreux avec l'accélération de la transformation digitale des entreprises, restent à un niveau de satisfaction très élevé.

Par ailleurs, ce programme « Voix du client » a été étendu aux clients Impress, qui se déclarent satisfaits à hauteur de 92 %.

De plus, il est à noter que plus des $\frac{3}{4}$ des clients Parcel Pending sont satisfaits de leurs consignes colis

intelligentes, dédiées aux immeubles résidentiels à travers les États-Unis, un score comparable à l'année dernière.

Ainsi, en 2022, en considérant l'importance de chaque métier dans le chiffre d'affaires de l'entreprise, le taux de satisfaction globale des clients est de 95 %.

Pour compléter ces enquêtes annuelles, l'entreprise réalise des enquêtes sur le terrain tout au long de l'année suite à une interaction avec un client (par exemple, après une intervention de maintenance ou une demande gérée par le centre d'appels) pour mesurer la satisfaction des clients en temps réel, comprendre les processus transactionnels clés et répondre rapidement à toute insatisfaction des clients.

Initiatives	Principales réalisations
Fiabilité des solutions hardware	<p>Pour MRS, en 2022</p> <ul style="list-style-type: none"> la performance en matière de qualité était de 80 %. 80 % des lignes de produits de l'activité MRS ont atteint les objectifs OBF^(a) fixés pour l'année ; concernant la fiabilité des produits, la performance était de 100 %. Toutes les lignes de produits de l'activité MRS ont atteint les objectifs BPY^(b) fixés pour l'année. <p>Pour PLS, en 2022</p> <ul style="list-style-type: none"> la performance Qualité était de 0,35 % OBF^(c) sur les additionneurs installés (colonnes) ; concernant la fiabilité du produit, la performance est de 1,21 BBPY^(d).
Disponibilité des solutions digitales CXM	<ul style="list-style-type: none"> Le taux de disponibilité des solutions <i>cloud</i> de Quadiant est de 99,99 %. Délai de résolution des bugs - 1A12 accord de niveau de service (SLA) pour les correctifs : 91,92 %.
Satisfaction client	<ul style="list-style-type: none"> 95 % de taux de satisfaction client en 2022. 97 % pour les solutions liées au courrier (MRS). 93 % pour l'Intelligent Communication Automation (ICA).

- (a) *Le Out Box Failure (OBF) mesure la performance de la qualité à l'installation. Il s'agit du nombre d'installations qui ne sont pas bonnes du premier coup, quelle qu'en soit la raison (élément manquant dans la boîte, problème de connexion, problème de qualité, etc.) par rapport à tous les produits installés pendant la période de référence. Chaque année, la Société fixe des objectifs en fonction de la maturité et de la complexité des produits. Les objectifs de l'OBF vont de 0 % à 2,2 % d'installations ratées du premier coup.*
- (b) *Le Breakdown Per Year (BPY) mesure la fiabilité du produit dans le temps. Il s'agit du nombre moyen de pannes survenues pendant la période de référence (12 mois glissants). Comme pour l'OBF, l'entreprise fixe des objectifs annuels de performance BPY également en fonction de la maturité et de la complexité des produits. Ils vont de 0,09 à 2,3 pannes en 2022.*
- (c) *Pour les activités PLS, l'OBF prend en compte tous les « adders » (colonnes des casiers à colis) qui ont échoué lors de leur installation par rapport à tous les adders installés au cours de l'année.*
- (d) *En ce qui concerne la fiabilité des casiers à colis, l'équipe chargée de la qualité et de l'assistance à la clientèle surveille le nombre de pannes par boîte et par an (BBPY). Cela représente le nombre moyen de pannes par casier qui ne peut être utilisé ni par un transporteur ni par un consommateur.*

5.1.7 S'ENGAGER AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS LOCALES ET LES SOUTENIR

En 2022, Quadient a poursuivi le déploiement de son programme de philanthropie, Quadient Cares, lancé en avril 2021, en faisant de la philanthropie un pilier essentiel de sa stratégie RSE. La seconde année de ce programme s'est concentrée sur le renforcement des fondamentaux du programme. L'impact mesuré est positif, avec un total de 239 000 euros collectés pour des projets d'intérêt général dans des secteurs tels que l'éducation, la santé et l'aide sociale, l'environnement, ainsi que l'inclusion et la diversité. En outre, 897 défis en ligne (challenges) ont été relevés, 309 produits/biens ont été collectés, 596 contributions ont été effectuées et 469 employés ont participé à une activité de bienfaisance en ligne. Au global, 680 employés sont actifs (et représentent 14 % de l'ensemble de l'effectif) et se sont impliqués dans le programme de philanthropie et 1 394 collaborateurs sont inscrits sur la plateforme, soit 29 % de l'effectif.

De plus, un total de 300 collaborateurs se sont engagés

dans le «World Clean Up Day» (journée mondiale du nettoyage) et plus de 300 personnes ont participé au «Giving Month» (mois de la générosité). Ces exemples d'initiatives reflètent les nombreuses actions de mécénat et de bénévolat identifiées dans les questionnaires qualitatifs envoyés, en 2020, aux différentes filiales de Quadient. En effet, dans le cadre de la politique du programme, depuis mi-2021, tous les collaborateurs ont désormais le droit de consacrer un jour ouvrable par an à ce programme (sauf le Royaume-Uni et le Irlande, qui ont tous deux bénéficié de 2 jours par an). Pas moins de 3 250 heures de bénévolat ont ainsi été cumulées depuis le lancement de Quadient Cares en avril 2021. Par ailleurs, en mars 2022, l'entreprise a lancé le fonds d'urgence Quadient Cares Relief Fund pour soutenir financièrement les employés ukrainiens pendant la guerre, mais aussi pour aider les collègues victimes de catastrophes naturelles.

Programme de Philanthropie

Nos engagements

Encourager les employés de Quadient à participer à des activités caritatives dans tous les pays où l'entreprise est présente. Renforcer le dialogue avec les parties prenantes externes et soutenir les communautés. Partager les compétences, les connaissances et le savoir-faire en donnant de son temps.

3 causes principales



Éducation de qualité
et travail décent



Inclusion
et diversité



Environnement : réduction
des déchets et de la pollution

4 types d'actions

Bénévolat

Quadient offre à ses employés un jour de volontariat par an (et même 2 jours au Royaume-Uni et en Irlande).

Mécénat de compétences

Quadient offre la possibilité de s'engager bénévolement auprès d'une organisation à but non lucratif dans le cadre d'un programme de mécénat de compétences.

Dons

Les dons constituent généralement une somme d'argent, mais ils peuvent aussi prendre la forme de contributions en nature comme de la nourriture, des vêtements, des produits d'hygiène, etc.

Fonds d'urgences pour les employés

Fonds d'urgence au profit des collaborateurs ukrainiens et employés affectés par des catastrophes naturelles.

5

Nos réalisations

3 événements annuels

Journée internationale des droits des femmes :

animations et collecte de fonds et produits pour des programmes caritatifs dédiés aux femmes.

World Cleanup Day :

se mobiliser pour lutter contre le problème mondial des déchets et collecter des déchets.

Giving month :

inscrire notre valeur EPIC «Communauté» dans notre vie quotidienne, en soutenant des projets qui nous tiennent tous à cœur.

Nos partenaires

SOS Villages
d'enfants
(en France)



Dress for
Success
Greater
London



Sufrider
Foundation
Europe



Résultats clés

239 000 €

de dons financiers au profit d'organisations à but non lucratif

14 %

employés engagés dans le programme

3 250

heures de bénévolat des employés de Quadient

■ AMBITIONS ET OBJECTIFS 2021-2023

Ambitions	KPI	Résultats 2022	Objectifs à atteindre d'ici 2023
Incarner les valeurs de l'entreprise en soutenant les communautés dans les domaines de l'éducation et du travail décent, de l'inclusion et de la diversité, et de l'environnement avec la réduction des déchets et de la pollution	Heures de soutien des employés auprès des communautés	3 250 heures ^(a)	> 5 000 heures
	Taux de contribution des salariés engagés et impliqués dans des projets de bénévolat et de mécénat	14 % ^(b)	> 25 % de salariés engagés dans le programme
	Montant total des dons financiers au profit d'organisations à but non lucratif	239 000 € ^(c)	> 100 000 €

(a) Une nouvelle plateforme a été mise en place en avril 2021 pour mieux suivre les efforts de l'entreprise, mais elle ne reflète pas le nombre total d'employés déjà impliqués dans des projets de bénévolat et de parrainage. Nombre d'heures de bénévolat cumulées depuis l'introduction du programme Quadiant Cares en avril 2021.

(b) Le taux de contribution a été calculé avec les données liées aux salariés engagés sur la plateforme et les heures de bénévolat enregistrées sur Workday avec un total de 680 contributions à fin janvier 2023.

(c) En 2022, le montant total inclut les dons effectués en 2022 pour le nouveau Quadiant Cares Relief Fund (24 128 € de fonds levés par les salariés et 50 000 € d'abondement de la Société alloués au Quadiant Cares Relief Fund pour soutenir les salariés ukrainiens touchés par la guerre et pour soutenir les salariés américains touchés par l'ouragan Ian en Floride).

Source : Questionnaires qualitatifs RSE, Workday et la plateforme mise en place en 2021 pour suivre les efforts de l'entreprise.

Incarner les valeurs de l'entreprise en soutenant les communautés dans les domaines de l'éducation et du travail décent, de l'inclusion et de la diversité, et de la réduction des déchets et de la pollution

LANCEMENT ET DÉPLOIEMENT D'UN PROGRAMME DE PHILANTHROPIE AU NIVEAU DE L'ENTREPRISE

En avril 2021, l'entreprise a lancé le programme Quadiant Cares et déployé sa politique de philanthropie conformément à ses valeurs. Elle a déployé tant le programme que la politique dans tous les pays début 2022. L'objectif principal était de créer un programme philanthropique avec des événements caritatifs au niveau local ou global, mais aussi du mécénat de compétences, des dons en nature, des dons financiers, des collectes de fonds et des missions de bénévolat de terrain. Ce fut également l'opportunité de renforcer le dialogue avec les communautés et de commencer à mesurer l'impact social de l'entreprise. En 2022, le réseau communautaire international (leaders régionaux et ambassadeurs) a également été consolidé pour continuer à sensibiliser, à inciter un plus grand nombre de collaborateurs dans le monde à s'impliquer, à former de nouveaux employés à l'utilisation de la plateforme et à proposer de nouvelles activités avec des associations caritatives au niveau local afin d'atteindre les objectifs.

Un processus de due diligence et d'intégration sur la plateforme a été mis en place pour les organisations caritatives et plus de 50 organisations à but non lucratif sont actuellement intégrées à Quadiant Cares.

Concernant les partenariats avec les entreprises, Quadiant a continué à soutenir des organisations caritatives en lien avec les 3 principales causes précitées et en lien avec les Objectifs de Développement Durable n° 4, 5, 8, 10 et 12.

SOS Villages d'Enfants en France a reçu un nouveau don de 20 000 euros en soutien à son projet « Tantie Bagage » à Aboisso, en Côte d'Ivoire. En 2017, SOS Villages d'Enfants a lancé le programme « Tantie Bagage » pour protéger les filles portant de lourdes

charges sur les marchés. Le programme va être élargi pour venir en aide à tous les enfants victimes d'exploitation par le travail.

Plus globalement, SOS Villages d'Enfants en France fait partie de la Fédération SOS Villages d'Enfants International, présente dans 136 pays et territoires. Cette ONG française soutient directement 23 pays tant financièrement qu'opérationnellement et finance des programmes d'accès à l'éducation, à la santé, à la formation professionnelle, au renforcement des capacités parentales et à la sensibilisation aux droits de l'enfant.

Quadiant a également fait don de 5 000 euros à Dress for Success Greater London pour aider les femmes ainsi que de 15 000 euros à Dress for Success Worldwide (monde) pour sa campagne des fêtes de fin d'année et sa carte de vœux. La mission de Dress for Success est de donner aux femmes les moyens d'atteindre l'indépendance économique en mettant à leur disposition un réseau de soutien, des tenues de travail ainsi que des outils de formation pour les aider à s'épanouir dans leur travail et dans leur vie privée.

Au chapitre environnemental, Quadiant a poursuivi son partenariat avec Surfrider Foundation Europe, organisation de référence dans le combat pour la protection de l'océan et de ses usagers, ainsi que des vagues et des plages. Le Groupe a fait un second don de 20 000 euros pour soutenir le projet Osparito en Europe, destiné à sensibiliser les enfants à l'impact du climat sur le littoral.

Certains partenariats ont permis d'impliquer les activités commerciales et marketing : Quadiant a ainsi fait un don à Make-A-Wish UK et USA à chaque enquête marketing auquel des clients ont répondu.

CRÉATION D'UN FONDS DE SECOURS D'URGENCE QUADIENT CARES

En mars 2022, la communauté de Quadient s'est mobilisée pour collecter des fonds pour les collaborateurs ukrainiens impactés par la guerre, conduisant à la création du fonds « Emergency Relief Fund ». Des collègues du monde entier sont parvenus à collecter 26 000 dollars, tandis que Quadient a abondé en faisant un don de 60 000 dollars. La somme de 57 316 dollars a été allouée aux candidats à travers 47 subventions individuelles, pour couvrir les frais d'hébergement, de déplacement vers un lieu sûr et les frais de subsistance de collègues dans le besoin. Ce fonds permet également de créer un environnement inclusif pour tous les employés, en fournissant une aide en cas de catastrophe naturelle. En septembre 2022, des fonds ont également été levés pour soutenir les employés américains impactés par des catastrophes naturelles, comme l'ouragan Ian en Floride.

En 2022, trois grands événements d'entreprise ont été organisés grâce au programme Quadient Cares, donnant l'opportunité aux collaborateurs de s'engager à différentes périodes clés de l'année :

- Journée internationale des droits des femmes, en mars 2022 ;
- Organisation du World Clean Up Day, en septembre 2022 ;
- La précédente Giving Week (semaine de la générosité) est devenue Giving Month (mois de la générosité) en novembre 2022.

ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS D'ENTREPRISE ET DE COLLECTES DE FONDS AUTOUR DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES EN 2022

Quadient a organisé des animations et des collectes de fonds, principalement en ligne en raison de la crise sanitaire, en l'honneur de la Journée internationale des droits des femmes en 2021, contribuant ainsi à lever des fonds et à collecter des biens pour des œuvres caritatives locales dédiées aux femmes, conformément à ses valeurs et lien avec la cause de la diversité et de l'inclusion. Quadient a également poursuivi ses initiatives philanthropiques en 2022, dans le cadre de la « Communauté Engagée » Fearless Women, qui a organisé une rencontre virtuelle à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes. Les employés se sont joints pour échanger et témoigner de leur expérience pour réfléchir à la manière dont Quadient et toutes ses parties prenantes doivent s'engager pour opérer les changements en faveur de l'équité au travail. En France, un petit-déjeuner pour promouvoir le programme Quadient Cares a été organisé à Bagneux. L'association Chaussettes Solidaires a animé un atelier de création de bracelets avec des matériaux recyclés. Enfin, une conférence virtuelle organisée avec la Présidente d'ONU Femmes France, fortement engagée pour l'égalité femmes-hommes, a permis de présenter les Principes d'autonomisation des femmes (Women Empowerment Principles) ainsi que toutes les initiatives menées dans le monde visant à développer et faire respecter les normes et créer un environnement dans lequel chaque femme et chaque fille peut exercer ses droits humains et réaliser son plein potentiel.

Au niveau local, Quadient a également continué de soutenir Czechitas, une communauté digitale tchèque pour les femmes, en apportant des compétences de mentorat sur des cours de requalification dédiés aux femmes dans le cadre d'une nouvelle « Digital Academy » d'une durée d'un an. Quadient a également apporté son soutien en offrant son expertise tout au long de l'année dans d'autres ateliers locaux à Olomouc et Ostrava, à proximité des équipes de R&D spécialisées.

De plus, Quadient a reçu de nombreux dons de vêtements et de chaussures pour des associations locales, qui soutiennent les femmes. L'entreprise est venue compléter cette collecte de fonds par un nouveau don à « Dress for Success Greater London », œuvre caritative membre d'une ONG mondiale à but non lucratif qui aide les femmes à aller vers l'indépendance économique au moment où les économies se redressent et où des initiatives de solidarité voient le jour pour soutenir les employés qui souffrent de la crise. La structure fournit un réseau de soutien professionnel et des outils de développement pour aider les femmes à s'épanouir au travail et dans leur vie de tous les jours.

ORGANISATION DE LA DEUXIÈME ÉDITION DU WORLD CLEAN-UP DAY EN SEPTEMBRE 2022

Le World Cleanup Day est un événement international organisé dans 180 pays, qui encourage les organisations et les bénévoles à donner de leur temps pour nettoyer les sites de leurs communautés. Particuliers, gouvernements, entreprises et organisations sont tous encouragés à participer au nettoyage et à trouver des solutions pour lutter contre la mauvaise gestion des déchets.

La communauté engagée « Act4Earth », lancée en juillet 2021, a contribué dans une large mesure à l'organisation de la deuxième édition du World Cleanup Day, en septembre 2022, dans 12 pays, en partenariat avec Surfrider Foundation Europe et USA pour certaines entités.

Le deuxième World Cleanup Day organisé chez Quadient en septembre 2022 dans différentes régions proposait aux employés des actions de bénévolat sur le terrain, des collectes, des défis et des quiz. Ce fut l'occasion de réunir les employés autour d'activités et de défis environnementaux à la fois physiques et numériques. En proposant des activités d'apprentissage et des défis (challenges) au cours du mois de septembre, en utilisant la plateforme de philanthropie et en allant sur le terrain, les principaux objectifs étaient de sensibiliser les employés de Quadient à la protection de l'environnement et d'organiser au niveau local une journée de nettoyage physique et numérique.

Au niveau mondial, plus de 300 collaborateurs se sont mobilisés sur 17 sites. Cette action collective a représenté plus de 800 heures de bénévolat, 1 158 kg de déchets et 17 923 mégots de cigarettes ramassés.

Au siège social, à Bagneux (en France), le 15 septembre, 41 participants se sont mobilisés pendant deux heures pour rassembler 429 kg de déchets, dont 7 000 mégots de cigarettes. Ces derniers ont ensuite été recyclés par Cy-clope, start-up française de recyclage de mégots de cigarettes. Grâce au partenariat avec Surfrider Foundation Europe, un nettoyage a été organisé sur l'île de Monsieur à Rueil-Malmaison, avec 37 participants, et au total 88 kg de déchets ramassés, dont 3 301 mégots.

Aux États-Unis, des nettoyages ont également été organisés avec Surfrider Foundation US dans certaines entités. Différents nettoyages ont eu lieu de Millford, dans l'État du Connecticut (48 kg de déchets, dont 300 mégots de cigarettes ramassés) à Boston, dans l'État du Massachusetts (16 kg de déchets et 300 mégots de cigarettes), et Irvine, en Californie. D'autres événements se sont déroulés en Floride et en Géorgie.

Concernant la sensibilisation, des masterclass avec Surfrider Foundation Europe portant sur la pollution plastique, le changement climatique et les océans, ainsi qu'une fresque des déchets ont été organisées en ligne en français et/ou en anglais pour les salariés volontaires.

ORGANISATION DU GIVING MONTH EN NOVEMBRE 2022

Les objectifs du Giving Month étaient les suivants

- augmenter le nombre d'heures de bénévolat sur le terrain (et à distance via la plateforme), en particulier dans les domaines de l'inclusion et de l'éducation ;
- sensibiliser en interne à l'ensemble du programme, à ses axes prioritaires et au travail engagé par les équipes Philanthropie dans chaque région ; et
- promouvoir le programme Quadient Cares en externe pour accroître sa notoriété.

En novembre 2022, le Giving Month a représenté plus de 1 000 heures de bénévolat, avec plus de 300 collaborateurs impliqués dans 17 événements organisés dans 12 pays. Plusieurs activités et 92 défis ont également été menés sur la plateforme dans différentes régions.

Pour la région Allemagne, Autriche, Suisse, Italie et Royaume-Uni & Irlande (DACHIT UKI) : l'équipe de philanthropie a organisé des activités dans toute la région DACHIT/UKI pour soutenir Refuge Network International au Royaume-Uni, Dress for Success Greater London, Little Sparks Enfield, The Capucin Centre, Die Arche München et Förderverein Helfende Hände eV. à Stuttgart, Cooldown, et l'école suisse pour chiens-guides d'aveugles. Le bureau de Dublin a également organisé un CANstructing (construction à base de cannettes et boîtes de conserve) solidaire.

En Italie, un dîner solidaire a été organisé dans une pizzeria avec des collègues du bureau de Rho, qui ont soutenu de jeunes bénévoles d'une association caritative locale qui mène des projets d'intégration et d'inclusion sociale pour les personnes atteintes de trisomie.

Plus de 120 collègues se sont mobilisés pour agir concrètement dans leurs communautés locales. Au bureau de Stratford, les équipes ont participé à la journée Dress for Success Career Day en accueillant un groupe de femmes, qui ont partagé leurs objectifs et leurs aspirations professionnelles. Elles ont reçu des conseils individuels en matière de rédaction de CV, de création de profils LinkedIn et de compétences en entretien d'embauche. Toujours à Stratford, dans le cadre de ce mois de la générosité, 15 employés ont aidé à tenir la soupe populaire et à reconforter les sans-abri sous l'égide du Refuge Network UK.

Pour la région France & Benelux à l'occasion du Giving Tuesday (mardi solidaire), un événement de bénévolat a été organisé avec la fondation Apprentis d'Auteuil à Meudon et Quadient a fait un don de 10 000 euros pour soutenir les étudiants du campus éducatif et écologique St-Philippe.

Cette fondation est un acteur important de la protection de l'enfance depuis 155 ans. Elle intervient auprès des familles vulnérables et des enfants en difficulté. Son objectif est d'accueillir, d'éduquer, de former et d'insérer des jeunes de tous horizons géographiques, sociaux, culturels et religieux, et d'accompagner les parents dans leur rôle d'éducateurs.

Sur le Campus éducatif et écologique Saint-Philippe à Meudon, géré par la fondation Apprentis d'Auteuil, 60 collaborateurs de Quadient se sont portés volontaires le temps d'une journée pour participer à des ateliers avec les élèves. Le programme comprenait un éventail d'activités et d'ateliers aussi divers que ludiques : pâtisserie, horticulture, musique, rédaction de CV, olympiades sportives.

S'agissant des collectes, 140 kg de jouets ont été collectés pour l'association Rejoué, un atelier d'inclusion qui donne une seconde vie aux jouets; par ailleurs, 23,1 kg de chaussettes ont été collectées jusqu'à fin janvier à Rueil-Malmaison et à Bagneux pour l'association Chaussettes Solidaires. Elles seront ensuite triées, puis recyclées. Cette association organise chaque semaine des ateliers pour les enfants afin de les sensibiliser à la réduction des déchets.

Certains collaborateurs ont également participé à une collecte alimentaire près de Paris pour la BAPIF (Banque Alimentaire de Paris et d'Île-de-France) les 25, 26 et 27 novembre 2022.

Dans la région Amérique du Nord (NORAM) : un partenariat avec Make-A-Wish dans le Connecticut a été lancé à l'occasion du Giving Tuesday avec 21 participants. Dans le cadre des activités du Giving Month, les collègues de Quadient à Milford se sont réunis à la faveur d'actions de bénévolat au siège de la fondation Make-A-Wish Connecticut – The Wishing Place. La mission de la Fondation Make-A-Wish est de créer des vœux qui changent la vie des enfants atteints de maladies graves et d'exaucer le vœu de chaque enfant éligible dans différents pays.

Par ailleurs, concernant la collecte de biens, 1254 produits alimentaires ont été donnés à des banques alimentaires.

Au Canada, quelques employés de Beanworks ont aussi donné leur sang dans le cadre du mois de la générosité. Une initiative a également été lancée à Markham pour collecter de la nourriture (principalement des boîtes de conserve) afin d'aider les familles en difficulté à passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Dans la région International : les efforts ont principalement porté sur deux événements caritatifs importants, qui ont placé 70 volontaires au cœur d'une action solidaire. En République Tchèque, les collaborateurs sont retournés en classe avec Czechitas, une organisation caritative qui apprend aux filles à coder. Concernant la collecte de biens, 59 appareils Quadient ont été donnés à des écoles, à des personnes touchées par la guerre en Ukraine et à des ONG. Cela a représenté plus de 290 kg de dons (ordinateurs portables, ordinateurs, imprimantes, écrans, etc.).

Pendant ce temps, l'équipe nordique a créé des bracelets pour Youth with Cancer (Beading for cancer), qui vient en aide aux jeunes qui luttent contre le cancer. Grâce à la création de bracelets, en Norvège, plus de 500 euros ont été reversés à un fonds consacré aux enfants atteints d'un cancer. Les équipes nordiques (Finlande, Suède, Norvège et Danemark) ont réussi à préparer environ 155 bracelets arborant le message « Ung Cancer » qui ont été vendus par l'organisation « Youth with Cancer ». La vente a rapporté 15 500 SEK (un peu plus de 1 300 euros) à l'organisation.

POURSUITE DES INITIATIVES DE MÉCÉNAT ET DE BÉNÉVOLAT DANS LE MONDE

Tout au long de l'année, des initiatives et animations locales sont proposées aux employés pour leur permettre de s'engager à leur rythme.

Depuis plusieurs années, Quadient offre à ses employés aux États-Unis la possibilité de participer à la lutte contre le cancer par le biais du comité « Community », avec des marches solidaires telles que la « Breast Cancer Walk » ou « Making Strides against Breast Cancer », le plus grand réseau d'organisation d'événements liés au cancer du sein aux États-Unis. Ces initiatives rapprochent les communautés dans la lutte contre cette maladie mortelle et permettent de collecter des fonds pour l'American Cancer Society, qui mène des recherches sur le cancer du sein et propose aux patients des services tels que des trajets gratuits pour se rendre à leur centre de chimiothérapie, des séjours gratuits à proximité des centres de soins et une ligne d'assistance téléphonique en direct 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Aux États-Unis, lors du coup d'envoi de l'ICA en avril 2022, grâce à la contribution des collaborateurs, des repas ont également été emballés pour soutenir Rise Against Hunger.

Par ailleurs, un ancien salarié de Quadient a reçu un vœu de la part de la fondation Make-A-Wish. Depuis, il s'est fait le champion de la cause et a même impliqué Quadient, où il a travaillé plus de 30 ans, pour repousser les limites de ses collectes de fonds avec des dons en lien avec le service Quadient Impress.

Depuis 2014, Quadient Canada fait partie du programme « Partenaires pour la vie » de la société canadienne de don du sang. Il s'agit d'un organisme national, indépendant et sans but lucratif qui gère le système canadien d'approvisionnement en sang. D'autres initiatives caritatives sont menées par les employés de Quadient Canada, telles que le Red Door Shelter, une collecte de fonds pour aider les familles dans le besoin et le Helping Hands Food Shelter, une collecte d'aliments.

À Singapour, certains collaborateurs ont passé un week-end avec Habitat for Humanity Singapore pour soutenir ProjectHomeWorks dans le cadre du programme Quadient Cares.

Depuis 2007, Quadient France soutient l'association SOS Villages d'Enfants à travers une opération de produit-partage avec Neotouch. En 2022, Quadient France a renouvelé son soutien à l'association en contribuant au financement des travaux de rénovation des différents lieux d'accueil, à hauteur de 10 000 euros.

À Rueil-Malmaison et à Bagneux, comme en 2021, des collectes de bouchons en plastique ont été organisées pour soutenir l'association Coeurs2Bouchons qui vient en aide aux personnes en situation de handicap, en collectant des bouchons en plastique auprès de ses partenaires.

Depuis quelques années, Quadient Ireland s'est également engagée dans la lutte contre le cancer en soutenant l'Irish Cancer Society. La mission du Trust est de trouver et de mettre en relation des personnes atteintes de lésions de la moelle épinière dans le monde entier afin d'accélérer le développement d'un remède contre la paralysie. Quadient Ireland a également soutenu le Capuchin Day Centre qui accueille des sans-abris. Tous les employés de l'organisation ont donné des vêtements, de la nourriture, des jouets et des articles de toilette au centre. L'équipe de Quadient Finance Ireland a passé une journée à faire du bénévolat sur place pour Barretstown, en préparant le camping à accueillir à nouveau les enfants. L'équipe a également participé à la plantation d'un arbre « Quadient » sur le site du château de Barrestown. Barrestown est un centre résidentiel pour enfants et familles basé dans le comté de Kildare, en Irlande, proposant un éventail d'activités, soutenu en coulisses par une équipe médicale.

En Angleterre, Quadient Technologies UK Limited soutient l'initiative « Make-A-Wish ». Plusieurs activités de collecte de fonds ont été organisées. Quadient Technologies UK Limited a également continué à soutenir l'association caritative Little Sparks, qui collecte des fonds pour les enfants et les jeunes souffrant de problèmes médicaux complexes ou dont l'espérance de vie est limitée. L'objectif est de leur permettre d'accéder à diverses activités et de leur offrir un lieu sûr où ils peuvent parler, se sentir écoutés et s'exprimer par le biais d'activités ludiques et manuelles. L'association fournit également une aide par le biais d'un travail sur le deuil auprès des enfants et des jeunes, à l'école comme à la maison et anime un groupe sur le deuil pendant les vacances scolaires.

En février 2022, en Allemagne, les collaborateurs ont levé plus de 5 000 euros pour soutenir l'Agence des Nations Unies pour les Réfugiés originaires d'Ukraine.

5.1.8 AUTRES INFORMATIONS EXTRA-FINANCIÈRES

Le périmètre du reporting 2021 et 2022 n'inclut pas les effectifs de Automated Packaging solutions (APS) et de son site de production basé à Drachten, aux Pays-Bas qui ont été cédés en 2021.

Quadient a communiqué les informations citées dans l'index du contenu de la norme GRI pour la période du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023, en référence aux normes GRI. L'ensemble des données figure au chapitre 8, section 8.7.4 / Table de concordance de la global reporting initiative, p 280 - 283.

Standard GRI Données sociales		2022	2021	2020
405-1	Effectif selon le genre^(a)			
405-1	Nombre de femmes	1 643	1 662	1 711
405-1	Nombre d'hommes	3 151	3 260	3 426
	NOMBRE TOTAL DE SALARIÉS (HORS INTÉRIMAIRES ET PRESTATAIRES)^(b)	4 794	4 922	5 137
	CDI	4 749	4 848	5 077
405-1	Femmes en CDI	1 620	1 626	
	CDD	45	74	60
405-1	Femmes en CDD	23	36	
2-7	Salariés en équivalent temps plein	4 697,6	4 844,1	
2-7	Salariés en équivalent temps partiel	96,4	77,9	
2-7	Intérimaires et prestataires	247	216	87
2-7	Femmes parmi les intérimaires et prestataires	177	138	
2-8	Travailleurs qui ne sont pas des employés ^(c)	362	345	
401-1	Entrées (externes) ^(d)	694	665	454
401-1	Départs ^(d)	848	783	646
404-1	Nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'au moins une formation dans l'année	3 812	4 033	4 128
	Nombre d'heures de formation (au niveau local)	60 693	36 728	63 831
405-1	Femmes managers	262	243	293
405-1	Hommes managers	616	639	715
405-1	Employés en situation de handicap	160	110	94
	Absentéisme^(e)			
403-9	Lié aux accidents du travail avec arrêts	0,05%	0,02%	0,05
403-9	Lié aux accidents de trajet	0,01%	0,01%	0,03
403-10	Lié aux maladies professionnelles	0,03%	0,08%	0,07
403-10	Lié à la maladie (hors congé maternité et paternité)	2,93%	2,97%	5,23%
403-9	TAUX D'ABSENTÉISME MOYEN	3,02%	3,07%	5,38%
	Nombre d'accidents du travail	26	39	78
	Nombre d'accidents du travail avec arrêts	15	12	21
	Nombre de jours de travail perdus suite aux accidents de travail avec arrêts de travail	541	211	403
403-9	Taux de fréquence des accidents du travail	1,6	1,4	3,1
403-9	Taux de gravité des accidents du travail	0,07	0,02	0,06

(a) Effectif présent au 31 janvier 2023 et ayant conclu un contrat de travail avec une entité de l'entreprise (hors intérimaires et stagiaires).

(b) Effectif total au 31 janvier 2023 sans l'effectif des entités légales non incluses dans le périmètre du reporting RSE, tel que décrit dans la note méthodologique de la section 5.1.9. Les sous-traitants soutenant et développant la solution YayPay en Ukraine ont été exclus du périmètre de reporting RSE.

(c) Selon la GRI-2021, les travailleurs qui ne sont pas des employés de l'entreprise comprennent les intérimaires, les apprentis, les sous-traitants, les travailleurs à domicile, les stagiaires, les travailleurs indépendants, les sous-traitants et les bénévoles.

(d) Les entrées et sorties dans le cadre de la mobilité interne ne sont pas prises en compte.

(e) L'absentéisme est exprimé en jours travaillés.

Standard GRI	Données environnementales	2022	2021	2020 (a)
303-5	Eau (en m ³)	20 770	26 966	33 025
302-1	Énergie (en MWh)			
	Consommation d'électricité	8 365	9 154	10 803
	Consommation de gaz	6 669	7 782	6 757
	Consommation de chauffage urbain	1 694	2 062	2 267
	Consommation de fioul	135	65	59
	TOTAL CONSOMMATION D'ÉNERGIE (EN MWH)	16 863	19 063	19 887
302-3	Intensité énergétique			
	Consommation d'énergie par chiffre d'affaires (en MWh/M€ de chiffre d'affaires)	15,6	18,6	19,3
	Consommation d'énergie par salarié (en MWh/salarié)	3,5	3,8	3,9
	Émissions des scopes 1 et 2 (en teq CO₂)			
	Émissions dues aux déplacements des véhicules de société	5 024	4 753	5 047
	Émissions dues à la combustion de gaz naturel sur site	1 016	1 046	1 039
	Émissions dues à l'usage de réfrigérants	396	523	594
	Émissions dues à la combustion de fioul domestique sur site	31	15	14
305-1	TOTAL SCOPE 1 (EN TEQ CO₂)	6 468	6 436	6 694
	Émissions dues à l'achat d'électricité	2 366	2 730	3 469
	Émissions dues à l'achat de chauffage urbain	465	555	615
305-2	TOTAL SCOPE 2 (EN TEQ CO₂) (MÉTHODE « MARKET-BASED »)	2 831	3 285	4 972
305-4	Intensité des émissions de CO ₂ (scopes 1 et 2)			
	Émissions de CO ₂ par chiffre d'affaires (en teq CO ₂ /M€ de chiffre d'affaires)	8,6	9,5	10,5
	Émissions de CO ₂ par salarié (en teq CO ₂ /salarié)	1,9	1,9	2,1
305-3	Émissions du scope 3 (en teq CO ₂)			
	Émissions dues au transport de marchandises amont et aval ^(b)	4 595	3 332	2 675
	Émissions dues aux déplacements professionnels	3 482	773	2 104
	Émissions dues aux déplacements domicile-travail ^(c)	3 562	6 549	6 115
	Émissions dues aux achats de biens et services ^(d)	43 959	43 747	47 132
	Émissions dues à l'utilisation des produits commercialisés ^(e)	33 270	32 802	20 979
306-3	Déchets industriels non dangereux (en tonnes)	576,5	515,0	972,4
306-4	Déchets non dangereux valorisés	504,8	473,9	956,7
306-5	Déchets non dangereux mis en décharge	71,7	41,1	15,7
306-3	Déchets industriels dangereux (en tonnes)	6,5	4,4	18,5
306-4	Déchets dangereux valorisés	5,8	3,8	12,0
306-5	Déchets dangereux mis en décharge	0,7	0,6	6,5
	TOTAL DÉCHETS INDUSTRIELS (EN TONNES)	582,9	519,4	990,9
306-4	% de déchets industriels envoyés dans une filière pour revalorisation ^(f)	87,6 %	92 %	97,7 %
306-3	Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) en tonnes	544,3	537	717
306-4	% de DEEE envoyés dans une filière pour valorisation ^(g)	92 %	81 %	75 %

(a) Les données 2021 ont été revues à la baisse en raison de la correction de certaines valeurs.

(b) Les données concernent le transport de marchandises amont et aval géré par l'entreprise. Le transport géré par les entités localement n'a pas été pris en compte.

(c) En 2019, une enquête a été menée au niveau de l'entreprise pour évaluer les émissions de gaz à effet de serre générées par les trajets quotidiens des employés entre leur domicile et leur lieu de travail. En 2020 et 2021, les émissions ont été estimées sur la base de l'extrapolation des résultats de l'enquête de 2019 avec le nombre d'ETP par pays, le pourcentage d'employés travaillant à domicile et le pourcentage de jours de travail à distance. En 2022, la méthode de donnée moyenne a été utilisée, ce qui implique d'estimer les émissions liées aux déplacements des employés sur la base de données moyennes nationales relatives à ces déplacements.

(d) Les données relatives aux solutions hardware ont été extrapolées à partir de l'analyse du cycle de vie réalisée en 2020. Les émissions relatives au fonctionnement de l'entreprise ont été calculées en multipliant les données relatives aux dépenses pour chaque catégorie de services par les facteurs de conversion en émissions correspondants, tel qu'indiqué dans le document Base Carbone®.

(e) Les données ont été extrapolées à partir de l'analyse du cycle de vie réalisée en 2020 sur les principaux équipements et solutions logicielles. Le calcul repose sur la consommation annuelle des équipements pendant leur utilisation, multipliée par le nombre de machines mises sur le marché pendant l'année dans un pays donné. Pour les solutions logicielles, le calcul est basé sur les émissions générées par l'envoi de courriers et d'e-mails, multipliées par le nombre de courriers et d'e-mails envoyés au cours de l'année.

(f) Les données concernent l'ensemble des sociétés effectuant des activités industrielles : Quadient Industrie France, Quadient Technologies UK Limited, Quadient Inc (site de Byhalla).

(g) Valorisation matière et valorisation énergétique.

5.1.9 NOTES MÉTHODOLOGIQUES ET PÉRIMÈTRE DU REPORTING RSE

Périmètre du reporting RSE

La période de reporting s'étend du 1^{er} février au 31 janvier de l'exercice. Les indicateurs environnementaux couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les informations présentées ci-après concernent les sociétés consolidées de Quadient au 31 janvier 2023 incluses dans le périmètre du reporting RSE. Le périmètre du reporting RSE a été établi conformément aux articles L.233-1 et L. 233-3 du Code de commerce et couvre toutes les activités du Groupe, selon les règles définies ci-dessous. Sont incluses dans le périmètre toutes les entreprises qui sont sous le contrôle opérationnel du Groupe au 31 janvier de l'année rapportée et respectant une des deux conditions mentionnée ci-après :

- toutes les entreprises ayant des activités liées à la chaîne d'approvisionnement (fabrication, assemblage, personnalisation, achat et opérations de logistique) ;
- toutes les entreprises ayant des activités de R&D, de vente et distribution ou de finance et ayant des effectifs de plus de 25 salariés (à l'exception des périmètres de reporting consolidés pour Quadient s.r.o, Quadient Norge, Quadient Germany and Quadient Inc.).

Sont ainsi exclus du périmètre du reporting : Quadient India, Quadient Finance Ireland Ltd, Quadient Finance France, Quadient Mailing Logistic Systems, Quadient Global Services Ltd, et Packcity Japon.

Ces exclusions représentent au total 106 personnes, soit 2,2% des effectifs. Le périmètre du reporting RSE représente donc 97,8 % de l'effectif global.

Démarche de reporting

La démarche de reporting pour l'exercice 2022 a été précisée et détaillée à travers un protocole de reporting RSE pour la collecte des informations quantitatives et qualitatives requises. Ce protocole a été déployé en anglais au sein de toutes les entités du périmètre RSE et il est également disponible sur l'outil de reporting sécurisé dédié aux données RSE. Il a permis, d'une part de préciser les définitions et les méthodes de calcul pour chaque indicateur et d'autre part de détailler les étapes dans le processus de reporting, comme indiqué ci-dessous :

- planning, collecte, consolidation des données qualitatives et quantitatives et contrôles de cohérence ;
- vérification des données: conformément à la réglementation, Quadient a fait auditer l'ensemble des informations communiquées dans son rapport RSE.

Lorsqu'une des entités n'est pas en mesure de fournir de données pour un indicateur spécifique, et que celles-ci ne peuvent pas être estimées, elle est exclue de l'indicateur en question et une note d'explication le précise.

Les évolutions au niveau du périmètre du reporting ou des méthodologies de calcul ne permettent pas toujours d'effectuer une comparaison pertinente des données de l'exercice financier 2022 avec celles de 2021. Ces changements sont mentionnés et précisés au niveau des indicateurs, à chaque fois qu'ils ont eu lieu, afin de faciliter la bonne interprétation de ces derniers.

De plus, certaines thématiques ne sont pas abordées dans ce rapport, et ce, lorsqu'elles sont jugées non pertinentes au regard de l'activité de Quadient. Ces informations concernent notamment l'environnement avec le thème relatif à l'utilisation des sols et à la biodiversité, le gaspillage alimentaire et l'alimentation durable.

Lorsqu'une des entités n'est pas en mesure de fournir de données pour un indicateur spécifique, et que celles-ci ne peuvent pas être estimées, elle est exclue de l'indicateur en question et une note d'explication le précise.

Les évolutions au niveau du périmètre du reporting ou des méthodologies de calcul ne permettent pas toujours d'effectuer une comparaison pertinente des données de l'exercice 2022 avec celles de 2021. Ces changements sont mentionnés et précisés au niveau des indicateurs, à chaque fois qu'ils ont eu lieu, afin de faciliter la bonne interprétation de ces derniers.

De plus, certaines thématiques ne sont pas abordées dans ce rapport, et ce, lorsqu'elles sont jugées non pertinentes au regard de l'activité de Quadient. Ces informations concernent notamment l'environnement avec le thème relatif à l'utilisation des sols et à la biodiversité, le gaspillage alimentaire et l'alimentation durable.

En janvier 2023, comme chaque année depuis 2015, des *web-meetings* spécifiques ont également été proposés aux entités, qui souhaitaient approfondir certains points du reporting. Les données quantitatives ont été collectées auprès des entités à l'aide de tableaux de bord et les données qualitatives ont été recueillies grâce des questionnaires en ligne.

■ **TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES INFORMATIONS REQUISES DANS LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE**

Thème	Pages	Concordance avec le document d'enregistrement universel 2022
Présentation du modèle d'affaires	8-9	Cahier introductif
Description des principaux risques extra-financiers liés à l'activité du Groupe	108 - 116	Stratégie et politique RSE
Description des politiques pour prévenir, identifier et atténuer la survenance des risques extra-financiers et de leurs résultats, y compris indicateurs clés	116 - 153	En référence à la cartographie des risques RSE, concordance avec les onze risques prioritaires suivants : <ul style="list-style-type: none"> • développement du capital humain, attraction et rétention des talents ; • diversité et environnement de travail inclusif ; • engagement envers les communautés ; • santé, sécurité et bien-être au travail ; • écoconception, produits et solutions innovants ; • droits de propriété intellectuelle ; • protection et intégrité des données ; • non-respect du Code d'éthique ; • achats responsables et Droits de l'Homme ; • économie circulaire ; • changement climatique.
Respect des Droits de l'Homme	129	Droits de l'Homme
Lutte contre la corruption	129	Prévention et lutte contre la fraude et la corruption
Changement climatique (contribution et adaptation)	137 - 139	Réduire l'empreinte environnementale de Quadient
Économie Circulaire	140 - 141	Encourager les principes de l'économie circulaire dans les activités de l'entreprise afin de réduire l'empreinte environnementale de Quadient
Gaspillage alimentaire, lutte contre la précarité alimentaire, respect du bien-être animal, alimentation responsable, équitable et durable	156	Compte tenu de la nature de ses activités, le Groupe considère que ces sujets ne constituent pas un risque RSE significatif et ne justifient pas un développement dans le présent document
Accords collectifs et impacts	117	Offrir des conditions de travail optimales aux employés afin qu'ils donnent le meilleur d'eux-mêmes
Lutte contre les discriminations et promotion de la diversité	120 - 124	Promouvoir une culture de diversité et d'inclusion, représentative de la philosophie de Quadient en matière d'égalité des chances
Engagements sociétaux	148 - 153	S'engager auprès des communautés locales et les soutenir
Lutte contre les fraudes	93	La question de l'évasion fiscale est présentée au chapitre 4 relatif aux facteurs de risque et au contrôle interne

5.2 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 janvier 2023

La version anglaise est une traduction libre du rapport original publié en langue française, qui n'a vocation qu'à faciliter la lecture des utilisateurs anglophones. Ce rapport doit être lu et interprété conformément au droit français et à la doctrine professionnelle applicable en France.

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC (Accréditation COFRAC Inspection, n°3-1681, portée disponible sur www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société (ci-après « entité »), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la conformité de la déclaration consolidée de performance extra-financière, pour l'exercice clos le 31 janvier 2023 (ci-après la « Déclaration ») aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce et sur la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce (ci-après les « Informations ») préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

CONCLUSION

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

PRÉPARATION DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration (ou disponible(s) sur demande au siège de l'entité).

LIMITES INHÉRENTES À LA PRÉPARATION DES INFORMATIONS

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

RESPONSABILITÉ DE L'ENTITÉ

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité, dont les principaux éléments sont présentés dans la Déclaration (ou qui sont disponibles sur demande au siège de l'entité).

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du Code de commerce;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R.225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale);
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

5

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET DOCTRINE PROFESSIONNELLE APPLICABLE

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 ⁽¹⁾ (révisée).

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre novembre 2022 et avril 2023 sur une durée totale d'intervention de douze semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené dix entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment les directions générales, ressources humaines, santé et sécurité, environnement, protection des données et achats.

⁽¹⁾ ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L.225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des Droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R.225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^e alinéa du III de l'article L.225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques (éco-conception, solutions innovantes et durables, protection des données personnelles, développement du capital humain, attraction et rétention des talents, diversité et environnement de travail inclusif, santé, sécurité et bien-être au travail, éthique des affaires, achats responsables, économie circulaire, lutte contre le changement climatique et engagement envers les communautés), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités listées ci-après : Quadient France, Quadient Industrie France Le Lude, Quadient Italy, Quadient Technologies Czech s.r.o ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L.233-16 ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions,
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-dessus et couvrent entre 23% et 28% des données consolidées sélectionnées pour ces tests (23% des consommations d'énergie, 25% des effectifs, 28% des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques générés) ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus poussés.

Paris-La Défense, le 27 avril 2023

Document original français signé par :

L'organisme tiers indépendant
EY & Associés

Frédéric Papon
Associé, Développement Durable

ANNEXE 1 : INFORMATIONS CONSIDÉRÉES COMME LES PLUS IMPORTANTES

Informations sociales

Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)

Part des employés sous contrats permanents.
Part des femmes dans l'effectif du Groupe.
Part des femmes managers et *Senior Leaders*.
Part d'employés éligibles au travail à distance au moins deux jours par semaine.
Nombre d'heures de formations réalisées durant l'année.
Nombre d'employés ayant réalisé au moins une formation durant l'année.
Taux d'absentéisme lié aux accidents du travail.

Informations qualitatives (actions ou résultats)

L'emploi (attractivité, rétention).
Augmenter l'engagement des employés.
Développement du capital humain.
L'organisation du travail (organisation, absentéisme).
La santé et la sécurité (actions de prévention).
Les relations sociales (dialogue social, accords collectifs), la formation.
L'égalité de traitement (égalité homme / femmes, lutte contre les discriminations, insertion personnes handicapées).
Qualité de vie et bien-être au travail.
Sécurité des données personnelles des employés.

Informations environnementales

Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)

Quantité de déchets industriels dangereux et non dangereux produits.
Part des déchets industriels recyclés et valorisés.
Quantité de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) générés.
Consommations d'énergies.
Consommations d'eau.
Émissions de CO₂ (scope 1, 2 et 3).

Informations qualitatives (actions ou résultats)

Les résultats de la politique en matière environnementale / énergétique (certifications, moyens).
L'économie circulaire (matière première, énergie, gestion des déchets).
L'écodesign et la remise à neuf des produits.
Le changement climatique (les postes significatifs d'émissions du fait de l'activité, les objectifs de réduction, mesures d'adaptation).

Informations sociétales

Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)

Taux de satisfaction client pour les activités MRS et ICA.
Part de revenus investis en R&D.
Part d'employés ayant approuvé le Code d'éthique et complété la formation.
Part de partenaires commerciaux stratégiques ayant approuvé le Code de Conduite.
Nombre d'entités certifiées ISO 27001.
Heures passées par les employés à soutenir les communautés.
Part des employés engagés parmi les utilisateurs de la plateforme et impliqués dans des projets de volontariat et de parrainage.
Montant total des dons financiers aux organisations à but non lucratif.

Informations qualitatives (actions ou résultats)

L'impact local (emploi, développement, riverains, dialogue...).
L'engagement avec les communautés locales.
La sous-traitance et les fournisseurs (enjeux environnementaux et sociaux).
Les mesures prises en faveur de la santé et la sécurité des consommateurs.
Innovation et conception de produits durables.
Fiabilité, sécurité et disponibilité des produits.
Satisfaction des clients.
Les actions engagées pour prévenir la corruption et l'évasion fiscale.
Respect des droits de propriété intellectuelle.



DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE



ÉTATS FINANCIERS

6.1 COMPTES CONSOLIDÉS	164	6.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	228
6.1.1 États consolidés de la situation financière	164	6.3 ANALYSE DES RÉSULTATS DE QUADIENT S.A.	233
6.1.2 Comptes de résultats consolidés	166	6.4 COMPTES SOCIAUX DE QUADIENT S.A.	236
6.1.3 Situation du résultat global consolidé	167	6.5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	259
6.1.4 État des flux de trésorerie consolidé	168		
6.1.5 État des variations des capitaux propres	169		
6.1.6 Notes sur les comptes consolidés	170		

6.1 Comptes consolidés

6.1.1 ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

■ ACTIFS CONSOLIDÉS

(En millions d'euros)	Notes	31 janvier 2023	31 janvier 2022
Écarts d'acquisition - net	(4-1)	1 080,0	1 119,8
Immobilisations incorporelles			
Montant brut*	(4-2)	567,7	619,0
Amortissements	(4-2)	(442,3)	(481,3)
		125,4	137,7
Immobilisations corporelles			
Montant brut	(4-3)	628,4	614,2
Amortissements	(4-3)	(507,2)	(481,5)
		121,2	132,7
Droit d'utilisation des actifs loués			
Montant brut	(7)	134,6	139,2
Amortissements	(7)	(103,3)	(85,8)
		31,3	53,4
Actifs financiers non courants			
Titres mis en équivalence		10,3	10,0
Instruments financiers dérivés actifs non courants	(11)	9,4	1,9
Autres actifs financiers non courants	(4-4)	60,2	87,9
		79,9	99,8
Créances à long terme sur crédit-bail - net	(5-2)	353,1	351,8
Autres créances à long terme - net		5,9	5,6
Impôts différés actifs	(12-4)	16,5	19,9
Total actifs non courants		1 813,3	1 920,7
Stocks et en-cours - net	(5-5)	86,4	72,5
Créances - net			
Clients et comptes rattachés - net	(5-2)	237,1	226,5
Créances à court terme sur crédit-bail - net	(5-2)	241,8	243,2
Créances d'impôt		36,6	46,9
Créances diverses - net		7,0	6,2
		522,5	522,8
Charges constatées d'avance		49,0	41,8
Actifs financiers courants		0,1	-
Instruments financiers dérivés actifs courants	(11)	3,1	1,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Placements à court terme		0,7	0,8
Banques et caisses		171,5	485,8
		172,2	486,6
Total actifs courants		833,3	1 125,3
TOTAL ACTIFS		2 646,6	3 046,0

Les notes qui suivent font partie intégrante des comptes consolidés.

* La valeur brute des immobilisations incorporelles a été corrigée à l'ouverture contre capitaux propres suite à l'application de la décision IFRIC sur la comptabilisation des coûts des solutions SaaS pour 10,9 millions d'euros (Cf. Note 2-2).

■ PASSIFS CONSOLIDÉS

(En millions d'euros)	Notes	31 janvier 2023	31 janvier 2022
Capitaux propres			
Capital social	(13-1)	34,5	34,6
Primes liées au capital	(13-1)	51,4	52,9
Réserves et report à nouveau	(13-1)	970,1	980,8
Différence de conversion	(13-1)	16,0	6,2
Actions propres	(13-1)	(2,8)	(5,6)
Instruments de capitaux propres	(13-2)	-	202,2
Résultat net de l'ensemble consolidé		12,3	87,8
Total capitaux propres de l'ensemble consolidé		1 081,5	1 358,9
Attribuable :			
• aux propriétaires de la société mère		1 072,7	1 350,4
• aux participations ne donnant pas le contrôle		8,8	8,5
Dettes financières non courantes			
Dettes financières non courantes	(11-2)	729,7	869,0
Obligations locatives non courantes	(7)	34,2	44,4
Provisions non courantes	(10-1)	13,5	19,4
Instruments financiers dérivés passifs non courants	(11)	3,1	0,9
Autres dettes non courantes		3,3	1,8
Impôts différés passifs	(12-4)	135,7	158,1
Total passifs non courants		919,5	1 093,6
Dettes d'exploitation			
Fournisseurs		78,8	79,5
Autres dettes d'exploitation	(5-6)	189,3	204,5
Dettes fiscales		35,4	29,5
Provisions courantes	(10-1)	6,8	7,8
Produits constatés d'avance		203,0	193,3
		513,3	514,6
Dettes financières courantes			
Instruments financiers dérivés passifs courants	(11)	2,4	1,9
Obligations locatives courantes	(7)	16,3	20,5
Dettes financières			
Part à court terme des emprunts et dettes assimilées	(11-2)	79,1	51,1
Emprunts à court terme et découverts bancaires	(11-2)	34,5	5,4
		113,6	56,5
Total passifs courants		645,6	593,5
TOTAL PASSIFS		2 646,6	3 046,0

Les notes qui suivent font partie intégrante des comptes consolidés.

6.1.2 COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS

(En millions d'euros)	Notes	31 janvier 2023	31 janvier 2022
Chiffre d'affaires	(5-1)	1 081,2	1 024,3
Charges opérationnelles courantes			
Coûts des ventes		(290,9)	(279,9)
Frais de recherche et développement		(57,5)	(51,8)
Frais commerciaux et de marketing		(276,6)	(255,9)
Frais administratifs et généraux		(186,3)	(175,6)
Frais de service et d'assistance		(114,3)	(109,2)
Intéressement, paiements en actions et autres charges		(5,5)	(5,1)
Charges liées aux acquisitions	(5-7)	(10,3)	(11,8)
Total des charges opérationnelles courantes	(5-4)	(941,5)	(889,3)
Résultat opérationnel courant	(5-3)	139,7	135,0
Charges (nettes des reprises) pour optimisation des structures	(5-8)	(22,9)	(9,4)
Résultat des cessions d'immobilisations		0,0	0,4
Autres charges et produits opérationnels	(5-9)	(1,8)	(10,3)
Dépréciation des écarts d'acquisition	(4-5)	(48,5)	-
Résultat opérationnel		66,5	115,7
Intérêts financiers sur emprunts		(25,7)	(24,0)
Intérêts financiers sur obligations locatives	(7)	(1,9)	(2,2)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		0,7	1,7
Coût de l'endettement financier net		(26,9)	(24,5)
Pertes de change		(15,3)	(7,6)
Gains de change		11,4	4,3
Résultat de change net		(3,9)	(3,3)
Autres produits financiers		-	20,0
Autres charges financières		(4,6)	-
Résultat avant impôt		30,9	107,9
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		0,9	1,1
Impôts sur les bénéfices	(12-3)	(16,0)	(19,7)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		15,8	89,3
Attribuable :			
• aux propriétaires de la société mère		13,3	87,8
aux participations ne donnant pas le contrôle		2,5	1,5
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION (EN EUROS)	(13-3)	0,29	2,32
RÉSULTAT DILUE PAR ACTION (EN EUROS)	(13-3)	0,29	2,17

Les notes qui suivent font partie intégrante des comptes consolidés.

6.1.3 SITUATION DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(En millions d'euros)

	31 janvier 2023	31 janvier 2022
Résultat de l'exercice	15,8	89,3
Écarts actuariels reconnus en capitaux propres	(15,0)	22,1
Impôts différés sur écarts actuariels reconnus en capitaux propres	6,1	(7,1)
Sous-total des éléments ne pouvant pas faire l'objet d'un reclassement en résultat	(8,9)	15,0
Variation de la juste valeur des instruments de couverture	5,6	2,8
Impôts différés sur la variation de juste valeur des instruments de couverture	(1,4)	(0,8)
Différence de conversion	9,8	39,3
Sous-total des éléments pouvant faire l'objet d'un reclassement en résultat	14,0	41,3
Total du résultat global pour la période	20,9	145,6
Attribuable :		
• aux propriétaires de la société mère	18,4	144,1
• aux participations ne donnant pas le contrôle	2,5	1,5

Les notes qui suivent font partie intégrante des comptes consolidés.

6.1.4 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

(En millions d'euros)	Notes	31 janvier 2023	31 janvier 2022
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère		13,3	87,8
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		2,5	1,5
Charges et (produits) sans effet sur la trésorerie ou avec effet sous la trésorerie des activités opérationnelles	(8-1)	165,1	93,9
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence (net des dividendes reçus)		(0,9)	(1,1)
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	(12-3)	16,0	19,7
Coût de l'endettement financier net		26,9	24,5
Capacité d'autofinancement		222,9	226,3
Variation du besoin en fonds de roulement	(8-2)	(38,4)	(7,6)
(Augmentation) diminution des créances de crédit-bail		8,5	38,6
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		193,0	257,3
Intérêts payés		(23,9)	(24,9)
Intérêts payés liés aux obligations locatives	(7)	(1,9)	(2,2)
Impôts sur les bénéfices payés		(9,1)	(38,3)
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles (A)		158,1	191,9
Investissements en immobilisations corporelles	(4-3)	(39,1)	(36,5)
Investissements en immobilisations incorporelles	(4-2)	(39,3)	(41,3)
Incidence des variations du droit d'utilisation des actifs loués	(7)	(9,5)	(10,1)
Incidence des variations de périmètre	(8-3)	2,7	(61,2)
Sous-total investissements		(85,2)	(149,1)
Cessions d'immobilisations		0,0	(1,0)
Produits reçus des participations		0,1	9,1
Remboursement de prêts et autres avances long terme		0,0	(0,8)
Flux de trésorerie nets des activités d'investissements (B)		(85,1)	(139,8)
Augmentation de capital de la société mère		-	-
Rachat d'actions propres - contrat de liquidité	(13-1)	0,4	(2,7)
Dividendes versés aux actionnaires		(20,9)	(17,2)
Nouveaux emprunts et dettes assimilées à moyen et long terme	(8-4)	20,7	198,8
Remboursement de l'ODIRNANE *	(13-1)	(269,5)	(8,9)
Remboursement d'emprunts	(8-4)	(133,7)	(229,8)
Variation des dettes sur obligations locatives	(7)	(10,4)	(10,5)
Flux de trésorerie nets provenant des opérations de financement (C)		(413,4)	(70,3)
Incidence sur la trésorerie de la variation des taux de change (D)		(3,1)	(9,5)
Variation de la trésorerie nette (A) + (B) + (C) + (D)		(343,5)	(27,7)
Trésorerie nette à l'ouverture		481,2	508,9
Trésorerie nette à la clôture		137,7	481,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie		172,2	486,6
Emprunts à court terme et découverts bancaires		(34,5)	(5,4)
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE		137,7	481,2

Les notes qui suivent font partie intégrante des comptes consolidés.

* ODIRNANE : Obligation à durée indéterminée à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles ou existantes.

6.1.5 ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(En millions d'euros)

	Valeur nominale de l'action	Nombre d'actions	Capital social ^(a)	Primes liées au capital ^(a)	Réserves, report à nouveau et résultat	Actions propres	Différence de conversion	Total
Capitaux propres consolidés au 31 janvier 2021	1 EUR	34 562 912	34,6	52,9	1 189,1	(3,2)	(33,1)	1 240,3
Attribuables :								
• aux propriétaires de la société mère								1 233,2
• aux participations ne donnant pas le contrôle								7,1
Résultat de l'exercice			-	-	89,3	-	-	89,3
Éléments ne pouvant faire l'objet d'un reclassement en résultat			-	-	15,0	-	-	15,0
Éléments pouvant faire l'objet d'un reclassement en résultat			-	-	2,0	-	39,3	41,3
Résultat global 2021			-	-	106,3	-	39,3	145,6
Variation actions propres - contrat de liquidité			-	-	0,2	(0,4)	-	(0,2)
Livraison d'actions gratuites (23 700 actions)			-	-	(0,4)	(2,0)	-	(2,4)
Dividende 2020			-	-	(17,2)	-	-	(17,2)
Paiements en actions			-	-	0,5	-	-	0,5
Intérêts sur ODIRNANE			-	-	(8,9)	-	-	(8,9)
Impact IFRIC sur IAS 19			-	-	1,9	-	-	1,9
Autres			-	-	(0,7)	-	-	(0,7)
Capitaux propres consolidés au 31 janvier 2022	1 EUR	34 562 912	34,6	52,9	1 270,8	(5,6)	6,2	1 358,9
Attribuables :								
• aux propriétaires de la société mère								1 350,4
• aux participations ne donnant pas le contrôle								8,5
Impact de l'application de la décision IFRIC sur les coûts des contrats SaaS			-	-	(7,7)	-	-	(7,7)
Capitaux propres consolidés au 1^{er} février 2022			34,6	52,9	1 263,1	(5,6)	6,2	1 351,2
Résultat de l'exercice			-	-	15,8	-	-	15,8
Éléments ne pouvant faire l'objet d'un reclassement en résultat			-	-	(8,9)	-	-	(8,9)
Éléments pouvant faire l'objet d'un reclassement en résultat			-	-	4,2	-	9,8	14,0
Résultat global 2022			-	-	11,1	-	9,8	20,9
Variation actions propres - contrat de liquidité			-	-	(0,3)	0,9	-	0,6
Livraison d'actions gratuites (73 644 actions)			-	-	(0,0)	1,9	-	1,9
Dividende 2021			-	-	(20,7)	-	-	(20,7)
Paiements en actions			-	-	2,3	-	-	2,3
ODIRNANE			-	-	(268,4)	-	-	(268,4)
Annulation d'actions auto-détenues (94 000 actions)			-	(0,1)	(1,5)	-	-	(1,6)
Autres ^(b)			-	-	(4,7)	-	-	(4,7)
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 JANVIER 2023	1 EUR	34 468 912	34,5	51,4	982,4	(2,8)	16,0	1 081,5
Attribuables :								
• aux propriétaires de la société mère								1 072,7
• aux participations ne donnant pas le contrôle								8,8

Les notes qui suivent font partie intégrante des comptes consolidés.

- (a) Le capital émis est totalement libéré. Les primes liées au capital regroupent les primes d'émission et de conversion.
(b) La ligne "Autres" comprend notamment une correction de la juste valeur de l'investissement réalisé par Quadient au profit du fonds professionnel de capital investissement X'Ange 2 pour 1,9 million d'euros et de corrections de montants capitalisés au titre des dépenses de recherche et développement pour 3,4 millions d'euros.

6.1.6 NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 janvier 2023 ont été arrêtés le 24 mars 2023 par le Conseil d'administration.

Sauf indication contraire, tous les montants indiqués ci-après sont exprimés en millions d'euros, arrondis avec un chiffre après la virgule. Par conséquent, la somme des

montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté.

Certains montants au 31 janvier 2022 ont été reclassés afin d'être comparables à la présentation retenue au 31 janvier 2023.

SOMMAIRE

NOTE 1	PRÉSENTATION DU GROUPE ET DES COMPTES CONSOLIDÉS	172	NOTE 9	EFFECTIFS ET AVANTAGES AU PERSONNEL	201
NOTE 2	PRINCIPES COMPTABLES	173	NOTE 10	PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS	205
NOTE 3	PÉRIMÈTRE ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION	174	NOTE 11	INSTRUMENTS FINANCIERS, DETTES FINANCIÈRES ET GESTION DES RISQUES	206
NOTE 4	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	180	NOTE 12	SITUATION FISCALE	223
NOTE 5	DONNÉES OPÉRATIONNELLES	187	NOTE 13	CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION	225
NOTE 6	INFORMATION SECTORIELLE	195	NOTE 14	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	227
NOTE 7	DROITS D'UTILISATION ET OBLIGATIONS LOCATIVES	198	NOTE 15	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX	227
NOTE 8	DÉTAIL DES FLUX DE TRÉSORERIE	199			

NOTE 1 PRÉSENTATION DU GROUPE ET DES COMPTES CONSOLIDÉS

Quadient est à l'origine des expériences client les plus significatives. En se concentrant sur trois grands domaines d'activité que sont l'automatisation intelligente des communications (ICA), les solutions liées au courrier (MRS) et les consignes colis automatiques (PLS), Quadient aide quotidiennement des centaines de milliers d'entreprises à construire des liens durables avec leurs clients et à leur offrir une expérience client d'exception, dans un monde où les interactions se doivent d'être toujours plus connectées, personnelles et mobiles.

Le terme «Quadient S.A.» (société anonyme) fait référence à la société mère (hors filiales consolidées), cotée et immatriculée en France, alors que les termes «Quadient» ou «Groupe» font référence à l'ensemble économique constitué de la société mère et de ses filiales consolidées.

L'adresse du siège social de la société mère est 42-46, avenue Aristide Briand, 92220 Bagneux (France).

L'action Quadient est cotée sur le compartiment B d'Euronext Paris.

1-1 : Historique

Le groupe Quadient a été constitué en 1992 par une opération d'acquisition à effet de levier (*Leverage Buy-Out* - LBO) des activités de la division matériel de traitement du courrier du groupe Alcatel.

Une deuxième opération d'acquisition à effet de levier a été réalisée en 1997.

En février 1999, le Groupe est introduit en Bourse à Paris. Depuis cette date, le groupe Quadient a procédé à des acquisitions de taille variable.

En 2002, Quadient a racheté la division courrier du groupe suisse Ascom : Ascom Hasler, alors n° 3 mondial.

En 2012, Quadient a procédé à l'acquisition de GMC Software AG, société mère du groupe GMC Software Technology, leader dans le domaine de la Gestion de la communication client.

En 2016, Quadient a acquis Icon Systemhaus GmbH, leader allemand des solutions de Gestion de la communication client, principalement présente en Allemagne et en Autriche.

En 2017, Quadient a réalisé la cession de ses filiales de distribution en Indonésie, en Malaisie, à Singapour et en Thaïlande ainsi que sa filiale DMTI Spatial, fournisseur de solutions de Qualité des données géo-localisées acquise en 2013.

En 2018, Quadient a acquis 100 % des titres de la société Parcel Pending Inc., leader sur le marché américain des consignes automatiques et principal fournisseur pour les secteurs résidentiel, du commerce et des universités aux États-Unis et au Canada. Également en 2018, Quadient a cédé l'intégralité du capital de sa filiale Quadient Data USA (ex-Satori Software), l'un des leaders sur le marché américain des logiciels de gestion de la qualité des adresses postales acquise en 2009.

En 2019, Quadient a cédé Quadient Data Netherlands BV (ex-Human Inference), filiale spécialisée dans le *Master Data Management* acquise en 2012. Quadient a

également décidé la fermeture de sa filiale australienne Temando (logiciel dédié au e-commerce) acquise en 2015 pour 55 % puis en 2017 pour les 45 % restants.

Également en 2019, Le Groupe a décidé de changer le nom Neopost pour devenir Quadient. Ce choix d'une marque unifiée et moderne a été la concrétisation de la mise en place de la nouvelle organisation du Groupe dans le cadre de la stratégie « *Back to Growth* », passant de sociétés opérant des activités indépendantes à une société unique dotée d'un portefeuille de solutions intégré.

En 2020, Quadient a cédé l'intégralité de Proship Inc, filiale acquise en 2014 dont l'activité était de fournir des solutions logicielles d'expédition multi-transporteurs. Quadient a également acquis 100 % des titres de la société YayPay, leader dans le domaine de l'automatisation de la gestion du poste client. Enfin, en fin d'exercice, Quadient a cédé sa filiale Quadient Oceania Pty Ltd en Australie.

En 2021, Quadient a acquis la société Beanworks, leader dans les solutions SaaS d'automatisation de la gestion des factures fournisseurs. Quadient a également cédé son activité de systèmes d'emballage automatique et son site de production basé à Drachten, aux Pays-Bas.

1-2 : Faits marquants de l'exercice

CESSION DES ACTIVITÉS GRAPHIQUES

Le 16 juin 2022, Quadient a annoncé la cession de ses activités Graphiques situées dans les pays nordiques au leader des solutions d'impression, Ricoh. Ces activités consistaient principalement dans la distribution de solutions d'impression et de finition d'impression pour les entreprises en Suède, Norvège, Danemark et Finlande. Le résultat de cession est comptabilisé sur la ligne autres charges et produits opérationnels non courants (Note 5-9).

REMBOURSEMENT DE L'ODIRNANE

Le 16 juin 2022, Quadient S.A. a remboursé en numéraire au pair pour un montant de 265,0 millions d'euros l'Obligation à Durée Indéterminée à option de Remboursement en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles et/ou Existantes (ODIRNANE) utilisant la trésorerie disponible.

CESSION DE L'ACTIVITÉ SHIPPING

Le 30 juin 2022, Quadient a annoncé la vente de son activité *Shipping* qui, intégrée dans le segment opérations annexes, comprenait une solution complète de gestion de la logistique et du transport, ainsi que la production, la gestion et la distribution de systèmes de traçabilité RFID. Les impacts comptables de cette cession ne sont pas significatifs. Le chiffre d'affaires des activités cédées représentait environ 5,0 millions d'euros en 2021.

DÉPRÉCIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Le Groupe a comptabilisé des dépréciations de ses écarts d'acquisition reconnus sur les activités Solutions liées au courrier (Mail-Related Solutions - MRS) des zones géographiques Royaume-Uni - Irlande et Allemagne - Autriche - Italie - Suisse. Ces dépréciations sont détaillées dans la note 4-5.

NOTE 2 PRINCIPES COMPTABLES

2-1 : Référentiel applicable

Les états financiers consolidés sont établis en conformité avec les normes comptables internationales (normes IFRS : *International Financial Reporting Standards*) émises par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 janvier 2023 est consultable sur le site Internet de la Commission européenne.

2-2 : Évolutions normatives

Conformément à la décision IFRIC de mars 2021 relative à la comptabilisation des coûts de personnalisation et de configuration des contrats SaaS, le Groupe a maintenu en immobilisations les développements spécifiques qu'il contrôle selon les critères de capitalisation d'IAS 38 ainsi que le coût des interfaces. Les autres coûts ne répondant pas à ces critères et antérieurement capitalisés sont désormais constatés en charges lorsqu'ils sont encourus ou étalés sur la durée du contrat SaaS.

L'application de cette décision a engendré les impacts suivants sur les états financiers :

	31 janvier 2022	Application IFRIC	1 février 2022
Immobilisations incorporelles	137,7	(10,9)	126,8
Impôts différés actifs	19,9	2,2	22,1
Autres actifs non courants	1 763,1	-	1 763,1
Charges constatées d'avance	41,8	1,0	42,8
Autres actifs courants	1 083,5		1 083,5
TOTAL ACTIF	3 046,0	(7,7)	3 038,3
Capitaux propres	1 358,9	(7,7)	1 351,2
Passif non courant	1 093,6	-	1 093,6
Passif courant	593,5	-	593,5
TOTAL PASSIF	3 046,0	(7,7)	3 038,3

2-3 : Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur le montant des actifs et des passifs que sur celui des produits et des charges.

Les estimations réalisées et hypothèses significatives retenues pour l'établissement des comptes consolidés portent principalement sur le montant des engagements de retraite, les impôts différés, les écarts d'acquisition, certaines provisions et sur la durée d'utilité des actifs immobilisés.

Ces estimations et appréciations sont revues de manière régulière, le Groupe se fonde sur son expérience passée et sur l'ensemble des informations disponibles considérées comme déterminantes au regard de son environnement. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation.

2-4 : Comptabilisation des dettes et créances en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont enregistrées au taux de change en vigueur à la date de l'opération. L'ensemble des actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les gains et les pertes de change qui en résultent sont enregistrés en résultat à l'exception des écarts sur les prêts ou emprunts qui en substance font partie de l'investissement net dans une entité étrangère. Ceux-ci sont directement inscrits dans les capitaux propres jusqu'à la sortie de l'investissement.

2-5 : Conversion des états financiers établis en monnaies étrangères

La monnaie de fonctionnement de chacune des entités du Groupe est la monnaie de l'environnement économique dans lequel elle opère.

Les comptes des filiales étrangères établis en devises locales ont été convertis en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe, au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice pour le bilan et au taux de change moyen de l'exercice pour les éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie.

Les écarts de change résultant de la conversion des éléments en devises sont comptabilisés dans la différence de conversion incluse dans les capitaux propres.

Les taux de conversion des principales devises du Groupe sont les suivants :

	31 janvier 2023		31 janvier 2022	
	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen
Dollar américain (USD)	1,08	1,05	1,12	1,18
Livre britannique (GBP)	0,88	0,86	0,83	0,86
Dollar canadien (CAD)	1,46	1,37	1,42	1,47
Franc suisse (CHF)	1,00	1,00	1,04	1,08
Yen japonais (JPY)	141,27	138,88	128,79	130,17
Couronne norvégienne (NOK)	10,91	10,16	10,01	10,13
Couronne suédoise (SEK)	11,35	10,70	10,49	10,17
Couronne danoise (DKK)	7,44	7,44	7,44	7,44
Dollar australien (AUD)	1,55	1,52	1,58	1,57
Dollar singapourien (SGD)	1,43	1,44	1,51	1,58
Roupie indienne (INR)	88,64	83,04	83,37	87,09
Real brésilien (BRL)	5,54	5,39	6,00	6,36
Yuan chinois (CNY)	7,32	7,09	7,10	7,58
Couronne tchèque (CZK)	23,79	24,52	24,37	25,51
Florin hongrois (HUF)	390,91	394,06	357,19	358,42
Zloty polonais (PLN)	4,71	4,70	4,59	4,57
Peso mexicain (MXN)	20,40	20,98	-	-

NOTE 3 PÉRIMÈTRE ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

3-1 : Principes comptables liés au périmètre de consolidation

Les états financiers des sociétés du groupe Quadient, établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays d'origine, sont retraités avant d'être consolidés, afin d'être en harmonie avec les principes comptables du groupe Quadient.

Le bilan consolidé regroupe le montant total de chacun des éléments d'actif et de passif ainsi que les résultats des sociétés consolidées : les transactions internes et les comptes réciproques ainsi que les profits et les plus-values entre les sociétés du groupe Quadient sont éliminés.

Les filiales contrôlées directement par la société mère ou indirectement par le biais d'autres filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les participations dans les entreprises associées, dans lesquelles l'investisseur exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient directement ou indirectement par le biais de filiales 20 % ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

3-2 : Évolution du périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Quadient S.A. et de ses filiales. Sauf indication contraire, les filiales sont consolidées à compter de la date de prise de contrôle par le Groupe et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe. Le contrôle est défini comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des bénéfices de ses activités.

La principale évolution du périmètre de consolidation sur l'exercice 2022 est la cession de l'activité *Shipping* en juin 2022.

3-3 : Informations relatives aux parties liées

Quadient possède une participation de 35 % dans Docapost BPO IS et une participation de 24 % dans AMS Investissement. Les transactions avec ces sociétés consolidées par mise en équivalence ne sont pas significatives.

3-4 : Liste des filiales au 31 janvier 2023

SOCIÉTÉS MISES EN EQUIVALENCE

Raison sociale	Société mère	% d'intérêt	% de contrôle
France			
Docapost BPO IS	Quadient S.A.	35 %	35 %
AMS Investissement	Quadient S.A.	24 %	24 %

SOCIÉTÉS INTÉGRÉES GLOBALEMENT

Raison sociale	Société mère	% d'intérêt	% de contrôle
France			
Quadient S.A.	-	-	-
Quadient France	Quadient S.A.	100 %	100 %
Quadient Technologies France	Quadient France	100 %	100 %
Quadient Industrie France	Quadient S.A./Quadient Technologies France	100 %	100 %
Quadient Finance France	Quadient S.A./Quadient France	100 %	100 %
Quadient Shipping	Quadient S.A.	100 %	100 %
Quadient CXM France	Quadient CXM AG	100 %	100 %
Packcity SAS	Quadient S.A.	100 %	100 %
Packcity France	Packcity SAS	100 %	100 %
Packcity Geopost	Packcity France	66 %	100 %
Pays-Bas			
Mailroom Holding BV	Quadient S.A.	100 %	100 %
Quadient Technologies BV	Mailroom Holding BV	100 %	100 %
Quadient Netherlands BV	Mailroom Holding BV	100 %	100 %
Quadient Finance Netherlands BV	Quadient Netherlands BV	100 %	100 %
Royaume-Uni			
Quadient Holdings Ltd	Quadient S.A.	100 %	100 %
Quadient UK Ltd	Quadient Holdings Ltd	100 %	100 %
Quadient Finance UK Ltd	Quadient UK Ltd	100 %	100 %
Quadient International Supply Ltd	Quadient Holdings Ltd	100 %	100 %
Quadient Technologies UK Ltd	Quadient Technology Holdings UK Ltd	100 %	100 %
Quadient Technologies Holdings UK Ltd	Quadient S.A.	100 %	100 %
Quadient Data UK Ltd	Quadient UK Ltd	100 %	100 %
Quadient CXM UK Ltd	Quadient CXM AG	100 %	100 %
Quadient solutions Ltd	Quadient Ltd	100 %	100 %
YayPay UK Ltd	YayPay Inc	100 %	100 %
Allemagne			
Quadient Germany GmbH & Co. KG	Quadient S.A./Neopost Verwaltung GmbH	100 %	100 %
Quadient Finance Germany GmbH	Quadient Germany GmbH & Co. KG	100 %	100 %
Neopost Verwaltung GmbH	Quadient S.A.	100 %	100 %
Rena GmbH	Quadient S.A.	100 %	100 %
Neopost Software GmbH	Quadient Germany GmbH & Co. KG	100 %	100 %
Quadient CXM Germany GmbH	Quadient CXM AG	100 %	100 %
Quadient Dopix GmbH	Neopost Software GmbH	100 %	100 %
Autriche			
Quadient Dopix International D&S AG	Quadient Dopix GmbH	100 %	100 %

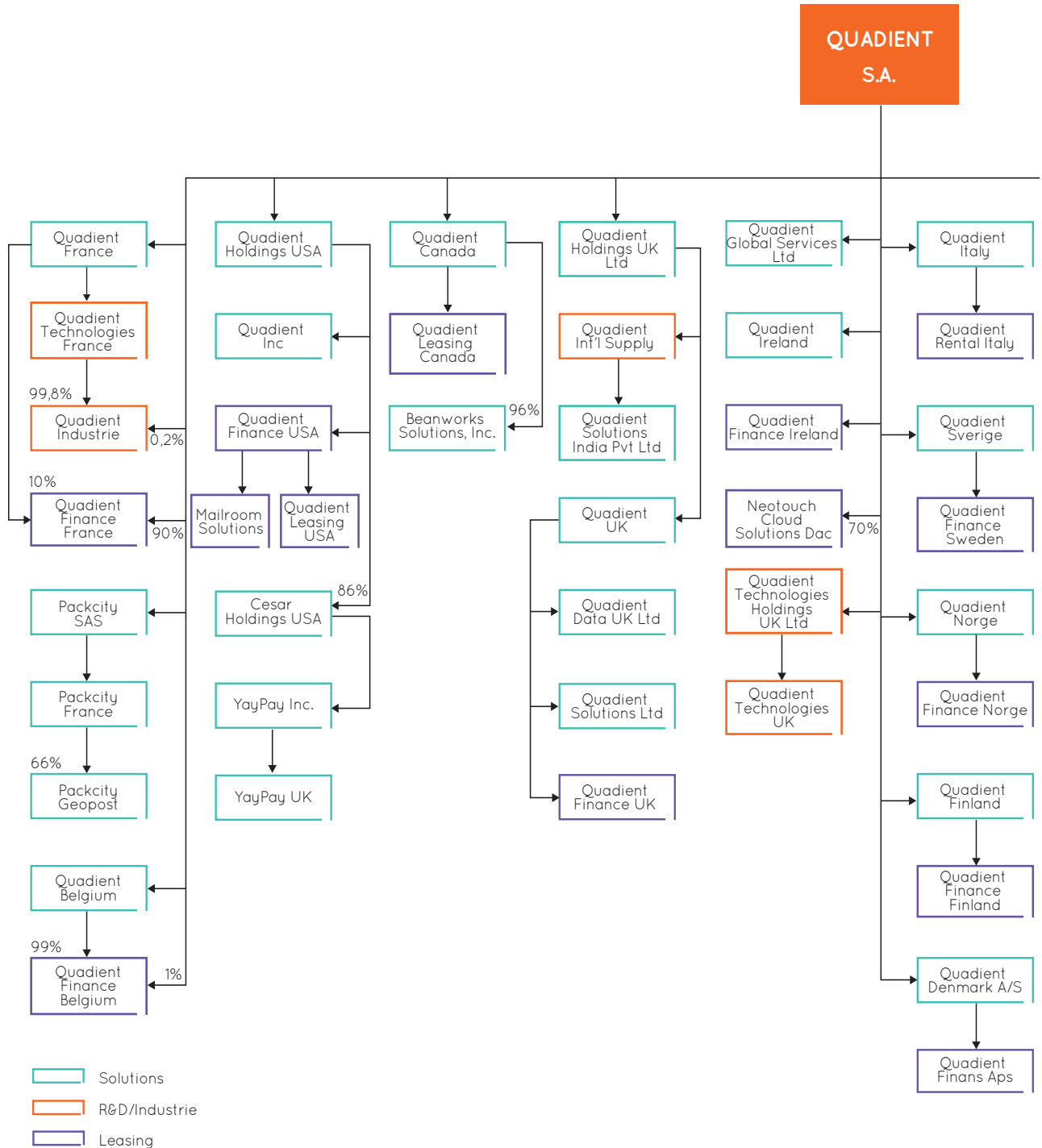
Raison sociale	Société mère	% d'intérêt	% de contrôle
Suisse			
Quadiant Switzerland AG	Quadiant S.A.	100 %	100 %
Quadiant Finance Switzerland AG	Quadiant Switzerland AG	100 %	100 %
Quadiant CXM AG	Quadiant S.A.	100 %	100 %
Quadiant CXM Switzerland AG	Quadiant CXM AG	100 %	100 %
Italie			
Quadiant Italy Srl	Quadiant S.A.	100 %	100 %
Quadiant Rental Italy Srl	Quadiant Italy Srl	100 %	100 %
Quadiant CXM Italy	Quadiant CXM AG	100 %	100 %
Belgique			
Quadiant Belgium Nv	Quadiant S.A.	100 %	100 %
Quadiant Finance Belgium Sprl	Quadiant Belgium Nv/Quadiant S.A.	100 %	100 %
Irlande			
Quadiant Ireland Ltd	Quadiant S.A.	100 %	100 %
Quadiant Finance Ireland Ltd	Quadiant S.A.	100 %	100 %
Neotouch Cloud solutions Dac	Quadiant S.A.	70 %	100 %
Quadiant Global Services Ltd	Quadiant S.A.	100 %	100 %
Espagne			
Quadiant Mailing Logistics System (SL)	Quadiant S.A.	100 %	100 %
Quadiant Software Spain S.A.	Quadiant CXM AG	100 %	100 %
Norvège			
Quadiant Norge AS	Quadiant S.A.	100 %	100 %
Quadiant Finance Norge AS	Quadiant Norge AS	100 %	100 %
Suède			
Quadiant Sverige AB	Quadiant S.A.	100 %	100 %
Quadiant Finance Sweden AB	Quadiant Sverige AB	100 %	100 %
Danemark			
Quadiant Denmark A/S	Quadiant S.A.	100 %	100 %
Quadiant Finance Denmark Aps	Quadiant Denmark A/S	100 %	100 %
Quadiant CXM Denmark Aps	Quadiant CXM AG	100 %	100 %
Finlande			
Quadiant Finland Oy	Quadiant S.A.	100 %	100 %
Quadiant Finance Finland Oy	Quadiant S.A.	100 %	100 %
République Tchèque			
Quadiant Technologies Czech s.r.o	Quadiant CXM AG	100 %	100 %
Quadiant CXM Czech s.r.o	Quadiant CXM AG	100 %	100 %
Hongrie			
Quadiant CXM Hungary Kft.	Quadiant CXM AG	100 %	100 %
Pologne			
Quadiant Poland Sp. z.o.o	Quadiant CXM AG	100 %	100 %
États-Unis			
Quadiant Holdings USA Inc.	Quadiant S.A.	100 %	100 %
Quadiant Inc.	Quadiant Holdings USA Inc.	100 %	100 %
Quadiant Leasing USA Inc.	Quadiant Mailroom Inc.	100 %	100 %
Quadiant Finance USA Inc.	Quadiant Holdings USA Inc.	100 %	100 %
Quadiant Mailroom Inc.	Quadiant Mailroom Inc.	100 %	100 %
Quadiant CXM USA Inc.	Quadiant CXM AG	100 %	100 %
Cesar Holding Inc.	Quadiant Holdings USA Inc.	100 %	100 %
YayPay Inc.	Cesar Holding Inc.	100 %	100 %

Raison sociale	Société mère	% d'intérêt	% de contrôle
Canada			
Quadiant Canada Ltd	Quadiant S.A.	100 %	100 %
Quadiant Leasing Canada Ltd	Quadiant Canada Ltd	100 %	100 %
Quadiant CXM Canada Ltd	Quadiant CXM AG	100 %	100 %
Beanworks Solutions Inc	Quadiant Canada Ltd	100 %	100 %
Inde			
Neopost India Private Ltd	Quadiant International Supply Ltd	100 %	100 %
Quadiant CXM India Pvt Ltd	Quadiant CXM AG	100 %	100 %
Japon			
Quadiant Japan	Quadiant S.A.	100 %	100 %
Packcity Japan	Quadiant Shipping	51 %	100 %
Hong Kong			
Quadiant Hong Kong Ltd	Mailroom Holding BV	100 %	100 %
Quadiant Supply Hong Kong Ltd	Mailroom Holding BV	100 %	100 %
Australie			
Neopost Holdings Pty Ltd	Quadiant S.A.	100 %	100 %
Quadiant Finance Australia Pty Ltd	Neopost Holdings Pty Ltd	100 %	100 %
Quadiant Australia Pty Ltd	Quadiant CXM AG	100 %	100 %
Neopost Shipping Holding Pty Ltd	Quadiant S.A.	100 %	100 %
Temando Holdings Pty Ltd	Neopost Shipping Holding Pty Ltd	100 %	100 %
Singapour			
Neopost Asia Pacific (Holding) Pte Ltd	Quadiant S.A.	100 %	100 %
Quadiant Singapore Pte Ltd	Quadiant CXM AG	100 %	100 %
Brésil			
Quadiant Software Brazil Ltda.	Quadiant CXM AG	100 %	100 %
Chine			
Quadiant China Ltd	Quadiant CXM AG	100 %	100 %
Mexique			
Quadiant Mexico De Srl	Quadiant S.A. / Quadiant CXM Canada Inc	100 %	100 %

Les filiales les plus importantes, en pourcentage du chiffre d'affaires Groupe, sont les suivantes :

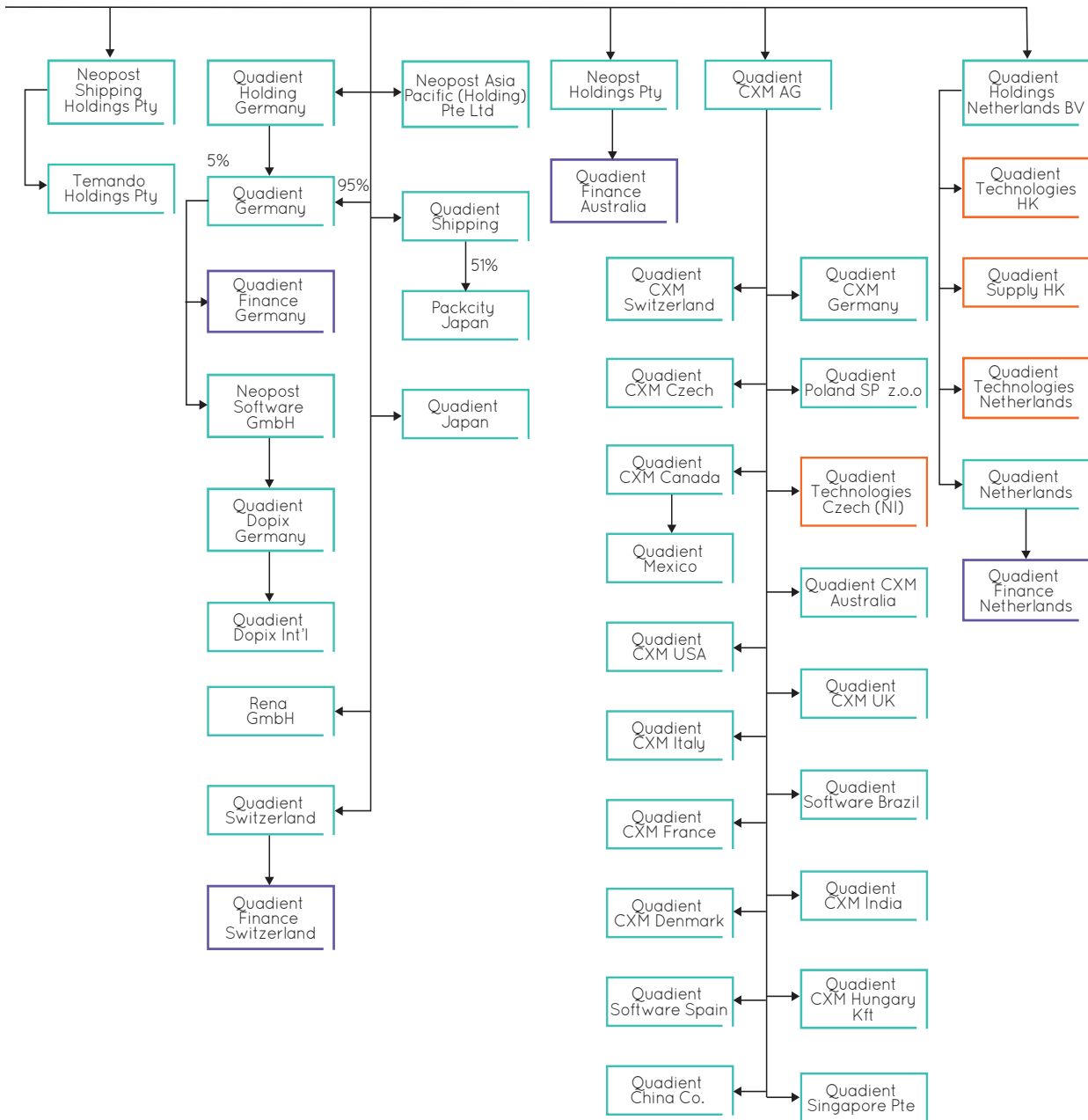
	31 janvier 2023	31 janvier 2022
Quadiant Inc.	39,1%	31,6 %
Quadiant France	12,7%	13,7 %
Quadiant Leasing USA Inc.	6,7%	6,2 %
Quadiant UK Ltd	5,4%	5,2 %
Quadiant Germany GmbH & Co. KG	3,8%	4,1 %
Principales filiales	67,7%	60,8 %
Autres filiales	32,3%	39,2 %
TOTAL	100,0%	100,0 %

3-5 : Organigramme du Groupe



Sauf mention spécifique, les sociétés sont détenues à 100 %

Participations
Docapost BPO IS 35%
AMS Investissement 24%



NOTE 4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

4-1 : Écarts d'acquisition

4-1-1 : PRINCIPES COMPTABLES

Conformément à la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. À la date de prise de contrôle de l'entreprise, les actifs, passifs et passifs éventuels acquis sont évalués à leur juste valeur. L'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de l'acquéreur dans l'actif net ainsi réévalué constitue l'écart d'acquisition.

Les écarts d'acquisition négatifs éventuellement constatés sont comptabilisés immédiatement en résultat après vérification de la nature de cet écart d'acquisition négatif et de ses éléments constitutifs.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, ils font chaque année l'objet d'un test de perte de valeur tel que décrit en note 4-5.

Compléments de prix

Les compléments de prix sont en général fondés sur l'atteinte d'objectifs de chiffre d'affaires ou de résultat dans les années suivant l'acquisition. Les valeurs comptabilisées correspondent aux meilleures

estimations des performances futures de ces acquisitions. Si ces critères venaient à ne pas être atteints, la reprise partielle ou totale de la dette relative à ces compléments de prix non payés sera comptabilisée en résultat opérationnel courant.

Engagement d'achat de participations ne donnant pas le contrôle

Les options de vente accordées aux actionnaires minoritaires sont comptabilisées en dette financière, valorisée au prix d'exercice estimé de l'option. La quote-part dans l'actif net des filiales est reclassée du poste « Participations ne donnant pas le contrôle » vers le poste « Autres dettes financières ». La part dans le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle n'est pas modifiée et reflète toujours le pourcentage de détention des minoritaires.

La comptabilisation de la différence entre le prix d'exercice de l'option accordée et la valeur des participations ne donnant pas le contrôle s'effectue en capitaux propres.

4-1-2 : VARIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

	Valeur brute	Dépréciation	Valeur Nette
Écarts d'acquisition au 31 janvier 2021	1 112,6	(86,6)	1 026,0
Acquisition de Beanworks	62,9	-	62,9
Écarts de conversion	30,7	0,2	30,9
Écarts d'acquisition au 31 janvier 2022	1 206,2	(86,4)	1 119,8
Cession de l'activité <i>Shipping</i>	(6,2)	6,2	-
Autres variations	0,7	-	0,7
Dépréciations de l'exercice	-	(48,5)	(48,5)
Écarts de conversion	7,2	0,8	8,0
ÉCARTS D'ACQUISITION AU 31 JANVIER 2023	1 207,9	(127,9)	1 080,0

En 2022, la variation de la valeur brute des écarts d'acquisition s'explique essentiellement par la sortie de l'écart d'acquisition reconnu sur les activités *Shipping*. Cet écart d'acquisition était complètement déprécié.

En 2022, des dépréciations principalement liées à l'évolution défavorable des taux d'actualisation ont été comptabilisées pour un montant de 48,5 millions d'euros. Ces dépréciations sont détaillées dans la note 4-5. Au 31 janvier 2023, les dépréciations cumulées s'élèvent à (127,9) millions d'euros.

En 2021, la variation de la valeur brute des écarts d'acquisition s'expliquait par la reconnaissance de l'écart d'acquisition sur l'acquisition de Beanworks au Canada en mars 2021 pour un montant de 62,9 millions d'euros. Un exercice d'allocation du prix d'acquisition avait été réalisé et avait conduit à reconnaître 14,5 millions d'euros en immobilisations incorporelles.

Toutes les acquisitions ont été intégralement financées par la trésorerie et/ou les lignes de financement du Groupe.

4-1-3 : DÉTAIL DES ÉCARTS D'ACQUISITION PAR UNITÉ GÉNÉRATRICE DE TRÉSORERIE (UGT) OU GROUPE D'UGT

Selon IAS 36, les écarts d'acquisition doivent être affectés à chaque UGT ou groupe d'UGT susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Chaque UGT ou groupe d'UGT auquel les écarts d'acquisition sont ainsi affectés doivent représenter, au sein de l'entité, le niveau le plus bas auquel les écarts d'acquisition sont suivis pour les besoins de gestion interne et ne doivent pas être plus grands qu'un secteur déterminé selon la norme IFRS 8 - Secteurs opérationnels, avant regroupement.

Jusqu'à présent, les écarts d'acquisition étaient suivis au niveau des secteurs opérationnels constitués des zones géographiques au sein desquelles les activités du groupe étaient exercées. Au cours de l'année 2022, le groupe a modifié le suivi de la performance de ses activités, ce qui l'a conduit à redéfinir ses secteurs opérationnels (cf. note 6 sur l'information sectorielle). Dorénavant, l'analyse de la performance est réalisée au niveau de chaque solution. Cela a eu pour conséquence de modifier le niveau de suivi des écarts d'acquisition. Auparavant affectés par zone géographique et répartis en dix UGT ou groupes d'UGT, ils sont désormais suivis à un niveau plus fin par zone et par solution et répartis en quinze UGT ou groupes d'UGT.

Lorsque cela a été nécessaire, l'écart d'acquisition de chaque zone géographique a été affecté aux solutions, conformément à la norme IAS 36, au prorata des valeurs relatives déterminées selon la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie retenue dans le cadre du test de dépréciation. Par ailleurs, le Groupe suit séparément les écarts d'acquisition affectés notamment aux UGT YayPay et Beanworks dans l'attente de la finalisation des mécanismes de rachat des minoritaires prévus aux contrats d'acquisition. À terme (en décembre 2023 et en avril 2024), ces écarts d'acquisition seront intégrés aux UGT de la zone Amérique du Nord.

Le niveau d'analyse auquel le groupe Quadient apprécie la valeur recouvrable des écarts d'acquisition correspond ainsi aux UGT ou groupes d'UGT suivants :

	31 janvier 2023	31 janvier 2022
MRS Amérique du Nord	363,2	356,4
ICA Amérique du Nord	103,4	101,5
PLS Amérique du Nord	46,5	45,6
MRS France Benelux	151,7	151,2
ICA France Benelux	48,2	48,1
PLS France Benelux	4,2	4,2
MRS Allemagne - Autriche - Italie - Suisse	58,1	65,1
ICA Allemagne - Autriche - Italie - Suisse	72,6	81,4
MRS Royaume-Uni Irlande	116,7	149,6
MRS International	2,2	2,2
ICA International *	35,8	36,0
YayPay	14,4	14,0
Beanworks	63,0	64,5
VALEUR NETTE DES ÉCARTS D'ACQUISITION	1 080,0	1 119,8

* ICA International regroupe plusieurs UGT ou groupes d'UGT.

4-2 : Immobilisations incorporelles

4-2-1 : PRINCIPES COMPTABLES

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont enregistrées pour leur juste valeur à la date d'acquisition, séparément de l'écart d'acquisition si elles remplissent l'une des deux conditions suivantes :

- elles sont identifiables, c'est-à-dire qu'elles résultent de droits légaux ou contractuels ;
- elles sont séparables de l'entité acquise.

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les brevets, les droits au bail et les frais de développement activés.

Frais de développement

Conformément à la norme IAS 38, les frais de développement répondant aux critères suivants sont comptabilisés en immobilisations incorporelles :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- la faisabilité technique du projet est démontrée ;
- l'existence d'une intention de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet est démontrée ;
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles ;
- il existe un marché potentiel pour la production issue de ce projet ou son utilité interne est démontrée.

Les dépenses de développement sont amorties sur une durée de trois à six ans correspondant à une durée d'utilité moyenne des produits commercialisés.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur une durée égale à la meilleure estimation de la durée d'utilité.

4-2-2 : TABLEAUX DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Concessions, droits	Logiciels	Frais de développement	Coûts informatiques d'implémentation	Autres	Total
Valeurs brutes au 31 janvier 2021	33,1	120,5	306,1	56,8	51,1	567,6
Acquisitions/capitalisation	-	0,6	37,4	0,0	3,3	41,3
Variation de périmètre	(0,1)	(4,3)	(14,0)	-	0,4	(18,0)
Cessions/mises au rebut	-	(3,9)	0,0	-	-	(3,9)
Autres variations	-	0,6	3,5	0,2	14,0	18,3
Écarts de conversion	0,1	3,9	6,3	0,3	3,1	13,7
Valeurs brutes au 31 janvier 2022	33,1	117,4	339,3	57,3	71,9	619,0
Correction d'ouverture application IFRIC	-	(3,9)	-	-	(7,0)	(10,9)
Acquisitions/capitalisation	-	2,2	35,6	-	1,5	39,3
Cessions/mises au rebut	-	(2,1)	(74,7)	(0,1)	(0,3)	(77,2)
Autres variations	0,1	0,7	(13,7)	(0,0)	3,7	(9,3)
Écarts de conversion	0,1	1,8	3,7	(0,2)	1,3	6,7
VALEURS BRUTES AU 31 JANVIER 2023	33,3	116,1	290,2	57,0	71,1	567,7
Amortissements cumulés	(32,5)	(112,5)	(195,1)	(57,0)	(45,2)	(442,3)
VALEURS NETTES COMPTABLES AU 31 JANVIER 2023	0,8	3,6	95,1	0,0	25,9	125,4

La variation des immobilisations incorporelles correspond principalement à la capitalisation des frais de développement.

L'application de la décision IFRIC de mars 2021 sur la comptabilisation des coûts des solutions SaaS a conduit le Groupe à diminuer le montant de la valeur brute de ses immobilisations incorporelles à l'ouverture d'un montant de 10,9 millions d'euros.

En 2021, la ligne "Variation de périmètre" comprenait essentiellement la sortie des actifs rattachés à l'activité de systèmes d'emballage automatique et au site de production de Drachten cédés fin juillet 2021.

En 2022, les autres variations se composent principalement (i) d'une correction de la valeur brute des frais de développement capitalisés pour (13,7) millions d'euros et (ii) de reclassements de poste à poste. L'amortissement des frais de développement a été également corrigé pour un montant de 9,4 millions d'euros soit un montant net de (4,3) millions d'euros.

En 2021, les autres variations incluaient essentiellement (i) la reconnaissance d'immobilisations incorporelles dans le cadre de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition de Beanworks pour un montant de 14,5 millions d'euros et (ii) de reclassements de poste à poste.

	Concessions, droits	Logiciels	Frais de développement	Coûts informatiques d'implémentation	Autres	Total
Amortissements au 31 janvier 2021	31,5	109,3	215,1	54,0	29,9	439,8
Dotations	0,6	4,2	31,5	2,8	5,7	44,8
Variation de périmètre	0,1	(4,3)	(8,8)	-	0,1	(12,9)
Cessions/mises au rebut	-	(3,9)	(0,0)	-	-	(3,9)
Autres variations	-	0,1	4,0	0,0	0,1	4,2
Écarts de conversion	0,1	3,8	3,6	0,3	1,5	9,3
Amortissements au 31 janvier 2022	32,3	109,2	245,4	57,1	37,3	481,3
Dotations	0,2	1,8	31,9	0,1	7,0	41,0
Cessions/mises au rebut	-	(0,2)	(74,7)	-	-	(74,9)
Autres variations	(0,1)	0,0	(9,4)	0,0	-	(9,5)
Écarts de conversion	0,1	1,7	1,9	(0,2)	0,9	4,4
AMORTISSEMENTS AU 31 JANVIER 2023	32,5	112,5	195,1	57,0	45,2	442,3

4-3 : Immobilisations corporelles

4-3-1 : PRINCIPES COMPTABLES

Les immobilisations corporelles acquises séparément sont évaluées initialement à leur coût conformément à la norme IAS 16. Ce coût comprend les dépenses directement liées à l'acquisition du bien. Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition séparément de l'écart d'acquisition.

La valeur des immobilisations corporelles est ensuite diminuée des amortissements et des pertes de valeur constatées le cas échéant.

Matériel de démonstration

Le matériel de démonstration comptabilisé en immobilisations corporelles est amorti linéairement sur quatre ans, durée d'utilité généralement constatée.

Les pièces de rechange

Les pièces de rechange et d'entretien utilisées sur plus d'un exercice ou ne pouvant être utilisées qu'avec une immobilisation corporelle sont comptabilisées en immobilisations corporelles et amorties sur leur durée d'utilité.

Matériel de location

Dans le cadre de ses activités Solutions liées au courrier et Consignes colis automatiques, le Groupe met en location des biens amortis sur leur durée d'utilité. Les machines à affranchir en location autres que les IS-280 sont composées de deux éléments distincts - compteur et base - dont les durées d'utilité sont différentes.

Les durées d'amortissements, qui correspondent aux durées d'utilité, sont les suivantes :

- IS-280 : trois ans en Amérique du Nord et cinq ans en France ;
- compteurs : cinq ans ;
- bases : six ans, en France uniquement ;
- consignes colis : sept ans.

La marge interne, réalisée par les filiales industrielles sur les ventes de machines aux filiales de distribution qui les donnent en location, est éliminée et les amortissements sont recalculés en tenant compte de la nouvelle valeur ainsi obtenue.

Durées d'amortissements

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire et sur les durées d'utilité des biens considérés :

- constructions : vingt à quarante ans ;
- matériels et équipements : cinq à dix ans ;
- outillages : trois ans ;
- mobilier de bureau : dix ans ;
- équipements de recherche : cinq ans ;
- matériel de location : trois, cinq ou six ans ;
- matériel de démonstration : quatre ans ;
- pièces de rechange : quatre ans ;
- machines remises à neuf : trois ans.

4-3-2 : TABLEAUX DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains et constructions	Matériel et équipement	Matériel de location	Matériel informatique	Matériel de démonstration	Autres	Total
Valeurs brutes au 31 janvier 2021	32,7	59,1	434,2	34,5	6,8	32,3	599,6
Acquisitions	0,4	1,2	28,5	1,5	0,5	4,4	36,5
Variation de périmètre	(13,0)	(12,8)	-	0,1	(0,6)	0,6	(25,7)
Cessions/mises au rebut	(1,4)	(1,6)	(11,1)	(0,6)	(1,6)	(0,7)	(17,0)
Autres variations	0,1	0,8	0,0	0,7	0,6	(1,4)	0,8
Écarts de conversion	0,5	0,9	15,6	1,0	0,1	1,9	20,0
Valeurs brutes au 31 janvier 2022	19,3	47,6	467,2	37,2	5,8	37,1	614,2
Acquisitions	0,1	2,4	29,9	2,2	1,5	3,0	39,1
Variation de périmètre	-	(0,3)	-	(0,1)	(1,0)	(0,4)	(1,8)
Cessions/mises au rebut	-	(1,6)	(9,7)	(1,8)	(1,6)	(3,1)	(17,8)
Autres variations	0,2	0,3	(0,1)	1,3	-	(6,2)	(4,5)
Écarts de conversion	(0,2)	(0,4)	(0,9)	0,2	(0,1)	0,6	(0,8)
VALEURS BRUTES AU 31 JANVIER 2023	19,4	48,0	486,4	39,0	4,6	31,0	628,4
Amortissements cumulés	(12,1)	(41,3)	(397,9)	(33,9)	(1,9)	(20,1)	(507,2)
VALEURS NETTES COMPTABLES AU 31 JANVIER 2023	7,3	6,7	88,5	5,1	2,7	10,9	121,2

	Terrains et constructions	Matériel et équipement	Matériel de location	Matériel informatique	Matériel de démonstration	Autres	Total
Amortissements au 31 janvier 2021	20,2	50,7	331,9	31,0	3,3	18,0	455,1
Dotations	0,9	2,1	37,1	2,3	0,8	2,4	45,6
Variation de périmètre	(9,3)	(10,8)	-	0,1	-	0,4	(19,6)
Cessions/mises au rebut	(0,6)	(1,5)	(11,1)	(0,6)	(0,9)	(0,3)	(15,0)
Autres variations	0,1	0,5	(0,3)	(0,5)	(0,0)	(0,3)	(0,5)
Écarts de conversion	0,1	0,6	13,4	0,9	0,0	0,9	15,9
Amortissements au 31 janvier 2022	11,4	41,6	371,0	33,2	3,2	21,1	481,5
Dotations	0,7	1,9	35,3	2,0	0,3	1,8	42,0
Variation de périmètre	-	(0,3)	-	(0,0)	(0,6)	(0,3)	(1,2)
Cessions/mises au rebut	-	(1,6)	(9,7)	(1,5)	(1,0)	(2,7)	(16,5)
Autres variations	-	(0,1)	(0,1)	-	0,1	0,2	0,1
Écarts de conversion	(0,0)	(0,2)	1,4	0,2	(0,1)	-	1,3
AMORTISSEMENTS AU 31 JANVIER 2023	12,1	41,3	397,9	33,9	1,9	20,1	507,2

Les autres variations représentent principalement des reclassements de poste à poste.

La ligne « Variation de périmètre » comprend la sortie des actifs rattachés à l'activité *Shipping* ainsi que le matériel de démonstration cédé dans les pays nordiques.

En 2021, cette ligne comprenait les immobilisations corporelles acquises de Beanworks pour une valeur

brute de 0,5 million d'euros et la sortie des actifs rattachés à l'activité de systèmes d'emballage automatique et au site de production de Drachten cédés fin juillet 2021 pour une valeur brute de 26,1 millions d'euros.

Les variations des valeurs brutes et des amortissements des droits d'utilisation comptabilisés en application de la norme IFRS 16 sont présentées dans la note 7.

4-4 : Actifs financiers non courants

4-4-1 : PRINCIPES COMPTABLES

Les actifs financiers non courants sont initialement comptabilisés soit à leur coût d'acquisition incluant les frais de transaction soit à la juste valeur des biens remis en paiement.

Après la comptabilisation initiale, les actifs classés dans les catégories « Titres mis en équivalence » ou

« Autres actifs financiers » sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture.

Les autres actifs financiers non courants sont ré-évalués à chaque clôture à leur juste valeur par résultat.

4-4-2 : DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

	31 janvier 2023	31 janvier 2022
Dépôts et cautionnements	3,7	2,9
Prêts	3,6	2,9
Actifs net de retraite	34,4	56,7
Autres actifs financiers	18,5	25,4
TOTAL	60,2	87,9

Les dépôts et cautionnements incluent, au 31 janvier 2023, un dépôt de garantie de 1,4 million d'euros relatif au contrat de liquidité (contre 1,0 million d'euros au 31 janvier 2022) et de divers dépôts de garantie versés.

Les prêts sont essentiellement composés des prêts octroyés aux acheteurs lors de la cession de l'activité de systèmes d'emballage automatique.

Le Groupe dispose de fonds de pension dont le plus important est au Royaume-Uni et présente un surplus de 31,1 millions d'euros (27,4 millions de livres) au 31 janvier 2023 contre 53,5 millions d'euros (44,5 millions de livres) au 31 janvier 2022. La variation de l'actif net de retraite au Royaume-Uni s'explique principalement par les écarts actuariels. Le taux d'imposition applicable lors

du remboursement de cet actif au Royaume-Uni sera de 35 %. Cet effet impôt est présenté au passif des états financiers consolidés en impôt différé passif.

Les autres actifs financiers sont constitués des investissements réalisés par Quadient au profit des fonds professionnels de capital investissement X'Ange 2, X'Ange 4 et Partech Entrepreneurs. Ces actifs sont valorisés à leur juste valeur au 31 janvier 2023.

4-4-3 : ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AUX ACTIFS FINANCIERS

Quadient S.A. a un engagement d'investissement envers X'Ange 4 pour un montant de 3,1 millions d'euros au 31 janvier 2023.

4-5 : Test de perte de valeur

4-5-1 : MÉTHODOLOGIE

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur recouvrable d'un actif immobilisé à sa valeur nette comptable. Si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, l'actif correspondant est ramené à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de vente est déterminée sur la base des informations disponibles permettant de réaliser la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts nécessaires pour réaliser la vente dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs que l'on s'attend à obtenir d'un actif ou d'un groupe d'actifs en tenant compte de sa valeur résiduelle.

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation dès l'identification d'un indice de perte de valeur ou au minimum une fois par an. Les écarts d'acquisition sont testés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ou des regroupements d'UGT définis par le Groupe. Une UGT est une entité opérationnelle générant des flux de trésorerie indépendants.

Compte tenu du fait qu'il n'existe que rarement une base fiable pour évaluer la juste valeur diminuée des coûts de la vente d'un groupe d'actifs, le Groupe utilise, sauf indication contraire, la valeur d'utilité pour déterminer la valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs.

La valeur d'utilité de chaque UGT ou regroupement d'UGT est déterminée de la manière suivante :

- le Groupe projette des flux futurs de trésorerie déterminés à partir de projections financières à cinq ans. Les marges et les actifs nets industriels sont réalloués vers le pays où sont placés les équipements concernés et les marges et les actifs nets de *leasing* sont réalloués vers les pays où

résident les signataires des contrats de location financement. Les coûts de support (*holding*, ressources humaines, informatique...) sont réalloués aux différents regroupements d'UGT ou UGT au *pro rata* de leur chiffre d'affaires ;

- au-delà de cet horizon, la valeur terminale est calculée en appliquant un taux de croissance à l'infini au dernier flux de trésorerie ;
- les flux de trésorerie sont ensuite actualisés. Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de l'activité et de la zone géographique, en tenant compte, le cas échéant, d'une prime de risque spécifique.

Les données utilisées pour effectuer les tests de dépréciation des écarts d'acquisition incluent les effets de la norme IFRS 16. Les actifs testés incluent notamment les droits d'utilisation reconnus à l'actif, les loyers sont exclus des flux de trésorerie utilisés pour déterminer la valeur d'utilité de l'UGT et le taux d'actualisation est calculé en tenant compte des obligations locatives.

Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition sont enregistrées en résultat opérationnel le cas échéant. Ces dépréciations ne sont pas réversibles.

Autres immobilisations

Les autres immobilisations corporelles et incorporelles font l'objet d'un test de perte de valeur uniquement s'il existe des indices objectifs de perte de valeur.

Une perte de valeur sur un actif autre que les écarts d'acquisition peut être reprise s'il existe des indices que la perte de valeur ait diminué ou n'existe plus. Le montant de la reprise éventuelle est alors fondé sur les nouvelles estimations de sa valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne peut être supérieure à la valeur comptable, nette des dépréciations, qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. À la suite d'une reprise de perte de valeur, l'amortissement sera ajusté pour les périodes futures afin que la valeur comptable révisée de l'actif diminuée de sa valeur résiduelle éventuelle soit répartie sur la durée d'utilité restant à courir.

4-5-2 : TEST DE PERTE DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet d'un test de perte de valeur sur la base de leur valeur d'utilité au 31 janvier 2023.

Dans les principaux UGT ou regroupements d'UGT, les hypothèses suivantes ont été retenues :

	Croissance moyenne de l'EBITDA sur 5 ans	Croissance moyenne du chiffre d'affaires sur 5 ans	Taux de croissance à l'infini moyen	Taux d'actualisation
MRS Amérique du Nord	0,7 %	(0,2) %	(2,0) %	7,3 %
MRS Principaux pays européens	< (2,0) %	< (2,0) %	(2,0) %	6,8 % - 8,0 %
MRS International	< (2,0) %	< (2,0) %	(2,0) %	7,6 %
ICA Amérique du Nord	> 10 %	> 10 %	2,0 %	10,9 %
ICA Principaux pays européens	> 10 %	8,3 % - > 10 %	2,0 %	9,6 % - 10,5 %
ICA International	> 10 %	> 10 %	2,0 %	10,4 %
PLS Amérique du Nord	> 10 %	> 10 %	2,0 %	8,8 %
PLS Principaux pays européens	> 10 %	> 10 %	2,0 %	9,0 %
YayPay	> 10 %	> 10 %	2,0 %	10,9 %
Beanworks	> 10 %	> 10 %	2,0 %	10,9 %

Dépréciations des écarts d'acquisition

Le test annuel de dépréciation effectué pour la clôture de l'exercice 2022 a conduit le Groupe à comptabiliser des dépréciations des écarts d'acquisition d'un montant de 48,5 millions d'euros. Ces dépréciations portent sur les UGT MRS Royaume-Uni - Irlande pour un montant de 33,4 millions d'euros et MRS Allemagne - Autriche - Italie - Suisse pour un montant de 15,1 millions d'euros. Ces dépréciations s'expliquent par la hausse des taux d'actualisation dans l'ensemble des zones géographiques et par la hausse annoncée de 19 % à 25 % du taux d'impôts sur les sociétés au Royaume-Uni.

Les dépréciations des écarts d'acquisition s'élèvent à 127,9 millions d'euros au 31 janvier 2023 contre 86,4 millions d'euros au 31 janvier 2022. Les

dépréciations cumulées concernent les pays nordiques, MRS Royaume-Uni - Irlande et MRS Allemagne - Autriche - Italie - Suisse.

Sensibilité

Des tests de sensibilité ont été réalisés sur les différentes hypothèses utilisées dans le test de dépréciation des écarts d'acquisition : (i) taux de croissance moyen de l'EBITDA sur cinq ans ; (ii) taux de croissance à l'infini et (iii) coût moyen pondéré du capital afin de déterminer à partir de quels taux les valeurs des écarts d'acquisition deviennent égales aux valeurs déterminées par l'actualisation des flux de trésorerie.

Les résultats de ces tests sont présentés dans le tableau ci-dessous pour les principaux UGT ou regroupements d'UGT :

	Point de rupture		
	Taux de croissance de l'EBITDA sur 5 ans	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation
MRS Amérique du Nord	(11,8) %	(20,8) %	15,4 %
MRS Principaux pays européens	< (20) % - (4,8) %	< (20) % - (1,0) %	6,1 % - 17,3 %
ICA Amérique du Nord	1,5 %	(10,5) %	19,1 %
ICA Principaux pays européens	15,3 % - > 20 %	(3,5) % - 1,1 %	10,3 % - 14,2 %
ICA International	> 20 %	(7,4) %	16,0 %
PLS Amérique du Nord	> 20 %	(6,4) %	14,4 %
YayPay	> 20 %	< (20) %	29,9 %
Beanworks	> 20 %	(4,9) %	15,2 %

Dans les hypothèses clés, aucune variation raisonnablement possible d'un seul paramètre à la fois ne peut conduire à ce que la valeur recouvrable de l'UGT ou du regroupement d'UGT soit égale à sa valeur comptable.

NOTE 5 DONNÉES OPÉRATIONNELLES**5-1 : Chiffre d'affaires****5-1-1 : PRINCIPES COMPTABLES**

Conformément à la norme IFRS 15, le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie attendue, net des rabais, remises et ristournes éventuels et hors TVA et autres taxes. Le chiffre d'affaires est enregistré à la date à laquelle le Groupe a rempli les obligations de performance identifiées dans les différents contrats.

Location de machines à affranchir

Le groupe Quadient loue en France, aux États-Unis et au Canada des équipements à ses clients dans le cadre de contrats de location simple dans lesquels le Groupe ne transfère pas le contrôle de l'actif. Les contrats portent sur des périodes variant de un à cinq ans. En l'absence de caractère distinct des obligations de performance, les loyers ainsi que les frais de maintenance correspondants sont généralement facturés à l'avance, la partie de ces loyers concernant la période écoulée est enregistrée en chiffre d'affaires. Le solde apparaît au bilan en produits constatés d'avance.

Ventes de matériel

Le chiffre d'affaires sur ventes de matériel est majoritairement constaté à l'expédition. Ceci traduit le transfert entre l'acheteur et le vendeur des risques et avantages majeurs inhérents à la propriété du bien en raison :

- de délais très courts entre expédition, livraison et installation ;
- du fait que les produits sont le plus souvent installés directement par le client ;
- du fait que le taux de retour après expédition est très faible.

Locations financières

Quadient possède des sociétés de location financière en Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Danemark, États-Unis, Finlande, France, Irlande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

Elles offrent leurs services exclusivement aux clients de Quadient sur des produits de Quadient. Lorsque le client d'une société de distribution de Quadient choisit de financer l'acquisition d'un matériel par le biais d'une des sociétés de financement, le Groupe reconnaît une vente de matériel et enregistre une créance d'un montant égal à la valeur actuelle nette des loyers à percevoir sur la durée du financement mis en place. Le produit financier est ensuite constaté en chiffre d'affaires sur la durée du financement sur la base des intérêts effectivement perçus. Les frais de refinancement sont constatés en charges financières.

Le traitement comptable de l'activité de ces sociétés en location-financement se justifie par le fait que le Groupe transfère à ses clients le contrôle des actifs concernés. Ce traitement n'a pas été remis en cause lors de l'application de la norme IFRS 16.

En complément de cette activité de location financière, Quadient offre une solution de financement des affranchissements postaux aux États-Unis et au Royaume-Uni.

Contrats de maintenance

Les sociétés du Groupe peuvent être amenées à réaliser, entre autres des opérations de maintenance à vocation préventive ou des réparations sur ses produits. Ces opérations font l'objet de contrats de maintenance facturés aux clients dès le début du contrat. Les revenus relatifs aux contrats de location et de maintenance sont présentés en produits constatés d'avance et reconnus en chiffre d'affaires au *prorata* de la période écoulée prévue au contrat, critère traduisant le degré d'avancement de la prestation.

Logiciels et services associés

Le Groupe tire également ses revenus des éléments suivants :

- ventes de licences ;
- droit d'utilisation de logiciels/solutions dont le revenu est reconnu lors de leur utilisation ;
- maintenance (services d'assistance et droits sur les futures améliorations du produit) ;
- implémentation des logiciels et des services support.

Le Groupe reconnaît du revenu dès l'accord passé à condition que les critères suivants soient respectés :

- le Groupe a conclu un contrat avec le client ;
- la licence ou le service a été livré ou mis à disposition ;
- les honoraires sont fixés, il n'y a plus d'incertitudes qui pourraient compromettre la réalisation du contrat ;
- l'encaissement du revenu est probable.

Ventes de licences de logiciels

Les revenus liés aux ventes de licences représentent l'ensemble des sommes facturées pour l'octroi aux clients des droits d'utilisation du logiciel, soit par la vente initiale d'une licence soit par l'achat de modules ou droits complémentaires. Ce type de licence transfère un droit d'utilisation de la propriété intellectuelle telle qu'elle existe au moment où la licence est octroyée. Le revenu est donc reconnu lorsque l'obligation de performance est satisfaite, c'est-à-dire à la fourniture du code source. Dans les cas de mise à disposition de logiciels, le revenu est reconnu en fonction de la consommation. Le client bénéficie d'une offre combinée d'accès à la licence, les mises à jour éventuelles qui s'imposent aux clients et la maintenance. Ces obligations de performance ne sont pas distinctes et le chiffre d'affaires est reconnu en continu, car le client bénéficie des services tout au long du contrat. À l'issue du contrat, le client n'a plus accès à la solution.

Maintenance des logiciels

La maintenance est incluse dans la majorité des contrats de vente de licence et est en général facturée sur la base d'un pourcentage du prix initial de la licence. Le contrat de maintenance porte sur la montée de version non critique du logiciel acheté, sur la maintenance d'amélioration du produit et sur l'accès au service d'assistance pendant la durée du contrat. Le revenu est reconnu de manière linéaire sur la durée du contrat.

Services professionnels

L'implémentation des logiciels et les services associés représentent des revenus de conseil et de services

d'implémentation vendus séparément dans des contrats de prestations de services. Les contrats de prestations de services sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement sur la base du nombre d'heures réalisées sur la période par rapport au total d'heures prévues au contrat. Ces estimations sont continuellement réévaluées et révisées, lorsque cela est nécessaire ou à chaque date de clôture. Les ajustements du chiffre d'affaires et de la marge liés aux changements d'estimations sont comptabilisés sur la période durant laquelle les changements d'estimation interviennent. Lorsqu'une évaluation indique qu'une perte sera réalisée à l'achèvement du contrat, une provision du montant de la perte liée au contrat est immédiatement comptabilisée.

5-1-2 : RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

- Par métier – Chiffre d'affaires Groupe

Le chiffre d'affaires du Groupe se compose de quatre catégories de revenus : (1) les solutions liées au courrier, (2) l'automatisation intelligente des communications, (3) les consignes colis automatiques et (4) les autres activités. Les autres activités regroupent les revenus qui ne font pas partie des trois solutions majeures et comprennent notamment les activités graphiques et les solutions logicielles d'expédition, toutes deux cédées en juin 2022 ainsi les systèmes d'emballage automatique (CVP) cédés fin juillet 2021.

Le Groupe a modifié son information sectorielle en 2022 (Cf. Note 6), ce qui l'a conduit à réajuster la présentation comparative de son chiffre d'affaires par activité. Les "Autres activités" présentées dans les annexes aux comptes consolidés 2021 comprenaient le revenu Solutions liées au courrier réalisé en dehors des quatre zones géographiques majeures. Ce revenu est présenté sur la ligne "Solutions liées au courrier" dans le tableau ci-dessous.

	31 janvier 2023	31 janvier 2022
Solutions liées au courrier	757,5	709,5
Automatisation intelligente des communications *	227,1	201,3
Consignes colis automatiques	91,3	86,5
Autres activités	5,3	27,0
TOTAL	1 081,2	1 024,3

* La solution Automatisation intelligente des communications regroupe les anciennes solutions Automatisation des processus métier et Gestion de l'expérience client.

- Par type de revenus

	31 janvier 2023	31 janvier 2022
Ventes d'équipements et de licences	292,7	292,1
Revenus récurrents *	653,5	599,3
Revenus de location	135,0	132,9
TOTAL	1 081,2	1 024,3

* Les revenus récurrents sont principalement composés des prestations de maintenance, de services professionnels et des droits d'utilisation des logiciels.

- Par zone géographique

	31 janvier 2023	31 janvier 2022
France - Benelux	181,0	188,0
Amérique du Nord	598,9	519,3
Allemagne - Autriche - Suisse - Italie - Royaume-Uni - Irlande	191,5	188,4
International ^(a)	48,3	46,7
Reste du monde ^(b)	61,5	81,9
TOTAL	1 081,2	1 024,3

(a) Le chiffre d'affaires International correspond aux consignes colis automatiques au Japon et à l'automatisation intelligente des communications en dehors des zones géographiques mentionnées ci-dessus.

(b) Le chiffre d'affaires « Reste du monde » correspond principalement au chiffre d'affaires des autres activités et au chiffre d'affaires export.

5-2 : Créances clients et créances de crédit-bail

5-2-1 : PRINCIPES COMPTABLES

Les créances clients sont reconnues et comptabilisées pour le montant de la facture. Les créances clients peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une dépréciation. Les pertes de valeur sont enregistrées dès lors qu'une perte de crédit est attendue. Les pertes de crédit attendues sont évaluées en tenant

compte de l'historique des pertes sur créances, de l'antériorité des créances et d'une estimation détaillée des risques. Les créances irrécouvrables sont constatées en pertes lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

5-2-2 : DÉTAIL DES CRÉANCES

	31 janvier 2023	31 janvier 2022
Clients et comptes rattachés		
Valeur brute	249,8	246,3
Dépréciation	(12,7)	(19,8)
Total	237,1	226,5
Créances sur contrats de crédit-bail		
Court terme	246,2	247,8
Long terme	358,3	357,2
Valeur brute	604,5	605,0
Dépréciation	(9,6)	(10,0)
Total	594,9	595,0
TOTAL	832,0	821,5

5-2-3 : ÉCHÉANCE DES CRÉANCES CLIENTS

	31 janvier 2023	31 janvier 2022
Clients et comptes rattachés - Valeur brute		
Non échu	135,1	120,5
Total échu dont :	114,7	125,8
• < 30 jours	45,2	51,9
• 31-60 jours	18,4	18,5
• 61-90 jours	14,7	13,8
• 91-180 jours	14,3	15,8
• 181-360 jours	10,6	9,6
• > 360 jours	11,5	16,2
TOTAL	249,8	246,3

Le risque de crédit est limité en raison, d'une part de la diversité et du nombre très important de clients et d'autre part de la faible valeur unitaire des contrats.

5-2-4 : DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES CLIENTS

	31 janvier 2023	31 janvier 2022
Clients et comptes rattachés - Dépréciation		
Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	19,8	21,4
Dotations	2,4	3,6
Utilisations	(7,2)	(4,9)
Reprises sans objet	(2,3)	(1,1)
Autres	(0,1)	0,2
Écarts de conversion	0,1	0,6
TOTAL	12,7	19,8

5-2-5 : CONTRATS DE CRÉDIT-BAIL

	31 janvier 2023	31 janvier 2022
Créances non courantes		
Contrats de crédit-bail - créances brutes	411,0	435,4
Produits financiers non acquis	(52,7)	(78,2)
Total	358,3	357,2
Créances courantes		
Contrats de crédit-bail - créances brutes	274,8	296,4
Produits financiers non acquis	(28,6)	(48,6)
Total	246,2	247,8
Créances brutes liées aux contrats de crédit-bail		
À moins d'un an	274,8	296,4
Entre un et cinq ans	408,5	433,0
À plus de cinq ans	2,5	2,4
Total créances brutes	685,8	731,8
Produits financiers non acquis sur les contrats de crédit-bail	(81,3)	(126,8)
Investissement net dans les contrats de crédit-bail		
À moins d'un an	246,2	247,8
Entre un et cinq ans	355,0	355,1
À plus de cinq ans	3,3	2,1
TOTAL	604,5	605,0

5-2-6 : ANALYSE PAR ÉCHÉANCE

	31 janvier 2023	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Clients et comptes rattachés	249,8	249,8	-	-
Créances sur contrats de crédit-bail				
Court terme	246,2	246,2	-	-
Long terme	358,3	-	355,0	3,3
	604,5	246,2	355,0	3,3
TOTAL	854,3	496,0	355,0	3,3

Les dépréciations des créances clients ne sont pas réparties par échéance. Cependant, leur montant est relativement faible et elles portent essentiellement sur les créances de plus de 180 et 360 jours.

Les dépréciations des créances relatives aux contrats de crédit-bail ne sont pas réparties par échéance. Elles ne sont toutefois pas significatives au regard du montant des créances.

	31 janvier 2022	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Clients et comptes rattachés	246,3	246,3	-	-
Créances sur contrats de crédit-bail				
Court terme	247,8	247,8	-	-
Long terme	357,2	-	355,1	2,1
	605,0	247,8	355,1	2,1
TOTAL	851,3	494,1	355,1	2,1

5-2-7 : ANALYSE PAR DEVISE

	31 janvier 2023	EUR	USD	CAD	GBP	CHF	NOK	SEK	JPY	DKK	AUD	Autres
Clients et comptes rattachés	249,8	91,2	108,6	9,4	23,7	7,7	0,8	1,5	1,2	0,5	1,6	3,6
Créances sur contrats de crédit-bail												
Court terme	246,2	38,3	171,0	2,5	22,1	3,2	1,0	1,1	0,1	1,0	5,9	-
Long terme	358,3	70,5	226,4	4,7	34,2	7,6	2,1	2,3	0,1	1,4	9,0	-
	604,5	108,8	397,4	7,2	56,3	10,8	3,1	3,4	0,2	2,4	14,9	-
TOTAL	854,3	200,0	506,0	16,6	80,0	18,5	3,9	4,9	1,4	2,9	16,5	3,6

La colonne « Autres » regroupe les devises suivantes : le dollar singapourien, la roupie indienne, la couronne tchèque, le zloty polonais, le real brésilien, le yuan chinois, le florin hongrois et le dollar néo-zélandais.

	31 janvier 2022	EUR	USD	CAD	GBP	CHF	NOK	SEK	JPY	DKK	AUD	Autres
Clients et comptes rattachés	246,3	96,0	103,9	4,4	24,1	7,9	1,0	1,9	1,1	0,9	2,6	2,5
Créances sur contrats de crédit-bail												
Court terme	247,8	44,6	162,7	2,6	25,3	3,1	1,3	1,1	0,1	1,1	5,9	0,0
Long terme	357,2	80,5	216,2	4,9	32,1	5,8	2,4	2,0	0,2	2,1	11,0	0,0
	605,0	125,1	378,9	7,5	57,4	8,9	3,7	3,1	0,3	3,2	16,9	0,0
TOTAL	851,3	221,1	482,8	11,9	81,5	16,8	4,7	5,0	1,4	4,1	19,5	2,5

5-3 : Résultat opérationnel courant et EBITDA

5-3-1 : PRINCIPES COMPTABLES

La marge brute est définie comme la différence entre le chiffre d'affaires et le coût des ventes.

L'EBITDA (résultat d'exploitation avant intérêts, impôts, dépréciations et amortissements) est déterminé en ajoutant au résultat opérationnel courant le montant des charges d'amortissement et de dépréciation des immobilisations de l'exercice.

Coûts des ventes

Les coûts des ventes sont composés des coûts directs (achats, main-d'œuvre), liés à la fabrication, augmentés des amortissements des matériels loués aux clients et des frais de transport et de logistique sur ventes.

Frais de recherche et de développement

Les dépenses de recherche et développement sont constituées des frais d'études incluant les amortissements des matériels affectés à cette activité.

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges de l'exercice lorsqu'elles sont encourues et sont clairement identifiées dans le compte de résultat.

Les dépenses de développement, qui répondent aux critères d'activation, sont présentées en immobilisations incorporelles au bilan (note 4-2-2 sur les immobilisations incorporelles) et sont ensuite amorties.

Frais commerciaux

Les frais commerciaux comprennent les frais des départements commerciaux incluant les frais de publicité, les frais de promotion et les frais de ventes de fournitures.

5-3-2 : CALCUL DE LA MARGE BRUTE ET DE L'EBITDA

	31 janvier 2023		31 janvier 2022	
	Valeur brute	En %	Valeur brute	En %
Chiffre d'affaires	1 081,2	100,0 %	1 024,3	100,0 %
Coût des ventes	(290,9)	(26,9) %	(279,9)	(27,3) %
Marge brute	790,3	73,1 %	744,4	72,7 %
Charges opérationnelles courantes	(650,6)	(60,2) %	(609,4)	(59,5) %
Résultat opérationnel courant	139,7	12,9 %	135,0	13,2 %
Amortissements des immobilisations	100,0	9,3 %	109,6	10,7 %
EBITDA	239,7	22,2 %	244,6	23,9 %

5-4 : Détail des charges par nature

	31 janvier 2023	31 janvier 2022
Coûts des stocks reconnus en charges	262,6	252,6
Salaires, bonus, commissions et charges sociales	458,0	426,9
Loyers et charges locatives	5,4	3,9
Honoraires	42,2	40,6
Transport et déplacements	27,2	19,6
Amortissements et dépréciations des immobilisations	100,0	109,6
Autres	46,1	36,1
Total des charges ventilées par nature	941,5	889,3
Coûts des ventes	290,9	279,9
Coûts d'opérations	650,6	609,4
TOTAL	941,5	889,3

5-5 : Stocks et en-cours de production

5-5-1 : PRINCIPES COMPTABLES

Les stocks et en-cours de production sont évalués au plus bas du coût de revient et de la valeur de remplacement (pour les produits achetés) ou du coût de revient de production (pour les produits manufacturés) sans toutefois excéder la valeur nette de réalisation.

Les coûts de revient sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les dépréciations sont calculées sur la base d'analyses qui tiennent compte notamment de la rotation des stocks de pièces en magasin et de l'obsolescence des matériels et produits.

La marge interne, réalisée par les sociétés industrielles sur les ventes de machines aux sociétés de distribution qui les stockent, est éliminée.

5-5-2 : DÉTAIL DES STOCKS PAR NATURE

	31 janvier 2023			31 janvier 2022		
	Valeur brute	Dépréciation	Net	Valeur brute	Dépréciation	Net
En-cours de production	1,7	(0,1)	1,6	1,7	(0,1)	1,6
Matières premières	15,3	(2,1)	13,2	11,3	(1,7)	9,6
Produits finis	79,3	(10,5)	68,8	67,8	(9,0)	58,8
Pièces détachées	3,9	(1,1)	2,8	4,4	(1,9)	2,5
TOTAL	100,2	(13,8)	86,4	85,2	(12,7)	72,5

5-5-3 : ÉVOLUTION DES STOCKS

	31 janvier 2023	
	Valeur brute	Dépréciation
Ouverture	85,2	(12,7)
Entrées en stocks - net	16,6	-
Dotations	-	(3,0)
Reprises	-	1,1
Variation de périmètre *	(2,5)	0,8
Autres	1,4	-
Écarts de conversion	(0,5)	0,0
TOTAL	100,2	(13,8)

* Cette ligne comprend essentiellement la sortie du stock rattaché à l'activité shipping et aux activités graphiques dans les pays nordiques.

5-6 : Autres dettes d'exploitation

Les autres dettes d'exploitation d'un montant de 189,3 millions d'euros au 31 janvier 2023 contre 204,5 millions d'euros au 31 janvier 2022 se composent

notamment des postes clients créditeurs, des dettes envers le personnel et des dépôts réalisés par les clients au titre de prépaiements d'affranchissement.

5-7 : Charges et produits liés aux acquisitions

Les coûts de transaction liés aux acquisitions sont enregistrés en résultat opérationnel courant et isolés sur la ligne « Charges liées aux acquisitions ». Cette ligne comprend d'une part les frais de conseil et

d'autre part les charges d'amortissements sur les immobilisations incorporelles enregistrées lors de l'allocation du prix d'achat des acquisitions

	31 janvier 2023	31 janvier 2022
Frais de conseil	3,1	5,0
Amortissement des immobilisations incorporelles reconnues dans l'allocation du prix d'acquisition	7,2	6,8
CHARGES LIÉES AUX ACQUISITIONS	10,3	11,8

5-8 : Charges nettes pour optimisation des structures

Le Groupe a poursuivi l'optimisation de ses structures. Une charge de 22,9 millions d'euros, nette de 0,7 million d'euros de reprises non utilisées, a été comptabilisée à ce titre en 2022 contre 9,4 millions d'euros en 2021. Cette charge est principalement composée des dépenses

encourues par la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions liées aux réorganisations opérées dans le Groupe, de dépenses relatives à des suppressions de postes et de la dépréciation du droit d'utilisation des sites fermés

5-9 : Autres charges et produits opérationnels

En 2022, les autres charges opérationnelles non courantes d'un montant de 1,8 million se composent essentiellement de la moins-value de 0,6 million d'euros réalisée sur la cession des activités graphiques dans les pays nordiques et de la moins-value de 0,4 million d'euros réalisée sur la cession des activités *Shipping*.

En 2021, les autres charges opérationnelles non courantes d'un montant de 10,3 millions se composaient essentiellement de la moins-value de 7,0 millions d'euros réalisée sur la cession de l'activité de systèmes d'emballage automatique, d'honoraires non récurrents et d'une charge exceptionnelle de sortie d'actifs.

5-10 : Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles

Quadiant a un engagement de caution bancaire en faveur de la poste irlandaise pour un montant de 1,7 million d'euros.

NOTE 6 INFORMATION SECTORIELLE

Dans le cadre de la stratégie annoncée en janvier 2019, le Groupe avait défini une nouvelle organisation interne et réorganisé ses activités en deux grandes catégories : les opérations majeures et les opérations annexes. Les opérations majeures regroupaient quatre grandes zones géographiques (Amérique du Nord, France Benelux, Royaume-Uni - Irlande et Allemagne, Autriche, Italie, Suisse) et quatre solutions : Mail Related Solutions, deux solutions logicielles (Customer eXperience Management (CXM) et Business Process Automation (BPA), devenus ensuite Intelligent Communication Automation (ICA)) et Parcel Locker Solutions (PLS). Les opérations annexes regroupaient l'ensemble des solutions en dehors des zones géographiques majeures ainsi que les autres activités, notamment les activités graphiques, les solutions logicielles d'expédition et les systèmes d'emballage automatisé. Le groupe suivait sa performance au niveau des principales zones géographiques.

Depuis 2019, les activités du groupe ont évolué : plusieurs acquisitions sont venues accroître le poids des nouvelles activités ICA et PLS et les opérations annexes ont été arrêtées, vendues ou ont évolué en opérations majeures au sein d'un nouveau périmètre : International. L'évolution de ces activités a conduit le Groupe à se structurer davantage par solutions. Une nouvelle organisation managériale a ainsi été mise en place en 2022 avec le rattachement de la logistique et de la R&D directement aux directeurs de chaque solution, eux même étant directement rattachés au Directeur général. L'analyse de la performance par zone géographique n'est plus celle suivie par le groupe.

Ces évolutions ont donc conduit le Groupe à redéfinir ses segments opérationnels au sens de la norme IFRS 8 en 2022. L'activité de Quadient est concentrée sur trois solutions dans lesquelles l'entreprise a acquis une forte légitimité. Ces solutions constituent dorénavant les secteurs opérationnels analysés par le Groupe :

(1) MRS (Mail Related Solutions) qui regroupe les solutions liées au courrier, activité historique du groupe. Quadient fournit des logiciels, des équipements et des services qui couvrent l'ensemble du processus de gestion du courrier entrant et sortant.

(2) ICA (Intelligent Communication Automation) qui regroupe les solutions cloud de Quadient accompagnant les entreprises dans la gestion des communications clients, la gestion de l'expérience client y compris l'analyse et l'orchestration du parcours client, ainsi que les solutions d'automatisation des comptes clients et des comptes fournisseurs.

(3) PLS (Parcel Locker Solutions), activité par laquelle Quadient fournit et opère un réseau de consignes colis automatiques pour le retrait et dépôt sécurisés de colis, apportant aux utilisateurs simplicité et tranquillité d'esprit.

Un quatrième segment est présenté, les autres activités. Ce segment regroupe les activités graphiques et les autres solutions logicielles d'expédition. Ces activités ont été cédées en juin 2022.

La répartition du résultat net du Groupe par secteur s'analyse comme suit :

	MRS	ICA	PLS	Autres activités	31 janvier 2023
Chiffre d'affaires	757,5	227,1	91,3	5,3	1 081,2
Résultat sectoriel	185,9	(10,2)	(25,4)	(0,3)	150,0
en pourcentage	24,5 %	(4,5) %	(27,8) %	(5,7) %	13,9 %
Charges liées aux acquisitions					10,3
Résultat opérationnel courant					139,7
Charges pour optimisation des structures					(22,9)
Résultat des cessions d'immobilisations					0,0
Autres produits et charges opérationnels					(1,8)
Dépréciation des écarts d'acquisition					(48,5)
Résultat opérationnel					66,5
Résultat financier					(35,6)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence					0,9
Impôts sur les bénéfices					(16,0)
RÉSULTAT NET					15,8

	MRS	ICA	PLS	Autres activités	31 janvier 2022
Chiffre d'affaires	709,5	201,3	86,5	27,0	1 024,3
Résultat sectoriel	171,3	(3,3)	(19,0)	(2,3)	146,8
en pourcentage	24,1 %	(1,6) %	(22,0) %	(8,5) %	14,3 %
Charges liées aux acquisitions					(11,8)
Résultat opérationnel courant					135,0
Charges pour optimisation des structures					(9,4)
Résultat des cessions d'immobilisations					0,4
Autres produits et charges opérationnels					(10,3)
Résultat opérationnel					115,7
Résultat financier					(7,8)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence					1,1
Impôts sur les bénéfices					(19,7)
RÉSULTAT NET					89,3

L'activité MRS en dehors des quatre zones géographiques principales était présentée en "Autres activités" dans les annexes aux comptes consolidés au 31 janvier 2021. A des fins de comparaison, cette activité est présentée dans le segment MRS en 2021.

Les prix de transfert entre les divisions sont les prix qui auraient été fixés dans des conditions de concurrence normale, comme pour une transaction avec des tiers.

Le résultat financier correspond essentiellement aux frais financiers liés à chaque ligne d'endettement. Le détail des impacts de la comptabilité de couverture est présenté en note 11 pour la partie des instruments financiers dérivés liés aux opérations de change et de taux.

La répartition par secteur du bilan s'établit ainsi :

	MRS	ICA	PLS	Autres	31 janvier 2023
Actifs sectoriels	1 798,6	535,4	179,8	132,8	2 646,6
TOTAL ACTIF					2 646,6
Passifs sectoriels	493,1	163,6	71,6	836,8	1 565,1
Capitaux propres					1 081,5
TOTAL PASSIF					2 646,6

	MRS	ICA	PLS	Autres	31 janvier 2022
Actifs sectoriels	1 888,3	520,7	209,4	427,6	3 046,0
TOTAL ACTIF					3 046,0
Passifs sectoriels	566,5	125,6	93,6	901,4	1 687,1
Capitaux propres					1 358,9
TOTAL PASSIF					3 046,0

La colonne « Autres » comprend les actifs et les passifs de la société mère Quadient S.A., essentiellement liés à la gestion du financement du Groupe.

La répartition par secteur des autres informations sectorielles est la suivante :

	MRS	ICA	PLS	Autres	31 janvier 2023
Investissements de l'exercice					
Immobilisations corporelles	26,7	0,7	11,7	0,0	39,1
Immobilisations incorporelles	8,8	24,1	6,4	0,0	39,3
Investissements	35,5	24,8	18,1	0,0	78,4
Droit d'utilisation des actifs	5,9	3,2	0,4	0,0	9,5
TOTAL INVESTISSEMENTS	41,4	28,0	18,5	0,0	87,9
Amortissements de l'exercice					
Immobilisations corporelles	29,4	0,8	11,8	0,0	42,0
Immobilisations incorporelles	8,5	29,8	2,7	0,0	41,0
Amortissements	37,9	30,6	14,5	0,0	83,0
Droit d'utilisation des actifs	14,8	1,9	0,3	0,0	17,0
TOTAL AMORTISSEMENTS	52,7	32,5	14,8	0,0	100,0
	MRS	ICA	PLS	Autres	31 janvier 2022
Investissements de l'exercice					
Immobilisations corporelles	26,9	0,5	9,1	0,0	36,5
Immobilisations incorporelles	11,2	24,1	6,0	0,0	41,3
Investissements	38,1	24,6	15,1	0,0	77,8
Droit d'utilisation des actifs	8,6	1,4	0,1	0,0	10,1
TOTAL INVESTISSEMENTS	46,7	26,0	15,2	0,0	87,9
Amortissements de l'exercice					
Immobilisations corporelles	33,3	0,5	11,8	0,0	45,6
Immobilisations incorporelles	14,4	27,0	3,4	0,0	44,8
Amortissements	47,7	27,5	15,2	0,0	90,4
Droit d'utilisation des actifs	16,7	1,8	0,7	0,0	19,2
TOTAL AMORTISSEMENTS	64,4	29,3	15,9	0,0	109,6

NOTE 7 DROITS D'UTILISATION ET OBLIGATIONS LOCATIVES

La norme IFRS 16 impose aux preneurs de contrats de location de comptabiliser au bilan un droit d'utilisation de l'actif et une obligation locative sans distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location – financement.

La première application a été réalisée en utilisant la méthode rétrospective simplifiée, les détails relatifs aux impacts de la première application sur les états financiers sont exposés dans la note 2-1 du document d'enregistrement universel 2019.

Les contrats entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16 chez Quadient sont essentiellement des baux immobiliers et des locations de véhicules.

Quadient applique les exemptions prévues par la

norme à savoir ne pas retraiter les contrats dont la durée résiduelle est inférieure à douze mois ainsi que les contrats portant sur des actifs ayant une faible valeur unitaire. L'application d'IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles est une option de la norme que le Groupe a choisi de ne pas retenir.

Pour déterminer la durée résiduelle des contrats de location immobilière, le Groupe a procédé à une analyse de ses sites pour prendre en compte les renouvellements certains d'être exercés. Cette durée est en général de neuf ans pour les baux français. Quadient a fait appel aux services d'une société externe pour déterminer les taux d'actualisation à appliquer aux baux, en tenant compte de la zone géographique et de la durée de vie résiduelle du contrat.

Au 31 janvier 2023, les impacts de l'application de la norme IFRS 16 dans le compte de résultat, dans le tableau des flux de trésorerie et au bilan sont les suivants :

IMPACTS DANS LE COMPTE DE RÉSULTAT

	31 janvier 2023	31 janvier 2022
Annulation charge de loyer	21,1	22,7
Charge d'amortissement	(17,0)	(19,2)
Impact EBIT	4,1	3,5
Amortissements de la période	17,0	19,2
Impact EBITDA	21,1	22,7
Charge d'intérêt	(1,9)	(2,2)
Autres charges opérationnelles *	(9,5)	(0,1)
IMPACT RÉSULTAT NET	(7,3)	1,2

* Cette ligne comprend notamment la dépréciation du droit d'utilisation des sites fermés en 2022.

IMPACTS DANS LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	31 janvier 2023	31 janvier 2022
Résultat net	(7,3)	1,2
Amortissements et dépréciation des sites fermés	26,5	19,2
Coût de l'endettement financier net	1,9	2,2
Intérêts payés	(1,9)	(2,2)
Autres	0,7	0,2
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	19,9	20,6
Incidence des variations du droit d'utilisation des actifs loués	(9,5)	(10,1)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissements	(9,5)	(10,1)
Remboursement de dettes sur obligations locatives	(10,4)	(10,5)
Flux de trésorerie nets provenant des opérations de financement	(10,4)	(10,5)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	-	-

■ TABLEAUX DES VARIATIONS DES DROITS D'UTILISATION ET DES OBLIGATIONS LOCATIVES

Au 31 janvier 2023, le montant net des droits d'utilisation s'élève à 31,3 millions d'euros.

	Bâtiments	Autres actifs incorporels	Droits d'utilisation des actifs
Valeurs brutes au 31 janvier 2022	116,2	23,0	139,2
Nouveaux contrats/renouvellements	5,3	4,2	9,5
Variation de périmètre ^(a)	(1,4)	-	(1,4)
Autres variations ^(b)	(13,1)	0,1	(13,0)
Écarts de conversion	0,3	0,0	0,3
Valeurs brutes au 31 janvier 2023	107,3	27,3	134,6
Amortissements au 31 janvier 2022	(69,0)	(16,8)	(85,8)
Dotations	(12,7)	(4,3)	(17,0)
Variation de périmètre ^(a)	0,8	-	0,8
Autres variations ^(b)	(1,6)	0,1	(1,5)
Écarts de conversion	0,2	0,0	0,2
Amortissements au 31 janvier 2023	(82,3)	(21,0)	(103,3)
VALEURS NETTES COMPTABLES AU 31 JANVIER 2023	25,0	6,3	31,3

(a) La ligne « variation de périmètre » comprend les baux cédés avec l'activité Shipping en juin 2022.

(b) Les autres variations concernent principalement les contrats résiliés ou non renouvelés en 2022.

Au 31 janvier 2023, les obligations locatives s'élèvent à 50,5 millions d'euros dont 34,2 millions d'euros à long terme.

	31 janvier 2022	Modification de la dette	Remboursements	Écarts de conversion	Autres variations *	31 janvier 2023
Obligations locatives non courantes	44,4	4,3	0,0	0,3	(14,8)	34,2
Obligations locatives courantes	20,5	5,2	(19,9)	-	10,5	16,3
OBLIGATIONS LOCATIVES	64,9	9,5	(19,9)	0,3	(4,3)	50,5

* Les autres variations sont essentiellement des reclassements et l'impact des sorties de périmètre.

6

NOTE 8 DÉTAIL DES FLUX DE TRÉSORERIE

Les flux de trésorerie correspondent aux éléments présentés dans le bilan consolidé. Cependant, ces flux peuvent différer des variations bilanciels notamment du fait de la traduction d'opérations en devises autres

que la devise fonctionnelle, de la conversion des états financiers des sociétés dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro et des variations de périmètre.

8-1 : Charges (produits) sans effet sur la trésorerie ou avec effet sous la trésorerie des activités opérationnelles

	31 janvier 2023	31 janvier 2022
Dotations aux amortissements	100,0	109,6
Dotations (reprises) de provisions	(6,0)	(6,7)
(Gains) et pertes liés aux variations de juste valeur	8,6	(16,7)
Charges et (produits) liés aux paiements en actions	2,3	0,5
Cession de l'activité de systèmes d'emballage automatique	-	6,7
Dépréciation des écarts d'acquisition	48,5	-
Autres	11,7	0,5
TOTAL	165,1	93,9

Au 31 janvier 2023, la variation de la ligne dotations (reprises) de provisions est liée aux reprises nettes de provisions figurant à l'actif pour (5,8) millions d'euros et aux reprises nettes de provisions figurant au passif pour (0,2) millions d'euros.

Au 31 janvier 2022, la variation de la ligne dotations (reprises) de provisions était liée principalement aux reprises nettes de provisions figurant à l'actif pour (4,3) millions d'euros et aux reprises nettes de provisions figurant au passif pour (2,4) millions d'euros.

La ligne « Gains et pertes liés aux variations de juste valeur » comprend les éléments sans effet sur la

trésorerie du résultat financier et notamment l'appréciation de la juste valeur des investissements réalisés par Quadient au profit des fonds professionnels de capital investissement X'Ange2 et Partech Entrepreneurs.

Au 31 janvier 2023, la ligne « Autres » comprend notamment la dépréciation du droit d'utilisation des sites fermés en 2022 pour 9,5 millions d'euros et le crédit d'impôt recherche pour (1,3) million d'euros. Au 31 janvier 2022, cette ligne comprenait le crédit d'impôt recherche pour (1,2) million d'euros.

8-2 : Variation du besoin en fonds de roulement

	31 janvier 2023	31 janvier 2022
Variation des stocks	(16,6)	(15,9)
Variation des créances clients et comptes rattachés	(2,2)	14,6
Variation du revenu différé	9,3	2,0
Variation des dettes fournisseurs et comptes rattachés	(2,8)	5,1
Variation des autres passifs et actifs d'exploitation	(26,1)	(13,4)
TOTAL	(38,4)	(7,6)

La variation des autres passifs et actifs d'exploitation s'explique notamment par des décalages temporels sur les charges constatées d'avance et sur les autres dettes.

8-3 : Incidence des variations de périmètre

L'incidence net des variations de périmètre au 31 janvier 2023 est un encaissement de 2,7 millions d'euros, essentiellement composé de la cession des activités graphiques dans les pays nordiques et des activités Shipping pour un montant de 1,6 million d'euros et de l'encaissement de la première tranche du complément de prix de cession de l'activité d'emballage automatique pour 1,4 million d'euros.

Au 31 janvier 2022, l'acquisition de Beanworks avait généré un décaissement net de 73,8 millions d'euros et la cession de l'activité de systèmes d'emballage automatique avait généré un encaissement net de 12,0 millions d'euros

8-4 : Souscription et remboursement effectués sur emprunts

En février 2022, Quadient a remboursé un placement privé de droit allemand Schuldschein pour 26,0 millions d'euros et 63,5 millions de dollars américains. Quadient S.A. a levé 8,0 millions d'euros en février 2022 dans le cadre d'un placement privé de droit allemand Schuldschein.

En mai 2022, Quadient a remboursé un placement privé de droit allemand Schuldschein pour 37,0 millions d'euros.

À fin janvier 2023, Quadient S.A. a émis 30,0 millions d'euros de titres négociables à court terme (New European Commercial Paper - NEU CP).

8-5 : Réconciliation des flux des passifs issus des activités de financement

	31 janvier 2022	Flux monétaires		Flux non monétaires		31 janvier 2023
		Nouvelles dettes	Remboursements	Autres *	Différence de conversion	
Dettes financières à long terme	869,0	18,6	(129,3)	(29,5)	0,9	729,7
Dettes financières à court terme	51,1	2,1	(4,4)	30,4	(0,1)	79,1
DETTE FINANCIÈRE	920,1	20,7	(133,7)	0,9	0,8	808,8

* La colonne « Autres » comprend essentiellement des reclassements et la variation des intérêts courus non échus.

NOTE 9 EFFECTIFS ET AVANTAGES AU PERSONNEL**9-1 : Effectifs**

La répartition des effectifs, en contrats à durée déterminée et indéterminée, par zone géographique, hors congés longue durée, à la fin de l'exercice est la suivante :

	France - Bénélux	Amérique du Nord	Royaume-Uni Irlande	Allemagne Autriche Suisse Italie	Reste du monde	Total
31 janvier 2023	1 266	1 819	794	379	642	4 900
31 janvier 2022	1 326	1 790	770	430	663	4 979

La répartition des effectifs, en contrats à durée déterminée et indéterminée, par type d'activité, hors congés longue durée, à la fin de l'exercice est la suivante :

	Ventes	Services	Production	Recherche et développement	Crédit-bail	Administration	Total
31 janvier 2023	1 659	1 156	462	610	60	896	4 900
31 janvier 2022	1 684	1 185	472	643	61	934	4 979

Au 31 janvier 2023, il y avait 167 intérimaires dans le Groupe contre 151 au 31 janvier 2022.

9-2 : Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont évalués conformément à la norme IAS 19, ils se décomposent entre avantages à court terme, avantages à long terme et avantages postérieurs à l'emploi.

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages à court terme tels que congés payés, congés maladie, primes et autres avantages (autres que les indemnités de fin de contrat) payables dans les douze mois suivant la période durant laquelle les salariés ont rendu les services correspondants. Ces avantages sont comptabilisés dans les dettes courantes et enregistrés

en charges de l'exercice au cours duquel le service est rendu par le salarié.

Les avantages à long terme (pendant l'emploi) sont payables avant le départ du salarié de l'entreprise et couvrent principalement les médailles du travail. Les avantages postérieurs à l'emploi sont payés au moment du départ à la retraite et incluent notamment les indemnités de départ à la retraite, les compléments de retraite ainsi que la couverture de certains frais médicaux pour les retraités et préretraités.

6

	31 janvier 2023	31 janvier 2022
Traitements et salaires, bonus et commissions	355,7	333,3
Charges sociales	99,4	92,5
Paiements en actions	2,3	0,5
Charges de retraite des régimes à cotisations définies	0,6	0,6
TOTAL	458,0	426,9

9-3 : Provision pour retraites et engagements assimilés

9-3-1 : PRINCIPES COMPTABLES

Selon les lois et usages de chaque pays, les sociétés du Groupe participent à des régimes de retraite et autres avantages accordés au personnel.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation suivies par le Groupe concernant ces engagements sont celles édictées par la norme IAS 19 :

- régimes à prestations définies, par lesquels l'employeur garantit un niveau futur de prestations : la valorisation des engagements est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles fondées sur la méthode des unités de crédit projetées. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires qui tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. Les engagements sont enregistrés dans la rubrique

« Provisions-Engagements de retraite ». Les indemnités de départ en retraite consistent généralement en un paiement forfaitaire calculé en fonction de l'ancienneté et de la rémunération à la date de départ de chaque personne. Les prestations de retraite sont calculées en utilisant une formule prenant en compte le nombre d'années de service de l'employé ainsi que sa rémunération moyenne finale ;

- régimes à cotisations définies : le coût de ces régimes est enregistré en charges sur la base des appels à cotisations. Ils ne sont pas porteurs d'engagement futur puisque l'obligation de l'employeur est limitée au versement régulier de cotisations.

9-3-2 : DÉTAIL DES ENGAGEMENTS

Le principal engagement de retraite du Groupe concerne le Royaume-Uni. Cet engagement de retraite est majoritairement couvert par un fonds de pension qui affiche un surplus de 31,1 millions d'euros (27,4 millions de livres) au 31 janvier 2023 contre 53,5 millions d'euros (44,5 millions de livres) au 31 janvier 2022. Il est présenté dans les actifs non courants. La norme IAS 19 exige que lorsqu'un régime est en surplus selon les hypothèses retenues, le surplus ne peut être reconnu dans le bilan de l'entreprise que si un avantage économique est possible pour la Société. Selon la lecture des règles du régime, Quadient a un droit inconditionnel à remboursement de toute somme restant dans le fonds une fois la dernière prestation versée au dernier membre bénéficiant du régime. Quadient considère cela comme une justification suffisante pour reconnaître l'excédent comptable au bilan selon la norme IAS 19/IFRIC 14.

Le fonds de pension au Royaume-Uni a été fermé à tout nouveau membre en 2001 et les droits des personnes en faisant partie ont été gelés en juin 2006. Le régulateur britannique demande tous les trois ans une évaluation sur la base d'hypothèses différentes de celles retenues pour l'évaluation selon la norme IAS 19. Si l'évaluation demandée par le régulateur fait apparaître un déficit, Quadient doit le combler par des versements. L'évaluation effectuée pour le régulateur britannique en juin 2020 a mis en évidence un déficit non significatif lié à la conjoncture économique dégradée du milieu de l'année 2020. La prochaine évaluation aura lieu en 2023.

Les engagements d'indemnités de retraite pour les salariés en France ne sont pas préfinancés, à l'exception de Quadient France qui a souscrit un contrat d'assurance.

	31 janvier 2023	31 janvier 2022
Variation de la valeur des engagements		
Valeur actuelle des engagements en début de période	200,4	211,3
Coût des services rendus	1,9	1,5
Coût de l'actualisation	4,0	2,6
(Gains)/pertes actuariels	(52,0)	(16,5)
Prestations payées	(7,0)	(7,7)
Variation de périmètre	0,1	(0,4)
Autres ^(a)	(7,0)	9,6
Valeur actuelle des engagements en fin de période	140,4	200,4
Variation des actifs de couverture		
Juste valeur des actifs de couverture en début de période	240,4	223,9
Rendement attendu des actifs du régime	4,8	2,8
Gains/(pertes) actuariels	(67,0)	5,6
Cotisations versées par l'employeur	0,7	0,8
Prestations payées par le fonds	(6,5)	(6,7)
Autres ^(a)	(8,6)	14,0
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période	163,8	240,4

	31 janvier 2023	31 janvier 2022
Couverture financière		
Situation des régimes	23,4	40,0
dont reconnue à l'actif	34,4	56,7
dont reconnue au passif	(11,0)	(16,7)
Montants reconnus dans le compte de résultat de l'exercice		
Coûts des services rendus	1,9	1,5
Coût de l'actualisation	4,0	2,6
Rendement attendu des actifs du régime	(4,8)	(2,8)
Charge totale de retraite	1,1	1,3
Montants reconnus dans la situation du résultat global consolidé		
(Pertès)/gains actuariels	15,0	(22,1)
Sur les engagements	(52,0)	(16,5)
Sur les actifs de couverture	67,0	(5,6)
(Pertès)/gains actuariels cumulés	(7,5)	(22,5)
Hypothèses actuarielles		
Taux d'actualisation ^(b)	4,5%	2,3 %
Taux d'inflation attendu sur le long terme - <i>Retail Price Inflation</i> (RPI) ^(b)	3,4%	3,6 %
Taux d'inflation attendu sur le long terme - <i>Consumer Price Index</i> (CPI) ^(b)	2,7%	2,6 %
Taux de revalorisation des rentes attendu sur le long terme ^(b)	3,1%	3,4 %
Répartition des actifs de couverture		
Obligations	42%	22 %
Autres placements	58%	78 %

(a) La ligne "Autres" comprend notamment les écarts de conversion et en 2021 l'impact de la décision IFRIC sur la valorisation des engagements.

(b) Les hypothèses actuarielles mentionnées ci-dessus concernent la filiale anglaise qui représente à elle seule plus de 75 % des engagements de retraite du Groupe.

9-3-3 : ÉVOLUTION DES ENGAGEMENTS

Les engagements de retraite du Groupe ont évolué comme suit sur les cinq dernières années :

	2022	2021	2020	2019	2018
Valeur actuelle de l'obligation	140,4	200,4	211,3	214,0	189,9
Juste valeur des actifs	163,8	240,4	223,9	232,0	204,9
(Excédent)/déficit des régimes	(23,4)	(40,0)	(12,6)	(18,0)	(15,0)
(Pertès)/gains actuariels :					
Sur les engagements	(52,0)	(16,5)	10,4	21,0	(4,3)
Sur les actifs de couverture	67,0	(5,6)	(5,3)	(22,5)	1,4

Les taux d'actualisation retenus sont déterminés sur la base des taux de rendement des obligations émises par des entreprises de bonne qualité (AA) ou des obligations d'État lorsque le marché n'est pas liquide, de maturité équivalente à la durée des régimes évalués et de même monnaie (référence : Iboxx). Ces références sont conformes aux exigences de la norme IAS 19 et sont identiques à celles retenues les années passées.

Le taux de rendement effectif des actifs de régime du Groupe en 2022 est un gain de 2,9 % contre 1,2 % en 2021.

Les hypothèses telles que les frais médicaux des retraités ne sont pas pris en compte dans ce plan. En

matière de salaire, seuls les derniers salaires au moment du gel de ce plan sont pris en compte et ils ne font l'objet d'aucune revalorisation (seule la rente est revalorisée).

Les écarts actuariels sont systématiquement comptabilisés en capitaux propres et reportés dans l'état « Situation du résultat global consolidé ». Le cumul des écarts actuariels est une perte de 7,5 millions d'euros au 31 janvier 2023 contre une perte de 22,5 millions d'euros au 31 janvier 2022.

La charge de l'exercice relative aux plans de pension à cotisations définies des filiales françaises s'élève à 0,6 million d'euros en 2022, stable par rapport à 2021.

9-4 : Paiements en actions

9-4-1 : PRINCIPES COMPTABLES

Les salariés du Groupe, y compris les dirigeants, peuvent recevoir une rémunération prenant la forme de transactions dont le paiement est indexé sur des actions. Ils recevront à terme des instruments de capitaux propres en contrepartie des services rendus. La juste valeur est déterminée par un expert externe qui utilise un modèle de valorisation approprié.

Le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres aux salariés est valorisé à la juste valeur des instruments attribués à la date d'acquisition. Le coût est comptabilisé, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres équivalente, sur la période durant laquelle les conditions de

performance et/ou les services sont remplis. La charge cumulée enregistrée pour ces transactions à chaque fin d'exercice jusqu'à la date d'acquisition des droits est le reflet de l'écoulement de cette période d'acquisition et de la meilleure estimation du Groupe, à cette date, du nombre d'instruments qui vont être acquis.

Le bénéfice des instruments est subordonné à la présence de l'attributaire dans l'entreprise au moment de la livraison des options ou des actions gratuites et pour certains plans, à l'atteinte de conditions de performance. Il n'est prévu aucune possibilité de régler ces options ou actions gratuites en numéraire.

9-4-2 : ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

Concernant les attributions gratuites d'actions, plusieurs objectifs sont poursuivis :

- attraction et rétention des salariés à fort potentiel ;
- reconnaissance d'une performance exceptionnelle ;
- engagement et motivation forte aux résultats de l'entreprise à travers des plans d'attribution gratuite d'actions dites de performance fondée sur les résultats futurs du Groupe.

La juste valeur des actions attribuées est calculée notamment sur la base du cours de l'action au jour de l'attribution diminué des dividendes attendus. La charge globale a été calculée en estimant un nombre d'actions dont la propriété sera transférée correspondant à un pourcentage du maximum attribuable, hypothèse jugée la plus probable à la date d'attribution. La charge ainsi calculée est étalée sur la durée d'acquisition des droits. Le nombre d'actions est révisé à chaque arrêté

comptable et la charge réévaluée en conséquence de sorte qu'*in fine* la charge de l'exercice corresponde au nombre d'actions effectivement attribuées.

Les actions attribuées sous réserve sont soumises aux conditions de performance suivantes :

- la croissance du chiffre d'affaires consolidé ;
- la marge opérationnelle courante (résultat opérationnel courant divisé par le chiffre d'affaires consolidé) ;
- le retour sur capitaux investis ;
- retour aux actionnaires (variation du prix de l'action sur la période plus les dividendes comparés à la performance moyenne des sociétés figurant dans un même indice que Quadiënt).

La période d'acquisition des droits est de trois ans en une seule tranche.

Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées à l'origine	Dont accordées sous réserve ^(a)	Nombre d'actions restant à acquérir au 31/01/2022	Actions attribuées	Actions livrées	Actions annulées	Nombre d'actions restant à acquérir au 31/01/2023
26/04/2019	12 000	12 000	1 000	-	(133)	(867)	-
23/09/2019	391 030	391 030	345 150	-	(73 511)	(271 639)	-
15/01/2021	386 000	386 000	375 000	-	-	(56 650)	318 350
15/02/2021	6 500	6 500	6 500	-	-	-	6 500
24/09/2021	385 500	193 690	385 500	-	-	(47 200)	338 300
01/12/2021	3 800	1 450	3 800	-	-	-	3 800
01/03/2022	1 000	-	-	1 000	-	-	1 000
01/05/2022	4 600	-	-	4 600	-	(2 000)	2 600
01/09/2022	433 750	212 340	-	433 750	-	(20 250)	413 500
01/12/2022	5 900	2 010	-	5 900	-	-	5 900

(a) Actions attribuées sous condition de performance.

9-4-3 : HISTORIQUE DE LA VALORISATION DES PAIEMENTS BASÉS SUR LES ACTIONS

Les charges enregistrées au titre des plans d'attribution gratuite d'actions se détaillent de la manière suivante :

	31 janvier 2023	31 janvier 2022	31 janvier 2021	31 janvier 2020	31 janvier 2019
Valorisation des actions gratuites attribuées	2,3	0,5	0,2	0,7	0,7

9-5 : Rémunération des dirigeants

L'équipe de direction a essentiellement pour mission de participer à l'élaboration des choix stratégiques du Groupe et d'en coordonner la mise en œuvre à l'échelon mondial.

Le montant versé au titre de la rémunération brute de l'équipe de direction s'élève à 3,7 millions d'euros en 2022 contre 3,4 millions d'euros au titre de l'exercice 2021.

La partie variable de la rémunération est déterminée en fonction de la réalisation des objectifs de chiffre d'affaires, de résultats opérationnels et de capitaux employés du Groupe.

Le Groupe a enregistré dans ses comptes des charges relatives aux plans d'attributions d'actions gratuites de ses dirigeants pour un montant de 0,9 million d'euros en 2022, stable par rapport à 2021. L'équipe de direction a bénéficié d'une attribution gratuite de 80 000 actions au cours de l'exercice 2022 contre 77 000 actions au cours de l'exercice précédent.

En matière de retraite, le directeur général et un certain nombre de cadres dirigeants du Groupe bénéficient d'un plan de retraite à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts) à hauteur de 5 % de leur rémunération dans la limite de cinq fois le plafond de la Sécurité Sociale.

Certains bénéficient d'un plan de retraite à prestations définies (article 39 du Code général des impôts) avec un engagement de rente de 1,1 % de la rémunération par année de service, pour un minimum de huit ans et un maximum de vingt ans, cette rente étant versée après déduction de celles servies par les régimes de cotisations définies en vigueur. Il n'y a pas de nouveaux bénéficiaires du plan de retraite à prestations définies. Le montant des engagements de retraite à fin janvier 2023 s'élève à 0,4 million d'euros contre 0,5 million d'euros au 31 janvier 2022 et concerne les membres de l'équipe de direction. Les paiements cumulés s'élèvent à 6,8 millions d'euros à fin janvier 2023.

NOTE 10 PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS**10-1 : Provisions****10-1-1 : PRINCIPES COMPTABLES**

Des provisions sont comptabilisées lorsqu'à la fin de la période concernée, les critères suivants sont respectés simultanément :

- une obligation actuelle (légale, réglementaire, contractuelle ou implicite) résultant d'événements passés ;

- une probabilité qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation sans contrepartie au moins équivalente attendue ;
- un montant pouvant être évalué de façon fiable.

Les provisions sont réparties au bilan entre passifs courants et non courants.

10-1-2 : VARIATION DES PROVISIONS

	31 janvier 2022	Dotations	Utilisations	Reprises sans objet	Autres	31 janvier 2023	Partie courante	Partie non courante
Optimisation des structures	4,4	11,9	(11,4)	(0,7)	-	4,1	3,5	0,6
Garantie clients/risque affaires	0,3	-	-	(0,1)	-	0,2	0,2	-
Provisions pour litiges	3,3	0,9	(0,7)	(0,4)	(0,1)	3,0	1,8	1,2
Autres provisions	2,5	0,9	(1,4)	(0,3)	0,3	2,0	1,3	0,7
Engagements de retraite - note 9-3	16,7	0,1	(3,9)	(1,0)	(0,9)	11,0	-	11,0
TOTAL	27,2	13,8	(17,5)	(2,5)	(0,7)	20,3	6,8	13,5

	31 janvier 2021	Dotations	Utilisations	Reprises sans objet	Autres	31 janvier 2022	Partie courante	Partie non courante
Optimisation des structures	5,5	10,4	(10,4)	(1,0)	(0,1)	4,4	4,4	-
Garantie clients/risque affaires	0,5	-	-	0,0	(0,2)	0,3	0,3	-
Provisions pour litiges	4,2	0,9	(1,1)	(0,1)	(0,6)	3,3	1,8	1,5
Autres provisions	3,6	0,4	(1,5)	(0,1)	0,1	2,5	1,3	1,2
Engagements de retraite - note 9-3	23,2	1,1	(1,5)	(0,3)	(5,8)*	16,7	-	16,7
TOTAL	37,0	12,8	(14,5)	(1,5)	(6,6)	27,2	7,8	19,4

* Les "Autres" variations des engagements de retraite comprennent notamment l'impact de la décision IFRIC d'avril 2021 comptabilisé en contre-partie des capitaux propres, la variation des écarts actuariels et les effets de change.

Optimisation des structures

Le Groupe poursuit l'optimisation de ses structures.

Des provisions d'un montant total de 4,4 millions d'euros figuraient dans les comptes au 31 janvier 2022. En 2022, une dotation complémentaire de 12,1 millions d'euros et une consommation de la provision d'un montant de (12,3) millions d'euros ont été comptabilisées.

Au 31 janvier 2023, cette provision présente un solde de 3,5 millions d'euros.

Autres

Au 31 janvier 2023, le poste « Autres provisions » affiche un total de 2,6 millions d'euros (2,5 millions d'euros au 31 janvier 2022).

10-2 : Passifs éventuels

10-2-1 : PRINCIPES COMPTABLES

Par opposition à la définition d'une provision donnée dans le paragraphe 11-1-1, un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle résultant d'un événement passé dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un événement incertain qui n'est pas sous contrôle du Groupe ;
- soit une obligation actuelle résultant d'un événement passé pour lequel soit le montant de

l'obligation ne peut être estimé de manière fiable soit il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés et sont décrits en annexe lorsqu'ils sont significatifs, sauf dans le cas de regroupement d'entreprises où ils constituent des éléments identifiables adossés à des obligations actuelles et pouvant être évalués de façon fiable.

10-2-2 : PASSIFS ÉVENTUELS IDENTIFIÉS

Dans le cadre de leurs activités courantes, les entités du Groupe en Europe et à l'étranger font régulièrement l'objet de contrôles fiscaux.

Les redressements ou les positions fiscales incertaines identifiées mais ne faisant pas encore l'objet d'un redressement font l'objet de provisions appropriées dont le montant est revu régulièrement. Le Groupe n'a pas identifié de passif éventuel significatif au 31 janvier 2023

NOTE 11 INSTRUMENTS FINANCIERS, DETTES FINANCIÈRES ET GESTION DES RISQUES

Les actifs financiers sont répartis en trois catégories : les actifs financiers au coût amorti, les actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des capitaux propres et les actifs financiers à la juste valeur par résultat. Ce classement est fonction de l'objectif de gestion qui leur est appliqué par le Groupe et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels.

Le Groupe classe les actifs selon les catégories suivantes :

- actifs financiers au coût amorti : le Groupe classe dans cette catégorie les créances de crédit-bail, les créances clients et autres débiteurs, les prêts et dépôts de garantie, les créances rattachées à des participations et la trésorerie et équivalents de trésorerie. Ces actifs sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif soit initialement à leur juste valeur (coût d'acquisition majoré des coûts de transaction). Les créances clients et les créances de crédit-bail font l'objet d'une analyse conformément à la méthode des pertes de crédit attendues ;

- actifs financiers à la juste valeur : le Groupe classe dans cette catégorie d'une part les instruments de capitaux propres détenus par le Groupe c'est-à-dire les participations dans les sociétés sur lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle ni influence notable. Ceux-ci sont comptabilisés à la juste valeur par résultat ou en contrepartie des capitaux propres selon l'option retenue par le Groupe. Aucun des titres de participation du Groupe n'est détenu à des fins de transaction.

La politique de financement est coordonnée par la direction financière du Groupe. L'ensemble des expositions du Groupe en termes de risque de taux et de risque de change est centralisé au sein de la trésorerie Groupe. L'ensemble des instruments financiers de la note 11, et notamment ceux présentés dans le tableau 11-1 sont des instruments financiers de niveau 2, dont la détermination de la juste valeur repose sur des données observables

11-1 : Détail du bilan par instrument financier

	31 janvier 2023		Ventilation par catégorie d'instrument			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Prêts et créances/dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs financiers non courants	69,6	69,6	18,6	41,6	-	9,4
Créances - crédit-bail ^(a)	594,9	565,5	-	594,9	-	-
Autres créances à long terme	5,9	5,9	-	5,9	-	-
Créances clients et comptes rattachés ^(b)	237,1	237,1	-	237,1	-	-
Autres créances ^(b)	7,0	7,0	-	7,0	-	-
Instruments financiers dérivés ^(c)	3,1	3,1	-	-	-	3,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie ^(d)	172,2	172,2	-	172,2	-	-
ACTIFS	1 089,8	1 060,4	18,6	1 058,7	-	12,5
Dettes financières et découverts bancaires ^(e)	843,3	809,8	29,5	-	813,8	-
Autres dettes non courantes	3,3	3,3	-	3,3	-	-
Fournisseurs ^(b)	78,8	78,8	-	78,8	-	-
Autres dettes d'exploitation ^(b)	189,3	189,3	-	189,3	-	-
Instruments financiers dérivés ^(c)	2,4	2,4	-	-	-	2,4
PASSIFS	1 117,1	1 083,6	29,5	271,4	813,8	2,4

(a) Face au nombre important de dossiers gérés par les entités de leasing, le Groupe n'a pu mener une valorisation individuelle de chacun des dossiers. Les hypothèses retenues sont les suivantes : durée moyenne du portefeuille de trois ans, courbe des taux à terme au 31 janvier 2023 et taux de change constant. La valorisation est effectuée hors marge de crédit. Les portefeuilles américain et anglais de Postage Financing sont constitués de créances à très court terme (inférieures à un mois) et de crédits renouvelables, la juste valeur considérée est celle inscrite au bilan.

(b) Évaluation au coût historique.

(c) Méthode d'évaluation décrite en note 11-4.

(d) Évaluation à la valeur de réalisation.

(e) La dette à la juste valeur comprend le *Schuldschein* émis en euros swapé pour 29,5 millions d'euros. Les swaps ainsi que la dette sont enregistrés à la juste valeur comme indiqué en note 11-4.

Concernant la dette au coût amorti, les principaux montants se répartissent comme suit :

- concernant l'ensemble des dettes à taux variables décrites en note 11-2-6, les tirages étant effectués sur des périodes d'un, trois et six mois maximums et à taux variables (EURIBOR et LIBOR USD), il n'y a pas d'écart entre la juste valeur et la valeur au bilan qui représente un montant de 249,3 millions d'euros ;

- concernant les dettes à taux fixes, la juste valeur a été calculée à partir de la courbe des taux en vigueur au 31 janvier 2023. L'écart entre la juste valeur et la valeur comptable est de 33,3 millions d'euros.

La valorisation des dettes en devises étrangères est effectuée à taux de change constant.

	31 janvier 2022		Ventilation par catégorie d'instrument			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Prêts et créances/dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs financiers non courants	89,8	89,8	25,4	62,5	-	1,9
Créances - crédit-bail ^(a)	595,0	604,8	-	595,0	-	-
Autres créances à long terme	5,6	5,6	-	5,6	-	-
Créances clients et comptes rattachés ^(b)	226,5	226,5	-	226,5	-	-
Autres créances ^(b)	6,2	6,2	-	6,2	-	-
Instruments financiers dérivés ^(c)	1,6	1,6	-	-	-	1,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie ^(d)	486,6	486,6	-	486,6	-	-
ACTIFS	1 411,3	1 421,1	25,4	1 382,4	-	3,5
Dettes financières et découverts bancaires ^(e)	925,5	923,5	29,8	-	895,7	-
Autres dettes non courantes	1,8	1,8	-	1,8	-	-
Fournisseurs ^(b)	79,5	79,5	-	79,5	-	-
Autres dettes d'exploitation ^(b)	204,5	204,5	-	204,5	-	-
Instruments financiers dérivés ^(c)	1,9	1,9	-	-	-	1,9
PASSIFS	1 213,2	1 211,2	29,8	285,8	895,7	1,9

(a) Face au nombre important de dossiers gérés par les entités de leasing, le Groupe n'a pu mener une valorisation individuelle de chacun des dossiers. Les hypothèses retenues sont les suivantes : durée moyenne du portefeuille de trois ans, courbe des taux à terme au 31 janvier 2022 et taux de change constant. La valorisation est effectuée hors marge de crédit. Les portefeuilles américain et anglais de Postage Financing sont constitués de créances à très court terme (inférieures à un mois) et de crédits renouvelables, la juste valeur considérée est celle inscrite au bilan.

(b) Évaluation au coût historique.

(c) Méthode d'évaluation décrite en note 11-4.

(d) Évaluation à la valeur de réalisation.

(e) La dette à la juste valeur comprend le Schuldschein émis en euros swapé pour 29,5 millions d'euros. Les swaps ainsi que la dette sont enregistrés à la juste valeur comme indiqué en note 11-4.

Concernant la dette au coût amorti, les principaux montants se répartissent comme suit :

- concernant l'ensemble des dettes à taux variables décrites en note 11-2-6, les tirages étant effectués sur des périodes d'un, trois et six mois maximums et à taux variables (EURIBOR et LIBOR USD), il n'y a pas d'écart entre la juste valeur et la valeur au bilan qui représente un montant de 386,7 millions d'euros ;

- concernant les dettes à taux fixes, la juste valeur a été calculée à partir de la courbe des taux en vigueur au 31 janvier 2022. L'écart entre la juste valeur et la valeur comptable est de 2,0 millions d'euros.

La valorisation des dettes en devises étrangères est effectuée à taux de change constant.

11-2 : Analyse de la dette financière

11-2-1 : PRINCIPES COMPTABLES

Emprunts portant intérêt

Les emprunts portant intérêt sont reconnus à l'origine à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. Après la reconnaissance initiale, les emprunts portant intérêt sont évalués à leur coût amorti selon lequel toute différence entre la valeur nominale (nette des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est reconnue en résultat sur

la durée de l'emprunt, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dettes financières nettes

Les dettes financières nettes incluent les emprunts portant intérêt et les intérêts à payer, nets de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

11-2-2 : DETTE FINANCIÈRE PAR NATURE

	Dettes financières et découverts bancaires	Part à court terme des dettes à long terme	Dettes à long terme	31 janvier 2023	31 janvier 2022
Dette obligataire - Quadient S.A. 2,25 % ^(a)	-	7,3	324,2	331,5	331,1
Schuldschein ^(b)	-	62,1	385,5	447,6	555,2
Ligne revolving auprès d'établissements bancaires ^(c)	-	0,2	-	0,2	0,1
Titres négociables à court terme - NEU CP ^(d)	30,0	-	-	30,0	-
Autres dettes	4,5	9,5	20,0	34,0	39,1
TOTAL	34,5	79,1	729,7	843,3	925,5

- (a) Quadient a émis le 23 janvier 2020 une obligation publique d'un montant nominal de 325 millions d'euros cotée sur Euronext Paris sous le numéro ISIN FR0013478849 après dépôt d'un prospectus auprès de l'Autorité des Marchés Financiers portant le visa n° 20-018 du 21 janvier 2020. Cet emprunt porte un coupon annuel de 2,25 % et est remboursable le 3 février 2025. La comptabilisation aux normes IFRS fait ressortir une dette initiale de 323,1 millions d'euros, soit une dette émise à un taux de 2,3750 %.
- (b) Quadient a conclu en février 2017 des placements privés de droit allemand (Schuldschein) composé de dix tranches de maturités différentes comprises entre trois et six ans pour un montant total de 135,0 millions d'euros et de 86,5 millions de dollars américains. La dette a été swapée pour un montant de 29,5 millions d'euros. L'ajustement de la dette correspondant à la juste valeur ainsi que les swaps correspondants représentés à l'actif en instruments financiers dérivés actifs non courants ne sont pas significatifs. Quadient a remboursé 26,0 millions d'euros et 28,5 millions de dollars américains en février 2022. Après les différents remboursements effectués en 2021 et 2022, le montant notionnel de cette dette est désormais de 57,0 millions d'euros. La société a remboursé à maturité le 21 février 2023 ce notionnel.
- Quadient a conclu en mai 2019 des placements privés de droit allemand (Schuldschein) composé de neuf tranches de maturités différentes comprises entre quatre et sept ans pour un montant total de 130,0 millions d'euros et de 90,0 millions de dollars américains. Quadient a remboursé 41,0 millions d'euros et 36,0 millions de dollars américains en novembre 2021. Quadient a remboursé en 2022 37,0 millions d'euros et 35,0 millions de dollars américains.
- Quadient a conclu en février 2020 des placements privés de droit allemand (Schuldschein) composé de quatre tranches de maturités différentes comprises entre quatre et cinq ans pour un montant total de 30,5 millions d'euros et 13,0 millions de dollars américains.
- Quadient a conclu en novembre 2021 des placements privés de droit allemand (Schuldschein) composé de douze tranches de maturités différentes comprises entre cinq et sept ans pour un montant total de 170,0 millions d'euros et 105,0 millions de dollars américains.
- (c) Quadient a conclu le 20 juin 2017 une ligne de crédit revolving tirable en euros et en dollars américains pour un montant initial équivalent à 400,0 millions d'euros pour une durée initiale de cinq ans. La maturité de la ligne a été portée au 20 juin 2024 grâce à l'exercice d'une option d'extension. Le taux d'intérêt est indexé sur l'EURIBOR ou le LIBOR USD sur la période concernée par le tirage plus une marge dépendant du ratio de couverture de la dette par l'EBITDA calculé sur les comptes consolidés du Groupe hors activité de leasing. À fin janvier 2023, Quadient n'utilise pas cette ligne de financement.
- (d) Le 6 juillet 2022, Quadient a mis à jour le programme de titres négociables à court terme (New European Commercial Paper - NEU CP) de 200,0 millions d'euros. La documentation est disponible sur le site de la Banque de France (<https://eucpmtn.banque-france.fr/public/#/liste-des-emetteurs/0d8c9dec-b611-ea11-80f7-001dd8b71ea9>). Quadient a émis pour 30,0 millions d'euros de titres sur des maturités comprises entre 1 et 3 mois.

11-2-3 : RATIOS FINANCIERS (COVENANTS)

11-2-3-1 : Définitions utilisées dans les ratios financiers

Dette nette consolidée

La dette nette est calculée de la façon suivante :

Emprunts et dettes assimilées des dettes financières non-courantes

+ Dettes financières du passif courant

- Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le montant net obtenu est retraité de la valeur des instruments financiers dérivés actifs et passifs courants et non courants ainsi que des éventuels engagements de caution du groupe Quadient.

EBITDA consolidé

L'EBITDA est le résultat opérationnel courant consolidé hors amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles.

Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net utilisé dans le calcul des ratios financiers est identique à l'agrégat présenté dans le compte de résultat consolidé.

Retraitement des activités de leasing

À quelques rares exceptions, les activités de *leasing* sont portées par des entités juridiques distinctes. Cette séparation permet de calculer des agrégats consolidés hors activité de *leasing*. Les activités non isolées dans des entités juridiques séparées ne sont pas retraitées.

La dette nette consolidée hors activités de *leasing* est calculée à partir d'un bilan consolidé retraité pour lequel les sociétés de *leasing* sont mises en équivalence et non plus intégrées dans le périmètre de consolidation du Groupe. À partir de ce bilan retraité des activités de *leasing*, l'agrégat est calculé à partir des mêmes postes de bilan que pour le calcul de la dette nette consolidée.

La dette nette des activités de *leasing* est calculée à partir de ces mêmes comptes consolidés retraités mais cette fois-ci uniquement sur le périmètre des sociétés de *leasing*.

L'EBITDA consolidé hors activité de *leasing* est calculé à partir d'un compte de résultat consolidé retraité pour lequel les sociétés de *leasing* sont mises en équivalence et non plus intégrées dans le périmètre de consolidation du Groupe. À partir de ce compte de résultat retraité des activités de *leasing*, l'agrégat est calculé à partir des mêmes postes de compte de résultat que l'EBITDA consolidé.

Portefeuille net de leasing

Le portefeuille net de *leasing* est calculé à partir des comptes consolidés en additionnant les postes de créances de *leasing* net à court et long terme. Le net signifie que la valeur brute du portefeuille est diminuée du montant des provisions pour créances douteuses.

Taux de défaut

Le taux de défaut est calculé en rapportant le montant des provisions pour créances douteuses de *leasing* au montant du portefeuille net de *leasing*.

11-2-3-2 : Applicabilité et définition des ratios financiers

À l'exception de la dette obligataire - Quadient S.A. 2,25 %, qui n'est soumise à aucun ratio financier, les différentes dettes (placements privés, *Schuldschein* et crédits *revolving*) sont soumises au

respect de ratios financiers. Le non-respect de ces ratios peut entraîner le remboursement anticipé de la dette. Au 31 janvier 2023, l'ensemble des ratios est respecté.

11-2-3-3 : Calcul des ratios financiers

Agrégats

Les agrégats présentés ci-dessous sont ceux utilisés dans le calcul des ratios financiers tels que définis en note 11-2-3-1.

	31 janvier 2023 incluant IFRS 16	31 janvier 2023 excluant IFRS 16	31 janvier 2022 incluant IFRS 16	31 janvier 2022 excluant IFRS 16
Dette nette consolidée	719,5	669,0	508,8	443,9
Dette nette consolidée hors activités de <i>leasing</i>	284,2	234,1	74,7	10,4
Dette nette - activités de <i>leasing</i>	435,3	434,9	434,1	433,5
EBITDA consolidé	242,8	221,7	249,6	226,9
EBITDA consolidé hors activités de <i>leasing</i>	156,4	135,5	168,1	145,6
Coût de l'endettement financier net	26,9	25,0	24,5	22,3
Portefeuille net de <i>leasing</i>	586,1	586,1	583,5	583,5
Provision pour créances douteuses	9,5	9,5	9,9	9,9

Calcul des ratios

	Ratio à respecter	31 janvier 2023	31 janvier 2022
Dettes soumises à ratios – Incluant IFRS 16 (Schuldschein 2017)^(a)			
Dette nette consolidée hors activité de <i>leasing</i> /EBITDA consolidé hors activité de <i>leasing</i>	< 3,0	1,8	0,4
EBITDA consolidé/Coût de l'endettement financier net	> 4	9,0	10,2
Dette nette des activités de <i>leasing</i> /portefeuille net de <i>leasing</i>	< 90 %	74,3 %	74,4 %
Taux de défaut	< = 5 %	1,6 %	1,7 %
Autres dettes soumises à ratios – Excluant IFRS 16			
Dette nette consolidée hors activité de <i>leasing</i> /EBITDA consolidé hors activité de <i>leasing</i>	< 3,0	1,7	0,1
EBITDA consolidé/Coût de l'endettement financier net	> 4	8,9	10,2
Dette nette des activités de <i>leasing</i> /portefeuille net de <i>leasing</i>	< 90 %	74,2 %	74,3 %
Taux de défaut	< = 5 %	1,6 %	1,7 %

(a) La dette a été remboursée à maturité, au 21 février 2023 après la clôture de l'exercice. Quadient n'a plus de dette soumise à ces ratios.

Les capitaux propres part du Groupe doivent être supérieurs à 600 millions d'euros. Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à 1 072,7 millions d'euros au 31 janvier 2023, le ratio est respecté.

11-2-4 : ANALYSE DE LA DETTE FINANCIÈRE PAR DEVISE

	31 janvier 2023	31 janvier 2022
Euros (EUR)	642,5	670,0
Dollars américains (USD)	189,1	231,5
Autres devises	11,7	24,0
TOTAL	843,3	925,5

Les taux de change appliqués sont ceux en vigueur au 31 janvier de chaque année.

11-2-5 : ANALYSE DE LA DETTE FINANCIÈRE PAR ÉCHÉANCE

Les dettes sont positionnées en fonction de l'échéance contractuelle de chacune d'entre elles. Le tableau est construit sur la base de taux de change constants.

	31 janvier 2023	31 janvier 2022
2022	-	56,5
2023	113,7	111,9
2024	45,4	83,7
2025	378,0	379,3
2026	119,7	121,0
2027	84,5	173,1
2028	102,0	-
TOTAL	843,3	925,5

11-2-6 : ANALYSE DE LA DETTE FINANCIÈRE PAR TAUX

Dans le cadre de sa politique financière, le Groupe mène une politique active de couverture de sa dette à taux variable et taux fixe.

	Type de taux	Taux de référence	Taux du/des tirage(s) en cours	31 janvier 2023 Taux effectif global *
Dettes obligataires - Quadient S.A. 2,25 %	Fixe	2,25		2,3750
Schuldschein 2017				
Schuldschein - Quadient S.A. 59,0 MEUR	Fixe	Entre 1,558 et 1,833 selon la maturité	-	Entre 1,2181 et 1,9208 selon la maturité
Schuldschein 2019				
Schuldschein - Quadient S.A. 46,5 MEUR	Fixe	Entre 1,30 et 1,96 selon la maturité	-	Entre 1,415 et 2,029 selon la maturité
Schuldschein - Quadient S.A. 5,0 MEUR	Variable	EURIBOR 6 mois	1,7500	1,8170
Schuldschein - Quadient S.A. 19,0 MUSD	Variable	LIBOR 3 mois	2,0060	4,5100
Schuldschein 2020				
Schuldschein - Quadient S.A. 29,0 MEUR	Variable	EURIBOR 6 mois	1,5000	1,5382
Schuldschein - Quadient S.A. 1,5 MEUR	Fixe	1,5000	-	1,5382
Schuldschein - Quadient S.A. 3,0 MUSD	Variable	LIBOR 3 mois	1,7096	3,2938
Schuldschein - Quadient S.A. 10,0 MUSD	Variable	LIBOR 3 mois	1,9596	3,5342
Schuldschein 2021				
Schuldschein - Quadient S.A. 50,0 MEUR	Fixe	Entre 1,15 et 1,45 selon la maturité	-	Entre 1,2334 et 1,5102 selon la maturité
Schuldschein - Quadient S.A. 55,0 MEUR	Variable	EURIBOR 6 mois	1,1500	1,2322
Schuldschein - Quadient S.A. 51,0 MEUR	Variable	EURIBOR 6 mois	1,1300	1,3690
Schuldschein - Quadient S.A. 22,0 MEUR	Variable	EURIBOR 6 mois	1,4500	1,5093
Schuldschein - Quadient S.A. 45,0 MUSD	Fixe	3,161	-	3,2292
Schuldschein - Quadient S.A. 19,0 MUSD	Variable	LIBOR 3 mois	1,5303	1,6181
Schuldschein - Quadient S.A. 21,0 MUSD	Variable	LIBOR 3 mois	1,6803	1,7366
Schuldschein - Quadient S.A. 20,0 MUSD	Variable	LIBOR 3 mois	1,8803	1,9340
Ligne revolving auprès d'établissements bancaires	Variable	LIBOR USD/EUR 1 mois	-	0,9137

* Le taux effectif global de l'opération est calculé à la signature de l'opération en incluant les frais afférents à l'opération concernée.

11-2-7 : LIGNES DE CRÉDIT

Au 31 janvier 2023, le Groupe dispose d'une ligne de crédit *revolving* tirable en euros (EUR) et en dollars américains (USD) :

	Montant de la ligne	Tirage au 31 janvier 2023	Fin d'engagement	Nombre de banques du <i>pool</i>
Pool bancaire	400 MEUR	-	Juin 2024	11

Les taux d'intérêt sont indexés sur l'EURIBOR ou le LIBOR USD plus une marge définie en fonction du ratio de couverture de la dette par l'EBITDA calculé sur la base des comptes consolidés en excluant l'activité de *leasing*.

La marge actuelle est fixée à 0,85 % et peut varier entre 0,50 % et 1,15 %. Une marge complémentaire de 0,25 % est ajoutée pour les tirages en dollars américains.

11-2-8 : JUSTE VALEUR DES DETTES

Les valeurs comptables des emprunts courants et des dettes à taux variables avoisinent leurs justes valeurs. Concernant les dettes à taux fixe l'analyse est la suivante :

	31 janvier 2023				
	Valeur comptable	Dont intérêts courus	Juste valeur	Juste valeur + 50 pb	Juste valeur - 50 pb
Dette obligataire - Quadient S.A. 2,25 % 325 MEUR	331,5	7,3	310,9	313,0	307,1
Schuldschein EUR	156,7	1,7	148,7	155,6	153,7
Schuldschein USD	41,8	0,2	37,2	38,1	36,1

11-3 : Produits financiers et charges financières**11-3-1 : PRINCIPES COMPTABLES****Taux d'intérêt effectif**

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui permet d'actualiser exactement les flux de trésorerie futurs jusqu'à leur échéance, de façon à obtenir la valeur nette de la dette à la date de reconnaissance initiale. Pour calculer le taux d'intérêt effectif d'une dette financière, les flux de trésorerie futurs sont déterminés à partir des échéances de remboursement contractuelles.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont les coûts marginaux directement attribuables à la mise en place d'une ligne de crédit. Ils incluent les honoraires et les commissions payés aux agents et aux conseils, ainsi que les taxes encaissées par les autorités de marché, les commissions de bourse et les droits d'enregistrement. En revanche, ils n'incluent ni les primes d'émission, ni l'allocation des frais administratifs internes et les frais de siège. Concernant les dettes financières évaluées à leur coût amorti, les coûts de transaction sont inclus dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et, ainsi, sont amortis en résultat sur la durée de l'instrument.

11-3-2 : COÛT DE LA DETTE

Le tableau ci-dessous représente le coût brut de la dette par devise après exercice des couvertures et des impacts de la valorisation des opérations de taux en portefeuille pour l'exercice clos au 31 janvier 2023. La dette prise en compte pour le calcul est la dette présentée dans la note 11-2-2.

Le taux de financement net déterminé à partir du coût de la dette nette, soit 25,0 millions d'euros, rapporté à la dette nette moyenne (moyenne de la dette financière - moyenne de la trésorerie et équivalents de trésorerie) sur l'année ressort à 2,98 %.

Devise	Taux brut	Montant en devise
Euros (EUR)	2,3 %	14,1
Charges financières avant impact des couvertures	2,29 %	15,2
Impact des couvertures	0,01 %	(1,1)
Dollars américains (USD)	3,18 %	6,2
Charges financières avant impact des couvertures	3,62 %	5,2
Impact des couvertures	(0,44) %	1,0

11-3-3 : FRAIS DES EMPRUNTS CAPITALISÉS/COÛT AMORTI DE LA DETTE

Aucun frais d'émission significatif a été constaté durant l'exercice 2022.

Pour les dettes émises avant l'exercice 2022, la

différence entre l'amortissement linéaire de ces frais et le calcul du coût du capital amorti étant non significative, aucun retraitement n'a été effectué pour la présentation des comptes en norme IFRS.

11-4 : Gestion des risques

11-4-1 : PRINCIPES COMPTABLES

Le groupe Quadient a recours à des instruments financiers dérivés pour limiter son exposition aux risques de fluctuation des taux d'intérêt et aux risques de variation des cours de change.

Conformément à la norme IFRS 9, Quadient comptabilise initialement au bilan en instruments financiers tous les instruments dérivés à leur juste valeur, laquelle est estimée à partir des conditions de marché. Par la suite, à chaque clôture ou situation, la juste valeur des dérivés est réévaluée.

Comptabilisation des opérations de couverture

Dès la mise en place de la couverture, le Groupe identifie clairement l'élément de couverture et l'élément couvert. Il documente formellement cette relation de couverture en identifiant la stratégie de couverture, le risque couvert et la méthode d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture. Par la suite, des tests sont réalisés afin de démontrer l'efficacité de la couverture désignée.

Pour les instruments financiers dérivés identifiés comme éléments de couverture, le traitement varie selon qu'ils sont qualifiés, conformément aux définitions de la norme IFRS 9 :

- de couverture de juste valeur ;
- de couverture de flux de trésorerie futurs ;
- de couverture d'investissement net.

Comptabilisation des opérations de couverture

La variation de juste valeur des instruments financiers dérivés est comptabilisée en contrepartie du résultat. Parallèlement, l'élément couvert est également comptabilisé pour sa juste valeur à hauteur du risque couvert. Ainsi, les variations de ces deux éléments sont enregistrées symétriquement en résultat financier, de sorte que seule l'inefficacité de la couverture impacte le résultat.

Ce schéma est notamment appliqué aux *swaps* taux fixe contre taux variable, ainsi qu'aux dettes couvertes correspondantes.

Couverture de flux de trésorerie futurs

La variation de juste valeur des instruments financiers dérivés est comptabilisée en contrepartie des capitaux propres pour ce qui concerne la partie efficace de la relation de couverture, tandis que la variation de juste valeur relative à la partie inefficace est constatée en résultat financier.

Les profits et les pertes qui ont été comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle la transaction couverte affecte le résultat.

Ce traitement concerne notamment les *swaps* taux fixe contre taux variable, ainsi que les achats et ventes à terme fermes ou optionnels de devises.

Couverture d'investissement net

Le principe de comptabilisation est similaire aux couvertures de flux de trésorerie futurs. Le profit ou la perte correspondant à la partie efficace de l'instrument financier dérivé de couverture est comptabilisé directement en capitaux propres, alors que la partie inefficace est comptabilisée en résultat. Lors de la sortie de l'activité à l'étranger, la valeur cumulée des profits et des pertes qui a été comptabilisée directement en capitaux propres est comptabilisée en résultat.

Comptabilisation des dérivés non qualifiés de couvertures

Pour les dérivés qui ne satisfont pas aux critères de qualification pour la comptabilité de couverture, énoncés ci-dessus, tout profit ou perte résultant des variations de juste valeur est comptabilisé en résultat financier.

11-4-2 : RISQUE DE MARCHÉ

Le Groupe est principalement exposé au risque de change qui naît de son activité internationale et au risque de taux se rapportant à la dette du Groupe.

Le trésorier Groupe, rattaché au directeur financier Groupe, assure le suivi des risques de change et des risques de taux pour l'ensemble des entités du Groupe. Un *reporting* mensuel reprenant la position sous-jacente du Groupe et les couvertures traitées est communiqué au directeur financier pour assurer une complète visibilité sur les risques financiers liés aux activités de couverture et pour mesurer l'impact financier des positions non couvertes.

Quadiant s'est assuré les services d'une société de conseil indépendante située à Paris. Cette société aide Quadiant dans sa politique de couverture du risque de change et du risque de taux ; elle réalise également la valorisation de son portefeuille aux normes IFRS, ce qui lui assure une continuité des méthodologies et un avis financier indépendant de tout établissement financier.

Cette société dispose des moyens techniques et humains lui permettant d'assurer le suivi quotidien des évolutions des taux d'intérêt et des taux de change, alertant ainsi le trésorier Groupe en fonction des stratégies mises en place.

Aucune garantie ne peut cependant être donnée quant à la capacité du Groupe à se couvrir efficacement contre les risques de marché.

Risque de change**Couverture naturelle**

Quadiant bénéficie d'une couverture de change naturelle sur sa marge opérationnelle courante et son résultat net.

Sur la base du budget 2023, la répartition des ventes et des coûts en dollar américain est la suivante : ventes 54,3 %, coûts des ventes 53,9 %, coûts d'exploitation 41,3 %, frais financiers 17,1 %. Une variation à la baisse du dollar américain de 5 % par rapport au taux budget de 1,05 aurait les impacts suivants sur les comptes du Groupe : ventes (30,3) millions d'euros, résultat opérationnel courant (8,0) millions d'euros et résultat net (5,9) millions d'euros.

Sur la base du budget 2023, la répartition des ventes et des coûts en livre britannique est la suivante : ventes 7,4 %, coûts des ventes (1,4) %, coûts d'exploitation 11,0 %. Une variation à la baisse de la livre de 5 % par rapport au taux budget de 0,90 aurait les impacts suivants sur les comptes du Groupe : ventes (4,1) millions d'euros, impact non significatif sur le résultat opérationnel courant et sur le résultat net.

Les autres devises ne représentent pas un enjeu majeur pour le Groupe. Aucune des autres devises prises séparément ne représente plus de 5 % du chiffre d'affaires. Au-delà de la couverture naturelle, aucune garantie ne peut cependant être donnée quant à la capacité du Groupe à se couvrir efficacement contre les risques de change.

Politique de gestion

Le Groupe a mis en place une politique de centralisation du risque de change ce qui lui permet de suivre l'exposition globale du risque de change du Groupe et de maîtriser parfaitement les instruments de marché utilisés dans le cadre des couvertures mises en place.

Pour chaque position consolidée à gérer, une stratégie de couverture est mise en place simultanément à la fixation d'un cours de référence à défendre. La stratégie de couverture est une combinaison d'instruments de couverture fermes ou optionnels et de positions ouvertes protégées par des *stop loss*. Ceux-ci sont des niveaux de parité prédéterminés qui doivent déclencher des opérations de couverture lorsqu'ils sont atteints. En conséquence, la stratégie de couverture permet, par construction mathématique, de défendre, dès l'origine, le cours de référence pour l'ensemble de la position en cas d'évolution défavorable des cours.

Position à la fin de l'exercice

Les tableaux suivants représentent les positions de Quadiant au 31 janvier 2023 en matière de couverture de change de ses activités commerciales.

EXERCICE 2022 COUVERTURE DES POSITIONS DU BILAN : SITUATION DES COUVERTURES COUVRANT DES ACTIFS OU PASSIFS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN DE QUADIANT AU 31 JANVIER 2023 ET DONT LA RÉALISATION EST ATTENDUE AU PLUS TARD EN AVRIL 2023

Notionnels	USD	GBP	CAD	NOK	JPY	SEK	CHF	DKK	CZK	SGD	AUD	PLN
Actifs financiers	21,7	8,8	1,4	24,5	94,4	20,4	(0,4)	1,4	62,5	0,5	0,6	0,6
Passifs financiers	17,7	5,1	(0,3)	0,7	94,7	2,9	7,9	0,4	68,6	0,0	0,2	0,5
Position nette avant gestion	4,0	3,7	1,7	23,8	(0,3)	17,5	(8,3)	1,0	(6,1)	0,5	0,4	0,1
Couverture	(3,7)	(3,0)	1,9	(22,6)	-	-	6,0	-	6,1	(4,4)	-	(0,9)
POSITION NETTE APRÈS GESTION	0,3	0,7	3,6	1,2	(0,3)	17,5	(2,3)	1,0	-	(3,9)	0,4	(0,8)

BUDGET 2023 : SITUATION DES COUVERTURES COUVRANT DES ACTIFS OU PASSIFS FINANCIERS PRÉVISIONNELS DE L'EXERCICE 2023 DONT LA RÉALISATION EST ATTENDUE AU PLUS TARD EN AVRIL 2024

Notionnels	USD	GBP	CAD	NOK	JPY	SEK	CHF	DKK	CZK	SGD	AUD	PLN
Actifs financiers prévisionnels	236,3	64,5	15,4	30,9	859,2	68,3	52,0	19,6	113,6	5,9	6,7	1,1
Passifs financiers prévisionnels	143,1	26,2	2,9	1,4	544,4	17,2	58,7	5,6	857,5	10,2	1,4	1,7
Position nette avant gestion	93,2	38,3	12,5	29,5	314,8	51,1	(6,7)	14,0	(743,9)	(4,3)	5,3	(0,6)
Couverture	(42,0)	(7,0)	(1,0)	(13,5)	(133,0)	(10,5)	-	(3,0)	466,4	-	(2,3)	-
POSITION NETTE APRÈS GESTION	51,2	31,3	11,5	16,0	181,8	40,6	(6,7)	11,0	(277,5)	(4,3)	3,0	(0,6)

Quadiant met notamment en place des tunnels d'options symétriques. Pour chacun des tunnels, l'exercice réciproque des deux options le constituant, en fonction du cours spot et de la date d'échéance, est peu probable. Par conséquent, pour chaque tunnel, une seule des deux options est reprise dans le tableau ci-dessus le montant d'engagement de ces options symétriques est de 14,0 de dollars américains à la vente, 3,0 millions de livres sterling à la vente, 0,5 million de dollars canadien à la vente, 4,5 millions de couronnes norvégiennes à la vente, 1,3 million de couronnes suédoises à la vente, 0,6 million de dollars australiens à la vente et 100,0 millions de couronnes tchèques à l'achat.

Quadiant met également en place des tunnels d'options asymétriques. Dans le but de refléter l'engagement maximum du Groupe, la partie asymétrique de ce type d'opération est prise en compte dans le tableau ci-dessus. La partie asymétrique par devise est la suivante : 11,0 millions de dollars américains à la vente.

Instruments de couverture

La couverture des risques de change par la trésorerie du groupe Quadiant s'effectue grâce à l'utilisation d'instruments dérivés contractés de gré à gré avec des contreparties externes. Les instruments dérivés utilisés par la trésorerie dans le cadre des stratégies de couverture sont les suivants :

- les dérivés fermes tels qu'achats et ventes à terme de devises ;
- les dérivés optionnels *plain vanilla* tels que *put* et *call* (achats ou ventes) ;
- les dérivés optionnels de seconde génération (avec barrière activante ou désactivante).

Caractéristiques des instruments

Les instruments en portefeuille ont une durée inférieure à douze mois au 31 janvier 2023. Ces instruments sont listés ci-dessous, en fonction de la période à laquelle ils se rapportent, par typologie et par devise.

EXERCICE 2022 : COUVERTURE DES POSITIONS DU BILAN

Notionnels - Couverture des flux de trésorerie	Achats à terme	Ventes à terme	Options achat de <i>put</i>	Options vente de <i>put</i>	Options achat de <i>call</i>	Options vente de <i>call</i>
USD	-	3,7	-	-	-	-
GBP	-	3,0	-	-	-	-
CAD	2,4	0,5	-	-	-	-
NOK	-	22,6	-	-	-	-
CHF	6,0	-	-	-	-	-
DKK	-	-	-	-	-	-
CZK	6,1	-	-	-	-	-
SGD	-	4,4	-	-	-	-
PLN	-	0,9	-	-	-	-

■ BUDGET 2023 : COUVERTURE DES POSITIONS PRÉVISIONNELLES

Notionnels - Total	Achats à terme	Ventes à terme	Options achat de put	Options vente de put	Options achat de call	Options vente de call
USD	-	17,0	14,0	-	-	25,0
GBP	-	1,6	3,0	-	-	5,4
CAD	-	-	0,5	-	-	-
NOK	-	4,5	4,5	-	-	1,0
JPY	-	133,0	-	-	-	9,0
SEK	-	8,0	1,3	-	-	2,6
DKK	-	3,0	-	-	-	-
CZK	366,4	-	-	200,0	100,0	-
AUD	-	1,2	0,6	-	-	1,2

Les opérations présentées dans le tableau ci-dessus sont réparties comme suit à la clôture de l'exercice :

Notionnels - Couverture des flux de trésorerie	Achats à terme	Ventes à terme	Options achat de put	Options vente de put	Options achat de call	Options vente de call
USD	-	17,0	14,0	-	-	14,0
GBP	-	1,6	3,0	-	-	3,0
CAD	-	-	0,5	-	-	0,5
NOK	-	4,5	4,5	-	-	4,5
JPY	-	133,0	-	-	-	-
SEK	-	8,0	1,3	-	-	1,3
DKK	-	3,0	-	-	-	-
CZK	366,4	-	-	100,0	100,0	-
AUD	-	1,2	0,6	-	-	0,6

Notionnels - Couverture non efficace	Achats à terme	Ventes à terme	Options achat de put	Options vente de put	Options achat de call	Options vente de call
USD	-	-	-	-	-	11,0
GBP	-	-	-	-	-	4,2
CAD	-	-	-	-	-	0,5
NOK	-	-	-	-	-	4,5
SEK	-	-	-	-	-	3,1
CZK	-	-	-	100,0	-	-
AUD	-	-	-	-	-	0,6

■ TAUX MOYEN DE COUVERTURE

Devises	USD	GBP	CAD	NOK	JPY	SEK	CHF	DKK	CZK	SGD	AUD	PLN
Taux moyen de couverture	1,0592	0,8807	1,4461	10,8229	142,0295	11,0891	0,9962	7,4364	24,1921	1,4316	1,5599	4,7519

Le taux moyen de couverture est calculé en prenant en compte la moyenne pondérée des différentes opérations d'achat et ventes à terme, les options ont été exclues de ce calcul.

Valorisation des instruments

Les instruments dérivés sont comptabilisés conformément aux règles et méthodes comptables présentées en note 11-4-1. Conformément à la norme IFRS 13, Quadient met en œuvre une méthodologie de

valorisation des risques de crédit quant à la valorisation des instruments financiers. Au vu des impacts non significatifs du risque de crédit, Quadient ne les comptabilise pas dans les comptes au 31 janvier 2023.

Notionnels	31 janvier 2022	Mouvements de l'exercice par les capitaux propres - Fair value via OCI *	Mouvements de l'exercice par les capitaux propres - Coût de la couverture alignée	Mouvements de l'exercice par le résultat - Fair value via P&L	Mouvements de l'exercice par le résultat - Coût de la couverture non-alignée	31 janvier 2023
Actifs financiers	0,4	1,3	(0,3)	(0,1)	0,1	1,4
Couverture des flux de trésorerie	0,6	1,3	(0,3)	(0,1)	(0,2)	1,3
Couverture non efficace	(0,2)	-	-	-	0,3	0,1
Passifs financiers	0,8	-	(0,4)	-	(0,4)	-
Couverture des flux de trésorerie	0,8	-	(0,4)	-	(0,4)	-
Couverture non efficace	-	-	-	-	-	-

* OCI (Other Comprehensive Income) : juste valeur par autres éléments du résultat global.

Sensibilité des instruments

Concernant les instruments financiers couvrant des opérations nées au cours de l'exercice 2022 et dont les engagements sont toujours inscrits au bilan à la clôture de l'exercice, l'impact d'une variation de 10 % à la hausse de la devise contre l'euro serait une perte de 0,5 million d'euros. L'impact d'une variation de 10 % à la baisse de la devise contre l'euro serait un gain de 0,5 million d'euros.

Concernant les opérations couvrant les positions de l'exercice budgétaire 2023, la sensibilité à une variation des taux de change est présentée dans les tableaux ci-dessous.

En cas d'une variation de 10 % à la hausse de la devise contre l'euro :

	Impact en capitaux propres	Impact en résultat
Actifs financiers	2,1	0,1
Passifs financiers	(2,2)	(0,6)

En cas d'une variation de 10 % à la baisse de la devise contre l'euro :

	Impact en capitaux propres	Impact en résultat
Actifs financiers	4,7	0,0
Passifs financiers	(1,7)	(0,1)

Risque de contrepartie sur opérations de change

Les opérations sont réalisées auprès des institutions bancaires internationales de premier rang qui participent à la ligne de crédit revolving.

Risque de taux**Politique de gestion**

Pour limiter les effets d'une hausse des taux d'intérêt sur le niveau de ses frais financiers, Quadient a décidé de mettre en œuvre une politique de couverture des risques visant à protéger un taux de financement maximum annuel sur les trois ans à venir. L'horizon de gestion retenu est glissant, de manière à avoir toujours trois ans de gestion.

Le Groupe a mis en place une politique de centralisation du risque de taux ce qui lui permet de suivre l'exposition globale du risque de taux du Groupe et de maîtriser parfaitement les instruments de marché utilisés dans le cadre des couvertures mises en place. Le Groupe assure la couverture du risque de taux en fonction de la dette actuelle, mais également en fonction de l'évolution probable de sa dette (évolution des tirages sur sa ligne de crédit *revolving*).

Les instruments financiers sont portés par les entités juridiques ayant inscrit à leur bilan la dette correspondante.

Position à la fin de l'exercice

Le tableau suivant représente par échéance la position de Quadient au 31 janvier 2023 pour les principales devises :

Notionnels	EUR				USD			
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes financières	77,9	522,4	42,0	642,3	35,4	104,5	65,0	204,9
Dont dettes à taux fixes	41,0	349,2	42,0	432,2	31,4	32,8	23,0	87,2
ÉCHÉANCIER DES COUVERTURES CORRESPONDANTES	35,0	35,0	50,0	120,0	115,0	235,0	-	350,0

Les flux d'intérêts (hors impact des marges) ont été calculés sur la base d'une dette constante en fonction des conditions à terme de taux d'intérêt et en fonction de la parité de change à la clôture de l'exercice. L'échéancier suivant est obtenu :

	2023	2024	2025
Intérêts sur taux fixes	0,1	0,1	0,6
Intérêts sur position à taux variable	11,3	12,0	18,6
Intérêts sur opérations de couverture	(2,0)	(1,3)	(0,5)
TOTAL	9,4	10,8	18,7

La sensibilité du résultat financier aux variations de taux est la suivante :

	2023	2024	2025
Sensibilité à la hausse de + 0,5 % des taux	1,0	1,4	3,0
Sensibilité à la baisse de (0,5) % des taux	(1,0)	(1,5)	(3,2)

Pour l'exercice 2022, la politique du Groupe a consisté à protéger par avance son résultat financier. Par conséquent, après couverture et à dette constante, 70 % de la dette du Groupe n'est plus exposée aux conditions de taux à terme pour l'exercice en cours et 30 % de la dette reste ouverte aux conditions de taux à terme au 31 janvier 2023.

Caractéristiques des instruments

Les instruments financiers dérivés utilisés sont standards et liquides. Les instruments suivants sont utilisés :

En fonction de la position à gérer et du taux de référence retenu, une stratégie de couverture est mise en place. Elle a pour but de protéger le taux de référence et de permettre de profiter, au moins en partie, des évolutions favorables. Ces stratégies de couverture sont constituées d'instruments dérivés fermes, d'instruments dérivés optionnels et maintiennent une position ouverte si cela est possible. La valorisation de la position ouverte aux taux à terme du marché ainsi que les taux obtenus par les couvertures en place doivent toujours conduire à protéger le taux de référence. Les stratégies de couverture concernent les trois années de gestion. Toutefois, le niveau de couverture et le poids des différents instruments dérivés peuvent varier d'une année à l'autre, l'objectif étant de garder davantage de possibilités d'optimisation pour les années les plus éloignées.

- instruments dérivés fermes : *swap* et *Forward Rate Agreement* (FRA) ;
- instruments dérivés optionnels *plain vanilla* : achat et vente de *cap*, achat et vente de *floor* (utilisés seuls ou combinés) ;
- instruments dérivés optionnels avec barrière activante ou désactivante : achat et vente de *cap* ou de *floor* (utilisés seuls ou combinés) ;
- achat et vente de *swaptions* (utilisés seuls ou combinés).

Les mandats de gestion, les produits de couverture bancaire structurés ainsi que les instruments dérivés introduisant une référence autre que celle du sous-jacent (*swap quanto* par exemple) sont strictement interdits par les procédures internes.

Détails des instruments dérivés

Les instruments en portefeuille sont listés ci-dessous par typologie, par devise et par date de maturité.

Notionnels	Devises	< 1 an	Entre 1 an et 5 ans	> 5 ans
<i>Cross currency swap</i> – Prêteur EUR/Emprunteur USD	EUR/USD	27,4/30,0	19,0/21,2 11,0/11,6	-
<i>Swap placeur</i>	EUR	29,5	-	-
<i>Swap emprunteur</i>	USD	45,0	25,0	-
Achat de <i>cap</i>	USD	25,0	90,0	-
Achat de <i>cap</i>	EUR	35,0	35,0	-
Achat de <i>floor</i>	USD	45,0	-	-
Vente de <i>cap</i>	USD	-	70,0	-
Achat de <i>call swaption</i>	EUR	-	-	50,0
Vente de <i>put swaption</i>	EUR	-	-	50,0

INSTRUMENTS DÉRIVÉS QUALIFIÉS DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

Notionnels	Devises	< 1 an	Entre 1 an et 5 ans	> 5 ans
<i>Swap placeur</i>	EUR	29,5	-	-

INSTRUMENTS DÉRIVÉS QUALIFIÉS DE COUVERTURE DES FLUX DE TRÉSORERIE FUTURS

Notionnels	Devises	< 1 an	Entre 1 an et 5 ans	> 5 ans
<i>Cross currency swap</i>	EUR/USD	27,4/30,0	19,0/21,2 11,0/11,6	-
<i>Swap emprunteur</i>	USD	45,0	25,0	-
Achat de <i>cap</i>	USD	25,0	90,0	-
Achat de <i>cap</i>	EUR	35,0	35,0	-
Achat de <i>floor</i>	USD	45,0	-	-
Vente de <i>cap</i>	USD	-	70,0	-
Achat de <i>call swaption</i>	EUR	-	-	50,0
Vente de <i>put swaption</i>	EUR	-	-	50,0

INSTRUMENTS NON ÉLIGIBLES A LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Notionnels	Devises	< 1 an	Entre 1 an et 5 ans	> 5 ans
Vente de <i>floor</i>	USD	-	50,0	-

Valorisation des instruments

Les instruments dérivés sont comptabilisés conformément aux règles et méthodes comptables présentées en note 11-4-1. Ainsi, l'intégralité des instruments dérivés de taux est valorisée au bilan et en compte de résultat à leur valeur de marché selon la norme IFRS 9. Conformément à la norme IFRS 13, Quadient a mis en œuvre une méthodologie de valorisation des risques de crédit quant à la valorisation des instruments financiers. Au vu des impacts non significatifs du risque de crédit, Quadient a pris la décision de ne pas les comptabiliser dans les comptes au 31 janvier 2023.

La variation de la valeur de marché des instruments non éligibles à la comptabilité de couverture a été entièrement comptabilisée en résultat financier. La part inefficace des instruments éligibles à la comptabilité de couverture, ainsi que la valeur temps de ces instruments, ont été comptabilisés en résultat financier. La variation de la valeur intrinsèque de ces derniers a été comptabilisée en ajustement des capitaux propres.

Quadiënt applique la norme IFRS 9 sur les instruments de couvertures.

	31 janvier 2022	Prime sur nouvelles opérations	Mouvements de l'exercice par les capitaux propres - Fair value via OCI *	Mouvements de l'exercice par les capitaux propres - Coût de la couverture alignée	Mouvements de l'exercice par le résultat - Fair value via P&L	Mouvements de l'exercice par le résultat - Coût de la couverture non-alignée	31 janvier 2023
Actifs financiers (dérivés)	2,9	2,8	3,7	0,7	(1,8)	-	8,3
Instruments dérivés en <i>fair value hedge</i>	0,2	-	-	-	(0,2)	-	(0,0)
Instruments dérivés qualifiés de couverture des flux de trésorerie	2,3	2,8	3,7	0,8	(1,2)	-	8,4
Instruments dérivés non éligibles	0,4	-	-	(0,1)	(0,4)	-	(0,1)
Passifs financiers (dérivés)	0,9	1,2	1,7	(0,2)	(2,0)	-	1,6
Instruments dérivés qualifiés de couverture des flux de trésorerie	0,9	1,2	1,7	(0,2)	(2,0)	-	1,6
Instruments dérivés non éligibles	-	-	-	-	-	-	-

* OCI (Other Comprehensive Income) : juste valeur par autres éléments du résultat global.

Sensibilité des instruments dérivés de taux aux variations de taux

L'impact d'une variation des taux de 0,5 % à la hausse sur les comptes clôturés le 31 janvier 2023 est la suivante :

	31 janvier 2023	Impact en capitaux propres	Impact résultat	31 janvier 2023
Actifs financiers (dérivés)	8,3	2,7	-	11,0
Instruments dérivés en <i>fair value hedge</i>	(0,0)	(0,0)	-	(0,0)
Instruments dérivés qualifiés de couverture des flux de trésorerie	8,4	2,7	-	11,1
Instruments dérivés non éligibles	(0,1)	-	-	(0,1)
Passifs financiers (dérivés)	1,6	0,3	-	1,9
Instruments dérivés qualifiés de couverture des flux de trésorerie	1,6	0,3	-	1,9
Instruments dérivés non éligibles	-	-	-	-

L'impact d'une variation des taux de 0,5 % à la baisse sur les comptes clôturés le 31 janvier 2023 est la suivante

	31 janvier 2023	Impact en capitaux propres	Impact résultat	31 janvier 2023
Actifs financiers (dérivés)	8,3	(2,7)	-	5,6
Instruments dérivés en <i>fair value hedge</i>	(0,0)	-	-	(0,0)
Instruments dérivés qualifiés de couverture des flux de trésorerie	8,4	(2,7)	-	5,7
Instruments dérivés non éligibles	(0,1)	-	-	(0,1)
Passifs financiers (dérivés)	1,6	(0,3)	-	1,3
Instruments dérivés qualifiés de couverture des flux de trésorerie	1,6	(0,3)	-	(0,3)
Instruments dérivés non éligibles	-	-	-	-

Risque de contrepartie des opérations de taux

Les opérations sont réalisées auprès des institutions bancaires internationales de premier rang qui participent à la ligne de crédit *revolving*.

11-4-3 : RISQUE DE LIQUIDITÉ

Compte tenu du niveau actuel de son endettement, le Groupe considère que sa capacité d'autofinancement (telle que définie dans l'état des flux de trésorerie consolidés) lui permettra de satisfaire facilement le service de sa dette. Les dettes du Groupe (*Schuldschein* et crédit *revolving*) sont soumises au respect de ratios financiers qui, s'ils ne sont pas respectés, peuvent entraîner le remboursement anticipé de la dette. Au 31 janvier 2023, tous les ratios financiers sont respectés.

La capacité à satisfaire le service futur de la dette dépendra néanmoins de la performance future du Groupe, qui est en partie liée à la conjoncture économique que le Groupe ne peut pas maîtriser. Aucune garantie ne peut donc être donnée quant à la capacité du Groupe à couvrir ses besoins financiers futurs.

Au 31 janvier 2023, le Groupe dispose de 400 millions d'euros de lignes de crédit non utilisées.

11-4-4 : RISQUE DE CRÉDIT

Exposition au risque de contrepartie client (créances clients, créances de crédit-bail et comptes rattachés)

Le risque de crédit est limité en raison, d'une part de la diversité et du nombre très important de clients et d'autre part de la valeur unitaire faible des contrats. À ce titre, aucun des contrats ne représente plus de 3 % du chiffre d'affaires.

Les principales filiales du Groupe sont dotées d'équipes et d'outils informatiques permettant une relance personnalisée des clients en cas d'impayés. Par ailleurs, les activités de crédit-bail et de financement de l'affranchissement disposent de leur propre outil de notation de crédit des clients et utilisent de façon systématique lors de l'entrée en relation avec le client les services d'une société externe de notation de crédit.

Lors des revues mensuelles menées par la direction financière du Groupe, le poste client de chaque filiale est analysé.

11-4-5 : EXPOSITION AU RISQUE LIÉ À LA DÉPENDANCE VIS-À-VIS DES FOURNISSEURS

Le principal fournisseur du Groupe est Sparck Technologies, entreprise spécialisée dans les systèmes d'emballage automatique, qui représente 16,6 % des achats du Groupe en 2022. En 2021, le principal fournisseur du Groupe était Zhilai qui représentait 15,7 % des achats du Groupe.

Les cinq premiers fournisseurs et les dix premiers fournisseurs représentent respectivement 22,6 % et 33,9 % du total des achats en 2022 contre 21,5 % et 31,0 % en 2021.

Une rupture d'approvisionnement en provenance de ces fournisseurs pourrait affecter significativement l'activité du Groupe, même si des clauses contractuelles garantissent le Groupe contre cette éventualité, Quadient a d'ailleurs mis en place des solutions alternatives au cas où une pareille éventualité viendrait à se produire.

11-4-6 : EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE BANCAIRE

Le Groupe a défini une liste de banques autorisées comme contrepartie pour l'ensemble de ses filiales et a rendu obligatoire les dépôts de liquidité auprès des banques autorisées. De façon plus générale, l'ensemble des services bancaires ne peut être confié à des banques autres que celles définies dans cette liste. Les exceptions à cette politique sont gérées de façon centralisée par la trésorerie Groupe.

Concernant la compensation des instruments dérivés et en conformité avec la norme IFRS 7, Quadient présente avant compensation une valeur d'instruments dérivés à l'actif d'un montant de 7,8 million d'euros. Ces opérations sont traitées auprès de huit partenaires bancaires. Au 31 janvier 2023, le net de ces instruments est un actif de 7,8 million d'euros.

11-4-7 : EXPOSITION AU CONFLIT UKRAINIEN

Dans le contexte du conflit armé en Ukraine, Le Groupe Quadient n'attend pas, à l'heure actuelle, d'impact significatif sur sa situation financière. L'exposition commerciale est limitée : Quadient ne menait aucune activité significative avec l'Ukraine ou la Russie et a cessé ses activités avec la Russie conformément aux sanctions imposées par l'union Européenne. Quadient n'est pas exposé à la chaîne d'approvisionnement dans la région et n'a pas d'employés directs dans ces pays. Quadient travaille avec un petit groupe de développeurs de logiciels contractuels qui soutiennent et développent la solution YayPay. Cette solution est fondée sur de l'informatique dématérialisée, hébergée dans l'Union Européenne et en Amérique du Nord et est gérée et entretenue à distance de manière sécurisée partout dans le monde. Des plans de continuité des activités ont été mis en place partout dans le monde et Quadient ne prévoit aucune perturbation dans l'utilisation et le support du logiciel. Cependant, les sanctions imposées à la Russie par un certain nombre de pays pourraient conduire à un ralentissement économique au niveau mondial, le Groupe n'est pas en mesure, à l'heure actuelle, de chiffrer un éventuel impact.

NOTE 12 SITUATION FISCALE**12-1 : Principes comptables**

Conformément à la norme IAS 12, Quadient comptabilise les impôts différés en utilisant l'approche bilancielle consistant à calculer un impôt différé sur les différences temporelles qui sont les différences entre la base fiscale d'un actif ou d'un passif et sa valeur comptable au bilan. Quadient applique également la méthode du report variable.

Les impôts différés sont évalués au taux d'impôt, voté ou en instance d'être voté, dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé.

Les actifs et passifs d'impôts exigibles et différés sont compensés pour une même autorité fiscale lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compensation.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé. Les actifs d'impôts différés non reconnus sont appréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur permettra de les recouvrer.

Les sociétés françaises bénéficient du régime d'intégration fiscale. Il en est de même pour les filiales étrangères du Groupe dans la majorité des pays où elles sont immatriculées.

12-2 : Principaux taux d'impôts

Au 31 janvier 2023, les taux retenus pour le calcul de l'impôt courant et de l'impôt différé dans les principaux pays sont les suivants :

	Impôt courant	Impôt différé
France	25,8 %	25,8 %
Royaume-Uni	19,0 %	25,0 %
Pays-Bas	25,0 %	25,0 %
États-Unis	25,9 %	25,9 %
Allemagne	32,1 %	32,1 %

12-3 : Preuve d'impôt

Le rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle est la suivante :

	31 janvier 2023	31 janvier 2022
Résultat avant impôt	30,9	107,9
Taux d'IS de la société mère	25,8 %	27,4 %
Impôt au taux de la société mère	8,0	29,6
Différence de taxation liée aux différents taux	(4,9)	(6,1)
Odirnane	(0,8)	(2,5)
Différences permanentes ^(a)	15,2	(4,8)
Réduction de taux et autres éléments non récurrents ^(b)	(1,6)	3,4
Ajustement IS années précédentes	0,9	(0,5)
Autres	(0,8)	0,6
IMPÔT TOTAL	16,0	19,7
TAUX EFFECTIF D'IMPOSITION	51,6 %	18,1 %

(a) Les différences permanentes incluent notamment l'impact de la dépréciation des écarts d'acquisition.

(b) Les éléments exceptionnels incluent notamment une provision pour risque fiscal.

	31 janvier 2023	31 janvier 2022
Charge d'impôt courant	29,6	31,9
Charge d'impôt différé	(13,6)	(12,2)
IMPÔT TOTAL	16,0	19,7

12-4 : Impôts différés

Les impôts différés proviennent essentiellement des éléments suivants :

	31 janvier 2022	Mouvements de l'exercice - capitaux propres	Mouvements de l'exercice - résultat	Autres variations *	Écarts de change	31 janvier 2023
Reports déficitaires	7,5	-	5,9	(0,0)	(0,3)	13,1
Provisions pour départs en retraite	3,5	(1,0)	0,1	(0,1)	(0,0)	2,5
Charges à déductibilité différée:						
• stocks et créances douteuses	4,0	-	(0,6)	-	0,1	3,5
• provisions liées aux employés	2,2	(0,0)	(0,2)	-	0,1	2,1
• amortissement des immobilisations	36,2	2,5	10,0	-	0,4	49,1
• autres provisions à déductibilité différée	(1,6)	-	1,1	-	(0,2)	(0,7)
Activités de crédit-bail	(97,5)	-	(2,1)	-	(2,8)	(102,4)
Brevets	2,5	-	-	-	-	2,5
Élimination de marges	2,9	-	(0,1)	-	(0,1)	2,7
Capitalisation des frais de recherche et développement	(20,5)	(1,1)	(1,2)	-	1,8	(21,0)
Taxes sur PPA	(8,2)	-	1,9	-	(0,1)	(6,4)
Amortissement des écarts d'acquisition	(38,0)	-	(2,2)	-	(0,9)	(41,1)
Fonds de pension	(18,8)	7,3	(0,3)	-	0,9	(10,9)
Autres différences temporaires	(12,4)	(0,8)	1,3	(0,2)	(0,1)	(12,2)
IMPÔTS DIFFERES ACTIFS (PASSIFS)	(138,2)	6,9	13,6	(0,3)	(1,2)	(119,2)

* La colonne « Autres variations » représente essentiellement des reclassements de poste à poste.

La reconnaissance des impôts différés actifs a été revue au 31 janvier 2023. Les déficits fiscaux reportables activés au bilan font l'objet d'une dépréciation dès lors qu'il a été jugé probable de ne pas pouvoir les utiliser dans un horizon de cinq ans. Cette provision, présentée

nettement sur la ligne « Reports déficitaires », s'élève à (19,3) millions d'euros au 31 janvier 2023. Les déficits fiscaux reportables dépréciés représentent une base d'impôt d'environ 76,0 millions d'euros au 31 janvier 2023. Il existe des déficits fiscaux non activés dans le Groupe.

NOTE 13 CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION**13-1 : Capitaux propres****13-1-1 : CAPITAL SOCIAL**

Au 31 janvier 2023, le capital social de la société mère d'un montant de 34,5 millions d'euros se compose de 34 468 912 actions d'une valeur unitaire d'un euro. Le capital émis est entièrement libéré.

13-1-2 : PRIMES LIÉES AU CAPITAL

Les primes liées au capital proviennent de la différence entre la valeur des titres émis et le montant des apports reçus. Elles sont entièrement distribuables. Au 31 janvier 2023, les primes d'émission s'élèvent à 51,3 millions d'euros, contre 52,9 millions d'euros au 31 janvier 2022.

13-1-3 : RÉSERVES ET REPORT À NOUVEAU

Ce poste regroupe essentiellement les résultats cumulés de chaque exercice, les distributions de dividendes et les livraisons d'actions gratuites.

13-1-4 : DIFFÉRENCE DE CONVERSION

Les comptes des filiales étrangères établis en devises locales ont été convertis en euros au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice pour le bilan et au taux

de change moyen de l'exercice pour les éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie.

Les écarts de change résultant de la conversion des éléments en devises sont comptabilisés dans la différence de conversion incluse dans les capitaux propres.

Les écarts de conversion au 31 janvier 2023 s'élèvent à 16,1 millions d'euros contre 6,2 millions d'euros au 31 janvier 2022.

13-1-5 : DIVIDENDE PAR ACTION

Les réserves distribuables de la société mère s'élèvent au 31 janvier 2023 à 410,1 millions d'euros avant affectation du résultat 2022 contre 326,8 millions d'euros au 31 janvier 2022.

Le Conseil d'administration a décidé de soumettre au vote de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 16 juin 2023 un dividende de 0,60 euro par action au titre de l'exercice 2022. Si ce dividende est approuvé, le versement en numéraire aura lieu en une seule fois.

Le dividende distribué sur les résultats 2021 était de 0,55 euro, versé en numéraire en une seule fois.

13-1-6 : CONTRAT DE LIQUIDITÉ ET PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Les instruments de capitaux propres qui ont été rachetés par la Société sont déduits des capitaux propres. Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du Groupe.

Dans le cadre du contrat de liquidité, les titres ne peuvent pas être vendus librement par Quadiant sauf en cas de rupture du contrat. La mise en œuvre de ce contrat, conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement (AFEI), a été confiée à Exane BNP Paribas.

Nombre d'actions	31 janvier 2022	Achat	Vente	Transfert	Annulation actions auto-détenues		Livraison actions gratuites	31 janvier 2023
Contrat de liquidité	164 259	514 731	(533 669)	(94 000)	-	-	-	51 321
Actions propres	95 804			94 000	(94 000)	(73 644)		22 160

Au 31 janvier 2023, le Groupe possède 51 321 actions dans le cadre du contrat de liquidité et 22 160 actions dans le but de couvrir les obligations contractées à l'occasion des programmes d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites attribuées aux salariés et aux mandataires du Groupe contre respectivement 164 259 actions et 95 804 actions au 31 janvier 2022.

31 janvier 2023. Aucun actionnaire détenant plus de 3 % du capital n'exerce avec Quadiant une activité significative de quelque nature.

13-1-7 : GESTION DES CAPITAUX PROPRES

En matière de gestion de capitaux propres, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation afin de servir un rendement aux actionnaires et d'optimiser le coût de son capital. Le Groupe gère la structure de ses capitaux propres en fonction des conditions économiques, il peut ajuster le montant des dividendes et des rachats d'actions.

13-2 : Instruments de capitaux propres

Le 16 juin 2015, Quadiant S.A. a émis une Obligation à Durée Indéterminée à option de Remboursement en Numéraire et/ou en actions Nouvelles et/ou Existantes (ODIRNANE) pour un montant notionnel de 265 millions d'euros représentant 4 587 156 titres d'une valeur nominale de 57,77 euros. Cette obligation est cotée sur le marché libre de Francfort « Freiverkehr ».

Le 16 juin 2022, Quadiant a procédé au remboursement au pair en numéraire de cette obligation pour un montant de 265,0 millions d'euros.

13-1-8 : INFORMATIONS RELATIVES AUX INVESTISSEURS

Quadiant a effectué une analyse de son actionariat au

13-3 : Résultat par action

13-3-1 : PRINCIPES COMPTABLES

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Il est ajusté du paiement des coupons relatifs à l'ODIRNANE.

Le résultat net dilué par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux porteurs de capitaux propres ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période plus le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives en actions ordinaires.

Pour les options de souscription ou d'achat d'actions, la méthode du rachat d'actions est utilisée. Pour calculer le résultat dilué par action, les options dilutives sont supposées avoir été exercées. Le produit composé de ces instruments est considéré comme

ayant été perçu lors de l'émission d'actions ordinaires au cours moyen de marché des actions ordinaires pendant la période. La différence entre le nombre d'actions ordinaires émises et le nombre d'actions ordinaires qui auraient été émises au cours moyen du marché doit être traitée comme une émission d'actions ordinaires sans contrepartie. De ce fait, les options n'ont un effet dilutif que lorsque le cours moyen de marché des actions ordinaires pendant la période excède le prix d'exercice des options.

Les instruments potentiellement dilutifs correspondent aux attributions gratuites d'actions (note 9-4-2) et à l'ODIRNANE (note 13-2). Ces instruments sont pris en compte si et seulement si leur effet de dilution diminue le résultat par action ou augmente la perte par action. Selon IAS 33, s'il est supérieur au résultat de base par action, le résultat dilué par action tel que calculé est considéré comme non représentatif et est ramené au résultat de base par action.

13-3-2 : DÉTERMINATION DU RÉSULTAT PAR ACTION

Sont présentées ci-dessous, les informations sur les résultats ayant servi au calcul du résultat de base et du résultat dilué par action pour l'ensemble des activités :

	31 janvier 2023	31 janvier 2022
Résultat net – part du Groupe	13,3	87,8
Dividendes ODIRNANE	(3,4)	(8,9)
Résultat de base retraité (A)	9,9	78,9
Impact des instruments dilutifs :		
• actions gratuites dilutives	-	-
• conversion de l'ODIRNANE	-	8,9
Résultat net dilué (B)	9,9	87,8
Nombre d'actions en circulation	34 037	34 014
Effet <i>pro rata temporis</i> des paiements de dividendes en actions, levées de <i>stock-options</i> , rachat d'actions en voie d'annulation et contrat de liquidité	(109)	11
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers) * (C)	33 927	34 025
Nombre moyen pondéré d'actions gratuites en circulation, <i>pro rata temporis</i>	-	-
Nombre d'actions résultant de la conversion de l'ODIRNANE, <i>pro rata temporis</i>	-	6 472
Nombre d'actions dilué (en milliers) * (D)	33 927	40 497
RÉSULTAT NET PAR ACTION (EN EUROS) (A)/(C)	0,29	2,32
RÉSULTAT NET DILUE PAR ACTION (EN EUROS) (B)/(D)	0,29	2,17

* Nombre moyen pondéré sur l'exercice.

L'ODIRNANE a été remboursée en juin 2022 (cf. Note 13-1).

Au 31 janvier 2023, les instruments potentiellement dilutifs décrits dans les principes comptables ci-dessus ont un effet anti-dilutif et ont de ce fait été exclus du calcul du résultat net dilué par action.

Au 31 janvier 2022, les actions gratuites avaient un effet anti-dilutif et avaient été exclues du calcul du résultat net dilué par action.

NOTE 14 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le 21 février 2023, Quadiant a remboursé les 57,0 millions d'euros de nominal restant sur sa dette Schuldschein conclue en février 2017.

Depuis la clôture de l'exercice au 31 janvier 2023 jusqu'à la date d'arrêté des comptes consolidés par le Conseil d'administration, il n'y a pas eu d'autre changement significatif dans la situation commerciale ou financière du Groupe ni d'acquisitions significatives.

NOTE 15 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX

Pris en charge par le Groupe au cours des exercices 2022 et 2021 :

	2022				2021			
	EY		Mazars		EY		Finexsi Audit	
	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	630	28 %	230	41 %	557	22 %	247	87 %
Filiales intégrées globalement	1 439	65 %	332	59 %	1 818	73 %	40	13 %
Services autres que la certification des comptes (SACC)								
Émetteur	7	0 %	-	-	-	-	-	-
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total audit	2 075	93 %	562	100 %	2 375	95 %	287	100 %
Autres prestations rendues par le Commissaire aux comptes et par son réseau								
Acquisitions	-	-	-	-	-	-	-	-
Juridique, fiscal	111	5 %	-	-	82	3 %	-	-
Autres	53	2 %	-	-	61	2 %	-	-
Sous-total autres prestations	164	7 %	-	-	143	5 %	-	-
TOTAL	2 238	100 %	562	100 %	2 518	100 %	287	100 %

6.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 janvier 2023

A l'Assemblée Générale de la société Quadient S.A.,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Quadient S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union

européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} février 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 2.2 Evolutions normatives » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les impacts découlant de la décision IFRIC

relative à la comptabilisation des coûts de personnalisation et de configuration dans le cadre des contrats SaaS.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition

Risque identifié

Au 31 janvier 2023, les écarts d'acquisition s'élèvent à 1 080,0 millions d'euros en valeur nette.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le test est effectué au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (« UGT ») ou regroupements d'UGT définis par votre groupe. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT est inférieure à sa valeur comptable. Sauf indication contraire, votre groupe utilise la valeur d'utilité pour évaluer la valeur recouvrable de chaque UGT ou groupes d'UGT.

La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs que votre groupe s'attend à obtenir des UGT ou groupes d'UGT identifiés. Les flux futurs reposent sur des projections financières établies sur une période de cinq ans selon les modalités décrites dans la note 4-5-1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les hypothèses, les analyses de sensibilité et les résultats des tests sont plus amplement présentés dans la note 4-5-2 de l'annexe aux comptes consolidés. Ces tests ont abouti à la comptabilisation d'une dépréciation de 48,5 millions d'euros au 31 janvier 2023.

Au cours de l'exercice 2022, votre groupe a modifié le suivi de la performance de ses activités, ce qui l'a conduit à redéfinir ses secteurs opérationnels au sens de la norme IFRS 8. Dorénavant, l'analyse de la performance est réalisée au niveau de chaque solution. Cela a eu pour conséquence de modifier le niveau de suivi des écarts d'acquisition. Auparavant, affectés par zone géographique, ils sont désormais suivis par solution et par zone géographique, comme présenté dans la note 4-1-3 de l'annexe aux comptes consolidés.

L'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition est considérée comme un point clé de l'audit en raison de leur caractère significatif et parce que leur évaluation repose très largement sur les jugements et les estimations de la direction, notamment s'agissant des projections financières utilisées, des taux de croissance retenus pour les projections de flux de trésorerie et des taux d'actualisation appliqués.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance de la nouvelle définition des secteurs opérationnels de votre groupe et de ses conséquences sur le suivi des écarts d'acquisition.

Nous avons également pris connaissance de la procédure mise en place par la direction pour la détermination de la valeur d'utilité des écarts d'acquisition, et pour l'identification d'indices de pertes de valeur. Nos travaux ont notamment consisté à :

- examiner la conformité de la méthodologie appliquée par votre groupe pour la détermination des UGT ou groupes d'UGT aux normes IFRS en vigueur ;
- apprécier la cohérence des nouvelles UGT ou groupes d'UGT avec l'information présentée au titre des secteurs opérationnels au sens de la norme IFRS 8 compte tenu du nouveau suivi des segments opérationnels constitués des solutions ;
- contrôler la réallocation des écarts d'acquisition aux UGT et groupes d'UGT ;
- analyser les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur et vérifier l'exactitude arithmétique des formules de calcul utilisées ;
- apprécier la cohérence des réallocations des marges et des actifs nets industriels et de leasing ainsi que celle des coûts de support ;
- examiner le caractère exhaustif des éléments composant la valeur comptable des UGT testées.

Nous avons également analysé les hypothèses-clés utilisées pour les projections des flux de trésorerie en utilisant l'ancienne et la nouvelle allocation des UGT. Nos travaux ont notamment consisté à :

- comparer les flux projetés aux performances historiques ;
- analyser la cohérence de ces projections avec notre compréhension des initiatives stratégiques de votre groupe ;
- rapprocher les données utilisées avec les plans d'affaires préparés par la direction et présentés au conseil d'administration ;
- apprécier, avec le support de nos spécialistes en évaluation d'actifs, la cohérence des taux de croissance long terme retenus et des taux d'actualisation appliqués pour chaque UGT ou groupes d'UGT avec les analyses de marché ;
- apprécier les analyses de sensibilité en lien avec les hypothèses-clés pour identifier la marge de variabilité des hypothèses qui, individuellement ou collectivement, impliqueraient une dépréciation complémentaire des écarts d'acquisition, en particulier les prévisions de trésorerie, les taux de croissance à l'infini et les taux d'actualisation.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié de l'information donnée dans les notes 4-1 et 4-5 de l'annexe aux comptes consolidés.

Comptabilisation du chiffre d'affaires

Risque identifié

Le chiffre d'affaires s'élève à 1 081,2 millions d'euros au 31 janvier 2023. Comme décrit dans la note 5-1 « Chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe évalue le chiffre d'affaires à la juste valeur de la contrepartie attendue, net des rabais, remises et ristournes éventuels et hors T.V.A. et autres taxes, conformément à la norme IFRS 15. Le chiffre d'affaires est enregistré lorsque votre groupe a rempli les obligations de performance identifiées dans les différents contrats.

Les clauses des contrats commerciaux entre votre groupe et ses clients comportent des modalités de transfert de propriété et de réalisation des prestations de service dont l'analyse est déterminante pour la bonne comptabilisation du chiffre d'affaires.

En particulier, pour les locations financières, votre groupe comptabilise une vente de matériel et enregistre une créance d'un montant égal à la valeur actuelle nette des loyers à percevoir sur la durée du financement mis en place.

Pour les logiciels et services associés, votre groupe comptabilise le chiffre d'affaires dès l'accord passé, à condition que certains critères soient remplis :

- votre groupe a conclu un contrat avec le client ;
- La licence ou le service ont été livrés ou mis à disposition ;
- les honoraires sont fixés, il n'y a plus d'incertitudes qui pourraient compromettre la réalisation du contrat.

En conséquence, nous avons considéré la comptabilisation du chiffre d'affaires comme un point clé de l'audit, dans la mesure où celle-ci est sensible aux jugements et aux estimations de la direction et peut avoir une incidence significative sur les comptes consolidés.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance des procédures et, le cas échéant, des systèmes d'informations spécifiques, mis en place par les filiales jugées les plus significatives, concourant à la formation du chiffre d'affaires consolidé.

Nous avons examiné la conformité des règles de reconnaissance du chiffre d'affaires avec la norme IFRS 15. Nous avons testé les contrôles-clés sur le processus de reconnaissance du chiffre d'affaires pour les filiales jugées les plus significatives.

Nous avons effectué des procédures analytiques spécifiques aux diverses catégories de chiffre d'affaires au niveau de chaque filiale sélectionnée sur la base de la taille ou du risque, et au niveau de votre groupe, à la fois par solution et par zone géographique, pour analyser les variations de chiffres d'affaires tout au long de l'année.

Sur un échantillon de contrats, nous avons examiné :

- la documentation afférente (par exemple contrats, factures, bons de livraison, preuves de réalisation des prestations) pour contrôler que la comptabilisation est réalisée sur la période comptable correspondante ;
- la documentation des écritures manuelles impactant les comptes de chiffres d'affaires en nous focalisant sur certaines transactions identifiées comme non récurrentes.

Nous avons également apprécié le caractère approprié de la note 5-1 de l'annexe aux comptes consolidés.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Format de présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Quadient S.A. par votre assemblée générale du 16 juin 2022 pour le cabinet MAZARS et du 9 septembre 1997 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 janvier 2023, le cabinet MAZARS était dans la première année de sa mission et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la vingt-sixième année de sa mission sans interruption (dont vingt-quatre années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé).

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la

convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 27 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

Fracisco Sanchez

ERNST & YOUNG et Autres

May Kassis-Morin

6.3 Analyse des résultats de Quadient S.A.

Tous les montants indiqués ci-après sont exprimés en millions d'euros arrondis avec un chiffre après la virgule, sauf indication contraire.

6.3.1 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2022

Remboursement de l'ODIRNANE

Le 16 juin 2022, Quadient S.A. a remboursé en numéraire au pair pour un montant de 265,0 millions d'euros l'Obligation à Durée Indéterminée à option de Remboursement en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles et/ou Existantes (ODIRNANE) utilisant la trésorerie disponible.

Abandons de créances et sortie du Groupe

Le 21 octobre 2022, Quadient S.A. a procédé à la dissolution de sa filiale Neopost SDS Ltd. Dans le cadre de cette opération Quadient S.A. a consenti un abandon de créance d'un montant de 2,7 millions d'euros et a constaté la sortie de ses titres de participation pour 4,6 millions d'euros. Les titres de participation et la créance étaient intégralement dépréciées, cette dissolution n'a pas eu d'impact sur le résultat net de Quadient S.A.

Quadient S.A. a consenti un abandon de créance de 7,0 millions d'euros à Quadient Italie le 22 août 2022,

Au 31 janvier 2023, le test de dépréciation réalisé sur les titres de participation a conduit Quadient S.A. à déprécier intégralement son investissement d'un montant de 7,2 millions d'euros dans la société Quadient Shipping.

6.3.2 RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation de Quadient S.A. est une perte de 1,1 million d'euros contre une perte de 6,5 millions d'euros au 31 janvier 2022.

6.3.3 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier présente un gain de 49,4 millions d'euros contre un gain de 104,4 millions d'euros l'an passé. Les dividendes reçus par la Société s'établissent à 70,0 millions d'euros au 31 janvier 2023 (104,8 millions d'euros au 31 janvier 2022). Les produits d'intérêts nets en provenance des filiales du Groupe s'élèvent à 17,4 millions d'euros (18,3 millions au 31 janvier 2022),

avant comptabilisation de pertes sur créances sur titres de participation de 9,7 millions d'euros (18,0 millions d'euros au 31 janvier 2022) et de mali de liquidation de titres de 4,6 millions d'euros. Les charges d'intérêts liées aux emprunts externes sont de 23,0 millions (25,8 millions au 31 janvier 2022). Les provisions financières nettes s'élèvent à (0,1) million d'euros (13,8 millions d'euros au 31 janvier 2022).

6.3.4 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de Quadient S.A. est une perte de 0,4 million d'euros contre un gain de 0,3 million d'euros au 31 janvier 2022.

Lors des cessions d'actions propres dans le cadre du contrat de liquidité, des produits exceptionnels sur opérations en capital ont été générés pour 0,4 million d'euros (1,1 million d'euros au 31 janvier 2022) et des charges exceptionnelles sur opérations en capital pour 0,8 million d'euros (0,8 million d'euros au 31 janvier 2022).

6.3.5 RÉSULTAT NET

Le résultat net est positif de 51,3 millions d'euros (103,7 millions d'euros au 31 janvier 2022), après prise en compte d'un produit d'impôt net de 3,4 millions d'euros (5,5 millions d'euros au 31 janvier 2022).

Conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* du Code général des impôts, les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge les dépenses non déductibles à hauteur de 79 513 euros du résultat fiscal (article 39-4 du Code général des impôts), mais ne prennent pas en compte les frais généraux non déductibles fiscalement (article 39-5 du Code général des impôts).

6.3.6 CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres de Quadient S.A. s'élèvent à 499,3 millions d'euros au 31 janvier 2023 en hausse de 30,8 millions d'euros par rapport au 31 janvier 2022. Cette hausse correspond au résultat de l'exercice 2022 après déduction de 18,9 millions d'euros versés aux actionnaires au titre du dividende 2021 et de la baisse de 1,6 million d'euros suite à l'annulation de 94 000 actions auto-détenues.

6.3.7 DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice et dont le terme est échu (article D. 441-4) :

	31 janvier 2023	Nombre de factures
Fournisseurs – Tranches de retard de paiement		
• Non échu	14,2	119
• Entre 1 et 30 jours	0,2	14
• Entre 31 et 60 jours	0,0	3
• Entre 61 et 90 jours	0,0	3
• Plus de 90 jours	0,0	17
TOTAL	14,4	156

Les fournisseurs sont réglés contractuellement à 30 jours.

	31 janvier 2023	Nombre de factures
Clients – Tranches de retard de paiement		
• Non échu	14,5	182
• Entre 1 et 30 jours	0,0	2
• Entre 31 et 60 jours	-	-
• Entre 61 et 90 jours	0,1	9
• Plus de 90 jours	0,2	25
TOTAL	14,8	218

Les paiements clients sont encaissés contractuellement à 30 jours.

6.3.8 TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/01/2019	31/01/2020	31/01/2021	31/01/2022	31/01/2023
Capital social					
Capital en fin d'exercice	34,6	34,6	34,6	34,6	34,5
Nombre d'actions	34 562 912	34 562 912	34 562 912	34 562 912	34 468 912
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires hors taxes	33,8	34,9	33,7	30,7	36,1
Résultat avant impôts, dotations aux amortissements et provisions	97,4	83,1	(6,5)	84,4	49,0
Impôts sur les bénéfices	10,3	6,4	6,6	5,5	3,4
Dotations aux amortissements et aux provisions	(69,2)	(78,4)	29,5	13,8	(1,1)
Résultat net	38,5	11,1	29,6	103,7	51,3
Résultat distribué	18,2	12,0	17,2	18,9	20,6

	31/01/2019	31/01/2020	31/01/2021	31/01/2022	31/01/2023
Résultat par action (en euros)					
Résultat après impôts, et avant dotations aux amortissements et provisions	3,12	2,59	0,00	2,60	1,52
Résultat après impôts, dotations aux amortissements et provisions	1,11	0,32	0,86	3,00	1,49
Dividendes distribués	0,53	0,35	0,50	0,55	0,60
Personnel					
Effectif moyen	39	42	43	45	49
Masse salariale	7,3	8,8	9,6	9,0	8,3
Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales)	4,8	4,1	6,3	4,1	1,8

6.3.9 DIVIDENDES

Le Conseil d'administration a décidé de soumettre au vote de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 16 juin 2023 un dividende de 0,60 euro par action au titre de l'exercice 2022, en hausse de 9% par rapport à l'exercice précédent. Si ce dividende est approuvé, le versement en numéraire aura lieu en une seule fois.

La réserve légale est dotée de 10 % du capital social.

Le montant de réserves distribuables s'élève à 410,0 millions d'euros calculé comme suit :

(En euros)	31 janvier 2023
Affectation des résultats soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale :	
• report à nouveau antérieur	358 676 332,94
• résultat de l'exercice 2022	51 314 669,94
• prélèvement sur la prime d'émission	-
TOTAL	409 991 002,88

Les dividendes distribués au cours des trois dernières années figurent dans le tableau des cinq derniers exercices.

6.3.10 MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mazars, représenté par Francisco Sanchez ;

Ernst & Young et Autres, représenté par May Kassis-Morin.

6.3.11 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le 21 février 2023, Quadient SA a remboursé les 57 millions d'euros de nominal restant sur sa dette *Schuldschein* conclue en février 2017.

Depuis la clôture de l'exercice au 31 janvier 2023 jusqu'à la date d'arrêté des comptes sociaux par le Conseil d'administration, il n'y a pas eu d'autre changement significatif dans la situation commerciale ou financière de la Société.

6.3.12 PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2023

Quadient S.A. va continuer à assurer la fonction de *holding* du groupe Quadient.

6.4 Comptes sociaux de Quadient S.A.

6.4.1 BILAN

■ ACTIF

(En millions d'euros)	Notes	31 janvier 2023	31 janvier 2022
Immobilisations incorporelles			
Montant brut		41,2	41,2
Amortissements		(41,2)	(41,2)
	(3)	0,0	0,0
Immobilisations corporelles			
Montant brut		0,3	0,3
Amortissements		(0,2)	(0,1)
	(3)	0,1	0,2
Immobilisations financières			
Montant brut		1 291,6	1 302,4
Dépréciations		(102,2)	(99,6)
	(4)	1 189,4	1 202,8
Créances - net			
Clients et comptes rattachés - net		14,7	16,3
Créances diverses - net		378,0	369,9
	(5)	392,7	386,2
Valeurs financières			
Actions propres		1,3	5,7
Titres de placement		-	-
Disponibilités		97,5	392,0
	(6)	98,8	397,7
Instruments financiers		0,8	1,1
Charges constatées d'avance		1,7	0,8
Charges à répartir sur plusieurs exercices		2,2	3,3
Écart de conversion actif	(7)	17,2	4,8
TOTAL ACTIF		1 702,9	1 996,9

Les notes qui suivent font partie intégrante des états financiers.

■ PASSIF

(En millions d'euros)	Notes	31 janvier 2023	31 janvier 2022
Capital		34,5	34,6
Primes liées au capital		51,4	52,9
Réserves		362,1	277,3
Résultat de l'exercice		51,3	103,7
Capitaux propres	(8)	499,3	468,5
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques		2,1	0,1
Provisions pour charges		1,8	3,9
	(9)	3,9	4,0
Dettes financières			
Auprès des établissements de crédit		819,5	1 152,3
Autres emprunts et dettes financières		0,6	0,6
	(10)	820,1	1 152,9
Dettes d'exploitation			
Fournisseurs		14,4	11,2
Dividendes à payer		-	-
Autres dettes d'exploitation		347,1	352,2
Impôts et taxes		0,3	0,2
		361,8	363,6
Instruments financiers		2,3	1,1
Découverts bancaires		0,2	0,0
Écart de conversion passif	(7)	15,3	6,7
TOTAL PASSIF		1 702,9	1 996,9

Les notes qui suivent font partie intégrante des états financiers.

6.4.2 COMPTE DE RÉSULTAT

(En millions d'euros)	Notes	31 janvier 2023	31 janvier 2022
Production vendue de services		36,1	30,7
Reprises sur provisions et dépréciations, transferts de charges		0,7	1,6
Autres produits		0,0	0,0
Produits d'exploitation		36,8	32,3
Achats externes et charges d'exploitation		(35,7)	(36,7)
Autres charges		(0,5)	(0,5)
Dotations aux provisions, amortissements et dépréciations		(1,7)	(1,6)
Charges d'exploitation		(37,9)	(38,8)
Résultat d'exploitation	(11-1)	(1,1)	(6,5)
Produits financiers de participation (dividendes)		70,0	104,8
Produits financiers de participation (intérêts)		23,7	20,2
Autres intérêts et produits financiers		39,6	59,3
Reprises sur dépréciations et provisions		9,2	18,6
Produits financiers		142,5	202,9
Intérêts et charges assimilées		(83,8)	(93,7)
Commissions bancaires		(0,0)	(0,0)
Dotations aux dépréciations et provisions		(9,2)	(4,8)
Charges financières		(93,1)	(98,5)
Résultat financier	(11-2)	49,4	104,4
Résultat courant		48,3	97,9
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
• produits des cessions d'éléments d'actif		-	-
• autres		0,4	1,1
Produits exceptionnels		0,4	1,1
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
• valeur comptable des éléments d'actif cédés		-	-
• dotations aux amortissements exceptionnels sur immobilisations		-	-
• autres		(0,8)	(0,8)
Charges exceptionnelles		(0,8)	(0,8)
Résultat exceptionnel	(11-3)	(0,4)	0,3
Impôt sur les sociétés	(11-4)	3,4	5,5
RÉSULTAT NET		51,3	103,7

Les notes qui suivent font partie intégrante des états financiers.

6.4.3 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(En millions d'euros)	31 janvier 2023	31 janvier 2022
Résultat net	51,3	103,7
Dotations (reprises) aux amortissements corporels et incorporels	0,0	0,0
Dotations (reprises) aux provisions pour risques et charges	0,0	2,5
Plus ou moins value de cession d'actifs immobilisés	-	-
Gains et pertes liées aux variations de juste valeur	(2,3)	(5,4)
Marge brute d'autofinancement	49,0	100,8
(Augmentation) diminution des clients et comptes rattachés	1,6	0,0
Augmentation (diminution) des fournisseurs et comptes rattachés	3,2	(2,8)
(Augmentation) diminution des autres passifs et actifs d'exploitation	(3,6)	(15,2)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation (A)	50,2	82,8
Investissements en immobilisations corporelles	(0,0)	(0,0)
Investissements en immobilisations incorporelles	-	-
Acquisition de titres et (augmentation) diminution des prêts consentis	18,3	(35,3)
Sous-total investissements	18,3	(35,3)
Cession d'immobilisations	-	-
Flux de trésorerie affectés aux investissements (B)	18,3	(35,3)
Augmentation (diminution) du capital de la société mère	(1,6)	-
Dividendes versés aux actionnaires de la Société	(18,9)	(17,2)
Nouvelles dettes financières	18,8	263,4
Remboursement d'emprunts	(384,4)	(295,3)
Variation nette des autres dettes financières et des intérêts courus non échus	30,0	(2,5)
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement (C)	(356,1)	(51,6)
Incidence sur la trésorerie de la variation des taux de change (D)	(7,1)	(17,7)
Variation de la trésorerie nette (A) + (B) + (C) + (D)	(294,7)	(21,8)
Trésorerie en début d'exercice	392,1	413,9
TRÉSORERIE NETTE EN FIN D'EXERCICE	97,4	392,1

Les notes qui suivent font partie intégrante des états financiers.

6.4.4 ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	Valeur nominale de l'action	Nombre d'actions	Capital	Primes liées au capital social	Réserves	Total
Capitaux propres au 31 janvier 2021	1 EUR	34 562 912	34,6	52,9	294,3	381,8
Dividendes distribués	-	-	-	-	(17,2)	(17,2)
Changement de méthode d'évaluation des engagements postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	0,2	0,2
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	103,7	103,7
Capitaux propres au 31 janvier 2022	1 EUR	34 562 912	34,6	52,9	381,0	468,5
Dividendes distribués	-	-	-	-	(18,9)	(18,9)
Annulation d'actions propres	-	(94 000)	(0,1)	(1,5)	-	(1,6)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	51,3	51,3
CAPITAUX PROPRES AU 31 JANVIER 2023	1 EUR	34 468 912	34,5	51,4	413,4	499,3

Les notes qui suivent font partie intégrante des états financiers.

6.4.5 NOTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

Exercices clos les 31 janvier 2023 et 31 janvier 2022.

Sauf indication contraire, tous les montants indiqués ci-après sont exprimés en millions d'euros, arrondis avec un chiffre après la virgule. La somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté.

Certains montants au 31 janvier 2022 ont pu être reclassés afin d'être comparables à la présentation retenue au 31 janvier 2023.

SOMMAIRE DES NOTES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE QUADIENT S.A.

NOTE 5	DONNÉES OPÉRATIONNELLES	187	NOTE 9	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	246
NOTE 1	PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ	241	NOTE 10	DETTES FINANCIÈRES	247
NOTE 2	PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX	241	NOTE 11	COMPTE DE RÉSULTAT	248
NOTE 3	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	241	NOTE 12	INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES	250
NOTE 4	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	242	NOTE 13	GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS	250
NOTE 5	CRÉANCES	243	NOTE 14	FILIALES ET PARTICIPATIONS	256
NOTE 6	VALEURS FINANCIÈRES	244	NOTE 15	RÉMUNÉRATION ET EFFECTIFS	257
NOTE 7	OPÉRATIONS EN DEVISES	245	NOTE 16	ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE	258
NOTE 8	CAPITAUX PROPRES	245			

NOTE 1 PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

Quadient S.A. est une société de droit français, ayant pour SIREN le numéro 402 103 907, dont le siège social est situé au 42-46 avenue Aristide Briand, 92220 Bagneux.

Quadient S.A. est la société mère du Groupe Quadient et la tête de l'intégration fiscale en France.

La société Quadient S.A. *holding* du Groupe Quadient a été constituée en 1992 par une opération d'acquisition à

effet de levier (LBO) des activités de la division "matériel de traitement du courrier", du groupe Alcatel. Après une seconde opération d'acquisition à effet de levier en 1997, Quadient a été introduit sur le premier marché d'Euronext Paris le 23 février 1999.

Quadient S.A. exerce une activité de holding, via la détention de participations financières qui lui permettent le contrôle direct ou indirect des sociétés du Groupe.

Faits marquants de l'exercice

Remboursement de l'Odirnane

Le 16 juin 2022, Quadient S.A. a remboursé en numéraire au pair pour un montant de 265,0 millions d'euros l'Obligation à Durée Indéterminée à option de Remboursement en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles et/ou Existantes (ODIRNANE) utilisant la trésorerie disponible.

Abandons de créances et sortie du Groupe

Le 21 octobre 2022, Quadient S.A. a procédé à la dissolution de sa filiale Neopost SDS Ltd. Dans le cadre

de cette opération Quadient S.A. a consenti un abandon de créance d'un montant de 2,7 millions d'euros et a constaté la sortie de ses titres de participation pour 4,6 millions d'euros. Les titres de participation et la créance étaient intégralement dépréciées, cette dissolution n'a pas eu d'impact sur le résultat net de Quadient S.A.

Quadient S.A. a consenti un abandon de créance de 7,0 millions d'euros à Quadient Italie le 22 août 2022,

Au 31 janvier 2023, le test de dépréciation réalisé sur les titres de participation a conduit Quadient S.A. à déprécier intégralement son investissement d'un montant de 7,2 millions d'euros dans la société Quadient Shipping.

NOTE 2 PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX

Les comptes au 31 janvier 2022 sont établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce (articles L.123-12 à L.123-28) du règlement ANC n° 2014-03,

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;

- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Concernant les frais d'émission d'emprunt, la Société a opté pour l'étalement des frais d'émission sur la durée de l'emprunt.

NOTE 3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés suivant la durée d'utilité et selon la méthode linéaire.

Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

- coûts d'intégration des projets informatiques : cinq ou sept ans ;
- logiciels : cinq ans ;
- agencements : dix ans ;
- mobiliers et matériels : quatre, cinq ou huit ans.

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles
Valeurs brutes au 31 janvier 2022	41,2	0,3
Acquisitions	-	-
Cessions/mises au rebut	-	-
Valeurs brutes au 31 janvier 2023	41,2	0,3
Amortissements au 31 janvier 2022	(41,2)	(0,1)
Dotations aux amortissements & dépréciations	-	(0,1)
Autres variations	-	-
Amortissements au 31 janvier 2023	(41,2)	(0,2)
VALEURS NETTES COMPTABLES AU 31 JANVIER 2023	0,0	0,1

NOTE 4 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur valeur d'apport.

La valorisation des participations est revue chaque année. Un test de perte de valeur est effectué au moins une fois par an par le biais des flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie reposent sur des hypothèses de croissance du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation sur une période de cinq ans. Le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen

du capital retraité de l'impôt, majoré le cas échéant d'une prime de risques spécifiques. Lorsque leur valeur d'inventaire à la date de clôture est inférieure à la valeur comptabilisée, une dépréciation est enregistrée, du montant de cette différence.

Dans cette catégorie figure le compte de dépôt confié à Exane BNP Paribas dans le cadre du contrat de liquidité et investi en SICAV (Société d'investissement à capital variable).

	31 janvier 2023	31 janvier 2022
Titres de participation - Valeurs Brutes	971,4	975,3
Dépréciations des titres de participation	(102,2)	(99,6)
Titres de participation - Valeurs nettes	869,2	875,7
Prêts aux filiales	314,8	322,6
Dépréciations des prêts aux filiales	-	-
Prêts aux filiales - Valeurs nettes	314,8	322,6
Partech Entrepreneur II	2,1	2,2
X'Ange Capital 4	1,9	1,3
FPCI (Fond Professionnel de Capital Investissement)	4,0	3,5
Contrat de liquidité	1,4	1,0
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 189,4	1 202,8

Le portefeuille de participations est détaillé dans le tableau des filiales et participations (note 14).

La variation annuelle de la valeur brute des immobilisations financières s'explique par :

- l'augmentation de capital réalisée chez Quadient Norge pour 0,7 million d'euros ;
- la sortie de titres de Neopost SDS Ltd pour 4,6 millions d'euros ;
- la distribution reçue de Partech Entrepreneur II pour 0,1 million d'euros ;

- la participation versée à X'Ange Capital 4 pour 0,6 million d'euros ;
- la hausse du contrat de liquidité de 0,4 million d'euros.

Un test de perte de valeur des titres de participation a été effectué au 31 janvier 2023. La variation annuelle de la dépréciation des titres s'explique par les éléments suivants :

- la reprise de la dépréciation des titres de Neopost SDS Ltd pour 4,6 millions d'euros dans le cadre de la dissolution de la société ;
- La dépréciation constatée sur les titres de Quadient Shipping pour 7,2 millions d'euros.

NOTE 5 CRÉANCES

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de dépréciation pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

	31 janvier 2023	31 janvier 2022
Comptes courants filiales – facilité de trésorerie		
Quadient Finance Ireland Ltd	122,4	137,7
Quadient Finance USA Inc.	34,2	30,6
Quadient Leasing USA Inc.	37,5	29,0
Quadient Italy Srl	23,6	26,4
Quadient Shipping	17,7	10,1
Quadient UK Ltd	16,1	1,3
Quadient Canada Ltd	13,7	0,0
Quadient CXM AG	12,8	22,7
Quadient Rental Italy Srl	12,7	12,0
YayPay Inc.	11,3	5,2
Autres filiales *	65,4	88,4
Total comptes courants filiales	367,4	363,4
Créances filiales au titre des refacturations internes	14,7	16,3
Créances d'impôts	6,3	5,4
Autres créances	4,3	3,8
Total valeurs brutes	392,7	388,9
Dépréciations	-	(2,7)
TOTAL VALEURS NETTES	392,7	386,2

* Les dix plus importantes créances sont détaillées, les autres sont regroupées sur la ligne "Autres".

L'augmentation annuelle des créances brutes s'explique par :

- l'augmentation des avances à court terme consenties aux filiales pour 4 millions d'euros ;
- l'augmentation de la créance envers l'Etat de 0,9 million d'euros, due à la hausse des créances de TVA pour 0,5 million d'euros et la hausse de la créance d'impôt sur les sociétés de 0,4 million d'euros ;

- l'augmentation des créances diverses pour 0,5 million d'euros.

La variation annuelle des dépréciations des créances s'explique par la reprise de la dépréciation du compte courant de Neopost SDS Ltd pour 2,7 millions d'euros, créance abandonnée dans le cadre de la dissolution de la société.

Le délai de règlement des créances clients est de 30 jours.

L'état des échéances des créances au 31 janvier 2023 est le suivant :

	Montant brut	À moins d'un an	À plus d'un an
Prêts aux filiales	314,8	-	314,8
FPCI (Fond Professionnel de Capital Investissement)	4,0	-	4,0
Contrat de liquidité	1,4	-	1,4
Créances d'impôts	6,3	2,0	4,3
Comptes courants filiales	367,4	367,4	-
Créances filiales au titre des refacturations internes	14,7	14,7	-
Autres créances	4,3	4,3	-
TOTAL	712,9	388,4	324,5

NOTE 6 VALEURS FINANCIÈRES

Les valeurs financières se composent des actions propres, des titres de placement et des disponibilités. Les titres de placement sont évalués selon la méthode *First In First Out (FIFO)*. Lorsque leur valeur de réalisation est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation du montant de cette différence est enregistrée en résultat financier.

Concernant la comptabilisation des attributions gratuites d'actions et dès lors qu'il est probable que l'entité livrera aux bénéficiaires des plans des actions existantes, un passif doit être comptabilisé, sur la base de la sortie de ressource probable. L'évaluation de la sortie de ressource est déterminée sur la base du coût probable de rachat des actions si elles ne sont pas encore détenues ou de leur coût d'entrée à la date d'affectation au plan, déterminé selon les principes décrits ci-après :

- si l'attribution gratuite d'actions est subordonnée à la présence ultérieure dans l'entreprise pendant une certaine période, la comptabilisation de ce passif est étalée sur la période d'acquisition des droits. Les charges d'attribution gratuite d'actions sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique frais de personnel ;
- les actions propres affectées à des plans déterminés restent évaluées à leur coût d'entrée et ne sont plus dépréciées. Le coût d'entrée correspond au coût d'achat (si les actions ont été affectées à un plan dès leur acquisition) ou à leur valeur nette comptable à la date de leur affectation au plan dans le cas d'une affectation ultérieure. Les actions acquises en vue d'être attribuées aux salariés et qui ne sont pas affectées à un plan déterminé restent évaluées selon les règles générales applicables aux valeurs mobilières de placement.

	31 janvier 2023	31 janvier 2022
Valeurs financières		
Actions propres	1,3	5,7
Titres de placement	-	-
Disponibilités	97,5	392,0
TOTAL	98,8	397,7

Actions propres

Le portefeuille de titres au 31 janvier 2023 est constitué de 73 481 titres, dont 51 321 titres sont détenus dans le cadre du contrat de liquidité et 22 160 titres ont été acquis dans le but de couvrir les obligations contractées à l'occasion des programmes d'attribution gratuite d'actions au bénéfice des salariés et des mandataires de Groupe. 94 000 titres ont été annulés le 26 janvier 2023

Dans le cadre du contrat de liquidité, les titres ne peuvent être vendus librement sauf en cas de rupture du contrat. La mise en œuvre de ce contrat a été confiée à Exane BNP Paribas le 2 novembre 2005, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. À l'origine un montant de 8 millions d'euros avait été affecté au contrat de liquidité pour sa mise en œuvre. L'objectif est de réduire les phases de volatilité excessive du titre Quadient et de favoriser sa liquidité.

Évolution du portefeuille au cours de l'exercice 2022 :

	31 janvier 2022		Achat		Vente		Annulation		Livraison actions gratuites		31 janvier 2023	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Contrat de liquidité	164 259	3,2	514 731	8,3	(533 669)	(9,2)	(94 000)	(1,6)	-	-	51 321	0,7
Couverture des obligations	95 804	2,5	-	-	-	-	-	-	(73 644)	(1,9)	22 160	0,6
TOTAL	260 063	5,7	514 731	8,3	(533 669)	(9,2)	(94 000)	(1,6)	(73 644)	(1,9)	73 481	1,3

NOTE 7 OPÉRATIONS EN DEVISES

Un écart de conversion est déterminé par référence au taux de conversion à la clôture de l'exercice, pour chaque actif ou passif exprimé en devises. Les écarts de conversion sont compensés entre les créances et

les dettes libellées dans une même devise et ayant la même échéance pour la détermination de la provision pour perte de change.

Une compensation des écarts actif-passif est opérée entre les instruments financiers de couverture (change à terme) et les créances et dettes correspondantes pour déterminer la provision pour perte de change latente. Cette compensation s'élève à 1,3 million d'euros au 31 janvier 2023 et la provision s'établit à 2,1 millions d'euros. Les positions individuelles sont quant à elles

présentées soit en écart de conversion actif qui ressort à 17,2 millions d'euros soit en écart de conversion passif qui ressort à 15,3 millions d'euros au 31 janvier 2023.

La réévaluation des comptes courants en devise, des comptes bancaires en devise et des couvertures associées est effectuée en contrepartie du résultat financier de Quadiant S.A. au 31 janvier 2023.

NOTE 8 CAPITAUX PROPRES

8-1 : Capital social

Au 31 janvier 2023, le capital social de la Société s'élève à 34,5 millions d'euros divisés en 34 468 912 actions d'une valeur unitaire d'un euro chacune, entièrement libérées, après l'annulation de 94 000 actions propres, validé par le conseil d'administration du 2 décembre 2022.

8-2 : Primes liées au capital

Les primes liées au capital proviennent de la différence entre la valeur des titres émis et le montant des apports reçus. Elles sont entièrement distribuables. Les primes liées au capital s'élèvent au 31 janvier 2023 à 51,4 millions d'euros, après l'annulation de 94 000 actions auto détenues, par le conseil d'administration du 2 décembre 2022 pour un montant de 1,5 million d'euros.

8-3 : Réserves et report à nouveau

Ce poste regroupe essentiellement les résultats cumulés de chaque exercice et les distributions de dividendes.

8-4 : Dividende par action

Les réserves distribuables s'élèvent au 31 janvier 2023 à 410,1 millions d'euros avant affectation du résultat 2022 contre 326,8 millions d'euros au 31 janvier 2022.

Le Conseil d'administration a décidé de soumettre au vote de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 16 juin 2023 un dividende de 0,60 euro par action au titre de l'exercice 2022, en hausse de 9% par rapport à l'exercice précédent. Si ce dividende est approuvé, le versement en numéraire aura lieu en une seule fois.

Le dividende distribué sur les résultats 2021 était de 0,55 euro versé en numéraire le 8 août 2022.

NOTE 9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, et dont l'échéance ou le montant sont incertains. Le montant provisionné correspond à la meilleure estimation possible de la sortie de ressources sans contrepartie équivalente.

	31 janvier 2022	Dotations	Utilisations	Reprises sans objet	31 janvier 2023	Échéance
Provisions pour risques						
Perte de change latente	0,1	2,0	-	-	2,1	n/a
Total provisions pour risques	0,1	2,0	-	-	2,1	
Provisions pour charges						
Indemnités de départ en retraite	0,7	0,4	-	-	1,1	n/c
Actions propres	2,5	-	(1,9)	-	0,6	1 à 2 ans
Autres	0,7	0,1	(0,6)	(0,1)	0,1	n/a
Total provisions pour charges	3,9	0,5	(2,5)	(0,1)	1,8	
TOTAL	4,0	2,5	(2,5)	(0,1)	3,9	

Actions propres

Au 31 janvier 2023, le Groupe possède 51 321 actions dans le cadre du contrat de liquidité et 22 160 actions dans le but de couvrir les obligations contractées à l'occasion des programmes d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites attribuées aux salariés et aux mandataires du Groupe contre respectivement 164 259 actions et 95 804 actions au 31 janvier 2022.

	Nombre	31 janvier 2022	Dotations	Utilisations	Reprises sans objet	Nombre	31 janvier 2023
Total	95 804	2,5	-	(1,9)	-	22 160	0,6

NOTE 10 DETTES FINANCIÈRES

Aux 31 janvier 2023 et 31 janvier 2022, les dettes financières se décomposent comme suit :

	Part à moins d'un an	Entre un et cinq ans	Part à plus de cinq ans	31 janvier 2023	31 janvier 2022
Dettes obligataires à durée indéterminée (ODIRNANE) ^(a)	-	-	-	-	266,1
Dettes obligataires - Quadient S.A. 2,25 % ^(b)	7,3	324,2	-	331,5	331,1
Schuldschein ^(c)	62,1	385,5	-	447,6	555,0
Ligne revolving ^(d)	0,2	-	-	0,2	0,1
Emprunt BPI France ^(e)	0,2	10,0	-	10,2	-
Titres négociables à court terme - NEU CP ^(f)	30,0	-	-	30,0	-
Emprunt Quadient Ireland Ltd	0,6	-	-	0,6	0,6
TOTAL	100,4	719,7	-	820,1	1 152,9

- (a) Le 16 juin 2015, Quadient S.A. a émis une Obligation à Durée Indéterminée à option de Remboursement en Numéraire et/ou en actions Nouvelles et/ou Existantes (ODIRNANE) pour un montant notionnel de 265,0 millions d'euros représentant 4 587 156 titres d'une valeur nominale de 57,77 euros. Cette obligation est cotée sur le marché libre de Francfort Freiverkehr sous le Code ISIN FR0012799229. Le 16 juin 2022, Quadient S.A. a procédé au remboursement au pair en numéraire de cette obligation pour un montant de 265,0 millions d'euros.
- (b) Quadient S.A. a émis le 23 janvier 2020 une obligation publique d'un montant nominal de 325 millions d'euros cotée sur Euronext Paris sous le numéro ISIN FR0013478849 après un dépôt d'un prospectus auprès de l'Autorité des Marchés Financiers portant le visa n° 20-018 du 21 janvier 2020. Cet emprunt porte un coupon annuel de 2,25 % et est remboursable le 3 février 2025.
- (c) Quadient S.A. a conclu en février 2017 des placements privés de droit allemand (Schuldschein) composé de dix tranches de maturités différentes comprises entre trois et six ans pour un montant total de 135,0 millions d'euros et de 86,5 millions de dollars américains. La dette a été swapée pour un montant de 29,5 millions d'euros. L'ajustement de la dette correspondant à la juste valeur ainsi que les swaps correspondants représentés à l'actif en instruments financiers dérivés actifs non courants ne sont pas significatifs. Quadient a remboursé 26,0 millions d'euros et 28,5 millions de dollars américains en février 2022. Après les différents remboursements effectués en 2021 et 2022, le montant notionnel de cette dette est désormais de 57,0 millions d'euros. La société a remboursé ce national à maturité le 21 février 2023.
Quadient a conclu en mai 2019 des placements privés de droit allemand (Schuldschein) composé de neuf tranches de maturités différentes comprises entre quatre et sept ans pour un montant total de 130,0 millions d'euros et de 90,0 millions de dollars américains. Quadient a remboursé 41,0 millions d'euros et 36,0 millions de dollars américains en novembre 2021. Quadient a remboursé 37,0 millions d'euros et 35,0 millions de dollars américains en 2022.
Quadient a conclu en février 2020 des placements privés de droit allemand (Schuldschein) composé de quatre tranches de maturités différentes comprises entre quatre et cinq ans pour un montant total de 30,5 millions d'euros et 13,0 millions de dollars américains.
Quadient a conclu en novembre 2021 des placements privés de droit allemand (Schuldschein) composé de douze tranches de maturités différentes comprises entre cinq et sept ans pour un montant total de 170,0 millions d'euros et 105,0 millions de dollars américains.
- (d) Quadient S.A. a conclu le 20 juin 2017 une ligne de crédit revolving tirable en euros et en dollars américains pour un montant initial équivalent à 400,0 millions d'euros pour une durée initiale de cinq ans. La maturité de la ligne a été portée au 20 juin 2024 grâce à l'exercice d'une option d'extension. Le taux d'intérêt est indexé sur l'EURIBOR ou le LIBOR USD sur la période concernée par le tirage plus une marge dépendant du ratio de couverture de la dette par l'EBITDA calculé sur les comptes consolidés du Groupe hors activités de leasing. À fin janvier 2023, Quadient S.A. n'utilise pas cette ligne de financement.
- (e) Quadient S.A. a conclu le 26 août 2022 un emprunt avec BPI France d'un montant nominal de 10,0 millions d'euros pour une durée de quatre ans, amortissable annuellement.
- (f) Le 6 juillet 2022, Quadient a mis à jour le programme de titres négociables à court terme (New European Commercial Paper - NEU CP) de 200,0 millions d'euros. La documentation est disponible sur le site de la Banque de France (<https://eucpmt.n.banque-france.fr/public/#/liste-des-emetteurs/0d8c9dec-b611-ea11-80f7-001dd8b71ea9>). Quadient a émis pour 30,0 millions d'euros de titres sur des maturités comprises entre 1 et 3 mois.

À l'exception de la dette obligataire - Quadient S.A. 2,25 % qui n'est soumise à aucun ratio financier, les différentes dettes (Schuldschein et crédit revolving) sont soumises au respect de ratios financiers, calculés sur les comptes consolidés. Le non-respect de ces ratios peut entraîner le remboursement anticipé de la dette. Au 31 janvier 2023, l'ensemble des ratios financiers est respecté.

L'état des échéances de dettes au 31 janvier 2023 est le suivant :

	Montant brut	À moins d'un an	Entre un et cinq ans	À plus de cinq ans
Dettes obligataire – Quadient S.A. 2,25 %	331,5	7,3	324,2	-
<i>Schuldschein</i>	447,6	62,1	385,5	-
Dettes auprès des établissements de crédit	10,4	0,4	10,0	-
Titres négociables à court terme	30,0	30,0	-	-
Emprunt Quadient Ireland Ltd	0,6	0,6	-	-
Fournisseurs	14,4	14,4	-	-
Dettes fiscales et sociales	0,3	0,3	-	-
Autres dettes	347,1	347,1	-	-
TOTAL	1 181,9	462,2	719,7	-

NOTE 11 COMPTE DE RÉSULTAT

11-1 : Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est une perte de 1,1 million d'euros contre une perte de 6,5 millions d'euros l'an passé et se décompose comme suit :

	31 janvier 2023	31 janvier 2022
Assistance aux filiales	20,4	18,5
Redevance de marque	8,7	6,8
Refacturations diverses faites aux filiales	7,0	5,4
Reprises sur provisions et dépréciations, transfert de charges	0,7	1,6
Autres produits	0,0	0,0
Produits d'exploitation	36,8	32,3
Salaires et charges	(10,2)	(13,2)
Honoraires	(5,7)	(5,1)
Charges liées aux acquisitions	(3,4)	(5,4)
Achats, entretien, maintenance	(0,3)	(0,6)
Frais de missions, colloques, séminaires	(1,7)	0,1
Personnel détaché	(9,7)	(8,8)
Assurances	(0,8)	(1,0)
Taxes	(0,6)	(0,7)
Loyers et charges locatives	(0,9)	(0,9)
Rémunération des administrateurs	(0,5)	(0,5)
Actions propres livrées (dans le cadre d'attributions gratuites d'actions)	(1,9)	(0,6)
Commissions d'emprunts	(0,1)	(0,2)
Dotations aux provisions, amortissements et dépréciations	(1,7)	(1,6)
Autres charges	(0,4)	(0,3)
Charges d'exploitation	(37,9)	(38,8)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(1,1)	(6,5)

Les contrats d'assistance aux filiales et les contrats de redevance de marque génèrent un produit de 29,1 millions d'euros au 31 janvier 2023 contre 25,3 millions d'euros au 31 janvier 2022.

11-2 : Résultat financier

Le résultat financier est un gain de 49,4 millions d'euros contre un gain de 104,4 millions d'euros l'an passé et se décompose comme suit :

	31 janvier 2023	31 janvier 2022
Frais financiers sur emprunts externes	(23,0)	(25,8)
Produits nets sur prêts et emprunts internes	17,4	18,3
Perte sur créances liée à des participations	(9,7)	(18,0)
Perte sur titres de participations	(4,6)	-
Dividendes reçus	70,0	104,8
Produits financiers externes	0,3	0,8
Autres produits financiers	2,0	1,9
Résultat net de change et swaps	(2,9)	8,6
(Dotations)/reprises nettes à la provision pour pertes de change	(2,1)	0,7
(Dotations)/reprises sur dépréciations des créances à court terme	2,7	(2,0)
(Dotations)/reprises sur dépréciations des titres de participation	(2,6)	-
(Dotations)/reprises sur dépréciations des prêts à long terme	-	17,1
(Dotations)/reprises nettes à la provision sur actions propres	1,9	(2,0)
TOTAL	49,4	104,4

11-3 : Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est une perte de 0,4 million d'euros contre un gain de 0,3 million d'euros au 31 janvier 2023.

Lors des cessions d'actions propres dans le cadre du contrat de liquidité, des produits exceptionnels sur

opération en capital ont été générés pour 0,4 million d'euros (1,1 million d'euros au 31 janvier 2022) et des charges exceptionnelles sur opérations en capital pour 0,8 million d'euros (0,8 million d'euros au 31 janvier 2022).

11-4 : Impôt sur les bénéfices

Quadient S.A. est mère d'un groupe intégré fiscalement au sens des dispositions de l'article 223A du Code général des impôts. Dans ce cadre, Quadient S.A. se constitue seule redevable de l'impôt sur les résultats dus par ses filiales, intégrées fiscalement, en vue de la détermination du résultat d'ensemble du Groupe. La convention d'intégration fiscale retenue au sein du Groupe est fondée sur le principe de neutralité et prévoit que la charge d'impôt

est supportée par la Société comme en l'absence d'intégration fiscale. Elle est ainsi calculée sur son résultat fiscal propre. Les économies d'impôts réalisées par le Groupe, grâce aux déficits ou aux correctifs, avoirs fiscaux et crédits d'impôt, sont conservées chez la société mère et considérées comme un gain immédiat de l'exercice (sur l'exercice où la Société redeviendra bénéficiaire, la société mère supportera alors une charge d'impôt).

Dépenses non déductibles fiscalement :

Conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* du Code général des impôts, les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge les dépenses non déductibles à hauteur de 79 513 euros du résultat fiscal (article 39-4 du Code général des impôts), mais ne prennent pas en compte les frais généraux non déductibles fiscalement (article 39-5 du Code général des impôts).

Les sociétés membres de l'intégration fiscale en 2022 sont :

- Quadient France ;
- Quadient Finance France ;
- Quadient Industrie France S.A. ;
- Quadient Technologies France ;
- Quadient Shipping.

Au titre de l'exercice 2022, un produit d'impôt lié au bénéfice de l'intégration fiscale a été constaté à hauteur de 4,0 million d'euros (6,0 millions d'euros au titre de l'exercice 2021), et une charge d'impôt de 0,9 million d'euros résultant du résultat d'ensemble.

Le déficit reportable cumulé s'élève à 49,3 millions d'euros au 31 janvier 2023. Au 31 janvier 2023, le résultat d'ensemble à taux ordinaire est bénéficiaire.

Le résultat net s'élève à 51,3 millions d'euros contre 103,7 millions d'euros au 31 janvier 2022.

	Résultat avant impôt	Impôt théorique	Résultat net
Résultat courant	48,3	1,7	50,0
Résultat exceptionnel	(0,4)	0,1	(0,3)
Sous-total	47,9	1,8	49,7
Imputation des crédits d'impôt	-	1,7	1,7
Incidence liée à l'intégration fiscale	-	(0,1)	(0,1)
TOTAL	47,9	3,4	51,3

NOTE 12 INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

Les informations concernant les entreprises liées se décomposent comme suit :

	31 janvier 2023	Dont entreprises liées	
		Participation majoritaire	Participation minoritaire
Immobilisations financières	1 185,4	1 182,9	2,5
Créances	382,1	382,1	-
Dettes financières	0,6	0,6	-
Charges financières	20,6	20,6	-
Produits financiers de participation (intérêts)	23,7	23,7	-
Produits financiers de participation (dividendes)	70,0	69,5	0,5

NOTE 13 GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Les contrats de change à terme et options de change couvrant des positions bilancielle à la clôture de l'exercice sont réévalués au cours du 31 janvier.

Les gains ou pertes latents résultant de cette réévaluation :

- viennent compenser les gains ou pertes de change latents sur les actifs et passifs couverts par ces instruments comptabilisés en écart de conversion ;
- sont différés si ces instruments ont été affectés à des opérations de l'exercice suivant.

Concernant la couverture des prêts et avances des comptes courants en devises étrangères, le report / déport des achats et ventes à terme est reconnu au *prorata temporis* dans le résultat financier de la société.

Les effets des couvertures de taux d'intérêt (*swaps*, *forward rate agréments*, *caps*) sont calculés *prorata temporis* sur la durée des contrats et enregistrés dans la charge d'intérêts de l'exercice.

13-1 : Risque de liquidité

Les besoins de trésorerie du Groupe, ajoutés au service de sa dette, représentent une part significative de sa marge brute d'autofinancement.

Compte tenu du niveau actuel de son activité, le Groupe considère que sa marge brute d'autofinancement (telle que définie dans l'état flux de trésorerie consolidé) lui permettra de satisfaire le service de sa dette. Cette capacité dépendra néanmoins de la performance future

du Groupe, qui est en partie liée à la conjoncture économique que le Groupe ne peut maîtriser. Aucune garantie ne peut donc être donnée quant à la capacité du Groupe à couvrir ses besoins financiers.

À l'exception de la dette obligataire- Quadiant S.A. 2,25 % qui n'est soumise à aucun ratio financier, les différentes dettes (*Schuldschein* et *crédit revolving*) sont soumises au respect de ratios financiers, calculés sur les comptes consolidés. Le non-respect de ces ratios peut entraîner le remboursement anticipé de la dette. Au 31 janvier 2023, l'ensemble des ratios financiers est respecté.

13-2 : Couverture du risque de change

POLITIQUE DE GESTION

Le Groupe a mis en place une politique de centralisation du risque de change ce qui lui permet de suivre l'exposition globale du risque de change du Groupe et de maîtriser parfaitement les instruments de marché utilisés dans le cadre des couvertures mises en place.

Pour chaque position consolidée à gérer, une stratégie de couverture est mise en place simultanément à la fixation d'un cours de référence à défendre. La stratégie de couverture est une combinaison d'instruments de couverture fermes ou optionnels et de positions ouvertes protégées par des *stop loss*. Ceux-ci sont des niveaux de parité prédéterminés qui doivent déclencher des opérations de couverture lorsqu'ils sont atteints. En conséquence, la stratégie de couverture permet, par construction mathématique, de défendre, dès l'origine, le cours de référence pour l'ensemble de la position en cas d'évolution défavorable des cours.

Quadient S.A. s'est assurée les services d'une société de conseil indépendante située à Paris. Cette société aide le Groupe dans sa politique de couverture du risque de change et réalise la valorisation de son portefeuille, ce qui lui assure une continuité des méthodologies et un avis financier indépendant de tout établissement financier.

Quadient S.A. en tant que société centralisatrice, délivre des contrats de change à cours garantis aux filiales exposées à un risque de change et retourne ces contrats sur le marché.

POSITION À LA FIN DE L'EXERCICE

Les tableaux suivants représentent la relation de couverture des positions et engagements vis-à-vis des filiales de Quadient S.A. à la clôture de l'exercice.

■ EXERCICE 2022 COUVERTURE DES POSITIONS DU BILAN ET ENGAGEMENTS VIS-À-VIS DES FILIALES : SITUATION DES COUVERTURES COUVRANT LES ENGAGEMENTS ACTIFS PASSIFS DE QUADIENT S.A. AU 31 JANVIER 2023 VIS-À-VIS DE SES FILIALES ET DONT LA RÉALISATION EST ATTENDUE AU PLUS TARD EN AVRIL 2023

Notionnels	USD	GBP	CAD	NOK	JPY	SEK	CHF	DKK	CZK	SGD	AUD	PLN
Actifs financiers	7,1	0,9	1,6	0,7	14,2	0,3	0,9	0,3	-	0,0	0,2	0,1
Engagements de change actifs	14,6	7,9	(0,2)	23,8	80,2	20,1	(1,3)	1,1	62,5	0,5	0,4	0,5
Total expositions actifs	21,7	8,8	1,4	24,5	94,4	20,4	(0,4)	1,4	62,5	0,5	0,6	0,6
Passifs financiers	5,4	2,1	0,5	0,0	0,3	0,1	0,4	0,2	6,7	0,0	0,0	-
Engagements de change passifs	12,3	3,0	(0,8)	0,7	94,4	2,8	7,5	0,2	61,9	-	0,2	0,5
Total expositions passifs	17,7	5,1	(0,3)	0,7	94,7	2,9	7,9	0,4	68,6	0,0	0,2	0,5
Exposition nette avant gestion	4,0	3,7	1,7	23,8	(0,3)	17,5	(8,3)	1,0	(6,1)	0,5	0,4	0,1
Couverture	(3,7)	(3,0)	1,9	(22,6)	-	-	6,0	-	6,1	(4,4)	-	(0,9)
EXPOSITION NETTE APRÈS GESTION	0,3	0,7	3,6	1,2	(0,3)	17,5	(2,3)	1,0	-	(3,9)	0,4	(0,8)

■ BUDGET 2023 : SITUATION DES COUVERTURES COUVRANT DES ACTIFS OU PASSIFS FINANCIERS PRÉVISIONNELS DE L'EXERCICE 2023 DONT LA RÉALISATION EST ATTENDUE AU PLUS TARD EN AVRIL 2024

Notionnels	USD	GBP	CAD	NOK	JPY	SEK	CHF	DKK	CZK	SGD	AUD	PLN
Actifs financiers prévisionnels	29,3	2,5	4,9	3,2	66,6	2,7	4,4	1,3	-	0,1	0,9	0,2
Engagements de change actifs	207,0	62,0	10,5	27,7	792,6	65,6	47,6	18,3	113,6	5,8	5,8	0,9
Total expositions actifs	236,3	64,5	15,4	30,9	859,2	68,3	52,0	19,6	113,6	5,9	6,7	1,1
Passifs financiers prévisionnels	10,5	0,3	1,1	0,1	1,0	0,4	0,4	0,6	22,2	0,3	0,1	-
Engagements de change passifs	132,6	25,9	1,8	1,3	543,4	16,8	58,3	5,0	835,3	9,9	1,3	1,7
Total expositions passifs	143,1	26,2	2,9	1,4	544,4	17,2	58,7	5,6	857,5	10,2	1,4	1,7
Exposition nette avant gestion	93,2	38,3	12,5	29,5	314,8	51,1	(6,7)	14,0	(743,9)	(4,3)	5,3	(0,6)
Couverture	(42,0)	(7,0)	(1,0)	(13,5)	(133,0)	(10,5)	-	(3,0)	466,4	-	(2,3)	-
EXPOSITION NETTE APRÈS GESTION	51,2	31,3	11,5	16,0	181,8	40,6	(6,7)	11,0	(277,5)	(4,3)	3,0	(0,6)

Quadient met notamment en place des tunnels d'options symétriques. Pour chacun des tunnels, l'exercice réciproque des deux options le constituant, en fonction du cours spot et de la date d'échéance, est peu probable. Par conséquent, pour chaque tunnel, une seule des deux options est reprise dans le tableau ci-dessus le montant d'engagement de ces options symétriques est de 14,0 millions de dollars américains à la vente, 3,0 millions de livres sterling à la vente, 0,5 million de dollars canadien à la vente, 4,5 millions de couronnes norvégiennes à la vente, 1,3 million de couronnes suédoises à la vente, 0,6 million de dollars australiens à la vente et 100,0 millions de couronnes tchèques à l'achat.

Quadient met également en place des tunnels d'options asymétriques. Dans le but de refléter l'engagement maximum du Groupe, la partie asymétrique de ce type d'opération est prise en compte dans le tableau ci-dessus. La partie asymétrique par devise est la suivante : 11,0 millions de dollars américains à la vente.

INSTRUMENTS DE COUVERTURE

La couverture des risques de change par la trésorerie du Groupe s'effectue grâce à l'utilisation d'instruments dérivés contractés de gré à gré avec des contreparties externes.

Les instruments dérivés utilisés par la trésorerie dans le cadre des stratégies de couverture sont les suivants :

- les dérivés fermes tels qu'achats et ventes à terme de devises ;
- les dérivés optionnels *plain vanilla* tels que *put* et *call* (achats ou ventes) ;
- les dérivés optionnels de seconde génération (avec barrière activante ou désactivante).

CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS

Les instruments en portefeuille ont une durée inférieure à douze mois au 31 janvier 2023. Ces instruments sont listés ci-dessous, en fonction de la période à laquelle ils se rapportent, par typologie et par devise.

EXERCICE 2022 INSTRUMENTS DÉRIVÉS COUVRANT DES POSITIONS ET ENGAGEMENTS VIS-À-VIS DES FILIALES

Notionnels - Couverture des flux de trésorerie	Achats à terme	Ventes à terme	Options achat de <i>put</i>	Options vente de <i>put</i>	Options achat de <i>call</i>	Options vente de <i>call</i>
USD	-	3,7	-	-	-	-
GBP	-	3,0	-	-	-	-
CAD	2,4	0,5	-	-	-	-
NOK	-	22,6	-	-	-	-
CHF	6,0	-	-	-	-	-
CZK	6,1	-	-	-	-	-
SGD	-	4,4	-	-	-	-
PLN	-	0,9	-	-	-	-

BUDGET 2023 INSTRUMENTS DÉRIVÉS COUVRANT DES ENGAGEMENTS ACTIFS PASSIFS PRÉVISIONNELS

Notionnels - Total	Achats à terme	Ventes à terme	Options achat de <i>put</i>	Options vente de <i>put</i>	Options achat de <i>call</i>	Options vente de <i>call</i>
USD	-	17,0	14,0	-	-	25,0
GBP	-	1,6	3,0	-	-	5,4
CAD	-	-	0,5	-	-	1,0
NOK	-	4,5	4,5	-	-	9,0
JPY	-	133,0	-	-	-	-
SEK	-	8,0	1,3	-	-	2,5
DKK	-	3,0	-	-	-	-
CZK	366,4	-	-	200,0	100,0	-
AUD	-	1,2	0,6	-	-	1,2

VALORISATION DES INSTRUMENTS

Les instruments de couverture se rapportant à l'exercice 2022, c'est-à-dire couvrant des actifs et passifs figurant au bilan au 31 janvier 2023, ont été intégralement valorisés et comptabilisés à leur valeur de marché au 31 janvier 2023. La valeur nette de marché de ces instruments au 31 janvier 2023 est proche de zéro.

Les instruments financiers se rapportant à l'exercice budgétaire 2023 ne sont pas valorisés dans les comptes de Quadient S.A. La valeur nette de marché de ces instruments au 31 janvier 2023 est de 1,4 million d'euros.

RISQUE DE CONTREPARTIE SUR OPÉRATIONS DE CHANGE

Les opérations sont réalisées auprès des institutions bancaires internationales de premier rang qui participent à la ligne de crédit *revolving*.

COUVERTURE DES PRÊTS ET AVANCES EN COMPTES COURANTS EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Filiale concernée	Prêts/Emprunts/Avance Court Terme	Devise	Montant	Notionnel des instruments financiers ^(b)
Quadient Inc. ^(a)	Avance Court Terme	USD	(2,4)	
Quadient Leasing USA ^(a)	Prêt Court Terme	USD	40,6	
Quadient Leasing USA ^(a)	Prêt	USD	270,0	
Quadient Holdings USA ^(a)	Avance Court Terme	USD	(28,6)	
Quadient Finance USA ^(a)	Prêt Court Terme	USD	37,0	
Quadient UK ^(a)	Prêt Court Terme	USD	0,8	
Quadient International Supply ^(a)	Avance Court Terme	USD	(1,3)	
Quadient Technologies France SA ^(a)	Avance Court Terme	USD	(0,3)	
Quadient CXM Switzerland ^(a)	Prêt Court Terme	USD	0,0	
Quadient CXM ^(a)	Avance Court Terme	USD	8,2	
Quadient Supply Hong Kong ^(a)	Avance Court Terme	USD	(2,0)	
Quadient CXM Canada, Inc. ^(a)	Prêt Court Terme	USD	2,3	
Quadient Singapore Pte Ltd ^(a)	Prêt Court Terme	USD	0,5	
Neotouch Cloud Solutions Dac ^(a)	Avance Court Terme	USD	(2,0)	
Quadient Global Services ^(a)	Prêt Court Terme	USD	1,8	
Quadient CXM USA ^(a)	Avance Court Terme	USD	(31,5)	
Quadient Holding BV ^(a)	Avance Court Terme	USD	(1,3)	
YayPay US ^(a)	Prêt Court Terme	USD	12,2	
Quadient Mexico ^(a)	Prêt Court Terme	USD	1,7	304,7
Quadient International Supply	Avance Court Terme	GBP	(2,5)	
Quadient Technologies France SA	Prêt Court Terme	GBP	0,2	
Quadient UK	Prêt Court Terme	GBP	13,3	
Quadient Finance UK	Prêt Court Terme	GBP	2,1	
Quadient Industrie France	Prêt Court Terme	GBP	(0,8)	
Quadient CXM UK	Avance Court Terme	GBP	(0,6)	
Quadient Technologies UK	Avance Court Terme	GBP	(10,7)	
Quadient Finance Ireland	Prêt Court Terme	GBP	37,0	
Quadient Data UK Ltd	Prêt Court Terme	GBP	2,1	
Quadient Global Services	Prêt Court Terme	GBP	0,5	
Neotouch Cloud Solutions Dac	Prêt Court Terme	GBP	0,2	
Quadient CXM	Avance Court Terme	GBP	1,2	
Quadient Solutions	Prêt Court Terme	GBP	5,2	
YayPay UK	Prêt Court Terme	GBP	1,9	45,5

Filiale concernée	Prêts/Emprunts/Avance Court Terme	Devise	Montant	Notionnel des instruments financiers ^(b)
Quadient Switzerland	Prêt Court Terme	CHF	5,2	
Quadient Technologies France SA	Avance Court Terme	CHF	(0,2)	
Quadient CXM	Avance Court Terme	CHF	(62,9)	
Quadient Finance Switzerland AG	Prêt Court Terme	CHF	0,9	
Quadient CXM Switzerland	Avance Court Terme	CHF	(5,3)	
Quadient Finance Ireland	Prêt Court Terme	CHF	7,4	(56,2)
Quadient Japan	Prêt Court Terme	JPY	350,0	
Quadient Singapore Pte Ltd	Avance Court Terme	JPY	(227,2)	
Quadient Italy Srl	Avance Court Terme	JPY	(0,3)	
Packcity Japan	Prêt	JPY	1 713,6	
Quadient International Supply	Prêt Court Terme	JPY	23,9	1 860,2
Quadient Norge	Prêt Court Terme	NOK	9,8	
Quadient Finance Norge	Avance Court Terme	NOK	(6,2)	
Quadient Finance Ireland	Prêt Court Terme	NOK	29,0	36,9
Quadient Sverige	Avance Court Terme	SEK	(5,7)	
Quadient International Supply	Avance Court Terme	SEK	(4,1)	
Quadient Finance Ireland	Prêt Court Terme	SEK	38,4	
Quadient Finance Sweden	Avance Court Terme	SEK	(7,3)	22,6
Quadient Finance Ireland	Prêt Court Terme	DKK	19,7	
Quadient CXM Denmark	Prêt Court Terme	DKK	6,4	
Quadient Denmark	Avance Court Terme	DKK	(22,9)	
Quadient Finance Denmark	Avance Court Terme	DKK	(4,4)	(1,9)
Quadient Canada Ltd	Prêt	CAD	62,1	
Quadient Canada Ltd	Prêt Court Terme	CAD	20,0	
Quadient CXM	Prêt Court Terme	CAD	0,4	
Quadient CXM Canada, Inc.	Avance Court Terme	CAD	(2,1)	80,8
Quadient CXM	Avance Court Terme	CZK	(165,8)	
Quadient Technologies Czech s.r.o	Avance Court Terme	CZK	(109,9)	
Quadient CXM Czech s.r.o	Avance Court Terme	CZK	43,4	(232,4)
Quadient Poland SP z.o.o	Prêt Court Terme	PLN	2,5	2,6
Quadient Asia Pacific Holding Pty Ltd	Avance Court Terme	SGD	(0,8)	
Quadient CXM	Prêt Court Terme	SGD	1,1	
Quadient Singapore Pte Ltd	Avance Court Terme	SGD	(7,1)	(7,0)
Quadient Finance Ireland	Prêt Court Terme	AUD	27,6	
Quadient Asia Pacific Holding Pty Ltd	Avance Court Terme	AUD	(2,5)	
Quadient Australia Pty Ltd	Avance Court Terme	AUD	(2,7)	
Quadient CXM	Prêt Court Terme	AUD	0,3	21,9

(a) Quadient S.A. réalise une couverture naturelle de ces prêts par des dettes en dollars américains (Schuldschein, tirages sur la ligne revolving).

(b) Le notionnel des instruments financiers est égal à la somme des instruments financiers, dette financière externe et solde des comptes bancaires.

13-3 : Couverture de risque de taux

POLITIQUE DE GESTION

Pour limiter les effets d'une hausse des taux d'intérêt sur le niveau de ses frais financiers, le Groupe a décidé de mettre en œuvre une politique de couverture des risques visant à protéger un taux de financement maximum annuel sur les trois ans à venir. L'horizon de gestion retenu est glissant, de manière à avoir toujours trois ans de gestion.

Le Groupe a mis en place une politique de centralisation du risque de taux, ce qui lui permet de suivre l'exposition globale du risque de taux du Groupe et de maîtriser parfaitement les instruments de marché utilisés dans le cadre des couvertures mises en place. Le Groupe assure la couverture du risque de taux en fonction de la dette actuelle, mais également en fonction de l'évolution probable de sa dette (évolution des tirages sur sa ligne de *revolving*).

Les instruments financiers sont portés par les entités juridiques ayant inscrit à leur bilan la dette correspondante.

POSITION À LA FIN DE L'EXERCICE

En fonction de la position à gérer et du taux de référence retenu, une stratégie de couverture est mise en place. Elle a pour but de protéger le taux de référence et de permettre de profiter, au moins en partie, des évolutions favorables. Ces stratégies de couverture sont constituées d'instruments dérivés fermes, d'instruments dérivés optionnels et maintiennent une position ouverte si cela est possible. La valorisation de la position ouverte aux taux à terme du marché ainsi que les taux obtenus par les couvertures en place doivent toujours conduire à protéger le taux de référence. Les stratégies de couverture concernent les trois années de gestion. Toutefois, le niveau de couverture et le poids des différents instruments dérivés peuvent varier d'une année à l'autre, l'objectif étant de garder davantage de possibilités d'optimisation pour les années les plus éloignées.

En matière de risque de taux, Quadiant S.A. travaille avec la même société de conseil que celle engagée pour sa politique de change.

Le tableau suivant représente l'exposition de Quadiant S.A. à la clôture de l'exercice.

	EUR	USD
Actifs financiers	-	-
Passifs financiers	613,4	206,2
Exposition nette avant gestion	(613,4)	(206,2)
Dette à taux fixes	432,2	87,2
Couverture	120,0	300,0

INSTRUMENTS DE COUVERTURE

Les instruments dérivés utilisés sont standards et liquides. Les instruments suivants sont utilisés :

- instruments dérivés fermes : *swap* et *Forward Rate Agreement (FRA)* ;
- instruments dérivés optionnels *plain vanilla* : achat et vente de *cap*, achat et vente de *floor* (utilisés seuls ou combinés) ;

- instruments dérivés optionnels avec barrière activante ou désactivante : achat et vente de *cap* ou de *floor* (utilisés seuls ou combinés) ;
- achat et vente de *swaptions* (utilisés seuls ou combinés).

Les mandats de gestion, les produits de couverture bancaire packagés ainsi que les instruments dérivés introduisant une référence autre que celle du sous-jacent (*swap quanto* par exemple) sont strictement interdits par les procédures internes.

CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS

Les instruments en portefeuille au 31 janvier 2023 sont listés ci-dessous par typologie, par devise et par date de maturité :

Notionnels	Devises	< 1 an	Entre 1 an et 5 ans		Échéance > 5 ans
<i>Cross currency swap</i> prêteur - EUR/emprunteur USD	EUR/USD	27,4/30,0	19,0/21,2		-
<i>Swap</i> placeur	EUR	29,5	-		-
<i>Swap</i> emprunteur	USD	45,0	25,0		-
Achat de <i>cap</i>	USD	25,0	90,0		-
Achat de <i>cap</i>	EUR	35,0	35,0		-
Vente de <i>cap</i>	USD	-	70,0		-
Achat de <i>floor</i>	USD	45,0	-		-
Achat de <i>swaption</i>	EUR	-	-		50,0

VALORISATION DES INSTRUMENTS

La valorisation des instruments ci-dessus mentionnés n'est pas prise en compte en comptabilité au 31 janvier 2023.

À titre d'information, à la clôture de l'exercice, la valorisation des instruments financiers de taux en normes IFRS est un actif de 8,3 millions d'euros.

RISQUE DE CRÉDIT – CLIENTS

De par sa fonction de société mère du Groupe, Quadiant S.A. n'est exposée à aucun risque de crédit clients.

NANTISSEMENT DES TITRES DE PARTICIPATION

Néant.

ENGAGEMENTS REÇUS

Aucun engagement significatif n'a été répertorié au 31 janvier 2023.

AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS

	Devise	31 janvier 2023	31 janvier 2022
Cautions bancaires en faveur de la poste irlandaise	EUR	1,7	1,7
Partech Entrepreneur II – Engagement d'investissement	EUR	0,1	0,1
X'Ange 4 – Engagement d'investissement	EUR	3,1	3,7

NOTE 14 FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés	Capitaux propres	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances		Résultat net 2022	Chiffre d'affaires 2022	Dividendes versés
		Brut	Net	Brut	Net			
Quadiant France Nanterre – France	100,9 EUR	197,4 EUR	197,4 EUR	0,0 EUR	0,0 EUR	17,8 EUR	141,1 EUR	15,5 EUR
Quadiant Finance France Nanterre – France	11,1 EUR	8,6 EUR	8,6 EUR	0,0 EUR	0,0 EUR	0,5 EUR	38,7 EUR	0,5 EUR
Quadiant Industrie France Bagneux – France	20,4 EUR	0,0 EUR	0,0 EUR	0,0 EUR	0,0 EUR	1,8 EUR	51,8 EUR	-
Quadiant Shipping Cavaillon – France	(4,3) EUR	7,2 EUR	-	17,7 EUR	17,7 EUR	(8,1) EUR	11,1 EUR	-
Packcity SAS Cavaillon – France	1,5 EUR	1,3 EUR	1,3 EUR	-	-	(0,3) EUR	-	-
Quadiant SAS A Bagneux – France	0,0 EUR	0,0 EUR	0,0 EUR	-	-	-	-	-
Quadiant SAS 2 Bagneux – France	0,0 EUR	0,0 EUR	0,0 EUR	-	-	-	-	-
Docapost BPO IS Charenton-le-Pont – France	26,6 EUR	2,4 EUR	2,4 EUR	-	-	2,4 EUR	84,5 EUR	0,5 EUR
AMS Investissement Paris IX – France	0,5 EUR	0,1 EUR	0,1 EUR	-	-	-	-	-
Quadiant Holding Netherlands bv Drachten – Pays-Bas	49,2 EUR	26,0 EUR	26,0 EUR	-	-	1,2 EUR	-	-
Quadiant Italy Milan – Italie	7,2 EUR	1,3 EUR	1,3 EUR	23,6 EUR	23,6 EUR	5,6 EUR	10,1 EUR	-
Quadiant Belgium Zaventem – Belgique	11,2 EUR	0,5 EUR	0,5 EUR	-	-	0,3 EUR	11,8 EUR	-
Quadiant Ireland Ltd Dublin – Irlande	7,1 EUR	1,0 EUR	1,0 EUR	-	-	0,1 EUR	10,5 EUR	-
Quadiant Finance Ireland Ltd Dublin – Irlande	36,1 EUR	15,0 EUR	15,0 EUR	122,4 EUR	122,4 EUR	21,0 EUR	30,3 EUR	26,0 EUR
Neotouch Cloud solutions Dac Dublin – Irlande	9,0 EUR	0,0 EUR	0,0 EUR	0,2 GBP	0,2 GBP	5,3 EUR	19,2 EUR	4,2 EUR
Neopost Global Services Ltd Dublin – Irlande	15,8 EUR	0,0 EUR	0,0 EUR	6,4 EUR	6,4 EUR	6,2 EUR	26,5 EUR	21,7 EUR
Quadiant Switzerland AG Schlieren – Suisse	14,5 CHF	12,5 EUR	12,5 EUR	0,8 EUR	0,8 EUR	0,4 CHF	13,2 CHF	-
Quadiant CXM AG Effretikon – Suisse	64,5 CHF	132,3 EUR	132,3 EUR	12,9 EUR	12,9 EUR	10,1 CHF	54,3 CHF	-

Sociétés	Capitaux propres	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances		Résultat net 2022	Chiffre d'affaires 2022	Dividendes versés
		Brut	Net	Brut	Net			
Quadient Germany Munich – Allemagne	13,6 EUR	43,3 EUR	43,3 EUR	-	-	0,8 EUR	41,6 EUR	-
Quadient Holding Germany Munich – Allemagne	4,0 EUR	3,3 EUR	3,3 EUR	6,6 EUR	6,6 EUR	-	-	-
Rena GmbH Munich – Allemagne	1,1 EUR	6,3 EUR	-	-	-	-	-	-
Quadient Holdings UK Ltd Romford – Royaume-Uni	65,2 GBP	77,9 EUR	77,9 EUR	-	-	0,0 GBP	-	-
Quadient Technology Holdings UK Ltd Loughton – Royaume-Uni	3,4 GBP	33,7 EUR	33,7 EUR	0,0 EUR	0,0 EUR	-	-	-
Quadient Norge AS Oslo – Norvège	7,6 NOK	5,2 EUR	1,7 EUR	9,8 NOK	9,8 NOK	11,2 NOK	48,0 NOK	-
Quadient Sverige AB Solna – Suède	13,2 SEK	13,1 EUR	3,4 EUR	0,0 EUR	0,0 EUR	2,8 SEK	93,3 SEK	-
Quadient Denmark A/S Rodovre – Danemark	27,4 DKK	16,1 EUR	1,5 EUR	-	-	0,0 DKK	33,7 DKK	12,0 DKK
Quadient Finland Oy Helsinki – Finlande	0,8 EUR	2,9 EUR	1,1 EUR	-	-	(0,6) EUR	3,1 EUR	-
Quadient Finance Finland Oy Helsinki – Finlande	0,3 EUR	0,0 EUR	0,0 EUR	-	-	0,0 EUR	1,1 EUR	-
Quadient Holdings USA Inc. Milford – États-Unis	616,5 USD	246,2 EUR	246,2 EUR	-	-	26,80 USD	-	-
Quadient Canada Ltd Markham – Canada	63,4 CAD	60,3 EUR	60,3 EUR	82,1 CAD	82,1 CAD	2,0 CAD	27,6 CAD	-
Neopost Asia Pacific (Holding) Pte Ltd Singapour	1,0 SGD	2,8 EUR	0,5 EUR	-	-	-	-	-
Neopost Holdings Pty Ltd Sydney – Australie	14,8 AUD	43,2 EUR	8,3 EUR	-	-	0,0 AUD	-	-
Neopost Shipping Holding Pty Ltd Sydney – Australie	(10,9) AUD	20,5 EUR	0,0 EUR	-	-	0,0 AUD	-	-
Quadient Japan Tokyo – Japon	(104,0) JPY	3,1 EUR	1,0 EUR	350,0 JPY	350,0 JPY	(27,6) JPY	577,1 JPY	-
Quadient Mexico Mexico – Mexico	0,0 MXN	0,0 EUR	0,0 EUR	1,7 USD	1,7 USD	0,2 MXN	0,4 MXN	-
TOTAL		971,4 EUR	869,2 EUR					

NOTE 15 RÉMUNÉRATION ET EFFECTIFS

15-1 : Effectif

L'effectif de Quadient S.A. est de 46 salariés au 31 janvier 2023, identique au 31 janvier 2022.

15-2 : Les charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 12,1 millions d'euros en 2022 contre 13,8 millions d'euros en 2021 et se décompose de la manière suivante :

	31 janvier 2023	31 janvier 2022
Rémunérations	8,3	9,0
Autres charges de personnel	3,8	4,8
TOTAL	12,1	13,8

Les autres charges de personnel comprennent notamment les montants comptabilisés au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres...), la retraite, les actions livrées dans le cadre d'attribution gratuite d'actions et la rémunération des administrateurs.

En 2022, les autres charges de personnel incluent un produit à recevoir de l'URSSAF d'un montant de 2,1 millions d'euros relatif à un trop payé de cotisations sociales sur les plans d'attribution gratuite d'actions de 2012 à 2015.

15-3 : Engagements en matière d'avantages post-emploi

La société comptabilise ses engagements retraites selon la recommandation ANC n°2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

En matière de retraite, les salariés de Quadient S.A. bénéficient d'un plan de retraite à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts) à hauteur de 5 % de leur rémunération dans la limite de cinq fois le plafond de la Sécurité Sociale.

Le montant des engagements au titre des avantages post-emploi est déterminé par un cabinet d'actuariat indépendant à partir de l'effectif présent à la date de clôture.

15-4 : Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

La rémunération du Président est composée d'une rémunération d'administrateur et d'une rémunération fixe annuelle. La rémunération d'administrateur est perçue à raison du mandat social que le Président du Conseil d'administration exerce au sein de Quadient S.A. Le montant comptabilisé au titre de la rémunération globale du Président s'élève à 150,0 milliers d'euros en 2022, montant identique à celui comptabilisé en 2021.

La rémunération du directeur général est composée d'une rémunération fixe, d'une rémunération variable annuelle et d'une rémunération d'administrateur. La rémunération d'administrateur est perçue à raison du mandat social que le directeur général exerce dans Quadient S.A. La rémunération variable est assise sur les résultats du Groupe en matière de chiffre d'affaires, de résultat opérationnel courant et de flux de trésorerie après investissements, à hauteur de 70 % du bonus cible complétée par des objectifs spécifiques de performances individuelles à hauteur de 30 %. La part variable de la rémunération du directeur général représente 100 % de sa rémunération fixe et peut être portée à 150 % en cas de dépassement des objectifs.

NOTE 16 ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Le 21 février 2023, Quadient SA a remboursé les 57,0 millions d'euros de nominal restant sur sa dette *Shuldschein* conclue en février 2017.

Le montant comptabilisé chez Quadient S.A. au titre de 2022 pour la rémunération globale du directeur général s'élève à 951,3 milliers d'euros contre 1 101,6 milliers d'euros en 2021. Il représente 75 % de sa rémunération en France (25 % lui sont versés aux États-Unis par la société filiale Quadient Holding Inc. en raison de l'importance de ce pays dans les activités de Quadient),

Au 31 janvier 2023, il n'existe ni prêts ni garanties accordés ou constitués en faveur des organes de direction.

Au 31 janvier 2023, il n'existe pas d'engagements post-mandats tels qu'éléments de rémunération, indemnités ou avantages pris par la Société au bénéfice de ses administrateurs dirigeants.

15-5 : Rémunération des mandataires sociaux non dirigeants

Au 31 janvier 2023, le Conseil d'administration de Quadient S.A. compte douze administrateurs dont le Président du Conseil d'administration, le directeur général et deux administrateurs représentants des salariés.

Les charges comptabilisées dans les comptes annuels de Quadient SA au titre de la rémunération des mandataires sociaux non dirigeants s'élèvent à 0,5 million d'euros en 2022, montant identique à celui comptabilisé en 2021.

Les administrateurs non-dirigeants ne reçoivent aucune rémunération autre que celle au titre de leur mandat dans la Société.

Au 31 janvier 2023, il n'existe ni prêts ni garanties accordés ou constitués en faveur des organes d'administration.

Au 31 janvier 2023, il n'existe pas d'engagements post-mandats tels qu'éléments de rémunération, indemnités ou avantages pris par la Société au bénéfice de ses administrateurs non dirigeants.

Depuis la clôture de l'exercice au 31 janvier 2023 jusqu'à la date d'arrêté des comptes sociaux par le Conseil d'administration, il n'y a pas eu d'autre changement significatif dans la situation commerciale ou financière de la Société.

6.5 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 janvier 2023

A l'Assemblée Générale de la société Quadient S.A.,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Quadient S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période

du 1er février 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous

avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des immobilisations financières

Risque identifié

Les immobilisations financières s'élèvent à 1189,4 millions d'euros au 31 janvier 2023.

Comme décrit dans la note 4 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels, la société comptabilise les immobilisations financières à leur coût d'acquisition ou leur valeur d'apport. Un test de perte de valeur est effectué au moins une fois par an par le biais d'une projection de flux de trésorerie actualisés.

Les flux de trésorerie reposent sur des hypothèses de croissance du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation sur une période de cinq ans.

Lorsque leur valeur d'inventaire à la date de clôture est inférieure à la valeur comptabilisée, une dépréciation est enregistrée, du montant de cette différence.

Le résultat de ce test est donc sensible aux jugements et aux estimations à l'origine de ces hypothèses. La modification de ces hypothèses pourrait donner lieu à des différences significatives dans la valeur d'inventaire.

Nous considérons l'évaluation des titres de participation comme un point clé de l'audit, parce que les prévisions et les taux d'actualisation utilisés nécessitent des estimations et jugement de la direction, qui peuvent avoir un impact significatif dans les comptes.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance de la méthodologie appliquée par la société pour mettre en œuvre le test de perte de valeur ;
- analyser l'existence d'indicateurs de perte de valeur notamment par entretien avec la direction financière du groupe sur les résultats et les perspectives des différentes filiales ;
- comparaison de la valeur nette comptable des titres de participation avec la quote-part de la situation nette de ces filiales ;
- le cas échéant, analyser la valeur d'utilité des titres résultant de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie ;
- examen de la cohérence des projections de trésorerie préparées par la direction, et comparaison des hypothèses considérées avec les données disponibles sur le marché ;
- examen de la cohérence des taux de croissance retenus, et des taux d'actualisation appliqués avec les analyses de marché ;
- analyser la méthodologie d'évaluation et l'exactitude arithmétique des calculs d'évaluation de la valeur d'utilité.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels

adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont

comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport

financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Quadient S.A. par votre assemblée générale du 16 juin 2022 pour le cabinet MAZARS et du 9 septembre 1997 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 janvier 2023, le cabinet MAZARS était dans la première année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la vingt-sixième année (dont vingt-quatre années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé).

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf

s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de

ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 27 Avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

Francisco Sanchez

ERNST & YOUNG et Autres

May Kassis-Morin



INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

7.1	CAPITAL DE QUADIENT S.A.	264	7.2	QUADIENT EN BOURSE	267
7.1.1	Autres titres donnant accès au capital	264	7.2.1	Marché des titres Quadient	267
7.1.2	Tableau d'évolution du capital social de Quadient S.A.	264	7.2.2	Évolution du cours de l'action	267
7.1.3	Répartition du capital et des droits de vote	265	7.2.3	Principales données boursières sur 18 mois	268
7.1.4	Évolution de l'actionnariat	265	7.2.4	Dividendes	268
7.1.5	Etat Récapitulatif des Opérations réalisées sur les titres Quadient par les personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du code monétaire et financier	266			
7.1.6	Place de l'Émetteur dans le périmètre de consolidation	266			
7.1.7	Nantissement, garanties et sûretés sur les actions Quadient et les actifs du Groupe	266			

7.1 Capital de Quadiant S.A.

7.1.1 AUTRES TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Quadiant S.A. émet des plans d'attribution gratuite d'actions qui sont décrits dans la note 9-4-2 des comptes consolidés du présent document d'enregistrement universel.

Par ailleurs, l'Obligation à Durée Indéterminée à option de Remboursement en Numéraire et/ou en actions Nouvelles et/ou Existantes (ODIRNANE) émise le

16 juin 2015 par Quadiant S.A. (anciennement Neopost S.A.), cotée sur le marché libre de Francfort « Freiverkehr » sous le Code ISIN FR0012799229 pour un montant notionnel de 265 millions d'euros représentant 4 587 156 titres d'une valeur nominale de 57,77 euros a été remboursée de manière anticipée le 16 juin 2022. (cf. Note 13-2 des comptes consolidés au chapitre 6 du présent document d'enregistrement universel).

7.1.2 TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL DE QUADIANT S.A.

Date	Opération	Prix d'émission par action		Nombre d'actions		Montant du capital social
		Nominal	Prime	Émises/ Annulées	Cumulées	
31/01/2007	Augmentation de capital par levée d'options	1 EUR	33,18 EUR	315 818	32 222 905	33 222 905 EUR
23/03/2007	Annulation d'actions propres	1 EUR	86,62 EUR	(776 834)	31 446 071	31 446 071 EUR
31/01/2008	Augmentation de capital par levée d'options	1 EUR	37,40 EUR	262 853	31 708 924	31 708 924 EUR
01/04/2008	Annulation d'actions propres	1 EUR	76,98 EUR	(724 364)	30 984 560	30 984 560 EUR
31/01/2009	Augmentation de capital par levée d'options	1 EUR	37,94 EUR	188 135	31 172 695	31 172 695 EUR
31/03/2009	Annulation d'actions propres	1 EUR	21,29 EUR	(335 178)	30 837 517	30 837 517 EUR
11/01/2010	Émission d'actions dans le cadre du paiement des dividendes intérimaires	1 EUR	53,46 EUR	326 501	31 164 018	31 164 018 EUR
31/01/2010	Augmentation de capital par levée d'options	1 EUR	38,94 EUR	57 869	31 221 887	31 221 887 EUR
11/08/2010	Émission d'actions dans le cadre du paiement du solde des dividendes	1 EUR	52,37 EUR	569 868	31 791 755	31 791 755 EUR
11/01/2011	Émission d'actions dans le cadre du paiement des dividendes intérimaires	1 EUR	55,98 EUR	439 432	32 231 187	32 231 187 EUR
31/01/2011	Augmentation de capital par levée d'options	1 EUR	42,29 EUR	63 176	32 294 363	32 294 363 EUR
31/07/2011	Augmentation de capital par création d'actions	1 EUR	(1) EUR	27 370	32 321 733	32 321 733 EUR
04/08/2011	Émission d'actions dans le cadre du paiement du solde des dividendes	1 EUR	51,24 EUR	647 183	32 968 916	32 968 916 EUR
11/01/2012	Émission d'actions dans le cadre du paiement des dividendes intérimaires en actions	1 EUR	46,93 EUR	441 071	33 409 987	33 409 987 EUR
31/01/2012	Augmentation de capital par levée d'options	1 EUR	39,37 EUR	42 055	33 452 042	33 452 042 EUR
27/07/2012	Augmentation de capital par création d'actions	1 EUR	(1) EUR	18 820	33 470 862	33 470 862 EUR
03/08/2012	Émission d'actions dans le cadre du paiement du solde des dividendes	1 EUR	33,72 EUR	954 426	34 425 288	34 425 288 EUR

Date	Opération	Prix d'émission par action		Nombre d'actions		Montant du capital social
		Nominal	Prime	Émises/ Annulées	Cumulées	
31/01/2013	Augmentation de capital par levée d'options	1 EUR	31,03 EUR	15 030	34 440 318	34 440 318 EUR
31/01/2014	Augmentation de capital par levée d'options	1 EUR	46,78 EUR	107 685	34 548 003	34 548 003 EUR
31/01/2015	Augmentation de capital par levée d'options	1 EUR	54,89 EUR	14 601	34 562 604	34 562 604 EUR
31/01/2016	Augmentation de capital par levée d'options	1 EUR	50,00 EUR	308	34 562 912	34 562 912 EUR
02/12/2022	Annulation d'actions propres	1 EUR	16,18 EUR	(94 000)	34 468 912	34 468 912 EUR

7.1.3 RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Nombre total de droits de vote et nombre d'actionnaires

Au 31 janvier 2023, le capital de Quadient S.A. s'élève à 34 468 912 euros et est composé de 34 468 912 actions de un euro de valeur nominale chacune et entièrement libérées. Conformément aux statuts, chaque action est assortie d'un droit de vote simple. Il n'existe pas de pacte ou de convention d'actionnaires. Étant donné le pourcentage important de flottant, la forte représentation étrangère et les volumes de transactions élevés, la Société n'a pas connaissance du nombre précis d'actionnaires composant son capital. À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'actionnaires détenant plus de 3 % du capital autres que ceux mentionnés dans le chapitre 3 du présent Document d'Enregistrement Universel.

En complément des obligations de déclarations de franchissements de seuil prévues par les articles L. 233-7 à L. 233-14 du Code de commerce, Quadient S.A. demande la déclaration, à la hausse ou à la baisse, des franchissements de seuil de détention de 3 % du capital, puis de tous les 1 % supplémentaires. Ces demandes de déclaration ont été mises en place par l'Assemblée Générale Mixte du 5 octobre 1998.

Le non-respect des obligations de déclaration de franchissement de seuil est sanctionné par la privation du droit de vote pendant un délai de deux ans à compter de la date de régularisation de la déclaration.

Quadient S.A. n'est pas contrôlé directement ou indirectement. Il n'existe pas d'accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle.

Auto-détention

Le portefeuille d'actions propres au 31 janvier 2023 est constitué de 73 481 actions, dont 51 321 actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité et 22 160 actions acquises dans le but de couvrir les obligations contractées à l'occasion des programmes d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe.

En 2005, Quadient S.A. a signé un contrat de liquidité avec Exane BNP Paribas pour une enveloppe totale de 8 millions d'euros. Au 31 janvier 2023, le Groupe détenait 51 321 actions dans le cadre de ce contrat de liquidité, pour une valeur comptable de 0,7 millions d'euros.

7.1.4 ÉVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT

Se référer à la section « actionnariat » du chapitre 3 « Rapport de gestion du Groupe » du présent document d'enregistrement universel.

7.1.5 ETAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES QUADIENT PAR LES PERSONNES MENTIONNÉES À L'ARTICLE L.621-18-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER

À la connaissance de la Société, les opérations suivantes ont été réalisées au cours de l'exercice 2022 :

Administrateurs	Variation nette	Nombre de titres détenus au 31 janvier 2023	Nombre de titres détenus au 31 janvier 2022
Martha Bejar	0	695	695
Hélène Boulet-Supau ^(a)	+700	3 850	3 150
Éric Courteille	0	267	267
Paula Felstead	+ 2 000	2 001	1
Geoffrey Godet	+ 11 980	50 178	38 198
Nathalie Labia	0	220	220
Didier Lamouche	+ 4 000	8 000	4 000
Christophe Liaudon	+ 484	1 699	1 215
Sébastien Marotte	+ 1 900	1 901	1
Vincent Mercier ^(b)	0	13 096	13 096
Richard Troksa	0	1 500	1 500
Nathalie Wright	0	1 015	1 015

(a) 3 850 titres, dont 2 300 acquis par le conjoint de Madame Boulet-Supau.

(b) Montant détenu par Monsieur Mercier au 31 janvier 2022 rectifié à la suite d'une erreur.

7.1.6 PLACE DE L'ÉMETTEUR DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Se référer à la note 3-4 du chapitre 6 « Comptes consolidés » du présent document d'enregistrement universel.

7.1.7 NANTISSEMENT, GARANTIES ET SÛRETÉS SUR LES ACTIONS QUADIENT ET LES ACTIFS DU GROUPE

Néant.

7.2 Quadient en bourse

7.2.1 MARCHÉ DES TITRES QUADIENT

Actions

L'action Quadient est cotée sur le compartiment B d'Euronext Paris sous le code mnémonique QDT et sous le code ISIN FR0000120560 et fait partie des indices CAC® Mid & Small et EnterNext® Tech 40.

Pour rappel, le Groupe est coté depuis le 25 septembre 2019 sous le nom Quadient, en remplacement de Neopost, et sous le code mnémonique QDT, en remplacement de NEO.

AUTORISATION POUR L'ACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

Quadient S.A. dispose, en application des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, d'une autorisation d'acquérir ses propres actions notamment pour les annuler et en réguler le cours. Cette

autorisation a été renouvelée par l'Assemblée Générale des Actionnaires réunie le 16 juin 2022, aux conditions suivantes :

- prix maximum d'achat : 50 euros par action ;
- pourcentage maximum de détention : le nombre maximum d'actions Quadient S.A. susceptibles d'être acquises par Quadient S.A. en vertu d'une telle autorisation est égal à 10 % de ses propres actions par période de vingt-quatre mois
- durée du programme de rachat : dix-huit mois.

Au 31 janvier 2023, Quadient S.A. a fait usage de cette autorisation et possède actuellement 73 481 actions (dont 51 321 actions détenues dans le cadre de son contrat de liquidité), pour une valeur comptable de 1,3 million d'euros.

7.2.2 ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

Depuis le 1^{er} février 2022 jusqu'au 19 avril 2023, comparé à l'indice SBF 120 :



7.2.3 PRINCIPALES DONNÉES BOURSIÈRES SUR 18 MOIS

	Cours le plus haut (en euros)	Cours le plus bas (en euros)	Volume quotidien moyen	Montant quotidien moyen des capitaux échangés (En millions d'euros)
Octobre 2021	22,90	20,02	48 154	1,03
Novembre 2021	21,60	18,60	43 213	0,88
Décembre 2021	20,16	17,37	47 610	0,89
Janvier 2022	20,16	16,91	49 957	0,92
Février 2022	18,26	15,90	53 530	0,91
Mars 2022	18,17	13,61	55 216	0,89
Avril 2022	17,84	15,65	53 962	0,90
Mai 2022	20,16	16,88	42 960	0,79
Juin 2022	20,80	16,03	49 293	0,91
Juillet 2022	19,35	16,00	31 666	0,57
Août 2022	19,15	16,68	20 459	0,37
Septembre 2022	17,59	12,95	59 724	0,88
Octobre 2022	15,08	13,80	38 148	0,55
Novembre 2022	15,43	13,71	63 199	0,91
Décembre 2022	14,91	11,92	97 479	1,28
Janvier 2023	16,22	13,82	45 883	0,71
Février 2023	16,85	15,93	36 938	0,61
Mars 2023	17,18	15,28	44 671	0,72

Source : NYSE Euronext.

7.2.4 DIVIDENDES

Se référer au chapitre 3 « Rapport de gestion Groupe » et au chapitre 6 « Comptes sociaux » du présent document d'enregistrement universel.



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

8.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL	270	8.4 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL	273
8.1.1 Dénomination sociale et siège social	270		
8.1.2 Forme juridique et législation applicable	270	8.5 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX	274
8.1.3 Date de constitution et durée	270		
8.1.4 Objet social (résumé de l'article 2 des statuts)	270	8.6 POLITIQUE D'INFORMATION	274
8.1.5 Immatriculation	270	8.6.1 Responsables de l'information financière	274
8.1.6 Consultation des documents juridiques	270	8.6.2 Information des actionnaires	274
8.1.7 Exercice social (article 6 des statuts)	270	8.6.3 Calendrier de la communication financière	274
8.1.8 Répartition des bénéfices (article 19 des statuts)	270	8.7 TABLES DE CONCORDANCE	275
8.1.9 Assemblées Générales des actionnaires (extrait de l'article 18 des statuts)	271	8.7.1 Rubriques de l'annexe 1 du règlement (UE) 2017/1129	275
8.1.10 Déclarations de franchissements de seuils (résumé de l'article 11 des statuts)	271	8.7.2 Table de concordance du rapport financier annuel	277
8.2 ÉVÉNEMENTS RÉCENTS	271	8.7.3 Table de concordance du rapport de gestion du Groupe	278
8.3 RESPONSABLES DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET DU CONTRÔLE DES COMPTES	272	8.7.4 Table de concordance de la global reporting initiative	280
8.3.1 Responsable du document d'enregistrement universel	272	8.8 ANNEXES	284
8.3.2 Responsables du contrôle des comptes	273		

8.1 Renseignements de caractère général

8.1.1 DÉNOMINATION SOCIALE ET SIÈGE SOCIAL

Quadient S.A.

42-46, avenue Aristide Briand, 92220 Bagneux, France.

Téléphone : + 33 1 45 36 30 00.

8.1.2 FORME JURIDIQUE ET LÉGISLATION APPLICABLE

Quadient S.A. est une Société anonyme à Conseil d'administration de droit français, Quadient S.A. est régie par les dispositions du Code de commerce ainsi que par toutes les autres dispositions législatives ou réglementaires qui lui sont applicables. Conformément à la loi, la Société dispose de deux Commissaires aux comptes (cf. pages suivantes).

8.1.3 DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE

Quadient S.A. (alors dénommée « Afisup ») a été constituée le 21 février 1995 pour une durée de 99 ans, soit jusqu'au 1^{er} septembre 2094.

8.1.4 OBJET SOCIAL (RÉSUMÉ DE L'ARTICLE 2 DES STATUTS)

Quadient S.A. a pour objet, en France et dans tous les pays, l'étude, la conception, la fabrication, le développement, la vente, la location avec ou sans option d'achat ou de vente, la distribution et la maintenance de machines, matériels, équipements et logiciels de traitement ou d'acheminement du courrier ou de colis, de tous autres matériels, machines, équipements et logiciels de bureaux, de tous accessoires pour l'installation ou le fonctionnement desdits matériels, machines, équipements et logiciels, ainsi que toutes opérations de sous-traitance, la fourniture de toutes prestations de service et l'exploitation de tous brevets, marques de fabrique, savoir-faire et procédés, concernant de tels matériels, machines, équipements et logiciels.

8.1.5 IMMATRICULATION

Quadient S.A. est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 402 103 907. Le code APE est 7010Z.

8.1.6 CONSULTATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES

Les documents et renseignements relatifs à Quadient S.A. peuvent être consultés au siège social de la Société.

8.1.7 EXERCICE SOCIAL (ARTICLE 6 DES STATUTS)

Chaque exercice social de Quadient S.A. a une durée de douze mois qui commence le 1^{er} février de chaque année civile et finit le 31 janvier de l'année civile suivante.

8.1.8 RÉPARTITION DES BÉNÉFICES (ARTICLE 19 DES STATUTS)

La détermination des bénéfices et leur répartition s'effectuent conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

8.1.9 ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES ACTIONNAIRES (EXTRAIT DE L'ARTICLE 18 DES STATUTS)

Les Assemblées Générales des actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les conditions d'admission sont celles définies par le Code de commerce. Chaque action donne droit à une voix. Il n'existe pas de clause statutaire prévoyant l'attribution d'un droit de vote double. Il n'existe pas de limitation aux droits de vote. Les conditions d'exercice des droits de vote sont conformes aux dispositions légales et réglementaires.

8.1.10 DÉCLARATIONS DE FRANCHISSEMENTS DE SEUILS (RÉSUMÉ DE L'ARTICLE 11 DES STATUTS)

L'article 11.2 des statuts prévoient qu'en plus des déclarations de franchissements de seuils légaux prévus par les articles L. 233-7 à L. 233-14 du Code de commerce, toute personne qui, agissant seule ou de concert, vient à détenir, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant plus de 3 % du capital ou des droits de vote de la société, doit en informer la société, par LRAR, dans un délai de 15 jours à compter du franchissement dudit seuil, certifiant que les actions ainsi possédées ne le sont pas pour le compte ou sous contrôle d'une autre personne physique ou morale.

Cette obligation d'information s'applique également, dans les mêmes conditions, à toute personne qui détient déjà, directement ou indirectement, seule ou de concert, un nombre d'actions représentant plus de 3 % du capital ou des droits de vote de la société, à chaque fois qu'elle vient à détenir, directement ou indirectement, seule ou de concert, un nombre d'actions supplémentaire représentant 1 % du capital ou des droits de vote de la société, tant qu'elle ne détient pas, directement ou

indirectement, seule ou de concert, un nombre total d'actions représentant plus de la moitié du capital ou des droits de vote de la société.

À la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant 3 % au moins du capital ou des droits de vote de la société, le non-respect de cette obligation d'information est sanctionné, pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, par la privation du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

La même obligation d'information s'impose, dans le même délai et selon les mêmes modalités, à toute personne physique ou morale dont la participation, détenue seule ou de concert, directement ou indirectement, devient inférieure à l'un des seuils sus-indiqués.

Ces demandes de déclaration ont été mises en place par l'Assemblée Générale Mixte du 5 octobre 1998.

8.2 Événements récents

Quadient lance la machine à affranchir iX-1 aux États-Unis, pour les petites entreprises et le travail à domicile

Le 1er février 2023, Quadient a annoncé le lancement aux États-Unis de la machine à affranchir Quadient iX-1, un système d'affranchissement compact et puissant qui combine le traitement du courrier et des colis en une solution pratique conçue pour les petits environnements de travail.

La nouvelle Drop Box facilite les retours de colis au Royaume-Uni avec les consignes colis Parcel Pending de Quadient

Le 7 février 2023, Quadient a présenté une nouvelle fonctionnalité pour ses consignes intelligentes Parcel Pending by Quadient, la Drop Box, qui permet aux consommateurs de déposer facilement leurs colis retours et d'imprimer des étiquettes d'expédition si besoin.

Quadient célèbre sa 10 000e consigne colis intelligente en Amérique du Nord et dépasse les 18 000 unités dans le monde

Le 28 février 2023, Quadient a annoncé avoir dépassé les 10 000 consignes colis intelligentes installées aux États-Unis et Canada (NORAM), avec désormais 18 000 unités opérationnelles dans le monde.

L'enseigne nord-américaine Ferguson choisit les consignes Quadient pour faciliter et sécuriser le retrait de commandes

Le 13 mars 2023, Quadient a annoncé que Ferguson, un important distributeur nord-américain de produits d'infrastructure, plomberie, électroménagers, CVC (Chauffage, ventilation et climatisation) et plus encore, a déployé des consignes automatiques Parcel Pending by Quadient dans plusieurs de ses magasins, dont la nouvelle gamme de consignes Grand format, pour simplifier le retrait d'achats en magasin pendant et en dehors des heures d'ouverture. Ferguson compte plus de 1 500 points de vente aux États-Unis, couvrant l'ensemble des 50 États, dont un grand nombre proposant la mise à disposition des achats le jour même ou dès le lendemain.

Quadient accélère la croissance de ses solutions cloud dans le secteur public avec plus de vingt nouveaux contrats signés en 2022

Le 15 mars 2023, Quadient a annoncé une dynamique de croissance durable auprès du secteur public pour ses solutions d'Automatisation Intelligente des Communications, dans les principales régions du monde. Au cours de l'exercice 2022, clos le 31 janvier 2023, plus de 20 nouvelles organisations du secteur public ont choisi les solutions cloud de Quadient pour gérer les communications multicanales avec leurs administrés, ce qui représente près de 10 % de la valeur des nouveaux contrats et une croissance multipliée par dix par rapport à 2021.

Déjà plus de 20 000 clients pour Switch™, la plateforme sécurisée de courrier en ligne de Quadient pour les petites entreprises

Le 29 mars, Quadient a annoncé la croissance de son activité de courrier digital, soutenue par Switch™, une plateforme cloud pour l'envoi en ligne de courriers d'entreprise, qui remplace les processus traditionnels d'impression et d'envoi de documents et offre un gain de temps précieux à ses utilisateurs.

Quadient annonce son éligibilité au dispositif PEA-PME

Le 31 mars 2023, Quadient a annoncé répondre aux critères d'éligibilité du dispositif PEA-PME tels qu'indiqués dans les dispositions de l'article L. 221-32-2 du code monétaire et financier tel que modifié par la loi Pacte n° 2019-486 du 22 mai 2019. En conséquence, les actions Quadient (QDT) peuvent à présent être intégrées au sein des comptes PEA-PME.

Un nouveau transporteur international rejoint le réseau ouvert de consignes colis de Quadient en France

Le 6 avril 2023, Quadient a annoncé la signature d'un nouveau contrat avec un transporteur international pour l'utilisation de son réseau ouvert de consignes colis connectées en France, aux côtés de Relais Colis, partenaire de longue date de Quadient dans ce domaine.

Quadient étend son réseau de consignes colis au Royaume-Uni avec deux nouveaux partenariats représentant plus de 1 000 sites

Le 12 avril 2023, Quadient a annoncé l'extension de son réseau ouvert de consignes colis au Royaume-Uni, avec deux nouveaux partenariats représentant plus de 1 000 sites potentiels pour accueillir les consignes Parcel Pending by Quadient :

- APCOA : Premier fournisseur de technologies et de solutions de mobilité pour les parkings au Royaume-Uni et en Irlande, travaillant dans les secteurs du transport, de la santé et de l'éducation, de la vente au détail et des collectivités locales
- Rontec : l'un des principaux acteurs du secteur des stations-service au Royaume-Uni, exploitant 264 stations-service sous les marques Esso, BP et Shell.

Quadient se classe Leader dans le rapport 2023 SPARK Matrix pour la gestion des communications clients

Le 17 avril 2023, Quadient a annoncé sa place de Leader Technologique dans la matrice SPARK Matrix : Customer Communication Management¹, 2023, publiée par Quadrant Knowledge Solutions.

8.3 Responsables du document d'enregistrement universel et du contrôle des comptes

8.3.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

Geoffrey Godet, Directeur Général de Quadient S.A.

8.3.2 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

ERNST & YOUNG ET AUTRES

Représenté par May Kassis-Morin

ERNST & YOUNG et Autres, Tour First, TSA 14444, 92037 Paris-La Défense Cedex, France

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Date de début du premier mandat : 9 septembre 1997 (pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir)

Durée du mandat en cours : six exercices (à compter du 28 juin 2019)

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2025.

MAZARS

Représenté par Francisco Sanchez

61 rue Henri Regnault 92 075 Paris La Défense, France

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Date de début du premier mandat : 16 juin 2022

Durée du mandat en cours : six exercices (à compter du 16 juin 2022).

Mazars a été nommé Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 16 juin 2022 pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 janvier 2028.

Commissaires aux comptes suppléants

AUDITEX

Tour First, TSA 14444, 92037 Paris-La Défense Cedex, France

Suppléant de Ernst & Young et Autres

Date de début du premier mandat : 8 juillet 2008

Durée du mandat en cours : six exercices (à compter du 28 juin 2019)

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2025.

CBA

61 rue Henri Regnault 92 075 Paris La Défense, France

Suppléant de Mazars

Date de début du premier mandat : 16 juin 2022

Durée du mandat en cours : six exercices (à compter du 16 juin 2022)

CBA a été nommé Commissaire aux comptes suppléant lors de l'Assemblée Générale du 16 juin 2022 pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 janvier 2028.

8.4 Attestation du responsable du document d'enregistrement universel

« J'atteste que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que les informations incluses dans le présent document d'enregistrement universel qui relèvent du rapport de gestion et répertoriées dans la table de concordance figurant en section 8.7.3 présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Geoffrey Godet,

Directeur Général

8.5 Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux

Se référer à la note 15 du chapitre 6 « Comptes consolidés » du présent document d'enregistrement universel.

8.6 Politique d'information

8.6.1 RESPONSABLES DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Laurent du Passage	Directeur financier
Catherine Hubert-Dorel	Directrice des relations investisseurs
Adresse	Quadient S.A. 42-46 avenue Aristide Briand 92220 Bagneux, France
Téléphone	01 45 36 30 00
Email	financial-communication@quadient.com
Site Internet de Quadient	www.quadient.com
Site Internet dédié aux relations investisseurs	https://invest.quadient.com/

8.6.2 INFORMATION DES ACTIONNAIRES

Le présent document d'enregistrement universel sera envoyé sans frais aux actionnaires qui en feront la demande. Les documents et renseignements relatifs à Quadient peuvent être consultés au siège social de la Société.

Le présent document d'enregistrement universel, ainsi que tous les communiqués, présentations analystes, rapports annuels et autres informations financières peuvent être consultés sur le site Internet dédié aux relations investisseurs de Quadient.

8.6.3 CALENDRIER DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

31 mai 2023	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2023
16 juin 2023	Assemblée Générale
20 septembre 2023	Chiffres d'affaires du 2 ^e trimestre et résultats semestriels 2023
29 novembre 2023	Chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre 2023
31 janvier 2024	Clôture de l'exercice fiscal 2023
Mars 2024	Chiffres d'affaires du 4 ^e trimestre et résultats annuels 2023

8.7 Tables de concordance

8.7.1 RUBRIQUES DE L'ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT (UE) 2017/1129

	Pages
1. Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente	
1.1 Personnes responsables des informations contenues dans le document d'enregistrement universel	273
1.2 Déclaration des personnes responsables du document d'enregistrement universel	273
1.3 Déclaration d'experts	n/a
1.4 Informations provenant de tiers	n/a
1.5 Déclaration sans approbation préalable du document d'enregistrement universel par le régulateur	1
2. Contrôleurs légaux des comptes	
2.1 Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	273
2.2 Démission, non-renouvellement des contrôleurs légaux	n/a
3. Facteurs de risques	
3.1 Description et évaluation des risques	91 - 106
4. Informations concernant l'émetteur	
4.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	270
4.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	270
4.3 Date de constitution, durée de vie	270
4.4 Siège social et forme juridique, adresse et numéro de téléphone	270
5. Aperçu des activités	
5.1 Principales activités	4 & 5, 18 - 20
5.1.1 Nature des opérations	4 & 5, 18 - 20
5.1.2 Nouveaux produits ou services	18 - 20
5.2 Principaux marchés	4 & 5, 8 & 9, 18 - 20
5.3 Événements exceptionnels	n/a
5.4 Stratégie et objectifs	6 & 7, 10 & 11, 21 - 23
5.5 Dépendance de l'émetteur	98
5.6 Position concurrentielle	95 - 96
5.7 Investissements	25 - 26
5.7.1 Description des principaux investissements historiques	n/a
5.7.2 Description des principaux investissements en cours	n/a
5.7.3 Informations sur les participations	175 - 177 et 256 - 257
5.7.4 Environnement et immobilisations corporelles	133 - 141 et 181 - 184
6. Structure organisationnelle	
6.1 Organigramme	178 - 179
6.2 Liste des filiales importantes de l'émetteur	175 - 177 et 256 - 257
7. Examen de la situation financière et du résultat	
7.1 Situation financière	86
7.2 Résultat d'exploitation	85
7.2.1 Facteurs importants, événements inhabituels, nouveaux développements	81 - 87
7.2.2 Explication des variations du chiffre d'affaires ou du résultat net	81 - 87

	Pages
8. Trésorerie et capitaux	
8.1 Capitaux de l'émetteur	169
8.2 Flux de trésorerie	168
8.3 Emprunts et structure de financement	208 - 213
8.4 Restriction à l'utilisation de capitaux	210 & 211
8.5 Sources de financement attendues	n/a
9. Environnement réglementaire	101 - 103
10. Information sur les tendances	
10.1 Principales tendances	81 - 87
10.2 Tendances futures connues	22 - 23
11. Prévisions ou estimations de bénéfice	
11.1 Principales hypothèses	23
11.2 Établissement des prévisions sur une base comparable aux données historiques	n/a
11.3 Qualification des prévisions données dans un prospectus en cours	n/a
12. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
12.1 Organes d'administration et de direction	12 & 13, 30 - 30 et 55
12.2 Conflits d'intérêts aux niveaux des organes d'administration et de direction	38 - 40
13. Rémunérations et avantages des personnes visées au 12.1	
13.1 Rémunérations et avantages en nature	49 - 68
13.2 Pensions, retraites et autres avantages	52 - 55 et 61 - 68
14. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
14.1 Date expiration mandats	30 - 31
14.2 Existence de contrats de services	38 - 40
14.3 Comités d'Audit et de rémunération	45 - 47
14.4 Respect de la législation en vigueur en matière de gouvernement d'entreprise	42
14.5 Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise, y compris les modifications futures de la composition des organes d'administration et de direction et des Comités	n/a
15. Salariés	
15.1 Nombre de salariés	201
15.2 Participation et <i>stock-options</i>	204 - 205
15.3 Participation des salariés dans le capital de l'émetteur	88 - 90
16. Principaux actionnaires	
16.1 Franchissements de seuil	90
16.2 Existence de droits de vote différents	271
16.3 Contrôle des principaux actionnaires	88
16.4 Existence d'accord qui pourrait entraîner un changement de contrôle	n/a
17. Transactions avec des parties liées	174
18. Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
18.1 Informations financières historiques	81 - 87 et 234 - 235
18.2 Informations financières intermédiaires et autres	n/a
18.3 Audit des informations financières annuelles historiques	228 - 232 et 259 - 262
18.4 Informations financières <i>pro forma</i>	n/a
18.5 Politique de distribution des dividendes	87
18.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	101 - 103 et 206
18.7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	85

	Pages
19. Informations supplémentaires	
19.1 Capital social	
19.1.1 Nombre d'actions	225 et 245
19.1.2 Actions non représentatives du capital	n/a
19.1.3 Actions propres	88, 225 et 265
19.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	225 - 226 et 264
19.1.5 Augmentation de capital	264 - 265
19.1.6 Options de souscriptions ou options d'achats	206 -207
19.1.7 Historique du capital social	264 - 265
19.2 Acte constitutif et statuts	
19.2.1 Objet social	270
19.2.2 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	266
19.2.3 Règlement pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	n/a
20. Contrats importants	n/a
21. Documents disponibles	270

8.7.2 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

	Pages
Comptes annuels	233 - 233
Comptes consolidés	164 - 164
Rapport de gestion	76 - 90
Analyse des résultats, de l'évolution des affaires, de la situation financière et de la situation d'endettement	81 - 87
Utilisation des instruments financiers par l'entreprise	214 - 222 et 250 - 256
Indicateurs clés de performance financière et non financière	8 à 11 et 107 - 162
Principaux risques et incertitudes auxquels la Société et l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation sont confrontés	91 - 106
Tableau récapitulatif des délégations en cours en matière d'augmentations de capital	69 - 70
Informations visées à l'article L.225-100-3 du Code de commerce : éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	70
Informations visées par l'article L.225-211 du Code de commerce : rachats par la Société de ses propres actions	87 et 267
Déclaration du responsable du rapport financier annuel	272
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	259 - 262
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	228 - 232
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	73
Honoraires des Commissaires aux comptes	227, 274
Rapport du Conseil sur le gouvernement d'entreprise	27 - 74
Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport de Gouvernance	n/a

8.7.3 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT DE GESTION DU GROUPE

Articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce

	Pages
Situation et activité du Groupe en 2022	6 & 7, 81 - 87
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe	81 - 87
Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi	227, 235, 258 et 271 - 272
Évolution et perspectives	23
Activités en matière de recherche et de développement	24 & 85
Comptes sociaux	
Bilan et Comptes de résultat	236 - 238
Dépenses et charges visées à l'article 223 <i>quater</i> du CGI	233 et 249
Délais de paiement des dettes fournisseurs	234
Prises de participation significatives ou prises de contrôle au cours de l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français	n/a
Tableau des résultats des cinq derniers exercices	234 - 235
Filiales et participations	256 - 257
Description des principaux risques	
Risques liés à l'activité	95 - 97, 98 - 101
Risques juridiques	101 - 103
Risque actions	n/a
Risque de crédit et de contrepartie	214 - 222
Risque de liquidité	214 - 222
Risques financiers et de marché	214 - 222
Risques relatifs aux passifs sociaux	202 - 203 et 205 - 206
Assurances	104
Indication sur l'utilisation des instruments financiers	214 - 222 et 250 - 256
Gouvernance	
Choix des modalités du mode d'exercice de la Direction Générale	29
Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice écoulé	30 - 37
Rémunérations et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social durant l'exercice écoulé	49 - 68
Engagements de toutes natures pris au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux	57 - 68
Options, actions sous condition de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux	54 - 55 et 65 - 67
Rémunérations 2022 du Président et du Directeur Général	50 - 55
État récapitulatif des opérations réalisées en 2022 sur les titres Quadient par les membres du Conseil d'administration et « les hauts responsables »	266
Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale	38
Informations sur les conventions réglementées	68
Déclaration de performance extra-financière	
Modèle d'affaires	8 & 9
Déclaration de performance extra-financière	8 & 9 et 107 - 162

	Pages
Informations concernant le capital social	
Composition de l'actionnariat et modifications intervenues au cours des trois derniers exercices	88 - 90
Structure et évolution du capital	264 - 265
Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	70
Participation des salariés dans le capital social	88
Franchissements de seuils légaux déclarés à la Société	90
Accords d'actionnaires portant sur les titres composant le capital de la Société	265
Rachat par la Société de ses propres actions	265
Informations sur les plans d'options de souscription d'actions consenties aux dirigeants mandataires sociaux et aux salariés	54 - 55 et 65 - 67
Informations sur les attributions d'actions gratuites au profit des dirigeants mandataires sociaux et des salariés	54 - 55 et 65 - 67
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité en matière d'augmentation de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice	69 - 70
Montant des dividendes et des autres revenus distribués au cours des trois exercices précédents	235
Rapport du gouvernement d'entreprise	27 - 74
Information relative au renouvellement des Commissaires aux comptes	273

8.7.4 TABLE DE CONCORDANCE DE LA GLOBAL REPORTING INITIATIVE

Quadient a communiqué les informations citées dans cet index du contenu de la norme GRI pour la période du 1er février 2022 au 31 janvier 2023, en référence aux normes GRI.

Index du contenu de la norme GRI

GRI standard 2021	Numéro(s) de page(s)	Omission
Déclaration d'utilisation	Quadient a communiqué les informations citées dans cet index du contenu de la norme GRI pour la période du 1er février 2022 au 31 janvier 2023	
GRI 1 utilisée	GRI 1 : Fondation 2021	
GRI 2 - Informations générales 2021		
1 - Organisation et pratiques de reporting		
2-1 Détails sur l'organisation	Cahier introductif, p 8-11, Présentation de Quadient 1.1 / Activités, p18 - 20 et 1.3 / Organisation, p 24 - 26	
2-1-a Nom légal	8.1.1 / Dénomination sociale et siège social, p 270	
2-1-b Nature de la propriété et forme juridique	3.2 / Actionnariat, p88 et 8.1.2 / Forme juridique et législation applicable, p 270	
2-1-c Localisation du siège	1.3.1 / Siège social, p 24	
2-1-d Pays d'opérations	1.3 / Organisation, p 24	
2-2 Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'entreprise	6.1.6 / Notes sur les comptes consolidés Note 3 / Périmètre et principes de consolidation, p174 - 179	
	5.1.9 / Notes méthodologiques et périmètre du reporting RSE, p 156 - 157	
2-3 Période, fréquence et point de contact du reporting	5.1.9 / Notes méthodologiques et périmètre du reporting RSE, p 156 - 157	
2-4 Reformulation des informations	5.1.9 / Notes méthodologiques et périmètre du reporting RSE, p 156 - 157	
2-5 Assurance externe	5.2 / Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière, p 158 - 162	
2 - Activités et travailleurs		
2-6 Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	Cahier introductif, p 8-9 1.1 / Activités, p 18 - 20	
2-7 Employés	5.1.3 / Donner aux collaborateurs les moyens de concrétiser la stratégie de l'entreprise, p116 - 126 et 5.1.8 / Autres informations extra-financières, p154; 6.1.6 / Notes sur les comptes consolidés, Note 9 / Effectifs et avantages au personnel, p201 - 205; 15-1 : / Effectif, p 257	
2-8 Travailleurs qui ne sont pas des employés	5.1.8 / Autres informations extra-financières, p 154	
3 - Gouvernance		
2-9 Structure et composition de la gouvernance	Cahier introductif, p 8-11 et Chapitre 2 - Rapport du gouvernement d'entreprise, p27 et 2.1.1 / Structure de gouvernance, p 29	
2-10 Nomination et sélection des membres de l'organe le plus élevé	2.1 / Conseil d'administration, p29 et 2.2.1 / Comité des nominations et des rémunérations, p45	
2-11 Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	2.1.3 / Président du Conseil d'administration, p 32	

GRI standard 2021	Numéro(s) de page(s)	Omission
2-12 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	2.1.2 / Missions du Conseil d'administration, p29 - 32 et 2.2.3 / Comité stratégie et responsabilité sociale d'entreprise, p48	
2-13 Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	Gouvernance et organisation de la gestion des risques, p92 - 93 ; Risques liés à la stratégie, à l'organisation et à la gouvernance de l'entreprise, p95 - 97 et 5.1.4 / Promouvoir une culture d'excellence et d'intégrité, p 127 - 132	
2-14 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	2.2 / Comités du Conseil d'administration, 2.2.3 / Comité stratégie et responsabilité sociale d'entreprise, p 48	
2-15 Conflits d'intérêts	5.1.4 / Promouvoir une culture d'excellence et d'intégrité, Prévention et lutte contre la fraude et la corruption, p 129	
2-16 Communication des préoccupations majeures	5.1.2 / Stratégie et politique RSE, Identification des enjeux RSE, p108 - 116 et 5.1.4 / Promouvoir une culture d'excellence et d'intégrité, p	
2-17 Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	2.1.5 / Membres du Conseil d'administration, p 33 - 36	
2-18 Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	2.1.11 / Évaluation du Conseil, p 44	
2-19 Politiques de rémunération	2.3.2 / Politique de rémunération 2023 des administrateurs et mandataires sociaux, p 57 - 63	
2-20 Processus de détermination de la rémunération	2.2.1 / Comité des nominations et des rémunérations, p 45 - 46	
2-21 Ratio de rémunération totale annuelle	, p 57	
4 - Stratégie, politiques et pratiques		
2-22 Déclaration sur la stratégie de développement durable	Cahier introductif p 8-11 et 5.1.2 / Stratégie et politique RSE, p 108 - 116	
2-23 Engagements politiques	5.1.4 / Promouvoir une culture d'excellence et d'intégrité, Politiques et pratiques de conformité de Quadient, p128; Droits de l'Homme, p 129	
2-24 Intégration des engagements politiques	5.1.4 / Promouvoir une culture d'excellence et d'intégrité, Politiques et pratiques de conformité de Quadient, p 128	
2-25 Processus de remédiation des impacts négatifs	5.1.4 / Promouvoir une culture d'excellence et d'intégrité, Enquête et remédiation, p 130	
2-26 Mécanisme permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	5.1.4 / Promouvoir une culture d'intégrité et de conduite éthique par le biais du programme de conformité de Quadient, ligne éthique, p 128 - 130	
2-27 Conformité aux législations et aux réglementations	5.1.4 / Promouvoir une culture d'intégrité et de conduite éthique par le biais du programme de conformité de Quadient, p 128 - 130	
2-28 Adhésions à des associations	5.1.2 / Stratégie et politique RSE, Une ambition RSE définie avec les parties prenantes, p 108 - 109	
5 - Engagement des parties prenantes		
2-29 Approche de l'engagement des parties prenantes	5.1.2 / Stratégie et politique RSE, Une ambition RSE définie avec les parties prenantes, p 108 - 109	

GRI standard 2021	Numéro(s) de page(s)	Omission
2-30 Négociations collectives	5.1.3 / Donner aux collaborateurs les moyens de concrétiser la stratégie de l'entreprise, Enquête sur l'engagement et l'inclusion et dialogue social, p 117	
Enjeux matériels		
GRI 3 - Thèmes pertinents 2021		
3-1 Processus pour déterminer les thèmes pertinents	5.1.2./ Stratégie RSE de Quadient, Matrice de matérialité, p109 - 110 ; Identification des enjeux RSE, p 109	
3-2 Liste des thèmes pertinents	Matrice de matérialité, Consolidation et matrice de matérialité, p 110 Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes, p161 - 162	
3-3 Gestion des thèmes pertinents	5.1.2 / Stratégie et politique RSE, p108 - 116 Déclaration de performance extra-financière p107 - 162	
GRI 205 : Anti-corruption 2016		
205-2 Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	5.1.4 / Promouvoir une culture d'excellence et d'intégrité, Prévention et lutte contre la fraude et la corruption, p 129	
205-3 Cas avérés de corruption et mesures prises	5.1.4 / Promouvoir une culture d'excellence et d'intégrité, Prévention et lutte contre la fraude et la corruption, p129	
GRI 301 : Matières 2016		
301-Produits et matériaux d'emballage valorisés	5.1.5 / Remanufacturing des produits, p 140	
GRI 302 : Énergie 2016		
302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation	5.1.8 / Autres informations extra-financières, p 154 - 155	
302-3 Intensité énergétique	5.1.8 / Autres informations extra-financières, p 154 - 155	
GRI 305 : Émissions 2016		
305-1 Émissions directes de GES (Scope 1)	5.1.5 / Réduire l'empreinte environnementale de Quadient, p 133 - 141 5.1.8 / Autres informations extra-financières, p 154 - 155	
305-2 Émissions indirectes de GES (Scope 2)	5.1.5 / Réduire l'empreinte environnementale de Quadient, p 133 5.1.8 / Autres informations extra-financières, p 154 - 155	
305-3 Autres émissions indirectes de GES (Scope 3)	5.1.5 / Réduire l'empreinte environnementale de Quadient, p 133 5.1.8 / Autres informations extra-financières, p 154 - 155	
305-4 Intensité des émissions de GES	5.1.8 / Autres informations extra-financières, p 154 - 155	
305-5 Réduction des émissions de GES	5.1.5 / Réduire l'empreinte environnementale de Quadient, p 133 - 141	
GRI 306 : Déchets 2020		
306-3 Déchets générés	5.1.8 / Autres informations extra-financières, p 154 - 155	
306-4 Déchets non destinés à l'élimination	5.1.8 / Autres informations extra-financières, p 154 - 155	
306-5 Déchets destinés à l'élimination	5.1.8 / Autres informations extra-financières, p 154 - 155	

GRI standard 2021	Numéro(s) de page(s)	Omission
GRI 308 : Évaluation environnementale des fournisseurs 2016		
308-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	5.1.4 / S'engager avec des partenaires et des fournisseurs qui adhèrent à des standards semblables à ceux de l'entreprise, p 132	
GRI 401 : Emploi 2016		
401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	5.1.3 / Offrir à tous les collaborateurs la possibilité et les moyens d'être acteurs de leur développement personnel et de leur carrière, et leur permettre de contribuer au succès de l'entreprise, p 124 - 126 et 5.1.8 / Autres informations extra-financières, p 154	
401-2 Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	5.1.3 / Offrir des conditions de travail optimales aux employés afin qu'ils donnent le meilleur d'eux-mêmes, p117 - 120 et 9-2 : / Avantages au personnel, p 201	
GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2018		
403-1 Système de management de la santé et de la sécurité au travail	5.1.2 / Normes ISO 9001, 14001, 27001, 27701 et 45001, p115 et 5.1.3 / Santé et sécurité au travail, p 117 - 118	
403-9 Accidents du travail	5.1.3 / Santé et sécurité au travail, p117 - 118 et 5.1.8 / Autres informations extra-financières, p 154	
GRI 404 : Formation et éducation 2016		
404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	5.1.3 / Offrir à tous les collaborateurs la possibilité et les moyens d'être acteurs de leur développement personnel et de leur carrière, et leur permettre de contribuer au succès de l'entreprise, p 124	
404-3 Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	5.1.3 / Offrir à tous les collaborateurs la possibilité et les moyens d'être acteurs de leur développement personnel et de leur carrière, et leur permettre de contribuer au succès de l'entreprise, p 124	
GRI 405 : Diversité et égalité des chances 2016		
405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	2.1.1 / Structure de gouvernance, p29 5.1.3 / Promouvoir une culture de diversité et d'inclusion, représentative de la philosophie de Quadient en matière d'égalité des chances, p120 - 124 et 5.1.8 / Autres informations extra-financières, p 154	
GRI 406 : Non-discrimination 2016		
406-1 Cas de discrimination et mesures correctives prises	5.1.3 / Promouvoir une culture de diversité et d'inclusion, représentative de la philosophie de Quadient en matière d'égalité des chances, p 120	
GRI 414 : Évaluation sociale des fournisseurs 2016		
414-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	5.1.4 / S'engager avec des partenaires et des fournisseurs qui adhèrent à des standards semblables à ceux de l'entreprise, p 132	
GRI 418 : Confidentialité des données des clients 2016		
418-1 Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	5.1.4 / Protéger les données confiées à Quadient contre les menaces internes et externes, p 130 - 131	

8.8 Annexes

PART DU CHIFFRE D'AFFAIRES ISSUE DE PRODUITS OU DE SERVICES ASSOCIÉS À DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE — INFORMATIONS POUR L'ANNÉE N

Activités économiques (1)	Contribution substantielle		DNSH	
	Chiffre d'affaires (3) <i>En millions d'euros</i>	% de chiffre d'affaires (4)	Chiffre d'affaires (3) <i>En millions d'euros</i>	% de chiffre d'affaires (4)
Code(s) (2)	N/A	0 %	N/A	0 %
Chiffre d'affaires total (3)	0	0 %	0	0 %
Garanties minimales (17)	N/A	0 %	N/A	0 %
Proportion de chiffre d'affaires aligné en année N (18)	N/A	0 %	N/A	0 %
Proportion de chiffre d'affaires aligné en année N-1 (19)	N/A	0 %	N/A	0 %
Catégorie (activité habilitante) (20)	N/A	0 %	N/A	0 %
Catégorie (activité transitoire) (21)	N/A	0 %	N/A	0 %
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE				
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)				
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées) (A.1.)	N/A	0 %	N/A	0 %
A.2. Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées)				
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées) (A.2.)	N/A	0 %	N/A	0 %
TOTAL (A.1. + A.2.)	N/A	0 %	0	0 %
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE				
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la Taxonomie (B.)	N/A	100 %	1 081,2	100 %
TOTAL (A. + B.)	N/A	100 %	1 081,2	100 %

PART DES DÉPENSES CAPEX ISSUE DES PRODUITS OU SERVICES ASSOCIÉS À DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE — INFORMATIONS POUR L'ANNÉE N

Activités économiques (1)																			
Code(s) (2)	Dépenses d'investissement totales (3) <i>En millions d'euros</i>	% de dépenses d'investissement (4)	Contribution substantielle				DNSH												
			Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau et ressources marines (7)	Économie circulaire (8)	Pollution (9)	Biodiversité et écosystèmes (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau et ressources marines (13)	Économie circulaire (14)	Pollution (15)	Biodiversité et écosystèmes (16)	Garanties minimales (17)	Proportion de dépenses d'investissement alignées en année N (18)	Proportion de dépenses d'investissement alignées en année N-1 (19)	Catégorie (activité habilitante) (20)	Catégorie (activité transitoire) (21)
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)																			
7.3 Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	7,3	0	0 %	100 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
7.7 Acquisition et propriété de bâtiments	7,7	0	0 %	100 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Dépenses d'investissement des activités durables sur le plan environnemental (alignées) (A.1.)	N/A	0	0 %	100 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
A.2. Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées)																			
6.5 Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	6,5	0	0 %	0 %															
7.2 Rénovation de bâtiments existants	7,2	0	0 %	0 %															
7.7 Acquisition et propriété de bâtiments	7,7	0	0 %	0 %															
Dépenses d'investissement des activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées) (A.2.)	N/A	0	0 %	0 %															
TOTAL (A.1. + A.2.)	N/A	0	0 %	0 %															
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
Dépenses d'investissement des activités non éligibles à la Taxonomie (B.)																			
	N/A	88	100 %																
TOTAL (A. + B.)	N/A	88	100 %																

PART DES DÉPENSES OPEX ISSUE DES PRODUITS OU SERVICES ASSOCIÉS À DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE — INFORMATIONS POUR L'ANNÉE N

Activités économiques (1)	Catégorie (activité transitoire) (21)									
	Catégorie (activité habilitante) (20)									
DNSH	Proportion de dépenses d'exploitation alignées en année N-1 (19)								N/A	
	Proportion de dépenses d'exploitation alignées en année N (18)									0 %
	Garanties minimales (17)									N/A
	Biodiversité et écosystèmes (16)									N/A
	Pollution (15)									N/A
	Économie circulaire (14)									N/A
	Eau et ressources marines (13)									N/A
	Adaptation au changement climatique (12)									N/A
	Atténuation du changement climatique (11)									N/A
	Biodiversité et écosystèmes (10)									N/A
	Contribution substantielle	Pollution (9)								
Économie circulaire (8)									N/A	
Eau et ressources marines (7)									N/A	
Adaptation au changement climatique (6)									N/A	
Atténuation du changement climatique (5)									N/A	
% de dépenses d'exploitation (4)									0 %	
Dépenses d'exploitation totales (3) <i>En millions d'euros</i>									0	
Code(s) (2)									N/A	
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE										
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxinomie)										
Dépenses d'exploitation des activités durables sur le plan environnemental (alignées) (A.1.)										0
A.2. Activités éligibles à la Taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées)										
Dépenses d'exploitation des activités éligibles à la Taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées) (A.2.)										0
TOTAL (A.1. + A.2.)										0
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE										
Dépenses d'exploitation des activités non éligibles à la Taxinomie (B.)										651
TOTAL (A. + B.)										651
										100 %



Ce document est imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier certifié PEFC issu de ressources contrôlées et gérées durablement.

quadi^{ent}



42-46, avenue Aristide Briand
92220 BAGNEUX - FRANCE

<https://invest.quadient.com>